HAL
open science

L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun

Pélagie Chantal Belomo Essono

To cite this version:

Pélagie Chantal Belomo Essono. L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun. Science politique. Institut d'études politiques de Bordeaux; Université Montesquieu - Bordeaux IV, 2007. Français. NNT : . tel-00306419

HAL Id: tel-00306419

https://theses.hal.science/tel-00306419

Submitted on 25 Jul 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE DOCTORALE DE SCIENCE POLITIQUE DE BORDEAUX
Université Montesquieu-Bordeaux IV
Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux
Centre d'Etudes d'Afrique Noire

L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun

Thèse pour le doctorat en science politique

Pélagie Chantal BELOMO ESSONO
Sous la direction de M. le Professeur Andy SMITH

Membres du jury

M. Andy SMITH,

Directeur de recherche FNSP, Professeur de science politique,
Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux

M. François CONSTANTIN,
Professeur émérite, Université de Pau et des Pays de l'Adour, rapporteur

M. Jacques de MAILLARD,
Professeur de science politique, Université de Rouen, rapporteur

M. Dominique Darbon,
Professeur de science politique, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux

6 février 2007

Remerciements

Au terme de ces années de recherche, je tiens à remercier M. Le Professeur Andy Smith, pour sa disponibilité, ses conseils, ses encouragements, à l'attention rigoureuse et à l'intérêt portés à ce travail.

Toute ma reconnaissance s'adresse également aux professeurs François Constantin, Jacques de Maillard et Dominique Darbon pour avoir accepté de prendre part à mon jury de thèse.

Mes remerciements s'adressent aussi à Vincent Foucher pour ses conseils, aux attachés militaires et de sécurité près l'ambassade de France à Yaoundé, aux militaires, gendarmes, policiers, à André-Marie Afouba, à Célestin Lingo ainsi qu'à tous ceux qui se sont prêtés à nos questions.

Que Father Adeso+, Sophie Hoffmann, Marie-Emmanuelle, Nadine, François-Xavier, Patrice, Arnaud, Caroline, Ernest, Jean Michel et ma famille, pour leur soutien, trouvent ici l'expression de ma gratitude.

TABLE DES MATIERES

Table des matières 1
INTRODUCTION GENERALE 12

&1 Ordre et sécurité en débat 13
I Approches de la sécurité 14
II La sécurité au « concret » 17
A Le débat sécuritaire dans les démocraties occidentales du XVIe siècle à nos jours 18
B Le débat sur la sécurité en Afrique 20
C Les institutions étatiques chargées de la sécurité en Occident et en Afrique 22
1 Police et débat scientifique 23
2 L'armée et la police en Afrique 26
&2 Au delà de la socio-histoire de l'Etat 29
I La philosophie hobbésienne: fondement de la relation Etat-sécurité 30
II Processus de sécurisation et formation de l'Etat en occident, en Afrique et au Cameroun: différenciation de trajectoire et d'histoire 31
A La socio-histoire de l'Etat en occident et la question de la guerre 32
B L'Etat en Afrique: approches développementaliste, de la dépendance et de l'historicité de l'Etat 35
C Trajectoire d'étatisation au Cameroun 37
&3 Un objet construit: concepts, hypothèses et méthodologie 42
I Approches théoriques et choix conceptuels 43
A La socio-histoire et l'analyse de l'action publique 43
B Perspective constructiviste: les concepts de « champ » et de 46
« configuration » 46
II Hypothèses 49
A Hypothèse générale 49
B Hypothèses secondaires 50
C Opérationnalisation des hypothèses 51
III Méthodologie de l'enquête 52
A L'enquête de terrain 53
B Cadre spatial d'investigation 56
V Structure du texte 57

PREMIERE PARTIE COOPERATION MILITAIRE, CHAMPS INTERNATIONAL, REGIONAL ET CONSTRUCTION D'UN MODELE SECURITAIRE AU CAMEROUN . 60

CHAPITRE I ORDRE ET SECURITE A LA LUMIERE DE LA COOPERATION MILITAIRE 66

Section I Le pacte colonial et les relations franco-africaines /camerounaises: problématisation d'une politique coloniale 67
&I Politique africaine de la France et pacte colonial 67
I Politique africaine de la France gaullienne : formalisation et formulation d'une politique 68

II Politique africaine de la France et mutations internationales..... 73
&II La "françafrique" ou la politique de l'opprobre? 78
Section II Politique militaire France-Cameroun et ordre politique au Cameroun..... 83
&1 Historicité et relation militaire France-Cameroun 84
I L'influence et la difficile ambition coloniale de la France 84
II Politique militaire franco-camerounaise et processus d'indépendance..... 87
&2 Politique de coopération militaire France-Cameroun: les accords militaires . 88
I Les accords militaires et de défense France-Cameroun..... 89
A Accords militaires France-Cameroun et énoncés rhétoriques..... 89
B Coopération militaire, de sécurité France-Cameroun et mise en oeuvre d'une politique de sécurité 93
II Politique de sécurité France-Cameroun entre perpétuation de l'ordre colonial et constitution d'un ordre autoritaire..... 98
&3 Acquis coloniaux et détermination de la puissance camerounaise 103
I Le « particularisme » au Cameroun: la notion d'« Etat exceptionnel » et « original » comme paramètres de sa puissance?..... 104
II Accords militaires comme principes structurants de la construction d'une puissance régionale ?..... 110
III Armement comme indicateur de puissance du Cameroun? 115
&4 Coopération militaire Etats-Unis-Cameroun, Chine-Cameroun ou déclassement stratégique et géostratégique de la France? 120
I Coopération Cameroun-Etats-Unis: définition d'un imperium ou stratégie d'un nouvel allié sécuritaire ?..... 120
II Coopération Chine-Cameroun: émergence d'une puissance ou Realpolitik?129
Conclusion du chapitre..... 132

CHAPITRE II ORDRE ET SECURITE AU CAMEROUN ENTRE CHAMPS SECURITAIRES INTERNATIONAL ET REGIONAL..... 136

Section I Ordre, sécurité entre enjeux stratégiques, de puissance dans le golfe de Guinée, le bassin du Congo et construction d'une sécurité nationale..... 138
&1 Problématisation des enjeux géostratégiques dans le golfe de Guinée, déconstruction et construction d'un ordre sécuritaire intérieur..... 139
I Politisation des enjeux par les Etats-Unis dans le golfe de Guinée 140
II Politisation des enjeux économiques par les Etats-Unis 148
III Le golfe de Guinée entre enjeux géostratégiques, de puissance et construction d'un sanctuaire..... 150
IV Problématisation de la sécurité des puissances dans le golfe de Guinée et la formation des militaires au Cameroun 153
V Décomposition et recomposition sécuritaire dans le golfe de Guinée 156
&2 Enjeux géostratégiques dans le bassin du Congo et incidences sécuritaires.. 158
I Problématisation du bassin du Congo et politisation des enjeux 159
II Préservation des intérêts des puissances dans le bassin du Congo et incidences sécuritaires au Cameroun 163
Section II Insécurité sous-régionale et décomposition sécuritaire au Cameroun 166
&I Fabrication de la figure de l'ennemi en Afrique centrale et déconstruction de la sécurité..... 168
&II Territoires en conflits et stigmates au Cameroun?..... 172
I Problématique des réfugiés et incidences sécuritaires au Cameroun..... 172
II Entrepreneurs de l'insécurité, transnationalisation des activités illicites et

sécurité au Cameroun 176
&III Guerres sous-régionales et définition de la défense au Cameroun..... 178
I Formulation de la doctrine stratégique..... 178
II Le concept de défense populaire 181
III La pensée stratégique comme un construit des acteurs politiques 183
Section III Champ politique, politisation de la sécurité, principes discursifs et praxéologie sécuritaire en Afrique centrale 186
&I Modalités de la rhétorique sécuritaire en Afrique centrale et construction d'un ordre sécuritaire..... 187
I Problématisation par les grandes puissances du discours sécuritaire en Afrique 187
II Problématisation africaine du discours sur la sécurité 193
&II Sécuritisation et praxéologie en Afrique centrale 199
Section IV Construction d'une politique africaine de défense et de sécurité communes et processus de sécurisation au Cameroun..... 203
&1 Mécanismes importés de sécurité et construction sécuritaire en Afrique centrale 204
I Stratégies sécuritaires de la France en Afrique 205
II Stratégie américaine de sécurité en Afrique..... 206
&2 Mécanismes sécuritaires: technologies de construction de la paix en Afrique centrale 211
I Pacte de Non-Agression et de Défense Commune de l'Union Africaine et construction sécuritaire 212
II Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) et construction sécuritaire de l'espace régional 216
&3 Afrique centrale, un espace de sécurité ? 218
&IV Participation du Cameroun aux opérations de maintien de la paix et triomphalisme politique..... 221
Conclusion du chapitre..... 225

DEUXIEME PARTIE LA CONSTRUCTION DE L'ETAT AU CAMEROUN A L'EPREUVE DE L'ORDRE ET DE LA SECURITE PUBLICS 228

CHAPITRE I LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION ETATIQUE ENTRE ORDRE ET SECURITE 232

Section I Les référentiels de l'ordre, de la sécurité entre cadres cognitifs et praxis politique..... 233
&1 Référentiels de l'ordre: questions ontologiques 233
I Principes fondamentaux du référentiel de l'ordre 233
II Référentiel de l'ordre comme fondement de l'ordre politique..... 236
III Référentiel de l'ordre et représentations sociales..... 241
IV Fabrication de l'ordre et production des mécanismes autoritaires 242
A Configuration des partis politiques et ordre au Cameroun..... 242
B Le droit accaparé au service de l'autoritarisme..... 244
C Censure, prison politique et exil comme apologie de l'autoritarisme..... 246
&2 Référentiel de la sécurité entre rémanence de l'ancien régime, continuité historique et libéralisation politique..... 251
Section II La sociogenèse du fait sécuritaire au Cameroun 254
&1 La décolonisation, la rébellion comme évènements totalisants du fait

sécuritaire et configuration de l’Etat 254

&2 Géopolitique et ordre, le Nigeria et le Cameroun: histoire d'une conflictualité . 258
&3 « Problème anglophone » et effritement de l'ordre politique au Cameroun . 262
& IV Crise de succession, tentative de putsch et restauration autoritaire 263
&V Transition démocratique au Cameroun, relâchement de l'idéologie de l'ordre ou restauration autoritaire..... 265
Conclusion du chapitre..... 270

CHAPITRE II CONFIGURATION DES FORCES: ACTEURS ET INSTITUTIONS DANS LA FABRIQUE DE L'ORDRE SECURITAIRE AU CAMEROUN 272

Section I Radioscopie des appareils répressifs de l'Etat: entre institutionnalisation, mécanismes et représentations 273
&1 Appareils répressifs de l'Etat et processus d'institutionnalisation..... 274
I La police à la lumière du processus d'étatisation..... 274
A Genèse de la police et trajectoire d'étatisation..... 274
B Le renseignement comme fondement de l'ordre sécuritaire 275
II Mise en place de la gendarmerie, de l'armée et trajectoire d'étatisation 280
&2 Appareils répressifs de l'Etat: entre antagonismes et monopolisation du champ sécuritaire 284
I Conflits entre institutions et tentative d'inscription dans le champ étatique.. 284
II Appareils répressifs de l'Etat entre assujettissement au politique, instrumentalisation et recherche de monopolisation du champ sécuritaire.... 290
A Stratégies et modes opératoires des acteurs politiques..... 290
B Contrôle et gestion politiques des ARE 294
C Armée comme enjeu politique 302
&3 Appareil répressif de l'Etat et société : violence, soumission et coopération.... 305
I Appareil répressif de l'Etat: processus d'intégration sociale et instauration d'un ordre 305
II Monopole de la violence illégitime et ordre social 306
Section II Les appareils administratif et judiciaire dans le processus de l'ordre sécuritaire 311
&1 Administration: appareil idéologique de l'Etat et mission de commandement .. 312
&2 La justice: juridicisation et légalisation de l'ordonnancement sécuritaire 316
Section III Corruption: source nourricière d'un système 321
&I Système individuel de capitalisation des ressources 322
&II Police: système institutionnel de rente et de prédation 323
Conclusion du Chapitre..... 327

CHAPITRE III POLITIQUES PUBLIQUES, ACTION PUBLIQUE SECURITAIRE ET CONSTRUCTION D'UN MODELE ETATIQUE AU CAMEROUN 330

Section I Etatisation et fabrication des politiques d'ordre et de sécurité..... 333
&I « Problème anglophone » et constitution d'une politique de sécurité..... 333
I Construction politique du « problème anglophone » 334
A Problématisation coloniale et post coloniale de la question anglophone ... 335
B Emergence et politisation du « problème anglophone » en période transitionnelle et post transitionnelle (1990…)..... 338
II Le « problème anglophone »: articulation et gestion politiques 341

&II La rébellion comme problème public 344
I Construction politique de la lutte contre la subversion 345
A Processus de publicisation et référentiel de la lutte contre la rébellion 346
B Référentiel de l'ordre, de la sécurité: entre ordre colonial et coopération militaire franco-camerounaise 347
C La sécuritisation entre langage et rhétorique politiques 349
II Légalité d'exception ou constitution d'une politique juridique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun 351
III Répression de la subversion et mise en oeuvre d'une politique publique de sécurité 355
A Légalisation de la répression de la subversion 356
B Technologie de la violence 358
&III L'institutionnalisation des prisons politiques comme politique de sécurité .. 360
I Elaboration des prisons politiques 361
II Catégorisation et qualification de l'« ennemi » à incarcérer 363
III La prison comme sanction politique 365
IV Arrestations et arbitraire d'un système 367
&IV Commandement opérationnel, état d'urgence et politique publique en période post transitionnelle 369
&V Les usages politiques de la sécurité 373
I Positionnement sécuritaire, gestion de l'espace et des citoyens 374
II Politique financière et constitution de l'ordre sécuritaire 375
III Les modes d'actions politiques 378
Section II Action publique sécuritaire et construction de l'Etat 384
&I Coproduction sécuritaire entre logiques internationales, « endogéisation » et bricolage sécuritaire 385
I Les Etats-Unis dans le processus de production de la sécurité au Cameroun 386
II Actions de la France au Cameroun, fabrication et constitution de l'ordre sécuritaire 390
&2 Sécurité et intégration du champ social dans le « domaine réservé » de l'Etat 392
I Société civile et gestion de la sécurité 393
II *Sharing* sécuritaire, privatisation de la sécurité entre acteurs sociaux et Etat: contrôle et monopolisation de l'historicité par l'Etat ? 396
III *Straddling* sécuritaire entre Etat et société civile 400
Conclusion du chapitre 403

CHAPITRE IV DECOMPOSITION DE L'ORDRE SECURITAIRE ENTRE DECONSTRUCTION ET CONSTRUCTION D'UN MODELE ETATIQUE AU CAMEROUN 408

Section I Processus de « désécurisation » au Cameroun 410
&I Les figures sociales de l'ordre et du désordre 411
&2 Entre prédation et entreprenariat transnational de l'insécurité : razzias et « coupeurs de route » 413
&3 Insécurité interne: le grand banditisme et la grande criminalité comme actions sociale et politique 417
A Insécurité comme phénomène social 418
B Grand banditisme et grande criminalité comme activité de certaines forces de l'ordre 420

&4 Politiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité : « resécurisation » ou politique de *containment* ? 421
I Processus de problématisation du grand banditisme et la grande criminalité 422
II Gestion politique du problème du problème de grand banditisme et de la grande criminalité..... 424
Section II Sécurisation à géométrie variable ou ghettoïsation de la sécurité..... 428
&I Présidentialisation de la sécurité entre parcellarisation et « insularisation » sécuritaire 429
&II Sécurisation de l'« Etat utile » et insécurité comme sanction des « territoires indociles » 433
Section III « Désécurisation » politique entre désétatisation et étatisation..... 440
&1 Dialectique entre processus politique et insécurité 440
&2 Insécurité et « détotalisation » du champ politique au Cameroun 442
&3 Insécurité politique, institutionnelle et modes de gestion politique au Cameroun. 446
I Incertitude comme contrainte politique..... 447
II Incertitude et maîtrise de l'agenda politique comme modalité de contrôle, de gestion et ressource politiques en période post transitionnelle 449
Conclusion du chapitre..... 453

CONCLUSION GENERALE 458

I La genèse du fait sécuritaire au Cameroun 459
II Enjeux des puissances, mécanismes sécuritaires du « dehors » et construction de l'Etat au Cameroun..... 462
III Mécanismes sécuritaires du « dedans » et ordre politique 465
IV Action publique sécuritaire comme nouvelle « gouvernementalité »? 469
V « State building », stabilité et construction originale de l'Etat du Cameroun..... 470

BIBLIOGRAPHIE GENERALE 474

Ouvrages généraux..... 474
Ouvrages sur la sécurité 482
Ouvrages sur l'analyse des politiques publiques..... 484
Ouvrages sur l'Afrique..... 486
Ouvrages sur le Cameroun 493
Thèses..... 497
Rapports, décrets et discours..... 497
Journaux 498
Sites Internet..... 500

ANNEXES 521
Carte du Cameroun..... 502
Histoire du Cameroun 503
Archives nationales du Cameroun 1AA415..... 505
Archives nationales du Cameroun 1AAA415..... 508
Archives nationales du Cameroun 1AA415..... 510
Archives nationales du Cameroun 1AA 115..... 514
Archives nationales du Cameroun n°1AA 415 516
Archives nationales du Cameroun 1AA 552..... 518
Synthèse bi-mensuelle de sûreté, N° 1679/PS/2 520

Synthèse bi-mensuelle de sûreté, n° 2436/PS/2 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Synthèse bi-mensuelle de sûreté, n° 1708/PS/2 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Synthèse bi-mensuelle de sûreté, n° 0085/PS/2 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun 1AA415 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun A P 10970/C ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun 1AA 1194- 1AA 1217 .. **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun 1AAA 1438 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun 1 AA1194-1AA1217 .... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales Cameroun 1AA 1194- 1AA1217 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun, documents saisis Affaire Ndongmo et Ouandié 1971 ..... **Erreur ! Signet non défini.**
Archives nationales du Cameroun 1AA 236 ..... **Erreur ! Signet non défini.**

INTRODUCTION GENERALE

L'ordre, l'autorité et la sécurité sont des concepts qui, depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance, ont jalonné l'histoire de cet Etat. Ils ne cessent d'être convoqués, voire même magnifiés. De ce fait, ils structurent largement le politique, que ce soit dans le cadre du discours, de la théâtralisation et même de la pratique. Ces trois concepts se déclinent de plusieurs manières et sont révélateurs de la rhétorique et du champ lexico-politique: « l'ordre règnera par tous les moyens », « il faut restaurer l'autorité de l'Etat », « il faut maintenir l'ordre et la sécurité »[1]. En d'autres termes, ce souci de l'ordre omniprésent, qui taraude l'Etat du Cameroun s'insère dans la problématique globale sans cesse récurrente de la « création », de l'« instauration » et de la « restauration de l'ordre et de l'autorité » qui sont des matrices constitutives de l'ordre politique au Cameroun. Ces concepts, en particulier celui de l'autorité assimilée au pouvoir brut dans les rapports entre gouvernants et gouvernés définissent ainsi la nature de l'Etat du Cameroun.

Par ailleurs, l'obsession sécuritaire qui travaille cet Etat se traduit par le fait que le règne du président Ahidjo est marqué par la répression de la subversion (1960-1982) qui se perpétue avec plus ou moins de radicalisme dans le règne du président Biya (de 1982 à aujourd'hui). Dans le second règne, cette obsession s'opère dans une dynamique de permanence et de changement. Par exemple, en une vingtaine d'années de pouvoir, le président Biya nomme plus d'une vingtaine de généraux à la tête des armées. Or, depuis toute la période de l'« ancien régime », plus autoritaire par conséquent plus sécuritaire, seul le général Semengué était à la tête des armées. Ce paradoxe s'explique par les crises politiques, les tentatives de « restauration de l'ordre » et la gestion de l'Etat à travers le système

[1] Ce lexique politique tel un rituel sera tenu par le président Ahidjo lors de la grève des étudiants, par le président Biya lors des villes mortes organisées par l'opposition dans la mouvance de la démocratisation, par les ministres de l'administration territorial par exemple Andzé Tsoungui et par le délégué général à la sûreté national, J. Fochivé. On peut citer par exemple « L'ordre doit régner au Cameroun ! La démocratie doit avancer ! L'ordre règnera ! La démocratie avancera ! », extrait du discours du président Biya le 27 juin 1991, in *Cameroon Tribune*, 28 juin 1997, p. 4.

« néopatrimonial »[1]. Toutefois, cette inflation de responsables des armées doit être questionnée de par le fait qu'elle suscite des interrogations au vu de la superficie de l'Etat du Cameroun[2], du nombre d'habitants[3] et de ce que cet Etat n'a pas encore véritablement connu de guerre[4]. Tout ceci reflète l'image d'un Etat en perpétuel danger.

Dans ce contexte, il y a lieu de s'interroger sur les politiques de sécurité et de défense du Cameroun. Ces facteurs et bien d'autres[5] conduisent donc à poser la problématique de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'ordre politique au Cameroun. Ainsi, il est nécessaire de saisir d'abord les différentes approches qui sous-tendent les concepts d'ordre et de sécurité. Ensuite, dépasser la socio-histoire de l'Etat amène à aborder autrement la question de l'Etat en général et celui du Cameroun en particulier. Enfin, il revient de présenter la construction théorique et méthodologique de l'objet.

&1 Ordre et sécurité en débat

L'intérêt de mettre en débat les termes d'ordre[6] et de sécurité[7] est d'expliquer et d'analyser ces concepts en vue de l'élaboration d'un cadre théorique permettant de problématiser l'ordre sécuritaire dans la construction de l'Etat au Cameroun. Ce débat porte premièrement sur les approches de la sécurité. Deuxièmement, rendre compte de la sécurité au « concret »[8] suppose qu'il faut étudier les phénomènes d'insécurité qui se posent en occident

---

[1] Médard, (J-F.) « L'Etat néopatrimonialisé », *Politique africaine*, 1990, 39, pp. 25-36; « L'Etat néopatrimonial en Afrique noire » in Médard, (J-F.), (éd.), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, pp. 328-330.

[2] A titre de comparaison, la superficie du Cameroun est de 475 000 km.

[3] Dans le même ordre comparatif, sa population s'élève à environ 14 millions d'habitants. Le dernier recensement de la population organisé en 2005 n'a pas encore véritablement rendu ses résultats.

[4] Le conflit de Bakassi entre le Cameroun et le Nigeria est un conflit excentré, hors des centres névralgiques et de décisions du Cameroun. Il se déroule dans « des territoires perdus de la République ». En plus, sa résolution s'effectue davantage sur le plan juridique et judiciaire.

[5] Tous les autres facteurs à savoir le legs colonial, la rébellion des nationalistes, la situation géopolitique du Cameroun face au Nigeria, la crise de succession, le putsch, la transition démocratique qui sont les éléments constitutifs de la sociogenèse de l'ordre au Cameroun seront amplement étudiés dans le chapitre I de la deuxième partie de ce travail.

[6] Le concept de l'ordre que nous nommons par ailleurs « référentiel de l'ordre » est plurisémantique. Il introduit la notion de l'ordre public, de recomposition de champ social, politique et économique. Tout ceci est auréolé de violence politique servant à asseoir un ordre politique. Il désigne également un méta-concept qui englobe en lui-même la notion d'ordre et de sécurité. Dès lors, il s'agit d'une représentation et d'une construction du réel, voire d'une valeur impliquant une aspiration et une téléologie.

[7] Le concept de sécurité qui conduit à ce que nous désignons « référentiel de la sécurité » remplace la notion d'ordre en période d'appels démocratiques. Il intègre la notion de sûreté des citoyens dans leur intégrité physique et morale, leur dignité, la protection de leurs biens etc. En outre, il met en exergue la dialectique de l'Etat et de la société dans l'optique de la conflictualité en termes de fabrication d'une cohésion sociale, de la sécurité elle-même, de la monopolisation de la fonction régulatrice dans la construction de l'Etat. Toutefois, il garde les fondements autoritaires et/ou sécuritaires du référentiel de l'ordre.

[8] Padioleau, (J-G.), *L'Etat au concret*, Paris, PUF, 1982.

et en Afrique. Cela signifie également interroger l'« état de l'art » sur les institutions de sécurité dans les deux régions. Troisièmement, il convient de présenter la manière dont est posée la notion de sécurité publique au Cameroun[1].

I Approches de la sécurité

Compétence régalienne, la sécurité a fait l'objet d'un processus de confiscation par l'Etat souverain au sens weberien. L'Etat est en charge du bien commun et détenteur du monopole de la contrainte légitime. Erigée en une des missions fondamentales du pouvoir politique institutionnalisé, la satisfaction du besoin de sécurité apparaît dès lors comme la justification imminente à l'adoption de réglementation et à la mise en œuvre des appareils de régulation sociale que sont l'administration, la police, la justice[2]. Ainsi, le léviathan ayant pour fondement la sécurité des citoyens a fait de la sécurité non seulement son monopole mais également le fondement de sa souveraineté. Au delà de cette approche wébérienne, la sécurité laisse apparaître une incertitude conceptuelle et révèle une plasticité sémantique. Du fait qu'elle est susceptible de présenter une connotation idéologique, elle est un « concept essentiellement contesté »[3]. Toutefois, l'absence de guerre, la poursuite des intérêts nationaux, la protection de valeurs fondamentales, la capacité de survie, la résistance à l'agression, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement des Etats, leur affaiblissement, l'éloignement des menaces, l'émancipation de l'être humain sont autant de variantes qui structurent le concept de sécurité[4]. Aussi, une majorité d'auteurs s'accordent-ils à penser que trois paramètres concourent à la définition de la sécurité: la préservation des valeurs centrales pour toute communauté, l'absence de menaces contre elle et la formulation d'objectifs politiques. Pour saisir l'intelligibilité du concept de sécurité, il faut se référer aux approches de certains auteurs tels que A. Wolfer, B. Buzan, aux visions restrictive et élargie de la sécurité.

---

[1] La notion d'ordre a été peu discutée dans les sciences sociales. Ceci nous amène à nous appesantir davantage sur la notion de sécurité.

[2] Dieu, (F.), *Politiques publiques de sécurité*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 56.

[3] Walter Brice Gallie, « Essentially contested Concepts. », *Proceeding of Aristotelian Society*, New series, 56, 1956, pp. 167-198. Même si tel est le cas, nous ne pouvons nous soustraire à sa compréhension. D'après J. Gray, le « concept essentiellement contesté » doit être articulé, entrer en discussion sur le terrain de l'irrésolu et accepter le jeu de la contestation pour un prix qui en vaut la peine. Affirmer le contraire reviendrait à adopter une position rigide de la contestabilité proche d'un relativisme absolu, frôlant même le nihilisme. Puisque aucune conception de la sécurité ne serait plus digne de discussion pour apprécier la valeur du rang qu'elle occupe, Gray, (J.N.), "On the Contestability of social and political Concepts", *Political Theory*, vol. 5, 1977, pp. 330-348.

[4] Sur cette thématique, lire Buzan, (B.), *People, States and Fear. An Agenda for international securities studies in the Post Cold War Era*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.

En effet, selon A. Wolfers la sécurité est un « concept ambigu » si l'on ne répond pas à deux questions essentielles: la sécurité pour qui, la sécurité pour quelles valeurs et par rapport à quelles menaces? La première question permet de clarifier le référent ou le sujet de la sécurité ; individu, Etat, région, système international, etc. La seconde quant à elle concerne le problème de la sectorisation; quel secteur (économique, environnemental, politique, sociétal, etc.) et quelles valeurs sont affectées par l'ébranlement de ces secteurs ?[1].

Ensuite, de manière simple, la sécurité pourrait se définir selon B. Buzan[2] comme l'absence de menace. D'après A. Wolfers, au sens objectif, elle se traduit comme l'« absence de menaces sur les valeurs centrales ». Au sens subjectif, elle signifie l'« absence de peur que les valeurs centrales ne fassent l'objet d'une attaque »[3]. La question du sujet de la sécurité, parce que traitant de l'unité de référence se situe donc au cœur du débat. Pour les « sécuritaires classiques », l'Etat demeure l'acteur incontournable et possède le monopole de l'usage de la force[4]. Cette perspective aboutit à la question de la sécurité nationale. Pour les « sécuritaires élargis » par contre, les acteurs non étatiques (OIG, ONG) rivalisent avec l'Etat sur la force et davantage sur la prévention de son utilisation[5]. Par ailleurs, les « sécuritaires critiques » portent leur attention sur l'émancipation des humains et sur la sécurité sociétale. Pour eux, l'Etat représente la source du problème de sécurité et non sa solution[6]. Ceci amène donc à clarifier les différentes catégories par approche et par école.

Enfin, les approches sur la sécurité portent sur la vision restrictive et la vision élargie ou sur l'opposition entre sécurité militaire et sécurité non militaire. Pour les tenants de la première approche, il s'agit de l'« étude de la menace, de l'utilisation et du contrôle de la force militaire »[7]. Les tenants de la sécurité élargie par contre intègrent de nouveaux acteurs, de nouvelles dimensions d'analyse non militaires, économiques, sociétales, environnementales et légales de la sécurité[8].

En clair, le concept de sécurité reste imprécis dans les sciences sociales. Toutefois, il a permis de faire ressortir une pléthore d'approches. Ces dernières ont durant et après la guerre

---

[1] Lire Baldwin, (A.D.), « The Concept of Security », in *Review of international studies*, vol 23, n°3, 1997.
[2] Buzan, (B.), *People, States and Fear. And Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.
[3] Wolfers, (A.), *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, John Hopkings University Press, 1973, p. 36.
[4] Snow, (D.M.), *National Security. Defense Policy in a Changed International Order*, New york, St. Martin's Press, 4e édition, 1998.
[5] Fischer, (D.), *Nonmilitary Aspects of Security*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company, 1993.
[6] Krause, (K.), Williams, (M.), « Broadening the Agenda of Security Studies: Politices and Methods", *Mershon International Studies Review*, 40, octobre 1997, pp. 229-254.
[7] Walt, (S.), « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quaterly*, 35, septembre 1991, pp. 211-239, p. 212.
[8] Holsti, (K.J.), *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

froide parfois alimenté le débat politique. Certaines de ces différentes théories sont un véritable terreau pour les politiques en matière idéologique en l'occurence pour la politique américaine[1]. Ceci a des répercussions sur l'ordre international.

Au demeurant, les approches traditionnelles de la sécurité et de l'ordre ne sont plus compatibles d'une part avec les mutations internationales et d'autre part, avec la problématique de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'Etat au Cameroun. Ainsi, en relation internationale, traditionnellement la sécurité renvoie à la protection d'un Etat et par conséquent de sa population contre une menace normalement militaire. Parler de la sécurité revient à répondre à un certain nombre de questions. Premièrement, quel est l'objet référent de la sécurité ? Autrefois, l'Etat était l'unique référent de la sécurité. Aujourd'hui, on parle désormais de la sécurité de la société, de l'individu et des groupes vulnérables. Deuxièmement, la question de la menace renvoyait simplement à la menace militaire. De nos jours, elle est multiforme. Troisièmement, à la question de savoir qui doit assurer la sécurité ? On répondait que c'était le rôle de l'Etat. De plus en plus, les organisations internationales se voient dotées d'un rôle important sur le plan de la sécurité internationale et de la sécurité à l'intérieur des Etats. On assiste aussi à une privatisation de la sécurité qui met en scène les mercenaires et les entreprises privée de sécurité. Quatrièmement, d'après la question suivante : comment assure-t-on la sécurité ? Les instruments militaires seuls ne suffisent plus pour protéger contre certains types de menaces. La conception négative de la sécurité qui voit la sécurité comme une absence de menace et qui implique le renforcement de la défense entraîne « le dilemme de sécurité »[2]. La vision positive de la sécurité quant à elle suppose au moins deux idées. La sécurité ne signifie pas éliminer la menace immédiate mais aussi de travailler sur les sources de l'insécurité. Or, dans le cadre de ce travail, l'intégration des mécanismes régionaux et sous régionaux de sécurité tempèrent et semblent atténuer la conception de la guerre que véhicule cette théorie. A cet effet, au lieu d'un « dilemme de sécurité », on s'acheminerait plutôt vers un processus d'apprentissage et d'acquisition des référents de paix. Enfin, on doit se demander dans quelle mesure il est possible de distinguer entre sécurité interne, externe et internationale. Dans les analyses traditionnelles, il y avait une séparation entre ces trois formes de sécurité. La sécurité extérieure appartenait au domaine de

---

[1] Sur la construction des courants idéologiques aux Etats-Unis, lire, Tertrais, (B.), « « La guerre mondiale contre la terreur », 2001-2004 », in *Politique étrangère*, n° 3, 2004, pp. 532-546.

[2] John Herz entend par dilemme de sécurité, « le fait que les actions entreprises unilatéralement par un Etat pour assurer sa sécurité tendent, quelles que soient ses intentions, à accroître l'insécurité des autres Etats », « Idealist inter Nationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, 1950, pp. 157-180; *Political Realism and Political Idealism*, Chicago, Chicago University Press, 1951; lire aussi Jervis, (R.), « Security Regims », in Krasner, (S.), (éd.), *International regims*, Ithaca, Cornell University Press, 1983, pp. 173-194.

la politique étrangère, tandis que la sécurité internationale était du ressort des relations internationales[1]. De plus en plus avec la mondialisation, ces frontières semblent éclatées. Dans le contexte de ce travail, une analyse diversifiée permet de croiser toutes ces approches afin de saisir le sens total des phénomènes.

En somme, analyser la sécurité et l'ordre dans l'optique de la construction de l'Etat au Cameroun implique d'aller au-delà des conceptions que sous-tendent les approches ci-dessus. Car ces deux concepts construisent l'Etat et de ce fait, ils sont le fondement de l'ordre politique au Cameroun. Ceci nous amène donc à introduire les notions de référentiel de l'ordre et de référentiel de la sécurité comme des éléments structurants et constitutifs de la politique et de la société[2].

II La sécurité au « concret »

L'analyse du débat sur la sécurité révèle une dimension binaire. Dans les démocraties occidentales, il met en œuvre la question centrale de la délinquance, de la criminalité, des incivilités et du sentiment d'insécurité. En d'autres termes, il s'agit des problèmes de sécurité publique et sociétale provoqués par des individus insérés dans un processus de ghettoïsation, qui se sentent exclus sur le plan économique, politique et social. *A contrario* en Afrique, il porte davantage sur l'insécurité ou la sécurité politique[3]; la sûreté de l'Etat, les risques du système autoritaire; la sécurité physique des individus en termes de répression étatique et de sécurité publique, les guerres, l'impact du crime organisé, etc. Toutefois, ce dernier point est loin d'être l'apanage de l'Afrique car il s'inscrit plutôt dans le sillage transnational et ses acteurs, de la crise de l'Etat et de l'émergence de ce que Rosenau appelle les « acteurs hors souveraineté » ou même des entrepreneurs de la guerre classique, de la guerre asymétrique ou du nihilisme. Ce qui nous introduit dans une logique de *straddling* ou de chevauchement entre l'interne et l'international. Dans le même ordre d'idées, en général, tous les Etats en Afrique comme en occident connaissent une dérégulation, voire une transformation de l'ordre militaire et sécuritaire car la privatisation de la sécurité affecte tous ces ordres politiques.

---

[1] Sur toutes ces questions, lire, Macleod, (A.), Masson, (I.), Morin, (D.), « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales, in *Etudes internationales*, vol XXXV, n°1, Institut québécois des Hautes Eudes Internationales, Québec, Université Laval, mars 2004, pp. 5-24.

[2] Sur les notions de référentiels de la sécurité et du référentiel de l'ordre, se référer au premier chapitre de la deuxième partie de ce travail.

[3] D'après les réalistes tels Buzan, (B.), *People, States and Fear. An Agenda for International Security Studies in the Post-Cold War Era*, op. Cit; Weaver, (O.), De Wilde (J.), *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner, 1998, la sécurité politique implique la stabilité organisationnelle de l'Etat.

Toutefois, cette privatisation se pose différemment selon qu'il s'agit de l'Afrique ou de l'occident. Dans les nations occidentales, elle renvoie à la nécessité pour l'Etat de composer avec le marché de la protection des personnes, les biens et l'information ou la sécurité privée[1]. En revanche, la privatisation de la sécurité en Afrique est tributaire de l'absence de l'Etat, voire de son incapacité à assumer la fonction sécuritaire.

En clair, d'une part, la sécurité au « concret » relève de la pratique, de la quotidienneté et du déploiement de l'Etat dans le cadre sécuritaire en occident. En Afrique, la question de la sécurité revient à intégrer cette problématique dans le sens des conflits et des répercussions sur les Etats eux-mêmes. D'autre part, ce débat amène à étudier les acteurs chargés de la sécurité. Ce qui équivaut à appréhender la police dans le débat scientifique de manière globale et plus spécifiquement l'armée et la police en Afrique.

A Le débat sécuritaire dans les démocraties occidentales du XVIe siècle à nos jours

Le but ici n'est pas de faire un résumé complet du débat sur la sécurité. Mais en s'appuyant sur la littérature existant sur ce sujet, les grandes tendances de ce débat s'articulent autour de la dimension sociétale et politique du rapport à la délinquance. Ainsi, la dimension sociétale de la délinquance fait appel à une approche diachronique ou celle du processus de pacification des mœurs, tandis que la politisation intègre la récupération politique et partisane du phénomène de délinquance et de la violence. H. Lagrange[2] s'inspirant de Norbert Elias[3], pense que le processus de pacification des mœurs intervient dans la vie civile de la plupart des pays d'Europe du XVIe au XXe siècle. Chez Norbert Elias, ce processus s'opère par la diffusion des manières de cour, par une répression de l'expression publique des émotions, des passions et du développement d'une sphère privée. La réduction de la violence interpersonnelle serait donc la résultante d'un processus de maîtrise de l'affectivité. Le refoulement se substituerait à la coercition externe. Pour H. Lagrange, ce processus est remis en cause depuis plusieurs décennies, du fait de la montée de la délinquance prédatrice, du sentiment d'insécurité, de la violence et des attaques contre les personnes. L'évolution de la délinquance en Europe comme en Amérique du nord serait provoquée par l'allègement des hiérarchies traditionnelles, l'affaiblissement de l'auto contrôle, exacerbée par la crise de l'Etat

[1] Ocqueteau, (F.), *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004.
[2] Lagrange, (H.), *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995; *De l'affrontement à l'esquive? Violences, délinquance et usages de drogues*, Paris, Syros, La Découverte, 2001.
[3] Elias, (N.), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-lévy, 1973.

social et la dualisation accrue de la société. En clair, on assiste à la dé-pacification des mœurs, au développement d'une situation d'apartheid social dans laquelle l'altération des structures familiales et l'émergence de l'économie parallèle conduisent à la violence.

Dans le même registre, Loïc Wacquant[1] étudiant le cas américain, estime que le passage du ghetto communautaire à l'« hyper ghetto » peut être analysé comme l'émanation de l'interaction de trois processus. Le premier désigne la dé-pacification de la vie quotidienne ou l'infiltration de la violence à travers le tissu social. Il se conjugue conjointement avec le délabrement écologique et la dangerosité physique dans le cœur urbain racialisé des Etats-Unis. Le deuxième processus est celui de la dé-différenciation qui conduit à la décomposition organisationnel des quartiers du ghetto. Le chômage, la marginalisation électorale, la détérioration des institutions du secteur public permettent de stigmatiser et d'isoler ces populations. Le troisième processus concerne l'informalisation économique, la combinaison entre les carences du marché du travail, la désertification organisationnelle des quartiers et les défaillances de l'Etat social conduisent à l'accroissement de la vente de la drogue. Au demeurant, l'effritement de l'écologie organisationnelle du ghetto affaiblit sa capacité collective en matière de contrôle formel et informel de la violence interpersonnelle. Ce qui dans un contexte de privation matérielle débouche sur une augmentation du crime et de la violence. Bien que mettant en exergue la dimension historique de la sécurité à travers le processus de pacification des mœurs, cette thèse place la société au cœur de ce processus de changement, d'évolution et d'involution. Cependant, la délinquance, fût-ce une question sociale, son articulation et sa problématisation demandent une réponse politique et/ou partisane. La délinquance est elle-même éminemment politisée.

En France, la question des banlieues fait figure d'enjeu politique[2]. De manière générale, la sécurité et l'immigration s'inscrivent dans ce processus de politisation. Avant l'alternance politique de 1981, les partis de droite apparaissent comme les principaux producteurs de discours et de propositions relatifs à la sécurité. Mais le parti communiste tient également un rôle dans la promotion de cet enjeu. L'arrivée de la gauche au pouvoir conduit à la radicalisation des positions de droite. L'émergence électorale de l'extrême droite (1983-1984) va s'effectuer avec la montée des aspirations sécuritaires. Les partis de la droite classique essayent de contenir la concurrence du Front National et s'accaparent d'une partie des positions de ce parti à propos de l'immigration et de la sécurité. Depuis les élections législatives de 1986 qui donnent une majorité parlementaire à la droite et une trentaine de

[1] Wacquant, (L.), « Elias dans le ghetto », in *Politix*, 2001.
[2] Rey, (H), *La peur des banlieues*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

députés au Front National, l'installation durable de ce parti sur la scène politique nationale impose la présence des thèmes sécuritaires dans le débat public[1].

Par ailleurs, au delà des questions d'insécurité urbaine, les pays occidentaux sont de plus en plus soumis aux menaces terroristes. Alors même qu'ils se trouvaient dans des espaces plus ou moins pacifiés, la menace terroriste transforme la sécurité des Etats, la sécurité globale et l'ordre international. Il en découle une logique d'internationalisation de la sécurité en termes de « guerre contre le terrorisme » qui concerne également les Etats comme le Cameroun.

En définitive, si la littérature s'appesantit davantage sur la question de la délinquance, des incivilités et de la politisation de la sécurité dans les sociétés occidentales, le débat sur la sécurité en Afrique permet de lire autrement la question de la sécurité qui se structure autour de la survie des Etats.

B Le débat sur la sécurité en Afrique

Par contraste avec le débat sur la sécurité en Europe, la sécurité en Afrique est assimilée aux problèmes de défense et aux conflits. Dès lors, s'interroger sur la sécurité en Afrique depuis l'époque post indépendance revient d'abord à se référer à l'Etat post colonial et ensuite à le désigner comme un élément perturbateur de la sécurité. D'après Tshiyembé Mwayila[2], l'Etat post colonial serait un facteur d'insécurité en Afrique, puisqu'il est le produit, l'œuvre d'une histoire inachevée: la colonisation. Dans ce contexte, la formation de l'Etat au sud du Sahara, pas plus que les autres Etats, serait liée à l'hybridation transnationale de ce dernier avec le crime. Les pratiques transnationales de criminalité témoignent moins de son démantèlement que de sa formation[3]. Les différentes approches sur la sécurité en Afrique s'intéressent donc d'une part sur les conflits bipolaires et post bipolaires et d'autre part sur l'effondrement des systèmes autoritaires.

---

[1] Rey, (H.), op. Cit. L'orientation de la campagne électorale des présidentielles d'avril-mai 2002 et l'ampleur du vote du Front National ont consacré les questions de sécurité comme le thème central du débat politique. « L'exigence politique de sécurité » parvient donc à occulter les grands enjeux contemporains. Sur cette question, lire, Mucchielli, (L.), *Violences et insécurité: fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2001. Sur la question de divergence de position en matière sécuritaire entre droite et gauche, lire Cubero, (J.), *L'émergence des banlieues au cœur de la fracture sociale*, Paris, Privat, 2002. Lire également, Goaziou, (V.), Mucchielli, (L.), *Les banlieues qui brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2005; Belhaj Kacem, (M.), *La psychologie française: les banlieues: le ban de la République*, Paris, Gallimard, 2006.

[2] Tshiyembe Mwayila, *L'Etat post colonial facteur d'insécurité en Afrique*, Dakar, Présence africaine, 1990.

[3] Bayart, (J-F.), "Le crime transnational et la formation de l'Etat", *Politique africaine*, n° 93, mars 2004, pp. 93-104.

En premier lieu, les conflits bipolaire et post bipolaire jouent un important rôle dans l'effondrement des appareils sécuritaires en Afrique. Ces conflits font l'objet d'antagonismes d'école. D'après D. Bigo, pour le premier courant qui jumelle, pessimiste et optimiste, la fin de la bipolarité est l'explication majeure des modifications des conflits. Aussi, la fin des soutiens aux alliés entraîne-t-elle la recherche d'autres ressources pour l'économie de la guerre. C'est le retour des haines ethniques et religieuses et la fin du primat du politique. La dissuasion n'opérant plus, les puissances locales multiplient leurs ambitions. Pour le deuxième courant, les conflits existaient déjà mais étaient ignorés parce qu'ils gênaient la stabilité bipolaire[1]. Dans le prolongement du premier courant, la fin de la guerre froide induit le tarissement des ressources de la guerre froide. Entre le surarmement de cette époque et les « lâchages » qui accélèrent l'effondrement total de l'appareil d'Etat, se propage « la dérégulation internationale », suscitée par la diffusion du pouvoir des Grands du fait de la décomposition des blocs, la montée du nationalisme ethnicisé et l'affaiblissement de l'Etat-nation[2]. Dans ce contexte, certains conflits infra étatiques[3], qualifiés de conflits de troisième type[4] ou de basse intensité[5], bi ou post bipolaires à savoir les conflits de légitimité, identitaires, moléculaires, non sans être l'apanage de l'Afrique sont néanmoins les plus récurrents. *A contrario,* dans une vision plus systémique de la guerre, d'après Comfort Ero et M. Ferme, la fin de la guerre froide n'a pas marqué le terme des guerres interétatiques ni des guerres civiles en Afrique, mais dans bien des cas, ces guerres inter ou transétatiques sont intimement liées à des conflits civils, avec lesquels elles forment un système[6]. Dans la même perspective, R. Marchal pense que dans un contexte de crise économique et de légitimité dans de nombreux Etats et une démocratisation souvent en trompe-l'œil, on assiste à un système de conflits comme en RDC. Ces guerres sont fondamentalement des

---

[1] Bigo, (D.), « Nouveaux regards sur les conflits? » in Smouts, (M-C.), (éd.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories,* 1998, pp. 309-353, p. 311

[2] Ghassan Salamé, « Les guerres de l'après guerre froide », in Smouts, (M-C.), op. Cit., 1998, pp. 281-307, p. 295.

[3] Toute cette typologie de la guerre est résumée par Battistella, (D.), « Guerres et conflits dans l'après guerre froide » in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 799-800, mars 1998.

[4] D'après Holsti,(K.J.), dans les conflits de troisième type, les fronts, les campagnes, les bases, les uniformes, les signes distinctifs honorifiques, les points d'appui et le respect des limites territoriales des Etats … sont inexistants. La distinction claire entre l'Etat, les forces armées et la population, qui est la marque de la guerre institutionnalisée disparaît dans la guerre du peuple, *The State, War and the State of War*, op. Cit.

[5] D'après Van Creveld, (M.), les conflits de basse intensité se caractérisent par le fait qu'ils éclatent en général dans les parties du monde « peu développées ». Ils font rarement intervenir les armées régulières des deux côtés. Ils ne reposent pas essentiellement sur le déploiement des moyens techniques perfectionnés, *The Transformation of War*, New York, The Free Press, 1991.

[6] Comfort Ero, Ferme, (M.), « Libéria, Sierra Léone, Guinée, la régionalisation de la guerre », in *Politique africaine,* n° 88, décembre 2002, pp. 5-12.

guerres civiles, mais ne peuvent être appréhendées que dans un cadre régional. Elles sont intimement liées à des enjeux relevant de la « modernité » et de la globalisation[1].

En deuxième lieu, l'autre volet de l'insécurité est l'effondrement des systèmes autoritaires. En parlant de la déstabilisation des régimes à parti unique, P. Ango Ela[2] pense qu'avec l'amorce du processus de démocratisation des années 90, l'orientation des menaces a fondamentalement changé dans la région. Le processus a entraîné des changements socio politiques qui ont ébranlé les régimes de parti unique. Il en a résulté la délitescence des « Etats mous » n'étant guère préparés à gérer des crises. Cet effondrement est également dû au désengagement, au retrait militaire ou à la politique de non intervention de la puissance coloniale française malgré les accords militaires la liant à certains Etats postcoloniaux en Afrique. Ce phénomène est d'ailleurs lié à la disqualification stratégique des pays africains consécutive à la fin de la bipolarité[3]. Au-delà de la dynamique de la guerre froide et de son terme, les questions de sécurité auquelles les Etats africains sont confrontés concernent leur arrimage au système de sécurité de la puissance coloniale. A ce propos, D. Brooks et X. Renou s'interrerogent: « why should Africa have to beg for help from the former colonial powers every time it needs military assistance?"[4]. Pour ces deux auteurs, "Using private military companys would give Africa control over its security and destiny. They can be transparent, accountable, inexpensive, effective and controllable"[5].

En conclusion, la coopération militaire relâchée et le spectre des conflits entraînent une insécurité sociale, économique, voire politique dans les Etats en Afrique. Ces différentes visions ont le mérite d'intégrer les conflits ou la guerre comme facteurs responsables de l'insécurité. Toutefois, elles ne traduisent pas forcément la source de cette insécurité qui est inhérente à la nature de l'Etat dans cette partie du monde.

C Les institutions étatiques chargées de la sécurité en Occident et en Afrique

Dans le contexte occidental et particulièrement selon le modèle français, les institutions en charge de la sécurité sont la police et la gendarmerie. Parce que constituant une

---

[1] Marchal, (R.), « Anatomie des guerres en Afrique », in *Questions internationales*, n° 5, janvier-février 2004, pp. 25-34.

[2] Ango Ela, (P.), « La coopération militaire franco-africaine », *Relations Internationales et Stratégiques*, automne 1996.

[3] La question du retrait militaire de la France en Afrique après la guerre froide sera longuement étudiée dans le premier chapitre de la première partie de ce travail.

[4] Brooks, (D.), Renou, (X.), *Peacekeeping or Pillage? private Military Companies in Africa*, Pretoria, Africa institute of South Africa, 2001, p. 4

[5] Brooks, (D.), Renou, (X.), op. Cit., p. 4.

force de police rurale, la gendarmerie souffre d'une atonie sur le plan de la recherche. Elle est victime d'une situation d'« impérialisme scientifique ». Parce qu'elle est, sur le plan organique rattachée à l'armée et à la sociologie militaire et sur le plan fonctionnel à la police et à la sociologie de la police[1]. Ce peu d'intérêt qui lui est accordé est d'autant plus contradictoire que la gendarmerie est une institution ancienne et est née pratiquement avec l'Etat moderne dont elle a longtemps constitué le seul bras armé. En outre, les quelques ouvrages qui évoquent cette institution, traitent davantage de son itinéraire historique; la mise en œuvre de la maréchaussée devenue gendarmerie nationale en 1791 et son développement[2].

Par ailleurs, la sociologie militaire et la sociologie de la police en Afrique offrent un panorama de violence politique dont l'armée et la police en sont les détentrices. Pour ce qui est de l'armée, elle se laisse observer au travers des conflits, des coups d'Etat, de sa capacité à s'immiscer dans le politique et même à gouverner. La police s'identifie quant à elle à la violence, à son incapacité à assumer sa compétence en matière de sécurité publique, ce qui conduit à la privatisation de la sécurité. Afin de comprendre la sécurité à travers les institutions étatiques de sécurité, il convient premièrement de situer la police dans le débat scientifique. Deuxièmement, il est important d'étudier le débat sur l'armée en Afrique.

1 Police et débat scientifique

Sans vouloir éluder la question sur les autres acteurs de la sécurité intérieure, à savoir les douanes, la police municipale, l'administration pénitentiaire, les services d'incendies ou de secours et les entreprises de sécurité privée, nous limiterons notre discussion sur les principales forces de sécurité en l'occurrence, la police, l'armée dans le contexte africain. Du fait qu'elles détiennent le monopole de l'usage de la violence sur le territoire et cet usage s'opère *erga omnes*. Au contraire des grandes institutions telles l'Eglise ou l'Etat, les recherches en sciences sociales portant sur la police où les polices sont plus récentes en raison de la résistance sur le plan empirique mieux du secret dont est auréolé cette institution. Les

[1] Sur cette question, voir, Dieu, (F.), *Gendarmerie et modernité. Etude d'une spécificité gendarmique aujourd'hui*, Paris, Montchrestien, 1993; *La gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, Complexe, 2002; Watin-Angouard, (M.), « Nouvel ordre gendarmique », in *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp. 113-123.

[2] Voir Lafont, (H.), Meyer, (P.), *Le nouvel ordre gendarmique*, Paris, Seuil, 1980; Emsley, (C.), « Evolution de la gendarmerie en milieu rural de l'empire à nos jours », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, novembre 1992-janvier 1993, pp. 25-41; Broers, (M.), « La gendarmerie au 19e siècle: les origines d'un modèle », in *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, op. Cit., pp 43-49.

travaux de W. A. Westley[1] dans les années 50 et d' E. Bittner[2] vont permettre de délimiter les objets et les enjeux des investigations des sciences sociales appliquées à la police. D'après eux, le travail de la police ne se résume pas à la lutte contre le crime. Celle-ci ne constitue qu'une part de ses activités. En plus, les moyens d'action de la police, en l'occurrence la force coercitive ne sont pas encadrés par la règle de droit et le contrôle hiérarchique mais plutôt par des normes internes: professionnelles, qui sont elles-mêmes engendrées par des préoccupations et intérêts collectifs assez largement disjoints du mandat confié à la police. C'est au travers de ces deux lignes directrices que vont se déployer les recherches empiriques sur la police.[3]

Ainsi, en se référant à l'usage de la force physique, des auteurs comme E. Bittner se sont appesantis sur celle-ci pour cerner et identifier la nature du phénomène policier. Loubet del Bayle[4] se range également dans cette position et fait du recours ultime à la contrainte physique un trait distinctif de l'institution policière. A cette caractérisation, il ajoute deux autres dimensions. L'institutionnalisation qui lui permet de distinguer la police des autres groupes qui comme la mafia par exemple n'hésitent pas à user de la force pour parvenir à leurs fins. L'institutionnalisation de l'appareil policier doit être conçue comme le résultat d'une différenciation structurelle par rapport au politique et, à l'intérieur même de l'appareil administratif, par rapport aux organes qui exercent la fonction militaire ou la fonction judiciaire. La seconde dimension est inspirée des travaux de M. Weber car elle fait référence aux groupements de domination qui disposent du monopole de la violence légitime sur leur territoire. Substituant la notion de société globale à celle très restrictive de territorialité, la fonction policière est donc liée à l'organisation politique d'une société. J-P. Brodeur par exemple conteste cette vision. Pour ce dernier, la diversité contemporaine des fonctions sociales assurées par la police la place dans le cadre des tâches qui relèvent souvent dans la pratique des notions de service, d'assistance, et du rôle que jouent les représentations symboliques et idéologiques dans l'effectivité de la régulation policière par rapport au recours à la force.

---

[1] Westley, (W.A.), *Violence and Police: a sociological Study of Law, Custom and Morality*, MIT press, Cambridge, 1950, Mass, 1970.

[2] Bittner, (E.),"The Functions of the Police in modern Society : a Review of Background Factors" *Current, Practices, and possible Role Models*, Washington D. C., Government Printing Office, 1970.

[3] Sur cette question se référer à Brodeur, (J-P.), Monjardet, (D.), (éds.), « Connaître la police » in *Les Cahiers de la Sécurité*, hors série, 2003, pp. 9-21.
Favre, (P.), Jobard, (F.), « La police comme objet de science politique », *Revue Française de Science Politique*, 1997, vol. 47, n° 2, pp. 204-210.

[4] Loubet del Bayle, (J-L.), *La police: approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992.

A propos de la définition de la police, l'opposition entre E. Bittner[1] et J-P. Brodeur se cristallise sur l'un de ses fondements. Pour le premier, « la police n'est rien d'autre qu'un mécanisme de distribution dans la société d'une force justifiée par une situation »[2]. Elle est investie d'une faculté générale d'user de la coercition, non seulement pour faire en sorte que « force reste à la loi », mais dans toutes les situations qui le requièrent selon l'appréhension immédiate qu'en font les participants. Ces situations se caractérisent par « quelque chose qui ne devrait pas être en train de se produire et à propos de quoi il vaudrait mieux faire quelque chose maintenant »[3]. D'après J-P. Brodeur, cette définition influencée par l'ethnométhodologie a le statut d'un paradigme pour la sociologie de la police. E. Bittner la définit par contre par sa capacité à recourir à la force plutôt que par le recours effectif aux mesures coercitives. Nulle part, la police ne détient le monopole au sens strict du terme, de l'usage réglé de la contrainte physique. En sont également détenteurs, les surveillants de prison. La rareté de l'usage effectif de la coercition par les policiers, l'absence d'un monopole policier de la violence légitime, la place de plus en plus grande que tient la criminalité non violente (escroquerie, corruption…) et le fait que la violence n'est qu'une continuation de l'action par d'autres moyens ne saurait donc être prise comme trait distinctif fondant une définition. Pour lui, la police est l'appareil d'Etat le moins spécialisé de tous, celui à qui l'on a recours dans les situations les plus variées alors que les autres institutions administratives sont attachées à des tâches spécifiques. En clair, les propositions d'E. Bittner sont essentiellement normatives et par conséquent non susceptibles de validation empirique et trop restrictives pour rendre compte de la majorité des actions policières et incorrectes sur un ensemble spécifique de points tels le monopole de la police de la force physique, son obligation à rendre compte et sa relation à la loi[4]. P. Favre, F. Jobard, J-P. Brodeur et F. Ocqueteau considèrent que la police ne détient pas le « monopole de la violence légitime ». Elle demeure une institution de contrôle social dotée d'une relative latitude de définition des situations qui appellent son intervention et qui peut alors mettre en œuvre les moyens de coercition dont elle dispose. L'activité policière est moins répressive qu'organisatrice : la police sans cesse négocie les conditions de son intervention, elle participe plus que d'autres à la définition

[1] Dont la définition a dominé les débats: Klockars, (C.B.), *Thinking about Police*, New York, M.C., Grow-Hill, 1983; Brodeur, (J.P.), « La police, mythes et réalités », in *Criminologie*, Université de Montréal, vol. XVII, n° 1, 1984, pp. 9-41.
[2] Bittner, (E.), « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les Cahiers de la Sécurité*, hors série, 2003, pp. 47-62. p. 226.
[3] Bittner, (E.), op. Cit.
[4] Brodeur, (J-P.), « Police et coercition », in *Revue Française de Sociologie*, n° 35, 1994, pp. 457-487.

collective du tolérable et de l'intolérable et elle contribue fortement à organiser un ordre social à laquelle elle est non pas extérieure mais partie prenante[1].

Le recours à la force pourrait aussi conduire au débat plus ancien sur les modèles de police. R. Fosdick et C. Reith développent l'idée d'une opposition entre le modèle anglais de police et le modèle européen ou continental. D'après le premier, la police serait un produit immanent des demandes sociétales, réalisant une sorte « d'auto-régulation » (self-policing) de la communauté par elle-même avec le minimum de recours à la force. D'après le deuxième par contre, le développement de l'appareil policier aurait été essentiellement lié à des considérations politiques et notamment au processus de construction de l'Etat en donnant à l'exercice de la fonction policière un aspect plus coercitif. Cette perspective jugée ethnocentrique aboutit à l'opposition entre le premier modèle qui donnerait lieu à une « police du peuple » tandis que le deuxième dit continental est une « police du prince »[2].

Dans l'optique fonctionnelle, cette différenciation pourrait également introduire les idéaux types de modèles de police. D'après l'assemblage de logique politique et de logique sociétale, une combinaison de fortes motivations politiques et de faibles préoccupations sociétales pourrait être qualifié d'autoritaire et inversement, il pourrait s'agir d'un modèle communautaire de police. L'équilibre des deux variables politique et sociétale donnerait lieu à un modèle arbitral. Cependant, cette combinatoire recèle davantage une pertinence plus théorique que pratique, tant il s'agit d'un idéal-type[3].

Au fond, il ne fait pas de doute que la plupart de ces théories apportent une éclaircie sur l'objet de la police. Elles nous disent ce que devrait être la police ou l'idéal de police en tant qu'institution. Mais elles ne traduisent pas clairement sa véritable sociologie quotidienne, les problèmes qu'elle rencontre, ses dysfonctionnements et le dépassement de ses pratiques dans un contexte de modernité. Elles semblent aussi muettes sur le rôle social, politique et économique de cette institution.

2 L'armée et la police en Afrique

Le thème de l'armée en Afrique a été très peu étudié alors même qu'elle représente une institution majeure dans ce continent. La plupart des travaux portant sur l'armée face aux

[1] Fabre, (P.), Jobard, (F.), op. Cit., p. 207.
[2] Pour ce qui est de la comparaison entre les différents modèles de police se référer à Gleizal, (J-J.), Gatti-Domenach, (J.), Journès, (C.), *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993.
[3] Sur toute cette problématique, lire, Loubet del Bayle, (J-L.), op. Cit.; Monjardet, (D.), *Ce que fait la police: sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

mutations politiques sont en général plus instructifs sur ce dernier sujet que sur celui de l'armée[1]. Toutefois, dans les années 70, deux approches ont alimenté les analyses sur le phénomène militaire à savoir le développementalisme et le marxisme. Les développementalistes conçoivent l'armée comme l'institution la mieux organisée et la plus moderne des nouveaux Etats indépendants. Ils soulignent le rôle des militaires, leur degré d'influence et les facteurs qui encouragent leur intervention dans la vie politique[2]. Dans ce contexte, le coup d'état va donner lieu à la deuxième grande catégorie de cette typologie qui est le régime prétorien[3]. D'après cette vision, les militaires agissent comme des acteurs politiques indépendants. Etant donné que les institutions civiles ne sont pas assez fortes pour garder le contrôle de l'armée. Elle est donc perçue comme une institution devant promouvoir la modernisation et le développement capitaliste.

Pour les marxistes ou les dépendantistes, l'intervention de l'armée est tributaire des rapports de force entre les classes sociales dans des pays où les modes de production subsistent[4]. Ils soulignent la cœxistence entre les militaires et la bourgeoisie. D'où le concept de « bourgeoisie militaire ». La militarisation est donc la résultante des rapports de dépendance qui sont construits entre le centre et la périphérie.

En somme, concernant le Cameroun, d'après Oumaroudjam Yaya, la mission de sécurité publique est un aspect du maintien de l'ordre qui incombe à l'Etat. Elle relève de la défense civile qui fait partie de la défense nationale. Elle est permanente et s'amplifie en période de crise ou de guerre. Ainsi, la défense civile vise la continuité et la sécurité de l'appareil administratif, la sécurité générale du territoire quelle que soit la nature des menaces. Elle comporte à la fois la prévention et la maîtrise des atteintes à la sécurité publique, la protection des organismes, des installations ou des moyens qui conditionnent le maintien des activités indispensables à la défense nationale et à la vie publique, la préparation, le maintien de la capacité morale, psychologique de résistance aux agressions et aux catastrophes, la réduction de la vulnérabilité des populations par des prévisions des structures de survie, les mesures d'intervention et de secours qu'elles réclament en toutes circonstances avec pour but

---

[1] Eboe Hutchful, *Les militaires et le militarisme en Afrique; projet de recherche*, Dakar, Codesria, 1989.

[2] Welch, (C.), Smith, (A.K.), *Military Role and Rule*, North Scituate, Duxbury Press, 1976; Lavroff, (D.G.), "régimes militaires et développement politique en Afrique noire", in *Revue française de science politique*, vol. 22, n° 5, octobre 1972, pp. 973-991.

[3] Pour Huntington, (S.), « la société prétorienne » représente une société où la participation des militaires à la vie politique est courante, *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil Military Relations.* New York, Vintage Books, 1957, cité par Thiriot, (C.), "Démocratisation et démilitarisation du pouvoir. Etude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo », thèse de doctorat, IEP-Bordeaux, 1999.

[4] Yannapoulous, (T.), Martin, (D.), « Régimes militaires et classes sociales en Afrique », in *Revue française de science politique*, vol. 22, n° 4, août 1972.

extrême la sauvegarde des éléments essentiels de survie et de résistance. Dans cette optique, la sécurité publique relève de la police administrative, chargée de la mise en œuvre, du suivi de l'application des mesures légales et réglementaires de la sécurité publique ainsi que du constat des manquements et des violations de celles-ci, qu'elle effectue avec la police judiciaire pour permettre la sanction par la justice. En clair, contrairement à l'ordre public qui est marqué par l'urgence, la sécurité publique est permanente et indispensable à l'ordre public[1].

En outre, la sûreté nationale est une force civile placée sous l'autorité du chef de l'Etat qui exerce son action préventive sur toute l'étendue du territoire. Elle a pour mission fondamentale d'assurer le respect et la protection des institutions, des libertés, des personnes et des biens. Elle concourt à l'exercice de la défense nationale, de la police administrative, judiciaire et assure l'exécution des lois et règlements. Elle est également chargée de la protection, du maintien de la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, de la recherche de la constatation, de la répression des infractions pénales, de la protection de la paix publique par le maintien de l'ordre, de la sécurité, de la salubrité publique dans les agglomérations urbaines, de la lutte contre la criminalité nationale et internationale. La sûreté nationale est un organisme de commandement et d'administration, dénommée Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN). Elle est commandée par le Délégué général nommé par décret et placé sous l'autorité du président de la République. Le Délégué est responsable devant le président de la République. Il remplit auprès du chef de l'Etat et du gouvernement une fonction permanente d'information[2].

Au final, d'une part, les approches sur l'armée en Afrique semblent prêter une caution certaine à l'implication et à l'imbrication de l'armée dans la vie politique. Elles laissent l'opportunité aux acteurs militaires et politiques africains d'accéder à toute sorte d'interprétation allant jusqu'à l'instrumentalisation des interventions de l'armée dans le champ politique. Elles semblent donc détourner l'armée de son rôle fondamental. En revanche, au delà de tous ces griefs, ces approches constituent des grilles d'analyse qui permettent de lire et de dire la réalité de l'armée en Afrique. D'autre part, toutes les approches relatives au concept de sécurité, aux acteurs institutionnels tels la police et l'armée en Afrique ou encore à l'application de la sécurité dans les sociétés occidentales et africaines nous situent dans la réalité de la sécurité. Cependant, elles ne nous instruisent pas sur son rôle politique.

---

[1] Oumaroudjam Yaya, *L'ordre public: mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998, pp. 43-69.
[2] *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, tome 2, Douala, Eddy Ness, 1982.

Parce que dans le contexte de la dialectique de l'ordre sécuritaire et de l'ordre politique au Cameroun, la sécurité et l'ordre ne doivent pas seulement être appréhendés comme une fonction régalienne de l'Etat. Ils sont des éléments qui définissent et structurent l'Etat et lui permettent de gouverner la société. L'ordre constitue donc la relation qui lie les gouvernants et les gouvernés à travers le processus étatique de l'instauration de l'ordre dont la finalité est la préservation du pouvoir par les dirigeants. Après avoir souligné les controverses qui sous-tendent le concept de sécurité, il est nécessaire de transcender la socio-histoire de l'Etat afin de pouvoir poser autrement le processus d'étatisation au travers du fait sécuritaire.

&2 Au delà de la socio-histoire de l'Etat

L'approche par la socio-histoire de l'Etat permet de lire l'émergence de cette institution en occident[1]. Surtout, elle nous renseigne sur la contribution de la sécurité dans la formation des Etats dans cet espace. C'est la raison pour laquelle nous nous appesantirons sur les courants plus « sécuritaires » en matière d'émergence de l'Etat. En d'autres termes, il s'agit des courants maximalistes de la sécurité, c'est-à-dire ceux qui introduisent la question de la guerre, du conflit dans le processus de formation de l'Etat. En plus, parler de la formation de l'Etat, c'est aussi voir la trajectoire d'étatisation en Afrique et au Cameroun. Si la question de la sécurité réside au cœur de la naissance de l'Etat en occident, le problème se pose autrement dans le contexte africain et camerounais en particulier. Il convient ici d'appréhender comment l'absence de la question sécuritaire dans la création de l'Etat en Afrique pose *in fine* une question sécuritaire, si tant est que la sécurité est consubstantielle à l'Etat. A ce propos, l'on pourrait se demander si c'est cette absence de sécurité créatrice de l'Etat qui conduit à l'inhérence de l'insécurité de l'Etat africain ou mieux à ce qu'on résume communément par la problématique de l'Etat en Afrique? Au-delà de la socio-histoire de l'Etat en occident, il faut noter l'apport de la philosophie politique, en l'occurrence la théorie hobbésienne dans la dialectique sécurité et formation de l'Etat. Cette approche est d'autant plus importante qu'elle constitue le point central où découlent les autres théories.

Dès lors, deux approches constituent les différentes articulations de cette problématique. Dans un premier temps, la philosophie hobbésienne permet de voir la

[1] La sociologie historique consiste à vouloir abolir la rupture qui existe entre le présent et le passé, à expliquer les faits sociaux en les plongeant dans le long temps de l'histoire. Elle se fonde sur l'analyse des cheminements contrastés dans lesquels s'engagent les acteurs sociaux. Elle met l'accent sur l'extrême diversité de la transformation historique de sociétés confrontés à des évènements multiples, des rapports divers, des cultures unifiées ou plurielles infinies. Hermet, (G.), Badie, (B.), Birnbaum, (P.), Braud, (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politique*, Paris, Armand Colin, 5e édition, 2001, p. 290.

corrélation entre l'Etat et la sécurité. Dans un deuxième temps, la formation de l'Etat en occident, en Afrique et au Cameroun consiste à lire l'inscription de la sécurité dans la naissance et le cheminement historique des Etats.

I La philosophie hobbésienne: fondement de la relation Etat-sécurité

La symbiose Etat et/ou contrat social/sécurité conduit la pensée hobbésienne, systématisée par un double mouvement à savoir que l'état de nature est générateur d'insécurité tandis que la constitution du contrat social ou de l'Etat est facteur de sécurité. Ainsi, pour Hobbes (1651), puisque dans l'état de nature, aucun pacte ou contrat n'a de validité assurée et chaque homme anticipe les calculs d'autrui, ce qui ne fait qu'exacerber l'état de guerre, la seule solution consiste à instituer un pouvoir fort pour imposer par crainte ou violence le respect des conventions, pour faire valoir la justice et réaliser la paix. Il faut passer à l'état civil et faire surgir le souverain. La raison des hommes est donc capable d'engendrer le léviathan. Aussi, les hommes s'unissent-ils en nombre considérable, de manière à former par un accord mutuel, une alliance garantie contre le trouble de la paix. Cette union c'est l'Etat. Il est constitué en vue de posséder la paix: l'homme y abandonne le droit illimité inhérent à l'état de nature. Soit totalement soit, partiellement, il renonce aux droits qu'il tient de l'état de nature afin de jouir du reste. Il y observe la voix des contrats parce que c'est le seul moyen de maintenir la paix. La paix civile ne peut être conçue que par l'action de la puissance étatique grâce au pacte collectif par lequel chacun s'en remet au souverain. Ce dernier détient ainsi le pouvoir de châtier les comportements de l'état de nature qui pourraient éventuellement resurgir dans l'état social. L'état de nature est un état de guerre de tous contre tous. L'état civil à la fois politique et juridique consiste pour les citoyens à renoncer à la violence en confiant le monopole de ses instruments au souverain chargé de rétablir et de maintenir l'ordre, c'est-à-dire la paix. L'individu ne peut donc plus assurer seul sa sécurité qui devient de ce fait une affaire collective.

En somme, il faut souligner la pertinence de cette approche classique qui réside sur la dialectique entre sécurité et naissance de l'Etat. Son bien-fondé se situe sur la cession par l'individu d'une part de sa liberté en échange de sa sécurité. Toutefois, si le « besoin de sécurité » se trouve au cœur de l'invention de l'Etat[1], la théorie hobbésienne comme la plupart

[1] Sur Hobbes, lire Hobbes (T.), *Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, traduction française de Tricaud, (F.), Paris, Sirey, 1971 ; Lacroix, (B.), « Ordre politique et ordre social, objectivisme et objectivation et analyse politique » in Grawitz, (M.), Leca (J.), (éds.), *Traité de*

des contractualistes pose le problème de son applicabilité dans l'histoire. De ce fait, le pacte hobbésien représente l'utopie de l'Etat. Dans cet ordre d'idées, B. Badie, A. Pellet et R-J. Dupuy pensent que l'extension de la thèse contractualiste de l'Etat d'après Hobbes conduit à une vision platement uniforme de l'Etat et l'idée que l'ordre international peut se concevoir à travers une problématique de la sécurité[1]. Dans le contexte de la problématique de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'ordre politique au Cameroun, il s'agit de dépasser cette vision philosophique qui reste purement idéelle et ne s'applique pas historiquement à la formation des Etats, car elle est un idéal-type. Ce qui se joue dans le cas du Cameroun, ce n'est tant de voir comment les individus procèdent à la constitution du contrat social. *A contrario*, notre problématique rejoint la thèse hobbésienne dans le sens où il s'agit d'étudier comment l'ordre sécuritaire construit l'Etat au Cameroun. Néanmoins, la différence qui existe ici s'applique sur le fait que chez Hobbes, il est question de la formation ou de la création de l'Etat. Or dans notre contexte d'étude, l'Etat est déjà créé à la suite du processus colonial et de décolonisation. A cet égard, ce n'est pas le besoin de sécurité qui est le fondement de sa création, mais il constitue l'essence de sa construction. Par ailleurs, en essayant de dépasser cette perspective philosophique, notre étude voudrait également saisir la fabrication de la sécurité par l'Etat.

II Processus de sécurisation et formation de l'Etat en occident, en Afrique et au Cameroun: différenciation de trajectoire et d'histoire

Il est nécessaire de revisiter les approches qui concourent à la connaissance de la trajectoire de l'Etat en occident et dans les pays du sud. Ceci permet de mettre en exergue non seulement la différenciation en termes historique, mais aussi de comprendre les différences d'approches qui traduisent la question sécuritaire. Toutefois, elles ne rendent pas compte de la fabrication sécuritaire par l'Etat et de l'influence de l'ordre, de la sécurité dans la construction de l'Etat. C'est la raison pour laquelle il est important de mobiliser une autre approche afin de saisir l'articulation entre Etat et sécurité. Dès lors, il s'agit d'abord de

---

science politique, tome 1, *La science politique, science sociale, ordre politique*, Paris, PUF, 1985, pp. 469-565; Rials,(S.), Raynaud, (P.), (éds.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996; Zarka, (Y. C.), *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, PUF/ Quadridge, 2001; Lescuyer (G.), *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2001.

[1] Badie, (B.), Pellet, (A.), Dupuy, (R-J.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique: mélange Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993, p.160.

revisiter la socio histoire des Etats occidentaux, puis de retracer la formation des Etats en Afrique et enfin au Cameroun.

A La socio-histoire de l'Etat en occident et la question de la guerre

Avant de poser la problématique de la formation des Etats en occident à travers la socio-histoire de l'Etat, il est important d'opérer une précision conceptuelle entre la formation et la construction de l'Etat. A cet effet, B. Berman et J. Longsdale distinguent la formation de l'Etat « state formation » et la construction de l'Etat « state building ». La construction de l'Etat est une création délibérée d'un appareil de contrôle politique tandis que la formation de l'Etat est un processus historique conflictuel, involontaire et largement inconscient conduit dans le désordre, des affrontements et des compromis par des masses moyennes. Ainsi, « A key distinction between state-building as a conscious effort at creating an apparatus of control, as state-formation as an historical process whose out come is a largely unconscious and contradictory process of conflicts, negociations and compromises between diverse groups whose self-serving action and trade-off constitute the vulgarisation of power"[1].

Dès lors, l'approche socio-historique de l'Etat permet de voir comment différents facteurs corrélés tels que la contrainte, la guerre, le prélèvement ou la « loi du monopole » conduisent à la formation de l'Etat en occident. Il s'agit ici de faire ressortir la notion de guerre, de conflit, de contrainte comme des éléments catalyseurs de la formation de ces Etats. Ce qui nous place dans une dialectique sécurité et formation de l'Etat. A cet égard, il s'agit de mettre en lumière les thèses des différents auteurs à savoir C. Tilly, P. Genet et N. Elias.

Ainsi, C. Tilly s'inspire des analyses étatistes de la formation de l'Etat. Cependant, elles ne fournissent pas en elles-mêmes la réponse effective à savoir « pourquoi les Etats européens ont ils suivi des voies si différentes pour converger finalement vers l'Etat national? Parce qu'elles diluent le problème dans les particularismes et les téléologies, expliquant pourquoi la forme « moderne » d'un Etat donné est apparue sur une base du caractère spécial de la population et d'une économie nationale[2]. C. Tilly analyse les processus de formation de l'Etat en perpétuelle variation de la concentration du capital, la concentration de la contrainte, la préparation de la guerre et la position à l'intérieur du système international. Pour lui, lorsque l'accumulation et la concentration des moyens de la contrainte croissent, elles

[1] Berman, (B.), Longsdale, (J.), *Unhappy Valley, Conflict in Kenya and Africa, Book one: State and Class,* Portsmouth, James Carrey, 1992, p.5.
[2] Tilly, (C.), *The Formation of national State in Western Europe*, New York, Princeton, University Press, 1975, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Paris, Aubier, 1992.

produisent des Etats, c'est-à-dire des organisations distinctes qui contrôlent les principaux moyens concentrés de contrainte à l'intérieur de territoires bien définis et jouissent d'une priorité absolue à certains égards sur toutes les autres organisations qui opèrent à l'intérieur de ces territoires. Les efforts pour soumettre les voisins et pour repousser à distance respectable les rivaux créent des structures d'Etats sous forme d'armées et d'administration qui rassemblent et doivent trouver les moyens d'entretenir des armées permanentes, imposant à la population le contrôle des gouvernants. Aussi, la préparation de la guerre, oblige-t-elle inéluctablement les gouvernants à trouver des ressources. Cela détermine l'aménagement d'une infrastructure d'impôt, de fournitures et d'administration. Les Etats nationaux réunirent de puissantes organisations militaires, fiscales, administratives et parfois même distributives et productrices à l'intérieur d'une structure centrale relativement coordonnée. La longue survie et la coexistence de ces trois types d'organisations remettent en cause toute idée de processus unique de formation de l'Etat en Europe et toute idée de supériorité inhérente à l'Etat national comme forme de gouvernement, même si celle-ci finit par prévaloir. A chaque étape de la croissance des Etats apparaît plus qu'une combinaison possible du capital et de la contrainte. Trois parcours possibles se distinguent dans la formation de l'Etat. Un parcours à forte contrainte, un autre à fort capital et un troisième à contrainte capitalisée. Dans le parcours à forte contrainte, les dirigeants extorquèrent les moyens de la guerre à leur propre population et à celles qu'ils annexaient, mettant ainsi sur pied des structures massives de prélèvement. Dans le deuxième parcours, ils s'accordèrent avec les capitalistes dont ils ménageaient les intérêts pour louer ou acheter la force militaire et firent la guerre sans édifier de vastes structures étatiques permanentes. Enfin, dans le troisième parcours, les dirigeants empruntèrent à chacune des deux méthodes précédentes, mais consacrèrent plus d'efforts que leurs voisins de la stratégie précédente pour incorporer des capitalistes et des sources de capital dans la structure de leur Etat. En somme, tout au long de leur histoire, les Etats européens firent l'objet du jeu variable des forces primordiales que sont la guerre et le capital. C'est la guerre qui forma le tissu européen d'Etats et la préparation à la guerre forma des structures étatiques. Les relations et les interactions créatrices entre Etats sont au cœur de la formation de l'Etat national.

J.P. Genet[1] s'inscrit également dans le même ordre d'idées que C. Tilly. Pour le premier, l'Etat serait né entre 1280 et 1360, lorsque confrontés à des guerres incessantes, les rois et les princes d'occident ont sollicité ceux qui résidaient sur leurs terres pour qu'ils

[1] Genet, (J.P.), *L'Etat moderne: genèse, bilan et perspectives*, acte du colloque du CNRS, Paris, 1990; « La genèse de l'Etat moderne », A*ctes de la recherche en sciences sociales*, n° 118, juin 1997, pp. 3-18.

contribuent à la défense et à la protection de la communauté. La mise en place d'un nouveau circuit de prélèvements se conjuguant avec la « crise » qui touche l'Europe va bouleverser les hiérarchies sociales et les pratiques de commandement caractéristiques de la féodalité. De violents mouvements de rejet n'empêchent cependant pas la cristallisation d'un système politique, l'«Etat moderne » naissant : système nouveau, même s'il se constitue à partir d'éléments dont certains existaient déjà depuis l'antiquité. Ce système politique connaîtra un devenir continu quoiqu'il donne naissance, à partir du XVIIe siècle à des formes d'Etats fortement différenciés. L'Etat moderne naît exclusivement du terrain féodal, c'est-à-dire là où les monarchies féodales ont réussi à utiliser à leur profit leur dynamisme économique et social. J.P. Genet suggère quelques éléments qui ont contribué à l'émergence de l'Etat. La société féodale dominée par une classe militaire professionnelle qui, tout en s'assurant le contrôle de l'espace et donc des cultivateurs, leur laisse suffisamment de liberté économique pour générer un décollage économique et du même coup, favoriser la création et l'essor des villes et des classes urbaines. La guerre y occupe une position centrale, mode d'existence de la classe dominante dont elle fonde la puissance et en même temps ciment de l'organisation sociale dans la mesure où elle est le test des fidélités et des liens personnels.

Enfin, dans l'ouvrage intitulé *La dynamique de l'occident*[1], N. Elias analyse la sociogenèse de l'Etat. Longtemps, le roi à l'instar des autres seigneurs ne peut compter sur ses revenus domaniaux pour financer les dépenses de son gouvernement. Mais des « levées extraordinaires » en emprunts forcés, en passant par « les rachats du service d'ost » (dispense de service militaire accordée aux villes), les monarchies réussissent progressivement à banaliser les prélèvements obligatoires sur diverses couches de la société. La mise en exergue de la féodalité comme moment historique important rejoint l'analyse de J.P. Genet. Ainsi, pour N. Elias, la décomposition de la féodalité amène dans un jeu de conflit une hégémonie politique par les vainqueurs. La « loi du monopole » et de la concurrence qui préside à la formation de l'Etat suppose la centralisation, la monopolisation du pouvoir et de la fiscalité. Les luttes éliminatoires entre petites unités de domination appelées « seigneuries territoriales », nées elles-mêmes des luttes éliminatoires entre plus petites unités encore, aboutissent à une lente victoire de quelques concurrents et enfin à une seule unité. Le vainqueur constitue donc la centrale monopolistique d'une organisation étatique. Les intérêts plus ou mois privés des rois et de leurs proches serviteurs orientent l'exploitation des « chances sociales » dans un sens déterminé. Ce qui se crée dans la lutte d'intérêts est cette

[1] Elias, (N.), *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann Levy, 1975.

forme d'organisation de la société à laquelle on a donné le nom d'Etat. Le monopole fiscal constitue donc, conjointement avec le monopole de la contrainte physique, l'épine dorsale de cette forme d'organisation.

Au fond, la socio histoire de l'Etat a tendance a reconstruire un universel qui se traduit par la singularité historique des Etats occidentaux et tend à servir de comparaison à d'autres trajectoires étatiques relevant d'autres cultures. Elle s'impose alors comme une référence et pose comme postulat l'histoire spécifique des ordres politiques occidentaux. Pour B. Badie et G. Hermet, on peut regretter que cette sociologie historique du politique porte essentiellement sur l'aventure occidentale et ne s'étende que peu aux mondes africain et asiatique[1].

B L'Etat en Afrique: approches développementaliste, de la dépendance et de l'historicité de l'Etat

Les approches développementaliste, de la dépendance et de l'historicité nous permettent d'aborder la problématique de l'Etat en Afrique, non suivant la controverse de son existence, de son inexistence, de sa nature[2] ou de son effondrement[3] mais dans l'optique de sa formation.

L'approche développementalisme est une dérivée des théories économiques des années cinquante en l'occurrence celle de Rostow[4], les théories « du développement politique »[5] postulaient que les sociétés du tiers monde devaient s'acheminer vers un « plus être » supposé germé dans toute organisation sociale. Le gène n'attendait que son déploiement sur un plan linéaire tout tracé. Ceci supposait une tentative à l'universalisation de l'expérience

---

[1] Badie, (B.), Hermet, (G.), *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.

[2] Pour cette question, lire Médard, (J-F.) « l'Etat néopatrimonialisé », *Politique africaine*, 1990, 39, pp. 25-36; « l'Etat néopatrimonial en Afrique noire » in Médard, (J-F.), (éd.), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*, 1991, pp. 328-330; Darbon, (D.), « L'Etat prédateur », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 37-45.

[3] Zartman, (W.), *L'effondrement de l'Etat: désintégration et restauration du pouvoir légitime*, nouveaux Horizons, 1999.

[4] Rostow, (W.), *The Stages of economic Growth*, Cambridge university Press, 1960. Pour lui, l'épanouissement progressif des sociétés se réalise à travers la succession des cinq étapes à savoir: la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage, la marche vers la maturité et l'ère de la consommation de masse. Il suggère également qu'à chacune de ces phases correspond un modèle politique précis et que la dernière assure la réalisation de la démocratie de masse. Le tiers-monde quant à lui tente de sortir de la deuxième phase et se trouve confronté aux problèmes économique et politique qu'a connu l'Europe dès la fin du XVIIIeme siècle.

[5] Certaines analyses privilégiaient les causes du développement politique pour expliquer l'inégalité des conditions de réalisation de celui-ci d'une société à l'autre. Le développement politique s'assimilait de ce fait à la construction de la polyarchie (système marqué par la libre concurrence pour l'obtention du pouvoir politique), R. Dahl compare ainsi les sociétés en fonction de leur PNB en postulant la pertinence politique en fonction de l'accroissement de celui-ci. D'autres analyses comme celles de G. Almond s'attache à démontrer des indices de développement politique et met en lumière l'inégalité de ce développement d'une société à une autre grâce aux critères de sécularisation et de différenciation politique.

historique des nations européennes et nord américaines. Cette expérience avait en toile de fond la rationalité. En postulant l'existence d'une loi universelle du changement politique, il conduit à l'évolutionnisme. Dans cette optique, les analyses anthropologiques sont éludées. Le développementalisme a plutôt aidé à légitimer les politiques de coopération et les politiques d'aide accordée au tiers monde pour son progrès économique et l'accession à un modèle de politique libérale et pluraliste. Mais, le développementalisme tombe en désuétude à cause des trois crises: celle de l'universalisme, de l'explication et des rapports entre analyse comparative et histoire[1].

Tout comme l'approche développementaliste, celle de la dépendance traduit également l'histoire autour d'un universalisme occidental. A cet égard, Badie et P. Birnbaum[2] dans une logique de l'importation de l'Etat, pensent que « les sociétés du tiers monde ont abordé la construction étatique essentiellement par mimétisme, par reprise plus ou moins forcée des modèles exogènes, issus des sociétés industrielles de l'est et de l'ouest artificiellement plaquées sur des structures économique, sociale et politique qui réclamaient probablement un autre type d'organisation… L'Etat reste en Afrique comme en Asie un pur produit d'importation, une pâle copie des systèmes politiques et sociaux européens les plus opposés, un corps étranger de surcroît lourd, inefficace et source de violence ». Au delà de tous les désagréments que procure l'importation des modèles, B. Badie et G. Hermet pensent que cette importation n'a jamais abouti à une imitation pure et parfaite mais plutôt à un « modèle inédit »[3]. Selon D. Bourmaud, les analyses dépendantistes réduisent l'Afrique à un ensemble unifié par le rouleau compresseur du colonialisme et du néocolonialisme, ensemble qui est lui-même fondu dans la logique de regroupement des nations prolétaires que forme le tiers-monde. Elles se révèlent donc incapables d'expliquer la diversité des configurations politiques au sud du Sahara lorsqu'il s'agit de faire une distinction dans les modes de légitimation ou de cultures politiques[4].

En revanche, la perspective de l'historicité de l'Etat tente de redonner de l'importance aux acteurs et aux sociétés africaines dans la production de leur propre histoire. Dès lors, au lieu de s'interroger sur l'import-export du politique et de ses avanies, et tout en réfutant les approches juridico-développementalistes et le déterminisme dépendantiste, J.F. Bayart s'inscrit dans une approche socio-historique. Il propose donc trois manières de restituer la

---

[1] Badie, (B.), *Le Développement politique*, Paris, Economica, 1994; Badie, (B.), Hermet, (G.), *La politique comparée*, op. Cit.
[2] Badie, (B.), Birnbaum, (P.), *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1979, pp. 178-181.
[3] Badie, (B.), Hermet, (G.), *Politique comparée*, Paris, PUF, 1990, p. 128.
[4] Bourmaud, (D.), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997, p. 45-46.

trajectoire historique de l'Etat en Afrique et en Asie: en tant que continuités civilisationnelles, scénarios de l'inégalité sociale ou configurations culturelles du politique[1]. Dans cette trajectoire, l'intervention des « micro-procédures », les « modes populaires d'action politique », l'énonciation du politique doivent être pris en compte. Dans la même logique, A. Mbembé[2] pense qu'il est important de s'intéresser aux mouvements des sociétés africaines, à leur historicité. Dans cette optique, l'Etat selon J-F. Bayart fait l'objet d'un double mouvement d'appropriation de la part des peuples soumis d'une part et d'autre part il est interprété par ceux-ci en fonction de leurs représentations culturelles propres. Dès lors, les événements au sud du Sahara attestent non pas de son inadaptation mais de son enracinement[3].

Toutes ces approches nous permettent de problématiser la question de l'Etat, de traduire ses origines, les facteurs qui ont présidés à son émergence, à sa formation afin de pouvoir comprendre sa concaténation dans la question de la sécurité. Néanmoins, l'aporie de ces approches réside sur le fait que la plupart d'entre elles se fondent davantage sur l'« exogénéisation » de la formation de l'Etat en Afrique. Ce qui a pour conséquence d'occulter l'action des peuples africains dans la constitution des Etats. Or comme le pense J-F. Bayart, ces Etats sont le produit d'une appropriation et d'une retraduction par les africains. La problématique de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'Etat au Cameroun s'inscrit donc dans cette dernière optique. Car elle est la résultante de l'endogène et de l'exogène, des acteurs étrangers et des acteurs locaux.

C Trajectoire d'étatisation au Cameroun

En essayant de dépasser le tracé de l'histoire chronologique[4], la problématique de la formation de l'Etat au Cameroun nous permet de rendre compte des dynamiques, des processus, des continuités et des discontinuités qui sont à l'œuvre dans la trajectoire historique de cet Etat. Cette formation est saisie à partir de différentes approches à l'instar de celle de J-F. Bayart, de L. Sindjoun et de M. E. Owona Nguini.

---

[1] Bayart, (J-F.), « L'historicité de l'Etat importé », in *Les Cahiers du CERI*, Paris, Fondation Nationale de Sciences Politiques, n°15, 1996, pp. 3-49.
[2] Mbembé, (A.), « Pouvoir, violence et accumulation », in *Politique Africaine*, n° 39, septembre 1990, pp.7-24.
[3] Bayart, (J-F.), « La revanche des sociétés africaines », in *Politique africaine*, n° 11, 1983, pp. 95-127; *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1985; *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989; « L'Etat », in Coulon (C.), Martin, (D.C.), (éds.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, pp. 213-230; Bayart, (J-F.), Mbembé, (A.), Comi Toulabor, (M.), *Le politique par le bas: contributions à une problématique de la démocratie an Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.
[4] Sur la chronologie de l'Etat du Cameroun se référer à l'annexe 2.

D'après A. Owona[1] le Cameroun serait né d'une interaction collusive et collisive entre puissances européennes (ayant pour logique l'expansionnisme, la conquête et la concurrence) et les populations indigènes par l'entremise de leurs chefs traditionnels. Cette logique peut s'étendre à celle de la globalisation dont parle J-F. Bayart pour le cas général de l'Afrique. « La globalisation » de l'Afrique s'est partiellement confondue avec le processus de formation de l'Etat, dès lors que les puissances européennes sont passées de l'« impérialisme d'intention » à l'« impérialisme de résultat ». Dans la seconde moitié du XIXe siècle, elles ont discerné dans l'absence de grandes formations politiques centralisées en Afrique tropicale l'un des obstacles majeurs à l'investissement et ont occupé militairement les régions qu'elles n'étaient pas parvenues à pénétrer économiquement autant qu'elles l'auraient souhaité[2]. Dans ce contexte, J-F. Bayart[3] parlant de flux d'échange, distingue dominants et dominés. Il donne à penser que la classe dominante est en voie de formation et que l'élite actuelle peut se transcender en un mauvais système d'inégalité. J-F. Médard, pour sa part, estime que la classe dominante déjà instituée est vouée à la reproduction. Pour le premier, quelle que soit la « modalité politique et structurelle, la recherche hégémonique implique une pratique intensive de l'accumulation économique ». L'Etat post colonial doit être pensé en même temps que ce processus parce qu'il est le vecteur principal de l'accumulation mais non sans s'y résoudre ou l'englober. J-F. Bayart en parlant des sociétés analogues aux autres pense que leur indépendance n'a pas créé de scission avec cette historicité. Elle en a constitué un rebondissement. Contrairement au dépendantiste S. Amin pense que cette indépendance débouche sur une relation d'extériorité entre « le centre » occidental et la « périphérie » subsaharienne. Pour J-F. Bayart, elle débouche sur la formation d'un « bloc historique post-colonial ». L'Etat doit donc se lire à la lumière de cette continuité historique. Néanmoins, l'indétermination relative de ce processus entraîne la variation de l'Etat post-colonial d'une région à une autre. Il convient de relier l'Etat contemporain à une crise hégémonique provoquée par la mise en dépendance des systèmes historiques africains. C'est dans cette optique que s'inscrit l'Etat au Cameroun. Notre problématique s'aligne donc sur cette démarche mais non sans oublier l'apport des mécanismes, des acteurs internes dans le processus de formation et de construction de cet Etat.

---

[1] Owona, (A), cité par Mkoum-me-Tseny, « A propos de la naissance du Cameroun, 1884-1914 d'Adalbert Owona », in *Polis*, vol, 3, 1, 1997, pp. 125-129, p. 126.
[2] Bayart, (J-F.), « L'Afrique dans le monde: une histoire d'extraversion », in *Critique Internationale*, Paris, Presses de sciences politiques, 1999, pp. 97-120, p. 109-111.
[3] Bayart, (J-F.), *l'Etat du Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1985.

Dans la logique de l'opposition entre le centre et la périphérie et en s'inspirant du modèle sociogénétique de N. Elias[1], L. Sindjoun[2] part du champ historique comme un champ permettant d'appréhender l'Etat au Cameroun dans une logique de construction contingente, comme un produit du temps, des événements et des stratégies des acteurs. La « statogénèse » de la formation du monopole étatique au Cameroun est liée à la dyade déstructuration-structuration des sociétés locales. Car la formation de l'Etat suppose déjà l'émergence d'un pouvoir central transcendant et maîtrisant la périphérie. D'après la « loi du monopole » de N. Elias, l'Etat revendique la souveraineté intérieure tout en cherchant à s'accaparer de la périphérie. L'Etat périphérique devient donc un lieu de tensions et d'affrontements des logiques de construction et de déconstruction de l'ordre politique au Cameroun. La logique de domination par l'Etat central consiste à asseoir l'hégémonie étatique dans l'espace local. La problématique de la construction de l'Etat au Cameroun revient donc à relier l'établissement d'un réseau de contrôle de l'espace du pouvoir au jeu des acteurs, aux stratégies de gestion de la décolonisation, de l'indépendance et de la réunification. D'une part, il s'agit d'une problématique élitiste ou de l'institution dirigeante de la société privilégiant l'analyse des logiques d'une catégorie dirigeante imposant à la société et se posant comme repère de celle-ci. D'autre part, il est question de la problématique de l' « Etat traumatisme » qui évolue *primo* sur le versant de la perception et de l'intégration comme une œuvre artificielle et dictatoriale menée par les alliés locaux de la France et *secundo* le versant de la représentation de l'Etat comme un monstre qui aurait marqué le processus local lors de la décolonisation. Enfin, la formation de l'Etat au Cameroun se structure autour de l'intégration. En transcendant la problématique centre-périphérie envisagée par J.P. Fogui[3] portant sur les rapports entre pouvoir central et autorités traditionnelles, L. Sindjoun appréhende l'intégration à partir de la revendication et de la construction du monopole de structuration territoriale légitime dans un contexte de concurrence dans lequel se construit la légitimité interne et /ou de l'ordre politique.

A la suite de L. Sindjoun, M. E. Owona Nguini[4] décèle dans la formation de l'Etat au Cameroun, une unité de domination venue de l'occident qui se développe dans un contexte où l'on ne peut parler de généralisation liée à une différenciation des catégories politique et

---

[1] Elias, (N.), *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann Levy, 1975.
[2] Sindjoun, (L.), « Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat », Thèse de doctorat, Yaoundé, 1993-1994.
[3] Fogui, (J.P.), *L'intégration politique au Cameroun: une analyse centre-périphérie*, Paris, LGDJ, 1990.
[4] Owona Nguini, (M.E.), « La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) les régimes politiques et économiques au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques », Thèse de doctorat, Université Montesquieu -Bordeaux IV/ IEP, CEAN, 1997.

culturelle. L'évolution de l'Etat au Cameroun est donc perçue comme un processus de domination qui travaille à maximiser l'emprise du centre politique sur la périphérie. Ceci ne peut être cerné que grâce à la mise en évidence de la liaison dialectique; de J.P. Fogui entre « secteur central » et « secteur politique périphérique »[1]. Finalement, le détour par la formation de l'Etat au Cameroun met en lumière non seulement un processus lié à la colonisation mais aussi et surtout à l'accumulation, au monopole hégémonique d'un centre sur la périphérie et à la construction d'un jacobinisme venu de l'extérieur.

Pour conclure, de manière globale, le lien entre la fonction sécuritaire et la réalisation progressive du monopole de la violence physique légitime par l'Etat occidental apparaît à deux niveaux: celui de la demande sécuritaire, d'une part, qui a alimenté la construction étatique. D'autre part, celui de la légitimation qui entretient le processus d'obéissance civile et d'acceptation de l'Etat[2]. *A contrario*, la trajectoire d'étatisation de l'Etat africain, en l'occurrence celui du Cameroun, est différente de celle de l'Etat occidental. Toutefois, la « mondialisation » de l'Etat moderne est indéniable[3] et sa « périphérisation » relate un « mode de production étatique » spécifique en termes d'« endogéisation » et d'« exogénéisation ».

En effet, les différentes visions de l'Etat en Afrique laissent apparaître l'Etat comme une entité venue de l'extérieur grâce à la colonisation, au travail de la modernité dont la greffe a pu opérer par l'osmose issue de l'appropriation de cette entité, des différentes conjugaisons élaborées dans le cadre de son intégration et des représentations culturelles des peuples soumis. Si les premières approches soulignent son importation et sa domination, les autres approches des africanistes[4] tentent de rendre compte de l'incapacité de l'Etat à s'assumer ontologiquement comme un Etat, de son inanité[5], de sa nature biaisée par rapport à l'Etat légal rationnel ou le perçoivent comme une machine de domination. Ces dernières mettent en lumière les apories de l'Etat en Afrique dans une vision démystificatrice de ce dernier tant et si bien qu'elles voudraient projeter l'idéal, l'utopie. Le caractère jacobin de l'Etat africain[6] dont l'histoire de la formation et de la construction est celle de la totalisation, de la

---

[1] Pour une histoire du Cameroun, lire, Joseph, (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987; Gaillard, (P.), *Le Cameroun*, tome I, tome II, Paris, l'Harmattan, 1989; Oyono, (D.), *Avec ou sans la France? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan, 1990; *Colonie ou mandat international : la politique française du Cameroun 1919 à 1946, Paris*, l'Harmattan, 1992; Owona, (A.), *La naissance du Cameroun, 1884-1914*, Paris, l'Harmattan, 1996; Mbembé, (A.), *Naissance du maquis dans le sud du Cameroun : 1920-1960, histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996.

[2] Badie, (B.), Pellet, (A.), Dupuy, (R. J.), op. Cit., p.162.

[3] Lefèvre, (H.), *De l'Etat, t4: les contradictions de l'Etat moderne*, Paris, 1978.

[4] Voir Dabon, (D.), « L'Etat prédateur », op. Cit.; Bayart, (J-F.), Hibou, (B.), Ellis, (S.), *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Complexes, 1997.

[5] Chabal, (P.), Daloz, (J-P.), *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

[6] Bayart, (J-F.), *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1985.

monopolisation et de la domination[1] ne suffit plus à traduire toute sa nature. Ces visions ne nous instruisent pas totalement sur sa capacité à produire, à construire des politiques (fussent-elles répressives) et à fabriquer de l'ordre, ce qui est l'objet de la problématique de l'ordre sécuritaire et étatique au Cameroun. Néanmoins, ces différentes approches nous permettent d'étudier autrement l'Etat, en l'occurrence, elles mettent en exergue la spécificité de l'Etat en Afrique : ses origines, sa nature, tout en érigeant de nouveaux concepts. Ce qui fournit tout un terreau en matière de compréhension, de construction de schèmes et d'analyse en science politique. Dans ce cadre, ces analyses nous permettent d'appréhender l'action politique, (et) ou l'action publique dans un contexte spécifique: celui de l'Etat en Afrique. Dès lors, les approches en termes d'historicité ou d'adaptation de l'Etat postcolonial (J-F. Bayart)[2], d'importation (B. Badie)[3], de « clonage »[4], de « néopatrimonialisme » (J.F. Médard)[5], de conflictualité et de traumatisme permettant l'accaparement de la périphérie par le centre (L. Sindjoun)[6], sont fondamentales pour comprendre le processus d'étatisation des Etats en Afrique. Cependant, il est nécessaire d'appréhender la construction de l'Etat en Afrique dans l'optique de sa capacité à produire ou non des actions, mieux des politiques publiques. A cet effet, la problématique de l'ordre et de la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun, sans vouloir évacuer complètement la question de l'Etat comme appareil de domination, permet donc de l'étudier dans son déploiement sur le plan sécuritaire. Les différentes questions qui s'imposent dans ce contexte sont les suivantes : comment assure et assume-t-il sa fonction? En clair, que fait-il ou non, comment le fait-il et comment intègre t-il les autres acteurs dans les prérogatives qui étaient jusque là les siennes ? Ainsi, il s'agit de toute une construction de l'ordre social qui s'opère grâce à ce dernier.

In fine, sans toutefois tomber dans l'écueil de la critique de la nature de l'Etat en Afrique, le dysfonctionnement de l'Etat dans cet espace géographique réside au niveau de son fondement, de son unité et de sa téléologie. L'Etat en Afrique et au Cameroun en particulier

---

[1] Mbembé, (A.), *Afriques indociles: christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988; Bayart, (J-F.), Mbembé, (A.), Comi Toulabor, (M.), *Le politique par le bas: contributions à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, op. Cit.

[2] Bayart, (J-F.), *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1985; *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

[3] Badie, (B.), *L'Etat importé: l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

[4] Selon Ghassan Salamé, l'Etat « importé » sous les tropiques prend racine comme dispensateur d'ordre ou moteur de progrès en se greffant sur d'anciennes structures de pouvoir organisé, *Appels d'empire : ingérences et résistances à l'âge de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996.

[5] Médard, (J-F), « L'Etat patrimonialisé », op. Cit.
« L'Etat néopatrimonial en Afrique Noire » in Médard, (J-F.), (éd.), *Etats d'Afrique noire: formation*, mécanisme et crise, op. Cit.

[6] Sindjoun, (L.), « Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat », op. Cit.

s'est créé dans la violence, la collusion coloniale. Ce qui lui donne d'être ontologiquement « insécure ». En plus, partant du postulat que la sécurité a fait l'Etat et ce dernier a fait la sécurité, l'Etat ne se construit dans la dialectique de la sécurité que si les deux se sont constitués dans l'unité de leur ontogenèse. Or, dans le cas de l'Etat du Cameroun, en tant que réalité gigogne, et par rapport à un ordre de préséance, l'écueil survient lorsque celui-ci doit mettre en œuvre la sécurité alors même qu'elle aurait dû au préalable le constituer d'après la vision philosophique. Ceci s'apparente à la dialectique sur la nation et l'Etat à savoir le dysfonctionnement qui est susceptible de survenir lorsque l'Etat précède la nation dans sa formation et sa construction. De ce fait, la faute originelle de cet Etat débouche sur la mise en œuvre d'une sécurité non consubstantielle à son être et à son fondement, ce qui est à l'origine des apories. Ceci permet non pas d'excuser les défaillances de l'Etat en Afrique mais de remonter aux origines de celles-ci afin de mieux penser ses actions.

Malgré sa nature, du fait que la sécurité est le fondement de la vie en société, de l'individu en tant qu'il est un être social, elle s'incarne dans le corps social, représente un bien commun et se révèle en un droit fondamental de l'homme. Dès lors, des questions s'imposent: l'Etat en Afrique serait-il insécure tandis que le corps social ou l'ordre social aspire à la sécurité? Comment concilier ce paradoxe? Comment peut s'articuler cette aporie génétique avec la demande de sécurité de l'Etat africain, à l'instar de celui du Cameroun. Tout ceci interpelle donc la problématique de l'ordre sécuritaire et la construction de l'Etat au Cameroun.

&3 Un objet construit: concepts, hypothèses et méthodologie

Notre objet d'étude se place dans une perspective intermédiaire entre la micro-sociologie et la macro sociologie. Souvent considérée aux antipodes l'une de l'autre, la convergence entre les deux nous permet de croiser les actions individuelles des acteurs et les effets structurels. Ainsi, l'autonomie des agents et la portée de leurs activités sont limitées dans l'espace structuré qui est le « champ ». En plus, la sociologie historique, productrice de grands récits, n'accordent pas de place à la quotidienneté des actions sociales. Tous ces effets de structures peuvent donc être corrigés par l'analyse des politiques publiques qui permet d'aboutir à une dimension historique de l'action et à une sociologie de l'action publique[1]. En d'autres termes, la construction du quotidien, les stratégies, les actions des acteurs impliqués

[1] En effet, la thèse du mariage entre action publique et temporalité historique en termes de problématisation de « l'historicité » de l'action est défendue par Laborier, (P.), Trom, (D.), (éds.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003.

dans les processus de fabrication sécuritaire et le rôle des institutions contribuent à la mise en œuvre de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Dès lors, pour analyser cet ordre, il s'agit premièrement de construire des modèles analytiques. Deuxièmement, il revient à poser le problème de la fabrication de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'ordre politique dans cet Etat. Troisièmement, il est question de poser les hypothèses. Quatrièmement, il convient de définir la méthodologie de l'enquête. Enfin, il s'agit d'énoncer la structure des parties et chapitres qui suivront.

I Approches théoriques et choix conceptuels

La perspective constructiviste est un lieu hétérogène de problématiques et de questionnements. Les réalités sociales sont appréhendées comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs individuels et collectifs. Elle suppose un moment de déconstruction c'est-à-dire d'interrogation de ce qui se présente comme « donné », « naturel », « intemporel », « nécessaire » et /ou « homogène ». Elle appelle également des investigations sur les processus de construction de la réalité sociale : moment de reconstruction[1]. Les différentes approches qui structurent le constructivisme dans ce contexte sont l'analyse cognitive des politiques publiques, le constructivisme structuraliste de P. Bourdieu et la sociologie élasienne. En effet, les concepts les plus pertinents dans notre étude sont respectivement le référentiel, le champ et la configuration.

A La socio-histoire et l'analyse de l'action publique

Inscrite dans une perspective structurelle, la sociologie historique nous permet de restituer la trajectoire historique du phénomène sécuritaire dans sa spécificité sociale. Ainsi, « le recours à l'histoire permet de révéler les ruptures, les inventions et les crises…»[2]. Dans ce cadre, elle tend à expliquer les changements de l'ordre politique au Cameroun. La transformation du référentiel de l'ordre en référentiel de la sécurité par exemple intègre la logique historique du temps mondial. Les mutations politiques en termes d'assouplissement des mécanismes sécuritaires qui augurent la décompression autoritaire, les crises produites par le processus de transition démocratique et la tentative de restauration autoritaire constituent des variables explicatives d'une histoire du politique. Cette approche peut aussi expliquer

[1] Corcuff, (P.), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 2000, p.17-19.
[2] Badie, (B.), Hermet, (G.), *La politique comparée*, op. Cit., p. 25.

l'institutionnalisation des forces de sécurité, les rapports historiques entre la France et le Cameroun, la trajectoire historique et/ou la formation de l'Etat. Si la question de la sociogenèse de l'Etat saisit davantage les tendances historiques lourdes, macro sociologiques[1] et semble fossiliser l'histoire dans les institutions, la dimension interprétative de la sociologie historique[2] va introduire les fondements culturels, sociaux et stratégiques, conduisant à saisir la spécificité. Ceci permet par exemple de comprendre la singularité de chaque régime politique bien qu'il y'ait des tendances lourdes qui structurent l'histoire politique du Cameroun. La culture contribue ainsi à considérer le système de significations qui oriente les acteurs et à décoder les variables qui structurent leurs actions. Ceci se traduit par le processus de socialisation et/ou l'inculcation et l'acquisition des mécanismes sécuritaires par les acteurs politiques, sécuritaires et sociaux. Toutefois, en sublimant la culture, la sociologie historique risquerait de la poser comme une méta réalité, seul lieu d'explication de l'horizon indépassable de l'inépuisable réel pouvant déboucher sur les écueils du culturalisme. Cependant, la sociologie historique interprétative entend restituer l'action propre des acteurs. Il s'agit de voir le sens que les acteurs investissent dans l'histoire comme des contextes qui s'imposent à eux. C'est dans cette dynamique que s'inscrit également le concept d'historicité qui contribue à saisir comment les acteurs sociaux construisent eux-mêmes l'histoire dans la quotidienneté grâce à leur « invention du quotidien », à la création des « modes populaires d'action politiques »[3], par ce biais essayent de bâtir et de s'approprier la construction sécuritaire à travers un processus social d'étatisation camerounaise. Les répertoires d'actions et les conduites individuelles et parfois collectives des acteurs peuvent conduire à des représentations des institutions de sécurité et /ou à leur constitution et partant à celle de l'ordre politique. Dès lors, l'analyse de l'action publique permet à la socio-histoire de procéder à des analyses plus fines des interactions qui mettent en œuvre les formes de l'action publique dans les contextes historiques[4].

---

[1] Il est reproché à par exemple à Theda Skocpol et à Barrington Moore de rendre compte de la diversité des situations nationales à partir du jeu de variables dont on postule plus ou moins l'universalité. Sur cette question lire, Badie, (B.), Hermet, (G.), 2001, op. Cit.; Deloye, (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003.

[2] Sur cette question, lire, *Revue internationale des sciences sociales*, « La sociologie historique. Débat sur les méthodes », août 1992.

[3] D'après Bayart, (J-F.) et al, les modes d'action sous-jacents au politique par le bas, désignent tous les mécanismes par les lesquels les dominés manifestent leur capacité d'innovation de résistance et de contestation de l'ordre établi, *Le politique par le bas : contributions à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, op. Cit.

[4] Skocpol (T.), *Protecting Soldiers and Mothers: The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

De manière générale, en intégrant une dimension cognitive à l'action publique, il est possible de dépasser l'optique de la résolution pure et simple des problèmes pour pouvoir établir et même construire des cadres d'interprétation du monde. Il est question ici de la représentation du monde qu'ont les acteurs et qui influe sur la construction de celui-ci. Il s'agit de voir comment *L'esprit vient à la cité*[1]. En se référant à Y. Barel[2], la production du sens comme transcendance et (ou) immanence et (ou) autoréférence serait la tâche fondamentale de toute société. Le politique désigne dans cette perspective la manière dont une société se dirige et les représentations qu'elle se donne. Ainsi, dans le contexte de la construction de l'Etat à travers l'ordre sécuritaire, l'importance du concept de référentiel[3] réside moins sur le rapport global-sectoriel. En d'autres termes, il s'agit dans une moindre mesure du processus cognitif fondant un diagnostic qu'il s'agit de disséquer. Il n'est pas question non plus de s'appesantir sur les quatre niveaux de perception du monde à savoir les valeurs, les normes, les algorithmes et les images. Ce qui est à l'œuvre ici c'est davantage l'appropriation du concept de référentiel en termes de représentation du monde, de matrice cognitive, d'idées et d'idées en action[4]. En plus, l'importance de la notion de référentiel, c'est la capacité qu'ont les matrices cognitives à s'autonomiser par rapport à leur processus de construction et à s'imposer aux acteurs comme modèles d'interprétation du monde. Dans ce cas, l'ordre et/ou la sécurité est un tout, une méta-réalité qui s'impose aux acteurs politiques et conduisent l'ordre politique au Cameroun. Aussi, la notion de référentiel permet-elle d'étudier les cadres d'interprétation de la politique française au Cameroun. Elle-même est articulée dans une pensée globale qui détermine sa politique étrangère et africaine. De ce fait, le référentiel sert à étudier le transfert des schèmes en termes de doctrine sécuritaire et de pensée stratégique: dans l'optique des accords de défense, de coopération militaire tout court et la construction politique de la sécurité à partir des mécanismes français. En clair, ce concept sert à analyser la refabrication des cadres cognitifs sécuritaires à partir des schèmes coloniaux et du pacte colonial. Au demeurant, le concept de référentiel permet de voir l'articulation politique et les représentations des acteurs politiques impliqués dans le

---

[1] Barel (Y.), *La quête du sens, comment l'esprit vient à la cité*, Paris, Seuil, 1987. Pour lui, la transcendance désigne tout ce qui permet à une société de se rehausser à ses propres yeux ou de se situer par rapport à des repères suffisamment stables et englobants. La transcendance représente une source de sens extérieure et supérieure à la société. L'immanence ou l'autoréférence désigne une source de sens intérieure à celle-ci.

[2] Barel, (Y.), 1987, op. Cit., pp. 7-17.

[3] Sur le concept de référentiel, se référer à Faure, (A.), Pollet, (G.), Warin, (P.), (éds.), *La construction du sens dans les politiques*, Paris, l'Harmattan, 1995; Muller, (P.), Surel, (Y.), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998; Sabatier, (P.A.), Schlager, (E.), « Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, n°2, avril 2000, pp. 209-234.

[4] Même si Muller, (P.), se défend de ce que « l'approche cognitive des politiques publiques ne doit pas être considéré comme une « approche par les idées » », *Revue Française de Science Politique*, vol, 50, n° 2, op. Cit.

processus de fabrication de l'ordre. Enfin, ce concept sert à appréhender comment les acteurs politiques et sociaux traduisent et construisent le réel sécuritaire. Il se pose donc la question des représentations politiques et la production d'un ordre social et politique à travers le champ sécuritaire. *A contrario,* les politiques publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, ce qui reste le propre du champ. Elles sont aussi le lieu où une société construit son rapport au monde, d'où l'importance du référentiel. Toutefois, au-delà du cadre cognitif, le référentiel ne peut expliquer par exemple les logiques d'intérêts, de lutte, les « échanges de coups ». Il se révèle limité dans la compréhension de l'interdépendance qui met en œuvre les différentes interactions sociales productrices de l'ordre sécuritaire. C'est la raison pour laquelle il est important de mobiliser les concepts de champ et de configuration pouvant rendre compte de toutes ces dynamiques.

B Perspective constructiviste: les concepts de « champ » et de « configuration »

La notion de « champ »[1] et notamment de « champ du pouvoir » est importante ici parce qu'il désigne une sorte de méta-champ englobant les autres champs et fonctionne comme un champ autonome. Il est « l'espace des rapports de force entre des agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs. C'est le lieu où s'affrontent les dominants des différents champs; « un champ de luttes pour le pouvoir entre détenteurs de pouvoirs différents »[2]. Le champ étatique quant à lui représente un ensemble de relations de concurrence et de complémentarité se structurant autour du pouvoir d'Etat existant entre acteurs politiques[3]. En outre, pour N. Elias, la « configuration » ou « figuration » ou « formation » représente les formes spécifiques d'interdépendance qui relient les individus entre eux. Le concept de configuration tient des dépendances qui lient les individus les uns aux autres comme matrices constitutives de la société[4].

---

[1] Sur la notion de champ, se référer à Bourdieu, (P.), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980; *La noblesse d'Etat*, Paris, Minuit, 1980; « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36 /37, 1981, pp. 3-24; « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 89, septembre 1991, pp. 3-46; *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992; *Les structures de l'économie*, Paris, Seuil, 2000; *Propos sur le champ politique*, Presses universitaires de Lyon, 2000.
[2] Bourdieu, (P.), *La Noblesse d'Etat*, Paris, Minuit, 1989, p. 375.
[3] Bourdieu (P.), 1981, op. Cit., Bourdieu (P.), Wacquant, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, op. Cit., 2000.
[4] Elias, (N.), *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1987.

Dans une telle perspective, le concept du champ à l'épreuve de l'étude de l'ordre et de la sécurité publics au Cameroun contribue à l'identification du schéma des différents champs à savoir: le champ étatique, le champ politique, le champ des Appareils Répressifs de l'Etat (ARE)[1], le champ de l'administration, de la justice, le champ social et enfin le champ du pouvoir où vont s'affronter les dominants des divers champs. Les agents à savoir certains militaires et/ou forces de l'ordre hauts gradés, les membres de la classe dirigeante qui possèdent les ressources et des positions inégales sont en lutte pour le monopole, la capitalisation de celles-ci en vue de la transformation ou de la conservation de la configuration des rapports de force. L'objectif de la compétition entre les différents champs est la recherche du pouvoir dont la possession, voire la confiscation préside à l'accès aux profits spécifiques en jeu dans le champ étatique. Dans ce contexte, il peut donc s'agir de la confiscation des moyens de sécurisation et de contrainte par un champ donné en vue d'instaurer la domination. Au delà de la lutte, l'analyse en termes de champ permet de voir comment le champ politique et celui des ARE s'unissent dans un processus de sécurisation et de domination. Le champ politique se sert ainsi de la force et la répression qui constituent le capital du champ des ARE, dans le but de gouverner et de conserver le pouvoir. Pour autant que l'habitus représente la courroie de transmission entre les structures et les agents, mieux entre le holisme et l'individualisme méthodologique, il n'en demeure pas moins que les relations dominants/dominés sous-jacentes à la domination symbolique peuvent également être scrutés suivant le concept de configuration. Dès lors, le rapport entre la notion de champ et celle de la configuration réside sur le fait que la configuration permet de rendre compte de la domination dans une optique d'interdépendance. La domination est donc un processus qui lie les uns aux autres; dominants et dominés, les différents champs entre eux et la société. En d'autres termes, l'articulation entre le champ et la configuration se fonde sur le fait que la domination est une relation d'interdépendance.

Dans ce contexte, l'usage du concept de configuration dans le cadre de la problématique de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'Etat au Cameroun permet de transcender la vision des individus constitués en entités autonomes. A l'instar de la vision du champ qui exercerait une pression dominatrice sur d'autres groupes d'individus composant d'autres entités sociales concurrentes en vue de la capitalisation et de la recherche du

[1] Le champ des ARE doit être saisi ici à la lumière des champs de production artistiques dont le champ littéraire est une composante. Nous utilisons le concept d'Appareils Répressif de l'Etat parce qu'il rend le mieux compte de l'une des missions des forces de l'ordre qui est la répression. Il se compose de la police, de la gendarmerie et de l'armée.

monopole, du contrôle social de l'espace sécuritaire, par contre, la configuration met en exergue les relations d'interdépendance plus ou moins égales. Au Cameroun, l'ordre sécuritaire se fabrique d'une part à partir d'une interdépendance des rôles, des actions et des conduites dans/ entre les différents champs (appareils répressifs de l'Etat, administration, justice, politique, social) et d'autre part à partir de la domination qui s'exerce entre dans/entre ces divers champs. L'optique de la configuration offre donc une porte de sortie à la sociologie de la domination et nous éloigne de la vision de l'Etat comme une force transcendantale qui oppresse l'ensemble de la société pour réintégrer la dimension de dépendance des individus. En dehors de la contrainte, consubstantielle à l'Etat à l'instar de celui du Cameroun, le champ ne nous édifie pas sur le déploiement de l'histoire dans le processus de sécurisation. Pas plus que l'approche configurationnelle ne permet de cerner véritablement l'articulation entre le macro et le micro c'est-à-dire entre les appareils sécuritaires d'une part et les individus impliqués dans l'action sécuritaire et enserrés dans différents enjeux. Toutefois, dans une articulation entre macro et micro, le concept de configuration permet de mettre en évidence les interdépendances qui travaillent l'action publique. Il s'agit des actions des institutions publiques, des acteurs publics, privés, locaux, internationaux agissant dans le processus de sécurisation.

Au final, le concept de référentiel contribue à lire les cadres cognitifs construits par les acteurs qui commandent et guident la construction sécuritaire et étatique au Cameroun. Celui du champ quant à lui amène à appréhender les dynamiques d'opposition, de conflits et de domination. Enfin, la configuration sert à démontrer les logiques d'interdépendance qui sont à l'œuvre dans ce contexte de domination. Cette interdépendance nourrit, voire crée la domination.

Au demeurant, la question de départ qu'on pourrait se poser est celle de savoir comment on fabrique l'ordre et la sécurité publics au Cameroun? Vers quoi débouche ce processus de fabrication?

Dès lors, la question centrale de ce travail se décline ainsi:

- Comment l'ordre et la sécurité publics sont générés et président à la mise en œuvre d'une relation Etat/société en vue de l'édification d'un ordre politique? En d'autres termes, comment l'Etat fabrique l'ordre sécuritaire au Cameroun?
- L'ordre sécuritaire conduit au processus de construction étatique. Paradoxalement comment cet Etat peut se construire tout en démissionnant de sa fonction consubstantielle qu'est la sécurité?

• Le processus de sécurisation qui conduit à la construction de l'Etat aboutit *a contrario* à la déconstruction de ce dernier grâce à la violence qui s'opère à travers l'ordre et la sécurité dans une optique où ils se déconstruisent tout en se construisant. Ce paradoxe conduit ainsi à la construction de l'Etat.

En somme, la question centrale est la suivante: comment l'ordre et la sécurité construisent l'Etat du Cameroun et comment la décomposition de l'ordre sécuritaire déconstruit l'Etat tout en le construisant?

II Hypothèses

Les hypothèses se déclinent en une hypothèse générale et en trois hypothèses secondaires. L'hypothèse générale comme son nom l'indique, structure les autres hypothèses et les met en cohérence les unes avec les autres. Etant donné son caractère général, elle peut ou non être infirmée ou confirmée.

A Hypothèse générale

La quête ou le besoin de l'ordre et de la sécurité, matrices idéales de l'histoire de l'Etat se déploie au Cameroun dans un mouvement qui produit ses propres contradictions. Aussi, ce besoin nous plonge-t-il dans la problématique du pouvoir, qui lui-même se trouve sublimé par l'économie de la violence. Cette dernière réside au cœur de la dialectique Etat-société par le truchement de la police, de l'armée, de l'administration et de la justice. Ainsi, « la ruse de la raison » qu'implique ce mouvement historique conduit à la confrontation entre l'Etat, ses organes de répression et le peuple, à la bipolarisation et à la conflictualité en termes de contrôle de la fonction et de la technologie sécuritaires, de fabrication d'une cohésion sociale, de monopolisation de la fonction régulatrice et d'introduction des mécanismes sécuritaires venus de l'extérieur. *In fine* la violence « accoucheuse de l'histoire » de l'ordre et de la sécurité au Cameroun, (colonisation, mécanismes de l'Etat autoritaire) inhérents à la construction de cet Etat ; par une réalité gigogne et contradictoire, l'ordre et la sécurité fabriquent à leur tour le conflit, la force, la domination, l'hégémonie, voire la violence.

B Hypothèses secondaires

1 La collision et la collusion entre l'endogène et l'exogène structurent l'ordre et la sécurité publics au Cameroun. Aussi, les politiques publiques françaises de coopération militaire et sécuritaire avant et post-indépendance, (qui s'abreuvent de la substance de l'idéologie globale de la coopération France-Afrique) façonnent-elles la fabrication de l'ordre sécuritaire dans un processus d'intégration, d'assujettissement, de mimétisme, de recréation, de reformulation, d'élaboration, de mise en œuvre et de contournement de ces politiques. Par conséquent, elles conduisent à l'instauration d'un ordre politique spécifique et à la construction de l'Etat au Cameroun. Dans cette perspective, la sécurité internationale, régionale, sous-régionale et la sécurité nationale, intérieure des puissances étrangères influencent également l'ordre et la sécurité au Cameroun.

2 Les politiques d'ordre et de sécurité publics au Cameroun se lisent à travers les conflits globaux qui traversent la société et révèlent des interactions entre les Appareils Répressifs de l'Etat (ARE), les ARE et la justice, les ARE et l'administration territoriale, les ARE et le politique et enfin les ARE et le peuple. Cette conflictualité est inhérente aux rapports Etat / société, dominants / dominés. La domination s'effectue par le truchement des forces chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité, qui par ailleurs font allégeance au politique tout en essayant de s'affranchir du joug politique, en se politisant et en se socialisant à la société ou en façonnant celle-ci.

3 Partant du postulat que la sécurité fait partie centrale de l'ontologie et de la téléologie de l'Etat, et qu'elle réside au cœur de la relation Etat/ société, face à l'incapacité du premier à donner sens et à assumer cette fonction, il s'opère une substitution à l'issue de laquelle le citoyen, la société tentent d'assurer la fonction sécuritaire. Naguère assujetti au « référentiel de l'ordre », il devient dès lors un acteur incontournable du « référentiel de la sécurité ». Ainsi, le processus de déconstruction de l'hégémonie de l'Etat par la société, le surgissement des acteurs internationaux et de nouveaux acteurs dans l'espace public tels les sociétés de gardiennage, les sociétés privées de sécurité, les groupes de vigilance, d'auto défense dans les quartiers et la société instituée, légitimée en matière de justice populaire, tous ces facteurs déclenchent l'action publique sécuritaire. Ce qui préside à la construction d'un nouvel ordre politique au Cameroun.

C Opérationnalisation des hypothèses

Hypothèse I En cherchant à valider ou invalider cette hypothèse, nous allons générer les informations sur les acteurs extérieurs comme les représentants de la France. Elle permet d'analyser leur influence dans l'énonciation des politiques concomitamment aux politiques des pays colonisateurs (en l'occurrence la France) et à la donne internationale à savoir les nouveaux enjeux des puissances telles que les Etats-Unis, etc. Elle permet également d'analyser les interactions entre acteurs intérieurs et acteurs extérieurs dans l'optique de comprendre comment les forces en présence arrivent à mettre en œuvre des politiques, comment s'y déploie la question du pouvoir et de la domination. Comment les acteurs intérieurs parviennent à mimer et à s'inspirer des politiques venues d'ailleurs dans la logique de l'intégration, de l'assujettissement, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de contournement de ces politiques? En d'autres termes, comment les politiques extérieures sont récupérées, recréées et mises en œuvre dans un champ cognitif intérieur. Ensuite, elle permet d'étudier les incidences de la nouvelle idéologie internationale de lutte contre le terrorisme dans l'architecture sécuritaire et l'ordre politique au Cameroun ? Enfin, elle contribue à analyser les incidences de la sécurité nationale et intérieure sur la sécurité du Cameroun. Elle contribue également à analyser l'influence des guerres sous-régionales dans la définition de la pensée stratégique au Cameroun. Elle s'attèle à mettre en corrélation la fabrication de la paix régionale et la production de la sécurité dans ce pays.

Hypothèse II Elle incite à identifier clairement les acteurs, leurs actions, leurs rôles, les conflits qui se déroulent dans le champ sécuritaire et partant celui de la domination politique et de la fabrication de l'ordre politique au Cameroun. Ceci contribue à faire une cartographie des différents acteurs, de lire leur pouvoir respectif et amène à étudier la configuration du système sécuritaire voire politique. Elle a aussi pour but d'étudier les jeux, les enjeux de pouvoir ainsi que les conséquences qui en découlent, entre différents acteurs au sein de chaque champ, entre différents champs et leurs interactions dans le champ du pouvoir. Ceci s'effectue dans une logique de domination, d'assujettissement, de conflits et de collaboration. La différenciation des acteurs et partant la structuration des champs permettent d'analyser les configurations et leurs implications dans le système. Il s'agit de savoir comment ceci influe sur les politiques, se révèle sur le peuple? Comment la mainmise du politique permet à la superstructure chargée de l'ordre et de la sécurité de maintenir un système de réseaux? Au delà de la simple description des réseaux, elle nous permet d'appréhender la concurrence, la

coalition ou les conflits qui s'opèrent entre les acteurs et entre les champs constitués par les appareils répressifs de l'Etat et le champ politique proprement dit.

Hypothèse III Elle permet de comprendre comment se déroule la concurrence à propos du contrôle sécuritaire entre la société, les organismes privés (sociétés de gardiennage) et les forces de l'ordre chargées de la sécurité. Quelles sont les interactions qui se déroulent dans ce contexte? Aussi, les entretiens avec les acteurs sociaux, les citoyens et les enquêtes participantes permettent-elles de comprendre, la problématisation du monde par les acteurs émergents et le rôle de la population dans l'accaparement, l'investissement et la construction de l'ordre sécuritaire au Cameroun.

III Méthodologie de l'enquête

Dans un contexte autoritaire, davantage dans un Etat policier, il est assez difficile d'évoquer les notions de sécurité, de défense et d'ordre. Dans le cadre du Cameroun, ces notions font sens au vu de son histoire politique émaillée de violence politique, de répression, d'une part. D'autre part, les acteurs du système sont soumis à une socialisation aux mécanismes sécuritaires et à la recherche de la stabilité du pays. A cet effet, une investigation dans le domaine de la sécurité est problématique parce qu'elle est le plus souvent considérée par les autorités comme une atteinte à l'Etat et aux dirigeants. C'est la raison pour laquelle il existe très peu de recherches sur les questions sécuritaires et de défense au Cameroun. Ce d'autant plus que la science politique considérée comme une science subversive a longtemps été écarté du champ scientifique et académique dans ce pays. Nonobstant toutes ces difficultés, nous ne pouvions nous passer d'une enquête de terrain. Les modalités pratiques de l'enquête de terrain nous ont amenées à effectuer trois séjours d'investigation au Cameroun entre 2003 et 2006. Elle nous a permis de confronter les hypothèses et de récolter des données. La difficulté de l'investigation résidait *primo* sur l'étude en elle-même. Portant sur la sécurité voire la défense, par conséquent cette étude touche aux questions liées à la souveraineté de l'Etat du Cameroun et parfois à celle de certaines puissances comme la France notamment sur les accords de défense qui lient les deux pays. Ce travail est donc confronté au problème de secret défense, de la raison d'Etat et aux questions inhérentes aux intérêts nationaux du Cameroun ainsi qu'à la sécurité intérieure et nationale des puissances étrangères. *Secundo*, la difficulté de l'enquête était aussi relative à la possibilité de pouvoir approcher et d'interroger les forces de l'ordre, voire les personnes civiles sur les questions

relevant de la sécurité[1]. *Tertio,* la difficulté était liée à la carence des données en matière de sécurité. Quarto, les moments d'attente pour un entretien pouvaient s'étaler sur des mois, étant donné les responsabilités qui incombent aux militaires et aux policiers de haut rang. Enfin, elle était relative à notre sécurité personnelle de par la nature même de la recherche. Toutefois, il s'agit ici d'abord de mettre en lumière l'enquête de terrain effectué et ensuite le cadre spatial dans lequel elle s'est déroulée.

A L'enquête de terrain

Nonobstant tous ces écueils, nous avons procédé à une enquête de terrain, parfois participante. Celle-ci nous amenait à enquêter dans les milieux de la police et de l'armée, généralement très fermés[2]. Quelquefois, nous organisions des entretiens libres à questions ouvertes. Elles étaient adaptées suivant les personnes interrogées. Car, l'échantillon était constitué d'enquêtés assez divers en termes de métier, de rôle, de fonction, de statut, de rang, de grade, de nationalité, etc.[3]. Il était constitué de 64 enquêtés. L'entretien était parfois indirect parce que nous assistions quelquefois à des débats opportuns où la question de la sécurité était évoquée par certains interlocuteurs. Dans ce cadre, nous essayions de recadrer le débat informel. Il est donc question de présenter en premier lieu l'enquête proprement dite et en second lieu, les autres méthodes d'investigation.

Premièrement, les entretiens menés auprès des attachés de sécurité intérieure et de défense près l'ambassade de France à Yaoundé, s'adressaient à deux attachés de la haute hiérarchie militaire et policière. Le choix de cet échantillon était dû au fait qu'il s'agit des responsables de la politique militaire et policière de la France. Par conséquent, ils sont chargés de mettre en œuvre la politique étrangère française de manière globale. Ces enquêtes

---

[1] Dans le même registre, mais dans un autre contexte d'étude, en l'occurrence en France, William Genieys souligne la carence des études sur la chose militaire. Pour lui, cette faiblesse structurelle s'inscrit dans une double équation : la difficulté de « faire parler la grande muette » (l'enquête est pensée comme très difficile) et l'on ne fait pas carrière académique avec un tel objet de recherche. Dans le domaine des politiques d'armement, « secret défense » oblige, il devient encore plus difficile d'accéder aux sources empiriques. Tout se passe alors comme si la défense en général et les politiques d'armement en particulier, qui sont à l'origine de la construction socio-historique du pouvoir d'Etat en Europe occidentale, échappent peu ou prou à la recherche française en sciences sociales, *Le choix des armes : théories, acteurs et politiques*, Paris, CNRS, 2004, p. 9; Eboe Hutchful, op. Cit; d'après J.P. Brodeur les difficultés qui se posent aux recherches relatives à la police se traduisent par « une résistance délibérée au projet de connaître… et une dimension qui résiste de manière irréductible à une objectivation théorique complète », « La police, mythes et réalités », op. Cit.

[2] Toutefois, de manière générale nous avions obtenu au préalable l'accord des hautes autorités des différentes institutions afin de mener à bien les enquêtes.

[3] A cause de la diversité de l'échantillon, nous avons éludé les questions liées à l'enquête quantitative en termes de statistiques, de tableaux, voire d'interprétation des données. Ce qui nous importait davantage ici c'était la qualité des données et l'analyse des informations fournies. En plus, sauf pour certains de nos enquêtés que nous avons cités, nous gardons l'anonymat sur la plupart des personnes interrogées pour des raisons de sécurité.

permettaient de saisir la mise en place des politiques pré et post indépendance de défense et de sécurité, l'état de la coopération militaire France-Cameroun, les évolutions et les mutations des politiques de coopération militaire, en l'occurrence les concepts qui sous-tendent la coopération, le degré d'influence de la France dans la construction de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Ils ont également permis de situer l'action et l'impact de la France dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des référentiels et des politiques sécuritaires et militaires au Cameroun. Ces entretiens ont aussi contribué à traduire le positionnement géostratégique de la France dans le golfe de Guinée, le bassin du Congo et notamment au Cameroun par rapport aux autres puissances en l'occurrence les Etats-Unis[1]. Les perceptions, les opinions personnelles ont servi à retracer la rhétorique, les discours politiques, les schèmes et la pensée que véhiculent les dirigeants français ou en filigrane la politique française au travers de la représentation diplomatique. Les avis de ces acteurs permettaient enfin de traduire les représentations globales de la sécurité au Cameroun.

Deuxièmement, les entretiens avec trois anciens militaires français en poste au Cameroun ont aussi permis de mettre en lumière cette coopération. Du fait qu'il s'agit des acteurs militaires et des diplomates, le discours relevait ici d'une rhétorique officielle et traduisait l'énoncé de la politique étrangère de la France. Dans ce cas, les non-dits, les questions éludées et les tournures diplomatiques étaient néanmoins révélateurs d'un certain nombre d'informations.

Troisièmement, les entretiens avec trois experts et consultants du partenariat pour les forêts du bassin du Congo avaient pour but d'étudier les objectifs des puissances en termes de positionnement stratégique, les enjeux sécuritaires qui se jouent dans cette région. Les informations recueillies sur les partenaires, les acteurs, les objectifs, les missions de ce programme, concourraient ainsi à la compréhension de la dialectique entre sécurité intérieure et nationale des puissances étrangères et l'impact sur la sécurité du Cameroun.

Quatrièmement, les investigations faites auprès de trois militaires et de trois gendarmes de haut rang, permettaient d'étudier les missions qui leur sont assignées, leurs actions et de voir leur degré d'implication dans la définition et la mise en oeuvre des politiques de sécurité. Ceux-ci étaient plus portés sur la mystification du régime en place et exerçaient parfois la langue de bois, par peur des représailles de la part des dirigeants

[1] Toutefois, en tant que nouvel acteur prépondérant dans la sécurité et la défense du Cameroun, nous n'avons pu interroger les officiels américains, pour des raisons liées au devoir de réserve. Les officiels militaires français ont été plus ouverts sans doute pour permettre la vulgarisation des informations liées à la coopération France-Cameroun et partant au rôle de la France. En plus, il s'agissait sans doute d'un moyen de travailler à la « déstigmatisation » de la légitimité dont souffre de plus en plus la France en Afrique.

politiques et de la perte des privilèges. Pour les sous-officiers et les soldats, dont le nombre s'élevait à six, ces entrevues ont contribué à lire leurs ambitions derrières lesquelles se déclinent parfois de la frustration, des objectifs personnels et le mode opératoire de tout un système. Ils étaient plus prolixes, de part le fait qu'ils ont moins de contrainte par rapport à leur rang. En somme, les informations fournies sur le système sécuritaire conduisent à mettre en évidence les conflits interpersonnels, la concurrence, les antagonismes de corps, de métier et d'institutions, la répression vis-à vis du peuple, les rapports que ces institutions nouent avec le politique en termes d'assujettissement, de complicité, les velléités politiques de certaines forces de l'ordre, leur opposition ou leur adhésion au système politique en vigueur. Elles permettent aussi de mettre en évidence leur trajectoire personnelle dans le cadre de la capitalisation des ressources, de l'accumulation, du système rentier, de la coalition entre affaires et carrière militaire. Les entretiens avec les hauts gradés de la police dont le nombre s'élevait sept[1] et dix policiers de rang inférieur nous ont également permis de récolter les données ci-dessus. En plus, une frange minime de l'échantillon des policiers de rang inférieur nous ont relaté les méandres du système de corruption en vigueur.

Les entretiens avec deux experts civils ayant exercés de hautes charges au ministère de la défense avaient pour objectif de traduire la mise en place et la conceptualisation des politiques de défense.

Cinquièmement, les entretiens avec deux acteurs ayant connu la prison politique[2] ont permis de faire une sorte de parallélisme entre leurs récits de vie et les modalités de fonctionnement de l'Etat, par conséquent de décrypter le système sécuritaire. Leur regard sur les deux époques politiques permettait d'étudier les continuités, les ruptures et l'essence des deux systèmes politiques, etc.

Sixièmement, les enquêtes effectuées auprès des acteurs des sociétés nationales (dont dix agents et trois responsables) et étrangères[3]de gardiennage, avaient pour but de définir, leurs missions, leurs rôles et leur rapport avec l'Etat dans le processus de sécurisation au Cameroun. En plus, il s'agissait de mesurer leur importance dans le marché de la sécurité au Cameroun. Les investigations faites auprès de 20 citoyens ont par ailleurs permis de mesurer le marasme sécuritaire. Elles ont contribué à comprendre leurs actions à travers les groupes de vigilance, d'autodéfense et la justice populaire dans la prise en charge de la sécurité par la

[1] Il s'agit ici du numéro 2 de la police, de trois responsables des organes de la police et de trois commissaires divisionnaires de police.

[2] L'échantillon est réduit dans ce cadre parce que la plupart des personnes ayant connu la prison politique sont décédées. Ceux qui restent en vie sont toujours taraudés par la peur.

[3] Nous n'avons pu les interroger car ils étaient plus réticents que certains nationaux.

société. Elles ont aussi conduit à appréhender leur rapports avec les institutions de sécurité (police gendarmerie, armée), à mesurer les disparités en termes de fourniture sécuritaire, la ghettoïsation sécuritaire et la primauté de la sécurité présidentielle sur la sécurité publique[1].

Enfin, les autres méthodes d'investigation complémentaires à savoir les discours et rhétoriques politiques nous ont amenés à saisir la pensée politique du Cameroun. Ainsi, la recherche documentaire (en l'occurrence les archives nationales) a servi à collecter des informations sur la trajectoire historique de l'Etat du Cameroun et le mode opératoire du système autoritaire. A travers les textes de loi, les décrets, les règlements, etc. nous avons pu analyser les politiques de sécurité.

B Cadre spatial d'investigation

Nous avons choisi deux lieux d'investigation à savoir les deux grandes villes du Cameroun: Yaoundé et Douala. Le choix de ces villes se justifie par le fait qu'elles mettent le mieux en lumière la gestion territoriale de la sécurité par le champ politique. Ainsi, Yaoundé, capitale politique du Cameroun, siège des institutions et partant de la présidence de la République et des représentations diplomatiques est tiraillé entre les questions de sécurité et la parcellarisation sécuritaire. Il s'agit d'une sécurisation du président de la République, celle de certaines élites et des diplomates. Aussi, de manière sporadique assiste-t-on à des coups de force fugaces permettant de rappeler aux citoyens la force de l'Etat. Sur le plan international, la sécurisation de la capitale politique permet d'acquérir une certaine légitimité politique en termes de stabilité.

En revanche, Douala, ville économique du Cameroun regorge d'une foule d'hommes d'affaires qui exercent dans la « débrouillardise » et dont certains s'investissent dans la

[1] Cependant, pour des questions relatives au devoir de réserve, nous n'avons pu obtenir des informations de la part des anciens acteurs politiques ayant participé à la mise en place des politiques et du système de sécurité au Cameroun. Il s'agit des ministres de l'administration territoriale, des délégués généraux à la sûreté nationale, des administrateurs et commis de l'Etat. De même que les acteurs politiques actuels n'ont pu fournir des informations. Ceci étant aussi dû sans doute à la crainte qu'ils ont du système de renseignement, à la peur de perdre leurs fonctions, leurs statuts etc.

« feymania »[1]. Ce qui crée un terreau d'insécurité. Elle est aussi considérée comme l'un des grands bastions de l'opposition. En plus du fait qu'elle est éloignée spatialement des instances diplomatiques et des élites politiques, elle se voit donc sanctionnée par le pouvoir. A cet égard, elle souffre d'une insécurité criante. Cette insécurité entraîne la prise en charge citoyenne de la sécurité. Ce qui nous permet d'étudier l'action publique sécuritaire.

Le choix des deux capitales s'explique d'autant plus qu'il est probable que les autres villes du Cameroun soient alignées sur le modèle sécuritaire de la ville de Douala[2]. C'est-à-dire qu'elles seront plus ou moins soumises à la différence de traitement qu'elles sont éloignées du pôle du pouvoir, qu'elles sont ou non favorables au pouvoir en place ou qu'elles représentent un enjeu, économique ou ethnique quelconque. Dès lors, une localité intègrera le giron sécuritaire du moment où elle regorge des ressources ou lorsqu'un haut dignitaire de l'Etat en est le ressortissant. Par exemple, certaines localités de l'Est du Cameroun à la frontière avec la Centrafrique, connaissent de plus en plus les assauts des forces de l'ordre du fait de l'action de l'insécurité transnationale due aux « coupeurs de route ». Le fait de l'effritement de l'autorité de l'Etat dans ces localités et la peur de l'atteinte au sacro-saint principe de stabilité qui définit le Cameroun, les autorités tentent ainsi de « restaurer l'autorité de l'Etat » et de pacifier ces zones.

V Structure du texte

Notre travail s'articule autour de deux parties. La première vise à analyser la problématique de la fabrication de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'Etat au Cameroun à travers la coopération militaire et les champs sécuritaires internationaux et régionaux. Elle se structure autour de deux chapitres.

Le premier se donne pour but d'étudier cette problématique à la lumière de la coopération sécuritaire France-Cameroun. Il s'agit de voir au travers de l'histoire coloniale et postcoloniale (le difficile processus de décolonisation, le pacte colonial et la coopération

[1] Sorte d'économie souterraine, illicite impliquant des hommes d'affaires douteux appelés « feymen » qui s'investissent dans l'arnaque et les trafics de toute sorte, allant parfois jusqu'au crime. Le « feyman au Cameroun est jeune, pas scolarisé, (se définissant comme un homme d'affaires) qui a acquis des richesses de manière illicite, soit par la contrefaçon, la surfacturation, l'escroquerie. Son « front » c'est-à-dire son champ de déploiement va de l'Afrique vers les NPI, les Etats pétroliers du Golfe, à l'instar de Dubaï en passant par l'escroquerie des dirigeants et de certaines personnalités sur le plan international. Il se dit par exemple que les présidents Mandela, Mobutu et d'autres auraient été victimes des stratégies des « feymen ». Autrement dit, il est un acteur de ce que les camerounais appellent communément la « débrouillardise ». Il est aussi dans la terminologie commune des camerounais « quelqu'un qui se cherche ».

[2] Seule une enquête de terrain dans les autres villes du Cameroun pourrait confirmer ou infirmer cette hypothèse. Néanmoins, en général, les questions de sécurité se posent avec acuité au Cameroun.

militaire), comment la France participe à la définition des référentiels sécuritaires, à la mise en place d'un ordre sécuritaire au Cameroun et par conséquent au processus de formation et de construction de l'Etat du Cameroun.

Le second chapitre propose d'étudier la fabrication de l'ordre et de la sécurité au Cameroun à travers les champs sécuritaires internationaux, régionaux et sous régionaux. Sur le plan international, il s'agit d'appréhender comment les mutations internationales et les référents internationaux (au travers de la « guerre contre le terrorisme »), les convoitises, les enjeux et les jeux des puissances étrangères (insérées dans une logique stratégique, géostratégique et d'imposition de l'hégémon) qui travaillent les espaces golfe de Guinée et le bassin du Congo interfèrent sur l'ordre sécuritaire au Cameroun. En clair, la problématique se fonde ici sur l'influence de la sécurité nationale et intérieure des puissances étrangères sur la sécurité du Cameroun. Sur le plan régional et sous-régional, la préoccupation réside sur la dialectique entre l'insécurité régionale, sous-régionale et la sécurité du Cameroun. Ainsi, comment les guerres qui sont à l'œuvre dans l'espace Afrique centrale conditionnent et déterminent la définition, la mise en œuvre de la défense et de la sécurité du Cameroun d'une part et d'autre part, comment le Cameroun tente de gérer les questions de sécurité liées à cette insécurité? Par ailleurs, ce chapitre voudrait mettre en relief la corrélation entre fabrication régionale, sous-régionale de la paix et construction de la sécurité au Cameroun.

La deuxième partie quant à elle permet de mettre en exergue la construction de l'Etat au Cameroun à travers la production de l'ordre et de la sécurité sur le plan intérieur. Elle est constituée de quatre chapitres. Le premier se donne pour objectif d'analyser le processus de construction étatique dans la dynamique de l'ordre et de la sécurité. Il s'agit ici de traduire l'ordre sécuritaire au Cameroun à partir des référents majeurs ou les schèmes explicatifs que sont le référentiel de l'ordre et le référentiel de la sécurité. Ces référentiels qui traversent toute l'histoire politique de cet Etat forment ainsi son noyau dur. La sociogenèse du fait sécuritaire tente également de traduire le processus historique de l'ordre sécuritaire. Elle donne ainsi à voir un ensemble de facteurs constitutifs de la naissance de cet ordre conduisant à la logique de « l'obsession sécuritaire » qui fonde l'Etat du Cameroun.

Ensuite, le second chapitre met en œuvre le rôle des acteurs. Il se fonde sur les interactions, les enjeux et les stratégies des acteurs à l'œuvre dans le champ sécuritaire. Ces acteurs sont inscrits dans une logique de concurrence, de domination, de soumission, de conflictualité, de coalition, de positionnement et de capitalisation de ressources.

Le troisième chapitre tente d'analyser les politiques de sécurité et l'action publique sécuritaires dans la construction d'un modèle étatique camerounais. A cet égard, les outils

d’analyse des politiques publiques seront mobilisés afin de montrer le déploiement et l’action de l’Etat dans le champ sécuritaire. En outre, l’action publique sécuritaire traduit le partage sécuritaire et la privatisation de la sécurité à l’œuvre au Cameroun, face à la démonopolisation de l’action de l’Etat. Cette nouvelle fabrique de la sécurité s’articule autour des actions des citoyens, des entreprises privées nationales et étrangères de sécurité, des groupes de vigilance et des groupes d’autodéfense. La nouvelle structuration de la sécurité entre société civile et Etat donne à voir de nouveaux mécanismes de pouvoir, de gouvernance et par conséquent une nouvelle configuration de l’Etat.

Enfin, le quatrième chapitre permet d’appréhender la déconstruction et la constitution d’un modèle étatique au Cameroun à l’épreuve de la décomposition de l’ordre sécuritaire. Au demeurant, cette partie vise à mettre en relief l’articulation entre d’une part la construction d’un ordre sécuritaire conduisant à la construction de l’Etat et d’autre part la déstructuration de cet ordre et la déconstruction de l’Etat. Tout ceci débouche sur la construction originale qui est celle de l’Etat au Cameroun.

PREMIERE PARTIE COOPERATION MILITAIRE, CHAMPS INTERNATIONAL, REGIONAL ET CONSTRUCTION D'UN MODELE SECURITAIRE AU CAMEROUN

Cette partie vise à démontrer comment l'ordre sécuritaire et politique au Cameroun se fabrique à partir des dynamiques extérieures. En d'autres termes, il s'agit de voir comment cet ordre se construit dans une mouvance internationale au travers de l'histoire et des mutations mondiales récentes.

Ainsi, elle tend à montrer *primo*, comment la dialectique entre production de l'ordre sécuritaire et processus d'étatisation du Cameroun[1] s'effectue à partir de la coopération militaire[2] France-Cameroun sous-tendue par les accords bilatéraux de défense et d'assistance militaire. D'une part, il s'agit de comprendre comment la coopération militaire contribue à créer un modèle de sécurité et participe de ce fait à la construction de l'Etat au Cameroun. Ceci revient à interroger l'apport militaire et sécuritaire de la France dans la production de l'ordre sécuritaire au Cameroun et par conséquent dans la fabrication de l'entité coloniale et de l'Etat post-colonial camerounais. La politique de coopération militaire à l'œuvre en Afrique et au Cameroun donne à voir la mise en place de l'Etat post colonial camerounais, qui se constitue dans un cadre d'appropriation, de récupération, d'*implementation* des politiques militaires françaises et d'adaptation de celles-ci au contexte camerounais. Ceci consacre finalement l'instauration d'un modèle étatique inspiré de l'histoire coloniale, façonné par le pacte colonial et les acteurs internes. D'autre part, la coopération militaire France-Afrique dans sa généralité et France-Cameroun en particulier permet de saisir la politique étrangère globale de la France en quête par exemple de construction de la puissance, de protection d'un *Lebensraum*, de mise en place d'une politique de *containment* vis à vis de l'Union Soviétique et de positionnement par rapport aux Etats-Unis. La constitution par la France de l'ordre sécuritaire au Cameroun est donc instrumentale. Sa visée première demeure la volonté d'inscrire le Cameroun[3] dans le précarré et le désir de se positionner sur le plan international.

Secundo, cette partie tente de montrer comment le champ sécuritaire ou les référents internationaux à l'instar de l'ordre sécuritaire post-11 septembre influent sur la sécurité de ce pays. En effet, la problématisation de l'ordre et de la sécurité dans les champs régionaux et internationaux fait apparaître des enjeux de puissance, stratégique, géostratégique, de

---

[1] Le processus d'étatisation renvoie de manière plus globale à la formation et à la construction de l'Etat du Cameroun. Sur cette question, lire Médard, (J-F.), « Etatisation et désétatisation en Afrique noire », in Médard, (J-F.), (éd.), *Etats d'Afrique noire, formations, mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991, pp. 355-365.

[2] La coopération militaire ne s'applique pas seulement aux accords de coopération militaire signés entre les deux Etats. Dans ce cas, le but de la coopération militaire est la formation des cadres militaires africains. Elle désigne aussi de manière plus large la relation militaire et sécuritaire qui lie les deux Etats. Cette coopération doit donc être entendue selon le contexte.

[3] En tant que territoire non totalement soumis dans le champ de domination de la France de par son statut juridique. Car le Cameroun sera successivement sous mandat et sous tutelle de la France et de la Grande Bretagne.

domination et économique qui travaillent les espaces golfe de Guinée, bassin du Congo et Afrique centrale. Ces enjeux se lisent à travers les actions, les jeux et les convoitises des puissances étrangères telles que les Etats-Unis, le Japon, la Chine, la France et l'Union Européenne au sujet des ressources que regorgent ces espaces et du prolongement de « la guerre contre le terrorisme ». Tout ceci entraîne un processus de déconstruction et de reconstruction sécuritaires qui a des répercussions sur la construction étatique dans le contexte camerounais. Dans la perspective de ce référentiel international, cette partie permet donc de comprendre comment les activités et les interactions qui se déroulent dans les champs régionaux et sous-régionaux (les enjeux dans le golfe de Guinée, le bassin du Congo et l'Afrique centrale) influencent, perturbent, déconstruisent et construisent l'ordre sécuritaire et partant l'Etat du Cameroun.

Tertio, l'Afrique laisse apercevoir une insécurité consécutive à des guerres civiles et régionales qui président à la décomposition des Etats. Les conflits régionaux et sous-régionaux émanent de la faiblesse des Etats, du positionnement de certains Etats sur l'échiquier africain, de la contamination et de l'exportation de la guerre, des facteurs internationaux inhérents au désordre mondial; mercenariat, circulation des armes, des technologies et des entrepreneurs de la guerre, actions des *warlords*, trafics transnationaux, etc. Tout ceci a un retentissement sur la sécurité intérieure des Etats et notamment sur celle du Cameroun. Dès lors, l'approche par les conflits révèle une importance capitale dans ce contexte. Les guerres à l'œuvre en Afrique centrale représentent des tendances lourdes, de longue durée et des facteurs structurels qui surplombent, transcendent et influent sur la sécurité de ce pays. La guerre n'est pas conçue ici comme un facteur déterministe, elle est un construit des acteurs politiques internes qui s'approprient son existence à leurs frontières pour en faire une stratégie politique. Etant donné que la pensée politique est travaillée par cette réalité, cette approche contribue alors à voir comment les acteurs politiques conçoivent un cadre cognitif à partir du facteur de la « conflictogénie » qui détermine la sous-région. En d'autres termes, l'existence des guerres sous-régionales permet à la classe dirigeante de construire des cadres d'interprétation voire un référentiel, qui s'articule autour de la dialectique entre guerres sous-régionales et fabrication d'un ordre sécuritaire interne et/ou d'un espace sanctuarisé. Aussi, cette approche permet-elle de comprendre comment les dirigeants camerounais construisent une pensée stratégique. Elle contribue également à voir comment les guerres sont instrumentalisées par les dirigeants en vue du positionnement du Cameroun comme un espace de sécurité et de stabilité d'une part. D'autre part, elle permet de saisir comment ces acteurs procèdent au resserrement de l'ordre sécuritaire et autoritaire afin

d'asseoir leur hégémonie et de perpétuer leur pouvoir. Cependant, pour contrer l'insécurité ambiante dans la sous-région, les principes discursifs énoncés par les instances politique et juridique des Etats africains ou la rhétorique sur la paix et la sécurité permettent d'étudier la vision du monde et l'édiction des normes sécuritaires par les dirigeants africains. Le désir d'édification d'une politique commune de défense et de sécurité marque de ce fait, la prise en charge de la sécurité par les dirigeants africains et la volonté de construction d'un espace de paix et de sécurité stato-nationale, régionale et globale. Ceci s'effectue aussi avec l'apport des mécanismes importés de sécurité, tels que les politiques de sécurité africaine des Etats-Unis et de la France. Toutes ces contributions sont le lieu d'appropriation, d'apprentissage, d'importation, de conception des normes et des actions pour la sécurité intérieure du Cameroun.

Au demeurant, l'importance de cette partie réside dans une conjugaison entre deux faits. En premier lieu, l'ordre sécuritaire est tributaire de l'histoire; de la colonisation et de la continuité de la politique coloniale qui se traduit par la coopération militaire. En second lieu, cet ordre est issu de l'ordre international; des activités et des transactions des puissances dans le golfe de Guinée, le bassin du Congo et l'Afrique centrale, des guerres et de la tentative de fabrication de la paix qui s'effectuent dans les champs régionaux et sous-régionaux. Ces dynamiques extérieures sont donc consubstantielles au fait sécuritaire de cet Etat. En d'autres termes, la socio-histoire du Cameroun se fonde sur la colonisation et la mise en place d'un système et d'un dispositif sécuritaire par la France. L'histoire fournit aujourd'hui à ce pays des mécanismes (accords de défense) qui constituent l'essence de cet ordre. En plus, les enjeux des puissances, la guerre, les normes de paix et de sécurité modèlent cette mécanique de fabrique de l'ordre sécuritaire et de l'Etat. La construction de la sécurité et de l'Etat est donc un double processus d'appropriation, d'« endogéinisation » des dynamiques externes et de production interne. Autrement dit, l'introduction des deux éléments à savoir la coopération militaire et les transactions dans les champs régionaux et sous-régionaux permet de voir comment l'histoire et les dynamiques du « dehors » travaillent l'ordre sécuritaire au Cameroun. D'un côté, il s'agit d'une réalité de longue durée à savoir la colonisation, la coopération militaire qui sont constitutives et continuent de marquer cet ordre. D'un autre côté, il faut souligner la réalité de la post bipolarité en l'occurrence le 11 septembre, les enjeux sécuritaires, géopolitiques et géostratégiques des puissances qui sont désormais les nouveaux référents qui définissent et participent à la production sécuritaire et étatique du Cameroun.

Aussi, cette problématique se fonde-t-elle sur le croisement entre l'analyse des politiques publiques et les relations internationales. A ce propos, Petiteville, (F.) et Smith (A.), analysant la convergence entre politiques publiques et relations internationales mettent en évidence deux hypothèses. Premièrement, l'analyse des politiques publiques et les relations internationales voient leurs programmes se rapprocher autour des dynamiques d'européanisation, d'internationalisation et de transnationalisation de l'action publique. Deuxièmement, « les deux disciplines sont susceptibles de rapprocher leur posture de recherche et leur méthodologie pour peu qu'elles acceptent les règles de la méthode sociologique »[1]. En d'autres termes, il existe une contiguïté entre relations internationales et sociologie politique interne. L'analyse des politiques publiques de sécurité permet donc de sortir du cloisonnement entre les deux champs d'études. Car le processus d'« endogéisation » des dynamiques externes tente de relativiser la démarcation entre l'externe et l'interne. La fabrication de l'ordre politique au Cameroun s'opère à partir de la déconstruction et de la construction de l'ordre et de la sécurité dans les champs internationaux, régionaux et nationaux ou encore des dynamiques du « dedans » et celles du « dehors ». Sur le plan théorique, cette analyse associe une perspective historique de moyen et long terme, une approche internationaliste et une analyse des politiques publiques.

Dans cette perspective, cette partie met d'abord en lumière un premier chapitre qui porte sur la coopération militaire. Celui-ci vise à décrypter les manifestations de la coopération militaire et de défense France-Cameroun dans l'optique de l'acquisition des schèmes et des référentiels, de l'ossature et des mécanismes sécuritaires, dans la mouvance de la constitution de la stabilité et du désir de puissance du Cameroun. Bien entendu, ceci s'élabore dans un contexte historique. Surtout, notre problématisation permet de démontrer comment la coopération militaire France-Cameroun contribue à l'instauration d'un ordre sécuritaire ainsi qu'à la fabrication d'un Etat autoritaire et par conséquent d'un ordre politique camerounais. Le deuxième chapitre quant à lui, nous introduit dans le cadre des champs sécuritaires international et régional. Il est question ici d'étudier les différentes interactions qui s'effectuent dans les espaces golfe de Guinée, bassin du Congo et Afrique centrale dans une logique d'enjeux des puissances, de construction de leur hégémon et de projection de leur puissance. Dès lors, il s'agit de comprendre comment les dynamiques du « dehors », ou la sécurité nationale des puissances, influence et détermine la sécurité intérieure du Cameroun. Ces champs nous situent aussi dans une dynamique d'insécurité régionale et sous-régionale

[1] Petiteville, (F.), Smith, (A.), *Revue Française de Science Politique*, vol 56, n°3, juin 2006, pp. 357-366.

qui conduit à la déstructuration sécuritaire, à la recomposition des Etats et par conséquent interagit sur la sécurité intérieure du Cameroun. Enfin, il convient de saisir l'ordre sécuritaire au Cameroun en rapport avec la fabrication de la paix et de la sécurité en Afrique. Autrement dit, la production d'un cadre de sécurité régionale et de sécurité commune en Afrique influence et agit sur le système sécuritaire au Cameroun.

CHAPITRE I ORDRE ET SECURITE A LA LUMIERE DE LA COOPERATION MILITAIRE

Penser l'ordre et la sécurité revient à les placer dans une mouvance dynamique, interactionniste, configurationnelle, historique et dépendantiste. La fabrication de ces deux éléments au Cameroun s'inscrit dans une logique coloniale et de continuité post coloniale. Elle se structure donc autour d'un legs colonial. Elle s'inspire ainsi d'une part, de l'instauration des mécanismes de sécurité et de défense (accords de défense, assistance militaire, assistance technique, coopérants militaires) en vue de la sécurisation d'un espace national et régional. D'autre part, l'implantation de ces mécanismes permet de mettre sur pied une politique étrangère s'appuyant sur les Etats sous domination française permettant à la France d'étendre son influence dans le monde. La construction des relations France-Afrique, dont l'un des fondements est la coopération militaire, donne à voir des dynamiques stratégiques et géostratégiques qui conduisent à la constitution de l'Etat africain en général et celui du Cameroun en particulier.

Afin d'étayer cet argument, ce chapitre s'articule autour de deux hypothèses. D'une part, la relation coloniale entre le Cameroun et la France est consécutive à la formation de l'Etat du Cameroun. Ce lien colonial nous plonge dans la problématique et les méandres de la décolonisation et de l'indépendance. D'autre part, la politique militaire et de défense France-Cameroun inhérente au pacte colonial détermine ainsi d'un côté, les contours de la politique coloniale française et d'un autre côté, les acquis et les innovations d'un système de sécurité camerounais basé sur l'héritage sécuritaire français. Dès lors, l'étude de l'ordre sécuritaire au Cameroun à travers la coopération militaire France-Cameroun passe donc premièrement par la problématisation de la politique coloniale. Celle-ci met en évidence la naissance et/ou la formation de l'Etat du Cameroun, voire son cheminement historique à travers l'œuvre sécuritaire coloniale. Deuxièmement, elle se traduit par la politique militaire France-Cameroun. Il s'agit ici de saisir la continuité de cette politique coloniale, matérialisée par les accords militaires et de manière générale, la mise en place des mécanismes sécuritaires.

Section I Le pacte colonial et les relations franco-africaines /camerounaises: problématisation d'une politique coloniale

Parler de la « coopération » revient à l'intégrer dans une politique plus globale, une pensée, un schème qui est la politique africaine de la France. Celle-ci s'ordonne autour de l'histoire qui se concrétise par le pacte colonial et s'articule également autour d'une politique opaque et patrimonialiste s'illustrant par la « françafrique »[1]. La politique africaine de la France trouve son fondement dans le continuum colonial, le contrôle de l'« espace vital », l'édification d'un empire, la définition et la construction de la puissance française, ainsi que le désir de traduire et de définir l'ordre international.

&I Politique africaine de la France et pacte colonial

La politique africaine de la France s'observe à travers une histoire qui lie la France à l'Afrique. Le mouvement historique présente trois périodes dans l'histoire des deux entités France et Afrique[2]. La période « impérialiste » qui se matérialise par la colonisation, la période « idéologique » qui se déroule durant la guerre froide et la période « stratégique » de l'après guerre froide. Tous ces moments historiques ne sont pas indissociables les uns les autres car les mêmes enjeux et les mêmes motivations travaillent la métropole : à savoir l'intérêt national de la France. Les enjeux « impérialistes », « idéologiques » et « stratégiques » traversent toute la trajectoire des relations France-Afrique dont la finalité pour les dirigeants français est la recherche des ressources et des débouchés, l'imposition d'un imperium, d'une souveraineté et d'un ordre politique, le positionnement stratégique et géostratégique ainsi que le classement international. Pour les dirigeants africains ou certaines élites africaines, le souci est de se positionner sur la scène internationale par le truchement de

[1] La françafrique est conceptualisée par plusieurs auteurs entre autres, Verschave (F-X.), *La françafrique : le plus long scandale de la République*, Stock, Paris, 1998; *Noir silence: qui arrêtera la françafrique*, Paris, Les Arènes, 2000, *La françafrique, le crime continue*, Lyon, Tayin Party, 2000; Verschave, (F-X), Labrousse, (A.), *Les pillards de la forêt : exploitation criminelles en Afrique*, Marseille, Agone, 2002; Verschave, (F-X), Hauser, (P.), *Au mépris des peuples: le néocolonialisme franc-africain*, Paris, La fabrique, 2004. Nous distinguerons ainsi la françafrique comme politique de l'opprobre et la France-Afrique comme relations privilégiées ou relations politiques tout court.

[2] Le terme Afrique désigne le champ de compétence de la France, qui va concerner l'Afrique francophone et plus tard s'étendra aux « autres Afrique », belge, lusophone, etc. Cette identification des différentes périodes nous est imputée.

la France, de consolider les jeunes Etats encore embryonnaires et de se placer sous le bouclier militaire français[1].

Les lieux d'observation de cette politique se situent dans la politique africaine des gaullistes, mieux dans la politique africaine de la cinquième République qui va se traduire depuis la fin de la guerre froide, par un changement de politique. Dans cette perspective, il se pose ainsi la question des retombées de cette politique sur l'historicité de l'Etat en Afrique qui aboutit au questionnement de sa sécurité en tant que cette dernière est tributaire des mécanismes coloniaux et de la trajectoire historique de l'Etat. En d'autres termes, pour comprendre ce lien colonial, il faut d'abord se référer à la formalisation et à la formulation de la politique africaine de la France gaullienne. Ensuite, il convient de saisir cette politique africaine dans l'ordre des mutations internationales.

I Politique africaine de la France gaullienne : formalisation et formulation d'une politique

Il s'agit ici de montrer d'une part comment l'Afrique représente un enjeu pour la France par rapport à son positionnement sur le plan international. D'autre part, comment à partir de cet enjeu elle formalise sa politique étrangère basée sur sa politique africaine. La marque de cet enjeu repose également sur le fait que l'Afrique possède des matières premières. La construction de la puissance[2], le rayonnement de la France, l'obsession de la définition de l'ordre mondial, la recherche de son autonomisation vis à vis des superpuissances, la politique de *containment* et le maillage de l'« espace vital » vont conduire sa politique étrangère et partant sa politique africaine. Appréhender les relations France-Afrique revient aussi à voir comment l'Afrique se positionne sur l'échiquier mondial grâce à la France. La politique étrangère de la France en Europe ou en occident relève de sa volonté d'autonomisation et de définition de sa « spécificité »[3]. Celle-ci s'élabore en Afrique dans la perspective de l'intérêt national et de la construction d'un vaste empire permettant de sortir de

[1] Tous ne partagent pas ce point de vue comme Sékou Touré de Guinée qui dira « non » à la France. Pour lui : « Nous ne renoncerons pas et nous ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel de notre indépendance (…). Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage… ».

[2] Petiteville (F.), revient sur le désir de puissance de la France à propos des relations franco africaines, qui fait d'abord et avant tout de sa politique africaine une politique d'influence, conçue comme marchepied indispensable à son audience dans le monde, lire, « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme » in *Etudes internationales*, vol XXVII, n°3, septembre 1996.

[3] La spécificité française relève de tout un schème de pensée liée à « l'exceptionnalité » de la France. Ce schème va s'amplifier dans le cadre de la construction de l'Europe en tant que la France est particulière. lI fait également allusion à sa culture, sa gastronomie et notamment à la défense de ses spécificités tels, le cinéma en proie à la concurrence américaine.

l'image d'une puissance moyenne. Cette volonté de s'édifier comme puissance anime donc les rapports entre la France et l'Afrique.

De retour au pouvoir, le Général de Gaulle en 1958 procède à l'analyse de l'état du monde et les retombées de la France. Il en ressort que la parité nucléaire entre les deux superpuissances entraîne la dissuasion et par conséquent le non affrontement au travers des armes atomiques. Il conclut que la France doit se libérer de l'intégration militaire Atlantique afin de retrouver sa liberté d'action, établir de nouvelles relations avec l'Union Soviétique et la Chine qui visent à la « détente, l'entente et la coopération » avec les pays du « bloc de l'Est ». Elle doit aussi se doter de ses propres moyens de dissuasion nucléaire. La volonté d'autonomisation de la France se révèle à travers les antagonismes qu'elle entretient vis à vis des Etats-Unis à propos de l'Union Soviétique. Les Etats-Unis à travers leur secrétaire d'état John Foster Dulles, peignent le monde à travers la menace que l'Union Soviétique ferait peser, pour l'Europe, le Proche-Orient, l'Afrique et l'Asie. Afin de contrecarrer cette menace, ils préconisent un renforcement politique et militaire de l'Alliance atlantique ainsi qu'un système de défense régionale à l'aide de missiles à portée intermédiaire et d'armes atomiques tactiques américaines, que les pays européens devraient accepter sur leur territoire. Le Général de Gaulle par contre se trouve aux antipodes de ces thèses. Pour lui, l'Union Soviétique est davantage nationaliste. Il annonce que la France n'accepterait d'armes nucléaires américaines sur son sol qu'à condition d'en disposer. Il avertit par ailleurs que la France va construire son propre armement nucléaire[1].

Cette construction de la puissance de la France signifie l'appropriation de l'Afrique en vue de se positionner sur le plan international et de définir l'ordre mondial. Pour J-F.Bayart, « Paris » a toujours pensé sa politique africaine comme un instrument au service de sa politique de puissance. « La clientèle diplomatique de l'Afrique lui a fournie et plus précisément le jeu des votes qu'elle lui a apportés dans l'enceinte des Nations Unies avait l'avantage de garantir son siège de membre permanent du conseil de sécurité, d'accroître l'audience des résolutions qu'elle entendait faire adopter sur les affaires du monde, de la préserver d'attaques trop massives envers les essais nucléaires ou ses problèmes pendants de décolonisation dans le Pacifique et l'océan Indien. Plus généralement, l'existence d'une aire continentale de prédominance française, dont témoignent par exemple la nébuleuse de la

[1] De la Gorce, (P-M.), « Aux sources de la dispute franco-américaine », in *Le Monde Diplomatique*, mars 2003. Nouailhat, (Y-H.), « Les divergences entre la France et les Etats-Unis face au conflit israélo-arabe de 1967-1973, in *Relations Internationales*, n° 119, automne 2004, pp. 333-344; Soutou, (G-H.), « Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing: deux réconciliation et deux ruptures avec les Etats-Unis, in *Relations Internationales*, op. Cit., pp. 303-362; Labati, (C.), « Les relations transatlantiques », in *Questions Internationales*, 2005.

francophonie, la zone franc et les sommets franco-africains, ont longtemps accru le rayonnement de la diplomatie élyséenne, y compris dans le champ européen »[1].

L'enjeu géostratégique que constitue l'Afrique lui permet de bénéficier d'une coopération militaire et de se situer sous le joug militaire de la France. Ce qui incite certains dirigeants africains à mettre en place un système hégémonique, de dissuasion et de gestion des « conjonctures critiques » menaçant leur ordre politique. En contrepartie, il s'agit pour les dirigeants français d'exercer une marque de reconnaissance vis à vis de l'engagement de l'Afrique à travers son ralliement qui va permettre d'opérer la reconquête de la métropole assiégée par les armées du troisième Reich. Ils voudraient aussi constituer un « empire ».

Par ailleurs, la formalisation et la formulation de la politique africaine de la France héritées du début de la cinquième République traverse toute l'histoire de la France-Afrique depuis la période de décolonisation jusqu'à nos jours. La politique africaine de la France se déroule donc dans le cadre d'une institutionnalisation qui connaît quelques heurts aujourd'hui avec les bouleversements internationaux, ainsi que les changements de politique et d'idéologie. La pertinence de la cinquième République pour notre sujet réside sur le fait que la politique africaine est conceptualisée et structurée durant cette période, bien que cette politique existait déjà depuis la période coloniale ou de la conquête de l'Afrique et qu'elle en est la résultante historique[2]. Le choix se situe dans la formalisation et la formulation de la politique africaine par les gaullistes en tant qu'ils vont générer les principes directeurs qui systématisent cette politique[3]. La cinquième République permet ici de retracer en filigrane les traits de la politique française, d'en dégager les récurrences et les irrégularités. Son questionnement permet donc de mettre en évidence au-delà de la politique gaullienne, les différents référents qui constituent et fondent la politique française en Afrique, sa politique étrangère et partant la politique française en général. Car questionner la politique africaine de la France revient à décrypter la politique française. De ce fait, les autres présidences qui composent la cinquième République à savoir, celle de Georges Pompidou, de Giscard

---

[1] Bayart, (J-F.), « Fin de partie au sud du Sahara? La politique africaine de la France », in Michailof, (S.), *La France et l'Afrique: Vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993, pp. 112-129, p.112.

[2] Le projet africain du Général de Gaulle avait repris les articulations de la politique africaine dessinée dès le début des années 50 par la quatrième République, sous la signature de François Mitterrand, alors ministre de la France d'outre-mer, Bayart, (J-F.), « Fin de partie eu sud du Sahara ? La politique africaine de la France », op. Cit., p.113.

[3] Plusieurs travaux font état de cette formulation: Quantin, (P.), *Les méandres d'un discours- fleuve*: *le cas de la représentation de l'Afrique noire dans les discours de Charles de Gaulle*, CEAN, Bordeaux, 1978; Mabileau, (A.), Quantin, (P.), « L'Afrique noire dans la pensée politique du Général de Gaulle, », in « La politique africaine du Général de Gaulle », CEAN, Bordeaux, colloque 19-20 octobre1979; Isoart, (P.), « Le Général de Gaulle et le tiers-monde: 1958-1962 », in *de Gaulle et le tiers-monde*, Pedone, Paris, 1980. Bien qu'il y ait d'autres artisans de cette politique, l'allusion au général de Gaulle est due au fait qu'il est l'un des acteurs fondamentaux et les plus en vue de cette période historique, de par ses fonctions et les opportunités historiques.

d'Estaing, voire de François Mitterrand et de Jacques Chirac vont s'inscrire dans la continuité de la politique gaullienne[1], même si on note un changement aujourd'hui. En effet, le Général de Gaulle et les gaullistes formalisent la politique africaine. Cette politique africaine gaullienne se déroule en deux périodicités. Entre 1958 et 1962 la stratégie française se fonde sur le maintien des liens privilégiés avec les anciens territoires d'outre-mer africains. La période de 1962-1969 s'illustre par l'inféodation des préoccupations africaines dans la stratégie de politique mondiale et le retour à la politique intérieure. En 1958, le Général de Gaulle voudrait trouver un statut aux territoires d'outre-mer qui étaient incorporés dans la « République française », dans la nouvelle constitution. Toutefois, ces territoires bénéficient déjà depuis 1956 de la loi-cadre Gaston Deferre[2] qui leur donne une large autonomie. Il voudrait donc offrir un cadre souple à l'intérieur duquel pourront se maintenir des liens privilégiés à savoir la « Communauté »[3]. Dans la mouvance internationale de décolonisation, la France voudrait se relégitimer à travers cette « Communauté » face à des critiques qui pèsent sur elle du fait de la colonisation et de la guerre en Algérie. La motivation de cette politique réside sur la volonté de construction d'une « communauté » face à l'impérialisme soviétique et à la subversion communiste.

Pour le Général de Gaulle, la « Communauté » constitue le socle de la défense contre la menace universelle de la subversion. Tandis que la menace pèse sur le monde, la « Communauté » représente la condition *sine qua non* de la sécurité. Lors du discours prononcé à l'ouverture de la session du sénat le 15 juillet 1956, il dira « … Dans le mouvement qui conduit à s'unir tant d'hommes jouent aussi la volonté de défendre la liberté qu'ils ont acquise. Car ils sont des hommes libres et résolus à le rester, si lourd que soit, aujourd'hui, l'air que respire le monde. C'est donc aussi pour détourner la menace et, au

---

[1] Cette politique elle-même se définit dans le cadre de la permanence depuis l'époque coloniale et est systématisée lorsque René Pleven prend l'option en stratégique de coopter le Rassemblement africain comme partenaire gouvernemental, en obtenant de lui qu'il rompe avec le parti communiste et en se donnant les conditions économiques de cette « seconde occupation coloniale », Bayart, (J-F.), *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984.

[2] La loi cadre Gaston Defferre du 23 juin 1956 en son article 1 souligne la nécessité « d'associer plus étroitement les populations d'outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres ».

[3] La « Communauté » est considérée comme un ensemble politique qui devait lier la France et les pays africains au travers du pacte colonial. Elle ne doit pas être prise au sens de la communauté européenne par exemple. La « Communauté » a pour but de réinstaller la France à son rang sur le plan international. Cette construction a le mérite d'atténuer les accusations de colonialisme contre la France à l'égard de la guerre d'Algérie. L'organigramme de la communauté est le suivant, à la tête de la « Communauté » se trouve le président qui ne peut être que le président de la République française, un collège de grands électeurs métropolitains et africains, un conseil exécutif des chefs d'état et de gouvernement, un sénat et une cour arbitrale. Avec la perspective des indépendances, le Togo et le Cameroun font savoir qu'ils n'adhèreraient à la « Communauté ». La plupart des pays de l'Afrique Occidentale Française (AOF) demandent l'indépendance et choisissent de demeurer des Etats membres de la « Communauté », Wauthier, (C.), *Quatre présidents et l'Afrique: de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Seuil,1995, p. 87-89.

besoin, pour la surmonter, que la communauté réalise et organise l'union des peuples qui la forment… ». Le Général de Gaulle parle d'un « ensemble dans lequel les pays membres de la « Communauté » trouveront le concours de la France et dans lequel elle va trouver leur participation à l'activité mondiale ». La politique réaliste du Général de Gaulle consiste à utiliser la « Communauté » pour la finalité de la posture française dans le système international.

Toutefois, les Etats du conseil de l'entente vont refuser de bénéficier des nouvelles dispositions de la constitution leur permettant de joindre indépendance et appartenance à la « Communauté ». Même si le système communautaire n'a pu aboutir, il n'en demeure pas moins que la politique africaine de la France se déploie, s'institutionnalise, construit des schèmes mentaux et participe à la socialisation politique du personnel politique. En effet, pour P. Quantin[1], la politique du Général de Gaulle émane du reflet d'un inconscient colonial dont il se fait l'interprète à un moment donné et que son apport personnel tend à remodeler afin de servir les desseins d'une politique dont lui seul maîtrise la tactique mais dont la stratégie est déterminée par des contraintes idéologiques. Ainsi, en s'appuyant sur la rhétorique politique gaullienne, trois thèmes fondamentaux traversent la pensée africaine gaullienne et qui de surcroît constituent le schème de toute la représentation de la présence française en Afrique à savoir : la générosité, l'intérêt et le génie. Le thème de la générosité s'inscrit dans une logique de l'« œuvre civilisatrice » dont la France est porteuse. L'intérêt par contre se formalise dans le principe suivant lequel, la France est en Afrique pour obtenir ou pour préserver un capital économique et symbolique. L'idée de l'affirmation de la supériorité française transcende donc ces deux thèmes et conduit à la notion de rappel du rôle de la France dans le monde. La menace qui ébranle ce rôle inspire la notion de génie plaçant ainsi le nationalisme comme un argument suprême dans la vision de l'Afrique, voire de toutes choses. La « Communauté » n'ayant pas vu le jour, il reste l'alternative des accords bilatéraux qui vont conduire à l'interdépendance entre la France et ses partenaires africains. A partir de 1961, la coopération multinationale permet donc à la France de redéfinir sa politique africaine et de se repositionner dans l'espace africain. En outre, le thème de la générosité se vérifie dans la formule « Il n'y a pas un seul pays au monde qui consacre plus au progrès des autres une pareille proportion de ce qu'il fait pour les siens (…). Quant à l'Union soviétique elle est encore beaucoup plus loin ». Il permet à la France de se surclasser par rapport aux Etats-Unis et l'Union soviétique et de se positionner au premier rang.

[1] Quantin, (P.), « La vision gaullienne de l'Afrique noire, permanences et adaptations », in *Politique africaine*, II (5), février 1982, pp. 8-18.

La coopération constitue donc l'un des fondements de la politique étrangère de la France[1]. Par nécessité politique mais aussi par stratégie, le Général de Gaulle exerce une influence qui tend à présenter de manière nouvelle le rôle de la France. D'une souveraineté juridique, exercée sur des territoires autres que le territoire métropolitain, on passe à une souveraineté « symbolique » qui est le génie de la France et la protection des Etats libérés de la colonisation[2].

En conclusion, sans exclure la continuité gaullienne, les postulats, les principes globaux ou les référentiels qui conduisent et animent la politique franco-africaine, la politique africaine de Georges Pompidou tente d'élargir le champ territorial de l'influence française vers d'autres espaces non francophones en l'occurrence le Nigeria. Par là, elle essaye de réduire l'exécution d'engagements militaires, économiques et politiques ayant pour retombée le maintien d'une politique quasi exclusive en Afrique francophone. Elle voudrait ainsi minorer les solidarités acquises au profit des rapports avec des partenaires économiques nouveaux[3].

II Politique africaine de la France et mutations internationales

La problématique de la politique africaine de la France en relation avec les mutations internationales permet de comprendre cette politique dans sa permanence, c'est-à-dire son prolongement dans le temps et/ou son institutionnalisation et sa discontinuité ou la rupture qui porte sur son renouvellement. Dans l'ordre du prolongement, la politique africaine de la France se traduit par l'organisation des sommets France-Afrique. Ceux-ci s'assimilent à une survivance de la « Communauté » avortée. Ils traduisent la continuité de la politique coloniale et symbolisent de ce fait l'un des éléments du pacte colonial.

Les sommets France-Afrique représentent par ailleurs une alternative au Commonwealth en tant qu'une institution qui fait sens et tente de promouvoir la culture et la puissance françaises. Les sommets France-Afrique visent à introduire une certaine coopération et une cohésion politique entre la France et les Etats africains. Ils sont aussi de

---

[1] Pour toute la problématique relative à la politique africaine de la France lire, Merle, (M.), « La politique africaine dans la politique étrangère générale de la France », in « La politique africaine du Général de Gaulle (1958-1969), colloque de Bordeaux 19-20 octobre 1979.

[2] Basso, (J.A), « Les accords de coopération entre la France et les Etats africains francophones : leurs conséquences au regard des indépendances (1960-1970), in « La France et les indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar », colloque international, Aix en Provence, 26-29 avril 1990.

[3] Bach, (D.), « Dynamique et contradictions de la politique de la France: les rapports avec le Nigeria (1960-1981) », *Politique africaine*, n° II (5), février 1982, pp. 47-74.

véritables forums pédagogiques et des lieux d'imposition des idées où la France imprime sa vision au reste du monde en l'occurrence à l'Afrique[1], à l'instar du sommet de la Baule. Ils constituent un lieu de projection de l'influence de la France. Ces sommets nous entraînent dans les arcanes de la pensée giscardienne. Ils expriment donc une double logique; le souci de préserver la zone d'influence traditionnelle, la volonté française d'une ouverture « panafricaine » et aujourd'hui l'accaparement des autres sphères d'influence non francophones. Le discours giscardien quant à lui se déploie au niveau géopolitique et des acteurs, sur la France-Afrique, et sur le monde. A ces niveaux correspondent trois thèmes; l'indépendance, la solidarité et la menace. L'Afrique indépendante et la France se lient par la « solidarité » mutuelle; jeune continent pratiquement sans défense, l'Afrique se retrouve en proie aux difficultés et aux dangers du monde extérieur. La bipolarisation du monde est donc sublimée dans la politique française, dans cet ordre, le communisme constitue une obsession. Selon ce discours, la solidarité fondamentale franco-africaine doit se renforcer pour faire face à cette situation et permettre à l'Afrique d'avancer sur la voie du progrès. Le discours giscardien s'inspire d'un « panafricanisme » ayant l'avantage de taire les dissensions internes au continent noir, de dépolitiser en apparence les relations franco-africaines, de masquer l'ambiguïté des positions françaises, tout en nourrissant le mythe d'une France « champion du tiers-monde » et défenseur de l'Afrique »[2].

La politique africaine de François Mitterrand s'inscrit également dans la longue durée. Les mutations internationales à l'œuvre durant sa présidence; la fin de la guerre froide contribue à mettre en oeuvre la construction de la puissance française, la recherche de son rayonnement (rapprochement France-Allemagne; Kohl-Mitterrand, construction de l'Union Européenne). A cet égard, le changement de paradigme international et les ressources politiques du moment matérialisés par la fin de la bipolarité conduisent les dirigeants français à procéder à l'imposition de la démocratisation en Afrique à travers le sommet de la Baule. Ceci conduit à la décélération des régimes autoritaires. Ainsi, le référent démocratique constitue pour les dirigeants français, l'une des nouvelles formes de gouvernance de l'Afrique aujourd'hui.

La politique africaine de la France s'articule donc autour d'une logique institutionnelle qui se définit par une politique de coopération et une logique informelle inscrite dans une

[1] Par exemple au sommet France-Afrique de 2003 qui s'est tenu en France, le président Mugabe est stigmatisé pour sa réforme foncière, son mode de gestion politique et est considéré comme malvenu au sommet.
[2] Dagut, (J-L.), « L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien », in *Politique africaine*, n° II (5), pp. 19-27.

dynamique de « réseaux »[1] qu'animent les « Messieurs Afrique »[2]. Malgré la permanence et la continuité qui l'ont toujours structurée, la politique africaine de la France rentre dans une phase d'évolution ou un changement de paradigme qui s'énonce par le réaménagement des institutions à savoir la suppression du ministère de la coopération depuis 1999, désormais intégré au ministère des affaires étrangères[3]. Ce changement s'explique surtout par le désengagement politique et militaire de la France en Afrique. Déjà avec le Général de Gaulle, la politique africaine de la France va connaître un essoufflement du fait d'un changement de paradigme, la priorité française étant désormais accordée à la conquête planétaire. Le recul de la France en Afrique aujourd'hui ou ce qui est considéré comme un « lâchage de l'Afrique » est consacré par le gouvernement de Lionel Jospin depuis 1997 qui résume cette nouvelle posture comme n'étant « ni ingérence ni indifférence »[4].

---

[1] Cette notion est souvent liée à la logique de la « françafrique ». Sur cette question, lire le paragraphe suivant portant sur la « françafrique ».

[2] Appellation consacrée pour tous les personnages officiels français qui travaillent dans la coopération avec l'Afrique. Cette dénomination s'est généralisée au fil du temps dans les médias en Afrique et concerne désormais les chargés d'affaires africaines du Foreign Office ou les secrétaires d'état américain chargés des affaires africaines, à l'instar de James Baker, ancien secrétaire d'état américain chargé des affaires africaines. Il s'agit globalement de ceux chargés des « African Affairs ». La baronne Amos, sous-secrétaire d'état au Foreign Office ou Jendayi Fraser, secrétaire d'état adjointe chargée des affaires africaines peuvent également être considérées comme des « Messieurs Afrique ». Ce nom s'adresse également aux personnes non officielles qui agissent dans le cadre des affaires, des « réseaux françafrique » ou des logiques de politique souterraine. Sur cette question, lire, Glaser, (A.), Smith, (S.), *Ces messieurs Afrique. T.1. Le Paris-Village du continent noir*, Paris Calmann-Lévy, 1992; *Ces messieurs Afrique. Des réseaux aux lobbies*, TII, Paris, Calmann-Lévy, 1997.

[3] Même si ce changement sur le plan des institutions semble pour certains auteurs tels que Gourévitch, (J-P.), (*La France en Afrique, cinq siècles de présence : vérités et mensonges*, Paris, Le pré aux clerc, 2004.), plus symbolique qu'une évolution politique, il n'empêche que cette transformation est remplie de sens. Désormais, les dirigeants africains n'ont plus d'interlocuteur désigné. Ce qui implique que le système de personnalisation des rapports est de plus en plus dépassé. Lionel Jospin dira « je pense qu'il y a de nouvelles équipes, de nouvelles élites qui aspirent à un autre type de rapport, qui veulent porter chez eux la démocratie, qui ne veulent pas être enfermés dans une relation exclusive avec la France mais qui comptent sur elle et qui, je crois, voient de façon favorable cette évolution », Propos recueillis par Radio France Internationale, Paris, 4 février 1998, cité par Dumoulin, (A.), « La France et la sécurité en Afrique subsaharienne », *Problèmes politiques et sociaux* , n° 825, août 1999, p. 33.

[4] A ce propos, lire, « Malaise dans la coopération entre la France et l'Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juin 2002.

Avec la débâcle française au Rwanda en 1994[1], la stigmatisation des relations personnelles et privilégiées avec certains dirigeants, les rapports patrimoniaux ou le système affinitaire qui lie les dirigeants français à certains dirigeants africains, la dénonciation de la France vis à vis de la succession constitutionnelle au Togo[2], constituent entre autres des facteurs de désengagement de la France en Afrique. En plus, les différentes « affaires » à savoir l'« affaire Elf » à travers la mise en cause par la justice française des personnalités politiques et des chefs d'Etats africains tels Omar Bongo du Gabon, Sassou N'guesso du Congo Brazzaville, l'« affaire Falcone » (ou « Angolagate ») concernant la vente d'armes à l'Angola et impliquant des acteurs politiques français et l'« affaire du Beach » s'agissant des massacres de réfugiés congolais perpétrés par les autorités militaires congolaises qui seront graciées plus tard par la justice française, dès lors, la France s'interdit désormais de s'engager militairement sur le continent africain. Elle tente de procéder à un réexamen de sa politique de sécurité en Afrique. Ceci s'est amplifié surtout avec la paralysie de la France dans la crise de l'ex-Zaïre et le bourbier dans lequel se retrouvent les forces françaises en Côte d'Ivoire. L'opération Licorne traduit ainsi les limites de la politique de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP)[3]. A partir de certains de ces écueils, la position de l'Elysée se résume aujourd'hui à ce qu'affirme le président Chirac « la France ne veut plus faire l'ingérence ». Il s'agit de décoloniser la coopération et davantage la coopération militaire. Ceci ne signifie pas une désinstitutionnalisation de la politique africaine de la France mais plutôt un changement de politique, de politique étrangère et de politique française.

---

[1] Il est question d'une part de la stigmatisation des relations personnelles et particulières entre le président Mitterrand et la famille Habyarimana et d'autre part le retrait des troupes françaises de l'opération turquoise à l'issu duquel le génocide rwandais sera perpétré. Sur la question du Rwanda, lire, Lanotte, (O.), *L'opération turquoise au Rwanda*, Louvain la neuve, 1996, le rapport d'information n°1271 déposé en application de l'article 145 du règlement pour la mission d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées et de la commission des affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, tome 1, Paris, Assemblée nationale, 15 décembre 1998; Quilès, (P.), « La France et la sécurité en Afrique », in *Revue internationale et stratégique*, printemps 1999.

[2] Il s'agit ici davantage de la position du Président Chirac qui va considérer le président défunt Eyadema comme un grand homme et un ami ainsi que le problème de la succession constitutionnelle au Togo. D'après les sources de Radio France Internationale (RFI) le juriste français Debbasch serait l'instigateur de la réforme constitutionnelle qui va consacrer le fils Eyadema, ce qui entraînera une insécurité politique dans le pays.

[3] Plus qu'un programme, le RECAMP est un concept politico-militaire conçu et proposé dans les années 90 par la France. Il est lancé à New York le 5 décembre 1997. La Grande-Bretagne et la France reconnaissent la nécessité de coordonner leurs programmes de coopération en Afrique afin d'optimiser leurs actions. Le RECAMP vise à contribuer au renforcement des capacités militaires des africains et à leur permettre de concevoir et de conduire des opérations de maintien de la paix sur le continent. Il représente le symbole de la réorientation de la politique de sécurité française menée en Afrique. Il constitue ainsi le complément des actions bilatérales de défense menées dans le cadre de la coopération, des accords de défense et s'inscrit dans le sillage des actions définies par la charte des Nations Unies. En 2005, ce concept s'ouvre à un partenariat avec l'Union européenne et l'Union Africaine.

Cette nouvelle politique se traduit par la réduction des effectifs prépositionnés, par la fermeture des installations en République Centrafricaine, le renforcement de la présence au Tchad[1]. Elle privilégie la projection des forces, le renseignement, la création des écoles interafricaines de formation des cadres militaires. Elle s'appesantit sur les opérations inter forces multinationales. En matière de gestion de crise, la France, la Grande Bretagne et les Etats-Unis proposent le concept de RECAMP qui envisage la constitution d'unités militaires en attente d'emploi dans différents pays en vue de missions de maintien ou de rétablissement de la paix. En plus, la tendance à l'européanisation de la sécurité africaine permet à la France de se désengager. Les processus de sécurisation par les organisations sous-régionales ou régionales (Union Africaine, CEDEAO en Afrique de l'ouest et SADC en Afrique méridionale), le processus de formation des armées dans le cadre multinational, régional et occidental tendent à atténuer voire à se substituer à l'intervention française[2]. Ceci s'apparente à la stratégie américaine de maintien de la paix en Afrique basée sur la constitution des « Etats-pivots » par région. Les nouvelles politiques sécuritaires tendent ainsi à encourager les initiatives multinationales mais aussi à cultiver l'idée et la pratique de la prise en charge par l'Afrique de sa sécurité[3].

En conclusion, la nouvelle politique africaine de la France en Afrique mise en place depuis la fin des années 90, plus précisément sa politique militaire traduit un déclassement de l'Afrique sur le plan de la coopération militaire. Elle marque également une tentative de transparence et la recherche d'une éthique ou d'une morale politique. Cependant, il est à noter que l'Afrique connaît de nos jours, un reclassement géostratégique et stratégique. Cette volonté de réinvestir le champ africain est due, en plus de la recherche des ressources, à la

---

[1] Nous pensons que ce renforcement pourrait être dû à la position désormais stratégique du Tchad du fait de son pétrole, à la présence et à l'implication des Etats-Unis dans la mise en place du pipeline tchado-camerounais.

[2] Sur le processus de désengagement de la France en Afrique, lire, Dumoulin, (A.), *Problèmes politiques et sociaux*, n° 825, août 1999, op. Cit. Pour les nouvelles orientations de la politique africaine de la France, plus précisément au sujet de la réduction des moyens lire, Sada, (H.), Champin, (C.), « l'Afrique subsaharienne », *L'Année stratégique*, 1998. Concernant la réorientation des objectifs de la coopération militaire lire, Cazeneuve, (B.), Avis n° 1114 présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1999 (n° 1078), tome 1, Affaires étrangères et Coopération, Paris, Assemblée nationale, 8 octobre 1998. Pour la réforme de structure de la coopération, lire, Cazeneuve (B.), Avis n° 1114 présenté au nom de la commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1999 (n°1078), tome 1, affaires étrangères et coopération, Paris, Assemblée nationale, 8 octobre 1998, pp. 23-29, in Dumoulin, (A.), *Problèmes politiques et sociaux*, n° 825, août 1999 op. Cit.

[3] Sur cette question, lire « Les mécanismes importés de sécurité en Afrique », dans la section IV, chapitre II de la première partie de notre étude.

poussée américaine et par conséquent, à la volonté pour la France de sauvegarder sa « chasse gardée »[1].

&II La « françafrique » ou la politique de l'opprobre?

La problématisation de la France-Afrique à travers la « françafrique » revient à lire autrement la politique. Au delà de la politique en tant que gestion de la cité, l'analyse de la politique africaine de la France suppose la prise en compte de la « françafrique » ou des rapports opaques qui unissent la France à l'Afrique. Car ici patrimonialisation et gestion politique sont liées. L'étude de la « françafrique » donne donc à comprendre premièrement ce modèle politique. Deuxièmement, il s'agit de saisir de manière globale les référentiels de la politique française.

Dans un premier temps, la littérature sur la « françafrique » exprime le procès qui est fait à la politique africaine de la France. Ce procès concerne la captation des ressources des Etats africains, (à l'instar des « affaires Elf », etc.) le déploiement des acteurs dans des réseaux magico-philosophiques ou ésotériques, la criminalisation de l'Etat et du politique par des apparatchik ou par une nomenklatura française et africaine ; manœuvres qui s'effectuent sous le couvert des Etats, de la raison d'état et de l'intérêt national[2]. Dès lors, évoquer la « françafrique » revient à désigner les relations entre la France et l'Afrique dans le cadre des

---

[1] Le terme de « chasse gardée » est d'autant plus important que le président Clinton va faire part au président Chirac de sa tournée africaine en 1998, (en Afrique du Sud, au Ghana, au Sénégal, en Ouganda, au Rwanda). Ceci a été interprété comme une demande que les Etats-Unis adressaient à la France.

[2] Plusieurs auteurs mettent en évidence les rapports entre la France et l'Afrique dans le cadre des relations patrimonialistes et néopatrimonialistes. Wauthier, (C.), retrace l'itinéraire de la françafrique à travers quatre présidents de la cinquième République. Il met ainsi en lumière les relations opaques entre la France et l'Afrique à savoir les assassinats politiques (F. Moumié, (Cameroun), P. Lumumba, (Congo belge) Sylvanus Olympio, (Togo) M. Tschombé, (Congo belge) et Mehdi Ben Barka (Maroc), etc.), la personnalisation des relations entre certains dirigeants africains et français (à l'instar des rapports entre les président Giscard et Bokassa), les interventions militaires, le pétrole d'Afrique, etc., *Quatre présidents et l'Afrique : de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand, Paris*, Seuil, 1995.
Dans cette politique, Jacques Foccart est incontournable en tant qu'il construit ce que l'on va appeler les « réseaux Foccart », synonymes des « réseaux » franco-africains. Les services de renseignements français sont fortement impliqués dans ces réseaux. La Direction générale de la sécurité extérieure (SDECE) qui rend compte à la présidence de la République, la Direction de la surveillance du territoire (DST) du ministère de l'Intérieur, la Direction du renseignement militaire (DRM) et la Direction de la protection et de la sûreté de défense (DPSD) du ministère de la Défense. En dehors de Jacques Foccart, on peut également citer d'autres « Messieurs Afrique » Guy Penne, Jean-Christophe Mitterrand, Fernand Wibaux etc. Parmi ces réseaux on retrouve ceux qui sont institutionnels c'est-à-dire rattachés à un ministère ou à une institution et les réseaux informels qui ont été tissés par la personnalisation des rapports, lire, Gourévitch, (J-P.), *La France en Afrique, cinq siècles de présence : vérités et mensonges*, op. Cit., p. 369. Lire également Chaffard, (G.), *Les carnets secrets de la décolonisation*, Calmann-Lévy, Paris, tome I, 1965, tome II, 1967; Péan, (P.), *Affaires africaines*, Fayard, Paris, 1983; *l'Homme de l'ombre, éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme mystérieux et le puissant de la cinquième République*, Fayard, Paris, 1990; Glaser, (A.), Smith, (S.), *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005, etc.

jeux et des enjeux de pouvoir, de domination, des luttes d'influence et des processus de capitalisation des ressources économique, politique, culturel, symbolique et spirituel (à travers l'intégration dans des loges ésotériques)[1]. Cela suppose aussi de désigner les stratégies de positionnement consécutives à l'entremêlement des deux trajectoires étatiques et de celle de la construction des Etats. Etudier la « françafrique », c'est également saisir les connexions politiques en crise, la patrimonialisation et/ou la néopatrimonialisation, la politique des réseaux, la criminalisation de l'Etat et sa prédation dans un environnement international en turbulence. Cette démarche, qui rejoint la problématique de l'Etat en Afrique, a longtemps été étudiée par des africanistes[2] parce qu'elle représente un mode particulier de gestion politique et de gouvernance de l'Afrique.

Loin de faire un procès sur les rapports France-Afrique ou les « secrets » qui sous-tendent cette forme de politique, l'objectif repose ici sur le fait de l'appréhender dans sa capacité à transformer la politique et à créer de nouveaux modes de gouvernance. Cette politique est également porteuse des systèmes politiques dans le sens de la préservation des intérêts, quoique personnels et individuels et dont la continuation pourrait concerner ou converger vers des intérêts nationaux. Elle est aussi une gestion régalienne des Etats africains par la France. En tant qu'un des mécanismes de la politique africaine de la France, la « françafrique » est également initiée par le Général de Gaulle. Dès son retour au pouvoir, ce dernier est contraint d'octroyer les indépendances aux territoires sous domination française. Avec l'échec de la « Communauté » qui aurait pu maintenir ces territoires sous le joug effectif de la France, afin de pallier cette aporie, le Général de Gaulle va mettre en place une politique parallèle et informelle, qui sera plus tard institutionnalisée dans la coutume et la continuité de l'Etat et du politique, c'est la naissance de la « françafrique ». La cinquième République va donc s'atteler à conserver son influence en Afrique.

---

[1] D'après François-Xavier Verschave Idriss Déby, Omar Bongo, Blaise Compaoré, Michel Roussin et Jacques Godfrain de la « françafrique » appartiendraient à la Grande Loge nationale française.

[2] Bayart, (J-F.), Ellis, (S.), Hibou, (B.), *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Complexe, Bruxelles, 1997; Médard, (J.F.), *L'Etat sous développé en Afrique noire: clientélisme politique ou néopatrimonialisme*, CEAN, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1981, *Etats d'Afrique noire: formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala, 1991, *Patrimonialisation des relations franco-africaines : échanges politiques, échanges économiques et échanges sociaux*, 1994.

Jacques Foccart[1] sera chargé d'organiser la mise en place des indépendances formelles. En clair, il va mettre en œuvre et exécuter cette forme exceptionnelle de « politique étrangère ». Elle constitue donc une alternative à la « Communauté » et aux accords bilatéraux qui viennent obstruer quelque peu l'action de domination en tant qu'ils rentrent dans le cadre formel et juridique des accords et par conséquent impliquent des obligations qui introduisent une relative indépendance et une autonomie des Etats.

Par contre, la « françafrique » contribue à mettre en place un système de dépendance intégrale. Cette politique permet à la France d'avoir accès à des matières premières stratégiques en procédant à un maillage territorial qui se détermine par la notion de « pré-carré ». Elle s'opère autour des lobbies et des « réseaux » d'amitié, de relations personnelles ou de la notion, d'« amis de la France » ou de « l'Afrique ». Cette politique se traduit dans les domaines politique, économique et militaire. En contrepartie, certains dirigeants africains en mal de légitimité et de légalité mais qui par ailleurs travaillent à la préservation des « intérêts français » vont bénéficier de la protection française. D'autres par contre seront honnis voir éliminés, ce sera le cas par exemple de la répression des indépendantistes camerounais de l'Union des Populations du Cameroun (UPC).

Dans un deuxième temps, les référentiels de la politique française s'énoncent à partir de l'universalisme, de l'universalisation des valeurs, de l'humanisme et de la morale. Ces concepts fondent la pensée politique française et de ce fait, structurent sa politique africaine.
Ainsi, l'universalisme définit le rôle de la France dans son action d'imposition de la civilisation en tant que fonction légitime, messianique et libératrice de l'humanité et partant de l'Afrique. L'universalisation quant à elle dénote l'expansion de l'action et des valeurs

[1] Jacques Foccart représente l'un des principaux concepteurs de la « françafrique ». Il est aussi appelé « l'homme de l'ombre ». Il est d'ailleurs considéré comme le maître d'œuvre de la politique africaine du président de Gaulle. Certains pensent même qu'une part importante de matériaux dont dispose le fondateur de la cinquième République lui a été fournie par Foccart, Péan, (P.), *L'Homme de l'ombre. Eléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme le plus mystérieux et le plus puissant de la cinquième République,* op. Cit., p. 261. Il sera le Secrétaire général de la communauté, Conseiller du Général de Gaulle à l'Elysée pour les affaires africaines et malgaches, Représentant du Général pour l'Afrique au temps du RPF. Il tient le président informé de l'évolution politique des Etats africains et malgaches, de leurs rapports réciproques et de leurs relations avec la République française, ainsi que des problèmes de politique générale de la « Communauté », notamment en matière de défense, de relations extérieures et de politique économique et financière. Ceci permet de mesurer l'ampleur des fonctions qui sont dévolues à Jacques Foccart. Il poursuit les mêmes fonctions auprès du président Pompidou. Plus tard, il reprend ces fonctions à Matignon, avec J. Chirac pendant la première cohabitation. Les réseaux Foccart, ou le SDECE, services secrets sur lequel il a une haute main en ce qui concerne les affaires africaines ont été accusés d'avoir trempé dans plusieurs assassinats cités plus haut. Sur ce personnage, lire, Foccart, (J.), *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard,* Tome I, Paris, Fayard, /Jeune Afrique, 1995; *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard.* Tome II, Paris, Fayard, /Jeune Afrique, 1997 ; *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Elysée, I,.1965-1967,* Paris, Fayard, /Jeune Afrique, 1997 ; *La France pompidolienne. Journal de l'Elysée-IV, 1971-1972,* Paris, Fayard, / Jeune Afrique, 2000 ; *La fin du gaullisme. Journal de l'Elysée-V. 1973-1974,* Paris, Fayard / Jeune Afrique, 2001 ; Hachez-Leroy, (F.), (éd.), *Foccart entre France et Afrique,* Paris, Centre de recherches historiques, 2002, etc.

françaises en tant que légitimes et devant s'imposer de manière naturelle au reste du monde et notamment à l'Afrique. L'humaniste concerne le fait pour la France de se considérer comme le défenseur d'une cause et le protecteur des valeurs et de la morale et se concrétise par le vocable de la « France comme exemple ». La notion d'« exemple » ou de « modèle » d'«équilibre » conduit à l'érection de la France en une nation exceptionnelle. A ce propos, le Général de Gaulle dira lors de l'allocution prononcée à l'ouverture du sénat en 1959 « notre communauté, par le fait même qu'elle est ce qu'elle est et qu'elle dispose d'appréciables ressources, donne déjà l'exemple pour le salut du genre humain »[1]. Dans la même optique, en parlant de la « Communauté », il argue que « l'ensemble fraternel que nous sommes et (qui) est élément d'équilibre et un exemple pour le monde ». Dans ce contexte, il ressort que l'Afrique devrait pouvoir adhérer à ce projet afin qu'elle puisse être confondue dans cette représentation et soit aussi considérée comme un modèle ou « exemple ». L'autre schème de la politique française en général et en Afrique en particulier repose sur une politique de compassion. L'articulation de cette politique, les énoncés et le champ lexical de la politique française en Afrique sont basés sur l'idéologie du compassionnel. Cette tendance rejoint l'histoire avec la notion du « fardeau de l'homme blanc ». C'est dans ce sillage que pourrait donc s'inscrire l'explication française de la coopération militaire avec les notions d'« aide »[2] de « solidarité » et d'« assistance ». Dans l'entendement des dirigeants français, instaurer cette coopération revient à « aider » et à « assister » les jeunes Etats africains à constituer des forces armées et de sécurité et par conséquent à les « aider » à se défendre.

Ensuite, la pratique moraliste dans le discours sécuritaire est énoncée par la France en tant qu'elle se définit comme une patrie moralisatrice garante des droits de l'homme et du citoyen. L'universalisme et l'humanisme traversent toute la pensé politique française depuis la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen. Par exemple, le président Mitterrand accompagne aussi la mission civilisatrice et humaniste de la France dans le cadre du discours de la Baule. Car demander à ses pairs africains de se démocratiser s'assimile au

[1] Voir Merle, (M.), op. Cit., p. 6.

[2] L'aide recouvre ici un vaste champ des relations franco-africaines. Elle est formalisée dans la politique de coopération et s'articule autour de la notion de l'aide au développement. Dans le cas du Cameroun, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) gère les projets du « Fonds de Solidarité Prioritaire » sous forme de dons à l'Etat, dans les secteurs éducatifs, sociaux et institutionnels, des bourses d'études et de stages ainsi qu'une assistance technique. On peut également noter l'allègement de la dette depuis l'atteinte par le Cameroun du point de décision de l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en octobre 2000 et le renforcement de l'aide qui devra avoir lieu par l'annulation de la dette, etc. Sur cette problématique, lire, « La coopération française au Cameroun », in *Equinoxe 2005*, Ambassade de France au Cameroun.

fait de les extirper, les sortir du joug de la servitude. Ce discours est également opérationnalisé par la pensée du droit ou du devoir d'ingérence humanitaire[1].

Enfin, la communication politique de la France (Président de la République) est ponctuée par le leitmotiv de la morale. Le président Chirac parle par exemple de défendre la Politique Agricole Commune (PAC), (à l'issue de la réunion de juin 2005 sur la PAC), non seulement afin de sauvegarder les intérêts des agriculteurs français mais davantage pour sauvegarder la sécurité alimentaire mondiale et par ce biais assurer les intérêts du monde[2]. La France se présente donc comme gardienne de la morale universelle, s'institue en « donneur universel de leçons » et sanctionne sur le plan de la rhétorique des Etats comme la Chine à propos du non respect des droits de l'homme (même si sur le plan économique elle lui vend des Airbus et redoute son textile). Elle s'affiche également sur le registre de la pitié. Son déploiement sur le plan international relève d'un attachement sur des énoncés ou des discours mettant l'accent sur les drames, les catastrophes et la prise de conscience de l'humanité sur certains défis.

En somme, d'une part, au-delà des avatars de la politique, la « françafrique » laisse percevoir le panorama des politiques étrangères, de coopération française et des Etats africains. A travers ces politiques extérieures se lisent des manières de faire la politique. Elle désigne la matérialisation de la politique globale dans laquelle se situent les relations entre la France et l'Afrique, les rapports spécifiques, singuliers de la coopération militaire et économique. Elle présente des acteurs insérés dans des liens historique, politique, économique, de clientélisme, d'influence, de domination, d'allégeance, de soumission et d'amitié. Elle souligne des itinéraires personnels qui racontent, rencontrent et structurent les

---

[1] Ce devoir est à cheval entre la morale et le droit. Initié par B. Kouchner et M. Bettati, le droit d'ingérence humanitaire transcende la souveraineté de l'Etat, il est réaffirmée par la charte onusienne, afin d'élever l'action humanitaire comme un principe supérieur. Il détermine ainsi les changements de l'ordre international. Toutefois, comme dit P. Hassner on reconnaît que la conciliation est difficile entre l'idéal et l'état de droit national, rapports entre Etats et le droit cosmopolitique chez Kant. Sur la question du droit d'ingérence humanitaire, lire Zorgbibe (C.), *Le droit d'ingérence*, Paris, PUF, 1994; Bettati, (M.), *Le droit d'ingérence, mutations de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob, 1996; De Senarclens, (P.), *L'humanitaire en catastrophe*, Paris, PFNSP, 1999.
L'évolution historique de l'intervention doit être soulignée en droite ligne du droit d'ingérence. Sur le plan du droit international, l'obligation est faite aux Etats membres de l'ONU de promouvoir les droits individuels et collectifs des peuples. Les conventions sur les droits civiques et politiques et sur les droits culturels, le protocole additionnel de Genève de 1949, de 1977 étend aux guerres civiles les devoirs de protection des civils dans une guerre internationale, la convention sur la prévention et la punition du crime de génocide sont autant d'instrument qui déterminent cette exigence morale et juridique. Ce qui implique une fois, la diminution de la souveraineté absolue de l'Etat pour ce qui est des droits de ses citoyens. La « responsabilité protégée » s'efface donc devant les impératifs humanitaires. Sur ces questions, voir, Farlane, (M.N.), « Entre politique internationale et conflit local: l'intervention » in Hassner, (P.), Marchal, (R.), *Guerres et sociétés : Etat et violence après la guerre froide*, Paris, Karthala, 2003.

[2] Interview du Président Chirac à l'issu du défilé du 14 juillet 2005, Chaînes de télévision française, « TFI », et « Antenne 2 », 13h30.

trajectoires de formation et de construction des Etats. Elle permet ainsi de mette en évidence d'autres modes d'actions politiques. Elle représente donc la gestion spécifique de l'Afrique par la France. D'autre part, les référentiels de la politique française conduisent à la formulation de la notion de « rôle de la France » comme un rôle historique et divin[1]. La France se pose ainsi comme le créateur du monde sinon comme son concepteur. Toute cette pensée politique s'articule autour d'un projet impérialiste qui se matérialise par l'exercice de l'intérêt, l'influence, le rayonnement de la France et la fabrication de sa puissance.

Section II Politique militaire France-Cameroun et ordre politique au Cameroun

Problématiser la politique militaire entre la France et le Cameroun sert à appréhender non seulement la manifestation d'une politique coloniale et impérialiste, elle désigne également la matrice d'une politique néocoloniale. Celle-ci est l'émanation d'une *weltanschauung* constitutive des référentiels politiques et par conséquent militaires ou sécuritaires. Cette politique militaire fabrique et met en œuvre des mécanismes sécuritaires qui conduisent à la construction de l'ordre social et politique au Cameroun. Elle est fondamentalement liée au processus de construction étatique au Cameroun. La dialectique politique militaire France-Cameroun et construction de l'Etat n'est pas seulement relationnelle elle est éminemment ontologique. Elle est l'essence de cette construction étatique. Cette politique militaire participe donc à la production de l'Etat du Cameroun. Comprendre la politique militaire France-Cameroun revient à interroger l'histoire en tant que productrice de cette politique et à étudier son déploiement dans l'entité coloniale et dans l'Etat postcolonial du Cameroun.

[1] La justification de cette vision est que les Etats africains sont dans l'incapacité d'assumer seuls leurs responsabilités nouvelles et la France, au nom de sa « mission séculaire » tient à les aider. J. Foccart parlant de la coopération dira « La coopération favorise en effet la paix interne, par nature fragile, dans une nation en voie de construction. Par là même, elle contribue à la paix en Afrique et à l'extérieur, car les risques de propagation au-dehors sont grands, lorsque les troubles ont installé l'anarchie à l'intérieur d'un Etat. Mais au-delà, la politique de coopération permet de développer dans les esprits l'espoir de voir progresser les chances de paix dans le monde. En Afrique, la France mène une entreprise parallèle à celle qu'elle a réussie en Europe : la liquidation d'un passé qui avait engendré ou qui pouvait engendrer des antagonismes destructeurs… », Péan (P.), op. Cit., p. 279. Sur la pensée française, lire la section III, chapitre II, première partie, portant sur les énoncés discursifs sécuritaires des puissances.

&1 Historicité et relation militaire France-Cameroun

La perspective historique permet de situer l'Etat du Cameroun dans un rapport au passé, dans une mouvance qui s'inscrit dans le processus colonial en termes de domination, de répression, de violence qui passe par l'instauration d'un ordre colonial sécuritaire. Ceci se s'opère en premier lieu dans un système qui amène la France à s'ajuster par rapport à un statut de relative autonomie du Cameroun et au système onusien ainsi qu'à la donne internationale de décolonisation et à sa volonté de contrôler le territoire camerounais. En deuxième lieu, cette histoire traduit la trajectoire de l'opposition et de la dissidence opérée par les nationalistes camerounais traçant ainsi le chemin vers l'indépendance.

I L'influence et la difficile ambition coloniale de la France

Le Cameroun étant un territoire sous mandat depuis 1919 et sous tutelle française et anglaise depuis 1946, contrairement aux autres territoires sous domination française il bénéficie d'une relative autonomie lui permettant de se faire entendre à la tribune des Nations Unies. L'intervention directe des Nations Unies dans les affaires locales fait dire que « le Cameroun, pays sous tutelle avant son indépendance, est en quelque sorte l'enfant direct des Nations Unies…»[1]. Gaston Defferre, en visite au Cameroun en mai 1956, rappelle les termes de l'article 76B de la charte des Nations Unies suivant lequel les populations seront appelées à se prononcer ultérieurement sur le régime définitif du Cameroun qui peut être soit l'autonomie, soit l'indépendance. A ce propos, il dira « Il n'est pas un seul pays sous-tutelle au monde qui possède un statut comparable à celui du Cameroun »[2]. Aujourd'hui encore, le discours politique n'a de cesse d'évoquer cette particularité. A ce propos le président Biya argue par exemple que « Le Cameroun est la pupille des Nations Unies »[3].

La mission confiée par l'article 76 de la charte des Nations Unies à la puissance tutélaire est de « favoriser l'évolution progressive des populations vers la capacité à s'administrer elles-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des aspirations librement exprimées des populations intéressées ». Les Nations Unies mandatent quatre missions de visite au Cameroun sur la réunification, la situation politique et l'indépendance en 1949, 1955, 1958, 1959. A chacune de ces visites, de nombreuses pétitions sont adressées à l'Organisation onusienne. Les

[1] Mveng, (A.), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Ceper, tome II, 1985, p. 294.
[2] Duval, (E-J.), *Le sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, Paris, l'Harmattan, 2004, p.149.
[3] Discours prononcé par le président Biya à la tribune des Nations Unies.

dirigeants de l'Union des Populations du Cameroun (UPC)[1] se rendent plusieurs fois à New York afin d'exposer leurs doléances. Um Nyobé leader de ce parti fera le voyage chaque année de 1952 à 1955. La puissance tutélaire doit rendre compte tous les ans à la commission de tutelle des Nations Unies de l'action entreprise sur le territoire. Le Cameroun à deux reprises s'est trouvé placé sous l'égide internationale ; cette situation *sui generis* imposait à la puissance « tutrice » de rendre compte à la communauté internationale de l'administration et de la gestion du territoire[2]. Les obligations des puissances mandataires étaient donc limitées. Nonobstant ces limitations, la tutelle conserve des pleins pouvoirs sur la « colonie »[3]. La législation énonce que la France a « pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction sur le territoire… ». Elle l'administre selon la législation française comme partie intégrante du territoire français. Contrairement au mandat, il est indiqué que l'Autorité chargée de l'administration c'est-à-dire la France « pourra établir sur le territoire des bases militaires, navales ou aériennes, y entretenir des forces nationales et lever des contingents de volontaires ». En plus, « elle pourra prendre dans les seules limites imposées par la charte, toute mesure d'organisation et de défense propre à assurer la participation du territoire au maintien de la paix et de la sécurité internationale; (…); le respect de l'ordre intérieur, la défense du territoire dans le cadre des accords spéciaux de paix et de la sécurité internationales ». A ce titre, le régime administratif et les institutions politiques du Cameroun sous-tutelle ne sont guère différents de ceux des autres territoires de la République française[4]. Ces puissances devaient néanmoins respecter l'engagement de ne pas incorporer les mandats dans leurs colonies.

Dans ce contexte, le Cameroun constitue un double enjeu pour la France. D'une part, à l'égard du Cameroun, il s'agit de l'intégrer dans l'espace de domination de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) qui avec l'Afrique Occidentale Française (AOF) constituent des possessions françaises. Ce statut de mandant et d'Etat tutélaire lui donne de vouloir transformer cette quasi autonomie en assujettissement. D'autre part, à l'égard des autres

---

[1] L'Union des Populations du Cameroun (UPC) est créé à Douala le 10 avril 1948. D'après R. Joseph, l'UPC est un parti nationaliste affilié au communisme international. Il réclame l'indépendance et la réunification du territoire sous-tutelle administré par la France et la Grande Bretagne. Il déclarait « grouper et unir les habitants du territoire en vue de permettre l'accession des populations du Cameroun à la formation d'une fédération par la réalisation d'un programme politique de démocratisation rapide et d'émancipation des populations exploitées par les trusts coloniaux et l'élévation de leur standard de vie », Joseph, (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987, p. 109-112. Ruben Um Nyobé, personnage important de ce parti sera assassiné le 13 septembre 1958 par le pouvoir colonial.

[2] Duval, (E-J.), op. Cit, p. 5.

[3] Il est à noter que le Cameroun n'est pas une colonie il ne se trouve pas placé sous la seule direction de la France il est régi par les conditions relevant de la tutelle. Le terme colonie désigne ici l'Etat sous administration ou sous domination.

[4] Duval, (E-J.), op. Cit, p. 145.

puissances, l'ambition de la France étant de s'accaparer de l'étendue du territoire camerounais et par conséquent la partie anglophone, ceci lui permet de convertir ce territoire mixte (francophone et anglophone) en un territoire entièrement sous contrôle français et par conséquent de transcender la Grande Bretagne. Ceci lui est d'autant plus aisé qu'elle administre les ¾ du territoire sous mandat et sous tutelle tandis que la Grande Bretagne administre les ¼. Cette appropriation du territoire anglais procède de la « revanche de Fachoda »[1]. L'intégration totale du Cameroun dans le giron français revient aussi à procéder à l'éradication de l'influence de l'Allemagne dans ce territoire. Dans le sud du pays, le sentiment populaire oppose le protectorat allemand à la seconde phase de la colonisation qui est française. Les allemands sont auréolés d'une image mythique d'efficacité et de justice supérieure aux français[2]. Cette image forgée dans l'entre-deux-guerres va persister après 1945 et constitue le terreau de la lutte contre la tutelle française par des radicaux du nationalisme camerounais. Ce sentiment va renforcer le mythe d'une unité originelle préservée par le Kamerun allemand et engendrer une idéologie de la réunification après le partage impérialiste de 1919. L'administration française va ainsi créer une idéologie germanophobe.

Par crainte des revendications coloniales de l'Allemagne hitlérienne, l'administration française va susciter en 1938 la création de la JEUCAFRA (Jeunesse Camerounaise Française). Ce mouvement est animé par les camerounais eux-mêmes devant s'opposer au retour de l'Allemagne nazie. Il aura pour but de contrecarrer les ambitions allemandes mais aussi il va servir à forger précocement la conscience nationale au contraire des autres pays sous administration française[3]. Le Cameroun représente donc un enjeu pour la quatrième République. Il jouit d'une position stratégique fondamentale durant la guerre, du fait des prétentions allemandes et de son ralliement à Londres. Il désigne aussi une colonie de peuplement en raison de sa relative richesse et du rôle du port de Douala comme débouché d'une partie de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). Tout ceci amène la France à vouloir soustraire le Cameroun au contrôle international, son objectif étant d'assimiler ce territoire dans l'Union française.

Ainsi, la continuité procède de la volonté de la France d'édifier ce vaste champ colonial, de s'inscrire dans une logique de légitimation vis à vis de l'Allemagne déchue dans

---

[1] Fachoda constitue le symbole des rivalités entre puissances colonisatrices en Afrique.
En 1898, ce territoire situé dans le centre du Soudan actuel connaît un accrochage entre l'expédition française de Jean Baptiste Marchand et l'expédition des anglais dirigés par Kitchener qui exige le départ des français.

[2] Sah, (L.), « Activités allemandes et germanophilie au Cameroun (1936-1939) », *Revue Française d'Outre-mer*, T.LXIX, 2e trimestre 1982, n°155, pp. 130-139.

[3] Sur ce mouvement, lire: Owona, (A.), « Le nationalisme camerounais », in « Etude comparative des nationalismes contemporains », table ronde, 25-26 mai 1962, Bayart, (J-F.), dans la préface de Joseph, (R .), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987.

certains de ces territoires en l'occurrence le Cameroun depuis 1919. La prise du Cameroun par la France traduit ici la capacité et la puissance coloniale qu'elle requiert et acquiert par le truchement des ambitions coloniales et qui lui donne de la crédibilité, lui permettant de reprendre des territoires qui étaient jusque là hors de son champ de compétence. Cette tentative de possession du Cameroun permet donc de supplanter la Grande Bretagne et l'Allemagne dans le projet colonial.

Au final, de la difficulté à assimiler le Cameroun dans son champ de domination, du radicalisme du mouvement nationalisme camerounais, de son incapacité à intégrer les territoires africains dans l'union française, les accords militaires constituent donc pour la France une issue pour ses ambitions coloniales et néo coloniales en Afrique et au Cameroun.

II Politique militaire franco-camerounaise et processus d'indépendance

La restitution de l'histoire coloniale à travers le mouvement nationaliste permet de mettre en lumière l'action militaire ou sécuritaire de la France au Cameroun, en période coloniale. L'inscription de cette problématique dans le sillage de la période pré indépendance permet de situer la genèse du fait militaire ou sécuritaire qui préside à la continuité du militarisme au Cameroun, à sa permanence dans le contexte post colonial et à son institutionnalisation.

La constitution de l'opposition au système d'administration coloniale sera possible au Cameroun par son statut qui lui confère une quasi autonomie et la socialisation que certains acteurs ont acquis en militant dans la JEUCAFRA. Cette opposition se nourrit des rivalités des puissances déchaînées autour du Cameroun. Le mouvement nationaliste camerounais[1] (Union des Populations du Cameroun) est donc lancé le 10 avril 1948 dès le retour de Um Nyobé du congrès du Rassemblement Démocratique africain à Abidjan. Ce mouvement de résistance constitue une entrave à la politique d'assimilation que la France opère en Afrique occidentale française.

Après plusieurs troubles orchestrés par l'UPC en 1954, un arrêté du 19 février permet aux fonctionnaires de l'ordre public d'exercer la force. Ensuite, le 25 mai, une grève provoque des troubles à Douala. A la suite de ces événements, le décret du 13 juillet 1955 prononce la

[1] Même si Um Nyobé se défend d'être communiste et a été initié par un communiste français, M. Donat, d'après les auteurs suivants l'UPC est un parti nationaliste, Owona, (A.), « Le nationalisme camerounais », in « Etude comparative des nationalismes contemporains », Table ronde 25-26 mai 1962; Mbembé, (A.), « la palabre de l'indépendance: les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958 », in *Revue française de Science Politique*, Juin 1885, 35 (3), pp. 459-487; Joseph, (R.), *Le Mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987.

dissolution de l'UPC. Dès lors, Um Nyobé opte pour l'illégalité et entre dans le maquis, la violence constitue désormais sa seule arme. Le 27 septembre 1957, il demande la dissolution de l'Assemblée, des élections générales, l'amnistie et en cas de refus, il préconise la continuité de la lutte. Pourtant, le gouvernement de André Marie Mbida, aux antipodes de celui de l'UPC, demande un calendrier très court pour l'indépendance, la réunification et la collaboration avec la France. L'UPC par contre préconise la lutte pour l'indépendance et la réunification[1] du Cameroun. L'antagonisme est d'autant plus âpre que la France ne voudrait pas céder à la revendication d'indépendance parce qu'une émancipation du Cameroun aurait eu des répercussions sur l'Union française et l'Algérie. L'assassinat d'Um Nyobé par les forces françaises le 13 septembre 1958 représente ainsi un événement structurant de la décapitation de l'UPC et de l'amorce de destruction du mouvement nationaliste camerounais, ce qui augure la marche vers l'indépendance. Pour J-F. Bayart, le combat dirigé par Um Nyobé représente un « événement traumatique » qui a contribué à structurer sur la longue durée les attitudes et les comportements des acteurs. Il leur a procuré un idiome qui tend à circonscrire le champ du possible politique[2].

Finalement, les forces militaires françaises qui se retirent au Cameroun en 1964 après avoir plus ou moins anéanti la rébellion, ont permis aux forces nationales d'acquérir des habitus en termes de « restauration de l'ordre ». Ceci se traduit donc par l'acquisition des mécanismes répressifs et autoritaires. Ainsi, les accords militaires vont constituer non seulement une garantie pour l'Etat post colonial en matière de défense, mais aussi l'un des fondements de l'autoritarisme. Car d'une part, les dirigeants sont protégés par la France sur la base de ces accords. D'autre part, ces accords peuvent être convoqués ou activés par les autorités en cas de nécessité.

&2 Politique de coopération militaire France-Cameroun: les accords militaires

La politique de coopération militaire et de défense France-Afrique, et notamment la politique de coopération France-Cameroun, représentent la manifestation de la puissance de la

[1] Pour A. Owona, le souci de faire de la communauté artificiellement définie une communauté réelle a été lié aux luttes pour l'indépendance. De ce fait, renforcer l'unité et la cohésion nationale reste un des traits fondamentaux du nationalisme. Les noms des partis l'évoquent, Rassemblement Camerounais, Union sociale Camerounaise, Bloc Démocratique camerounais, Front National Camerounais, Union des Populations du Cameroun, op. Cit., etc.

[2] Préface de Joseph, (R.), op. Cit., p.17.

France. Cette politique permet à la France de s'implanter dans ce territoire qu'il n'a pas complètement colonisé. Il s'agit pour elle de procéder à une perpétuation coloniale, si tant est que cette colonisation a eu lieu en partie. Grâce à cette coopération, la France voudrait avoir une mainmise sur ce territoire complexe qui ne rentre pas totalement dans son joug, ou dans son espace d'influence à savoir l'Afrique Occidentale Française (AOF) et l'Afrique Equatoriale française (AEF). Ce que les accords militaires vont essayer de corriger.

Il s'agit ici de saisir *primo* le sens des accords militaires France-Cameroun à travers une étude de certains textes en dehors des accords militaires qui restent secrets. *Secundo*, il est question d'étudier comment cette coopération militaire s'applique au Cameroun. Ce qui amène à s'interroger sur son apport dans la construction de cet Etat en termes de fabrication de sa stabilité et de la constitution d'une quasi puissance sous-régionale.

I Les accords militaires et de défense France-Cameroun

Le contrôle de l'espace passe par la grande entreprise de la coopération militaire. Les accords militaires représentent la possibilité historique pour la France d'instaurer son hégémonie à la place de la « communauté ». Même si le projet colonial de politique assimilationniste n'a pas toujours opéré, le nouveau répertoire d'action de la France qui s'effectue à travers la coopération militaire représente un nouveau mode d'assimilation et d'intégration des Etats africains dans l'espace d'influence, de commandement et de domination français. La compréhension de ces accords passe d'une part, par une étude exégétique de ces accords et d'autre part, par l'analyse de la praxis en matière de coopération militaire.

A Accords militaires France-Cameroun et énoncés rhétoriques

La coopération militaire française se fonde sur une convention bilatérale entre un Etat indépendant et la France. Elle implique des liens d'ordre matériel, humain et doctrinal. Son contenu recouvre les accords de défense, d'assistance militaire et technique, de maintien de l'ordre et le déploiement des forces françaises sur le continent. Cette coopération peut aussi être élargie à des aspects connexes comme les ventes d'armes, les transferts de technologie, ou la coopération militaro-industrielle[1]. L'assistance technique ne renferme pas d'accords complémentaires pouvant consacrer des options communes entre les deux parties. *A*

[1] Dumoulin, (A.), *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, Complexes, 1997.

contrario, les accords de défense introduisent non seulement une harmonisation politique et diplomatique entre les deux pays, mais aussi, ils induisent l'existence d'institutions politiques communes. Des conventions spéciales ou secrètes en matière de défense extérieure et de défense intérieure viennent parachever ces accords.

Les accords franco-camerounais sont donc de plusieurs ordres à savoir: l'accord d'assistance militaire, de coopération militaire et de défense. Quelques mois après l'accession du Cameroun à l'indépendance, le 13 novembre 1960, ce pays signe avec la France un accord portant sur l'assistance militaire technique aux forces armées camerounaises. A la même date, les deux Etats signent une convention sur le rôle et le statut de la mission militaire française au Cameroun[1] qui énonce le statut, le rôle, les attributions et les prérogatives de la mission militaire. Les accords techniques sont plus techniques même si les objectifs s'articulent autour du contrôle militaire de l'Etat colonisé. Ils visent à organiser, soutenir et instruire les armées nationales.

Concernant l'accord d'assistance militaire technique, l'article premier de cet accord stipule qu'à « la demande de la République du Cameroun, la République française s'engage à apporter à la République du Cameroun, l'assistance de personnels militaires français chargés de procéder à l'organisation, à l'encadrement et à l'instruction des forces armées camerounaises ». Les termes « organisation », « encadrement » et « instruction » permettent de saisir les modalités des politiques de sécurité initiées et *implementées* par la France[2]. L'article 2 énonce que « la République du Cameroun, en considération du concours que lui apporte la République française et en vue d'assurer la standardisation des armements, s'adressera à la République française pour l'entretien et le renouvellement des matériels de l'armée camerounaise. La République du Cameroun se réserve le droit d'accepter l'aide d'autres pays pour les fournitures qui ne pourraient pas être faites par la République française ». Ceci traduit néanmoins la politique de l'exclusivité de la France sur la question militaire au Cameroun. Cette exclusivité sera battue en brèche par le Cameroun et va d'autant plus poser des problèmes que ce dernier va se désengager vis à vis de la France au profit de l'Etat d'Israël en matière de supervision de la sûreté de l'Etat et en ce qui concerne la sécurité du président de la République. D'après Pierre Ela, le gouvernement français décide de « « punir » Paul Biya qui a osé faire appel à Israël et donc à la CIA dans le domaine réservé de son pré- carré ». Selon lui, il s'agit d'une gigantesque opération de déstabilisation contre le

[1] Pour le décret n° 61-877 du 31 juillet 1961 portant publication des traités et accords conclus entre la France et le Cameroun le 13 novembre 1960, lire le *Journal officiel de la République française*, 9 août 1961.
[2] L'analyse des politiques de sécurité sera étudiée dans le chapitre III de la partie II.

régime politique du président Biya[1]. En plus, l'autre écueil concerne le poids du lobby militaire, grand consommateur d'équipement et les militaires de carrière, qui savent que le séjour en Afrique est rémunérateur en termes de solde et d'avancement[2]. Au vu des enjeux que recouvrent ces accords, leur rupture pourrait amener un refroidissement dans les rapports entre les deux pays.

La présence de la politique de sécurité israélienne permet donc de questionner l'effectivité des accords de défense. Si la sécurité présidentielle ressortit de ceux-ci, le fait pour le Cameroun de convoquer un Etat tiers dans le cadre de sa sécurité présidentielle, dans le pré carré français amène à s'interroger sur le caractère exclusif et coercitif des accords militaires en général. Aussi, les mutations de la politique internationale peuvent-elles permettre à l'Etat de relativiser le caractère contraignant des accords. En plus, la nouvelle politique américaine en Afrique conduit à un effet complexe de la présence française à savoir la redynamisation de sa position dans son pré carré et en même temps son effacement au profit des Etats-Unis en tant qu'hyper puissance produisant de la domination dans ce champ.
La vague de remise en cause des accords de défense par les Etats africains dans les années 70 (comme ce fut le cas de Madagascar en 1973)[3] détermine de ce fait, non seulement le malaise qui existe dans les relations franco africaines mais aussi et surtout le changement politique qui est opéré par ces Etats.

En outre, le 18 juillet 1966 les deux Etats signent un protocole relatif à la sécurité des vols et des aéronefs militaires. Le 21 février 1974, le Cameroun signe avec la France, l'accord de défense, de coopération militaire et la convention fixant les règles et modalités du soutien logistique aux forces armées. L'accord de coopération en son article premier stipule qu'« à la demande de la République Unie du Cameroun, le gouvernement de la République française s'engage à apporter, dans la mesure de ses moyens, une assistance en personnels militaires aux forces armées camerounaises ». Cet accord stipule en ses articles 2 et 3 l'apport du matériel et de l'équipement militaire à titre onéreux à la République Unie du Cameroun par la République française. Les forces armées camerounaises peuvent faire appel pour le soutien logistique au concours des forces armées françaises. Le gouvernement de la République Unie du Cameroun peut s'adresser à la République française pour la formation des cadres de ses

[1] Ils procèdent à la manipulation du secrétaire d'état à la sécurité intérieure Denis Ekani. Il s'agit ici du point de vue et du témoignage d'un agent des renseignements du Cameroun, Ela, (P.), *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Pyramide Papyrus Presse, 2002, p 50.
[2] Gourévitch, (J.-P.), op. Cit., p. 369.
[3] Leymarie, (P.), « l'Eternel retour des militaires français en Afrique », in *Le Monde diplomatique*, novembre 2002.

Forces armées[1]. Celui-ci s'apparente à l'accord d'assistance militaire technique qui implique également la clause sur l'instruction des forces armées camerounaises.

Les accords de défense franco-camerounais sont précédés de conventions secrètes provisoires et demeurent non divulguées. Il existe d'une part, les conventions intéressant la défense extérieure relevant du « secret défense », et d'autre part, les conventions s'adressant à l'ordre intérieur encore appelées « conventions en matière du maintien de l'ordre ». De manière globale, les conventions qui ressortissent de l'ordre intérieur consacrent la possibilité de l'armée française à intervenir, concurremment avec les forces nationales pour assurer la défense intérieure des Etats. Cette convention opère soit directement par une intervention des forces armées françaises soit indirectement par un soutien logistique[2]. Il se pose un problème de concrétisation et de principe. La défense est tournée contre les agressions extérieures de l'Etat. L'activation de ces accords pour lutter contre la rébellion intérieure vient battre en brèche leur fondement. Néanmoins, le fait d'être dans un contexte de confusion entre la sécurité et la défense[3] pourrait être à l'origine de l'application de ces accords sur le plan interne. Le second écueil que pose le principe des accords de défense est le fait de négliger la construction régionale d'une « communauté de sécurité ». Pour Eboussi Boulaga, le Cameroun se sentira en sécurité vis-à-vis de ses voisins au point de négliger un accord frontalier global avec le Nigeria, lorsque celui-ci le souhaitait[4].

En somme, sur le plan régional, la coopération France-Cameroun est assez fondamentale pour le rôle militaire de la France en Afrique centrale, car le Cameroun, de par sa position constitue une plate-forme éventuelle pour l'acheminement des matériels lourds destinés aux forces françaises déployées au Tchad. Ces accords militaires et de défense entre le Cameroun et la France constituent le noyau dur de la politique de défense et de sécurité du Cameroun et constituent le socle en matière de protection, de sécurité et de sûreté de cet Etat.

---

[1] Décret n° 75-1154 du 8 décembre 1975 portant publication de l'accord de coopération militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République Unie du Cameroun, in journal officiel de la République française, 17 décembre 1975; Leymarie, (P.), « l'Eternel retour des militaires français en Afrique », op. Cit.

[2] Chaigneau, (P.), *La politique militaire de la France*, Paris, Cheam, 1984.

[3] Voir la problématique de la confusion entre la défense et la sécurité, liée à la naissance des institutions d'ordre et de sécurité dans le chapitre II de la deuxième partie.

[4] Eboussi Boulaga, (F.), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 226.

B Coopération militaire, de sécurité France-Cameroun et mise en oeuvre d'une politique de sécurité

La coopération France-Cameroun renferme deux volets à savoir la coopération militaire et de défense et la sécurité en matière de sécurité intérieure. En effet, la Mission de Coopération Militaire et de la Défense (MCMD)[1] a pour but d'aider les forces armées camerounaises (en incluant la gendarmerie) sous forme de projets par partenariat à : participer à la construction et au développement de l'Etat de droit, à défendre le territoire national, les personnes et les biens et à développer les aptitudes des forces armées aux opérations internationales de maintien de la paix. Les modes d'action concernent la mise en place de coopérants militaires français des trois armées et de la gendarmerie à Yaoundé, Douala, Garoua et Awaé. Ils concernent également l'accueil en France ou dans les écoles d'autres pays africains de stagiaires camerounais et enfin la fourniture de prestations et de matériels et occasionnellement par la venue de détachements d'instruction technique fournie par les forces prépositionnées du Tchad et du Gabon.

L'état de la coopération militaire en 2002 note que la Cameroun en tant que puissance avérée de la sous-région dispose de la plus importante mission de coopération avec 39 coopérants. Ceci démontre l'importance stratégique du Cameroun, de plus en plus convoité par d'autres puissances. Les différents projets du partenariat concernent pour le projet interarmées l'établissement centralisé de réparation et de reconstruction automobile pour la gendarmerie le perfectionnement à la police judiciaire de Yaoundé (CPPJ): le but étant de former les commandants de compagnie et de brigade à la direction d'enquêtes judiciaires ainsi qu'à la police scientifique et technique[2].

La coopération militaire France-Cameroun aboutit également au dispositif « Aramis » qui a pour but la surveillance aux frontières. Le soutien de la France s'effectue par la mise à disposition d'une quarantaine de coopérants, la fourniture d'une aide directe en matériels de l'ordre de 10 millions de francs par an et la formation en France d'une soixantaine de stagiaires chaque année. L'action de la France tend à s'inscrire de plus en plus dans le cadre de projets contractuels; sur cette base, deux orientations prioritaires se dessinent: la mise en place, d'une part, d'une école à vocation régionale pour la délivrance des diplômes d'état-

[1] Le MCMD est sous les ordres de l'attaché de défense et dépend du Ministère des Affaires étrangères. Sous l'autorité de l'ambassadeur de France, la MCMD agit dans le cadre juridique d'accords de coopération militaire passés entre la France et le Cameroun.
[2] Consulter le site Internet http://www.ambafrance.cm.org

major et d'autre part, de centres de formation à la police judiciaire et au maintien de l'ordre pour la gendarmerie[1]. La formation des cadres a lieu soit en France, soit dans ENVR (Ecole à Vocation Régionale). Au Cameroun, les ENVR sont notamment le pôle aéronautique de Garoua, école de pilotage créée en 1999. Le Centre de Perfectionnement aux Techniques de Maintien de l'Ordre (CPTMO). Aussi, la coopération militaire française s'est-elle orientée depuis quelques années vers le développement de projets avec le ministère de la défense du Cameroun. Ces projets concernent les domaines de la formation, de la fonction logistique et de l'appui à la souveraineté du Cameroun. L'appui à la fonction logistique de certaines formations a pour objectif d'optimiser leur capacité opérationnelle. Cette volonté se traduit par la mise en œuvre des projets de transmissions de la gendarmerie, des ateliers navals, de la maintenance des aéronefs de l'armée de l'air, de l'informatisation de l'Ecole Militaire Inter arme ou encore de la formation d'officiers logisticiens au sein de cette école.

Dans le cadre des actions d'appui à la souveraineté des projets de partenariat, sont en cours à savoir, la montée du bataillon spécial amphibie et de la compagnie des palmeurs de combat (COPALCO)[2].

La coopération en matière de sécurité intérieure quant à elle à travers le Service de Coopération Internationale de Police du Ministère de l'Intérieur (SCTIP)[3] met en œuvre des actions de coopération avec les autorités locales visant à améliorer la sécurité des personnes et des biens. Cette coopération s'arc-boute sur deux formes à savoir la coopération opérationnelle et la coopération technique. La première s'appuie sur une convention bilatérale de 1976 qui définit un partenariat de travail en matière d'enquête judiciaire. Il s'agit d'une entraide judiciaire. Celle-ci implique le concept de retour en sécurité intérieure. Les autorités françaises s'engagent à aider le Cameroun qui à son tour va aider la France. Elle concerne les activités illicites ayant un prolongement dans l'un ou l'autre Etat telles que l'immigration clandestine, les trafics, la délinquance financière et la criminalité transnationale. Cette entraide s'est par exemple révélée dans les récentes mises en cause des chefs d'entreprises au Cameroun.

---

[1] Voir le rapport d'information n° 376 du sénat de la République française, consulter le site Internet http //www. senat.fr

[2] *Frères d'armes*, Revue de liaison de la coopération militaire et de défense, ministère des affaires étrangères, Paris, n°235, second trimestre 2002.
Entretien avec le Colonel Fernand Georges, chef de mission, attaché de défense près l'ambassade de France à Yaoundé, 23 mars 2006, Yaoundé.

[3] L'attaché de sécurité intérieure et chef de la délégation du service de Coopération Technique Internationale de police du ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales est sous l'autorité de l'ambassadeur. Il est investi de la double mission de conseiller de l'ambassadeur et d'interlocuteur technique des autorités locales de sécurité intérieure en l'occurrence la Délégation générale à la sûreté nationale et la Gendarmerie nationale.

La coopération technique est mise en œuvre par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC). Elle se fait sous forme d'objectifs à travers des fonds de solidarité prioritaire. Par exemple pour la sûreté Nationale, le projet « Appui à la restructuration et à la restauration du service public de la police » s'appesantit sur la formation initiale et continue des personnels notamment dans les matières judiciaires (procédure pénale, police technique, lutte contre les trafics). Ce projet a été mis en place en 1999 et a pris fin en 2005. Il s'élevait à 700000 euros. Le premier volet concerne l'appui à la restructuration[1] et le renforcement[2] des capacités de la police. Le second s'articule autour de l'appui à la restauration du service public de la police[3] et l'aide à la police de proximité avec la création des numéros 17, 117 pour la police et 13, 113 pour la gendarmerie[4]. Il prévoit aussi l'apport de matériels destinés au renforcement des capacités administratives de la police en matière scientifique et technique (création d'un fichier criminel…). En outre, un volet important est consacré à l'infrastructure pédagogique des deux centres de formation de la police camerounaise à Yaoundé et à Mutenguéné, (Centre d'Instruction et d'Application de la Police). Près de 400 officiers de 19 nations africaines ont été formés au maintien de l'ordre dans le cadre de la gouvernance.

Pour la gendarmerie nationale, trois projets sont consacrés à la formation des directeurs d'enquête et des techniciens de police technique en matière judiciaire, des commandants d'unité pour le commandement au maintien de l'ordre, des cadres d'état-major pour la transmission et l'exploitation du renseignement d'ordre public. Dans ce cadre, la coopération militaire et de défense participe au soutien des infrastructures pédagogiques du Centre de perfectionnement à la police judiciaire de Yaoundé et de l'école nationale à vocation régionale d'Awaé ainsi qu'à la mise en place de centres de transmission de données dans les commandements territoriaux de la gendarmerie. L'autre volet concerne l'appui aux structures de commandement à travers la construction d'un réseau radio dans chaque province et

[1] Il s'agit de l'aide aux services de formation initiale qui est constituée d'un ensemble d'actions, de conseils et de formations. Des missions d'experts sont organisées en matière de déontologie, *Equinoxe 2005, coopération France-Cameroun*, Ambassade de France, p. 59.

[2] Le renforcement des capacités d'administration de la police prévoit entre autres l'attribution des matériels nécessaires à la mise en œuvre d'une police technique et scientifique, *Equinoxe 2005, coopération France-Cameroun*, op. Cit., p.59.

[3] Ce projet a démarré en 2002 et a réalisé plusieurs actions qui se recoupent en deux composantes : le volet « formation » avec le « renforcement des capacités d'administration de la police », avec l'appui à la police de proximité et l'appui à la sécurité dans les deux aéroports internationaux de Yaoundé et de Douala. La deuxième composante porte sur la sûreté aéroportuaire, *Equinoxe 2005, coopération France-Cameroun*, op. Cit., p. 59.

[4] Il s'agit des Centres Opérationnels de Gendarmerie (COG) qui sont des salles permettant de répondre aux appels de secours et de détresse de la population et de coordonner l'action des forces de sécurité qui doivent intervenir rapidement en cas d'accident ou d'agression par exemple.

département permettant de faire de la transmission des données[1]. Dans le cadre des projets de partenariat en matière de sûreté nationale, la France a mis en place des salles et le système de décentralisation des appels. La partie camerounaise à travers la Délégation générale à la sûreté nationale a fourni des Equipes Spéciales d'Intervention Rapide (ESIR) formées par la France.

Par ailleurs, il ne nous revient pas ici de faire état des accords de défense, ceux-ci étant frappés par le sceau du secret et relevant de ce fait de la souveraineté des Etats, néanmoins pour certains chercheurs, l'une des clauses secrètes des accords de défense entre la France et le Cameroun stipulent la protection de l'intégrité physique du président de la République du Cameroun[2]. Tout comme la coopération militaire dans sa globalité, cette clause pose le problème de la souveraineté de l'Etat, si tant est que le président de la République est considéré constitutionnellement comme une institution. Dans le cas d'espèce, ce dernier doit allégeance à la puissance coloniale devant laquelle il est comptable. L'essence du pouvoir qui se définit dans le rapport entre le commandement et l'obéissance ainsi que le rapport entre dominants et dominés se nourrit d'un facteur exogène qui aliène ce rapport. Il y a donc une rupture avec la souveraineté populaire en tant qu'attribut conféré au peuple. Ceci s'apparente en clair à une menace contre la souveraineté, ou un effritement de celle-ci, en tant que source d'où procède directement ou indirectement toute légitimité institutionnelle[3], car le président de la République ne rend plus compte au peuple. Ceci est d'autant plus significatif dans le cas du Cameroun, qu'il n'a pas eu mandat du peuple pour gouverner. C'est plutôt la puissance colonisatrice qui lui a donné ce mandat et qui pour certains, lui demandera de quitter le pouvoir deux décennies plus tard[4]. Dans ce contexte, le manque de consensus socio politique interne autour de la question du commandement et l'inexistence d'un contrat social sur la question du pouvoir entraînent l'aporie de la légitimité. Toutes ces défaillances tentent plus ou moins d'être comblées par des artéfacts en termes de mode d'action exogène, en l'occurrence l'aide militaire de la France, ce qui crée l'insécurité de l'Etat. Plus qu'une simple question de sécurité, il s'agit ici de l'insécurité ontologique de l'Etat africain et camerounais en particulier. Ces carences tentent aussi d'être effacées par la violence politique. Ainsi, la violence de l'Etat s'apparente à une réponse à toutes ces apories. Elle devient donc la matrice

---

[1] Entretien avec le Colonel Yves Conchaudron, attaché de Sécurité intérieure près l'ambassade de France à Yaoundé, 12 mai 2006, Yaoundé.

[2] Ce point de vue a été énoncé par un chercheur qui attestait d'ailleurs avoir pris connaissance de ces dits accords dans l'émission radiophonique « Le débat africain », Radio France Internationale, dimanche 24 avril 2005.

[3] Hermet, (G.), Badie, (B.), Birnbaum, (P.), Braud, (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, Dalloz, 5e édition, 2001, p. 292-293.

[4] Pour certains enquêtés, le départ du pouvoir du président Ahidjo serait l'émanation d'un complot politico-médical de la France. On aurait statué sur le diagnostic de la mauvaise santé de celui-ci. Ce qui l'obligeait à démissionner.

de l'Etat insécure. C'est cette clause qui sera sans doute remise en cause dans les années 80 qui a aboutit au différend entre la France et le Cameroun, à propos de la sécurité présidentielle. La cause étant que ce dernier a introduit l'Etat d'Israël dans la gestion de sa sécurité présidentielle.

Depuis la fin de la guerre froide, les accords militaires et de défense sont de plus en plus questionnés par les peuples africains. Au vu des difficultés que posent la coopération militaire et sécuritaire, un groupe de chercheurs de l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques) tels que Pascal Boniface proposent que les interventions militaires de la France se passent désormais dans le cadre du multilatéralisme, c'est-à-dire soit dans le cadre des structures sous-régionales comme la CDEAO soit dans le cadre des organisations internationales. Le RECAMP (Programme de Renforcement de Maintien de la Paix) pourrait illustrer cette initiative[1]. Le multilatéralisme aurait pu couvrir certaines débâcles françaises en Afrique comme celle du Rwanda ou de la Côte d'Ivoire, etc. Néanmoins, il ne répond pas totalement aux objectifs de puissance. La constitution de l'hégémon et de l'imperium a un coût à savoir le coût militaire. En démantelant certaines de ses anciennes bases militaires sur le continent, la France procède à un redéploiement de ses troupes et travaille à installer d'autres dans des zones qu'elle estime stratégiquement sensibles. C'est le cas de la base militaire de Djibouti installée pour contrecarrer l'hégémonie américaine dans la région. La percée américaine dans le pré carré français l'oblige ainsi à se déployer davantage dans la région, en marge de l'action de l'Union européenne. En outre, sur le plan stratégique et rationnel, l'Europe puissance en train de se construire ne peut pas véritablement se donner les moyens d'agir efficacement dans d'autres espaces même si son référent semble être basé sur le multilatéralisme, contrairement à l'unilatéralisme ambiant des Etats-Unis[2].

En résumé, cette nouvelle formulation des accords de coopération France-Afrique et plus spécifiquement France-Cameroun traduit la configuration de la sécurité et de la défense au Cameroun dont l'autonomisation forcée ou par défaut se trace de plus en plus depuis la réorientation de la politique militaire française en Afrique. Toutefois, ces accords demeurent encore l'essence de l'ordre autoritaire. Leur pérennité se fonde désormais sur la concurrence stratégique qui se joue dans le golfe de Guinée.

---

[1] Certains auteurs tels que Chaigneau, (P.), parle même de reprendre toute la coopération militaire de A à Z. Ce qui suppose une redéfinition totale de la coopération militaire, « Accords de défense. Si la France pouvait rester…, *L'autre Afrique*, 1998. Pour l'africanisation de la sécurité, lire, Borgis, (C.), « Le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique », colloque de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Lisbonne, 1998.

[2] Sur cette question lire, la section I et III du chapitre II de la première partie de ce travail.

II Politique de sécurité France-Cameroun entre perpétuation de l'ordre colonial et constitution d'un ordre autoritaire

La politique de sécurité franco-camerounaise traduit l'essence même de la politique en Afrique. Cette politique permet de questionner la mise en place de l'Etat africain en général et camerounais en particulier. Elle amène à s'interroger sur le triptyque Etat-sécurité et puissance étrangère. Cette dernière étant une composante fondamentale de l'Etat post colonial dans le contexte de l'ingérence et de la consubstantialité qui confond les deux Etats, en termes de création, de domination et d'existence de cet Etat post colonial. Dans ce sens, l'Etat dominé tire son existence en tant qu'Etat[1], de la puissance dominatrice dans un processus d'indépendance et de construction des mécanismes sécuritaires conduisant à sa mise en place.

Plus exactement, il s'agit de questionner la coopération militaire en période post coloniale. L'interrogation ne porte pas ici sur la manière dont les accords militaires sont mobilisés dans la cadre de la restauration de l'ordre et de la sécurité au Cameroun (en tant qu'il s'agit dans un sens des accords secrets par conséquent d'une question de sécurité nationale et de souveraineté)[2] ou de la construction de l'ordre sécuritaire. L'importance de cette problématique réside plutôt sur le questionnement qui pourrait découler de la pratique de ce qui est convenu d'appeler la « pactomanie » militaire entre la France et le Cameroun. Cette « pactomanie » s'appuie sur deux éléments à savoir la sécurité intérieure et la sécurité extérieure de l'Etat du Cameroun.

La mise en œuvre du pacte militaire franco-camerounais qui s'adresse à la sauvegarde de la sécurité intérieure fait référence à la répression de la subversion[3]. La préoccupation dans ce cadre concerne davantage le rôle de la coopération ou l'action de la France dans cette répression comme constitutive de la production de l'ordre sécuritaire de l'Etat post colonial de la période post indépendance. Les stratégies qui découlent de cette coopération militaire sont de plusieurs ordres.

Pour la France, il s'agit d'une ressource stratégique qui consiste à maintenir le Cameroun sous sa domination. Le Cameroun quant à lui, en tant que jeune Etat incapable d'assurer sa sécurité intérieure, cherche à se placer sous la protection de la France. Ce qui lui

[1] L'existence de l'Etat se réfère à la constitution de l'ordre politique moderne et non à l'existence de l'ordre social, car ce dernier précède l'existence de l'Etat.
[2] Ceci pose le problème des limites de la recherche à savoir jusqu'où peut aller le chercheur dans la quête des informations?
[3] Nous nous appesantirons davantage sur la répression de la subversion dans le chapitre II de la deuxième partie portant sur les politiques publiques d'ordre et de sécurité.

permet de bénéficier des services militaires de la France à propos de la répression de l'UPC et de pouvoir consolider le pouvoir de l'Etat et par ailleurs assurer sa sécurité extérieure. Le Cameroun qui devient indépendant le 1er janvier 1960 n'a pas les moyens d'assurer l'ordre public mieux l'ordre intérieur au vu de la rébellion qui sévit dans le pays depuis au moins quatre années. La veille de l'indépendance et même le déroulement de la célébration de l'indépendance sont entachés de heurts et des offensives entre les upécistes et le pouvoir soutenu par la France. Devant cette situation chaotique qui perdure, le Premier ministre camerounais sollicite l'intervention de la France. Déjà durant la période de tutelle, les accords secrets signés le 26 décembre 1959 mettent les troupes coloniales à la disposition du gouvernement camerounais afin de réprimer la rébellion. Le Premier ministre camerounais demande donc à Michel Debré (Premier ministre français) de maintenir des administrations françaises après l'indépendance. Ce dernier le lui accorde, estimant qu'il faut en faire plus et éliminer la rébellion en pays Bamiléké. En janvier 1960, le Général Briand est nommé commandant militaire interarmées des forces françaises au Cameroun. Ce qui marque la radicalisation de la répression. Michel Debré confie au Général Max Briand que cette opération de pacification qui est menée par cinq bataillons, un escadron blindé et un escadron de chasseurs bombardiers, « A la fin de l'été 1960, le Général Briand peut me rendre compte de son succès : six mois lui ont suffi »[1]. Le démantèlement de l'UPC commencé durant cette période devient la raison d'être du nouvel Etat et de son allié. Aussi, l'assassinat de F. Moumié, président de l'UPC en exil le 15 octobre 1960 par un correspondant des services secrets français, orchestré par la SDECE[2] déstructure-il l'UPC dont l'état major devient bicéphal avec le premier Vice-président A. Kingué qui reste à Accra. Il rejoint plus tard par Tchaptchet, M. Ndoh et Woungly Massaga venant de Paris et le second Vice-Président Ndeh Ntumazah qui se trouve dans le Cameroun britannique[3]. La fraction exilée de l'UPC poursuit à l'étranger une lutte dont le thème est la quête du pouvoir et le refus d'entretenir au Cameroun une armée française désormais considérée comme une armée d'occupation. La répression en vue du démantèlement de l'UPC signifie dans ce contexte la restauration de l'ordre intérieur. Cette politique de répression va se poursuivre jusque dans les années 70 avec la décapitation totale du mouvement nationaliste encore appelé « rébellion » par le pouvoir. C'est dans ces conditions et dix jours après l'assassinat de F. Moumié que le Cameroun et la

[1] Ceci laisse transparaître l'importance de la question du Cameroun en période de turbulence. Lire, Wauthier, (C.), *Quatre présidents et l'Afrique: de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, op. Cit., p. 87.
[2] Organisme français du contre espionnage.
[3] Gaillard, (P.), *Le Cameroun*, tome 2, Paris, l'Harmattan, 1989.

France signent à Yaoundé les accords de coopération[1]. Cette dernière avait pour mission de défendre le gouvernement contre sa propre opposition[2]. En plus, ces accords de défense reposent sur une confusion volontairement entretenue entre la sécurité extérieure et intérieure de l'Etat africain lié à la France.

Par ailleurs, il est possible de s'interroger sur l'action de ce pacte militaire lors de la crise politique durant la période de démocratisation, qui s'apparente à une rupture de l'ordre et de la sécurité intérieure de l'Etat du Cameroun. L'action de la France, sur le plan de l'opinion populaire ne se fait pas véritablement sentir. Il est à noter que comparativement au *clash* de l'indépendance qui démontre la déconfiture de l'Etat embryonnaire, la situation politico-sociale de la période démocratico-transitionnelle, bien que présentant les effets d'une rupture de la sécurité et de l'ordre, offre néanmoins une différenciation en termes de degré sur le plan de la dégradation des attributs de l'Etat. En plus, l'effet psychologique de la période post coloniale, du fait de la naissance en cours de l'Etat entraîne l'action de la France qui s'inscrit d'ailleurs dans la continuité des actions menées par elle à la veille de l'indépendance. De plus, la métropole doit imprimer sa marque dans ce processus de sécurisation de l'ordre politique intérieur de l'Etat naissant, plus qu'il ne peut le faire dans le cas de la transition démocratique. Il s'agit d'une mesure répressive et d'une sanction de la France vis à vis du mouvement nationaliste camerounais d'une part, d'autre part, vue la configuration de la politique internationale en termes de bipolarisation, la France est mue par la crainte de voir le Cameroun basculer dans le camp communiste, ce qui entraîne son action militaire dans ce pays. Toutefois, dans les deux situations, il s'agit de l'essence du pouvoir qui se trouve menacé. L'intervention de la France relève donc des opportunités historiques et internationales, des choix politiques et des questions relatives aux intérêts.

Durant la crise politique qui émane du processus de démocratisation au Cameroun, les dirigeants politiques seront également soutenus par la France. Sur le plan diplomatique, un grand ballet diplomatique aura lieu à Yaoundé. Jean-Christophe Mitterrand (Conseiller du Président Mitterrand pour les affaires africaines), le sénateur Guy Penne, l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, l'ancien ministre de la coopération Michel Aurillac, l'expert des affaires africaines Philippe Baumel et l'ancien président Giscard d'Estaing vont voyager pour le Cameroun. En plus, le pouvoir bénéficie du soutien de l'ambassadeur de France au

[1] Mveng, (A.), *Histoire du Cameroun*, Paris, Présence africaine, 1963.
[2] Magnard, (F.), Tenzer, (N.), *La crise africaine: quelle politique de coopération pour la France?*, Paris, PUF, 1988, pp.167-168.

Cameroun Yvon Omnès[1]. D'après certaines sources, sur le plan sécuritaire, le Cameroun va bénéficier de la part de la France d'une livraison d'armements en janvier 2002, dont du matériel pour « le maintien de l'ordre public ». Ceci porte à croire qu'il s'agit non seulement du maintien de l'ordre public, mais en plus on se situe deux ans avant les élections présidentielles d'octobre 2004. Ceci pourrait aider à conforter le régime en place.

La restauration de la sécurité extérieure à travers la coopération militaire concerne les conflits inter étatiques opposant le Cameroun et les autres Etats. Cette coopération franco-camerounaise a ainsi joué un rôle dissuasif dans le conflit entre le Cameroun et le Nigeria[2]. Déjà, lors de la guerre larvée entre le Cameroun et le Nigeria en 1981, en application des accords de défense franco-camerounais, le France faisait savoir au Nigeria « qu'elle respecterait ses accords de défense avec ce pays ». En plus, une aide exceptionnelle de 2,6 millions de francs français pour le dossier de la presqu'île de Bakassi fut allouée au Cameroun en 1994[3]. Durant le différend frontalier de Bakassi, le positionnement temporaire au Cameroun notamment à Douala en 1994 de deux hélicoptères Puma et de commandos parachutistes afin d'élaborer une gesticulation, suite aux risques de dérapages avec le Nigeria s'inscrit dans cette logique[4]. Aussi, l'opération Balata de février à septembre 1994 consiste-t-elle en l'envoi de 9 hommes dans le cadre de ce contentieux[5]. D'après le Colonel Fernand Georges, la coopération France-Cameroun à l'époque post indépendance se manifeste par l'envoi des instructeurs qui doivent accompagner cette armée. Le soutien de la France au Cameroun, à travers les accords de défense, dans le cadre du conflit frontalier de Bakassi concerne la formation des cadres[6].

Nous ne saurons traduire exactement comment les accords de défense ont été mobilisés lors du différend camerouno-nigérian, ni s'ils ont été déterminants dans la victoire militaire du Cameroun. Certains pensent que pour des raisons liées à sa sécurité nationale, la France refusera d'intervenir dans le bassin du Rio del Rey où d'importants gisements de

---

[1] Daloz, (J-P.), Quantin, (P.), *Transitions démocratiques africaines dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997, p.127.

[2] Cependant, suite à la visite de la délégation militaire française au Cameroun, qui poursuivra le périple au Nigeria, l'opinion populaire camerounaise considérait cet acte comme étant un « double jeu » de la France et stigmatisait les accords secrets en considérant que la France avait « lâché » le Cameroun dans le conflit qui l'opposait au Nigeria.

[3] Ebolo, (M.), « L'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique : Analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997) », Yaoundé, GRAPS, inédit.

[4] Dumoulin, (A.), « La France et la sécurité en Afrique subsaharienne », in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 825, 1999, p.10.

[5] Dumoulin, (A.), *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, Complexes, 1997, p.124.

[6] Chef de mission, attaché de défense, mission de coopération militaire et de défense près l'ambassade de France à Yaoundé, entretien du 23 mars 2006, Yaoundé.

pétrole sont exploités par un consortium français[1]. En plus, le Nigeria représente un atout considérable pour les investissements majeurs de la France l'occurrence dans le secteur de l'automobile. En outre, le Nigeria désigne le premier producteur africain de pétrole, ce qui constitue un enjeu fondamental pour la France.

Etant donné que les enjeux stratégiques et les accords de défense constituent des composantes de l'intérêt national français, ceux-ci sont déployés en fonction de la nécessité et de l'importance que suscitent l'opération. La mise en action des accords de défense dépend de la conjonction de plusieurs éléments ; stratégique, géostratégique, économique, politique, des opportunités internationales, de la politique intérieure et des capacités de la puissance. Néanmoins, ils représentent un élément dissuasif et symbolique pour l'adversaire. Même si des camerounais ont décrié et stipendié le « double jeu de la France » au lendemain du déclenchement de l'offensive militaire à Bakassi. Il s'agit également d'une tactique de la France lui permettant de sauvegarder son image dans les deux camps en guerre, mais aussi d'assurer la stabilisation de la région pourvue en ressources. Toutefois, la victoire juridique reste indéniable[2], ce d'autant plus que le Cameroun outre les juristes nationaux, comme le co-agent M. Kamto sera représenté par des français tels que J.P. Cot.

Sur le plan géostratégique, certains sont d'avis que la victoire du Cameroun est due à l'action diplomatique américaine. Car de la stabilité du Cameroun dépend le bon fonctionnement du pipeline tchado-camerounais, qui est un investissement américain et représente une source énergétique indéniable pour les Etats-Unis. En plus, la presqu'île de Bakassi regorge d'énormes potentialités et ressources en l'occurrence le pétrole, ce qui constitue un enjeu majeur pour les Etats-Unis dans leur nouvelle politique économique ou mieux leur ruée sur le continent africain, notamment dans le golfe de Guinée. Aussi, les Etats-Unis ont-ils joué un rôle déterminant dans la résolution de ce différend. A cet effet, les accords de Greentree[3], signés le 12 juin 2006 aux Etats-Unis énoncent le retrait du Nigeria de la péninsule de Bakassi. La rétrocession de la péninsule de Bakassi au Cameroun est donc l'œuvre du secrétaire général des Nations Unies Koffi Annan, qui pour certains avis, voudrait

---

[1] Ela, (P.), *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Pyramide Papyrus Presse, 2002.

[2] L'arrêt de la Cour internationale de Justice de la Haye du 10 octobre 2002 déclare la péninsule de Bakassi comme faisant partie du territoire camerounais.

[3] Les accords de Greentree autorisent les troupes nigérianes à rester sur 22 % des zones occupées pendant deux ans et accordent sept ans à l'administration pour se retirer. Ceci est perçu au Cameroun comme une volonté de voir le Nigeria optimiser l'exploitation des réserves pétrolières, ce qui pourrait contrecarrer le rehaussement de la production camerounaise avec l'apport des réserves de Bakassi, Sur cette question, lire *Jeune Afrique*, n°2381, du 27 août au 2 septembre 2006.

inscrire cette victoire à son actif. Elle est aussi l'œuvre du département d'Etat américain du fait que cette zone est inscrite dans la stratégie énergétique américaine.

En bref, les accords militaires avec la France constituent donc la matrice de l'ordre et de la sécurité au Cameroun et partant de sa construction. Ils sont d'autant plus déterminants que le Cameroun est confronté à une insécurité sous-régionale et sujet à des crises politiques d'ordre interne et externe.

&3 Acquis coloniaux et détermination de la puissance camerounaise

Les événements historiques amènent les dirigeants en particulier et les camerounais en général à percevoir et à considérer le Cameroun comme un Etat particulier. Ceci débouche sur la production d'un « complexe de particularisme ». En plus, le fait pour ce pays de se placer sous le parapluie sécuritaire de la France (sinon le plus fondamental), procède à la construction de son ordre politique et constitue l'un des éléments structurants tant de sa position régionale que de sa formulation de la puissance. Car la puissance ici se définit par rapport au contexte régional ou sous-régional. Elle n'est pas tant la capacité d'acquérir ou de posséder des armes de dissuasion, la capacité d'imposer l'histoire aux autres, de déployer le « soft power » ou le « hard power », ni la capacité d'étendre son influence à l'extérieur de ses frontières de façon à jouer un rôle de leader régional. Mais, elle est inhérente à une situation géographique et historique particulière, à la politique des alliances France-Cameroun, à la rhétorique politique, au discours populaire et au sentiment national qui inventent et objectivent cette notion de puissance.

Au-delà des éléments militaires rentrant dans la construction d'une puissance, les autres paramètres historico-politiques et culturels permettent de déceler les référents globaux qui président à la mise en œuvre de la politique militaire (bien que celle-ci émane de la coopération militaire et que les schèmes soient quelquefois importés et réappropriés) en tant que référents structurateurs qui conduisent à la tentative de constitution du Cameroun comme une quasi puissance. Dans ce cadre, la notion de puissance est significative et donne du sens à la fabrication de cet Etat. Parce que cette construction de la quasi puissance permet de s'interroger sur les paramètres de stabilité et de décrypter les mécanismes sécuritaires servant à traduire son processus d'étatisation.

I Le « particularisme » au Cameroun: la notion d'« Etat exceptionnel » et « original » comme paramètres de sa puissance?

Les notions qui sous-tendent le « particularisme » ou le concept d'« Etat exceptionnel » sont révélatrices de la tentative de création d'un discours nationaliste au Cameroun. Ce discours permet de sublimer le projet d'intégration nationale inachevée. En effet, les notions d'« originalité », d'« exceptionnalité », etc. dont se targuent les camerounais renvoient à tout un lexique dont les déclinaisons sont par exemple « Le Cameroun, c'est le Cameroun » ou encore « Impossible n'est pas camerounais », « Le Cameroun est un grand pays ». Ces notions, forgées par sa trajectoire historique sont constitutives de son auto représentation, de son auto référence, de la perception des citoyens et conduisent sa pensée politique, sa rhétorique, sa politique. Les référentiels émanent ou se fondent sur cette nature « exceptionnelle » qui construit sa politique étrangère ou sa présentation au monde. Il s'opère donc un complexe de supériorité par rapport aux autres Etats.

Etudier ce paramètre revient à placer l'Etat dans une dynamique historique, de socialisation politique et sociale aboutissant à la conception de la spécificité qui est un schème déterminant de l'explication du politique dans cet Etat. Rendre compte de cette variable dans une mouvance de puissance et dans une logique sécuritaire sert à traduire l'élément psychique et cognitif à l'œuvre dans le processus de construction de l'Etat. Les racines de ce particularisme se trouvent dans les origines coloniales. A cet effet, la conscience nationale s'est forgée à travers les trois colonisations : le protectorat allemand, le mandat, la tutelle française, anglaise et grâce à d'autres facteurs tels son statut colonial, la lutte pour l'indépendance.

Ainsi, en premier lieu, la période allemande structure l'inconscient national. Les populations s'identifient à la nation allemande. Le mode opératoire est donc le transfert que les populations sous domination effectuent à travers la figure des allemands du fait qu'il se joue ici des notions de puissance, de supériorité, de bravoure, de courage et de violence qui symbolisent le *Schutzgebiet* ou le protectorat, voire la nation allemande. En plus, nostalgiques du grand territoire unifié que constituait le Kamerun, les camerounais vont idéaliser et mystifier cette période.

En second lieu, la tutelle britannique constitue la particularité de ce territoire, car son bilinguisme le place à part, par rapport à l'ensemble francophone. Cet héritage lui vaut d'être plus méfiant vis-à-vis du panafricanisme intégrationniste que prône N'krumah. Il est partisan

d'une Afrique des patries. A travers la trajectoire historique, il devient le seul Etat fédéral et bilingue de l'Afrique noire. Il est de ce fait un intermédiaire entre les deux Afrique anglophone et francophone. Son intégration dans la francophonie et le Commonwealth participe à la construction de la nature de cet Etat et de sa volonté à se démarquer des autres. Cette double culture permet aussi au politique d'engranger des victoires internes et externes en termes de cohésion entre deux modèles et de savoir faire politique dans l'ordre de la gestion de la complexité. Ceci leur offre l'opportunité de capter des ressources symboliques. Même si cette double culture cause des problèmes politiques en l'occurrence les tentatives sécessionnistes que le gouvernement tente de gommer[1], il n'en demeure pas moins qu'elle lui permet de se positionner sur la scène internationale.

En troisième lieu, le facteur historique qui renforce le particularisme au Cameroun est le statut dont bénéficie ce territoire à savoir le mandat et la tutelle. Le statut de tutelle provoque non seulement le développement d'une conscience particulariste mais aussi un amour propre que le Cameroun ne pouvait être assimilé aux colonies de la France et de la Grande Bretagne.

En quatrième lieu, l'un des référentiels fondamentaux qui explique également cette originalité concerne les conditions difficiles du contexte de guerre civile qui accompagne la naissance de cet Etat, ou les circonstances du transfert de pouvoir de la France aux autorités du nouvel Etat. Depuis septembre 1945, de graves incidents vont éclater à Douala. Une crise majeure s'ouvre en mai 1955, lorsque le parti de l'Union des populations camerounaises (UPC), d'obédience marxiste, parti nationaliste déclenche des actions terroristes. Elles embrasent le sud et l'ouest du pays[2].

En cinquième lieu, le cadre cognitif qui travaille les schèmes dans cet Etat est le fait pour lui d'avoir été l'un des premiers Etats de l'Afrique subsaharienne après le Soudan et le Ghana à avoir obtenu son indépendance le premier janvier 1960. Ceci lui confère en quelque sorte un rôle de doyen dans l'acquisition de l'indépendance. Il s'aligne désormais dans le sillage des principes fondamentaux des Nations Unies à savoir le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et le « droit à l'autodétermination ». Les citoyens camerounais soulignent le plus souvent que le Cameroun est le seul Etat francophone à avoir obtenu cette indépendance dans la lutte.

---

[1] Les antagonismes « anglophonie », « francophonie » en tant que le « problème anglophone » constitue un problème dans la gestion politique au Cameroun seront abordés dans la partie II, notamment le chapitre III.
[2] Cette partie est analysée dans la partie II, section II du chapitre I.

Enfin, à partir de la collusion qui était née entre l'ancien pouvoir colonial et les nouveaux dirigeants, la collision interne (c'est-à-dire l'antagonisme intérieur; l'UPC contre le gouvernement), le gouvernement camerounais indépendant était aux antipodes d'un exemple de libération nationale et l'esprit en vigueur, celui de Bandung. Plus qu'une irrégularité, « ce péché originel » qui entache la naissance de l'Etat du Cameroun le conduit à s'appesantir sur sa souveraineté et à affirmer un non-alignement intransigeant. Ce d'autant plus que les principaux opposants au régime se réfugièrent dans des Etats plus ou moins progressistes à obédience communiste à savoir le Ghana et la Guinée. Néanmoins, sur le plan de la rhétorique, ce conflit interne lui permit de retirer quelques avantages dans l'ordre de la distinction. Il s'agissait d'une véritable néguentropie. Les dirigeants camerounais avaient réussit à saborder la guérilla tout en bénéficiant des retombées symboliques de celle-ci. Le Cameroun passait pour être le seul Etat sous domination française à s'être opposé et avoir mobilisé une guérilla contre la colonisation française. Ce qui lui octroyait une certaine crédibilité au sein des mouvements progressistes. Cette représentation offrait indirectement des gratifications honorifiques aux dirigeants camerounais. Dès lors, ces référentiels vont donc conduire la politique de différents régimes au Cameroun : d'abord celui du président Ahidjo et ensuite celui du président Biya. Ces référentiels qui véhiculent l'idée de « l'exception camerounaise » émanent aussi de sa situation géopolitique.

Primo, la politique étrangère du président Ahidjo se donna pour fonction de masquer la dépendance économique et militaire du régime à l'égard de la France. Les gouvernants tentaient de construire cet Etat dans un double mouvement d'appropriation et de rejet de la France. Elle avait pour ambition d'obtenir les reconnaissances nécessaires et de récupérer des appuis et des sympathies dans le monde. Elle avait donc pour tâche fondamentale de construire l'ordre intérieur. La politique étrangère du Cameroun s'était attelée à œuvrer pour la stabilisation intérieure. L'acceptation du soutien de l'ancienne métropole et l'autonomisation vis à vis de celle-ci relèvent de la stratégie politique qui permet au jeune Etat menacé de l'intérieur de s'adosser sur la France et de s'en détourner une fois le pays pacifié. Il exploite donc des opportunités politiques qui lui servent à se sécuriser. Aussi, l'alignement sur l'ancienne métropole durant la période critique de la rébellion depuis 1959 (date qui symbolise le *clash* créé à la veille de l'indépendance) et 1960 (date de l'indépendance) à 1973 (qui représente le début de période de pacification et de l'éradication de toute contestation interne), relève-t-elle de la tactique politique. L'instrumentalisation de la métropole permet d'une part, de servir les intérêts nationaux qui se fondent sur la stabilisation interne. D'autre part, la recherche de l'autonomisation et de l'émancipation à l'égard de la

tutelle française, durant la période de pacification et d'émergence économique déterminée par l'exploitation de ses ressources pétrolières à partir de 1978, exprime sa volonté d'affirmer son indépendance. La volonté de construction de la puissance passait par la négation de façade à l'égard de la France même si dans les faits, l'autonomie ne pouvait être totale ne serait-ce qu'au vu des accords militaires. La perspective nationaliste ordonnait au politique de construire un discours aux antipodes de la France même-ci cela manquait de traduction dans les faits. En juillet 1960, le président Ahidjo affirmait la volonté de son pays de ne pas adhérer à la communauté proposée par la France, ce d'autant plus qu'il entendait sauvegarder la perspective de la réunification avec le Cameroun britannique.

Au sujet de la divergence franco-camerounaise, l'Afrique du sud va constituer un enjeu pour le Cameroun. Elle va permettre au Cameroun d'amorcer une stratégie nouvelle de leader par l'expression d'une attitude anti-apartheid tandis que la France préconise le dialogue avec Pretoria. En 1969, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) charge le président Ahidjo de présenter un manifeste contre l'Afrique du sud devant l'assemblée générale des Nations Unies, dans lequel l'apartheid était considéré comme du nazisme et qui prenait la tournure d'un avertissement solennel aux Nations Unies. Ceci lui permit de prendre une place privilégiée au sein de l'OUA, dont il fut l'un des membres actifs et à qui il fournit deux secrétaires généraux: Nzo Ekanghaki en 1972 et W.A. Eteki Mboumoua en 1974.

Secundo, la configuration géopolitique est aussi importante dans la construction sous-régionale de la puissance camerounaise. Il constitue la voie de passage obligée vers l'hinterland tchadien à partir du port de Douala, l'un des plus importants de la côte africaine. Sa richesse géographique et culturelle fait dire que « le Cameroun est l'Afrique en miniature ». Par ailleurs, jusque là agricole, le statut d'Etat pétrolier ou off-shore qu'il acquiert vers la fin de la décennie 70, lui offre l'opportunité de se définir dans une mouvance de puissance[1].

Tertio, sur le plan politique, le fait pour le Cameroun d'avoir procédé à une alternance politique en 1982 comme une passation de service où le président Ahidjo sans raison apparente et sans heurt remet le pouvoir à son dauphin constitutionnel, participe de cette mythologie de l'« exceptionnalité ». Dans cette vision, les dirigeants se targuent d'avoir initié le mouvement démocratique au milieu des années 80 en libéralisant le parti unique le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) (RDPC), (vote, pluralisme au sein du parti). Ils considèrent que l'application de la démocratie s'est faite dans ce parti.

[1] Sur la définition de la puissance camerounaise, lire, Michel, (M.), table ronde de défense et diplomatie des moyennes puissances, d'Allain, (J-C.), (éd.), le Mans, 9-11 mars 1987.

Aussi, le référentiel de la singularité est-il travaillé et nourri par le discours politique. Le leitmotiv du « Cameroun c'est le Cameroun » représente un solipsisme. Ici le Cameroun n'a d'autre réalité que lui-même. Le discours et la pensée populaire énoncent également cette idéologie « impossible n'est pas camerounais » renvoyant à cette réalité. Le référentiel de la primauté et de la singularité du Cameroun est renforcé par l'idée d'un Cameroun qui gagne avec les Lions indomptables, (son équipe nationale de football) qui permet aux dirigeants de glaner des victoires internationales grâce à certaines de leurs prestations.

Dans cette perspective, cette recherche d'autonomisation, d'auto-affirmation et de particularisme se révèle même dans sa volonté à s'opposer (sur le plan de la rhétorique) aux Etats-Unis. Déjà, lors des tensions politiques consécutives à la période de libéralisation politique, la rumeur populaire se focalise autour de l'ambassadrice des Etats-Unis au Cameroun Mme Frances Cook, comme principale « opposante » du Cameroun. Elle condamne les violations des droits de l'homme, distribue le « Federalist », base constitutionnelle de la démocratie américaine. Le National Democratic Institute (NDI) critique le scrutin. Certains vont jusqu'à l'accuser de tisser des relations personnelles avec les « founding father » du Social Democratic Front de John Fru Ndi, principal parti d'opposition et avec la famille Muna. Dans les rumeurs, elle est considérée comme un facteur de déstabilisation du processus de démocratisation ou du Cameroun tout entier, ce d'autant plus que certains arguent qu'elle aura été l'instigatrice de l'instabilité dans certains pays d'Afrique où elle avait été accréditée comme en Angola, ce qui n'a toutefois pas été démontré[1]. Ceci relevait quelquefois de la psychose qui s'était emparée de certains camerounais, de la crainte de voir le pays basculer dans le camp anglophone, ou de sombrer dans le chaos post transition démocratique. Ce qui est appelé « changement »[2] produisait aussi des peurs sociales nourries par le politique, il était donc facile de désigner un ennemi, fût-il la première puissance du monde. Cette stigmatisation participait aussi de la volonté de se démarquer des trajectoires ou du *path dependancy* dessinées par les puissances en matière de démocratisation. Cette déconstruction de la puissance américaine permet aux dirigeants camerounais de s'auto

[1] Un clivage s'est donc formé sur l'action des Etats -Unis. Si cette action est négative pour certains camerounais, elle reste ambiguë pour d'autres, car ils procèdent à l'annulation de la dette. L'université du Maryland attribue un doctorat *honoris causa* au président Biya le 5 juin au moment où de nombreuses violations des droits de l'homme furent commises à l'université de Yaoundé par les forces de l'ordre.

[2] Le vocable « changement » dans le discours politique renvoie à l'alternance politique qui est opérée en 1982. Il se définit par la relative ouverture politique. Cette notion induit la stigmatisation de l'ancien régime caractérisé par un autoritarisme dur. Le régime en place l'assimile à une transformation radicale ainsi qu'à l'instauration de la démocratie, non pas à son avènement encore moins à la transition. Car pour les dirigeants ils ont déjà instauré la démocratie depuis 1982 et souffrent d'un « complexe du géniteur ». Le président Biya argue à propos « peut-on changer l'homme par qui le changement est arrivé? ». En clair, le changement résume la transition démocratique pour les citoyens et la rupture avec le premier régime pour les dirigeants.

légitimer, mieux, de procéder à un travail de reconnaissance personnelle par rapport au complexe de dominé et de prôner l'indépendance et la souveraineté du Cameroun.

Dans cette optique, à l'issu du sommet de la Baule, le président Biya déclarait que la démocratisation était un mouvement inexorable de l'histoire et que le Cameroun était déjà sur cette voie. Lorsqu'il argue aux opposants dans des réparties politiques ou des joutes oratoires de la période de démocratisation « peut-on changer le changement? », c'est-à-dire que le Cameroun est un pays démocratique depuis fort longtemps avec le « gouvernement du renouveau »[1] depuis 1982, (qui constitue d'ailleurs son règne), participe à la construction de la notion d'originalité.

In fine, l'idéologie de la singularité et du modèle camerounais contribue à perpétuer l'idiome de la puissance de cet Etat et lui procure l'idée d'être « au dessus de la mêlée ». Ce parcours historique et cette érection du Cameroun comme une entité spéciale empreigne la pensée politique et détermine le référentiel sécuritaire. Il est à noter que la construction de cet Etat s'effectue de manière complexe. Le président Ahidjo d'un côté s'attèle à la construction nationale qui s'effectue par la stabilisation de l'ordre interne. D'un autre côté, à travers une diplomatie dynamique il œuvre pour l'édification du Cameroun dans une optique de puissance. Cependant, il n'a pu constituer un modèle comme le Ghana de Nkrumah. Il n'aura pas pu véritablement être un leader dans la lutte contre l'apartheid, ni peser d'un poids certain dans la résolution des conflits intra ou inter étatiques. En plus son ambition de puissance est freinée par la puissance nigériane et les questions politiques internes.

Le président Biya est par contre plus tourné vers l'intérieur. Cette ambition demeure plus tempérée en raison de la volonté de respecter les principes de non-agression, de non intervention dans les affaires intérieures des Etats, de la politique de neutralité. La pseudo-puissance s'opère à l'insu du déploiement de l'Etat. Elle s'explique plutôt par sa relative stabilité, ses matières premières, ses ressources géostratégiques. Les limites internes de la puissance du Cameroun sont à chercher dans l'inachèvement de la nation qui pose la problématique de l'intégration nationale avec le « problème anglophone », la résurgence des identités primordialistes, son incapacité à se constituer en un leader régional, le sous-développement, le manque de volonté politique, la crise économique, la pauvreté et la mal gouvernance.

[1] La notion de « renouveau » représente la période du président Biya qui se définit par une relative autonomie par rapport à l'ancien régime symbolisé par le président Ahidjo. Elle est aussi une marque de changement psychologique vu la tension qui oppose les deux dirigeants. Le Renouveau constitue donc une ouverture politique et un changement opéré au sein du parti unique, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.

Au total, tous ces éléments fragilisent cet Etat. Cette faiblesse l'amène en même temps à se constituer en un Etat autoritaire. Afin d'endiguer tous ces écueils, il procède donc par la force et la violence politiques qui deviennent des réponses à ses défaillances. L'objectif de construire un Etat fort supplante la construction d'une puissance régionale. Au demeurant, cette idée d'« exceptionnalité » qui structure les schèmes, les longues années de guerre civile qui introduisent la peur de retomber dans le chaos, ainsi que les facteurs géopolitiques, le savant dosage politique (équilibre régional) et la redistribution inhérente à l'« Etat néopatrimonial », la tutelle militaire de la France expliquent sa relative stabilité. Le triple héritage colonial que connaît le Cameroun qui lui vaut aujourd'hui sa double nature d'Etat francophone et anglophone, sa tentative de « déconnexion » avec la France, son statut off-shore, ses ressources, sa situation géopolitique et la guerre civile qui lui avait permis de se doter des forces armées que le statut de mandat et de tutelle lui avait interdit auparavant et les accords militaires vont structurer la construction de cet Etat et sa détermination comme une quasi-puissance régionale.

II Accords militaires comme principes structurants de la construction d'une puissance régionale ?

Le legs sécuritaire de la coopération militaire française au Cameroun en termes de mécanismes de sécurité mis en place, d'infrastructures, d'appareils militaires, de législation, de pensée, de référentiels, de réduction de la complexité de la réalité sociale, de socialisation, de formation, des accords militaires existants et encore en vigueur et de la puissance symbolique qui en émane contribuent non seulement à l'édification d'un système de sécurité au Cameroun mais aussi à la construction de sa stabilité. Cependant, cet héritage permet-il de construire la puissance de l'Etat du Cameroun? Les accords militaires[1] France-Cameroun constituent l'un des éléments ontologiques de la sécurisation de l'Etat du Cameroun et de la sous-région Afrique centrale. La construction d'une communauté de sécurité[2] qui en découle (qui ne se définie pas sur le plan sociétal mais sur le plan de la

[1] Les accords militaires désignent ici tout accord bilatéral (ou multilatéral) militaire signé entre la France et un Etat (ou plusieurs) africain. Bien que d'inégale importance, il s'agit des protocoles relatifs à la sécurité des vols des aéronefs, des accords de coopération militaire technique, des accords d'assistance militaire technique (AMT), des conventions relative au soutien logistique des forces armées, des accords particuliers relatifs au concours en personnel militaire pour l'organisation, l'instruction et l'emploi de l'escadrille, des conventions relatives au concours militaire technique, des accords de coopération militaire, des accords de défense etc.

[2] Pour la notion de communauté de sécurité se référer à la section IV, du chapitre II de la première partie de cette étude portant sur la construction africaine d'une défense et d'une sécurité commune.

stabilisation des Etats nés des processus coloniaux avec tous les avatars qui s'ensuivent) s'effectue grâce à la coopération militaire française. Ainsi, le bouclier militaire français se déploie sur deux plans. Le premier s'applique à la « sous-région ». Le second concerne l'intérieur et l'extérieur[1]. En d'autres termes, il est question en même temps de la sauvegarde de l'ordre intérieur, de l'ordre public et de la défense. Dans ce sens, le déploiement de ce bouclier s'effectue à travers la répression du mouvement nationaliste en vue de rétablir l'ordre public pré et post colonial au Cameroun. L'étude de ces accords contribue aussi à lire les stratégies des acteurs politiques camerounais. Enfin, elle permet de saisir de manière générale l'extraversion de l'Etat.

Premièrement, le bouclier militaire français installé dans la sous-région Afrique centrale à travers la coopération militaire notamment au Cameroun, au Tchad, en Centrafrique, au Congo, au Gabon, en Guinée Equatoriale, travaille aussi la sécurisation de cet espace. Bien que représentant une zone « conflictogène », il n'en demeure pas moins qu'il est un élément dissuasif pour les Etats révisionnistes. En plus, les guerres qui se déroulent dans cet espace sont pour la plupart des guerres intra étatiques. La sollicitation de la France se trouve limitée et opère au gré de ses intérêts. C'est le cas de son intervention en Côte d'Ivoire. Même si les dirigeants français arguent par ailleurs qu'il s'agit d'un mandat international[2]. Cette intervention obéit à des enjeux multiples à savoir le retentissement que pourrait entraîner l'implosion de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la stabilité régionale, la pression constituée par la présence des forces spéciales américaines, la perspective d'une entrée en lice des forces angolaises et nigérianes, celle de la circulation des armes, des mercenaires, des anciens miliciens issus des guerres civiles libérienne et sierra-léonaise[3]. Son action dans le cas d'espèce demeure fondée sur ses intérêts nationaux étant donné que la Côte d'Ivoire représente une quasi colonie de peuplement française et en plus elle regorge de nombreux investissements français.

Dans ce contexte, la coopération militaire est un instrument de puissance dont le déploiement relève du pouvoir discrétionnaire de l'Etat colonisateur. Dans ce cas, il s'inscrit dans le mythe du géniteur. La sécurisation dépend donc de l'action plus ou moins mitigée de la puissance. La puissance camerounaise se construit ou se déconstruit par à-coups, suivant

---

[1] L'extérieur et l'intérieur ou encore la défense et la sécurité sont indissociables dans ce contexte.

[2] La rhétorique de la France mandatée par les Nations-Unies et par l'Union africaine est souvent soulignée par son ministre de la défense M. Alliot Marie. Cette rhétorique voudrait par ailleurs souligner l'élément de la légalité et la légitimité de l'action française en Côte d'Ivoire face à l'idéologie anti française qui se développe en Afrique, notamment dans ce pays et surtout par rapport à sa volonté de se présenter au monde comme une nation garante du pacifisme.

[3] Leymarie, (P.), op. Cit.

les soubresauts et les intérêts de la puissance française. Les accords militaires procèdent de la dissuasion pour les Etats qui se trouvent sous le parapluie militaire de la France. Il s'agit d'une protection psychologique et pratique. Les Etats ayant souscris à ces accords se feront difficilement la guerre. Ils représentent donc un frein à des guerres inter étatiques. Dans cette logique, deux Etats sous accords militaires, en conflit ne peuvent activer en même temps le système de coopération qui les unie à la France, étant donné que celle-ci ne peut lutter contre elle-même. Ils constituent également un facteur de dissuasion, car ils empêchent les Etats hors champ de sécurité française de s'attaquer à ceux qui bénéficient de cette prérogative. On peut conclure que la coopération militaire est présentée comme un vecteur, un facteur d'ordre et de sécurité sous-régional et régional. Il permet de construire un espace de paix en Afrique centrale.

Deuxièmement, sur le plan extérieur-intérieur, ces accords ont permis quelquefois de restaurer l'autorité de l'Etat, d'éradiquer une rébellion comme ce fut le cas avec de la rébellion interne au Cameroun ou de ramener au pouvoir un président déchu, à l'exemple du président Dacko[1]. Ce système est également activé dans le cadre d'un conflit entre un Etat sous accord et un autre se situant en dehors de ce champ, à l'exemple du Cameroun et du Nigeria à propos du différend frontalier de Bakassi. Il existe néanmoins une différence en termes de traitement de faveur selon que l'Etat signe des accords militaires ou qu'il bénéficie des installations, des unités et des effectifs prépositionnés sur son territoire. C'est le cas du Gabon et du Cameroun qui nourrissent une rivalité due à la recherche de l'imposition d'un hégemon sous-régional voire régional. La ressource stratégique permet donc au Gabon qui abrite une base militaire française de se situer dans une posture de dominant. En revanche, outre le fait de constituer un élément de stabilité, les accords militaires sont source de rivalités et d'instabilité. L'Etat hors champ de coopération se sent obligé de se sécuriser face à l'Etat voisin situé sous le parapluie militaire. Il en découle une course effrénée à l'armement. Il s'agit dès lors d'une recherche de l'« équilibre de la terreur »[2]. S'installe alors le « dilemme de sécurité ».

Sur le plan du différend cameroun-nigérian, l'arrêt du 10 octobre 2002 de la Cour internationale de Justice de la Haye « décide que la souveraineté de la presqu'île de Bakassi est camerounaise »[3]. Bien que la victoire camerounaise soit plus juridique que militaire

[1] Lors de l'opération Barracuda menée par la France en Centrafrique en septembre 1979, la France enverra un détachement militaire afin d'aider David Dacko à renverser Jean Bedel Bokassa.
[2] Ce terme n'est pas à assimiler à la terreur nucléaire ni à l'action des super puissances durant la guerre froide car il s'agit d'une question de degré et de puissance, paramètres que les Etats africains ne peuvent remplir.
[3] Cour Internationale de Justice, communiqué de presse du 10 octobre 2002.

(d'autant plus que le Cameroun prône le règlement pacifique des différends), il n'empêche que l'élément militaire demeure primordial dans ce conflit, du moins sur le terrain en termes d'affrontements entre les deux armées et sur le plan dissuasif du fait de l'armature sécuritaire franco-camerounaise. Cette victoire procure ainsi aux dirigeants un certain rôle, le « Cameroun champion de la paix et de la sécurité » devenu une vulgate sur le plan national. Ceci constitue aussi un élément de sa quasi puissance sous-régionale. Cette victoire sert à construire un triomphalisme qui représente désormais l'idéologie politique. Car malgré les contre performances économiques, la stigmatisation des puissances en matière de violation des droits de l'homme et de mal gouvernance, le leitmotiv reste ici l'idéologie du « Cameroun qui gagne ». Tous ces écueils sont aussi dissipés dans le référentiel de la paix. Celle-ci domine la rhétorique politique au Cameroun. Les gouvernants se considèrent d'ailleurs comme des instigateurs de la paix dans ce pays. Elle est donc devenue le maître mot de l'action politique dans ce pays, voire l'argument d'autorité que la classe dirigeante objecte.

Troisièmement, ces accords nous permettent de lire la capacité des acteurs politiques des Etats sous accords militaires en l'occurrence le Cameroun à exercer des manœuvres politiques à « donner des coups » malgré la dépendance militaire. Dans ce cadre, le président Ahidjo, sous l'instigation de Jean Fochivé[1] avait voulu rompre la formation militaire et le perfectionnement des militaires camerounais en France. Le prétexte était que les « le gouvernement français peut les retourner en sa faveur et s'en servir plus tard pour faire un coup d'Etat ». Le ministre de la défense Sadou Daoudou va le convaincre d'abdiquer. Car d'après lui, le gouvernement français n'avait pas besoin d'attendre que les officiers aillent en stage en France pour faire un coup d'Etat. Ils travaillaient tous les jours avec les conseillers techniques français qui pouvaient faire ce travail sur place. Il y'avait à l'ambassade de France un attaché militaire français qui était en contact avec les militaires camerounais[2]. On constate ici que Jean Fochivé possède un certain pouvoir dans cet échiquier. Il se joue de la peur des dirigeants et les instrumentalise. L'obsession sécuritaire transcende ici les intérêts de l'Etat. La protection présidentielle reste le socle de la sécurité intérieure et extérieure. Pour un sentiment d'insécurité, le pouvoir peut remettre en cause les accords militaires, qui par ailleurs constituent même l'un des éléments structurants de la sécurité de l'Etat. Le pouvoir est donc atteint de schizophrénie, au point où il semble transcender et rejeter ce qui constitue

[1] Cet acteur sera étudié dans le chapitre II de la deuxième partie.

[2] Voir Abwa, (D.), *Sadou Daoudou parle…*, Yaoundé, Presse de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001, p. 33. Sadou Daoudou affirme que la décision du président était consécutive à un mauvais bulletin de renseignements que lui avait adressé Jean Fochivé. Il relate en outre que ce dernier avait failli pousser le Général Semengué à démissionner par des filatures. Ce qui démontre la capacité pour le patron des renseignements à influencer le système.

sa propre protection à savoir les accords militaires. La rationalité du pouvoir reste limitée dans ce contexte. Une remise en cause des accords militaires avec la France pourrait déboucher sur une insécurité, étant entendu qu'elle entraîne la violation de la sécurité nationale de la métropole.

Les dirigeants camerounais se jouent aussi de la place de privilégié qu'occupe ce pays en faisant du chantage aux dirigeants français. Le gouvernement camerounais informait le gouvernement français de la possibilité qu'il avait de faire équiper son armée par d'autres puissances. Pourtant, l'article 2 des accords franco-camerounais excluait tout équipement autre que celui de la France. La constitution de l'armée camerounaise bien qu'impulsée et contrôlée par la France laisse néanmoins une marge de manœuvre à la post colonie. Le contexte international de guerre froide étant favorable aux jeux et stratégies des non-alignés qui exercent un certain pouvoir sur les superpuissances et retirent ainsi des prébendes en leur faisant du chantage.

Quatrièmement, la coopération militaire permet d'étudier l'extraversion de l'Etat. L'intégration d'un Etat tiers dans la définition et la gestion de la sécurité de l'Etat colonisé conduit à la limitation de la souveraineté de ce dernier. La souveraineté étant entendue comme le pouvoir que détient l'Etat à son auto définition, à la détermination de sa compétence. La dialectique entre sécurité et Etat se trouve alors plus ou moins battue en brèche dans ce contexte. En tant que la sécurité demeure la prérogative essentielle, la fonction régalienne de l'Etat et le principe de souveraineté de celui-ci. La coopération militaire introduit ainsi une souveraineté négative et limitée que l'on pourrait désigner comme une *bounded sovereinty* car les fondements de l'Etat et ses principes transcendantaux se trouvent ébranlés. Le monopole de la violence légitime qui constitue l'ontologie ou l'être de l'Etat est géré par une autre entité étatique. A travers cette coopération, l'Etat français « revendique avec succès le monopole de la contrainte légitime » de l'Etat colonisé. La conséquence qui en découle est l'assujettissement du premier au second. On aboutit à un dédoublement de l'Etat : un Etat sous domination (incapable d'assurer sa propre sécurité s'approprie les mécanismes extérieurs qui lui permettent d'asseoir un système hégémonique au profit des dirigeants en mal de légitimité face au peuple). Tout ceci conduit à mettre sur pied un Etat policier et autoritaire. Le système de l'*embedded* qui explique la liaison entre les deux Etats de manière congénitale traduit leurs intérêts mutuels.

En conclusion, la coopération militaire contribue à appréhender les facettes de la gouvernance d'une puissance ainsi que les principes d'un Etat sous contrôle. Le parapluie sécuritaire français permet à l'Etat du Cameroun de gérer les conflits inhérents à son ordre

politique. Dans ce sens, il représente une thérapie. Il donne sens à l'Etat en crise tout en le dévoyant par la même occasion du fait que l'action militaire étrangère annihile sa souveraineté. L'ordre public et sécuritaire du Cameroun se construit autour d'une politique publique coloniale et post coloniale. Il s'articule autour des référents sécuritaires français. La restauration post coloniale de cet ordre se déroule dans une double logique d'appropriation et de déconstruction de la politique de coopération et dans l'optique de construction d'une politique militaire propre à l'Etat camerounais[1]. Le bouclier militaire français constitue donc un facteur de sécurisation et de stabilité en même temps qu'il agit sur les mécanismes d'élaboration de la puissance du Cameroun car non seulement il définit, détermine et construit la sécurité et l'ordre dans cet Etat mais aussi il procède de la construction de son ordre politique. La recherche de l'édification du Cameroun dans l'optique de la construction de la puissance procède de la prérogative de la coopération militaire. Dans ce contexte, le directeur de la coopération militaire française le Vice-amiral d'escadron Hervé Giraud a effectué une visite de travail au Cameroun en mars 2006. Il a déclaré que l'évolution de la coopération militaire entre le Cameroun et la France va se faire dans « l'optique de permettre au Cameroun de disposer d'une expertise nécessaire afin de jouer un rôle d'importance dans la sous-région en matière de maintien de la paix »[2]. La coopération militaire vient conforter et donne au Cameroun de bénéficier de ses atouts et de ses enjeux de stabilité. Toutefois, la coopération ne constitue pas le seul paramètre permettant d'édifier la puissance quoique le paramètre militaire soit primordial, car les facteurs géopolitiques, économiques et politiques et culturels sont aussi à intégrer dans ce processus. Les défis qui dessinent les contours de cet Etat se situent dans l'ambivalence entre Etat fort ou autoritaire, Etat mou (en termes de prestations sociales) et l'édification d'une puissance moyenne sur le plan continental. Ces contradictions accompagnent donc sa trajectoire étatique.

III Armement comme indicateur de puissance du Cameroun?

La question de l'armement revient à étudier la coopération militaire et à poser la problématique de la puissance dans une zone de conflits. Elle pose aussi le problème de la sécurisation de l'ordre étatique. Elle permet donc de s'interroger sur la relative stabilité de l'Etat du Cameroun comme un élément dont il se réclame. En d'autres termes, l'acquisition de l'armement par le Cameroun lui permet-il de se construire comme une puissance? Cette

[1] Les politiques publiques sécuritaires seront analysées dans le chapitre III de la partie II de cette étude.
[2] *Cameroon Tribune*, « France-Cameroun : la coopération militaire revisitée », 14 mars 2006.

coopération est un indicateur qui détermine sa capacité à se définir comme une quasi puissance, à influencer l'ordre interne et externe. Parce qu'elle participe à la fabrication de l'ordre, de la stabilité, de la paix voire du désordre, elle influence de ce fait le processus d'étatisation[1]. La problématique de la puissance se traduit d'abord par l'acquisition par le Cameroun de l'armement et du matériel militaire, des dotations financières issues de la coopération militaire, ensuite des coopérants et de la formation militaire.

Premièrement, à propos de l'achat de l'armement, six Alpha Jet NGEA de marque française portant les immatriculations TJ-XBU à TJ-XBZ[2] ont été livrés à la force aérienne camerounaise en juillet 1984. Les pilotes volant dans ces avions ont été également entraînés en France. L'un de ces avions a été détruit dans un accident[3]. Au titre de transactions militaires entre la France et le Cameroun pour l'année 2000, les commandes en millions d'euros pour l'armée de l'air sont de 7,0, tandis que les livraisons remontent à 9,3. Pour l'armée de terre les commandes s'élèvent à 0,4 contre 0,1 de livraison. Le total des livraisons entre 1991 et 2000 se chiffre à 28,4 pour les commandes et 25,0 pour les livraisons. Les cessions onéreuses en matériel de guerre se chiffrent à 14,7 millions d'euros. Le budget de la défense en matière d'import /exports d'armements s'élève à 176 millions d'euros. Le Cameroun a également bénéficié de cessions onéreuses concernant le matériel de guerre pour un montant de 14 700 euros. En 2001, le montant de l'aide directe en matériel s'élève à 1,68 millions d'euros. Il a en outre bénéficié en 2001 de 400 000 euros d'aide à l'équipement des forces de sécurité intérieure dans le cadre du programme pluriannuel d'équipement de la gendarmerie mobile et de la gendarmerie territoriale. Ces aides concernent aussi la mise en place de deux avions légers d'observation dans le nord du Cameroun.

Deuxièmement, en 2001, la France a financé 20 postes de stagiaires camerounais au sein du centre de perfectionnement au maintien de l'ordre d'Awae ainsi que 20 postes à l'école de pilotage de Garoua (base aérienne 301 de Garoua) qui font partie du réseau des écoles de formation militaires à vocation régionale[4]. Sur le plan des effectifs, il y avait 37 coopérants militaires techniques en 2001 et 35 en 2002. Ce chiffre est en net recul sans doute du fait de la relative stabilité dont jouit le Cameroun. En plus, les forces stationnées au Tchad peuvent être mobilisées le cas échéant.

---

[1] Nous ne saurons indiquer les investissements militaires en termes d'achats des armes car les lois de finances sont muettes sur cette question pour des « raisons de défense ».

[2] Alpha Jet NGEA version d'attaque et d'entraînement équipé d'un désignateur à laser, d'un collimateur tête haute et d'une centrale de navigation inertielle, 36 exemplaires construits dont six pour le Cameroun et 30 pour l'Egypte, *Atlas des avions de combat modernes*, Paris, Atlas éditions, 2003, p. 47.

[3] *Atlas des avions de combat moderne*, op. Cit., p. 44.

[4] Ces informations proviennent du site Internet http// wwwobsarm.org/obsarm/transfert_armes/

En somme, ne possédant pas d'effectifs prépositionnés ni de base militaire sur son territoire, l'investissement militaire de la France au Cameroun s'affiche aujourd'hui dans le cadre de la concurrence stratégique, géostratégique et hégémonique avec les Etats-Unis. Elle s'explique donc par ces aides et dotations militaires ainsi que par le redéploiement de la coopération militaire France-Cameroun voire sous-régionale notamment avec les pays du golfe de Guinée et du Bassin du Congo. Par ailleurs, il est assez difficile de prouver la dialectique puissance et armement dans un contexte de défense, de souveraineté et d'autoritarisme. Ce d'autant plus que les données portant sur l'armement et de manière générale sur la défense sont inaccessibles. Néanmoins, la récurrence réside ici sur les liens militaires qui existent entre la France et le Cameroun. Or ce n'est ni la coopération militaire, ni l'armement qui confèrent la puissance à l'Etat dans un contexte sous-régional ou presque tous les autres Etats (Tchad, Gabon, Congo, Centrafrique), jouissent également d'une coopération militaire avec la France. D'après Zaki Laïdi, c'est la finalité donnée à la puissance qui donne sens à la puissance militaire[1]. Dans le cas du Cameroun, la puissance provient de la construction politique, de la production des cadres cognitifs sur le sujet, d'un discours national sur l'« exceptionalité » de ce pays, ainsi que de certains référents comme la stabilité.

IV Politique de défense de la France en Afrique entre désengagement (1997) et réengagement (2001…)

La trajectoire de la France militaire en Afrique se lit au travers des séquences historiques et des changements de politique. La période bipolaire et des indépendances[2] marque un interventionnisme tous azimuts de la France en Afrique: le Gabon en 1961, le Sénégal en 1962, la Centrafrique 1979, le Tchad en 1983, etc. Cette période décrit le rôle de la France « gendarme de l'Afrique ». La post bipolarité est aussi une époque de la politique interventionniste, mais les interventions se déroulent avec moins d'ardeur. Les nouvelles orientations de la coopération militaire avec l'Afrique reposent désormais sur quelques interventions militaires bilatérales qui se limitent prioritairement à la sécurité des

[1] Zaki Laïdi, *La norme sans la force: l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2005.
[2] Lors du 21e sommet franco-africain tenu à Yaoundé le 19 janvier 2001, le débat fut porté en ces termes « En 1960, la France déclarait qu'elle partait pour mieux rester. En 2001, elle proclame qu'elle restera pour mieux se désengager ».

ressortissants français. La réduction des forces témoigne de cette réorientation de la politique militaire en Afrique[1].

La coopération militaire entre la France et l'Afrique a été présentée au départ comme une logique d'« aide ». Il s'agissait d'« aider » les jeunes Etats africains à se construire. Elle se présente sous la forme de « partenariat » depuis la réforme de la politique africaine de la France de la fin des années 90. A ce propos, le Ministre de la défense Alain Richard déclarait en 1998: « Maintenant que nos partenaires africains ont réorganisé leurs armées, disons que le système de coopération qui consiste à avoir des officiers permanents intégrés dans l'organisation de ces pays n'est plus le meilleur. Nous devons penser désormais à un système de coopération dynamique »[2]. Ainsi, la logique de « partenariat » considère que ces Etats ont atteint un seuil de maturité qui implique qu'ils doivent participer eux-mêmes à leur sécurisation. Le nouveau paradigme de la coopération militaire est donc le concept de « partenariat par projet ». L'évolution institutionnelle de cette coopération part d'une coopération de substitution à une coopération de partenariat. Autrement dit, la France est passée d'une logique de guichet à une logique de projet. Il ne s'agit plus de l'interventionnisme mais d'une perspective de prévention, d'aide à la professionalisation et de partenariat[3]. Par exemple, l'un des projets de coopération concerne la mise en place d'un établissement de reconstruction de tous les véhicules de type ATMAT devant participer aux opérations de maintien de la paix en Afrique. Le Cameroun fournit le personnel, la France octroie des assistants techniques et une partie du matériel. Dans le même esprit, on peut citer la création d'un collège supérieur interarmée de défense. D'ici 2008 cette école sera ouverte à tous les pays africains c'est-à-dire qu'elle rentrera dans le cadre de l'école à vocation régionale. Le Cameroun fournit les formateurs. Ceux-ci sont préalablement formés au collège supérieur interarmée en France. L'on peut également citer un certain nombre de projets comme les centres opérationnels de gendarmerie, les centres de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre, le pôle aéronautique de Garoua, etc.[4]. Dans le nouveau paradigme en matière de coopération militaire s'intègre le Renforcement des Capacités Africaines du Maintien de la Paix (RECAMP). Il s'agit pour la France de ne plus intervenir directement mais d'apporter une aide technique aux forces régionales de maintien de la paix. Ce partenariat intègre des pays contributeurs (africains) et des pays donateurs (Union

[1] Sur cette problématique, lire, le &1, II, section I de ce chapitre.
[2] Richard, (A.), interview à Radio France International, 29 février 1998, in Niagalé Bagayoko-Penone, *les stratégies française et américaine*, Paris, l'Harmattan, 2003.
[3] Jean-Paul Véziant, Ambassadeur de France au Cameroun, in *Frères d'armes*, n° 235, second trimestre, 2002.
[4] Entretien avec le Colonel Fernand Georges, chef de mission, attaché de défense près l'ambassade de France à Yaoundé, 23 mars 2006, Yaoundé.

Européenne, avec le concourt de la Russie et des Etats-Unis) qui fournissent des moyens, de la formation et du conseil. Dans le cadre sous-régional, d'après le Colonel Fernand Georges, chaque sous-région doit avoir une brigade en attente de près de 300 000 hommes. Le Cameroun par exemple doit fournir 2 escadrons blindés d'environ 300 hommes[1].

Cette nouvelle politique de la France, se traduit également par un redéploiement des forces françaises en Afrique à travers la création de quatre états-majors régionaux, au Sénégal, à Djibouti, à la Réunion et au Gabon. Contrairement aux accords de défense qui ne s'appliquent qu'aux Etats, les états-majors concernent les sous-régions. Ils constituent une sorte d'interlocuteur. Ces états-majors s'appuient sur les bases militaires déjà existantes et les forces prépositionnées situées dans ces Etats. Cette réorientation de la politique de défense de la France en Afrique est aussi due à la limitation des moyens qui entraîne la révision des ambitions de la puissance moyenne.

Toutefois, aujourd'hui, le repositionnement de la France s'effectue à partir de la concurrence stratégique opérée par les autres puissances. En l'occurrence, l'école supérieure Interarmée de défense. Elle vise à former des officiers supérieurs des trois armées et de la gendarmerie, au commandement des forces etc. La création de cette école est inscrite dans le sillage militaire de la France en Afrique et au Cameroun. Elle se situe donc dans le cadre du marquage territorial de la France par rapport aux Etats-Unis désormais impliqués dans la formation militaire en Afrique en rapport avec la lutte contre le terrorisme. Ceci suppose une inculcation de la pensée, des schèmes, des référentiels et de la doctrine française, ainsi qu'une appropriation de ces éléments par l'armée camerounaise et des autres armées africaines et par conséquent une certaine adhésion aux valeurs de la France.

En plus, le déploiement des autorités militaires américaines et chinoises au Cameroun a amené la France à réagir en s'inscrivant dans le cadre des visites militaires. Le 12 décembre 2003, le Colonel Kohn, sous-directeur de la « coopération militaire » au ministère français des affaires étrangères a effectué une visite au Cameroun. Il était question de revisiter les axes majeurs de la coopération militaire entre la France et le Cameroun afin qu'une nouvelle impulsion puisse y être portée, en matière de formation et d'appui de la France au Cameroun en matière d'offre de conseillers militaires[2]. Dans cette optique, le directeur de la coopération militaire française le Vice-amiral d'escadron Hervé Giraud en visite au Cameroun le 14 mars 2006 a précisé que les écoles nationales à caractère international d'Awaé et de Garoua, et surtout le Centre de perfectionnement aux techniques de maintien de l'ordre (CPTMO)

[1] Colonel Fernand Georges, op. Cit.
[2] *Cameroon Tribune*, 12 décembre 2003.

d'Awaé vont connaître un développement important dans un avenir proche avec l'arrivée de plusieurs partenaires étrangers[1].

En conclusion, la redynamisation de la coopération France-Cameroun démontre d'une part, la place du Cameroun (dont l'atout en termes de stabilité demeure déterminant) sur l'échiquier sous-régional. Elle explique donc la distribution des cartes sur le plan de la puissance en Afrique centrale. D'autre part, à partir du Cameroun, il s'agit de se positionner par rapport au Etats-Unis et d'exercer la politique militaire et de défense en vue de la projection de sa puissance. Si le passé a longtemps structuré les rapports entre le Cameroun et la France, aujourd'hui le maillage territorial du Cameroun s'opère désormais par d'autres acteurs étatiques, à savoir les Etats-Unis et la Chine.

&4 Coopération militaire Etats-Unis-Cameroun, Chine-Cameroun ou déclassement stratégique et géostratégique de la France?

L'inscription de plus en plus croissante des puissances telles que les Etats-Unis et la Chine dans le cadre stratégique, géostratégique et sécuritaire dans les espaces golfe de Guinée et bassin du Congo, naguère pré carré français détermine désormais la nouvelle gouvernance dans la région. De ce fait, le positionnement et le déploiement des Etats-Unis et de la Chine dans ces espaces et notamment au Cameroun appellent un changement de politique de la part de la France. Elle procède désormais par un redéploiement et une offensive de plus en plus importante dans cet espace, contrairement au désengagement qui avait constitué sa politique post bipolaire.

I Coopération Cameroun-Etats-Unis: définition d'un imperium ou stratégie d'un nouvel allié sécuritaire ?

Sur le plan stratégique, le déploiement des militaires américains de haut rang au Cameroun marque la nouvelle orientation de la politique américaine en Afrique et dans ce pays. La visite du Général James L. Jones, commandant des forces alliées en Europe et commandant des forces américaines en Europe s'inscrit dans le sillage des transactions

[1] *Cameroon Tribune*, « France-Cameroun: la coopération militaire revisitée », 14 mars 2006.

stratégiques à l'œuvre dans le golfe de Guinée et notamment au Cameroun[1]. Le Général Jones entendait solliciter le Cameroun dans ses démarches en vue de nouer de « nouveaux contacts et alliés en Afrique pour l'Otan et les Etats-Unis ». Les forces alliées voudraient circonscrire les zones présentant des risques troubles, des menaces terroristes ou d'armes de destruction massive afin de pouvoir intervenir efficacement en cas de menace ou d'attaque contre la démocratie et la liberté[2]. L'action du Général américain est à placer dans la politique globale américaine en termes d'insertion et de positionnement dans cette sous-région voire en Afrique. Ainsi, il s'agit, d'un « redéploiement stratégique et politico-diplomatique de la politique étrangère des Etats-Unis soucieuse de prendre en compte la place du golfe de Guinée dans la construction des intérêts sécuritaires américains en Afrique ». Cette visite a été précédée de la tournée d'une délégation d'investisseurs conduite par M. William Jefferson (membre du congrès et architecte de l'Africa Growth Opportunity Act)[3]. En plus, le 27 août 2004 le sénateur Chuk Hagel président du sous-comité en charge du commerce et des finances internationales était accompagné du général Charles F. Wald, commandant en second des forces alliées et des forces américaines en Europe (OTAN). Le sénateur américain a déclaré que « le Cameroun est un pôle de stabilité dans la sous-région et nous devons développer ensemble des actions concrètes pour la préservation de la paix et de la sécurité dans une région en proie à une insécurité croissante »[4]. Dans ce cadre, en mai 2005, une délégation de 11 membres conduite par Cindy L. Courville, conseiller spécial du président Bush et Directeur des affaires africaines au conseil national de sécurité effectuent une visite au Cameroun. En octobre de la même année, le sous-sécrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines Donald Yamamoto effectuera aussi une visite au Cameroun. Il sera question des enjeux sécuritaires, de la portée stratégique du golfe de Guinée et l'évaluation du processus de mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice de la Haye à propos de la presqu'île de Bakassi.

En outre, le Général Robert Foglesong, Commandant de l'Air Force américaine en Europe effectue une visite au Cameroun le 28 août 2005. Il explique que cette visite rentre dans le cadre d'une politique de coopération militaire entre le Cameroun et les Etats-Unis. En matière de lutte contre le terrorisme, il déclare que « The peace and stability in Cameroon make the country a promising partner for the fight against insecurity that is presently plaguing

[1] Lire cette problématique dans le chapitre suivant section I portant sur les enjeux stratégiques, de puissance dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo.
[2] *Cameroun Tribune*, n° 8039 du 23 février 2004, pp. 1-3.
[3] Owona, Nguini, (M.E.), « Intérêts américains, tensions sous-régionales, Cameroun-Guinée Equatoriale et manœuvres dans le golfe de Guinée », in *Enjeux*, n° 18 janvier-mars 2004, p. 2.
[4] *Cameroon Tribune*, 27 août 2004.

the society". En parlant du multilatéralisme dans la lutte contre le terrorisme il dira " The country can't fight against insecurity single-handedly specially with the advent of terrorism... We need to reinforce security around the gulf of Guinea"[1]. Sur le plan de la formation, 27 officiers et soldats camerounais ont effectué des formations aux Etats-Unis tandis qu'un stagiaire américain a séjourné à l'Ecole Militaire Interarmes (EMIA). Enfin, sur le plan de la santé, en juillet 2005, 80 militaires américains spécialistes de la santé communautaire ont offert des soins de santé gratuits aux populations des provinces du nord Cameroun. Cette opération baptisée « west Africa training curse medical allrich programme » est inscrite dans le cadre de la coopération militaire Etats-Unis-Cameroun[2].

Le golfe de Guinée est donc devenu un enjeu militaire et stratégique pour les puissances dans l'optique de réduire leur dépendance à l'égard du golfe persique. Le lobbying de l'American Oil Initiative Group, groupe informel du congrès soutenu par l'American Yewish Congress, converge avec les plans du National Intelligence Council que le pétrole africain, sécurisé représente 25 % de l'approvisionnement des Etats-Unis[3]. La stratégie sécuritaire américaine découle dans ce contexte de la volonté de sécurisation des investissements américains dans le golfe de guinée et de la lutte contre le terrorisme.

Au-delà de la diplomatie militaire, certains camerounais parlent de plus en plus de la probabilité pour les Etats-Unis d'installer une base militaire au Cameroun. Pour le Cameroun, une intensification de la coopération militaire entre ces deux pays représente une opportunité pour le régime. Des rapports plus étroits avec les Etats-Unis sur le plan militaire permettront au pouvoir en place de juguler le « problème anglophone » à savoir les velléités sécessionnistes. Cette stratégie aura pour finalité de les constituer comme un « nouveau protecteur » par opposition au soutien apporté par la France. Les premiers seront obligés de désavouer ces velléités. Cette coopération militaire avec les Etats-Unis permettra en outre au Cameroun de s'affranchir de la tutelle de la France[4].

Le Général Scott Gration du commandement des forces américaines en Europe en visite pour la troisième fois en six mois au Cameroun déclarait que « le Cameroun jouit d'un leadership certain dans le domaine de la sécurité en Afrique centrale ». Il apparaît donc comme un partenaire privilégié dans les questions de sécurité et de stabilité du continent.

---

[1] *Cameroon Tribune*, 18 août 2005.
[2] Panapress, 18 juillet 2005.
[3] Site Internet www.strategic-road.com
[4] Lire cette problématique dans le &2, section II du chapitre II de cette partie.

Toutefois, concernant l'établissement d'une force américaine permanente dans la région, il a répondu qu'il n'y a aucun plan américain visant à constituer une telle force dans la région[1].

Même si la construction d'une base militaire ne semble pas encore à l'ordre du jour, la « diplomatie de présence »[2] à l'œuvre dans le golfe de Guinée démontre l'intérêt que les Etats-Unis accordent à cette partie du monde. Dans le cadre du discours sur l'état de l'union prononcé le 30 janvier 2006, le président Bush a fait référence au golfe de Guinée. Ceci laisse penser qu'il s'agit d'un reclassement stratégique de cet espace dans la stratégie des puissances et notamment le Etats-Unis.

Toutefois, les relations diplomatiques entre le Cameroun et les Etats-Unis ont connu une phase de refroidissement durant la période de transition démocratique. Le gouvernement camerounais accuse la chancellerie américaine à travers Mme Frances Cook de soutenir l'opposition et par conséquent d'être l'instigateur des troubles socio-politiques au Cameroun. En effet, le gouvernement camerounais considère que les Etats-Unis s'impliquent dans le processus de transition démocratique du Cameroun. Ainsi, la déclaration du 13 novembre 1992 du porte-parole du département d'état M. Richard Boucher condamne sans réserve, l'instauration de l'état d'urgence dans la province du nord-Ouest et l'assignation à résidence surveillée de John Fru Ndi. Cette même déclaration critique le recours à l'intimidation de la part du gouvernement camerounais après les élections présidentielles du 11 octobre 1992 entachées de « sérieuses irrégularités ». Lors d'un point de presse du 30 octobre 1992, le gouvernement camerounais s'insurge contre les thèses américaines. Le ministre de la communication Kontchou Kouémegni affirme que le rapport du N.D.I sur l'élection présidentielle « est un véritable scandale intellectuel…lorsqu'on lit ce rapport, on se pose des questions, on se demande si on a affaire à un conte de fées, un conte d'Ali Baba ou à un conte de mille et une nuit ». Ce rapport constitue un « tissu de mensonges ». En outre, John Fru Ndi est invité à assister aux cérémonies de la première investiture du président Clinton le 20 janvier 1993. Ce qui est considéré comme une avanie pour le pouvoir en place. Le communiqué de presse du 22 novembre 1994 quant à lui intime l'ordre au gouvernement camerounais d'initier un processus démocratique transparent et de mettre fin au harcèlement et à la détention des journalistes. A ce communiqué, le gouvernement camerounais riposte également à travers le communiqué de presse du 03 décembre 1994. Il déclare « Le communiqué de presse diffusé par l'ambassade américaine à Yaoundé le 22 novembre 1994

[1] *Cameroon Tribune*, 7 mars 2005.
[2] Nous entendons par « diplomatie de présence » le fait que les Etats en l'occurrence les Etats-Unis sont de plus en plus présents sur le terrain. Ils se placent désormais *in situ*.

sur les droits de l'homme et le processus de démocratisation au Cameroun, n'est acceptable ni pour le ton, ni pour le contenu ». Il « présente toutes les allures d'une leçon d'instruction civique à des gamins du jardin d'enfants sous la menace de la chicotte… ». Le gouvernement tient à « rappeler à ceux qui feignent de ne pas le reconnaître qu'aucune étape de son processus démocratique n'a été la conséquence d'une pression extérieure, mais est toujours restée l'œuvre pleine et entière d'un peuple fier et jaloux de sa souveraineté ». En réponse au rapport du 16 mars 1995 du département d'état sur les droits de l'homme au Cameroun, le gouvernement s'insurge «…Contre un chef d'œuvre de désinformation, de manipulation des esprits ». Pour le gouvernement, « Cette calomnie systématiquement orchestrée procède (…) d'une volonté manifeste de nuire et de placer notre gouvernement en discrédit auprès de l'opinion nationale et internationale… »[1]. Il ressort que le gouvernement camerounais à travers toutes ces réponses tient à prouver qu'il est l'instigateur, l'initiateur du processus démocratique et par conséquent le maître du jeu démocratique. Outre la défense de l'indépendance et de la souveraineté du Cameroun, le gouvernement a peur que le discrédit que portent les Etats-Unis sur son régime ne soit préjudiciable à sa légitimité et partant à sa longévité qui sont déjà fortement atteintes par les revendications politiques, économiques et sociales des citoyens. En plus, les réparties et répliques du gouvernement camerounais à l'égard des thèses du département d'état américain ont pour but de stigmatiser et de désigner les Etats-Unis comme un élément perturbateur du processus démocratique, de l'indépendance et de l'unité nationale du Cameroun. Les Etats-Unis sont ainsi présentés comme un trouble et un péril à l'ordre politique. L'enjeu réside pour le gouvernement camerounais de construire une théorie du bouc émissaire (que représente les Etats-Unis) servant à expliquer les défaillances de la mise en œuvre du processus démocratique. La tendance à la production d'un discours nationaliste par le gouvernement grâce aux tensions et rivalités à l'égard des Etats-Unis permet de discréditer et d'écarter les Etats-Unis (ou tout Etat critique, moraliste et moralisateur) du champ politique camerounais. Cet antagonisme donne la possibilité aux dirigeants camerounais, (qui de manière tactique, s'appesantissent et focalisent d'ailleurs l'attention des citoyens sur les dissensions avec les Etats-Unis à travers l'exagération, la surenchère et la surmédiatisation de la crise), d'une part, de transcender l'opinion de la puissance étrangère et ainsi de mettre en œuvre les changements démocratiques selon leur volonté et leurs objectifs. D'autre part, il sert à maintenir les mécanismes autoritaires qui assurent leur pérennité.

[1] Ebolo, (M.), « L'implication des puissances occidentales dans le processus de démocratisation en Afrique : analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997) », GRAPS, Yaoundé, inédit.

A contrario, la ligne diplomatique des Etats-Unis est de maintenir la stabilité au Cameroun. Or durant cette période, l'opposition constitue une force politique indéniable, de ce fait, les dirigeants américains pensent que la paix passe par l'alternance politique. Vers les années 97, on assiste à une normalisation des relations entre les deux pays. A l'issue de l'élection présidentielle de 1997 les Etats-Unis à travers le directeur des affaires de l'Afrique centrale marquent leur satisfaction pour la « politique d'ouverture et d'union nationale conduite par le président Biya ». Le gouvernement du 7 décembre 1997 est d'ailleurs salué par les Etats-Unis[1]. De manière globale, dans la ligne politique américaine, la primauté est donnée à la stabilité du Cameroun est due à la rente stratégique que procure le Cameroun. Le fait pour les Etats-Unis de soutenir l'opposition en 1992 découle de cet objectif. Car ils considèrent sans doute que le changement politique au Cameroun est indéniable et l'alternance inéluctable, ce qui devrait assurer sa stabilité. Le fait de ne plus stigmatiser le pouvoir en place et de rester dans la neutralité lors des élections de 1997 obéit également à cette logique de stabilité.

Par ailleurs, le 11 septembre qui entraîne un changement de paradigme dans la politique américaine et une reconsidération de l'Afrique grâce à la lutte contre le terrorisme et les intérêts économiques qui se traduisent par les stratégies et les enjeux dans le golfe de Guinée vont raffermir ces relations. Par exemple le président Biya sera reçu deux fois (en 2002 et les 20 et 21 mars 2003 à la veille de l'offensive américaine en Irak) par le président Bush.

Sur le plan économique, on note l'offensive des opérateurs économiques camerounais dans le cadre du Business Forum à Baltimore et dont l'un des résultats est le lancement prochain d'une société spécialisée dans le transport urbain. L'éligibilité effective du Cameroun au bénéfice de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) participe aussi de cette politique. En 2003, le Cameroun va bénéficier d'une enveloppe de 73 millions de dollars de la part des Etats-Unis. Il occupait donc derrière l'Afrique du Sud, le deuxième rang parmi les pays non exportateurs de pétrole bénéficiaires des investissements directs en provenance des Etats-Unis. Il bénéficie aussi d'une assistance économique et financière soutenue par l'USAID, le Peace Corps, l'Export-Import Bank (Exim Bank) et le département au commerce. La Trade and Development Agency (TDA) assure le financement des études relatives au port en eaux profondes de Limbé. Le 12 octobre 2005 un protocole d'accord pour la construction d'une société de transport de masse est signé entre le Cameroun et la société

[1] *Cameroon Tribune* n° 8538, jeudi 16 février 2006.

américaine Parker Transnational Industries (LLC). Lors de la visite de Mme Jendayi. E. Frazer, secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines au département d'Etat américain en février 2006, les deux Etats ont signé un accord portant sur le transport aérien « open skies » qui permettra de mettre en oeuvre une liaison directe entre Yaoundé et New York[1].

Toutes ces transactions économiques relèvent ainsi de la politique globale des Etats-Unis qui se fonde sur la sécurisation de leurs investissements. Celle-ci est indissociable de la sécurité intérieure américaine qui se définit par la lutte contre le terrorisme. Les actions économiques dans le golfe de Guinée et au Cameroun en particulier participent donc de la construction de la sécurité nationale des Etats-Unis. En contrepartie ils accordent quelques privilèges au Cameroun. En clair, sécurité nationale et sécurité intérieure constituent le socle de leur politique étrangère. Ceci s'applique dans les propos des officiels américains qui intègrent investissements et sécurité.

Pour ce qui est du conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria, la position des Etats-Unis qui consiste à respecter la voie de la légalité internationale à savoir l'application des décisions de la Cour Internationale de Justice de la Haye en faveur du Cameroun pourrait témoigner de ce changement de paradigme. Le Nigeria est un partenaire privilégié des Etats-Unis. A cause de son pétrole, il constitue un espace stratégique. Pour les Etats-Unis, le respect de la *Realpotik* qui favoriserait le Nigeria au détriment du Cameroun pourrait être à l'origine d'un embrasement dans la région. Ce que les Etats-Unis redoutent pour des raisons stratégiques. En plus, le non respect par le Nigeria de la décision de la Cour Internationale de Justice pourrait entraîner son déclassement stratégique. Ses prétentions de puissance africaine et sa volonté de briguer un mandat au conseil de sécurité se verront amoindries dans ce contexte. Rentrer dans une dissension avec les Etats-Unis ne relève pas dans ce contexte d'une option de *Realpolitik* pour le Nigeria. La paix se fabrique donc dans cet espace par défaut. Elle s'opère plus par les intérêts géostratégiques des puissances que par la volonté des Etats à construire un espace pacifié, en l'occurrence le leitmotiv de la diplomatie camerounaise qui consiste à faire recours à la légalité internationale.

Par ailleurs, la lutte contre la corruption serait menée sous l'instigation des Etats-Unis. L'audience accordée par le président Biya à Niels Marquardt, ambassadeur des Etats-Unis à

[1] Le secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines Mme Jendayi Frazer a inauguré la nouvelle chancellerie de l'ambassade des Etats-Unis à Yaoundé. Ce site constitue, dit-on, l'un des plus grands en Afrique au sud du Sahara. Ceci marque sans doute la représentation du Cameroun dans la politique étrangère de la sous-région. De par la relative stabilité et les ressources dont il regorge, et non totalement soumis au giron français, il constitue sans doute un « Etat-pivot » dans la sous-région. Outre cette inauguration, cette visite avait pour but de préciser les options diplomatiques des Etats-Unis à savoir la question du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria, et de procéder à des accords économiques.

Yaoundé au lendemain des arrestations des personnalités dans le cadre de la lutte contre la corruption semble révélatrice de cette implication américaine. A la sortie de l'audience il a confié que le chef de l'Etat pouvait compter sur « le soutien moral et matériel » de Washington. Déjà, une audience lui avait été accordée le 19 janvier 2006. Elle faisait suite à celle accordée en février dernier par le président de la République à Mme Jendayi Frazer, secrétaire d'Etat adjointe chargée des affaires africaines. Il a été question de la promotion de la gouvernance, avec un accent sur la lutte contre la corruption. Cette multitude d'audiences vient conforter l'idée de l'impact actuel des Etats-Unis dans cette lutte, d'autant plus que certains prédécesseurs de Niels Marquardt se plaignaient de ce qu'ils passaient plus de 6 mois d'attente alors qu'ils avaient sollicité une audience[1]. La corruption pourrait déboucher sur une insécurité totale du Cameroun, car on associe détournements de fonds et achats d'armes en vu du renversement du pouvoir en place. En outre, en influençant la lutte contre la corruption, les Etats-Unis voudraient sécuriser leurs investissements ou comme le dit l'ambassadeur Niels Marquardt « faciliter l'entrée des investisseurs au Cameroun »[2]. La sécurisation de leurs investissements passe par l'assainissement du système politique et institutionnel. La preuve est le fait pour lui de convoquer chaque fois l'article 66 de la constitution du 18 janvier 1996[3], et demande de mettre en pratique cet article. Le diplomate américain conseille même aux autorités camerounaises de créer un bureau d'investissement qui travaillerait en liaison avec le bureau d'éthique. Il souligne que les Etats-Unis ont une longue expérience en la matière qu'ils pourraient mettre au service du Cameroun. L'offensive de lutte contre la corruption s'apparente à une véritable ingérence politique. En clair, celle-ci serait due au fait que les Etats-Unis veulent faire du Cameroun leur pôle dans toute la sous-région. Pour certains[4], « les américains tiennent le président Biya ». Ce dernier aurait été victime d'une tentative d'assassinat commandité par la France et qui aurait été déjoué par le américains.

Si les autorités américaines s'investissent dans le cadre de l'assainissement de l'espace juridique et partant des investissements, le gouvernement français semble également se positionner dans ce sillage. En mars 2006, les autorités françaises ont signé à Yaoundé une convention de financement avec l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), de près de 3 milliards de francs cfa. Pour François Valette, ambassadeur

[1] Ceci nous a été révélé par Célestin Lingo, journaliste, entretien passé le 9 mars 2006 à Yaoundé.
[2] Interrogé dans le cadre de l'émission « Présidence Actu », dont le thème portait sur « Corruption : le temps de la répression », Cameroon Radio and Television (CRTV), 13 mars, 2006, 21h-22h, Yaoundé.
[3] L'article 66 énonce que « … Tout gestionnaire de crédits et de biens publics, doivent faire une déclaration de leurs biens et avoirs au début et à la fin de leur mandat ou de leur fonction ».
[4] Informations recueillies lors des enquêtes, la source ne peut être divulguée pour des raisons de sécurité.

de France à Yaoundé, le Cameroun est un pôle de développement dans la sous-région qui abrite le siège permanent de l'OHADA[1].

En plus, l'opposition de la France vis-à-vis de la politique américaine au Cameroun ou sa volonté de positionnement se traduit par une politique réactive à toute action américaine au Cameroun. Ainsi, la visite de Jendayi E. Frazer, Secrétaire d'Etat adjoint chargée des Affaires africaines a provoqué une réaction politique de la part des autorités françaises. De ce fait, Brigitte Girardin, Ministre déléguée chargée de la coopération a effectué un voyage au Cameroun le 22 juin 2006. Elle a indiqué que la France entend contribuer activement au développement de ce pays. Un contrat de désendettement-développement a été signé par la France. Il permettra au Cameroun de disposer d'un volume d'aide de l'ordre de 65 à 70 milliards de francs cfa soit une centaine de millions d'euros par an. La signature d'un document cadre de partenariat place donc le Cameroun en tête des bénéficiaires de l'aide française en Afrique subsaharienne avec plus de 570 millions d'euros pour la période 2006-2010[2].

Le positionnement de la France procède aussi du renouvellement et du raffermissement des relations entre la France et le Cameroun. Ainsi, le président Biya a effectué une visite officielle en France sur invitation du président français Jacques Chirac. La dernière visite de cet ordre remonte à 1987. Il se dit d'ailleurs dans les milieux diplomatiques camerounais que cette invitation aurait été initiée par François Valette, ambassadeur de France au Cameroun, en fin de séjour. Cette initiative serait donc une réaction à l'activisme de l'ambassadeur américain Niels Marquardt sur la scène politique camerounaise à propos de la lutte contre la corruption. A ce sujet, les autorités françaises se positionnent également. Lors de la visite officielle du président Biya en France, le Ministre Brigitte Girardin a déclaré:
« Sur le terrain, nous encourageons vos efforts, et nous sommes prêts, si tel est votre souhait, à contribuer à accélérer le mouvement d'assainissement que vous avez entrepris à très juste titre.»[3].

Au demeurant, les institutions financières internationales telles que le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale influencent la politique au Cameroun en termes de prise de décisions et de politiques économiques. Toutefois, ce qui les intéresse davantage c'est le remboursement de la dette et la mise en application de ces politiques. Or, le remboursement de la dette ne peut s'effectuer dans un climat de guerre. Ce qui les amène à

[1] Canal II International, chaîne de télévision privée du Cameroun, samedi 11 mars 2006, 13h, Yaoundé.
[2] *Afrique Education*, n° 210, du 16 au 31 août 2006.
[3] *Afrique Education*, op. Cit., p. 22.

traiter indirectement la question de la sécurité. Par contre, la politique étrangère de certaines puissances a un retentissement sur les politiques nationales. Les enquêtes nous ont permis de décrypter le rôle de certaines chancelleries dans la vie politique au Cameroun. Loin de minorer l'action des institutions internationales dans le cadre de la sécurité[1], néanmoins celle des certains Etats bailleurs de fonds reste prépondérante dans ce contexte.

A cet égard, le journaliste Célestin Lingo pense à propos de l'action américaine que: « Les américains ont décidé de contrôler le golfe de Guinée à partir du Cameroun. C'est pour cela qu'ils peuvent se permettre de construire une ambassade aussi chère, ce n'est pas le béton qui coûte 25 milliards, certainement des gadgets et le système d'information. Je ne sais pas si ça suffit pour un pays (comme le notre) qui a des ambitions de se positionner en tant qu'Etat dans le monde et dans la sous-région. Avec les Etats-Unis, ça devrait être un partenariat. Après leur guerre en Irak, et demain ce sera qui ? »[2]. L'implication de l'hégémon dans la politique intérieure ou son ingérence entraîne une certaine peur, dont la projection se fait sur l'offensive en Irak.

En bref, l'action sécuritaire américaine participe de la retraduction de la sécurité globale et collective, de sa volonté d'édicter de nouvelles normes sécuritaires post-11 septembre, de l'imposition de son hégémon et de la définition de sa politique étrangère. Tout ce déploiement sécuritaire et économique des Etats-Unis dans le golfe de Guinée, dans le bassin du Congo et en particulier au Cameroun marque le reclassement de l'Afrique dans la stratégie américaine, la concurrence stratégique et géostratégique des Etats-Unis à l'égard de la France.

II Coopération Chine-Cameroun: émergence d'une puissance ou Realpolitik?

La Chine quant à elle se positionne également dans cet espace. Ses liens avec le Cameroun avaient naguère été sapés lors de la période post coloniale pour son soutien aux upécistes. Vers 1964, les deux pays normalisent leurs relations. Le rapprochement avec la Chine a pour but de saborder l'UPC et de lui enlever un allié fondamental. Par la suite, on assiste à la coopération économique entre les deux Etats, par exemple la construction du palais des Congrès de Yaoundé. La Chine constitue un bailleur de fonds. Ces relations

[1] C'est la raison pour laquelle nous avons fait peu cas des institutions financières internationales sur le plan de la sécurité au Cameroun. Parce qu'elles s'inscrivent davantage dans le cadre du libéralisme économique, des réformes économiques et institutionnelles.
[2] Entretien avec le journaliste Célestin Lingo, 11 mars 2006, Yaoundé.

bilatérales qui datent depuis 1975 s'inscrivent dans le cadre du commerce, l'agriculture et de la santé, etc. Aujourd'hui son positionnement est d'ordre économique avec des dotations de matériels. Son action s'illustre dans toutes les activités économiques; transport urbain, commerce, import-export, etc. Sur le plan politique, elle se traduit par une diplomatie de présence tous azimuts, dans le cadre géopolitique avec sa « pétrostratégie » dans le golfe de Guinée, dans le sillage géostratégique et stratégique avec sa percée militaire dans la région.
Ainsi, le 21 juin 2001 le chef de l'Etat-major général adjoint de l'Armée populaire de Libération de Chine (APL), le général Wu Quanxu a effectué une visite au Cameroun. Il a parlé de promouvoir la coopération entre les deux armées. L'armée chinoise a déjà admis dans ses écoles 40 officiers camerounais et 6 officiers de haut rang. Cette coopération est axée sur la formation du personnel militaire par le biais de crédits sans intérêts[1]. Le 3 février 2006 deux protocoles d'accord d'assistance technique chinoise ont été signés entre le ministère de la défense et l'ambassadeur de Chine au Cameroun Wang Sifa. Il a également procédé à une remise de dons d'équipements militaires chinois aux forces nationales de défense[2]. Le premier protocole d'accord porte sur le suivi de l'entretien des matériels du chantier naval de Douala[3]. Le second protocole s'appuie sur le suivi de l'entretien de véhicules militaires offerts sous forme de don par la Chine. A cet effet, en dehors de l'entretien des véhicules militaires, les techniciens chinois vont assurer un transfert de technologie à travers la formation des personnels militaires des armées et de la gendarmerie[4].

Dès lors, l'action de la Chine s'inscrit dans une politique globale de positionnement, de définition de sa puissance et de déclassement international de l'Europe (notamment l'Union Européenne) et des Etats-Unis. Le Japon et l'Allemagne quant à eux longtemps restés dans un système de *containment* militaire dans l'ordre international d'après guerre, recomposent dans la périphérie, (dans l'ancien pré-carré constitués par les pays dits du « champ » et notamment au Cameroun) une géopolitique et une géo économie et construisent ainsi un espace d'influence en concurrence avec les autres acteurs désormais installés dans ce champ.

Enfin, si la coopération militaire France-Cameroun a longtemps structuré les politiques militaires et étrangères de ces deux pays, la redéfinition de l'ordre mondial qui s'opère par l'émergence de nouveaux acteurs tels que la Chine permet aujourd'hui de

---

[1] *Le quotidien du peuple*, 25 juin 2001.
[2] Ces dons sont constitués de plus de 25 000 tenues destinées aux armées de l'air, de terre, à la marine, ainsi qu'à la gendarmerie.
[3] Dans ce cadre le gouvernement chinois enverra une mission composée de huit techniciens spécialisés dans les domaines de l'usinage, du soudage, de l'ajustage, de l'électricité et de l'armement.
[4] *Cameroon tribune*, 3 février 2006.

relativiser le pacte colonial. Ce relativisme contribue aussi à s'inscrire dans des mutations internationales en cours, de procéder à la *Realpolitik* pour le Cameroun et à la Chine d'être l'un des acteurs incontournable de la nouvelle gouvernance mondiale. Outre les accords militaires France-Cameroun, le rapprochement entre les Etats-Unis et le Cameroun marque de plus en plus la consolidation de sa stabilité. Car les enjeux stratégiques et géostratégiques américains dans ce pays nécessitent un cadre pacifique. Par ailleurs, le réengagement de la France au Cameroun à l'issu du positionnement des autres puissances permet donc au Cameroun de bénéficier d'un regain d'intérêt. Le classement stratégique de cet Etat donne ai la possibilité aux dirigeants de jouir de l'enjeu « stabilité » qui est synonyme de pérennisation de leur pouvoir.

Conclusion du chapitre

En matière de politiques d'ordre et de sécurité, dans la plupart des entretiens avec les autorités camerounaises, il ressort que ce sont elles qui mettent sur pied et en oeuvre ces politiques. Elles voudraient marquer ici leur indépendance et leur autonomisation vis à vis de la France. Nier ou minorer la responsabilité de la mise en œuvre des politiques sécuritaires suppose en filigrane pour les acteurs politiques et militaires camerounais de prouver leur incapacité dans le processus sécuritaire et étatique. Car il s'agit pour certains de marquer l'indépendance du Cameroun, pour d'autres de s'inscrire dans l'histoire et de rentrer dans le panthéon. Ainsi, le discours des autorités diplomatiques françaises semble donner raison aux autorités camerounaises. Car, le langage des officiels français à travers la chancellerie, en matière de coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité intérieure[1] consistait à poser les postulats de l'indépendance, de la souveraineté du Cameroun et partant de non immixtion dans les affaires intérieures du Cameroun. Parce que le référentiel de la pensée politique française qui s'articule autour du déni de l'histoire douloureuse de la colonisation opère dans ce contexte. Le refus d'endosser la responsabilité de certaines politiques de défense et de sécurité au Cameroun est tributaire d'une part de l'oubli, de l'occultation du passé ou du refus d'assumer la mémoire coloniale[2]. D'autre part, il s'inscrit dans le sillage de la politique française de désengagement militaire en Afrique. D'où le leitmotiv récurrent des coopérants français qui parlent de partenariat en matière de coopération et non plus d'interventionnisme.

Cependant, il n'empêche que la France continue d'influencer la politique de défense et de sécurité du Cameroun et dans la sous-région. Ceci s'explique à travers le langage officiel de l'Etat français au travers de sa chancellerie, « la coopération militaire vise à conforter la stabilité d'un pays situé au voisinage de plusieurs zones de crises. Elle vise aussi à renforcer,

[1] Cet avis s'adresse aux responsables de la coopération militaire et de défense et de la sécurité intérieure de l'ambassade de France au Cameroun. L'extrapolation qui en découle en parlant de la France de manière générale provient du fait qu'il s'agit des personnels diplomatiques assujettis au gouvernement français. De ce fait, mettent en application la politique et la vision françaises.

[2] Il s'agit par exemple de la question de l'Algérie, du gouvernement de Vichy et de l'histoire coloniale de manière globale. Lire, Stora, (B.), *La gangrène et l'oubli: la mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991; Rivet, (D.), « Le fait colonial et nous: histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, n° 33, 1992; Bancel, (N.), Blanchard, (P.), Maschino, (S.), « Une histoire coloniale refoulée », in *Le Monde diplomatique*, n° 567, janvier 2001, p. 10-11; Deslaurier, (C.), Roger, (A.), « Mémoires grises. Pratiques politiques du passé colonial entre Europe et Afrique », in *Politique africaine*, n° 102, juin 2006, pp. 5-27.

dans un cadre régional, les capacités camerounaises de maintien de la paix (pôle aéronautique de Garoua) ». De manière globale, l'action de la France dans la constitution des forces de sécurité du nouvel Etat post-colonial, son implication dans la répression de la subversion, la politique de coopération militaire et les référentiels qui l'accompagnent démontrent l'implication de la France dans la politique de défense et de sécurité de cet Etat. L'ordre donné par la France en matière de sécurité intérieure à propos de l'insécurité de ses ressortissants dans les années 2000[1] témoigne aussi de cette implication. Le réengagement et le repositionnement de cette puissance dans la sous-région et en particulier dans le golfe de Guinée démontrent également son imbrication dans la définition de la politique de défense et de sécurité dans cette région et au Cameroun.

Par ailleurs, plus qu'une interdépendance, la relation militaire France-Cameroun constitue une dynamique de dépendance, car celle-ci permet de mettre en évidence les rapports de domination qui structurent cette relation. La grille dépendandiste contribue aussi à étudier l'ordre et la sécurité au Cameroun dans les champs sécuritaires internationaux, régionaux et sous-régionaux en tant qu'ils sont travaillés par des dynamiques de domination extérieure, des processus stratégiques et géostratégiques et des logiques de guerres qui induisent des modes de leadership régional.

Toutefois, le dépendantisme n'opère pas totalement dans ce cadre. Car l'Etat du Cameroun se réapproprie, récupère et réinvente les modes d'action à partir des mécanismes sécuritaires coloniaux (en l'occurrence sur le plan législatif toute la réglementation sur la répression de la subversion et sur le plan administratif, la mise en œuvre et en pratique de cette réglementation) en vue de la fabrication d'un modèle ou d'une technologie sécuritaire propre et singulière qui aboutit au final à la construction de l'Etat.

Au fond, la coopération militaire s'inscrit dans un double rapport à l'histoire. D'une part, il s'agit d'une dimension historique qui permet de lire cette coopération dans le sillage d'une histoire coloniale qui se construit dans la continuité et qui façonne les mécanismes sécuritaires d'aujourd'hui. En plus, on assiste désormais à l'intégration de la Chine et des Etats-Unis dans l'espace de la coopération militaire jadis dévolu à la France. D'autre part, la mouvance historique intervient dans le sens de l'« histoire en train de se faire ». Celle qui introduit les acteurs sociaux. Celle-ci dépasse la logique de la domination extérieure. Elle traduit la pensée de Hannah Arendt car tout évènement est un avènement. L'histoire ici relève de l'inédit, elle s'opère dans la singularité. Cette dimension de l'« historicité propre du

[1] Il a aboutit à la révocation du Délégué général à la sûreté nationale Bell Luc René

Cameroun » transcende la dynamique dépendantiste. La logique de l'histoire des acteurs en tant que constructeurs du système et des mécanismes sécuritaires permet de mettre en relief la dimension des politiques publiques et de l'action publique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun. Cette problématique nous permettra donc d'étudier la trajectoire de construction de l'Etat à travers l'histoire des institutions elle-même imprimée par celle des acteurs.

La construction de la sécurité au Cameroun est une construction « par défaut ». Si elle suit un cheminement historique avec un acteur prépondérant qui est la France et dont le Cameroun acquiert les schèmes et les mécanismes, aujourd'hui cette sécurité intègre davantage les éléments stratégiques et géostratégiques. Elle se bâtit au gré de l'ordre international à travers la lutte contre le terrorisme et au dépend des politiques étrangères des puissances. La stabilité du Cameroun est donc issue des facteurs endogènes et exogènes.

D'un côté, elle est due à l'ordre politique intérieur qui présente un alliage entre les mécanismes autoritaires, (dans ce cas la sécurité est une construction historique et forcée des dirigeants obsédés par la perpétuation de leur pouvoir) et les modalités démocratiques qui tentent de la façonner. Dans ce cadre, elle débouche donc sur un référentiel qui traduit une sorte de consensus et une ouverture entraînant une multiplication d'acteurs de la sécurité (Etat, société, acteurs privés nationaux et étrangers). Par conséquent la privatisation de la sécurité elle-même enchâssée dans les nouvelles modalités d'action publique sécuritaire nationale et mondiale définit la trajectoire du nouvel ordre sécuritaire au Cameroun.

D'un autre côté, les enjeux, les stratégies et les jeux des puissances conduisent à la stabilité du Cameroun en tant que la guerre entraînerait un coût sur les politiques nationales des puissances. Outre la combinaison entre ces deux facteurs, la sécurisation du Cameroun est aujourd'hui assujettie à la sécurité nationale de certains Etats puissances à savoir les Etats-Unis, la France et la Chine. La nouvelle politique de sécurité au Cameroun est donc tributaire des enjeux internationaux. L'après 11 septembre a permis un rapprochement plus significatif entre le Cameroun et les Etats-Unis. A travers la nouvelle politique américaine qui se structure autour de « la lutte contre le terrorisme » et l'approvisionnement des ressources, le Cameroun se voit désormais attribué un rôle prépondérant dans la sous-région. En dehors des ressources qu'il possède, ce choix s'effectue grâce au sacro-saint concept de stabilité du Cameroun. La nouvelle politique de sécurité au Cameroun[1] tient désormais compte des enjeux des puissances. Elle continue de jumeler les mécanismes autoritaires avec les acquis démocratiques. Car la démocratie est un enjeu politique que l'on fait valoir pour contenter les

[1] On entend par politique de sécurité ici une politique globale de sécurité qui sous-tend les référents, les idées et les grandes orientations.

bailleurs de fonds et les chancelleries occidentales. Grâce à ce rapprochement, les politiques autoritaires sont masquées par le satisfecit que donnent les Etats-Unis sur la politique au Cameroun. Etant donné qu'il s'agit d'une question qui a toujours créé un désaccord entre les deux Etats, la nouvelle politique des Etats-Unis au Cameroun, revient à placer les questions sensibles (respect des droits de l'homme, démocratie, etc.) dans le cadre de la politique intérieure. Ils prônent ainsi la non-immixtion dans les affaires intérieures de l'Etat. *A contrario*, pour sécuriser leurs investissements à venir, ils procèdent à l'immixtion dans les affaires intérieures de cet Etat, à travers la lutte contre la corruption et l'instauration de la bonne gouvernance. La politique de sécurité camerounaise post-11 septembre est une politique qui tire profit du désengagement des Etats-Unis à l'égard des questions polémiques (cette posture étant dictée par la *Realpolitik*). Dans ce contexte, la gestion politique au Cameroun est un bricolage entre la logique de la paix, qui pour le gouvernement camerounais revient à procéder à la répression en vue de sauvegarder la stabilité, d'un côté. D'un autre côté, il associe quelques ersatz démocratiques dans son fondement autoritaire, tout en jouant sur la permissivité que lui procure l'onction de l'hyper puissance américaine. La non alternance et la pérennisation du système sont facilitées par l'extraction des ressources. La stabilité est donc l'œuvre d'un raccommodage entre la récupération de la donne internationale, l'action stabilisatrice due à l'extraction des ressources par les puissances étrangères et les pratiques internes d'instauration de l'ordre. Tout ceci implique donc le management autoritaire de l'ordre politique.

Enfin, la coopération militaire France-Cameroun constitue le socle de la défense, de l'ordre sécuritaire et de l'ordre politique au Cameroun. Au delà de cette réalité, ce pays est soumis à d'autres dynamiques qui contribuent à la production sécuritaire. Ainsi, il s'agit des convoitises et des enjeux des puissances, du paradigme international de sécurité post-11 septembre, de la décomposition sécuritaire à travers les guerres qui sont à l'œuvre en Afrique centrale et de la recomposition sécuritaire qui s'effectue grâce à la construction d'une politique africaine de sécurité. Toutes ces dynamiques travaillent, influencent, déconstruisent et construisent la sécurité et partant l'Etat au Cameroun.

CHAPITRE II ORDRE ET SECURITE AU CAMEROUN ENTRE CHAMPS SECURITAIRES INTERNATIONAL ET REGIONAL

Etudier l'ordre et la sécurité endogènes au Cameroun revient à intégrer le champ international et régional en la matière, étant entendu que l'ordre et la sécurité au Cameroun sont tributaires de tous ces champs. Cette analyse contribue à mettre en lumière la réappropriation et l'« endogéinisation » des schèmes et des mécanismes extérieurs et leur intégration aux dispositifs internes en vue de la mise en œuvre des politiques de sécurité. Dès lors, il s'agit d'étudier comment les dynamiques qui se jouent au niveau régional et sous-régional construisent l'ordre sécuritaire dans cet Etat. En d'autres termes, la tension de cette étude repose sur les incidences, les influences des dynamiques internationales, régionales et sous-régionales dans le processus de production sécuritaire de ce pays.

Ainsi, il est question de voir comment les actions ou les enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances dans les espaces golfe Guinée, bassin du Congo et la formulation du référentiel sécuritaire et économique post 11 septembre déstructurent et fabriquent l'ordre et la sécurité au Cameroun. L'étude des acteurs étatiques sert à cerner les différents pôles de pouvoir et partant la polarisation de l'influence et de la domination, la notion de puissance permettant ici de définir les Etats suivant leurs capacités, tout en incluant leur capacité à dominer, à faire et à produire du sens. Ne pas différencier les différents acteurs au sein de l'Etat revient à produire une image de l'unicité de l'acteur étatique avec répartition rationnelle des tâches entre décideurs politiques, d'un Etat acteur unique[1], homogène et réifié. L'analyse décisionnelle permet donc de rompre avec cet écueil.

[1] Cohen, (S.), « Décision, pouvoir et rationalité dans l'analyse de la politique étrangère », in Smouts, (M-C), (éd.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Paris, Presses de Science Pô, 1998, pp. 75-100, p. 76.

L'approche décisionnelle de la politique étrangère des Etats-Unis[1] se donne pour objectif de présenter l'hétérogénéité de ceux-ci dans leur déploiement dans le golfe de Guinée. La nature des acteurs américains diffère selon que l'on se situe dans une approche sécuritaire ou une approche économiste. Néanmoins, tout ceci rend compte de la question de l'intérêt national et de la sécurité nationale des Etats-Unis. Il ne s'agit pas pour nous de voir comment s'élabore une décision, mais d'étudier à partir d'un référentiel sécuritaire ou le référentiel « off shore » (relatif à la ressource pétrolière) comment les enjeux créent des convulsions dans l'espace golfe de guinée et les incidences sur la sécurité de l'Etat du Cameroun.

En outre, il convient d'appréhender comment la décomposition sécuritaire à travers les guerres qui travaillent l'espace Afrique centrale induit des comportements et amène les acteurs à changer le cadre cognitif. *In fine*, la question réside ici sur comment les guerres sous-régionales sont réappropriées et instrumentalisées par les acteurs politiques et comment elles contribuent à la définition, à la formulation, à la fabrication de la défense et partant du fait sécuritaire dans cet Etat.

Au-delà des perturbations causées par les convoitises des puissances et les guerres dans l'espace régional, il s'agit d'étudier comment la rhétorique et la politisation de la sécurité par les acteurs politiques arrivent à produire des effets et ont finalement un impact sur le processus de sécurisation de l'Etat du Cameroun. Il en découle donc la problématique de la construction d'un système de paix et de sécurité en Afrique. Il convient de saisir comment les normes sécuritaires construites dans cette région et notamment en Afrique centrale façonnent les comportements, produisent des schèmes, instruisent, socialisent les acteurs politiques à la paix et à la sécurité, transforment les référents sécuritaires internes et conduisent à la constitution d'un espace de stabilité au Cameroun. Ainsi, se conçoit la perspective du transfert de normes du champ régional vers le champ interne. Enfin, se pose la question de savoir comment la construction ou l'aspiration vers un idéal de paix et de sécurité formulée par les dirigeants et les peuples africains travaille la pensée politique du Cameroun et conduit à la fabrication d'une stabilité intérieure.

En somme, ce chapitre présente trois articulations. D'abord, il s'agit d'étudier les enjeux dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo. En d'autres termes, l'analyse porte ici

[1] Malgré la multiplicité des acteurs étatiques, nous choisissons de rendre compte de la politique étrangère des Etats-Unis en matière d'exploitation dans le golfe de Guinée et les incidents sécuritaires parce que celle-ci semble plus élaborée et laisse percevoir des acteurs et des rôles spécifiques. Ce qui dans le cadre de l'Union européenne par exemple crée des dissonances en matière de construction d'une politique étrangère davantage dans un domaine où ressort l'intérêt national et surtout le principe de la continuité de la politique coloniale.

sur la corrélation qui existe entre sécurité nationale et intérieure des puissances et sécurité intérieure du Cameroun. Ensuite, il est question de voir les influences de la guerre sur la définition et la conception de la sécurité, de la défense par le Cameroun. Enfin, ce chapitre met en lumière la dialectique entre rhétorique sécuritaire en Afrique et prise en charge par ce continent de sa sécurité et appropriation des normes sécuritaires dans le contexte interne.

Section I Ordre, sécurité entre enjeux stratégiques, de puissance dans le golfe de Guinée, le bassin du Congo et construction d'une sécurité nationale

Parler des turbulences dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo consiste à comprendre comment les actions des puissances étrangères et de certains Etats africains impliqués dans des processus de construction stratégique et hégémonique contribuent à la fabrication de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Dès lors, la sécurité nationale des puissances étrangères influence désormais la gestion de l'ordre sécuritaire intérieur de cet Etat. Pour saisir la dialectique entre sécurité nationale des puissances et production de la sécurité intérieure au Cameroun, il convient d'abord d'étudier la problématisation par les grandes puissances des enjeux dans le golfe de Guinée qui président à la déconstruction et à la construction de l'ordre régional, et qui, en définitive ont des répercussions sur la sécurité du Cameroun. Ensuite, cette dialectique fait également sens dans le cadre du bassin du Congo. Toutes ces transactions contribuent *in fine* à la constitution de l'ordre politique au Cameroun.

Les régions étudiées ici sont notamment le golfe de Guinée[1] et le bassin du Congo.

[1] D'après Ogoulat Roboti, (A.D.), le golfe de Guinée est le secteur maritime de l'Atlantique centre-est, rentrant dans les terres ouest-africaines, entre les bassins marins de Côte d'Ivoire et d'Angola, « Les richesses maritimes dans le golfe d Guinée : ressources d'un espace stratégique et polémogène », in *Enjeux*, juillet-septembre 2002, n°12, pp. 26-28. Le golfe de Guinée regroupe les pays de l'Afrique l'ouest et de l'Afrique centrale à savoir l'Angola, le Bénin, le Cameroun, la République Centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Nigeria, le Congo, Sao Tomé et Principe, le Sénégal, la Sierra Léone et le Togo. En dehors du pétrole et du gaz, cette région regorge d'autres ressources stratégiques à savoir le diamant, l'or, l'uranium et le colubine-tantralite. La République Démocratique possède en plus des réserves considérables de cobalt, de cuivre, d'or et d'uranium. Cette liste de ressources est dressée par Ondo Mane Directeur exécutif du FMI chargé de l'Afrique, *Cameroon Tribune*, 10 février 2006.

Plutôt que de les étudier comme des espaces géographiques[1], dans leur construction historique, il s'agit de rendre compte des dynamiques qui se jouent au sein de ces entités en tant qu'« espaces de sens »[2]. Il est aussi question de les appréhender comme des champs de forces internes, sous-régionales, régionales et internationales. Ces espaces de sens et de force sont soumis à des collusions, des collisions, des interactions transnationales et internationales, des configurations et des recompositions émanant des actions des divers acteurs (Etats, institutions internationales, acteurs publics et privés, dirigeants, peuples, compagnies pétrolières et ONGs, etc.).

L'étude des acteurs (régionaux que sont les Etats qui composent les entités golfe de Guinée et bassin du Congo, plus précisément le Cameroun et internationaux en l'occurrence les puissances étrangères) tente de mettre en évidence les rapports économique et politique, les enjeux politiques; géostratégique, stratégique, géo spatial, géopolitique et de domination. Ainsi, ces enjeux permettent de lire non seulement les rapports Nord-Sud, mais, ils sont aussi constitutifs de l'ordre international. Ils servent également à construire un ordre régional, ou sous-régional ainsi qu'une géopolitique de la sécurité, celle-ci consistant à mettre en œuvre un *Lebensraum* pour les Etats puissance en compétition et, pour certains Etats de ces régions, d'acquérir du sens en termes de positionnement et de légitimation internationale. La principale tension réside donc sur la dialectique entre les interactions dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo et la fabrication de l'ordre sécuritaire au Cameroun.

&1 Problématisation des enjeux géostratégiques dans le golfe de Guinée, déconstruction et construction d'un ordre sécuritaire intérieur

La question des acteurs et leur interdépendance dans le golfe de Guinée permet d'étudier le positionnement de ceux-ci dans cette sphère géographique, politique, de sens et dans l'espace monde, ainsi que les incidences des dynamiques qui en découlent sur le plan sécuritaire. Une multiplicité d'acteurs à divers statut s'impliquent dans ce champ et font

[1] Pour Roitman, (J.), analysant le bassin du lac Tchad, la véritable réflexion réside sur le fait de ne pas simplement se référer à cette aire comme un espace géographique mais de citer les forces et des relations qui ont un ancrage en dehors de ses présupposés de frontières, « Les recompositions du bassin du lac Tchad », in *Politique Africaine*, n° 94, juin 2004, pp. 7-22. Dans ce contexte, les espaces golfe de Guinée et bassin du Congo ne doivent pas être pris dans leur traduction première en tant qu'espaces géographiques, mais ils doivent être compris dans le cadre des transactions des puissances qui s'y déroulent et leur impact sur la sécurité du Cameroun.

[2] Nous entendons par « espaces de sens » des entités qui requièrent un certain nombre d'atouts (symboliques, politiques, économiques, stratégiques et géostratégiques) qui les placent dans un contexte de politisation ou de processus, de « stratégisation » par les puissances étrangères. En d'autres termes, il s'agit des espaces qui sont indispensables et importants dans la conduite de la politique des puissances.

référence au « monde multicentré » dont parle Jacques Rosenau[1]. Nous avons d'une part le monde des Etats (Etats, puissances occidentales et Etats africains). Les premiers sont définis en termes de domination. Par contre, les seconds sont des Etats à souveraineté ou à puissance limitée ou projetée. Les puissances présentes dans cette sphère se répartissent non seulement en termes de degré d'influence, de « soft power » ou de « hard power » mais également en termes de zone d'influence à savoir l'Amérique du nord, l'Amérique Latine, l'Union européenne l'Asie et l'Afrique. En ce qui concerne les Etats-acteurs par zones d'influence, nous pouvons citer l'hyperpuissance américaine, le Canada, les puissances périphériques telles la France, la Grande-Bretagne, les Pays Bas, la Belgique, l'Espagne. En Asie, il s'agit du Japon, de la Chine, la Malaisie, et le Brésil en Amérique Latine. Les Etats africains en présence ici sont: l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Maroc.

Afin de saisir la corrélation entre la production sécuritaire au Cameroun et les activités qui se déroulent dans le golfe de Guinée, il faut comprendre la politisation par les Etats-Unis des enjeux globaux dans cet espace (I), ainsi que la politisation des enjeux économiques (II). Il faut également voir comment cet espace se structure autour des enjeux de puissance et géostratégiques (III). En outre, la présence des Etats-Unis et de la France dans le golfe de Guinée permet d'étudier leur impact sur la sécurité intérieure du Cameroun à travers la formation militaire (IV). Enfin, les interactions à l'œuvre dans cette région conduisent à la décomposition et à la recomposition sécuritaire des Etats, notamment le Cameroun (V).

I Politisation des enjeux par les Etats-Unis dans le golfe de Guinée

La complexification de la problématisation américaine[2] des enjeux dans le golfe de Guinée émane du fait qu'il s'agit de deux types problèmes, l'un portant sur la sécurité et l'autre sur l'économie. La fabrication du discours sécuritaire américain sur l'Afrique se cristallise autour de deux événements historiques majeurs à savoir la guerre froide, la post bipolarité et son corollaire; le 11 septembre. Pendant la guerre froide, la rhétorique sécuritaire sur l'Afrique est moins présente dans le discours politique non seulement parce que la politique étrangère américaine est obsédée par l'« ennemi héréditaire rouge » et la politique

[1] Rosenau, (J.), *Turbulence in World Politcs. A Theory of Change and Continuity*, Princeton University Press, Princeton, 1990.

[2] Comme nous l'avons évoqué à propos de l'approche décisionnelle de la politique étrangère américaine, le choix de la puissance américaine s'opère à partir de sa pensée théorique et de son action à l'égard de la sécurité.

de *containment* mais aussi d'après Ambrose « l'Afrique est plus un problème européen qu'un problème américain »[1].

Par ailleurs, les attentats du 11 septembre et les ressources de l'Afrique constituent des variables fondamentales du discours sécuritaire américain aujourd'hui. Le 11 septembre représente donc un événement majeur de l'idéologie du tout sécuritaire, du propos et de la rhétorique sécuritaire sur l'Afrique. La lutte contre le terrorisme est donc le noyau dur de ce propos. Le discours et la praxis politiques américains inaugurent l'Afrique comme un champ de « sens et de signification » et sa nouvelle fonction est désormais stratégique. Avec cette nouvelle fonctionnalité, le principe discursif sur l'Afrique ne la désigne plus pour ce qu'elle constitue, car la fonction messianique, humaniste et de charité ne suffisent plus. La rhétorique sécuritaire sur l'Afrique ne se construit pas autour des conflits qui secouent cet espace, mais plutôt autour de l'intérêt vital, stratégique, national et de la sécurité des Etats-Unis. Il ne s'agit pas non plus d'enrayer les conflits tropicaux ou tropicalisés mais de lutter contre le terrorisme. La mise en œuvre du discours sur la sécurité en Afrique est une politique par défaut. Car l'objet de décomposition de cet espace (la guerre en l'occurrence) n'est pas désigné. Le discours sert à démontrer l'excroissance ou l'exterritorialité du territoire américain par rapport au monde et notamment à l'Afrique. Dans ce contexte, le reste du monde rentre dans un processus de provincialisation par rapport aux Etats-Unis. La lutte contre le terrorisme est un principe supérieur qui transcende même l'existence des peuples. La sécurité nationale des Etats, fonction consubstantielle de ceux-ci, se trouve désormais remplir une mission de pérennisation de la sécurité américaine. Le projet de sécurisation global participe de la sécurisation des Etats-Unis. La puissance se veut garante de la sécurité mondiale et par conséquent son champ de compétence devient universel.

Ainsi, la problématisation de l'enjeu sécuritaire par les Etats-Unis se structure autour de ce que Bruno Tertrais nomme « la guerre mondiale contre le terreur »[2]. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la puissance militaire était devenue largement inutile, l'arme nucléaire ne servait que pour la dissuasion. En plus, la détermination, la définition et la désignation de l'ennemi étaient précises, en plus, cette catégorie était encore pertinente. Le 11 septembre introduit donc une rupture dans cette pensée et un changement de paradigme[3]. La guerre asymétrique du faible au fort tente de susciter de nouvelles réalités politiques. La complexification, voire l'invisibilité ou l'indétermination de la figure de l'ennemi entraînent

[1] Ambrose, (S.), *Rise to Globalis; American Foreign Policy, since 1938*, New York, Penguin Books, 1993.
[2] Tertrais, (B.), « « La guerre mondiale contre la terreur » 2001-2004 », in *Politique étrangère*, automne 2004, pp. 533-546.
[3] Van Creveld, (M.), « La puissance militaire en question », in *Politique étrangère*, printemps 2003, pp. 12-24.

de nouvelles formes de guerre. Le changement de la notion de guerre et du *jus belli* introduit de nouvelles approches de celle-ci: la guerre préventive et la préemption. Les Etats-Unis abandonnent ainsi le *containment* pour se lancer dans une offensive mondiale de « guerre contre le terrorisme ». Celle-ci se construit autour d'une pensée et d'une représentation du monde plus ou moins cohérente. Cette dernière s'articule autour du discours politique. Le discours du 29 janvier 2002[1] est une *weltanschauung* où le président Bush parle de « l'axe du mal »[2]. Dans la détermination de cet « axe », les Etats-Unis vont cibler la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran, la Libye et la Syrie ; « de tels Etats et leurs alliés terroristes forment un axe du mal qui s'arme pour menacer la paix du monde ». Cette vision se traduit à l'hiver 2002-2003 par la production de la « national strategy to combat terrorism » et une « national strategy to combat weapons of mass destruction ». Le discours de Condoleeza Rice le 1er octobre 2002 à West point permet de réitérer la dissuasion et de la compléter avec la notion de préemption, dans le cadre de l'imprévisibilité des « rogue state » et des acteurs non étatiques. Le discours du 6 novembre qui promet une « révolution démocratique mondiale » s'illustre par le démantèlement des régimes autoritaires afin de limiter les risques du développement du terrorisme. La désignation de ce que Condoleeza Rice appelle les « postes avancés du terrorisme »[3] marque l'obsession d'en découdre avec certains Etats.

En effet, la politisation des enjeux[4] dans le golfe de Guinée par les Etats-Unis revient à procéder à la requalification de l'Afrique en général et du golfe de Guinée en particulier comme une zone stratégique, géostratégique et un espace de sens. La requalification ici consiste à ne plus considérer cette région comme une possession essentiellement française ou du pré-carré français. Elle procède du déclassement et/ou de la déconstruction stratégique de la France dans cet espace et du reclassement de l'Afrique dans la politique étrangère des Etats-Unis. La requalification consiste également en un changement de paradigme global de la politique américaine qui revient à appréhender un problème de sécurité dans un champ de domination américaine (en l'occurrence la golfe de Guinée) ou dans le monde comme touchant la sécurité intérieure des Etats-Unis et les ressources de cet espace comme un problème lié à leur sécurité nationale. La politisation des enjeux dans le golfe de Guinée revient donc à inscrire le problème de sécurité et des ressources dans l'ordre des priorités, dans l'agenda politique et dans la liste des questions traitées par différentes institutions. Pour

[1] Discours du président Bush sur l'état de l'union.
[2] Ce terme est ressuscité car il avait déjà nourri le discours politique américain.
[3] Discours de Condoleezza Rice, secrétaire d'Etat américain, janvier 2005.
[4] Sur la question de la politisation, lire, Lagroye, (J.), « Les processus de politisation », in Lagroye, (J.), (éd.), *La politisation*, Paris, Bélin, 2003, pp. 359-372.

comprendre le processus de politisation des enjeux dans le golfe de Guinée, il faut saisir le changement de politique qui s'opère aujourd'hui à travers la reconsidération des espaces précis comme le golfe de Guinée. La politisation de l'enjeu sécuritaire et/ou économique passe par l'identification de certains acteurs de la sécurité comme prioritaire, par la production d'un discours et la mise en œuvre de la dialectique sécurité-économie, ou sécurité intérieure et sécurité nationale. L'approche discursive permet donc de saisir la pensée politique[1] qui mène à l'action politique et par conséquent à la guerre contre le terrorisme. De la vision globale de la guerre contre le terrorisme émane donc la problématisation de l'Afrique en général et du golfe de Guinée en particulier comme un enjeu sécuritaire par les Etats-Unis. Ceci permet de voir comment l'idéologie politique américaine se déploie dans cet espace. Sécuriser le golfe de Guinée revient à sécuriser les approvisionnements américains. La sécurisation de cet espace se fait aussi par défaut. Elle relève davantage d'un souci économiciste que d'une préoccupation fondamentalement liée à un souci d'instaurer une véritable sécurité. Les espaces qui semblent les plus enclins à la sanctuarisation sont le Maghreb et le Sahel.

La construction du problème de l'enjeu sécuritaire lié à l'enjeu économique dans le golfe de Guinée s'adosse donc sur la production de l'idéologie du tout sécuritaire de l'après 11 septembre. Celle-ci s'effectue autour de la remise en cause et de la délégitimation des Etats-Unis comme hyperpuissance unilatérale. Elle s'opère autour de la volonté de relégitimation de la puissance désormais considérée comme puissance impuissante[2]. Dans cette optique, la « sécurité » est une réalité solipsiste car tout prend sens à partir d'elle et de sa conception. Elle est l'émanation d'une crise identitaire de la vision des Etats-Unis en tant qu'ils ne sont plus totalement omnipotents. La crise est aussi et surtout celle du sens. La politique de lutte contre le terrorisme s'abreuve ainsi de la conception de l'intérêt national, de la sécurité intérieure, la sécurisation des autres Etats faisant partie de la sécurité américaine. Elle se déploie autour de la construction de la puissance américaine. La fabrication par les Etats-Unis d'une vision chaotique du monde entraîne le droit pour eux de restaurer l'ordre mondial décadent. Ceci aboutit à la construction du modèle suivant lequel la sécurisation des

[1] Tel que présenté, le discours politique et la vision du monde semblent homogènes. Nous avons évoqué certains des acteurs qui sont des décideurs ou qui sont à un poste stratégique et dont le discours peut faire sens. Toutefois, il existe différentes visions et approches selon que l'on est néo-conservateur, fondamentaliste évangéliste, nationaliste, néo-réaliste. Cette classification est faite par B. Tertrais, op. Cit.

[2] La vision de la puissance impuissante se réfère à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l' « opinion publique mondiale », à la « société civile internationale » avec le mouvement altermondialiste (ATTAC) qui rejette de plus en plus la mondialisation, le G8, l'OMC, le capitalisme en général et par conséquent la nation qui semble l'incarner. Certains auteurs tels que B. Badie soulignent également cette impuissance, *L'impuissance de la puissance, essai sur les incertitudes et les espoirs des relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

Etats-Unis passe par la sécurisation du monde et à la logique de fabrication d'un ordre mondial.

L'identification du problème de sécurité et partant celui de l'approvisionnement en ressources relève des missions d'une multitude d'acteurs et d'institutions[1]. De manière globale, les grands paradigmes et référentiels sont fabriqués dans le champ scientifique, par exemple, les notions de *clash of civilizations*[2] et de dualisme entre *enlargement* versus *containment*[3] tentent de rendre compte de l'appropriation d'une grille d'interprétation scientifique par le champ politique. Plusieurs analyses scientifiques de l'époque de la guerre froide et post guerre froide vont aussi alimenter le champ politique à propos de l'idée de désordre, de chaos[4] et de fin[5]. En plus, l'environnement international du 11 septembre impose ces enjeux comme une question de survie des Etats-Unis. Ainsi, certains acteurs du champ scientifique s'inscrivent dans cette logique tel que Henry Kissinger[6] ou encore Zbigniew Brzenzinski[7]. Des acteurs politiques sont parfois issus du champ intellectuel et académique[8]. Les écoles de pensée jouent également un rôle déterminant et structurant dans la problématisation de la sécurité,

---

[1] Nous ne saurons citer la totalité de ces institutions. Néanmoins nous pouvons faire état des plus importantes. Elles sont divisées en départements, agences et bureaux. Pour les départements, il s'agit : du National Security Council (NSC), Department of Defense (DOD), Joint Chief of Staff, Department of Interior, Department of Commerce, Department of Agriculture, Department of Energy. Les agences et les bureaux quant à eux concernent : la Central Intelligence Agency (CIA), la Defense Intelligence Agency (DIA), le Us Information Agency (USIA), le National Aeronautical and Space Administration (NASA), l'Export-import Bank of the United States (Exim bank), le Federal Bureau of Investigation (FBI), etc. On peut également ajouter les lobbies militaires, les compagnies pétrolières, les sénateurs, les diplomates, les instituts de défense, etc.

[2] Huntington, (S.P.), *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

[3] L'enlargement concerne conjointement la sphère de l'économie de marché (contre celle de l'économie administrée) et la sphère de la démocratie représentative contre celle des systèmes autoritaires et tyranniques. Anthony Lake, National Security Adviser du président Clinton, proclame l'avènement d'un nouveau paradigme: *l'enlargement* devant supplanter le *containment*, le 21 septembre 1993 à la John Hopkins University. Sur cette question, lire, Joxe, (A.), *l'Empire du chaos : les républiques face à la domination américaine dans l'après-guerre froide*, Paris, La Découverte, 2004.

[4] Rosenau, (J.), *Turbulence in World Politics. A theory of Change and Continuity*, Princeton University Press, Princeton, 1990; Barber, (B.R.), *Djihad versus Mc World. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996, etc.

[5] Fukuyama, (F.), *The End of History and the Last Man*, New York, Free Press, 1992.

[6] Ancien professeur à Harvard, diplomate, Conseiller pour la sécurité nationale de 1969 à 1975, Secrétaire d'Etat de 1973 à 1977.

[7] Conseiller du président Carter.

[8] Par exemple, Warren Christopher, Secretary of state nommé en 1993 a été président de la law review de la Stanford law school. Condoleeza Rice, professeur de science politique à la Stanford University, est nommé Conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, le 22 janvier 2001 et Secrétaire d'Etat le 16 novembre 2004, etc.

à l'instar du réalisme dans la conception de la force et de la puissance[1] et le néo réalisme dont est issu Condoleeza Rice. Il y a donc comme une sorte d'interdépendance entre les deux champs. Ceci est d'autant plus important que les intellectuels et chercheurs permettent de problématiser les sujets portant sur la sécurité qui deviennent du fait de l'implication de ces acteurs des questions politiques. D'autres instances tels que le National Intelligence Council, etc. formulent aussi une représentation du monde qui permet aux acteurs politiques de pouvoir construire un enjeu[2].

Aussi, l'identification du problème de sécurité comme une priorité et son processus de légitimation passent-ils par toutes les instances citées ci-dessus. Elle suppose une fabrication cognitive (qui s'appuie sur les idées) et l'objectivation de la menace[3] (qui s'appuie sur les idées et les faits). La fabrication de la menace s'effectue et est influencée par le contexte international de « désordre » et la recherche du sens[4] introduit par la fin de la guerre froide et par le 11 septembre.

Le processus de politisation[5] de l'idéologie sécuritaire passe aussi par les instances comme l'administration, le congrès, les secrétaires d'état, la NSA permettent de légitimer l'action de l'administration comme productrice et édictrice de normes. Elle renvoie aussi à la capacité à faire adhérer l'opinion publique américaine à l'idéologie, à produire un consensus national autour d'une cause. Ici le rôle des médias dans la politique de *l'embedded* reste fondamental. L'intégration, voire l'instrumentalisation des organisations internationales telles les Nations Unies à cette idéologie permet d'appréhender la manifestation d'une volonté de

---

[1] Pour Waltz le bipolarisme construit sur la force et la puissance est le meilleur système pour la paix et la stabilité. Selon Gilpin, aucun changement majeur n'interviendrait dans le système international sans une guerre, Gilpin, (R.), *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press, 1981. Sur cette question, lire, Smouts, (M.-C), (éd.), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, Presses de sciences Pô, 1998 ; David, (C-P.), *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2000.

[2] Adler, (A.), *Le rapport de la CIA, comment sera le monde en 2020*, Robert Laffont, Paris, 2005, le rapport produit par le National Intelligence Council pour la CIA examine les grandes tendances du futur à savoir, l'omniprésence de l'insécurité, la transmutation du terrorisme international, etc. Le NIC est un organisme consultatif formé de diplomates, d'officiers du renseignement issus de la CIA, pour la plupart militaire, ce qui a pour but de faciliter les synthèses et de promouvoir les recherches fondamentales en matière de renseignement.

[3] Sur la fabrication de la menace lire, Viltard, (Y.), « Le cas Mac Carthy: une construction politique et savante », in *Cultures et conflits*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 13-60, pour lui, il y a d'abord et surtout la perception brutale en 1949 d'un retournement de la situation internationale défavorable aux Etats-Unis. Trois événements, l'arrivée au pouvoir de Mao en Chine continentale, l'acquisition par les soviétiques de la bombe atomique et l'arrestation d'espions en Angleterre, au Canada et sur le territoire américain, vont participer à la construction de la question communiste comme enjeu essentiel dans la vie politique américaine au début des années 50.

[4] Zaki Laïdi, *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1994.

[5] En parlant du concept de politique, Andy Smith introduit une définition relationnelle et constructiviste parce que prenant en compte d'une part l'ensemble des acteurs qui participent au formatage des processus politiques et d'autre part la définition constructiviste permet de comprendre le mode de publicisation utilisé pour faire valoir chaque point de vue, « La régulation du commerce extérieur au prisme de l'analyse des politiques publiques : une démarche de recherche incontournable », communication au colloque sur *Les politiques publiques internationales*, avril 2005.

légitimation de la cause sécuritaire. En matière de guerre en Irak, la résolution 1441 des Nations Unies promouvant les inspections en Irak (par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique représenté par Mohammed El Barradaï et Hans Blick représentant les Nations Unies), le refus des Etats-Unis de poursuivre les inspections énonce le recours à la force qui s'appuie sur l'imminence et l'ampleur de la menace. Celle-ci est mobilisée par un développement théorique et pratique autour de la question des armes de destruction massive[1]en tant qu'elle est le fondement de cette guerre. Il s'agit de se poser en victime et de construire la thèse du chaos mondial permettant ainsi au politique de se positionner en messie et en sauveur du monde. Ce qui aboutit à l'édification de l'empire, à la construction de nouvelles identités mondialisées autour de « nous sommes tous américains ».

Toutefois, ce processus de politisation des enjeux se construit dans l'instrumentalisation des institutions internationales et par l'emploi ou le recours à la force. La techno-structure (armée américaine, CIA, Pentagone) quoiqu'adoptant parfois des positions différentes[2] s'allie dans une vision globale posée par la « guerre contre le terrorisme ». La socialisation de la menace imminente permet de produire des instruments juridiques tels que la préemption et la guerre préventive. La technicisation permet donc de mettre en oeuvre tout un arsenal de guerre avec des termes comme les « frappes chirurgicales », la « guerre aseptisée », « guerre propre ». Elle rejoint ici le politique non seulement en termes de légitimation de la guerre comme une réponse politique mais aussi comme une redéfinition de la théorie de la puissance. Le retour des militaires aux Etats-Unis permet donc à ceux-ci de construire le référentiel de la guerre tout en montrant leur indispensable existence face au

[1] Le 5 février 2003, devant le conseil de sécurité des Nations Unies, le Secrétaire d'état américain Colin Powell, bien que modéré, construit toute une rhétorique discursive avec des projections dûment construites par la CIA afin de prouver l'existence des armes de destruction massives en Irak. Ceci a pour but de démontrer la menace qui pèse sur la sécurité mondiale pour cause de détention de telles armes par les « rogue states ». Deux ans plus tard, il exprime son amertume.

[2] La différenciation des points de vue s'effectue durant la crise de missiles à Cuba et même lors de l'invasion de la baie des cochons. Sur cette question, lire Allison, (G.T.), *Essence of Decision: Explaining the cuban Missile Crisis*, Boston, Little Brown, 1971. Elle se traduit récemment lors de la dernière offensive américaine en Irak avec la position assez modérée du secrétaire d'Etat Collin Powell. Au sein de l'administration on retrouve les faucons et les modérés.

politique[1]. Enfin, l'identification du problème de sécurité et la production du discours sont presque concomitantes. La fabrication de la prévention s'articule autour des discours tels que « Nous savons désormais que les océans ne nous protègent plus…nous sommes vulnérables aux attaques. Et la pire forme d'attaque pourrait venir de quelqu'un qui se doterait d'armes de destruction massive et les utiliserait contre le peuple américain »[2]. A propos de la justification du renversement de Saddam Hussein, le vice-président Dick Cheney pense qu'« En cas d'action militaire, il n'y a pas de doute sur l'identité du vainqueur. De même, il ne fait aucun doute sur ce qu'il est plus facile et moins coûteux d'agir maintenant que d'attendre un, deux ou trois ans en le laissant fabriquer les armes encore plus mortelles, peut-être même des armes nucléaires »[3]. Le discours passe également par des instances de légitimation. La légitimation du discours suppose aussi la question de la personne qui émet et porte le discours? A cet effet, il peut s'agir des personnalités politiques, scientifiques, des grandes écoles et universités telles que Harvard, Stanford, West point, etc. Si l'action de certains acteurs semble prépondérante dans la construction des enjeux sécuritaires, il s'agit parfois de la résurgence de certaines idées ou encore des schèmes liés à des écoles et à des courants. Le fondamentalisme évangéliste influence fortement le discours politique avec en l'occurrence les concepts de « croisades contre la terrorisme » et de l'« axe du mal » révélateurs de la pensée du président Bush[4].

A la suite de la méta-théorie de la « guere contre le terrorisme », la problématisation de l'objet sécuritaire en Afrique en général et dans le golfe de Guinée en particulier s'articule autour de la construction de l'ennemi; en tant que l'Afrique est considérée comme le ventre mou du terrorisme. D'après Victor Nelson, responsable du programme d'Initiative Pan sahel

---

[1] Néanmoins, la défaite du parti Républicain aux élections législatives de mi-mandat du 7 novembre 2006 représente presqu'une sanction de ce parti et un désaveu à l'administration Bush. Ceci démontre que le référentiel de la guerre contre le terrorisme qui s'applique en Irak n'opère plus totalement. La centaine de morts enregistrés au mois d'octobre 2006 dans les rangs de l'armée américaine (dont le chiffre total s'élève en début novembre 2006 à 2800 morts depuis le début de la guerre en 2003) ont fini par saborder ce référentiel. Dans ce contexte, la démission de Donald Rumsfeld, secrétaire d'Etat à la défense, en tant que l'un des acteurs de cette politique traduit sans doute la réorganisation de la politique étrangère des Etats-Unis. Certes, d'autres facteurs de politique intérieure (comme la gestion de la catastrophe Katrina, les inégalités, etc.) ont favorisé la désaffection des électeurs à l'égard du parti Républicain et du président Bush. Cependant, la politique étrangère de cette administration avec le déni de droit à Abou Ghraib et Guantanamo, les « mensonges » politiques sur l'existence des armes de destruction massive en Irak, etc. affecte lourdement ce référentiel. Sur les élections législatives, lire *Les Echos*, jeudi 9 novembre 2006; *Le Monde*, jeudi 9 novembre 2006.

[2] « President Bush Meets with Prime minister Blair » Washington D.C., 31 janvier 2003, cité par Daalder, (I.H.) et Lindsay, (J.), "L'Amérique sans entraves ou la révolution Bush en politique étrangère", in *Politique Etrangère*, Automne 2004, pp. 519-532

[3] Dick Cheney, meets the press sur NBC, Washington D.C., 15 mars 2003, cité par Daalder, (I.H.), Lindsay, (J.), op. Cit.

[4] Sur les courants politiques lire, Tertrais, (B.), « La guerre mondiale contre la terreur » 2001-2004, in *Politique Etrangère*, op. Cit. pp. 532-546.

pour le bureau du secrétariat d'état à la défense chargé des questions liées à la sécurité internationale « nous disons depuis longtemps que, si la pression devient trop dure pour les terroristes en Afghanistan, au Pakistan, en Irak et ailleurs, ils trouveront de nouveaux endroits où travailler, et les régions du Sahel et du Maghreb font partie de ces endroits »[1].

En conclusion, les référentiels de la politique américaine post-11 septembre conduisent à la requalification de l'Afrique en général et du golfe de Guinée en particulier comme un champ stratégique et géostratégique. Ainsi, la politisation par les Etats-Unis des enjeux dans cet espace aboutit à une logique gigogne à savoir l'imbrication économie-sécurité ou encore la confusion entre sécurité intérieure et sécurité nationale. En d'autres termes, la problématisation de l'enjeu sécuritaire sous-tend la recherche de nouveaux approvisionnements, la projection des normes et des valeurs, en l'occurrence la démocratie. Celle-ci est donc considérée comme consubstantielle à la sécurité du monde et partant à la sécurisation de la puissance américaine. Le référentiel qui s'articule autour de la construction de la sécurité collective ou la quête d'un « monde plus sûr », qui se traduit par la « guerre contre le terrorisme », implique *in fine* la garantie de la sécurité intérieure des Etats-Unis. Dans cet ordre d'idées, parler de sécurité dans le golfe de Guinée revient à s'intéresser au processus de démocratisation en cours et à la sécurisation des ressources dans cet espace.

II Politisation des enjeux économiques par les Etats-Unis

La problématisation par les Etats-Unis de l'enjeu économique dans le golfe de Guinée se structure autour de la question du pétrole. Celle-ci est liée au référentiel sécuritaire grâce à la logique de « sécurisation des approvisionnements ». Elle s'élabore autour de la recherche de l'indépendance vis-à-vis des régions et pays considérés comme instables[2] à savoir le Moyen Orient et davantage l'Arabie saoudite qui pour certains « finance et assure le soutien idéologique d'al-Qaida »[3]. La fabrication du référentiel off shore[4] s'articule autour des intérêts économique, politique stratégique et de puissance.

---

[1] Abramovici, (P.), « Activisme militaire de Washington en Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juillet 2004.
[2] Marti, (S.), « pourquoi le pétrole est revenu au centre de la géopolitique mondiale », in *Le Monde*, 21 août 2004.
[3] Propos tenu par le sénateur du Massachusetts, in *Le Nouvel Observateur*, 10-16 juin 2004.
[4] Dans cette étude, l'importance n'est pas accordée à la question de qui construit le référentiel et comment le construit-on? Mais plutôt de souligner son existence et de voir son incidence sur l'ordre sécuritaire dans le golfe de Guinée. Ce qui, sans vouloir évacuer la question des acteurs ou de la décision, nous amène à traiter le politique dans le sens de la domination.

Le golfe de Guinée est constitué d'énormes ressources et notamment des ressources pétrolifères. D'après de récentes estimations le pétrole représente 40% de la production mondiale d'énergie et un chiffre d'affaire d'environ 2000 milliards d'euros[1]. Pour certains analystes, il compte 24 milliard de barils de réserves de pétrole et devrait devenir à terme le premier pôle mondial de production off shore très profond[2]. L'off shore des pays du golfe de Guinée au niveau de l'Afrique centrale offre de meilleures perspectives en termes de taille des gisements et de qualité du produit[3]. Ces prévisions devraient s'élever à 70% de besoins et à 90% pour le pétrole[4]. Pour 8 milliards de barils de réserves découverts dans le monde en 2001, 7 milliards se trouvent dans cette aire. L'enjeu pétrolifère dans cette région est d'autant plus important que le Moyen orient, pôle majeur de ressources pétrolières constitue un espace de « conflitogène ». En plus, « le pétrole africain de part sa haute qualité et son bas taux de souffre représente un marché grandissant pour les raffineries de la côte est »[5]. L'enjeu politique réside ici sur le fait que tous les Etats excepté le Nigeria sont hors de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole), qui représente un contrepoids aux velléités de puissance en termes de fluctuation des prix et de chantage politique. En plus, ces réserves pétrolières sont essentiellement off shore, de ce fait, à l'abri d'éventuels troubles politiques et sociaux[6].

Au demeurant, la politisation des enjeux économiques par les Etats-Unis aboutit à la considération du golfe de Guinée et par conséquent à la prise en compte du Cameroun comme un espace de sens. Il est une entité à travers laquelle se construisent la sécurité nationale et la sécurité intérieure des Etats-Unis. Il est un champ où se déroulent les rapports de force entre différentes puissances et entre acteurs non étatiques. C'est aussi une sphère ou se construisent des enjeux de puissance.

---

[1] Chevallier, (J.), Le pétrole dans l'économie mondiale », in *Questions internationales*, n°2, juillet -août 2003, p. 19.
[2] Servant, (J-C.), « Une priorité géostratégique : offensive sur l'or noir africain », in *Le Monde diplomatique*, janvier 2003, p. 19.
[3] Césaire, (R.), « Mythes et réalités du pétrole en Afrique », in *Géopolitique*, n° 63, 1998, pp.115-122.
[4] Chevallier, (J.), op. Cit.
[5] Propos du Vice président américain Richard Cheney à propos de la politique nationale, in *Le Monde diplomatique*, janvier 2003.
[6] Ntuda Ebodé, « Les enjeux pétroliers dans le golfe de Guinée », in *Diplomatie*, n° 7, février-mars 2004, pp.44-47.

III Le golfe de Guinée entre enjeux géostratégiques, de puissance et construction d'un sanctuaire

Le golfe de Guinée fait l'objet de convoitises de la part notamment des Etats, des acteurs privés, des compagnies pétrolières, des institutions publiques et des acteurs nationaux. L'Afrique, longtemps déclassée dans la stratégie de puissance durant la guerre froide voit aujourd'hui son reclassement grâce à ses matières premières. Le maillage territorial américain de l'espace golfe de Guinée et de l'Afrique entière est marquée par des stratégies politiques (diplomatie), militaires et économiques.

Sur le plan diplomatique, les visites de plus en plus fréquentes[1] marquent l'intérêt politique que suscite cet espace. Sur le plan militaire, les 23 et 24 mars 2004, les chefs d'états major du Tchad, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Sénégal, Algérie et Tunisie participent à une réunion secrète au siège du commandement européen de l'armée américaine (US-Eucom) à Stuttgart portant sur la « coopération militaire dans la lutte contre le terrorisme ». Elle traitait du Sahel, zone tampon entre le Maghreb et l'Afrique noire, entre les zones pétrolières du nord et celles du golfe de Guinée. Ensuite, le Général Carlton Fulford se rend en juillet 2002 à Sao Tomé et Principe afin d'étudier la question de la sécurité des opérateurs pétroliers dans le golfe de guinée et d'installer éventuellement un nouveau sous-commandement régional américain.

En plus, des institutions militaires telles que l'ACRI (African Crisis Response Initiative) ont vu le jour[2]. En outre, l'armée américaine annonce un programme d'aide aux petites forces de sécurité locales et que l'installation d'une base militaire[3]. Même les universités sont impliquées dans cette vaste stratégie. L'African Center for Strategic Studies (ACSS), branche de l'université nationale de défense du pentagone, établi en 1999, fourni un enseignement destiné au personnel militaire de haut rang, leaders civils (responsables associatifs, chefs d'entreprise). L'implantation des Etats-unis en Afrique et dans le golfe de Guinée émane du fait que le congrès et l'administration Bush considèrent cette région du

[1] Colin Powell, secrétaire d'état américain effectue le 13 septembre 2002 une visite au Gabon.
En janvier 2003, G.W Bush offre un petit déjeuner à dix chefs d'état d'Afrique centrale. Sur cette question voir *Le Monde diplomatique*, janvier 2003.
[2] Sur cette question, se référer à la section III de ce chapitre.
[3] Sur la problématique des mécanismes américains de sécurité en Afrique, se référer au &1, section IV de ce chapitre.

monde comme un « intérêt vital »[1]. L'Etat américain n'est pas le seul à procéder à ce maillage. Les entreprises pétrolières américaines comme Exxon, Mobil Corporation, Ocean Energy, Chevron-Texaco corporation, Amerada Hess, Marathon mènent une véritable « pétrostatégie » dans la région. Ces compagnies ont offert plus de 500 millions de dollars pour explorer les eaux profondes de cette aire que partagent le Nigeria, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Face à tout ce déploiement américain, on assiste comme à un déclassement progressif de la France dans son pré carré.

Traditionnellement, le golfe de Guinée constituait une zone d'influence française avec des firmes comme Elf et Total. A partir des années 90, la France cède à la pression néo libérale des instituions de Bretton Woods (Fonds Monétaire International et Banque Mondiale) qui gouvernent désormais les politiques économiques dans cette région notamment à travers les politiques d'ajustement structurel. La faillite de sa politique de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP) en plus du démantèlement du patrimonialisme sous-tendu par la « françafrique » démontrent l'essoufflement de la politique africaine de la France[2]. Face à des acteurs étatiques et non étatiques, à des forces asymétriques, il devient difficile à la France de contrôler ce qui jadis relevait de sa *mare nostrum* ou de sa *causa nostra*. La projection de sa puissance en Afrique est désormais limitée par l'action des autres puissances.

D'autres acteurs tentent ainsi de définir leur politique de territorialité dans le golfe de Guinée à savoir la Grande Bretagne (avec Shell) qui se partage le contrôle avec les Pays bas, le Canada (avec Heritage Oil Corporation, Encana) et le Japon (avec Japan National Oil Company). L'action de ces « néo acteurs » sur la scène politique des « pétro Etats » marque une volonté de *real politics*. La Grande Bretagne est désignée comme catalyseur dans le coup d'état manqué de mars 2004 en Guinée équatoriale. L'appui apporté à l'opposant Severo Moto par des mercenaires britanniques; Simon Mann, de certains personnages de la city (l'homme d'affaire libano britannique Elic khalil) et de l'establishment (Peter Mandelson, proche de Tony Blair et Mark Thatcher fils de Margaret Thatcher[3]) permet de redessiner les ramifications, les réseaux et les instances de commandement à l'oeuvre dans le golfe de Guinée, d'après une logique de captation et de contrôle de ressources. Cette action dénote également des jeux d'influence entre les différents acteurs, leur tentative de légitimation ainsi

---

[1] Sur toutes ces questions, lire « activisme militaire de Washington en Afrique », in *Le monde diplomatique*, juillet 2004 ; « Une priorité géostratégique: offensive sur l'or noir africain, in *Le Monde diplomatique*, janvier 2003; *Le nouvel Observateur*, 10 juin 2004; *Le monde*, 25 mars 2004, 21 août 2004.

[2] Sur la problématique du retrait de la France, se référer à la section II, chapitre I, première partie.

[3] Kpatindé, (F.), « Guinée Equatoriale, les putschistes de Malabo ont bénéficié de soutiens extérieurs. Londres à Madrid à l'Inde », in *Jeune Afrique l'intelligent*, n° 2291, 5-11 décembre 2004, p. 37.

que les luttes qui prévalent entre diverses factions en vue de l'imposition de l'ordre et de l'autorité.

Des Etats tels que la Malaisie et la Chine dessinent également la carte africaine en termes d'influence. Le projet pipeline tchado camerounais intègre la compagnie malaisienne Pétronas qui devrait pouvoir réaliser 20% de son chiffre d'affaire en Afrique[1]. Les ambitions chinoises sur le continent africain traduisent les aspirations de la Chine à se positionner sur l'échiquier mondial. Sa présence diplomatique énonce sa volonté à s'implanter dans ce champ international[2]. Elle est à la recherche des partenaires pour ses groupes pétroliers (China national petroleum) corporation et la China petrochemical corp. Elle a pour objectif de s'assurer une importation annuelle de 50 millions de tonnes de brut[3]. Le Japon, la Belgique, l'Espagne, le Brésil[4] et des Etats africains tels l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Libye et le Maroc ne sont pas en reste vers cette ruée vers le golfe de Guinée. La percée fulgurante du Brésil en Afrique se définit au-delà des rapports culturels, mais davantage sur le plan politico économique. L'inscription stratégique du Brésil dans cet espace lui permet de se légitimer sur l'arène internationale en tant que puissance secondaire et leader du tiers monde. La construction de sa puissance passe par son implication Afrique. Concernant la réforme des Nations Unies, il a besoin du soutien des pays africains afin de soutenir sa candidature comme membre du conseil de sécurité.

En bref, le reclassement du golfe de Guinée conduit à l'émergence et au positionnement de nouveaux acteurs sur une scène régionale jadis sous-domination française. Cette implication et la multiplication des « néo acteurs » fait de cet espace un champ international où se déroulent notamment des transactions économiques, politiques, sécuritaires et de domination. Autrement dit, l'inscription des autres puissances dans cette région inaugure ou confirme les modalités de gestion des ressources mondiales liées à la gouvernance mondiale.

---

[1] Eco finance, n° 48, octobre 2004, p. 80.

[2] Le président chinois Hu Jintao a reçu le président camerounais Paul Biya en septembre 2003. Le premier séjourne au Gabon en 2004 et le président Bongo sera reçu par lui la même année.

[3] Eco finance, op. Cit.

[4] Le président brésilien Luis Ignacio da Silva va visiter quatre pays du golfe de Guinée: l'Angola, le Gabon, Sao Tomé et Principe et le Cameroun.

IV Problématisation de la sécurité des puissances dans le golfe de Guinée et la formation des militaires au Cameroun

La problématisation de la sécurité par les puissances notamment les Etats-Unis et la France dans le golfe de Guinée entraîne des implications sur la sécurité au Cameroun. L'intérêt ici est de démontrer l'impact de la politisation de la sécurité par la France et les Etats-Unis sur la sécurité intérieure du Cameroun de manière globale. En particulier, il réside sur la manière dont la sécurité nationale et intérieure de ces puissances influence la formation des militaires[1] au Cameroun.

A travers ce lien colonial qui unie le Cameroun à la France, l'impact de ce que l'on peut appeler l'« école française » est déterminante dans la construction des schèmes, des référentiels sécuritaires au Cameroun. Non seulement, elle *implemente* certaines politiques de sécurité[2] mais aussi, les accords militaires constituent le socle de la sécurité et de la défense du Cameroun. De ce fait, la France a formé à travers des écoles militaires comme l'Ecole de l'air- Salon de Provence, l'Ecole navale et l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan plusieurs officiers camerounais de haut rang à l'instar du Général de corps d'armée Pierre Semengué[3]. Ceci est d'autant plus significatif que certains d'entre eux sont des acteurs incontournables du système de sécurité de ce pays. La formation des cadres à travers les écoles nationales à vocation régionale et la formation en France participe à véhiculer ces schèmes qui sont basés sur les notions de prévention, de projection et de protection. En plus, les projets portant sur l'appui à la restauration et à la restructuration du service public de la police, la création d'un collège interamée de défense pilotée par la France et l'appui didactique apporté au haut commandement militaire camerounais lors du conflit de Bakassi tentent de rendre compte de l'importance du référentiel militaire français dans la formation au Cameroun[4].

---

[1] L'intérêt de la formation des militaires réside sur la fait qu'elle nous situe sur la mise en forme et en pratique de la pensée militaire et sécuritaire des puissances étrangères et en l'occurrence leur pensée politique.

[2] Sur cette problématique, lire, la section I du chapitre III de la deuxième partie, portant sur les politiques publiques de l'ordre et de la sécurité publique.

[3] Les autres officiers camerounais ayant été formés à Saint-Cyr sont: Youmba Jean (1959-1961), Kongo Koffi, Feumi Jantou, Akono Hermann (1960-1962), Bayiga Pierre, Boutouli Paul, Epesse Moudour, Meka Réné, Mpay Philippe, N'guidjol Marc, Sing Joseph, Youta Jean, Betsen André (1961-1963), N'digo Samuel, Eoné Gustave (1962-1964), Tchémo Hector (1964-1966), Teyang Samuel (1967-1969), Ela Ela Emmanuel (1991-1994), Tsitsad Yindé, Ndzana Fouda (1992-1995), Ela Ela (E.), « la politique de défense du Cameroun depuis 1959 : contraintes et réalités », thèse de doctorat, Université de Nantes, octobre 2000, p. 285.

[4] Sur toutes ces questions, lire, le chapitre I de la première partie relatif à la coopération sécuritaire.

Concernant les Etats-Unis, leurs actions dans le golfe de Guinée ont aussi une influence sur la socialisation militaire au Cameroun, quoique récentes. Par l'importance stratégique et géostratégique que semble avoir le Cameroun[1], son ordre sécuritaire est de plus en plus structuré par cette puissance. L'« école américaine » en termes de formation modèle également le référentiel sécuritaire au Cameroun. Les Etats-Unis forment des officiers de l'armée de terre, des officiers de la marine nationale et des officiers de l'armée de l'air dans leurs écoles de West Point Military Academy, d'Annapolis Naval Academy, du United States Coast Guards Academy et du Air Command and Staff College[2]. En outre, le déploiement des officiers militaires de haut rang au Cameroun participe de la mise en place de la politique américaine de formation et par conséquent du véhicule des schèmes et des référents. Car leurs exposés au cours des visites militaires sont des marqueurs de la pensée militaire américaine. En plus, ces officiers déclinent clairement le mode de pensée et les articulations de la politique militaire américaine dans leurs discours. La présence américaine entraîne l'acquisition par l'armée camerounaise de nouveaux concepts tels que la « menace » et la « défense préventive »[3]. Cette menace se perçoit comme imminente et asymétrique. Ce qui implique la préparation et l'éveil des armées. Tout ceci se conçoit dans le sillage de l'intégration de la géostratégie dans la nouvelle pensée militaire[4] dans le golfe de Guinée. Ainsi, la problématisation de cette région par les puissances, comme stratégique, incontournable et indispensable d'un côté et son érection dans les champs d'influence des puissances d'un autre côté permet aux militaires camerounais de redécouvrir toute l'importance stratégique de cette région[5]. Par contre, la géostratégie n'est pas un impensé dans la pensée et la stratégie militaires au Cameroun, (parce qu'il s'agit d'une notion essentielle dans la formation militaire), cependant, ce sont les transactions à l'œuvre dans le golfe de Guinée qui fournissent davantage un sens concret à cette notion. Sur le plan pratique,

[1] Entre autre pays, le Cameroun est considéré comme un site potentiel pour de nouvelles installations militaires américaines. Ce qui démontre la corrélation entre la guerre contre le terrorisme et les objectifs de sécurité nationale visant à garantir l'accès aux diverses sources étrangères de pétrole, Klare, (M. T.), Volman, (D.), « Africa's oil and American national Security », Current History, mai 2004, cité par Schraeder, (P.), « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », in *Politique africaine*, n° 98, juin 2005, pp. 42-62, p. 52. Sur cette problématique, lire le chapitre I, première partie de ce travail.

[2] Ela Ela, (E.), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités », op. Cit., p. 288.

[3] A propos des pensée militaire des Etats-Unis, lire le &1, section IV, chapitre II de la première partie.

[4] La pensée militaire de la guerre froide s'articule autour de la menace soviétique, de l'affrontement idéologique et des pratiques dualistes entre le pacte de Varsovie et l'OTAN.

[5] Certains militaires de plus en plus socialisés au langage géostratégique nous ont avoué que l'arbitrage des Etats-Unis au profit du Cameroun à propos du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria était dû au fait que le Rio del Rey est pourvu d'énormes ressources.

la technicisation de plus en plus croissante des armées américaines[1] interfère sur les armées camerounaises[2]. La question de la communication rentre de plus en plus dans les mœurs de la « grande muette » au Cameroun[3]. Même si, paradoxalement la communication et la liberté d'expression semblent plus ou moins déclinées aux Etats-Unis depuis le 11 septembre (à travers le patriot act, et les scandales militaires qui émaillent l'offensive anglo américaine en Irak tels que la question des prisons d'Abou Ghraib[4] et de Guantanamo[5]. En outre, la notion de *key state* et les « privilèges » dont semblent bénéficier le Cameroun dans la stratégie américaine[6] peuvent entraîner un comportement au sein de l'armée camerounaise. Car les militaires pourraient se sentir investis d'un rôle majeur de producteurs de la stabilité sous-régionale. Toutefois, certains militaires camerounais[7] traduisent un sentiment de peur à l'égard des visites militaires des officiers américains dans le golfe de Guinée et au Cameroun en particulier. Ceci serait sans doute dû à la crainte de voir les Etats-Unis investir le Cameroun. En sous-jacent, persiste la crainte de la contagion de la guerre en Irak et les manifestations de domination de cette puissance.

En définitive, aujourd'hui les pensées sécuritaires des deux puissances sur la sécurité en Afrique se rejoignent plus ou moins avec le paradigme de l'africanisation de la sécurité. Le Cameroun a abrité de juin à septembre 2006 une série d'exercice CFX comptant dans le cadre du cycle 5 du RECAMP. A travers ce concept, la France continue de véhiculer sa pensée militaire. Si elle semble plus orientée vers le *soft power* qui se traduit par l'inculcation de ses valeurs à travers l'« école militaire française » d'une part et la sauvegarde de son « espace

---

[1] Le paradigme lié à la révolution militaire aux Etats-Unis est la « Révolution dans les affaires militaires » (RMA). La RMA, concept né en 1994 signifie l'application de la révolution électronique aux armements (guidage et précision), à la logistique et aux communications militaires. Le concept de RMA est sous-tendu par toute une réflexion philosophique qui souligne la mutation provoquée par les changements technostratégiques advenus. Pour cet auteur, deux antinomies en limitent l'efficacité stratégique, « Etat des lieux de la RAM (Révolution dans les affaires militaires), in *L'Armement*, mars 1996; *l'Empire du chaos, les Républiques face à la domination américaine dans l'après-guerre froide*, Paris, La Découverte, 2004.

[2] Ceci a pu être observé lors du défilé motorisé du 20 mai 2006 avec l'arsenal militaire de la garde présidentielle. Ici, on retrouve l'influence de l'Etat d'Israël et partant celle des Etats-Unis.

[3] On a également pu l'observer lors de ce défilé où les officiers, aux antipodes de la langue de bois expliquaient et donnaient des précisions par exemple sur l'armada militaire de la garde présidentielle. Ceci explique une amorce de levée de bouclier sur les armées en termes de communication.

[4] Il s'agit de la question de la torture dans les prisons notamment celle d'Abou Ghraib par les forces de coalition en Irak.

[5] Il est question du flou juridique qui réside sur la détention des prisonniers de Quantanamo, « la guerre contre le terrorisme » n'étant pas une véritable guerre par conséquent on ne peut faire une distinction entre les soldats, les combattants, les prisonniers de guerre, etc. En outre, le fait d'emprisonner les présumés « terroristes » n'ayant pas encore été jugés de manière équitable, leur détention dans une zone de « non droit » autorisant la torture, le non respect des droits fondamentaux des prisonniers, toutes ces questions posent le problème du respect du droit par les Etats-Unis.

[6] Lire également le chapitre I de la première partie.

[7] Pour des raisons de devoir de réserve, nous avons effectué une enquête participante. Ici, les enquêtés n'étaient pas totalement soumis à l'enquête.

vital », *a contrario*, pour les Etats-Unis, il s'agit davantage de mettre en œuvre un dispositif sécuritaire permettant de sauvegarder leur sécurité nationale et intérieure.

V Décomposition et recomposition sécuritaire dans le golfe de Guinée

L'existence des ressources naturelles nationales ou régionales, les intérêts des puissances et les enjeux africains conduisent à une décomposition et une recomposition de la sécurité dans le golfe de Guinée. La « pétrostratégie » serait-elle donc à l'origine de l'insécurité dans cette région? Pour Ela Mvomo[1] trois facteurs déterminent la montée de l'insécurité dans le golfe de Guinée. Sa position au fond du bassin géopolitique centre oriental, il est « la porte d'entrée de l'Afrique ». Par le Nigeria, il pourrait devenir l'un des relais importants du trafic international de la drogue en provenance de l'Asie centrale, du Moyen-orient et de l'Amérique latine à destination de l'occident (Europe occidentale et Amérique du nord). Le statut off-shore de l'île de Bioko en Guinée Equatoriale entraîne toute une économie parallèle et illicite où se constituent des réexportations frauduleuses à partir du port de Douala au Cameroun, ainsi que les trafics d'armes et de drogue passant par le Nigeria. La Guinée Equatoriale constitue une plaque tournante des trafics de cocaïne et d'héroïne entre l'Amérique latine et L'Europe. Cette zone pourrait également devenir l'un des grands théâtres du prosélytisme fondamentalo-islamiste. Enfin, il est bordé en ses marches septentrionale et australe des « zones grises » que constituent les conflits entremêlés de l'Afrique de l'Ouest (Liberia, Sierra Léone, Côte d'Ivoire) et des grands lacs (République Démocratique du Congo, Burundi, Rwanda). En dehors de la configuration transnationale (zones grises, entrepreneurs de l'insécurité) de la définition du spectre régional de la guerre (grands lacs), des risques de terrorisme et de l'effet domino (contamination de la guerre) l'insécurité est aussi d'ordre interne. La cartographie des différents Etats qui constituent le golfe de Guinée révèle des Etats en proie à des conflits plus ou moins imminents.

La Guinée Equatoriale connaît des relations tendues avec le Nigeria et le Cameroun à propos de la délimitation de ses frontières maritimes. Le noyau dur du différend réside dans le champ pétrolifère de Zafiro. Le litige autour de ce site va conduire les trois Etats devant la Cour internationale de Justice de la Haye. Le Nigeria prétend que Zafiro est la continuation du champ nigérian Edop. La Guinée Equatoriale argue que le champ de Zafiro lui appartient. Le conflit entre le Nigeria et le Cameroun à propos de la péninsule de Bakassi définit également

[1] Ela Mvomo, (W.), « Pétrostratégie et appels d'empire dans le golfe de Guinée », in *Enjeux*, n°22, janvier -mars 2005, pp.7-11.

les tensions qui sont à l'œuvre dans le golfe de Guinée. Le nœud du litige concerne aussi Zafiro. Le Cameroun prétend que sa frontière avec le Nigeria devrait s'étendre au-delà de la péninsule de Bakassi, jusqu'au territoire traditionnellement réclamé par la Guinée Equatoriale qui comprend les champs pétrolifères de Zafiro. Pour gagner son procès contre le Cameroun, le Nigeria va alerter la Guinée Equatoriale de la menace camerounaise[1].

Par ailleurs, le conflit entre le Cameroun et le Nigeria découle du fait que la frontière Cameroun-Nigeria précisée par l'accord de Maroua du 1er juin 1975 prolongeait l'arrangement germano-britannique du 11 mars 1913 et l'accord de 1973. Celui-ci indiquait que « du côté de la mer, c'est le thalweg de la rivière Akwayafe qui devrait servir de frontière « entre les deux pays ». Mais le caractère particulier de la zone à délimiter et d'autres raisons politiques, notamment de politique intérieure des deux pays ont empêché la ratification de l'accord de Maroua et même conduit au différend de Bakassi[2].

Malgré le rôle stratégique du pétrole, cette ressource n'est donc pas le seul élément à l'origine des conflits dans le golfe de Guinée. D'autres paramètres confèrent à cette aire son caractère polémogène et participent au renforcement de la conflictualité dans la sous-région à savoir la non territorialisation des espaces maritimes nationaux, la course désordonnée aux ressources off-shore et la non délimitation des domaines de souveraineté respectifs[3]. Sur le plan interne, la ressource pétrolière entraîne des conflits en raison du partage inégal des prébendes. En Guinée Equatoriale par exemple, la redistribution des richesses conduit à des tensions ethniques notamment la marginalisation des Bubi considérés comme des populations indigènes de l'île de Bioko. Leurs protestations en vue de l'obtention de meilleurs droits à la richesse pétrolière sont analysées comme une opposition à l'égard des fang qui dominent la population sur le plan politique et numérique[4].

Au Nigeria, ces questions « éthico-pétrolières » sont à l'origine de la radicalisation de la résistance civile regroupés au sein des mouvements comme le Movement for survival of Ogoni people. En plus de la radicalisation de ces mouvements, le régime équato guinéen attribue la paternité des actes de violence perpétrés en Guinée Equatoriale à des « mercenaires étrangers » qui selon elle sont soit nigérians soit camerounais. Elle considère ainsi que le Nigeria apporte un soutien aux mouvements radicaux. La crainte de l'ouverture du pays aux

---

[1] Pour toutes les analyses relatives à ces différends : lire, Roitman, (J.), Roso, (G.), « Guinée Equatoriale: être « off-shore » pour rester « national » », in *Politique Africaine*, n° 81 mars 2001, pp.121-142.
[2] Ango Ela « Menaces sur l'équilibre régional en Afrique centrale : le conflit frontalier camerouno-nigérian », in *Défense Nationale*, n° 4, avril 1997.
[3] Ogoulat Roboti, (A.D.), « Les richesses maritimes dans le golfe de Guinée : ressources d'un espace stratégique et polémogène », in *Enjeux*, op. Cit.
[4] Roitman, (J.), Roso, (G.), op. Cit.

forces extérieures par peur de voir l'influence de la Guinée Equatoriale diluée par la présence des « étrangers » américains, nigérians, camerounais est la marque des tensions sous-régionales voire internationales dans le golfe de Guinée.

Enfin, la question du leadership[1] constitue le terreau des tensions sous-régionales. Le fait pour la Guinée Equatoriale de se présenter comme le nouveau « Koweit » de l'Afrique, du fait d'être off-shore et les relations privilégiées qu'elle entretient désormais avec les Etats-Unis, certains Etats européens et les institutions de Bretton Woods lui donnent de vouloir assurer le leadership régional. Longtemps considéré comme un Etat très pauvre ou comme la lanterne rouge de l'Afrique centrale, l'off-shore lui permet donc de prendre la revanche dans l'espace sous-régional, de se légitimer sur la scène internationale et de prouver son existence. L'hypothèse de la construction d'une puissance sous-régionale grâce à l'enjeu pétrolier est à l'origine de la structuration des antagonismes dans le golfe de Guinée.

Pour conclure, l'idéologie de la sécurité et le pétrole travaillent cette région dans l'optique d'une décomposition et d'une recomposition sur les plans politique, économique et social. Ces mutations sont au cœur de la dialectique sécurité et construction des Etats de la région en général et du Cameroun en particulier. Par ailleurs, la dualité sécurité/insécurité causée ou amplifiée par l'immixtion des puissances étrangères est aussi une réalité à l'œuvre dans le bassin du Congo.

&2 Enjeux géostratégiques dans le bassin du Congo et incidences sécuritaires

Tout comme le golfe de Guinée, le bassin du Congo est un espace qui doit être appréhendé en termes d'interdépendance par rapport au monde. Ce rapport implique des bouleversements. Les interactions qui s'effectuent dans cette entité ont des répercussions sur les Etats notamment sur le plan de leur sécurité. L'espace bassin du Congo doit donc être saisi suivant des dynamiques de jeux, d'influence, de puissance et stratégique qui influencent, modèlent, structurent, déstructurent ou restructurent la sécurité des Etats et notamment celui du Cameroun. Le rapport entre actions des puissances et désordre et/ou ordre revient à considérer le bassin du Congo comme un espace d'importance qui appelle la formulation, la création d'un référentiel et partant la construction d'une politique qui est la continuité des politiques étrangères des puissances.

[1] Nous considérons ici que le leadership désigne la puissance acquise par un Etat ou conférée à celui-ci, soit par un processus de légitimation, soit par la force. Du fait de sa position, cet Etat édicte des normes, impose un imperium et construit un ordre qu'il considère comme légitime. Les autres Etats peuvent être assujetti à cet ordre, se rebeller ou le réviser, cette formulation doit nous être imputée.

I Problématisation du bassin du Congo et politisation des enjeux

Le bassin du Congo qui comprend le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Congo Brazzaville, la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine représente le deuxième grand massif forestier du monde après le massif amazonien. Il abrite une biodiversité de plus de 11000 espèces de plantes, 409 espèces de mammifères, 1086 espèces d'oiseaux, 152 espèces de serpents et 1069 espèces de poissons[1].

En 1992, le programme Ecofac, financé par la commission européenne va concerner six pays l'Afrique Centrale. Il vise la conservation de la biodiversité, plus particulièrement des aires protégées, tout en favorisant l'utilisation durable des ressources forestières afin de catalyser le développement et l'amélioration des conditions de vie. Face à la problématique de la menace, à partir de 1995, on assiste à la poussée américaine avec le Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) de l'USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international). En plus, toute la pression de la communauté internationale sur les questions environnementales en l'occurrence le sommet de Kyoto permet de s'appesantir davantage sur le bassin du Congo. Lors du sommet de Johannesburg en septembre 2004, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud rejoignent 27 partenaires publics et privés afin de lancer le Partenariat pour les Forêts du Congo (PFBC)[2].

Le bassin du Congo représente donc un champ de ressources, de potentialités et de sens. Ceci l'amène à être une entité soumise à des convoitises, un champ de forces où s'affrontent divers intérêts et par conséquent qui agissent sur sa sécurité. L'émergence du bassin du Congo comme un problème international ou un « enjeu mondial » se structure autour de la notion de la protection de l'environnement, de conservation à long terme, de développement durable de la faune, de la flore et des ressources. Tout ceci est encadré par la théorie générale ou la méta-théorie qu'est la protection de l'environnement. Le processus historique de cette problématisation part de la conférence internationale des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm en 1972. Il est suivi du sommet de la terre de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement durable de 1992 et du protocole de Kyoto de 1997 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le bassin du Congo est alors représenté comme une entité menacée. La construction de la menace permet aux puissances d'agir sur cet écosystème d'autant plus qu'il est considéré comme un enjeu planétaire. A cet effet, le président Chirac dira « Nous sommes ici pour

[1] Ces données proviennent de Greenpeace, voir le site: http://www.greenpeace.org.
[2] Pour le partenariat du PFBC voir en annexes.

assurer la préservation d'un patrimoine inestimable, l'une des plus grandes richesses du bassin du Congo, la forêt …Ce patrimoine est gravement menacé. A ce jour, plus de 16000 des espèces connus sont directement menacés. Ainsi les forêts primaires qui abritent plus de la moitié des espèces terrestres occupent une place primordiale et méritent donc une vigilance toute particulière »[1]. Au-delà de la protection de cet écosystème, la construction du problème bassin du Congo se bâtit autour de la présentation de cet espace comme un patrimoine de l'humanité dont la finalité s'articule autour de la notion transcendantale qu'est l' « avenir de l'humanité ». La fabrication de la vision eschatologique qui s'élabore avec le concours de la réalité climatologique, écologique et des projections scientifiques permet de se réapproprier cet espace afin de l'ériger en une ressource mondiale actuelle et à venir dont le survie de l'humanité dépend. A ce propos, le président Chirac[2] énonce « le bassin du Congo, le second bassin forestier du monde après celui de l'Amazonie est, en termes de biodiversité, l'espace le plus riche et le plus intéressant de l'Afrique. Réservoir génétique, poumon vert, puits de carbone : les forêts du bassin à la fois un espace qu'il convient de préserver et une ressource majeure pour l'avenir de notre planète… ». La concrétisation de cette vision s'effectue par l'affectation depuis 2003 d'une « somme globale de 50 millions d'euros. A cela s'ajoute la quote-part aux opérations conduites par l'Union européenne au travers de l'Ecofac, qui a déjà engagé plus de 80 millions d'euros dans les prochains mois »[3].

Dans ce cadre, la problématisation du bassin du Congo par la France et l'Union européenne s'articule autour des notions de préservation de l'environnement et de renforcement de la coopération nord-sud. La politique américaine dans le bassin du Congo est tributaire de la pensée politique de ce pays. Celle-ci repose sur l'expansion de la démocratie, de la liberté, de la lutte contre le terrorisme et de la puissance. L'investissement américain dans cette aire démontre la volonté de se positionner dans cette région et les enjeux qu'elle suscite. Dans la seule partie américaine, l'existence d'une pléthore d'acteurs étatiques et non étatiques[4] ainsi que des universités telles l'University of Maryland marque la détermination du contrôle de l'espace forestier africain. Ainsi, le gouvernement américain contrôle la région à travers l'USAID, la NASA, et le state department. La représentation et la construction du problème par les Etats-Unis s'apparentent à la conceptualisation et à l'articulation française.

[1] Ce texte est extrait du discours du président français Jacques Chirac, à l'occasion de l'ouverture du deuxième sommet des chefs d'Etat sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale au Congo Brazzaville le 5 février 2005. Voir sur le site http://www.ambafrance-cm.org
[2] Extrait du discours, op. Cit.
[3] Extrait du discours, op. Cit.
[4] Certaines de ces ONGs sont: Center for International Forestry Research, Conservation International, Society of American Foresters, Wildlife Conservation Society, World Ressources Institute etc. La liste des différentes ONGs se trouve en annexes.

Les Etats-Unis vont jusqu'à vouloir intégrer ce problème dans leur corpus juridique[1]. Ils se proposent également d'investir 53 milliards de dollars pour 2003-2005 en plus des 36 milliards de dollars investis pour le Central African Regional Program for the Environment (CARPE)[2]. Même si les deux puissances Etats-Unis et France poursuivent les mêmes objectifs, la construction du référentiel par les premiers rencontre un certain paradoxe en l'occurrence leur refus de ratifier le protocole de Kyoto. Contrairement au protocole de Kyoto, qui intègre la réduction d'émission de gaz à effet de serre, protéger l'écosystème du bassin du Congo relève de la *real politics* sur le plan géostratégique tandis que le protocole ne représente pas de retombées économiques et entraîne plutôt des coûts. Il a tout au plus des bénéfices symboliques.

Le déploiement des puissances étrangères et des acteurs non étatiques dans le bassin du Congo est consécutif à la configuration de la politique mondiale. Celle-ci s'illustre par le déclassement de l'Afrique à l'issue de la guerre froide comme une zone peu stratégique et l'investissement de ceux-ci vers l'Europe de l'est. Toutefois, on aboutit aujourd'hui au reclassement de certaines zones de l'Afrique dites utiles. Un nouveau paradigme se structure donc autour de la géoéconomique et la géostratégie. Il s'agit de la recherche de nouveaux champs en termes de ressources économique, politique, stratégique et symbolique. Comme nous l'avons évoqué à propos du golfe de Guinée, ce paradigme s'articule autour de la notion de sécurité avec des contours de mondialisation, de lutte contre le terrorisme, de sécurité globale, de positionnement et de la puissance.

L'émergence et la construction du problème du bassin du Congo aboutissent à la mise en place d'un partenariat pour les forêts du Bassin du Congo[3]. Ce partenariat est fondé sur des questions éthiques et/ou droits de l'hommiste (solidarité internationale et de survie de l'humanité). Toutefois, cette construction se fonde sur des enjeux économiques, politique (stratégique, géostratégique, de puissance et de domination), culturel (imposition du soft power), des jeux entre les Etats du bassin du Congo et les puissances. Ceci s'effectue dans une mouvance de décomposition des Etats du Bassin du Congo et de leur recomposition.

---

[1] Royce, (E.), député républicain de Californie déclare le 3 février 2004 qu'un texte de loi, dont il est l'auteur, visant à protéger les forêts surexploitées du bassin du Congo en Afrique sera bientôt promulgué par le président Bush. Voir le site Internet http://*www.usambassy.be/fr*

[2] Le CARPE est le programme régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement placé sous l'égide du United States Agency for International Development (USAID). Ce programme est créé en vue d'améliorer les connaissances relatives aux forêts et à la biodiversité d'Afrique centrale et pour renforcer les capacités institutionnelles et les ressources humaines de la région, in *Les forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire*, document inédit.

[3] Etant donné, la liste assez importante des partenaires du bassin du Congo, nous ne pouvons tous les citer ici. Se réferer au document *Les forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire*, document inédit.

Ce bassin tombe ainsi dans l'espace international, voire dans l'espace national des puissances étant donné qu'il représente une priorité pour ceux-ci. Dans cette région, se déploient donc les Etats, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les groupes de recherche et les associations. Le marquage territorial et le souci d'imprégner la puissance dans cet espace se révèlent à la vue du foisonnement des acteurs. Le découpage du bassin du Congo par les Etats puissances parties au partenariat en sites prioritaires[1] qui chevauchent sur l'ensemble des pays permet de s'interroger sur l'influence extérieure et de lire la souveraineté limitée des Etats du bassin.

Au total, la politisation du bassin du Congo par les grandes puissances comme un espace stratégique, géostratégique, voire comme le « patrimoine de l'humanité » confère à cette région une notion de « bien commun de l'humanité ». En tant que « bien de l'humanité », elle s'inscrit dans l'ordre des priorités planétaires. Dans ce contexte, la problématisation de la sécurité dans cette sphère relève de la sécurité globale. Cependant, la définition du référentiel de « sauvegarde » et de « protection » de cet écosystème qui devraient relever de la mission de la communauté internationale et des institutions internationales, sont plutôt assujetties aux intérêts nationaux des puissances étrangères. En clair, les puissances étrangères transforment le référentiel international de la protection de l'environnement qui s'articule autour de la sécurité collective et de la survie de l'humanité[2]. Ils s'immiscent dans le processus de mise en œuvre de ce référentiel, le détournent et s'investissent finalement dans la production de leur sécurité nationale et intérieure. La gouvernance de la forêt par les puissances met en scène une interférence dans la production de l'ordre sécuritaire des Etats du bassin du Congo et du Cameroun en particulier. Dès lors, l'implication des puissances étrangères dans le bassin du Congo, liée à l'extraction des ressources se conjugue avec la définition du référent sécuritaire que ces puissances produisent et mettent en oeuvre, parce que la sécurisation des approvisionnements et la sécurité sont liées.

---

[1] Retrouver la cartographie des sites prioritaires dans le *Les forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire*, document inédit.

[2] Depuis 1950, sous la pression des organismes internationaux, le Cameroun fait l'objet d'une internationalisation de sa forêt. En 1950, près de 526 000 hectares de forêt sont classés comme réserve faunique du « Dja ». En 1981, la forêt du « Dja » est classée réserve de la biosphère. En 1987, celle-ci est déclarée patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Sur la question de la transformation de la forêt camerounaise, lire, Oyono, (J-B.), « La forêt camerounaise, un enjeu stratégique ? », in *Enjeux*, n° 5, octobre-décembre 2000.

II Préservation des intérêts des puissances dans le bassin du Congo et incidences sécuritaires au Cameroun

Il s'agit ici de voir comment les interactions des puissances étrangères reconfigurent le bassin du Congo. En plus, les actions des divers acteurs (ONG, Etats, institutions étatiques telles que la NASA par exemple) traduisent la déterritorialisation de cet espace et son internationalisation. Dans le contexte du Cameroun, la conversion du bassin du Congo en une entité internationale le dépossède d'une partie de son territoire dont la sécurisation tombe dans le giron des puissances étrangères. Dans une logique de l'indivisibilité du territoire, il convient de voir comment la sécurisation de cet espace par d'autres Etats contribue à la démultiplication des pôles de souverainetés, à la concurrence et à la démonopolisation du contrôle et de la violence légitime par le Cameroun.

Ainsi, l'influence des organisations intergouvernementales telles la Banque Mondiale, la Commission Européenne, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux, l'Union Mondiale pour la Conservation souligne également l'impact de cette région sur l'échiquier mondial. L'intrusion des acteurs étatiques et non étatiques dans la région bassin du Congo révèle le positionnement géopolitique dans cet espace en termes de contrôle de ressources les contraint par ailleurs à agir sur le terrain de la sécurité. Ceci permet aux grandes puissances de redéfinir le concept de sécurité. La sécurité des petits Etats se conçoit désormais en fonction des intérêts des grandes puissances et de certaines ONGs internationales. Ce qui remet en cause le principe de la construction nationale ou étatique de la sécurité et partant la souveraineté de ces Etats.

Par ailleurs, l'implication de ces puissances et des acteurs non étatiques ne participe pas d'une construction de la sécurité globale et humaine. Il s'agit au contraire d'une sauvegarde de leurs intérêts au nom desquels ils étendent leur système de sécurité. Ce principe d'extension et de projection de la sécurité d'un Etat fort vers un Etat faible à ressources géostratégiques permet d'étendre l'hégémon et de projeter la puissance afin de construire l'empire. Ce mécanisme de définition et de construction politique de la sécurité intérieure d'une puissance à travers la politique d'intégration des ressources de l'Etat faible dans l'articulation, la conception, la conceptualisation et la praxis de son ordre politique comme un problème de sécurité nationale participe de l'édification du « hard power ».

La logique d'appropriation des ressources et de positionnement sur le champ international des grandes ONGs internationales dans ce contexte n'est pas aux antipodes de

celles de l'Etat. Toutefois, il ne s'agit pas pour elles de s'identifier à ce dernier car elles ne possèdent ni les mêmes attributs à savoir la souveraineté qui confère la légitimité et la puissance ni la même finalité notamment le bien commun. Quoique définit comme un acteur non étatique et parfois hors souveraineté, ce dernier a besoin de l'Etat où il tire son existence. A cet égard, il doit s'adosser à l'Etat parce qu'il représente sa finalité étant entendu que ce dernier représente l'ordre politique le plus accompli de la modernité. Toutes ces actions introduisent la conception de l'international d'après le schème de James Rosenau: « le monde multicentré »[1] en termes d'implication des puissances, des ONGs dans l'ordonnancement sécuritaire des Etats du Bassin du Congo. En clair, les souverainetés négatives qui découlent de ce système de domination produisent une « souveraineté capturée ». Les rapports entre puissances et Etats du bassin du Congo semblent se nouer à travers la coopération qui demeure une coopération juridique et une domination de fait. Les dirigeants des Etats du Bassin s'attendaient par exemple à ce que les fonds alloués au partenariat pour les forêts leur soient directement versés. Ce qui ne sera pas le cas, de ce fait, limite par conséquent leur marge de manœuvre.

La construction du référentiel du bassin du Congo par les Etats-Unis qui se bâtit autour de la vision du paramètre stratégique et de l'enjeu de ce bassin comme un problème de sécurité nationale produit des turbulences dans les Etats du bassin. Le bassin se voit ainsi déterritorialisé faisant désormais partie du champ politique, économique et territorial américain. L'intrusion du département d'état américain et de la NASA[2] dans la gestion de la forêt dans le bassin du Congo permet d'appréhender la problématique du bassin du Congo dans le sillage de la sécurité nationale américaine et de l'intérêt national. Tout ceci étant encadré par la théorie de la sécurisation des espaces ou des approvisionnements américains.

En outre, l'existence des éco gardes, formés pour sécuriser les sites du bassin du Congo rend compte de la limitation de la souveraineté de ces Etats. L'immixtion de nouvelles forces de sécurité qui bénéficient d'une formation militaire pose un problème de définition, de formation, d'harmonisation et de monopole sécuritaire pour l'Etat du Cameroun[3].

En bref, pour les puissances étrangères, la politisation du bassin du Congo revient à lui donner un statut international à travers le concept de « patrimoine de l'humanité » et à l'intégrer dans le champ de la sécurité globale. Toutefois, cette intégration n'est pas

[1] Rosenau, (J.), op. Cit.
[2] A l'aide de la télédétection, la NASA opère une surveillance inégalée allant jusqu'à détecter même le moindre feu de brousse. Les données sont obtenues par satellite, (carte des feux, données géoréférenciées sur la distribution des populations, des routes, y compris les mouvements d'éléphants dotées de colliers GPS in *Les forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire*, op. Cit.
[3] Sur cette question, se référer à la section II du chapitre III de la deuxième partie de ce travail.

totalement effective. Car les notions de « sauvegarde » et de « protection » de l'environnement devant relever des institutions internationales en la matière, sont plutôt régies par les intérêts des puissances. Ce d'autant plus que les Etats-Unis refusent d'adhérer au protocole de Kyoto visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'érection du bassin du Congo dans l'espace international permet aux puissances de s'ingérer dans la gestion du bassin du Congo et leur offre une légitimité, si tant est que cette région tombe dans l'« espace public international », par conséquent appartient à l'humanité toute entière. En plus, la gestion sécuritaire s'effectue désormais par ces puissances, parce qu'il s'agit d'un espace stratégique et géostratégique. Les interférences des Etats occidentaux et africains dans ce contexte produisent ainsi des effets sur la définition et la gestion de l'ordre sécuritaire et étatique au Cameroun, désormais soumis à la définition du nouvel ordre sécuritaire en vigueur dans cet espace.

En guise de conclusion, au-delà d'une décomposition sécuritaire dans le bassin du Congo, à travers la déconfiture du site prioritaire de l'Ituri en proie à un grave conflit par exemple, la question de la sécurité dans le bassin du Congo reste fondamentalement celle de la démonopolisation sécuritaire. Tout comme dans le golfe de Guinée en matière de pétrole, l'immixtion des puissances étrangères et de tous les autres acteurs conduit à la remise en cause du principe de monopolisation par l'Etat de la construction sécuritaire. Par exemple, dans le cadre d'une convention entre le Cameroun et le World ressources Institute (WRI), le Cameroun s'engage à ce que le WRI effectue la carte sécuritaire de son territoire. Les Etats sont donc dépouillés et dépourvus d'une part de leur souveraineté. Car la construction de référentiel et son *implementation* dépendent désormais des puissances étrangères. La consubstantialité Etat-sécurité s'effrite dans ce cadre.

La perte de la revendication par « l'Etat du monopole de la contrainte légitime », sa détérritorialisation sécuritaire, mieux son incapacité ou son impossibilité à contrôler son territoire marquent ainsi l'affaiblissement des attributs et des principes de l'Etat en termes de souveraineté, de légitimité, de puissance et d'autorité. L'adaptation du Cameroun à ce modèle sécuritaire dénote de sa capacité à recréer un système sécuritaire inscrit dans des rapports de domination et d'allégeance. Cette reformulation de sa sécurité imprime donc son processus d'étatisation. Celui-ci se structure autour de l' « endogénéisation » et de l'intégration des normes nées de la collusion et d'un consensus mou avec les forces extérieures agissant dans son espace de domination. Dès lors, les enjeux qui se jouent dans le golfe de Guinée et dans le bassin du Congo produisent une dynamique de déconstruction de l'ordre sécuritaire étatique et une reconstruction d'un nouvel ordre sécuritaire en Afrique centrale de manière globale et

au Cameroun en l'occurrence. Ce qui introduit une nouvelle configuration de cet Etat dans son déploiement. Il doit désormais tenir compte de la prescription sécuritaire édictée par les puissances étrangères dans les « territoires occupés » que sont le golfe de Guinée et le bassin du Congo. Il s'agit d'une mutation de la gouvernance de l'Etat du Cameroun qui procède de la soumission aux contraintes sécuritaires des puissances, de la concession et du *sharing* sécuritaires impliquant une nouvelle forme de « souveraineté limitée ».

Section II Insécurité sous-régionale et décomposition sécuritaire au Cameroun

L'approche par les conflits tend à souligner la déstructuration et la restructuration des Etats en Afrique médiane causées par des guerres qui influencent et bouleversent les systèmes sécuritaires régionaux, sous-régionaux et nationaux. Parler de conflits en Afrique centrale revient à situer chaque Etat dans un processus de conflictualité spécifique, dans une histoire particulière, par conséquent dans un processus d'étatisation singulier. L'on remarque néanmoins des convergences liées à l'histoire mondiale: la guerre froide et son terme, l'inscription de l'Etat dans la mondialisation, son insertion ou sa négociation dans l'ordre international. Ces guerres sont portées par la globalisation dans le cadre de la libéralisation de la sécurité et de la défense, du mercenariat, de la circulation des armes et des acteurs transnationaux de la violence, des « warlords » et la constitution des zones grises. Les convergences désignent aussi l'histoire économique au travers de l'endettement, de la politique des institutions de Bretton Woods conduisant à l'effritement de la souveraineté et du monopole de la violence des Etats, à la réduction de leur puissance voire leur effondrement, constitutifs de la formation des « collapsed states » ou des « quasi-Etats ». Ces effets jumelés à des processus de démocratisation en panne, à la résurgence des autoritarismes, au délitement des systèmes sociaux, aux questions ethniques constituent un terreau pour les conflits en Afrique médiane[1]. Les guerres de troisième génération à l'œuvre dans cet espace sont aussi nourries et animées par les convoitises extérieures, les enjeux, les politiques de positionnement et de domination des puissances étrangères. Au-delà d'une « anatomie des

[1] Cette vision des conflits est partagée par Marchal, (R.), « Anatomie des guerres en Afrique », in *Questions Internationales*, n°5, janvier-février 2004, pp. 25-34. Cependant, l'anatomie de la guerre semble être une histoire homogène des conflits ne tenant pas compte des questions de géostratégie des puissances qui travaillent également cet espace dans le sens de sa déstructuration.

guerres »[1] il s'agit d'un véritable « système de guerre »[2] en Afrique centrale. Les conflits armés, produits des conjonctures nationales distinctes, relevant des acteurs, des modalités et des enjeux différents s'interpénètrent et s'interconnectent les uns aux autres et brouillent les frontières spatiales, sociales et politiques qui les distinguent initialement. Ces conflits s'imbriquent les uns aux autres transformant les conditions de production, celles des belligérants ainsi que les enjeux de la lutte et les objectifs poursuivis. Une telle intrication de la violence armée nationale et internationale fait ainsi système et rend complexes les logiques des acteurs tout en obscurcissant le jeu des alliances[3]. Ce « système de guerre » s'illustre par exemple par la guerre en République Démocratique du Congo.

Ainsi, étudier le processus de construction étatique du Cameroun sous le prisme de la guerre en Afrique centrale revient à situer cet Etat dans une logique dynamique, mouvante et mutante en tant qu'il se situe dans une ligne de fractures et de turbulences. L'approche par les conflits nous place dans la gestion de l'ordre sécuritaire et politique de cette entité territoriale en période de décomposition sous-régionale. Dès lors, la dynamique de guerre doit être perçue comme un facteur qui conditionne et structure les Etats d'Afrique centrale et déconstruit la sécurité intérieure du Cameroun. Autrement dit, les guerres sont à l'origine des mutations qui portent sur les migrations des populations à l'exemple des réfugiés, de la transnationalisation des activités illicites et de l'émergence des entrepreneurs de l'insécurité, etc. dans le cadre interne. Dans ce cas, il s'agit alors des stigmates de guerre dans le territoire camerounais. Outre la guerre, l'une des nouvelles modalités de l'insécurité qui travaille l'Afrique centrale, (autour du lac Tchad), est liée à l'économie pétrolière. Il s'agit ici de minimiser le paradigme de la guerre comme seule grille explicative du phénomène d'insécurité en Afrique médiane. Car elle ne constitue pas le seul élément structurant de l'insécurité dans la sous-région. Enfin, la dialectique entre guerres sous-régionales et sécurité intérieure du Cameroun conduit à la conception et à l'adoption d'une pensée stratégique et militaire par cet Etat.

Ce processus de construction étatique doit être compris dans l'optique d'une configuration des guerres en Afrique centrale à partir du référent qui est la fabrication de la figure de l'ennemi (&I) dont les conséquences touchent la sécurité intérieure du Cameroun

---

[1] Marchal, (R.), op. Cit.

[2] Comfort Ero, Ferme, (M.), « Libéria, Sierra Léone et Guinée : une guerre sans frontières », in *Politique africaine*, op. Cit.

[3] Porteous,(T.), « L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne », in *Politique Etrangère*, n°2, printemps 2003, pp. 307-320; « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation. Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique Internationale*, n° 18, janvier 2003.

(&II). Ces guerres entraînent non seulement la fragilisation de cet ordre[1], mais elles permettent aussi de mettre en place tout un dispositif sécuritaire. Elles participent donc de la définition de la défense et de la sécurité dans ce pays (&III).

&I Fabrication de la figure de l'ennemi en Afrique centrale et déconstruction de la sécurité

La fabrication de la figure de l'ennemi participe des tensions à l'œuvre en Afrique centrale. L'ennemi s'identifie comme l'Etat voisin. La désignation de l'autre permet ainsi de produire la théorie du « bouc-émissaire ». Identifier et désigner l'ennemi procèdent de l'opportunité politique face au marasme politique, économique et social de l'ordre interne. La canalisation de la faute vers lui permet de dévier ailleurs les incompétences, les défaillances de l'Etat et des dirigeants. L'autre devient un exutoire, une catharsis. La diabolisation de l'immigré s'opère donc à partir de la représentation que l'on construit. Il est alors pointé comme porteur de désordre dans le corps politique considéré comme « sain ». L'immigré est par conséquent une catégorie instrumentalisée et présentée comme un trouble à l'ordre stato-national.

Durant le conflit frontalier entre le Nigeria et le Cameroun à propos de la presqu'île de Bakassi, les biafrais d'origine nigériane seront stigmatisés par certains dirigeants et citoyens comme une catégorie produisant des troubles et représentée comme liée au banditisme. La désignation de l'ennemi est une situation de « guerre froide » où l'Etat instigateur se refuse de faire directement la guerre à l'Etat voisin, ceci est créé par l'obsession de voir l'Etat voisin engloutir son territoire. Il s'agit généralement d'un Etat frontalier constituant une menace réelle ou fictive. En plus, le conflit Cameroun-Nigeria permet au Nigeria d'entrer en scène dans l'Afrique médiane afin de construire un leadership. La déstabilisation du Cameroun pouvant constituer le prélude à l'extension de l'influence militaire, politique et économique du Nigeria en Afrique centrale c'est-à-dire dans une région qu'il considère comme tampon entre lui et l'Afrique du Sud et aussi comme le premier cercle d'action de sa politique étrangère[2].

---

[1] Sur cette question, lire le chapitre IV de la deuxième partie de ce travail portant sur la déconstruction de l'ordre sécuritaire au Cameroun.

[2] Ropivia, (M-L.), "L'Afrique centrale embrasée: pour une géopolitique de pacification régionale" in Ango Ela (P.), (éd.), *La prévention des conflits en Afrique centrale; prospectives pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp 143-158, p. 145.

Par ailleurs, en mars 2004, les camerounais vivant en Guinée Equatoriale sont accusés par le gouvernement de T. Obiang Nguema, de préparer un coup d'Etat à l'égard du régime. Aussi s'ensuit-il une chasse aux sorcières et une expulsion systématique des ressortissants camerounais. Le Cameroun est accusé d'abriter sur son territoire des camps d'entraînement des mercenaires en vue du reversement du régime du président Obiang N'guema Mbasogo au profit de l'opposant Severo Moto Nsa. Le Cameroun était déjà accusé en 1999 par le gouvernement équato-guinéen d'ourdir un complot de déstabilisation contre cet Etat. La crise est d'autant plus importante que le président Obiang N'Guema va demander à ses concitoyens de lutter contre les camerounais. Car ces derniers sont désignés comme participant à la plupart des actes immoraux, illicites et délictueux. Ce dernier incite chaque citoyen équato guinéen à faire preuve de dureté vis à vis de cette catégorie de population. Pour lui, « les voisins commencent à nous regarder avec jalousie et cela peut entraîner qu'ils provoquent l'insécurité dans notre pays… chacun de vous, doit disposer d'une machette, de bâtons et de barres de fer pour frapper les voleurs à la tête et qu'ils disparaissent »[1]. Cette riposte est sans doute considérée comme un acte de civisme. En plus, le président camerounais sera victime des tracasseries consulaires lors de son voyage à Malabo les 24 et 25 juin 1999 où il devait prendre part aux deux sommets de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Le président camerounais sera donc assujetti et contraint à la fouille systématique de ses bagages. A la suite de cette entorse à la diplomatie et de la violation des lois diplomatiques, le ministre camerounais des relations extérieures va riposter par une lettre de protestation remise à l'ambassadeur de Guinée Equatoriale à Yaoundé condamnant ces actes contraires aux privilèges accordés à un chef d'Etat.

A la suite de cette crise de 2004, les autorités camerounaises appareillent aussitôt un bateau afin de reconduire les camerounais dans leur pays et d'autres nationalités en l'occurrence des béninois. Le 16 mars 2004 le président Biya « rappelle en consultation »[2] l'ambassadeur du Cameroun en Guinée Equatoriale. A l'issue de cette tension, le président Obiang Nguema rendra visite au Président Biya afin de normaliser les relations entre les deux pays. Cette animosité trouve naissance dans la découverte des gisements pétroliers de Alba en 1991 suivie de l'inauguration en 1996 du champ de Zafiro ainsi que de l'exploitation en 1999

[1] Cité par Chouala, (Y-A.), « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale: fondements, enjeux et perspectives », in *Polis*, numéro spécial 2004 -2005, pp. 155-175, p. 158.

[2] Il s'agit d'un acte politique et diplomatique très significatif d'autant plus que le président Biya est considéré comme très réservé à propos de la prise des décisions. Cette réserve est aussi due à la définition de la politique étrangère du Cameroun qui se fonde sur la pacification.

des grands gisements de Campo Ceiba. Elle est amplifiée par le déploiement de la Guinée Equatoriale dans le conflit qui oppose le Cameroun au Nigeria à propos de Bakassi. Le 30 mars 1999, la Guinée Equatoriale, au nom de ses « intérêts vitaux » en tant que la revendication maritime du Cameroun sur la presqu'île de Bakassi porte préjudice à ses intérêts va donc s'intégrer dans le dossier juridique devant la Cour Internationale de justice de la Haye en appui au Nigeria.

Le Cameroun représente de ce fait une véritable menace pour la Guinée Equatoriale en termes démographiques et économiques d'autant plus qu'elle entend s'inscrire comme leader dans la sous-région du fait pour elle d'être devenue off-shore. Tandis que le Cameroun qui l'a précédée sur le terrain de la préséance n'entend pas se faire évincer. L'obsession des dirigeants équato-guinéens à propos de la menace camerounaise participe d'une politique de voilement des problèmes internes et d'une tentative de canalisation des schèmes mentaux vers ce qui est conçu comme un « péril national ». La fabrication du « problème camerounais » ou son amplification représente un mode de gestion politique qui permet aux dirigeants de se dédouaner des contre performances politiques, des affres d'un autoritarisme dur et par la même occasion de pointer l'ennemi. Les ressortissants camerounais ou le Cameroun tout entier devient donc un « bouc émissaire ». Le « problème camerounais » relève ainsi de la sécuritisation c'est-à-dire de la construction politique d'une réalité ou d'une non réalité en un problème de sécurité.

Dès lors, les tensions entre les deux Etats se situent sur la dispute de l'hégémonie[1] ainsi que sur la captation des ressources stratégiques américaines dans la région. Ces deux Etats semblent donc les plus qualifiés dans la course stratégique. Les critères de disqualification stratégique et géostratégique éliminent plus ou moins les autres Etats. Le Nigeria est considéré comme une entité musulmane. Le Congo Démocratique est embourbé dans la guerre, de même le Congo Brazzaville lui aussi empêtré dans la guerre représente un prolongement français. L'Angola a une profondeur stratégique limitée du fait qu'il se situe en contrebas du continent. Le Gabon quant à lui abrite une base militaire française. Sao Tomé et Principe abrite les embryons de cette base et constitue quelque peu le prolongement du Gabon parce que trop rapproché des côtes gabonaises. Les atouts de la Guinée Equatoriale relèvent de sa faible population, de sa situation off-shore et de ses facilités d'accès à la mer. Cependant elle constitue un autoritarisme dur. Le Cameroun en l'occurrence présente des facilités d'accès à la mer. Il jouit d'une relative stabilité ainsi que d'« une solidité économique

[1] Sur cette question se référer à la section précédente sur les enjeux des puissances et la décomposition sécuritaire dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo.

reconnue dans la sou-région…et surtout il donne l'opportunité aux Etats-Unis d'utiliser le Cameroun doublement comme contre balancier à l'influence française dans la sous-région et à la prédominance nigériane dans le bassin ouest africain »[1]. Le voyage du président Biya à Washington lors du déclenchement de la guerre en Irak et le fait pour le Cameroun d'être considéré par le président G. Bush comme un pays stable et bien gouverné témoignent de cet axe Yaoundé-Washington et de la nouvelle définition de la politique américaine dans la sous-région.

Les rapports entre le Cameroun et le Gabon souffrent quelques fois d'animosité due au fait que le Cameroun représente un vivier et possède relativement un tissu industriel. Aussi, les camerounais se sont plusieurs fois vus expulser par le gouvernement de Libreville et désignés comme catégorie troublant l'ordre étatique. Ceci d'autant plus que les camerounais sont présentés comme opérant dans des actions illicites telles la « feymania ». Les incidents frontaliers qui se déroulent successivement en 1977 et en 1981 soulignent les tensions qui existent entre les deux Etats. La querelle sur le leadership dans l'espace CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale) a toujours opposé en sourdine les deux Etats. La stigmatisation de l'ennemi est donc une logique de gouvernance. Elle relève d'un mode thérapeutique de sortie ou de tentative de décongestion d'une conjoncture. Elle représente aussi un procédé qui sert à instaurer un ordre politique interne et régional.

Au demeurant, les tensions, les rivalités inter étatiques pour des raisons de leadership, économiques, politiques et de positionnement soumettent l'Afrique centrale et le golfe de Guinée dans un espace déstabilisé. Les relations tendues entre les Etats n'entraînent pas totalement la déconfiture des systèmes sécuritaires mais obèrent le concept de paix et de système de sécurité en Afrique centrale. La recherche hégémonique et les relations inamicales entre Etats en Afrique centrale et dans le golfe de Guinée sont des moteurs potentiels et réels de l'insécurité. Ces facteurs définissent la conflictualité dans ce champ et sont porteurs des dynamiques de désordre et des processus de désétatisation ou de recomposition des Etats. Le conflit frontalier camerouno-nigérian sur la presqu'île de Bakassi, (réglé par un arrêt de la Cour internationale de Justice de la Haye en 2003 en faveur du Cameroun) trouve sa source sur un litige portant sur un espace continental et ses prolongements maritimes aux réserves pétrolières importantes. Cette guerre interafricaine est éminemment liée aux enjeux pétroliers.

Dans ce cadre, l'insécurité qui s'évit en Afrique centrale produit des effets au niveau de la sécurité intérieure du Cameroun. Si elle fragilise sa sécurité, elle permet néanmoins

[1] *La lettre du continent*, juillet 2004, cité par Chouala, (Y-A.), « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale: fondements, enjeux et perspectives », op. Cit.

d'une part, de redéfinir sa situation sécuritaire sous-régionale avec les Etats de la sous-région dans le cadre d'un certain nombre de mécanismes tels que le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX)[1]. Ce qui sert à conforter par défaut la coopération. D'autre part, elle contribue au remodelage de son système de sécurité. L'insécurité sous-régionale lui sert de motif ou de leitmotiv pour le déploiement des mesures autoritaires. En outre, la stabilité et la paix qui lui donnent d'être un pays « pas comme les autres » dans la sous-région appelle à conforter pendant longtemps encore ces mécanismes autoritaires afin que perdure l'enjeu de la paix.

De manière générale, la guerre constitue un élément de déstructuration et de restructuration de l'ordre sous-régional et permet de redistribuer les cartes de la puissance dans l'entité Afrique centrale. Elle est donc ordonnatrice de sens, de puissance et productrice d'histoires des peuples et de l'Histoire. A travers la guerre se lisent les nouveaux rapports mondiaux, notamment les rapports nord-sud et le nouvel ordre mondial. Son prolongement au Cameroun permet de mettre en évidence les effets et les conséquences qu'elle induit sur la sécurité intérieure.

&II Territoires en conflits et stigmates au Cameroun?

A travers le spectre de la guerre, il est question de situer le Cameroun dans une zone de conflictualité. Cette situation concerne les implications des guerres régionales dans la sécurité intérieure de cet Etat. A cet égard, la dynamique de la guerre crée des effets, construit des schèmes, donne du sens et oriente les actions politiques et militaires. Les lieux d'observation des interactions entre insécurité régionale et incidences sécuritaires sur le plan national sont notamment les réfugiés et les entrepreneurs de l'insécurité ou les « coupeurs de route ».

I Problématique des réfugiés et incidences sécuritaires au Cameroun.

Les conflits et les guerres qui travaillent la sous-région Afrique centrale entraînent des conséquences parmi lesquelles l'accroissement de la mobilité des populations, les déplacements des populations et des réfugiés. Ces derniers n'ont souvent pour destination principale que les quelques Etats îlots de paix en Afrique centrale que sont le Gabon et le Cameroun. Dès lors, il s'agit de voir comment la problématique des réfugiés influence la

[1] Voir ces mécanismes dans la section IV de ce chapitre.

sécurité du Cameroun d'une part et d'autre part, comment le Cameroun tente de construire un ordre sécuritaire avec l'intégration de cette catégorie juridique[1] de population.

Le problème des réfugiés a commencé à se poser avec acuité dans les années 80. En effet, en 1980 plus de 100 000 réfugiés tchadiens fuyant la guerre civile entre nordistes et sudistes arrivent à Kousséri au nord du Cameroun. Face à l'ampleur du phénomène, une représentation du HCR voit le jour. Les mouvements des réfugiés vont fluctuer suivant les situations de paix et de guerre. Entre 1981 et 1982, le Tchad retrouve une paix relative. Des campagnes de retours sont alors organisées. Toutefois, la recrudescence des rebellions et guérillas au Tchad vont provoquer un nouvel afflux au camp de Poli-Faro où ils atteindront près de 4000 jusqu'en 1993. En plus, les crises dans les grands lacs ont entraîné un afflux de réfugiés rwandais et burundais au Cameroun. L'autoritarisme dur du régime de Guinée Equatoriale, les mutineries congolaises[2] et la guerre civile en Angola provoquent également un déferlement de réfugiés. On compte près de 3000 centrafricains de l'ethnie Mbororo qui se sont réfugiés au Cameroun suite aux attaques perpétrées par d'anciens combattants qui ont aidé le président Bozizé à accéder au pouvoir à la faveur d'un coup d'état[3]. Au delà de l'espace Afrique centrale, on assiste aussi à une migration des réfugiés vers le Cameroun du fait de l'implosion des autres espaces qui jouxtent les pays de cette aire. Aussi, les tensions ethno-religieuses au Soudan, les coups d'état en Sierra Léone, la guerre du Libéria et celle de Côte d'Ivoire entraîneront un afflux des réfugiés sur le sol camerounais. Certaines populations du Nigeria touchées par les conflits feront aussi partie de ces effectifs. Plus de 23 000 éleveurs Fulanis se sont réfugiés au Cameroun suite à des affrontements qui les ont opposés à des communautés agricoles dans le plateau Mambila, dans l'Etat de Taraba, entre le 1er et le 7 janvier 2002 et ont provoqué la mort d'une centaine de personnes[4]. D'après Jacques Franquin, représentant résident du Haut Commissariat aux réfugiés au Cameroun, officiellement, les chiffres donnent à peu près 50 000 réfugiés au Cameroun[5].

La porosité et la dilation des frontières jumelées au problème des réfugiés sont des variables favorables à la transnationalisation des activités criminelles, illicites et à la

---

[1] Nous entendons par catégorie juridique ici le fait que le concept de réfugié en lui-même implique des droits et des devoirs garantis par la convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés et la convention de l'Organisation l'Unité Africaine (OUA), du 10 septembre 1969 sur les aspects propres régissant les problèmes des réfugiés en Afrique.

[2] En novembre 1999 est créé le camp de Langui pour les réfugiés congolais et les Bayamulengue (populations d'origine rwandaise installées depuis des décennies dans le Kivu en République Démocratique du Congo), en transit pour l'Amérique du Nord.

[3] ONU, bureau pour la coordination des affaires humanitaires, http://www.*Irisnews.org*

[4] ONU, bureau pour la coordination des affaires humanitaires, op. Cit.

[5] *Mutations*, 1er août 2005.

circulation des entrepreneurs de l'insécurité. Ainsi, on assiste parfois à une exportation de ces activités au Cameroun. D'après le Haut Commissaire aux réfugiés, les hommes en armes ont pourchassé les réfugiés centrafricains au-delà de la frontière et perpétré des attaques sur le sol camerounais, y provoquant une grande insécurité et poussant 10 000 à 15 000 villageois camerounais à fuir leurs villages pour se réfugier dans des localités plus éloignées de la frontière. Pour Joseph Noutsa, gouverneur de l'Adamaoua, le gouvernement camerounais a envoyé des renforts dans cette région où les combattants centrafricains ont effectué une série d'attaques nocturnes autour des villages de Djohong et Ngaoui. Les assaillants continuent à s'en prendre aux éleveurs Mbororo en terre camerounaise en les kidnappant et exigeant une rançon en raison de leur supposée richesse[1].

Les propos du gouverneur relèvent de la représentation, de la construction et de la gestion de la « menace » par les autorités camerounaises. Ils traduisent également la perception de ce phénomène par les camerounais en général. Les réfugiés représentent une catégorie que certains camerounais stigmatisent et considèrent comme des personnes ayant participé à la guerre dans leur pays d'origine. Il s'agit davantage du réfugié rwandais, quelquefois perçu comme un « génocidaire ». A ce titre, il se construit une certaine méfiance à son égard, relevant de la peur du génocide et de son prolongement sur le territoire camerounais. Il existe aussi la crainte de voir les réfugiés rwandais et burundais que l'on nomme ici « Bayamulengué » demeurer au Cameroun. Dans l'imaginaire de certains camerounais, les Bayamulengué se seraient implantés au Congo Démocratique et seraient à l'origine de la guerre dans ce pays. La représentation et la production de la figure du réfugié sont amplifiées par le transfert du conflit interethnique par les réfugiés en provenance des pays des grands lacs en terre camerounaise. En effet, des tensions importantes entre communautés Tutsi et Hutu se seraient perpétrées à Douala[2].

Les autorités camerounaises traduisent aussi l'immigration nigériane comme un problème de sécurité intérieure. Encore appelés « biafrais » (à cause des revendications sécessionnistes et de la guerre du Biafra), ils leur imputent toutes les manœuvres illicites (surfacturation, contrefaçon, vol de voiture, réfection des voitures volées, etc.), voire le grand banditisme et la criminalité. Cette catégorie est stigmatisée et rentre dans l'ordre des « ennemis ». Car le Nigeria est considéré et désigné comme un Etat d'insécurité, d'instabilité de violence politique et de trafic de drogue. La rumeur dit qu'il y aurait entre trois et quatre

[1] ONU, bureau pour la coordination des affaires humanitaires, op. Cit.
[2] *Mutations*, op. Cit.

millions de nigérians au Cameroun[1]. Cette amplification des statistiques participe également de la construction de la menace qui conduit à montrer le processus d'envahissement par l'Etat voisin. Il s'agit dans ce contexte, de la peur de l'invasion de par la forte démographie et surtout son statut Etat-puissance. En plus, le conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria à propos de la presqu'île de Bakassi est aussi structurant dans ce contexte.

L'intégration des réfugiés au Cameroun entraîne donc une double attitude de la part de l'Etat ou des dirigeants. D'une part, ils demeurent dans une quasi indifférence vis à vis de cette catégorie du fait qu'elle implique une créance juridique de la part de l'Etat. Paradoxalement, la présence des réfugiés sur leur sol leur apporte une certaine caution internationale et conforte le statut de pays stable. Ce qui leur permet de glaner des ressources symboliques. La présence des réfugiés représente donc une ressource politique pour les autorités. Même si quelques fois, l'Etat est soumis aux critiques et rapports des ONG's de défense des droits de l'Homme en l'occurrence l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (l'ACAT) et Amnesty International qui stigmatisent le plus souvent le non respect des droits des réfugiés au Cameroun.

D'autre part, la présence des réfugiés est un leitmotiv permettant aux dirigeants de durcir davantage les mécanismes sécuritaires. Selon un rapport de *Gouvernance Alert*, depuis 2000, pour lutter contre l'insécurité, le Cameroun a arrêté et détenu des dizaines de demandeurs d'asile ou les a repoussés vers les frontières, ceci en violation du sacro-saint principe du non-refoulement garanti par la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la convention de l'OUA sur les aspects propres régissant les problèmes de réfugiés en Afrique. En plus, du fait de la paupérisation rampante dans les quartiers ou bidonvilles où ils vivent[2], il existe une forte tendance à la criminalité. Les autorités procèdent alors au recours à leur détention en violation de la convention de 1951. Elles participent parfois à l'importation des réfugiés belliqueux particulièrement redoutables chez les réfugiés militaires qui ont l'expertise et l'expérience pouvant bien intéresser le gouvernement pour un éventuel enrôlement dans des opérations mercenariales[3]. Dans ce contexte, l'Etat a pendant longtemps entretenu un vide juridique[4], car les lois qui régissaient les réfugiés étaient aussi celles qui régissaient l'immigration. Cet amalgame favorisait ainsi la criminalisation des réfugiés, la violation de leurs droits et les jetait en pâture aux policiers véreux.

---

[1] Ces chiffres ont été le plus souvent fournis par les dirigeants camerounais lors du déclenchement du conflit frontalier entre les deux pays.
[2] Ces quartiers ont pour la plupart été baptisés du nom des pays d'origine tels que le quartier Congo, le quartier Brazzaville, le quartier Lagos à Douala.
[3] *Gouvernance Alert*, numéro 6, décembre-janvier 2001.
[4] Le Cameroun s'est maintenant doté d'une loi définissant le statut de réfugié.

En bref, la question des réfugiés dénote la fabrication politique de l'« ennemi ». Leur présence sert à dédouaner les défaillances de l'Etat sur le plan sécuritaire. Ils deviennent une sorte de bouc-émissaire que l'on indexe et qui contribue à expliquer la montée de la criminalité. Ceci permet aux autorités de se détourner des explications liées à la dialectique paupérisation des populations et montée du grand banditisme et de la grande criminalité qui les incrimineraient. Cette présence leur offre l'opportunité de légitimer la dérive autoritaire, l'« ennemi » étant ici construit comme un vecteur de désordre. Ils procèdent donc au durcissement des mécanismes sécuritaires. La présence des réfugiés permet d'autre part aux autorités camerounaises d'engranger des retombées symboliques sur le plan international en tant qu'Etat stable et « protecteur » des réfugiés.

II Entrepreneurs de l'insécurité, transnationalisation des activités illicites et sécurité au Cameroun

Une incidence réside sur le fait que la demande de sécurité augmente du fait de l'émergence de nouvelles formes de conflits qu'illustrent les activités des « coupeurs de route ». Etant donné que la part qui est consacrée à la sécurité publique au Cameroun reste insuffisante, dans ce cas, la fourniture sécuritaire s'amoindrit davantage. L'insécurité transnationale affaiblit ainsi l'Etat qui ne parvient plus à contrôler son territoire, ni à inscrire « le monopole de la contrainte légitime » dans ces espaces de « non droit ». Ce monopole est de plus en plus partagé aujourd'hui entre l'Etat et les acteurs transnationaux qui se retrouvent dans toute la zone nord du Cameroun. Ceux-ci constituent aussi une menace pour les gouvernements en place car ils sont pourvus d'armes de guerre et formés au combat, dans des situations parfois de délitement de l'Etat et des armées nationales. Premièrement, les Etats en guerre représentent souvent un sanctuaire pour ces acteurs transnationaux à l'instar du conflit entre le Soudan et le Tchad. Secondairement, le pipeline Tchado-camerounais a reconfiguré les pratiques liées au banditisme.

D'abord, le Tchad est un pays surarmé qui dispose d'une armée régulière d'environ 30 000 hommes. Ce qui a des incidences sur la stabilité de la sous-région[1]. Il représente aussi avec d'autres pays comme le Burkina Faso une arrière base pour certains opposants

[1] *The Military Balance 1998-1999,*The International Institute for Strategic Studies, London.

camerounais à l'instar de Mbaro Guerandi[1]. Cependant, la philosophie de sécurité qui travaille les dirigeants amène à surveiller cet opposant[2]. Aussi, certains camerounais considèrent-ils le Tchad comme le pays où proviennent les « coupeurs de route ». Ceux-ci seraient des anciens militaires issus de la démobilisation des armées, avec une expérience acquise au cours de nombreuses guerres[3].

Ensuite, l'oléoduc tchado-camerounais induit de nouveaux modes de banditisme. Cette économie a reconfiguré les pratiques de violence et d'accumulation rattachées à la guerre, à l'œuvre dans cet espace. Pour Saibou Issa, si certains sites (comme Zigue-Zizague au Cameroun) ont été des lieux privilégiés pour des formes violentes d'accumulation du fait de la circulation d'armes légères, de mercenaires et de personnels militaires sur la frontière Tchad-Cameroun, les réseaux d'accumulation ont migré et se sont reconstitués dans de nouvelles zones en fonction de l'exploitation pétrolière et du projet d'oléoduc (Cameroun, Centrafrique et frontière méridionale du Tchad)[4]. L'insécurité générée par l'économie du pétrole se nourrit également de la guerre, de la porosité des frontières et de l'affaiblissement des Etats. Elle s'arrime aux mutations économiques en vigueur dans la région. A cet effet, il s'agit moins de la guerre que de la captation violente des ressources issues du capitalisme et des projets de développement. D'après Karine Bennafla « les groupes armés profitent à leur manière de l'intensification des échanges commerciaux et monétaires aux confins des territoires »[5].

Au fond, ces groupes armés ont eu besoin de la guerre pour se constituer et s'équiper sur le plan logistique. Cet héritage de la guerre leur permet aujourd'hui de procéder à la captation criminelle des ressources économiques de la région. La guerre demeure dont une variable importante dans la compréhension des phénomènes dans cet espace. Par ailleurs, l'Afrique centrale n'est pas seulement un espace de conflits et de convoitises, il représente aussi un champ qui énonce le discours sécuritaire et un espace par lequel ce discours passe. Les gouvernements de cette région tentent également de construire un système de sécurité et de paix qui va influencer l'ordre autoritaire au Cameroun.

---

[1] Il est réfugié à Ouagadougou depuis le putsch de 1984. Il lance parfois des tracts contre le gouvernement en place. Celui-ci procède à une double tactique. Il affiche de l'indifférence à son égard qui consiste sans doute à ignorer la menace afin de ne pas intégrer la question de l'opposition et des revendications politiques dans l'espace public. En tenir compte, reviendrait à mettre à l'ordre du jour la question de l'intégration des règles démocratiques qui impliquent l'existence et l'acceptation d'une opposition et la question de l'alternance politique. *A contrario*, il opère par la surveillance de cet opposant considéré comme dangereux.

[2] D'après le *Jeune Afrique l'Intelligent*, des millions de francs sont dépensés par les services secrets camerounais pour surveiller Mbaro Guerandi, n° 2233, 26 octobre au 1er novembre 2003, p. 38.

[3] Lire toute cette problématique dans le chapitre IV de la deuxième partie de ce travail.

[4] Saïbou, (I.), « L'embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », in *Politique Africaine*, 94, pp. 82-104.

[5] Bennafla, (K.), *Le commerce frontalier en Afrique centrale : acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002, p. 170.

&III Guerres sous-régionales et définition de la défense au Cameroun

Parler de la sous-région Afrique centrale en termes de guerre ne revient pas à la situer dans une « géopolitique du chaos »[1] ou une région « polémologène ». L'approche par la guerre permet de montrer de manière générale l'influence des guerres sous-régionales sur la sécurité intérieure du Cameroun. En particulier, il s'agit de traduire l'impact de la guerre dans la structuration de la pensée stratégique de ce pays. Ceci revient à dire la façon dont les acteurs politiques mobilisent des ressources (en l'occurrence les guerres sous-régionales) pour créer du sens, à savoir la stratégie militaire. Dans ce cadre, les guerres n'ont d'importance ici que dans le sens où elles produisent des effets, induisent des comportements et sont instrumentalisées pour légitimer un discours. Dès lors, cette pensée stratégique s'articule autour d'une formulation de la pensée militaire elle-même issue d'un référent politique global. Elle s'appréhende aussi à partir du concept stratégique de la politique de défense militaire à savoir la défense populaire. Enfin, la pensée stratégique est un construit des acteurs politiques.

I Formulation de la doctrine stratégique

La problématisation par le Cameroun des guerres sous-régionales est la conception et la formulation de sa pensée militaire et/ou de sa doctrine stratégique. Cette doctrine s'articule autour de trois axiomes fondamentaux[2]. Il y a d'abord le concept de neutralité qui se construit autour de la notion de « non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat ». Ceci aboutit au refus pour le Cameroun de partager un risque inacceptable, d'où sa neutralité dans les guerres sous-régionales ou l'abstention dans les conflits des Etats voisins.

[1] Titre de l'ouvrage de Ramonet, (I.), Paris, Gallimard, 1999.

[2] Cette pensée stratégique émane de la pensée globale de l'Etat du Cameroun qui se définit à travers sa politique étrangère. Les principes de sa politique diplomatique sont : l'indépendance nationale qui est sous-tendue par l'affirmation de la souveraineté internationale, la non-ingérence étrangère et le non-alignement, ensuite le non-recours à la force et l'unité africaine. Sur cette question, lire, Mouelle Kombi, (N.), *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

En outre, l'autre volet de cette approche est le non recours à la force[1]. Aussi, ce principe permet-il au Cameroun de construire une sécurité intérieure tout en se préservant de l'insécurité sous-régionale. La promotion de la paix que sous-tend ce principe suppose l'intangibilité des frontières proclamé par la charte de l'OUA, (article 3 alinéa 3) le respect de la légalité internationale et le règlement pacifique des différends[2]. A cet égard, à propos de la première guerre du golfe, Jacques Roger Booh Booh, ministre des relations extérieures du Cameroun affirmait que pour son pays « c'est la dynamique de paix qui devait prévaloir…, dans une situation particulièrement explosive aux conséquences incalculables, il était sage d'exercer le maximum de retenue et d'éviter toute action susceptible d'exacerber davantage le conflit »[3]. Cette même vision concernant le recours à la légalité internationale a été soulignée par le Belinga Eboutou représentant permanent du Cameroun au Nations Unies, lors de l'offensive anglo américaine en Irak en 2003[4]. La permanence du discours sur la légalité et le pacifisme marque la pensée politique à travers sa politique étrangère.

Ensuite, le deuxième axiome postule le refus d'un protectorat quelconque qui le soumettrait sous le joug d'un allié. Ce qui s'illustre par la proclamation sans cesse récurrente de son caractère de pays non-aligné[5]. En adhérant au mouvement des Non-alignés, le Cameroun se dotait de la possibilité de pouvoir négocier de nouvelles alliances et de dénoncer les anciennes.

---

[1] La proscription du recours à la force et de l'agression dans les relations internationales est stipulée par l'article 2 du paragraphe 4 de la charte des Nations-Unies. La question de la souveraineté et de la non immixtion dans les affaires intérieure de l'Etat a également été réitérée dans l'arrêt Corfou, de la Cour internationale de justice du 27 juin 1986 dans l'affaire Etats-Unis contre Nicaragua, concernant « Les activités militaires et paramilitaires du Nicaragua ».

[2] Dans le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria, le Cameroun a toujours clamé le respect de la légalité internationale, sur cette question, lire le &2, section 3, chapitre II de la première partie.

[3] Allocution prononcée par le ministre camerounais des relations extérieures Jacques Roger Booh Booh, tribune des Nations Unies, 26 septembre 1990, in *Cameroun Tribune*, n° 4731, 28 septembre 1990.

[4] se référer au &2, section 3, chapitre II de la première partie.

[5] D'après Edmond Jouve, les pays afro-asiatiques prirent conscience qu'ils avaient mieux à faire que d'épouser les querelles des super puissances et exprimèrent leur « refus de s'inféoder à l'un des deux blocs », *Le Tiers-Monde dans la vie internationale*, Paris, Berger-Levrault, 1983. Ce mouvement suivait ainsi les orientations tracées par la conférence afro-asiatique de Bandung en 1955. Le Non-alignement naîtra sous l'impulsion du Maréchal Tito, son but étant de tenir les nouveaux Etats à l'écart du « système des blocs ». Sur toute cette problématique, lire, Vaïsse, (M.), *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1994, Thual, (F.), *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipse, 1996. Se référer également aux principes de la politique étrangère du Cameroun dans le &3, section II, chapitre I, première partie.

Il a également adopté une politique de diversification de ses partenaires militaires en termes d'achat d'équipements et de formation des personnels militaires[1]. Aujourd'hui la diversification de ses alliés que sont les Etats-Unis, la France, la Chine, etc. et les dissensions survenues avec les Etats-Unis (pendant la période de refroidissement des relations entre les deux pays durant les années de transition démocratique)[2] tentent d'expliquer ce refus de tutelle.

Enfin, le troisième axiome porte sur la politique qui sous-tend la recherche d'autonomie et/ou la diversification des partenaires stratégiques d'une part et la coopération militaire et de défense avec la France d'autre part. Cette coopération militaire à travers les accords de défense lui permet ainsi de partager les risques en cas de conflit. En clair, il s'agit ici d'une définition de la souveraineté en matière de sécurité[3]. Même si les accords militaires et de défense placent le Cameroun sous la tutelle militaire de la France, il n'empêche qu'il s'agit d'après cette doctrine stratégique d'une question de solidarité avec la puissance colonisatrice, encadrée par ces accords qui impliquent des devoirs pour la France. Si le premier postulat portant sur le refus de s'ingérer dans une guerre étrangère se veut plus défensif, les deux derniers à travers la diversification des partenaires militaires et les accords de défenses France-Cameroun intègrent la logique de « crisogénie » qui caractérise la région. Ce qui explique que le Cameroun puisse se constituer un bouclier. Cette doctrine stratégique

---

[1] Cette diversification s'explique ainsi par la pléthore de pays qui sont des partenaires du Cameroun. L'Allemagne est chargée de la formation des officiers et sous-officiers dans son école de Hanovre. La Belgique, est chargée de la formation des médecins et officiers supérieurs pour le diplôme d'état-major. La Chine est un grand partenaire du Cameroun en matière de livraison d'armes (lourdes et légères). Elle s'occupe également, partiellement du perfectionnement de certains officiers en infanterie et de la formation supérieure des officiers. Le Canada s'occupe aussi de la formation en opérations de maintien de la paix. Certains officiers, cavaliers et fantassins y ont été formés. Les Etats-Unis forment aussi des officiers de l'armée de terre, des officiers de la marine nationale et des officiers de l'armée de l'air dans ses écoles de West Point Military Academy, d'Annapolis Naval Academy du United States Coast Guards Academy et du Air Command and Staff College. Ils sont également partenaires du Cameroun en matière d'armes d'assauts. Les pays de l'Europe du Centre et Orientale (PECO), particulièrement la Roumanie et l'ex Yougoslavie sont des partenaires du Cameroun en termes de livraison d'armes lourdes et légères, du fait qu'elles sont réputées comme étant de très bon marché. La Grèce forme depuis la création des forces armées camerounaises des officiers et sous-officiers de toutes les spécialités et, en particulier des médecins, des pilotes, des marins et des officiers de génies. Ces écoles sont : l'Académie Hellénique Navale d'Athènes, l'Académie Hellénique de l'Air de Ikaron, l'école des sous-officiers permanents de la marine et l'école des sous-officiers techniciens de l'aviation. La République d'Israël est un partenaire privilégié du Cameroun en matière de défense. Elle bénéficie de l'exclusivité dans la formation et la livraison des armes à la formation des élites de la garde présidentielle. Pour les partenaires africains, le Maroc assure la formation des officiers et sous-officiers spécialisés des armées de terre, de l'air et de la marine dans l'Ecole Royale de l'Air, l'Ecole Royale Navale, l'Académie Royale Militaire, la base Ecole des Forces Royales de l'Air et le Centre d'Instruction de la Marine Royale. Le Sénégal assure la formation et initiale et le perfectionnement des officiers d'infanterie dans son école d'infanterie de Thiès. L'Afrique du sud est un partenaire du Cameroun en matière de livraison d'aéronefs de combat et d'assistance technique, Ela Ela (E.), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités », op. Cit., pp. 288-289.

[2] Voir cette problématique dans la section II, chapitre I de la première partie.

[3] Oyono, (J-B.), « Les enjeux de défense et de sécurité en Afrique centrale: géopolitique descriptive et prospective stratégique », *Enjeux*, n°1, octobre-décembre 1999.

est non seulement liée à la trajectoire politique de cet Etat avec la lutte contre la puissance colonisatrice dont les manifestations sont le refus d'une tutelle[1], elle est aussi et essentiellement structurée par les guerres sous-régionales.

II Le concept de défense populaire

Le concept de défense populaire qui définit la pensée stratégique du Cameroun est conçu par les autorités camerounaises comme l'expression de l'évolution politique régionale et internationale. Parce que pour eux, aujourd'hui la guerre est totale, c'est-à-dire militaire, humaine et économique ; car il apparaît nécessaire de sensibiliser et de motiver l'ensemble de la nation, qui en formant un bloc, doit constituer un bastion de résistance, à cause d'une incidence financière lourde, les autorités camerounaises ont opté pour le concept de défense populaire. Ainsi, la défense populaire résulte de la combinaison des efforts et des actions menées concurremment par les forces armées et les forces non armées. L'idée qui sous-tend ce concept procède de ce que la nation doit se mobiliser pour faire face à l'agression. Il s'agit d'un concept essentiellement défensif. Il est conforme à la mission que l'ordonnance 59/57 de 1959 et la loi portant organisation générale de la défense assigne aux forces armées « assurer en tout temps et en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, l'intégrité du territoire national ainsi que la vie des populations ». Cette pensée stratégique s'inscrit donc dans la logique de la non-agression et de la non-intervention[2]. Cette pensée est aussi traduite par les discours politiques. A cet effet, le président Ahidjo dira lors du discours prononcé le 15 août 1970 devant les élèves officiers de la promotion du dixième anniversaire de l'indépendance « Notre défense doit être nationale, c'est-à-dire l'affaire de tous, l'affaire du peuple tout entier. Les menaces auxquelles nous pouvons être amenés à faire face exigent des moyens que seule la défense populaire peut fournir. Les armes ne suffisent pas pour sauver une nation, tandis qu'une nation défendue par le peuple est invincible »[3]. Cette pensée s'inscrit dans la continuité car pour le président Biya, la défense populaire est « la symbiose entre les forces armées et la nation, (…), et représente la résistance morale et civique de la nation »[4].

---

[1] Sur cette question, lire &3, section II du chapitre I de la première partie.

[2] *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, op. Cit., lire également Ela Ela, (E.), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités », op. Cit.

[3] Owona, (J.), « Les doctrines de sécurité en Afrique centrale », in *Le mois en Afrique*, n° 235-236, août-septembre 1985, p.9, cité par Ela Ela, (E.), op. Cit., p. 148.

[4] Biya, (P.), *Messages du Renouveau*, tome 1 « triomphe de la promotion Vigilance de l'E.M.I.A », Yaoundé, 13 juillet 1984.

Si ce concept traduit des objectifs de défense et de sécurisation du Cameroun vis à vis des Etats de la sous-région, il est aussi né de la situation de rébellion dont l'Etat devait faire face. Il s'agissait d'une part de mobiliser tout le peuple autour d'une cause: la lutte contre la rébellion et autour d'un ennemi, « les rebelles ». D'autre part, cette pensée stratégique se définit par la recherche de l'unité nationale qui avait été altérée par la guerre civile. En plus, la guerre du Biafra va aussi favoriser le développement de cette pensée stratégique, car pour la première fois, l'intégrité du territoire national du Cameroun était en danger. Les troupes du Colonel Ojukwu, chef de la sécession biafraise, menèrent des incursions au Cameroun à la recherche d'une base arrière[1].

Hameni Bieleu[2] pense que « depuis 1960, le Cameroun avait un concept: « la défense populaire ». Tout le peuple était chargé de défendre le pays. Dans tous les pays, c'est le politique qui définit la politique militaire. Aujourd'hui, le président Biya fait élaborer les plans de défense par des militaires. Il y a transformation du concept de défense ». Ces propos tenus par un acteur ayant participé à la fabrication des politiques de défense traduisent la question de la légitimité des instances de production des politiques de défense et par conséquent le débat sur la soumission du militaire au politique en Afrique. Car dans ce contexte, l'armée est une force qui agit quelquefois en politique, lorsqu'elle ne gouverne pas. Le monopole de la violence légitime et illégitime qu'elle détient lui permet d'être parfois un acteur dans le champ politique. Dans ce cadre, confier l'élaboration de la politique de défense aux militaires relève d'une tactique politique. Cela revient à les valoriser, à les rétribuer et à leur donner un certain pouvoir. Ceci permet également aux dirigeants politiques de les confiner dans les affaires militaires et ainsi de les détourner du champ politique[3].

En plus, le changement de politique en termes d'élaboration de la politique de défense est relatif à plusieurs paramètres. L'alternance politique qui s'opère en 1982 et qui est suivie d'une crise politique serait à l'origine d'une telle mutation. Le changement de régime implique donc une transformation politique. Lorsque les militaires arrivent à sauver le régime lors du putsch de 1984, c'est toute la politique de défense antérieure qui est remise en cause.

---

[1] Ela Ela, (E.), op. Cit., p. 148.

[2] Hamani Bieleu est l'un des artisans de la politique de défense du Cameroun. Il est affecté au secrétariat permanent à la défense nationale (SPDN), un service intra-muros de la présidence de la République. Il sera tour à tour chef de service de la réglementation au SPDN, chargé d'études assistant à la SDPN en 1987, chargé d'études à l'état-major des Armées en 1988 et chargé d'études au cabinet du ministre de la défense en 1989. Il est aujourd'hui président national d'un parti politique, l'Union des Forces Démocratiques du Cameroun (UFDC), légalisé le 1er octobre 1990. Entretien en mars 2006, Yaoundé.

[3] Sur la question de la rétribution des militaires par le pouvoir politique lire le chapitre II de la deuxième partie de ce travail.

Etant entendu que le pouvoir antérieur, dont les mécanismes se déploient toujours à cette époque est rendu coupable de la tentative de putsch.

A propos des instances de fabrication des politiques de défense, de manière globale, elles émanent d'une part du président de la République et d'autre part les organes d'aide à la prise de décision et des acteurs à l'échelon gouvernemental et provincial[1]. Dans le régime présidentialiste, le président de la République représente la clef de voûte de tout le système. A cet effet, le constituant du 18 janvier 1996 le consacre dans l'article 8 alinéa 2 comme le chef des forces armées. En plus, selon l'article 8 alinéa 3 « il veille à la sécurité intérieure et extérieure de la République ». L'article 9 alinéas 1 et 2 quant à lui fixe les pouvoirs de crise ou les pouvoirs exceptionnels du président de la République. Il établit ses prérogatives en cas de péril menaçant l'intégrité du territoire, la vie, l'indépendance ou les institutions de la République. Ces mesures exceptionnelles sont prises sans consultation préalable des autres pouvoirs législatif, ou même du premier ministre. Car l'article 2 de la loi n° 67/LF/9 du 12 juin portant organisation générale de la défense lui donne le pouvoir de juger de l'opportunité des mesures exceptionnelles. La dite loi précise par ailleurs que le président de la République « définit la politique de défense et pourvoie à sa mise en œuvre…Il est chef suprême de toutes les forces de défense, il assure la direction supérieure de maintien de l'ordre et décide de la préparation et de la conduite générale des opérations militaires…Il anime et coordonne à l'échelon national toutes les activités intéressant la défense ». En outre, d'après le décret n° 83/539 du 5 novembre 1983, le président de la République dispose d'un état-major particulier placé sous son autorité. Celui-ci a pour mission de « tenir le président de la République au courant de toutes les affaires militaires[2]. Toutes ces prérogatives lui confèrent les pleins pouvoirs sur le plan de la défense.

III La pensée stratégique comme un construit des acteurs politiques

Il s'agit d'étudier d'une part les organes et les acteurs qui participent à la conception de la pensée stratégique d'une part. D'autre part, il est nécessaire de saisir la construction politique des acteurs. Concernant les organes de prise de décision en matière de conception de

[1] Pour des questions relatives aux données, nous nous intéresserons davantage aux pouvoirs dévolus au président de la République et aux organes d'aide à la décision présidentielle, de part le fait qu'il est au cœur de ces politiques.

[2] Article 3 du décret n° 83/539 du 5 novembre 1983 portant création d'un Etat-major particulier du président de la République. L'opportunité de ce décret est à mettre en relation avec la crise politique liée à la querelle de succession entre les deux présidents. La crise politique permet donc le renforcement des mécanismes présidentiels en matière de modalités de défense.

la politique de défense, lorsqu'il s'agit des questions spécifiques, le président de la République est assisté « d'un Conseil Supérieur de la défense nationale, d'un comité technique de défense nationale et dispose d'un secrétariat permanent à la défense nationale… et d'un comité de défense »[1]. La Délégation générale à la sûreté nationale assure également la mise en œuvre de la politique de défense pour les forces de la sûreté nationale. La délégation générale à la recherche extérieure assure la recherche et l'exploitation des renseignements. Le ministère de la défense assure la mise en œuvre de la politique de défense dans les forces armées. Le comité de technique de la défense nationale coordonne ces quatre organismes. D'après, Emmanuel Ela, ces organismes de conception et le comité technique de la défense nationale ont rarement été activés, ce qui se traduit par la faible production en matière de réflexion de la défense nationale Le secrétariat permanent à la défense nationale a été supprimé et ses missions confiées au ministère de la défense[2].

Par ailleurs, la réorganisation de l'armée « dans la perspective de sa modernisation et de son rajeunissement »[3] s'inscrit également dans la permanence de la pensée stratégique. Le communiqué du ministère de la communication énonce que cette rénovation s'est faite « dans un souci d'efficacité accrue pour garantir notre liberté, notre indépendance, participer à la stabilité régionale, au développement national, respecter nos engagements internationaux… Privilégiant la prévention et la dissuasion conventionnelle, la politique de défense du Cameroun se fonde sur la recherche permanente d'équilibres internes et externes stables, sans volonté belliqueuse ou expansionniste, mais dans un esprit de coopération équitable et de solidarité sous-régionale et régionale »[4]. La modernisation de la défense rentre aussi dans le cadre de la pensée stratégique qui se structure autour de la question de l'insécurité sous-régionale, de la promotion de la paix et de la participation à la stabilité sous-régionale.

Sur le plan politique, les guerres sous-régionales sont une ressource politique pour les dirigeants. Ces derniers construisent un imaginaire qui se structure autour d'un « nous » qui renvoie à la stabilité du Cameroun opposé à « eux » se référant aux Etats en guerre. L'instrumentalisation de la guerre aboutit à la fabrication du discours sur la paix qui représente la matrice du programme politique du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (parti au pouvoir) lors des élections présidentielles. Le président Biya est ainsi

---

[1] Article 7 et 8 de la loi n° 67 /LF/9 du 12 juin 1967.

[2] Sur la question de la politique de défense, lire, Ela, (E.), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités », op. Cit.

[3] Le 26 juillet 2001, le président de la République signe 21 décrets pour réorganiser l'armée « dans la perspective de sa modernisation et de son rajeunissement ».

[4] Communiqué du ministre de la communication Jacques Fame Ndongo, relatif à la modernisation de la défense nationale, juillet 2001.

présenté comme un homme de paix qui a su préserver la stabilité du Cameroun. Le discours interne se gargarise de la paix au Cameroun, comme d'un exploit. A cet effet, certains journalistes de la chaîne d'état[1] présentent le président Biya comme « le baptiseur de la paix en Afrique centrale »[2]. En outre, pendant les élections présidentielles, la rhétorique sur la stabilité permet de susciter la peur au près des citoyens, en présentant la menace qui pèse sur le Cameroun du fait des influences extérieures[3]. Lors de la campagne électorale de 1997, en plein conflit avec le Nigeria, le gouvernement va amplifier la question de la sécurité intérieure, ainsi que la paix et de stabilité. Car ces notions représentent les principales ressources politiques du régime. Le poids de l'obsession sécuritaire s'illustre ainsi par les options politique et idéologique du système. Elles sont soit le fait des puissances étrangères en l'occurrence les Etats-Unis, ou des pays de la sous-région. Le but ici est de les mobiliser les citoyens autour d'un homme en l'occurrence le président de la République qui est présenté comme capable de sauvegarder cette paix malgré les velléités extérieures. La peur de la guerre permet donc aux dirigeants non seulement d'exercer les mécanismes autoritaires, mais aussi de les légitimer.

Pour conclure, les interactions que provoque la guerre influencent le système de sécurité au Cameroun. Toutefois, si les actions des entrepreneurs de l'insécurité déclassent le monopole de la contrainte légitime du Cameroun dans les espaces désormais de « non droit », elles permettent néanmoins au pouvoir central de contrôler davantage les espaces où son autorité se manifeste à l'instar de Yaoundé. Le problème de réfugiés et celui de l'entreprenariat transnational à travers les « coupeurs de route » participent donc d'une part du durcissement des mécanismes sécuritaires en vue de sauvegarder l'ordre établi par les dirigeants. D'autre part, il permet aux gouvernants camerounais d'engranger des victoires sur le plan international, du fait que le Cameroun est un pays stable, garant du droit et d'une morale internationale à travers l'intégration des réfugiés dans leur territoire. Il s'agit dans ce contexte d'une véritable néguentropie. Nonobstant le fait que les autorités semblent réprimer le phénomène de réfugiés, paradoxalement, ils s'en servent comme leitmotiv pour construire

[1] La Cameroon Radio and Television (CRTV).

[2] Ce discours était davantage entendu lors du déclenchement du conflit frontalier avec le Nigeria, ceci étant dû à la position du recours par le Cameroun à la légalité. Ce discours a aussi été amplifié lors du sommet de l'OUA qui s'est tenue au Cameroun en 1996 et de la présidence de l'OUA tenue par le Cameroun l'année suivante. Certains journalistes faisaient croire que le Cameroun avait bénéficié de la présidence en exercice à cause de son statut de stabilité, or en général la présidence était tournante, donc revenait en principe à chaque Etat membre.

[3] En 1997 lors de la campagne électorale, en plein conflit avec le Nigeria et pendant le refroidissement des relations entre le Cameroun et les Etats-Unis, le Ministre de la communication, porte-parole du gouvernement kontchou Kouomegni dira dans les antennes de la Cameroon Radion and Television « on a transformé le Cameroun en une véritable charogne ».

un système répressif et en plus, ils reçoivent les retombées internationales que procure la question des réfugiés, celle-ci mettant par ailleurs en lumière la posture d'Etat stable dont ils se gargarisent et tirent des bénéfices.

In fine, même si l'histoire interne se manifeste dans la conception et la définition de la pensée stratégique (à travers la lutte contre le maquis), elle est néanmoins une pensée qui se construit fondamentalement autour de la question des guerres sous-régionales. Cette pensée a pour but de constituer un territoire sanctuarisé. Les guerres sous-régionales induisent des comportements stratégiques, politiques et sociaux. Elles donnent du sens à la vie politique et à la défense du Cameroun. Elles contribuent aussi à alimenter la pensée politique des dirigeants. De ce fait, elles leur permettent de construire un discours nationaliste et de rechercher une cohésion nationale, même évanescente autour de la notion de péril que représente les Etats voisins en tant qu'Etats en guerre. Les guerres constituent donc une ressource politique pour les acteurs politiques et contribuent à donner une bonne conscience aux citoyens paupérisés qui pensent qu'il y a pire ailleurs, notamment à leurs frontières.

Section III Champ politique, politisation de la sécurité, principes discursifs et praxéologie sécuritaire en Afrique centrale

Analyser la déconstruction sécuritaire initiée par les jeux et les enjeux stratégique, géopolitique, de puissance et économique des espaces golfe de Guinée et bassin du Congo, la décomposition de l'ordre sécuritaire et la structuration d'un hégémon causées par le « système de guerre » en Afrique centrale a permis de mettre en lumière le désordre dans cet espace ainsi que les processus de désétatisation et de reétatisation qui s'ensuivent. Au delà de ce chaos, les dirigeants et les peuples africains se construisent également un idéal: la sécurité. Dès lors, la problématisation repose ici, aussi bien sur les énoncés des puissances en matière de paix et de sécurité en Afrique, que sur ceux que porte l'Afrique. Il s'agit notamment de la construction discursive qui conduit plus ou moins à la pratique sécuritaire en Afrique centrale et les incidences que les visions issues des différents discours et pratiques entraînent sur la sécurité au Cameroun. Ainsi, les discours et idiomes sécuritaires produits dans l'espace Afrique centrale interagissent sur son ordre sécuritaire, dans le cadre d'une réappropriation, d'une reformulation ou d'un contournement. Tout ceci se structure autour des modalités de la problématisation de la sécurité en Afrique d'un côté et de l'autre, de la sécuritisation ou encore de l'émergence et de la construction des objets en problèmes de sécurité.

&I Modalités de la rhétorique sécuritaire en Afrique centrale et construction d'un ordre sécuritaire

Le discours sur la sécurité permet de mettre en évidence la vision que les dirigeants et les peuples africains portent sur le réel et l'essai de décomplexification de celui-ci. Ce discours est aussi le prisme par lequel se lisent les tentatives de sécurisation du continent et du monde, les rapports de force, la construction du sens, de la puissance et de l'ordre mondial. Le discours sur la sécurité est d'abord un énoncé des autres ou celui que les puissances à savoir les Etats-Unis et la France émettent sur l'Afrique dans une perspective réaliste relative à la puissance. Ensuite, le discours d'autoréférence que l'Afrique porte sur elle-même fait ressortir une spécificité du langage, parfois de la carence de celui-ci et de l'appropriation du langage des autres ou des référents du monde en tant qu'elle ne se situe pas « hors jeu »[1]. Parler de la sécurité en Afrique revient à retracer les différentes pensées des puissances en la matière et la problématisation de la sécurité par l'Afrique elle-même.

I Problématisation par les grandes puissances du discours sécuritaire en Afrique

Les puissances dont il s'agit ici sont les Etats-Unis et la France[2]. Le discours sécuritaire sur l'Afrique est une rhétorique basée sur l'indignation, la stigmatisation, la vision eschatologique et la morale. L'Afrique est considérée comme la « région du monde la plus affectée par les luttes armées ou les crises politiques porteuses de germes de guerre »[3]. Il est donc émaillé et nourrit par le « drame africain ». Au delà des guerres il s'agit d'une vision générale qui porte sur la représentation de l'Afrique, travaillée par les médias et qui laisse apparaître une zone sinistrée par la famine, la misère et le sida. Le discours sur la sécurité en Afrique procède donc de la dramatisation par les Etats démocratiques de la situation de ce

[1] Bach, (D.), « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : les mythes du hors-jeu », in *Revue Française de Sciences Politiques*, 1995, pp.1023-1038.

[2] Le choix de ces deux puissances relève de ce qu'elles ont une politique africaine un peu plus élaborée. Pour la France, ses relations coloniales et ensuite post coloniales avec l'Afrique lui ont permis de constituer sa politique étrangère. Pour les Etats-Unis, leur pensée politique globale qui est portée sur l'exportation des valeurs permet d'identifier et d'intégrer cette puissance dans ce cadre. En plus, la pensée américaine post-11 septembre contribue à cerner leur politique globale et notamment celle de l'Afrique.

[3] Ayissi, (A.), « Défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective », Travaux de recherche de l'UNIDIR, New York et Genève, n° 27, 1994, p. 41.

continent. L'Afrique se lit comme un espace de chaos, à travers l'imminence de la menace, de l'embrasement, du conflit et de la guerre.

La structuration du discours des autres se cristallise autour du monopole du rôle de gendarme, du « fardeau de l'homme blanc » ou de la « mission civilisatrice ». L'Afrique spectacle d'apocalypse intègre donc un projet missionnaire voire messianique. Le vocable du « sauver l'Afrique » permet de passer au niveau du langage humaniste et humanitaire. Celui-ci se fonde sur une culpabilité internationale du « plus jamais çà » en tant que partie du monde et de l'humanité en péril. On voit ainsi se déployer (à coup de renfort médiatique) des organisations humanitaires (Médecins sans Frontière par exemple). La charité en cas d'« urgence humanitaire complexe »[1] sert parfois à apaiser cette culpabilité. Il s'agit premièrement de voir la formulation de ce discours par les Etats-Unis et deuxièmement par la France.

Primo, la problématisation du discours sécuritaire américain se fonde et s'établit sur les valeurs, la philosophie politique et l'histoire mondiale ou les mutations internationales. Ainsi, le discours sécuritaire des Etats-Unis[2] s'énonce autour de l'exaltation des valeurs telles la démocratie. Depuis les années 90, l'accent a été mis sur l'importance de la diffusion de la démocratie dans le monde. Ceci transparaît dans la doctrine de l'élargissement démocratique. Successeur du « containment », l'« enlargement » voue la stratégie américaine à l'extension et à la consolidation de la « communauté libre des démocraties à économies de marché », (market democracies). Selon ce concept, les zones d'extension et de consolidation privilégiées sont les zones d'intérêts stratégiques américains à savoir le « cœur démocratique » en Amérique du nord, en Europe et au Japon, les Etats qui ne possèdent pas l'arme nucléaire et les Etats susceptibles de générer des flux de réfugiés aux Etats-Unis, chez les alliés ou les Etats amis. Mais, la politique de « containment » militaire, diplomatique, économique et technologique doit être conservée envers les Etats « backlash » (réactionnaires et brutaux) tels l'Irak et l'Iran, terroristes, proliférateurs et dangereux pour leur voisinage. La stratégie de l'« enlargement » se veut flexible et pragmatique. Il n'est pas question de déterminer les périmètres de sécurité géopolitique ou d'intervenir, le cas par cas est de rigueur[3]. A travers

---

[1] L'« urgence humanitaire complexe » est un vocable imposé aux Nations-Unies pour caractériser les situations de violence, d'anarchie et de famine engendrant des déplacements massifs de populations. A ce propos, lire, Senarclens, (P.), *L'humanitaire en catastrophe*, Paris, Presses de Sciences Politiques, 1999, p.15.

[2] Comme nous l'avons souligné dans la section I concernant la problématisation des enjeux sécuritaires par les Etats-Unis, le choix de cette hyperpuissance reste pertinent dans la mesure où se déclinent un certain nombres d'objectifs, de modalités et une certaine cohérence dans sa politique extérieure, ainsi que ce qu'elle représente et projette au / et dans le monde.

[3] Bedar, (S.), « L'administration Clinton et l'évolution stratégique des Etats-Unis, le débat stratégique américain de 1994-1995 », in *Cahier d'Etudes Stratégiques*, 1995, p. 114.

cette pensée globale, l'administration va définir une trilogie qui précise les axes de l'action extérieure américaine: le « shape » concerne le fait pour les Etats-Unis de modeler l'environnement sécuritaire en utilisant leur leadership pour encourager la démocratie et la stabilité dans de nombreuses régions. Pour la notion de « respond », les Etats-Unis ont besoin de forces puissantes, prêtes à répondre rapidement et de manière décisive au spectre des crises. Le « prepare » quant à lui suppose qu'ils doivent se préparer à l'avenir, en s'appuyant sur l'évolution des affaires militaires[1].

Ensuite, la fabrique du discours américain sur la sécurité en Afrique s'énonce à partir de la philosophie politique américaine. Il émane de cette philosophie, le devoir messianique et la fonction civilisatrice que les Etats-Unis se doivent de mener. Les mythes fondateurs de ce pays structurent la dynamique expansionniste, globale de la « civilisation américaine » et par conséquent leur discours. Le mythe de la « destinée manifeste » avance l'idée suivant laquelle leur destin historique est de défendre la liberté de conscience dans le monde et que Dieu les accompagne dans cette démarche d'où la phrase incantatoire « Dieu protège l'Amérique » et « le reste du monde »[2]. Pour Woodrow Wilson, l'Amérique a une responsabilité particulière à l'égard de la communauté internationale et se doit de défendre la démocratie. Dans le contexte de la guerre froide naissante Harry. S. Truman considère que son pays doit « aider les peuples libres à préparer leurs instituions »[3]. B. Clinton reprendra le thème de la mission américaine en faveur de la démocratie en avançant l'idée de l'« élargissement de la démocratie »[4]. Le discours mythique ou mythologique sur l'action messianique des Etats-Unis sur le monde se concrétise par la construction post-11 septembre. Tous ces mythes structurants s'articulent également autour de la volonté de promouvoir la liberté de commercer et d'entreprendre. En se référant à S. Hoffmann la vision américaine se structure autour du formulisme et du formalisme[5]. Dans ce contexte, on procède à la réduction de l'univers. Le processus d'abstraction de l'univers relève ainsi d'un réductionnisme de la réalité. On aboutit à un certain nombre de conceptualisations comme l'« endiguement », la démocratie, qui voudraient rendre compte de la réalité globale. Comme tout concept ou toute vision, ils ne

---

[1] Niagalé, Bagayoko-Penone, *Afrique: les stratégies françaises et américaines*, Paris, l'Harmattan, 2003.

[2] « Le reste du monde » est évoqué suivant les interlocuteurs et selon qu'ils veulent ou non l'intégrer dans l'univers ou l'humanité, étant entendu que les Etats-Unis sont considérés par certains américains comme la globalité ou l'ensemble de l'univers.

[3] Sur cette question lire: Leriche, (F.), « La politique africaine des Etats-Unis, une mise en perspective », in *Afrique Contemporaine*, n° 207, automne 2003, pp. 7-23; Hassner, (P.), Vaïsse, (J.), *Washington et le monde*, Paris, CERI, 2003.

[4] Discours sur l'état de l'union 1996.

[5] Hoffmann, (S.), *Gulliver's Troubles, or the Setting of american Foreign Policy*, Council of Foreign Relations, New York, 1968; *Primacy or World Order, american Foreign Policy since the cold War*, New York, 1978.

peuvent que résumer une partie du réel. Ce réductionnisme de la complexité permet donc d'objectiver la réalité mondiale au travers du terrorisme et de la lutte contre ce fléau. Cette lutte et l'exportation de la démocratie deviennent donc les référentiels de la politique étrangère américaine.

Enfin, le discours sur la sécurité en Afrique s'abreuve de la représentation et de la crainte d'un sud paupérisé et insécure pouvant exporter l'insécurité dans la citadelle occidentale et américaine. Dès lors, l'Afrique est donc l'espace indispensable pouvant servir à sécuriser les Etats-Unis. Il se fonde également sur la vision manichéenne et la distribution du bien et du mal dans des géographies en mutations. Le champ lexical du discours sécuritaire américain est ainsi émaillé des jugements de valeurs en termes de « Mal » qui se décline en vocable « axe du mal », des termes « voyous » déclinés en « rogue state » ou de « postes avancés de la tyrannie » et de « Bien ». Ce discours donne à lire d'un côté un monde en décomposition constitué de barbares et d'un autre, un monde fait de bons et dont la « civilisation des mœurs » et la démocratie constituent le socle. Il sert à conjurer le sort, à jeter l'anathème, à désigner, à stigmatiser l'ennemi, à le défier et à lui promettre la guerre, mieux à menacer les « méchants » de « croisade ». Le travail d'exorcisation et de conjuration du sort produit par la rhétorique sécuritaire permet de lire comment l'idée d'insécurité traverse les schèmes mentaux et est recréée par les « arts de faire politiques » et présentée comme une perturbation, voire la mort de l'ordre social et mondial et dont la tâche de sécurisation est aussi assignée à l'Afrique. Dans ce contexte, elle se voit et se sent valorisée par cette fonction. Elle se doit d'être un rempart contre l'invasion des barbares et un protecteur contre la tentative de barbarisation du monde. Elle sert ainsi d'alliée à l'occident à propos de la « grande guerre ».

Secundo, pour ce qui concerne la France, son référentiel post-11 septembre[1] ne se traduit pas par une praxis de guerre, parce qu'elle entend sauvegarder la légalité internationale, ce qui crée des divergences entre la France et les Etats-Unis. La fracture porte sur le recours à la force, la notion de menace et de sécurité[2]. La contradiction est davantage significative que la France se veut garante des valeurs philosophiques de paix. En plus, d'après Nicolas Baverez, il s'agit du fait que « la France ne dispose pas des moyens de

[1] Le choix de la France se situe non pas sur des mécanismes de cohérence de sa politique extérieure, mais sur sa représentation et son rôle symbolique dans les relations internationales.

[2] Sur cette divergence franco-américaine, P.M. de la Gorce retrace cinquante ans de dispute : du refus des missiles américains sur le territoire français au retrait des commandements intégrés de l'OTAN, en passant par la reconnaissance de la Chine et le discours de Phnom Penh… « Aux sources de la dispute franco-américaine », in *Le Monde diplomatique*, mars 2003. Sur la question des divergences entre les deux puissances, lire également « Antiaméricanismes » in *Le Monde*, 7 décembre 2002 ; « Francophobie », in *Le Monde*, 12 février 2003 ; « Les dossiers d'une rivalité sous-tendue par la menace entre Paris et Washington », in *Le Monde*, 25 décembre 2003.

puissance : contrairement aux Etats-Unis, plus elle parle et moins elle agit »[1]. Dans cette mésentente le député européen Jean Louis Bourlanges se demande d'ailleurs ce que les français reprochent aux Etats-Unis, est-ce l'illégitimité de la guerre ou leur témérité ?[2]

Dans la lignée de l'opposition des visions, la France se définit comme une patrie de la morale[3] aux antipodes des Etats-Unis. La dispute sur la crise irakienne donne donc à voir cette représentation. Les interventions françaises dans les Balkans et en Afghanistan se définissent comme des actions humanitaires et « contre la barbarie »[4]. Toutefois, les Etats-Unis composent entre intérêt et humanisme. L'intervention américaine dans les Balkans procède des buts humanitaires et des visées idéologiques ou politiques. Ici la France n'a plus le monopole de l'humanisme. En clair, entre les deux puissances, il s'agit d'une opposition de deux universalismes. Une divergence qui s'opère au niveau des moyens, de la rhétorique, mieux de la traduction du monde mais dont la téléologie demeure la même en termes de recherche d'édification de la puissance et par là de gouvernance du monde. La question sécuritaire dont l'apogée est l'offensive américaine en Irak est marquée par la tentative à l'autonomisation de la France vis à vis des Etats-Unis et surtout par la capacité de traduire les arguments de puissance, d'un côté par le droit (France) et de l'autre par la force (Etats-Unis).

Toutefois, on remarque un alignement de la pensée française sur la pensée américaine en termes de problématisation de l'insécurité mondiale. Sur ce point, M. Alliot Marie, Ministre français de la défense dira que les pays qui causent du souci à la France sont l'Irak, l'Iran, la Corée du Nord, en termes de prolifération nucléaire. Pour elle, il existe des zones grises dans les Balkans avec la prolifération des mafias[5]. Il faut noter que cette pensée de l'insécurité mondiale se radicalise dans le camp français avec les attentats du 7 juillet 2005 à Londres et par conséquent, la menace est désormais imminente en Europe.

Cet alignement semble aussi s'illustrer dans le cas du Cameroun, notamment sur la politisation de cet Etat comme enjeu stratégique et géostratégique. La reconsidération du Cameroun par la France est certes due à l'implication des Etats-Unis dans son « précarré », cependant, on observe une ligne de convergence entre les deux puissances en matière de politique stratégique et de préservation de leurs intérêts nationaux. Il ne s'agit pas pour la

---

[1] Baverez, (N.), « La mésentente cordiale », in *Le Point*, 2 janvier 2004.
[2] Débat de la chaîne de radio française *France Culture* dans l'émission « L'esprit public » du dimanche 7 août 2005, 11h-12h avec Jean Louis Bourlanges, Yves Michaud, Max Gallo, Jean Vaïsse et Philippe Meyer.
[3] Par exemple, Nicolas Sarkosy, ministre français de l'intérieur indique que « La France a un message universel à envoyer au monde », in « Questions ouvertes », émission de la chaîne de Télévision France II, 14 septembre 2006, 20h 30.
[4] Discours de fin d'année du président français Jacques Chirac, décembre 2001.
[5] Interview de M. Alliot Marie, à l'occasion du défilé du 14 juillet 2005, chaîne de télévision française, « France 2 », 13h.

France de rentrer dans une logique d'opposition avec les Etats-Unis mais, elle subit les assauts de l'hyperpuissance américaine dans son champ d'action. Ce qui l'oblige à exercer une certaine compétition en vue de se repositionner dans cet espace. Toutefois, la divergence entre les deux puissances dont le Cameroun a été le théâtre à la veille de l'offensive anglo-américaine en Irak se traduit par la conception de la guerre en Irak des uns et des autres[1].

Au demeurant, la forteresse ou la citadelle menacée produit l'obsession sécuritaire. Les énoncés, les discours incantatoires et les propos dissuasifs concourent à la refabrication de l'image de la puissance. Le propos sur la sécurité est aussi et enfin un propos divinatoire, de recherche de la divination de la puissance et un essai de recomposition du monde. L'imposition de l'idéologie sécuritaire d'où découle le référentiel sécuritaire comme représentation du monde (qui à son tour refabrique l'idéologie), s'exprime à travers la rhétorique sécuritaire en tant que discours sur le réel et objectivation de la réalité. Ce référentiel crée donc le verbe ou le logos ; discours rationnel et structuré qui construit le monde à partir du chaos. Ce logos sécuritaire procède donc de la reconstruction de la puissance ou de sa désignation.

Cependant, cette reconstruction est due au projet terroriste d'annihilation et de négation. Grâce au défit sécuritaire, les Etats-Unis acquièrent et conservent la capacité de dire, d'énoncer, de produire du sens qui devient le sens commun en plus de la capacité de faire, de refuser de faire ou de faire faire[2]. Le discours politique sur la sécurité permet de construire un référentiel sécuritaire et de le poser en un méta-problème. Celui-ci, par un processus politique de transformation de la réalité sociale ou de « construction sociale de la réalité »[3] s'opère par la présentation de l'imminence du péril mondial, la production d'un discours propice et idoine[4] et la démonstration de la nécessité de l'intervention au travers de l'instrumentalisation du droit international,

---

[1] Sur la divergence entre les Etats-Unis et la France, se reporter au &II de cette section.

[2] D'après Sur, (S.), « la puissance est la capacité d'imposer sa volonté à autrui : capacité de faire faire, capacité d'empêcher de faire, capacité de refuser de faire », *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1995, p. 562.

[3] Berger, (P.), Luckmann, (T.), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.

[4] Il s'agit entre autre de la fabrication de la rhétorique, de la démonstration et de la mise en scène par les Etats-Unis; la projection des images des ADM fabriquées par la CIA et présentées par le secrétaire d'état américain Colin Powell au conseil de sécurité des Nations Unies.

de la négation de la légitimité et de l'usage de la force[1]. Il est question de la mise en place de toute une politique. Car l'« ensauvagement » qu'impliquent le projet et l'acte terroriste permet à l'Etat de construire une politique sécuritaire qui l'arrange. D'autant plus que les dynamiques terroristes ont changé. La première phase des années 70 est l'émanation d'une cause. La deuxième forme de terrorisme « multinational et non conventionnel »[2] s'abreuve du dogme, de la doctrine et de la pauvreté ou même parfois se fond dans le brouillage des repères de la post-modernité et devient un projet de nihilisme. On aboutit ainsi à l'érection de la question sécuritaire en un problème politique national et mondial. Le processus de politisation de la sécurité, contribue à la légitimer comme politique et sert à légitimer la politique. Elle devient également le sens qui intègre la triple notion de fondement, d'unité et de téléologie[3] du politique en mal de pensée et en crise.

Aussi, la guerre contre le terrorisme devient-elle l'essence même du politique. La sécurité qui est consubstantielle à l'Etat c'est-à-dire; sur le plan philosophique, la sécurité crée l'Etat et ce dernier crée la sécurité, par conséquent, l'action que l'Etat opère sur la sécurité ordonne la pérennité de l'ordre politique. La sécurité ontologique de l'Etat se dévoie car elle s'est muée en « guerre contre le terrorisme », mieux en idéologie qui gouverne l'ordre politique et traduit désormais le fondement du politique qui est ramené à la gestion ponctuelle et fugace des crises et à la fabrication de l'idéologie. La puissance, à travers la sécuritisation qui émane de cette guerre contre le terrorisme arrive donc à afficher une prétention à la validation universelle en termes de dispensateur de sens.

II Problématisation africaine du discours sur la sécurité

Si le discours sur la sécurité est une révélation de la domination et des rapports de force, le discours sécuritaire auto référentiel de l'Afrique ou celui que l'Afrique porte sur elle-même et sur le monde marque sa construction de la réalité. Cette problématisation de l'énoncé

[1] Dans le conflit irakien de 2003 (à nos jours, les Etats-Unis n'ayant pas toujours retirés leurs troupes de l'Irak), il s'agit du fait pour les Etats-Unis d'utiliser les Nations Unies afin d'avoir une caution, une onction et de légitimer leur cause à travers la guerre. Piégés par le droit, ils contournent la résolution 1441 sur les inspections onusiennes relatives aux ADM et avec l'appui de la coalition se lancent dans la guerre malgré l'opposition de la troïka européenne, (France, Allemagne, Russie) qui se fonde sur la nécessité de la continuation des inspections onusiennes) et celle de la société « civile internationale ».

[2] Le concept de terrorisme « multinational et non conventionnel » est emprunté dans l'émission « Les matins de France Culture » de la chaîne de radio française *France Culture* dont le thème est : les « Enjeux géostratégiques », 6h 30- 9h avec Alexandre. Adler, Michelle Delpech, Nicolas Demeurant, etc. 22 juillet 2005.

[3] D'après Zaki Laïdi, le fondement signifie le fondement de base sur lequel s'appuie un projet collectif. L'unité quant à elle représente le rassemblement d' « images du monde » dans un schéma d'ensemble cohérent. La finalité enfin est la projection, vers un ailleurs réputé meilleur, *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1994.

sécuritaire par l'Afrique est l'émanation de l'ordre mondial. Il s'agit quelques fois d'un non discours, voire d'une vision éclatée. Le discours de l'Afrique[1] s'inscrit dans la pensée unique et dans le « temps mondial ». Il s'inspire et se fonde sur ce que disent les puissances qui semblent porteuses de pensées, de paradigmes et qui disent l'histoire. C'est une rhétorique de la domination qui s'impose aux autres et est une idéologie. La puissance s'inspire donc des aspirations sécuritaires et les présente comme une émanation mondiale qu'elle montre encore avec succès au monde. La légitimation de ce discours pseudo universel fait donc croire à l'Afrique qu'il provient aussi de lui du fait qu'il prône et se réfère à des idées transcendantales notamment l'ordre, la sécurité, la paix, la démocratie, toutes valeurs qui fondent les idéaux même de l'humanité.

Le discours africain s'abreuve de l'idéologie des autres et se construit dans le prolongement de la puissance qu'exerce l'hyperpuissance dans le monde. Ce discours révèle la configuration des rapports de force universels ou tout simplement des relations Nord-Sud. Il semble donc mimétique et hérité. Il traduit également l'inscription de l'Afrique dans le monde du fait de sa requalification par les puissances à travers sa position stratégique. Il est donc un discours qui se saisit des opportunités.

Les mutations historiques de la guerre froide et post guerre froide permettent d'appréhender plusieurs niveaux de discours. L'Afrique sortant de la colonisation et en quête d'idéaux d'indépendance va se fonder sur les valeurs communes au tiers-monde et marquer son non-alignement vis à vis des deux super grands, Etats-Unis et URSS. La rhétorique se structure donc autour des notions de paix, sur le plan économique, l'Afrique revendique un ordre économique mondial plus juste et plus équitable. Elle est engagée dans la construction d'une identité commune africaine; le panafricanisme, nourrit par l'afro-asiatique de Bandung (depuis 1954-1955) et le non-alignement qui vont porter l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)

[1] Sans vouloir homogénéiser l'Afrique du fait qu'il existe des Afrique et une pluralité de discours, le vocable discours africain nous permet néanmoins de nous situer par rapport au reste du monde.

sur les fonds baptismaux en 1963[1]. Le discours politique qui englobe la rhétorique sécuritaire concerne, la lutte contre toute forme de colonialisme, la recherche de la liberté, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit à l'autodétermination et la paix. Les objectifs et les principes de l'OUA fondent ainsi la rhétorique sécuritaire africaine dont les Etats se réapproprient sur le plan langagier et les posent comme paramètres de mystification qu'ils resservent aux peuples comme s'ils émanaient d'eux. Les Etats jouent d'un extraordinaire mythe de fondateur sans toujours pouvoir amorcer la concrétisation de ces principes.

Ce continent devient le réceptacle de la guerre froide et à son tour, il va se jouer, faire de la surenchère sur les antagonismes est-ouest. Durant la guerre froide, la politique des deux acteurs ; superpuissances et Etats africains se déploie dans une double dynamique. Pour les premières, il s'agit de dénier à l'autre l'occupation d'un espace supposé vacant. Pour les africains, le « mécanisme d'appel » des superpuissances répond à un objectif; celui de démultiplier leurs sources de dépendance à des fins de maximisation diplomatique. Depuis la crise angolaise de 1975, la configuration des rapports entre les superpuissances s'est modifiée. Elles ne se disputent plus seulement l'occupation de l'espace africain, elles rivalisent en vue de contribuer à son organisation. La démarche des acteurs africains quant à elle a également changé. Elle procède moins du souci de dégager une alternative aux anciennes puissances tutélaires que de tirer avantage des lignes de fracture est /ouest. La signification qui en découle est que la compétition soviéto-américaine cesse de se limiter au seul espace

[1] A la suite de l'indépendance de la Gold Coast, Kwame N'Krumah convoque une conférence d'Etats africains à Accra en 1958. Y prennent part, le Maroc, la Tunisie, la RAU, la Libye, le Soudan, l'Ethiopie. Ils expriment le désir de poursuivre une politique extérieure commune visant à « sauvegarder l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale » des Etats participants. Quelques années plus tard, les « progressistes » se réunissent à Casablanca en janvier 1961. Il s'agit du Ghana, de la Guinée, du Mali, de la République Arabe Unie et du gouvernement provisoire de la République algérienne. La Libye participe en tant qu'observateur. Le Togo, le Libéria, l'Ethiopie, le Nigeria, la Somalie et le Soudan déclinent l'offre. Des divergences apparaissent à propos de la Mauritanie, d'Israël et du Congo Kinshasa. La guerre d'Algérie assure néanmoins la cohésion du groupe. La conférence de Casablanca va attirer une riposte de la part des « modérés ». Le Nigeria, suscite une nouvelle rencontre qui aura lieu à Monrovia en mai 1961. Toutefois le camp de Casablanca et le Soudan manquent à l'appel. La conférence de d'Addis Abeba de 1963 verra la naissance de l'Organisation de l'Unité Africaine dont la charte est signée le 25 mai 1963. Sur toutes les divergences relatives à la création de l'OUA, lire, Jouve, (E.), *L'Organisation de l'Unité Africaine*, Paris, PUF, 1984. En clair, lors de la création de l'OUA, la divergence de visions s'effectue à travers les oppositions idéologiques entre le groupe de Casablanca et le groupe de Monrovia. L'algérien Mohammed Ben Bella arrive à concilier les deux camps en demandant à ses pairs africains de cristalliser leurs énergies sur les problèmes politiques du Congo et de l'Algérie. La charte pose comme objectif (porté par l'article 2) de « renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains », de « défendre leur souveraineté, leur intégrité et leur indépendance », d'« éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique ». Elle pose comme principes (article 3) l'« égalité souveraine de tous les Etats membres », la « non ingérence dans les affaires intérieures des Etats », le « respect de la souveraineté ou de l'intégrité territoriale de chaque Etat et son droit inaliénable à une existence indépendante », le « règlement pacifique des différends, par voie de négociation, de médiation, de conciliation et d'arbitrage, la « condamnation sans réserve de l'assassinat politique ainsi que des activités subversives exercées par des Etats voisins, ou tout autres Etats », le « dévouement sans réserve à la cause de l'émancipation totale des territoires africains non encore indépendants », l'« affirmation d'une politique de non-alignement à l'égard de tous les blocs ».

diplomatico-stratégique. Elle s'élargit désormais à l'espace de légitimation interne des Etats africains qu'à celui de la dépendance économique[1].

Le discours sécuritaire est la résultante de la configuration du monde et est issu de l'appartenance et de l'affinité du bloc dans lequel on est rattaché. Même si l'Afrique clame son non-alignement. Celui-ci est une recherche d'autonomisation face aux superpuissances. Il est le concept par lequel les dominés disent leur existence. Ce principe international relève donc d'une logique de pouvoir qui est sous-tendu par la souveraineté, l'autorité et la légitimité que le tiers-monde tente d'exprimer. Toute la logique discursive de la guerre froide s'appuie sur les notions d'« ennemi » et de « menace » de l'autre dont l'« endiguement » représente la panacée.

La post bipolarité quant à elle avec l'un des événements[2] fondamentaux qu'est le 11 septembre, permet de saisir les agrégats politiques à partir des énoncés. Il représente un événement contemporain qui structure fortement la pensée politique, le discours et l'ordre international. Il se décline également comme un référent majeur de la post modernité. D'où la nécessité d'une vue d'Afrique qui permette de mettre en relief sa pensée à travers le schème discursif. Il s'effectue un alignement, une cristallisation de la pensée, de la rhétorique africaine autour de la réalité américaine en ce qui est du langage formel ou politique. Le champ scientifique africain par exemple se trouve assailli et submergé par des problématiques sur le terrorisme, la sécurité, le 11 septembre. Les colloques, tables-rondes, interview s'alignent désormais sur l'idéologie du tout sécuritaire. Ceci est d'autant plus important que certaines de ces manifestations scientifiques bénéficient des subventions de certaines institutions américaines. L'« homo-academicus » africain se nourrit donc du nouveau paradigme sécuritaire.

Au delà du caractère mimétique de ce discours, l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier représente un espace autonome, capable de comprendre le monde, de l'objectiver, de le conceptualiser, de le dire et d'en construire le sens et la signification. La matérialité des faits du 11 septembre révèle pour les peuples africains un événement fantasmagorique, de stupéfaction, spectaculaire et indicible. Il introduit deux niveaux de discours et de langages. Le premier concerne le langage des gouvernants qui suit la pensée unique et le « politiquement correct ». Le deuxième en rupture avec le premier concerne le

[1] Zaki Laïdi, *Les contraintes d'une rivalité : les superpuissances et l'Afrique, (1960-1985*), Paris, La Découverte, 1986.

[2] Le terme « événement » qui accompagne le 11septembre permet de mettre en exergue le fait que cette réalité est ineffable, comme si le langage devenait incapable de traduire la totalité du sens de ce phénomène.

langage des peuples, de la « société civile » mondiale ou africaine en gestation opposée à la logique de guerre. Le « nous sommes tous américains » n'opère pas totalement dans ce cadre.

Sur le plan du symbole, le dialogue des peuples dominés se traduit et se décline sous plusieurs facettes. Pour certains, il représente « la colère des dieux » qui s'abat sur cet « aîné fouettard ». Pour d'autres, il s'agit de la réciprocité[1] ou de la rétroaction face au passif de l'hyperpuissance. Toutefois, la distinction des discours concerne dans ce contexte l'administration américaine et le peuple américain. L'administration entraîne de la répulsion et produit de l'antiaméricanisme, qui d'après J. Julliard est « le socialisme des imbéciles ». Le peuple américain invite quant à lui à la pitié, à la compassion. Dans l'ordre du symbolique, Oussama Ben Laden, devient le modèle des jeunes, l'icône des marginaux, le symbole des pauvres et la figure emblématique des sans-voix.

Le 11 septembre est aussi un événement structurant de la pensée sociale. Ainsi la musique populaire camerounaise[2] est émaillée de références relatives à cette date. Avec des allocutions sur les Talibans, les Etats-Unis. Il s'agit d'une relecture de la politique internationale. Il est donc un fantastique qui nourrit la pensée des peuples. Le fantasme naît du fait que même les Etats-Unis sont « bombardables ». Ce qui entraîne l'effritement, la désacralisation de la représentation de la puissance qui tombe désormais dans l'espace commun.

Si nous nous référons par exemple à la presse camerounaise[3], celle-ci ne présente pas le baromètre du discours africain, mais elle permet d'avoir une idée sur la question du 11 septembre. Ainsi, les attentats du 11 septembre suscitent *primo* une stupeur immense, « l'Amérique en état de choc », l'« Amérique qui panique ». *Secundo*, on peut lire à travers les unes de la presse camerounaise une connotation à la démystification de « l'empire ». Pour le quotidien *Cameroon Tribune*, il s'agit de l'effondrement du « mythe d'invincibilité des Etats-Unis ». On peut encore lire des termes comme « la vulnérabilité », « la fragilité », « la précarité », « la vanité de l'une des meilleures organisations stratégiques du monde ». L'on

---

[1] La notion de « réciprocité » rejoint ici la rhétorique d'OussamaBen Laden lorsqu'il fustige le « grand Satan » en parlant de ses actions. Pour lui, la rétroaction émane du fait que lorsque les Etats-Unis bombardent le Vietnam, ils ne se soumettent à la permission d'aucune entité.

[2] Il s'agit par exemple du genre musical Bikutsi, musique populaire du Cameroun, qui traduit cette réalité avec l'album « Evénement ». On retrouve ici des problématiques comme « que font les talibans aux Etats-Unis? », le questionnement continu en introduisant une métaphore « que fait la patte de poulet dans le plat de légumes ? », métaphore qui s'assimile à celle « du cheveu dans la soupe », ceci pour souligner le caractère inédit de cette présence.

[3] L'institut Panos rend compte de la quintessence de la presse sur le 11 septembre, des journaux pro gouvernementaux (*Cameroon Tribune*) aux journaux indépendants (*Mutations*) du Cameroun, *Les attentats du 11 septembre leurs suites: Regards du sud, Analyse de la presse du monde arabe et de l'Afrique centrale*, inédit, 2002.

voit se profiler une pensée hétérogène sur le 11 septembre. La presse indépendante camerounaise semble quant à elle acerbe à l'égard des Etats-Unis. L'hebdomadaire *Aurore* du 14 septembre 2001 titre que les « Bush sont la violence personnifiée » et affirme que « le gendarme du monde n'a que ses yeux pour pleurer ses morts et commettre le monde civilisé à une action concertée contre le terrorisme international qu'il a contribué à asseoir ». La critique de la politique américaine amène le journal *Mutations* à se demander « comment G.W Bush peut-il laisser Israël utiliser tout cet arsenal pour tuer les êtres humains que sont les palestiniens? ».

Le discours sur la sécurité demeure éclaté, incohérent. Ce manque de cohérence est porteur de sens. Quelquefois, il est inexistant car épiloguer sur le monde devient un luxe lorsque la priorité est donnée à la « lutte contre la pauvreté ». Cette rhétorique reste quelquefois l'apanage de certaines élites. L'insuffisance d'énoncés africains sur les enjeux internationaux notamment sur la sécurité[1] permet de lire l'arrimage de ce continent sur le système international. Si ces énoncés semblent hétérogènes et insuffisants, le discours de l'Afrique sur elle-même s'imprègne de la réalité sociale africaine. La grammaire sécuritaire de l'Afrique est exaltée par le vocable diplomatique de fraternité et d'amitié. Le terme de « pays frère et ami » est récurent et même magnifié. On désigne également ses homologues africains par la même terminologie de « frère » et « ami ». Ainsi, ces vocables façonnent les relations internationales africaines. Dans ce contexte, la perception de la fraternité est un vecteur de paix. En dehors des instances juridiques et institutionnelles, la paix se fabrique également grâce aux réseaux de sociabilité que construisent les dirigeants africains. Le champ lexical africain sur la sécurité dénote une sublimation des idéaux de paix et de l'ordre. Ceci se traduit sur le plan physique par une mise en scène, une théâtralisation qui se construit autour des principes supérieurs d'amitié, de fraternité et aussi autour de la sympathie. Cette ambiance s'accompagne d'une gestuelle, des accolades, des effusions de joie et des embrassades. Parfois, la fraternité se décline au travers du partage d'une même langue et par conséquent d'un même substrat culturel, voire de la même cosmogonie. Ce qui est le cas du Présidents Biya du Cameroun et Obiang N'guema Mbasogo de Guinée Equatoriale. Dans une moindre mesure entre les présidents Biya et Bongo du Gabon. Même s'ils ne sont pas issus du même terreau culturel, on retrouve au Gabon une forte population Pahouin que l'on retrouve également au Cameroun.

[1] Lors de la présentation des vœux au chef de l'Etat camerounais, les discours généralement prononcés par le Président Biya devant les diplomates étrangers font référence aux problèmes internationaux mais ne mettent pas en évidence une position africaine claire et cohérente. Ils ne font que les souligner et sans autre mesure concrète.

En clair, le discours sécuritaire de l'Afrique sur le monde et le discours d'autoréférence, c'est-à-dire qu'elle porte sur sa sécurité permet de lire une vision, qui la plupart du temps, s'aligne sur la rhétorique des puissances. Ce qui pose un véritable handicap à l'Afrique. Dans ce contexte, le Cameroun se nourrit aussi de ce discours venu d'ailleurs. Les gouvernants essayent donc de contourner les modalités démocratiques qui le sous-tendent pour sauvegarder l'Etat post colonial autoritaire.

&II Sécuritisation et praxéologie en Afrique centrale

La sécuritisation permet de partir d'une réalité, d'une non réalité et l'ériger en un enjeu sécuritaire. La praxéologie quant à elle tente de rendre compte de la pratique ou de l'action politique sur le plan sécuritaire. Ici, il s'agit également d'un continuum entre la pensée et l'action sécuritaires, c'est l'action politique de la sécurité. Si le discours africain sur la sécurité semble aporétique, la pratique démontre néanmoins des techniques d'action. On appréhende toute une fabrique politique, une inventivité et une mise à profit des opportunités politiques que procure l'ordre international à travers la lutte contre le terrorisme dont va bénéficier le Cameroun. L'appropriation de l'idéologie sécuritaire post-11 septembre conduit à produire toute une technologie sur la représentation de l'autre, la désignation de l'ennemi interne ou externe (en tant qu'Etat voisin). Le politique procède à l'élaboration des catégories indiquées comme des éléments perturbateurs de la sécurité interne et internationale.

Le vocable de terroriste est alors brandi afin de disqualifier ou d'annihiler l'autre. L'appropriation du terme terroriste représente une ressource politique. Car elle permet de s'appesantir sur l'ordre et la sécurité en instaurant la violence politique dans un contexte de carence de programme politique et de téléologie. Elle constitue en soi un programme politique. Cette radicalisation politique sur la question sécuritaire permet de procéder à la pérennisation du système hégémonique et de domination mis en oeuvre par les dirigeants. Cette radicalisation permet aussi de recevoir des gratifications et des rétributions de la part de la puissance américaine. La tactique politique de désignation de l'ennemi sert à évacuer les antagonismes politiques inhérents à l'ordre politique. Elle a pour objectif de reconstruire l'ordre social autour de la notion de sécurité et de le légitimer comme juste.

La recherche de la paix procède d'une politique de capitalisation des ressources qui donne à l'Etat de bénéficier quelquefois des capitaux, des expertises militaires, des politiques de formation militaire et dans certains cas des bases militaires grâce à des programmes de lutte contre le terrorisme. La paix et la sécurité ne sont plus considérées comme une finalité de

l'ordre politique. Elles se construisent dans le sillage du gain politique qu'apporte cette lutte. Il ne s'agit pas non plus de la pérennisation de l'ordre social mais des politiques de légitimation des instances politiques.

Dans le contexte d'une rhétorique et d'une praxis sur la sécurité, le Cameroun se construit dans une double posture celle de l'« exceptionnalité » et celle du complexe du régulateur. La posture d'« exceptionnalité » émane du fait que le Cameroun représente l'un des îlots de stabilité en Afrique centrale. De ce fait, être stable constitue un enjeu de puissance. La stabilité entraîne des rétributions en termes d'investissements économiques intérieurs et extérieurs car le risque pays est moins élevé que chez les voisins. Elle contribue également à la réception des réfugiés. Ce phénomène constitue une crédibilité face à une poudrière sous-régionale. Ceci procure en prime une note de respectabilité internationale.

Le complexe de régulateur participe aussi du fait que le Cameroun accueille des institutions telles la commission sous-régionale des Nations Unies pour les droits de l'homme en Afrique centrale ainsi que le Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale (COPAX). Contrairement à l'implication personnelle du président gabonais Omar Bongo dans des médiations, le complexe ici s'appuie sur le fait qu'il s'agisse de l'implantation des institutions régionales ou internationales (onusienne) au Cameroun. Ce qui apporte une certaine caution à cet Etat. Par ailleurs, son manque d'ambition hégémonique sous-régionale lui vaut un antagonisme et une contestation de la notion et de la posture d'Etat régulateur de la part du Gabon. Ceci est d'autant plus prégnant que le président Bongo du Gabon s'investit personnellement comme médiateur dans les conflits qui ensanglantent la sous-région (Congo Brazzaville, Centrafrique). Le président Bongo réclame une préséance du fait qu'il est le doyen[1].

En plus, la posture du Cameroun est celle de la réserve. Par conséquent, il se donne de respecter le principe cardinal de non immixtion dans les affaires intérieures des Etats ainsi que l'article 3 de la charte de l'OUA portant sur la défense de l'intégrité territoriale, la non-agression et le règlement pacifique des conflits. Il tente de réaffirmer et de prôner ces idéaux dans le conflit qui l'oppose au Nigeria à propos de la presqu'île de Bakassi. A travers cette politique, il se place dans une position de défense d'une finalité : celle de la paix, de la stabilité, du droit international (charte onusienne) et des fondamentaux du pacte panafricain (charte de l'Organisation de l'Unité Africaine et ensuite celle de l'Union Africaine).

[1] Le terme Doyen est dû à ce qu'il est le plus ancien au poste de président de la République depuis la disparition du président togolais N'gnassingbé Eyadema.

En outre, la posture camerounaise de neutralité et d'« exceptionnalité » se lit comme une manière de transcender les autres Etats. Les dirigeants et le peuple le définissent comme Etat « exceptionnel » au dessus de la mêlée et se gargarisent de sa place d'Etat stable au contraire de leurs voisins qui sont englués dans des situations de conflits. La politique d'« exceptionnalité » permet aux autorités camerounaises de bénéficier des prébendes sécuritaires. Dans le cadre de la crise irakienne, le Cameroun en tant que membre non permanent du conseil de sécurité des Nations Unies sera courtisé par la France, la Grande-Bretagne. En l'espace de vingt quatre heures, le président Biya va recevoir les visites de Dominique de Villepin, Ministre français des affaires étrangères et de la baronne Amos, Sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office chargée de l'Afrique. Cette crise lui permet de réaffirmer à travers son représentant permanent aux Nations-Unis (Belinga Eboutou), sa position de pacification et d'anti polémologène. Dans la confrontation France- Etats-Unis, les autorités camerounaises se retrouvent face à un dilemme, car ce pays entretient de bonnes relations avec les deux puissances. Cependant, la visite officielle du président Biya aux Etats-Unis, le jour même du déclenchement de l'offensive contre l'Irak laisse entrevoir un paradoxe. Car si le principe discursif du Cameroun porte sur les valeurs de pacifisme, la pratique recommande la *real politics*. Le représentant permanent du Cameroun aux Nations Unies déclarait que le gouvernement camerounais encourageait la poursuite des inspections en vue du désarmement total de l'Irak et soutenait que le conseil de sécurité était le seul cadre légal pour autoriser le recours à la force armée contre le régime de Saddam Hussein, si celui-ci ne coopérait pas avec les inspecteurs du désarmement des Nations Unies. Cette rhétorique rentrait dans la logique de pacifisme et du recours à la légalité internationale que clame et dont se réclame le Cameroun. Sur le plan de la rhétorique, on retrouve ici la position française, cependant, il existe un hiatus sur le plan pratique avec la visite du président Biya qui ressemble plus à un accord tacite de la guerre. Dans cette perspective, lors du 22e sommet Afrique-France, le président Biya présente au Président Chirac la position du Cameroun à propos de la crise irakienne. Il s'agissait pour lui, non d'un alignement du Cameroun sur la France mais d'une expression des visions voisines entre les deux pays. Cette position dénote la revendication par le Cameroun de son autonomie et de son « exceptionnalité »[1].

Aussi, les gains politiques dont bénéficie le Cameroun à l'issu du différend frontalier Cameroun-Nigeria (à propos de la presqu'île de Bakassi), jugé par la Cour internationale de

[1] Sur des éclaircies concernant la démarche camerounaise à propos de la guerre en Irak, lire, Oyono, (D.), « La seconde guerre du Golfe et les résurgences des « malentendus transatlantiques » : le dilemme camerounais », in Pondi, (J.E.), (ed.), *Une lecture africaine de la guerre en Irak*, Paris, Maisonnneuve et Larose, 2003.

Justice de la Haye au profit du Cameroun et dont les gouvernants ont toujours clamé le recours à la légalité internationale leur permettent-ils de se positionner dans la crise irakienne comme des acteurs légitimes. Ceci leur donne également de faire valoir leur point de vue au delà de l'opportunité de sa position de membre non permanent du conseil de sécurité. Certes, il s'agit d'une opportunité qui leur donne la possibilité de s'ouvrir sur le monde et d'énoncer leur pensée sur l'ordre international, ils peuvent autant plus le dire avec emphase qu'ils se sentent crédibles par rapport à l'actif du Cameroun en matière de politique extérieure et de défense des idéaux. Dès lors, les prébendes symboliques de la posture d'« exceptionnalité », de pacifisme ou de règlement pacifique des différends permettent aux dirigeants camerounounais de se positionner comme des acteurs de la paix en Afrique centrale et leur donnent de présenter le « complexe de régulateur » dans ce champ « conflictogène ».

En conclusion, la rhétorique sécuritaire rend compte de la structuration des référents et des schèmes de sécurité que portent les puissances d'une part et l'Afrique d'autre part, sur la question de sa sécurité. Elle permet aussi de lire les interactions qui s'effectuent entre le nord et le sud en termes d'imposition de la donne sécuritaire de la part des puissances et d'appropriation, de contournement et d'instrumentalisation de ces référentiels et pratiques par les Etats africains. L'insuffisance des principes discursifs édictés par les Etats africains à ce sujet prouve leur inscription sur les énoncés des puissances qui conceptualisent et définissent la politique sécuritaire globale. Ceci est d'autant plus significatif que les « pays du champ » sont assujettis à la sécurisation de la France, de ce fait, ils s'inscrivent sur sa pensée sécuritaire. Toutefois, les dirigeants africains et notamment camerounais s'approprient des opportunités de sécurité qui leur permettent de gérer l'ordre interne. Celles-ci concernent en l'occurrence les gains qu'ils tirent de la « guerre contre le terrorisme », en termes d'assouplissement de la vision américaine à l'égard du processus démocratique du Cameroun, de son alignement et son intégration dans la stratégie américaine dans la sous-région, etc. Ce qui leur permet de continuer à *implementer* les politiques d'ordre qui aboutissent par conséquent au raffermissement du système autoritaire. Pour l'Afrique en général, cette rhétorique sécuritaire et les opportunités du moment à travers l'idéologie du tout sécuritaire post-11 septembre contribuent à la volonté des peuples de construire un espace de paix, de mettre en place des systèmes de sécurité et une communauté de stabilité.

Section IV Construction d'une politique africaine de défense et de sécurité communes et processus de sécurisation au Cameroun

D'une part, les espaces golfe de Guinée, bassin du Congo et Afrique centrale laissent apparaître des interventions extérieures qui se fondent sur des enjeux de puissance, politique, économique et symbolique. Ils laissent entrevoir des mécanismes de production de l'ordre mondial, ceci ayant par ailleurs un retentissement sur le plan de la sécurité des Etats, voire de la déconstruction et/ou de la construction de ceux-ci. Si ces espaces présentent des perturbations dues à toutes les manœuvres et les activités des puissances, la logique qui sous-tend la fabrication d'une sécurité africaine met plutôt en œuvre une reconstruction sécuritaire du Cameroun grâce aux normes de paix et de sécurité édictées dans ce cadre. D'autre part, au regard de la désintégration des systèmes sécuritaires causée par des conflits régionaux, des processus de déstabilisation régionale et partant de la décomposition des Etats, tout ceci amène à saisir le problème sécuritaire sous le prisme de la prise en charge par l'Afrique de la sécurité. Ceci se perçoit dans le sens des principes discursifs c'est-à-dire comment l'Afrique pense et dit la sécurité sur le plan énonciatif d'un côté, et d'un autre côté comment la produit et la construit-elle ? La portée analytique ne réside pas ici sur l'énumération des différentes opérations de maintien, d'imposition de la paix, de prévention et de résolution des conflits dans le continent. Elle porte plutôt sur l'essai de problématisation du monde dont le conflit charrie la complexification et qui s'opère à travers la recherche d'une mise en oeuvre de la sécurité et de la paix. Ce qui est aussi mis en relief ici c'est ce qui se joue dans la pensée politique (qui est présentée par la grammaire, les énoncés des mécanismes de sécurité et de paix) ainsi que la praxis politique en matière de sécurisation. Ainsi, se pose donc l'intérêt pour la construction africaine d'un système[1] de défense, de sécurité et de paix. Cette construction a un retentissement particulier dans la sécurité intérieure du Cameroun. Car la production d'un espace de paix en Afrique centrale aboutit aussi à la fabrication de la paix dans cet Etat. L'intégration du Cameroun dans ce cadre conduit à une logique d'apprentissage et d'appropriation des normes dans l'ordre sécuritaire du Cameroun. En plus, le désir du

[1] Le système fait ici référence à la théorie systémique. Nous avons un environnement extérieur qui est représenté par l'environnement international. L'environnement du système politique quant à lui est représenté par les régions Afrique et Afrique centrale. Dans ces espaces, il y'a des demandes de paix, d'ordre, de stabilité et de sécurité. Elles se soldent par la constitution des mécanismes de sécurisation à savoir le PNADCAF et le COPAX. La boîte noire qui s'occupe de la transformation de ces inputs en outputs est symbolisée par l'Union africaine, la CEMAC et la CEEAC. La rétroaction s'effectue par d'autres demandes et actions de paix et de sécurité, Easton (D.), *Systems thinking*, Harmond-sworth, Penguin Books, 1969; *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974; *A System Analysis of Political Life*, Chicago, University of Chicago Press, 1979.

Cameroun à s'impliquer, à s'inscrire et à s'accaparer du référentiel onusien et/ou international en termes de maintien de la paix et de la sécurité internationales travaille son ordre sécuritaire et politique.

Dès lors, la construction africaine d'un système de sécurité met en évidence les mécanismes importés de sécurité qui structurent le référentiel sécuritaire africain et contribuent à la mise en œuvre de la sécurité en Afrique (&I). Cette construction fait aussi état des technologies de construction de la paix en Afrique centrale (&II) et de la conception de l'Afrique centrale comme un espace de sécurité (&III). Enfin, la participation du Cameroun aux opérations de maintien de la paix influence non seulement le cadre cognitif militaire, mais aussi son ordre politique (&IV).

&1 Mécanismes importés de sécurité et construction sécuritaire en Afrique centrale

Etudier les mécanismes importés de sécurité en Afrique revient à voir la mise en place des systèmes et dispositifs sécuritaires par les grandes puissances notamment la France et les Etats-Unis. La France apparaît comme une « puissance africaine » en raison du pacte colonial et la continuité historique. Elle est en reconquête et renégocie son statut face aux Etats-Unis, nouvel acteur qui tient à faire adopter sa vision globale à l'Afrique. Ces deux Etats jouent un certain rôle dans l'ordre mondial. Les actions des puissances doivent s'observer d'après une vision globale intégrant les acteurs extérieurs et intérieurs. D'après A. Wendt « La conjoncture post-guerre froide ne constitue pas seulement un moment de définition des positions dans le jeu des puissances sur le plan géostratégique ; la dynamique politique interne de la plupart des Etats africains est aussi concernée en termes de lutte autour des principes et des formes d'organisation de la vie publique, de la refonte des modes de gestion »[1]. Dès lors, étudier l'*implementation* des mécanismes de sécurité suppose d'abord de rendre compte du référentiel sécuritaire des deux puissances afin de saisir les représentations qui s'opèrent dans le processus du prolongement de leur puissance sur le continent[2].

[1] Wendt, (A.), « Anarchy is what States make of it : The social Construction of Power Politics », *International Organisation*, 46, 1992, pp.391-425.
[2] Niagalé Bagayoko-Penone étudie les stratégies militaires française et américaine in *Afrique: les stratégies française et américaine*, op. Cit.

I Stratégies sécuritaires de la France en Afrique

La stratégie militaire française dévoile quatre grandes fonctions stratégiques que les forces armées doivent maîtriser à savoir, la dissuasion, la prévention, la projection et la protection. La dissuasion qui s'articule autour de l'arme atomique ne concerne pas l'Afrique de manière générale. Ainsi, l'adaptation aux mutations du contexte d'engagement se traduit dans la politique de sécurité française par un recentrage autour de la prévention et de la résolution des conflits. Aussi, la prévention constitue-t-elle la priorité de la stratégie française. D'après G. Shaun « l'insistance placée sur le traitement des menaces contre les intérêts français et la stabilité, régionale ou internationale, en utilisant le plus faible niveau de force militaire possible, constitue le thème central des concepts émergents définissants l'exercice de la puissance conventionnelle française »[1]. En outre, la projection recouvre l'ensemble des interventions conduites hors frontières françaises. Quant à la protection pour ce qui est de l'Afrique, elle concerne le territoire national et la population. En l'absence de menace militaire directe aux frontières elle consiste davantage en des missions de sécurité intérieure qu'en des missions de défense strictement militaire. De ce point de vue, la protection désigne non seulement la défense du territoire mais aussi la sécurité sociétale et partant la protection de la cohésion sociale.

En dehors de la coopération militaire que la France entretient avec certains Etats en Afrique et dont nous ne pouvons citer l'intégralité des accords, on peut néanmoins évoquer les programmes d'entraînement aux missions de la paix tel que le programme de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP)[2]. Il s'articule en trois volets que sont la coopération, l'entraînement et l'engagement. La coopération s'applique aux niveaux politique et militaire. Dans ce cadre, il participe à la mise en place des moyens de prévention et de gestion des crises africaines au sein des organisations sous-régionales avec l'Union Européenne et en coordination avec l'ONU. Au niveau politique, il accompagne le renforcement des institutions politiques continentales sous-régionales, en partenariat avec l'Union européenne. Il accompagne la mise en place d'outils de défense nécessaires à la veille stratégique et à la coordination avec les pays membres au profit du continent et des sous-régions. Il participe à la formation des militaires et des civils des organisations sous-régionales avec des programmes européens ou nationaux. La formation se

[1] Shaun, (G.), "The French Military in Africa: Past and Present", *African Affairs*, vol 99, n° 396, juillet 2000, p. 445, cité par Niagalé Bagayoko-Penone, op. Cit.
[2] Sur la création du RECAMP, se référer au &I du chapitre I de la première partie de ce travail.

fait par le biais d'un recentrage des thèmes étudiés sur les risques et les menaces propres à chaque sous-région et une adaptation aux difficultés rencontrées par les armées et les forces de sécurité, à leur état et à leur niveau de ressources. S'agissant de l'entraînement, les exercices d'entraînement des forces africaines s'inscrivent dans un cadre multinational et sous-régional en ce qui concerne la conception, la planification et la conduite d'une opération de maintien de la paix. Pour l'engagement, en cas de crise, une organisation sous-régionale engage une force interafricaine autorisée par l'ONU et en accord avec l'Union Africaine, le RECAMP offre alors son expertise, ses capacités, voire ses équipements, pour mettre sur pied et soutenir une partie de la force. L'opérationnalité du RECAMP est à relativiser. Au vu de la multitude des crises africaines, ce programme a été plus ou moins absent et inefficace, sauf dans le cadre de la MINURCA. Dès lors, son objectif d'entraînement et d'équipement d'une force de maintien de la paix n'a pas été atteint même s'il continue à être déployé en Centrafrique avec la FOMUC depuis 2003.

II Stratégie américaine de sécurité en Afrique

La stratégie américaine en Afrique subsaharienne, sous-tendue par la « National Security Strategy » se fonde sur la notion de l'intérêt. Dès lors, l'intérêt, la menace, la notion de défense préventive et de promotion des « Etats pivots » constituent les éléments fondamentaux de la pensée stratégique américaine en Afrique. Ainsi, on distingue les intérêts vitaux, importants et humanitaires. Les premiers concernent la protection de la souveraineté, de la population et du territoire des Etats-Unis; la prévention de l'émergence de coalitions ou d'hégémonies régionales hostiles; l'assurance d'un accès illimité aux marchés clés et aux ressources énergétiques et stratégiques; la dissuasion et, si nécessaire, la victoire contre les agressions dirigées contre les alliés et amis des Etats-Unis; l'assurance de la liberté des mers, des airs, et de l'espace ainsi que la sécurité des voies de communication vitales. Dans ce cas, les forces américaines se doivent d'utiliser tous les moyens y compris l'usage unilatéral de la force. Les intérêts sont importants lorsqu'ils n'affectent pas la survie de la nation mais touchent de manière significative le bien-être national et la nature du monde dans lequel vivent les américains. Dans ce cadre, les forces américaines ne sont déployées que si elles permettent de faire progresser les intérêts américains.

En plus, la stratégie américaine se structure autour de la qualification des menaces, la notion d'asymétrie constituant la nouvelle représentation américaine de la menace. Enfin, la stratégie militaire américaine en Afrique s'articule autour de la notion de défense préventive

et de promotion des « Etats pivots ». La défense préventive signifie que les Etats-Unis doivent exercer un leadership mondial grâce à une politique dont la principale mission est d'empêcher la prolifération des armes nucléaire, chimique, biologique et parfois le recours à une « diplomatie coercitive ». La notion de « key State » quant à elle permet de désigner des puissances économique et militaire permettant d'assurer la stabilité de la région. Il s'agit de faire émerger des puissances régionales capables de pacifier elles-mêmes leur environnement stratégique. La notion de « piliers de stabilité » ou (anchors of stability) conduit au renforcement de leaders régionaux, ce qui permet aux Etats-Unis de se dispenser d'initiatives politico-militaires pouvant aboutir à la débâcle somalienne. La gestion des crises repose sur la valeur et l'efficacité des « Etats-pivots ».

Les Etats-Unis orientent leur politique sur l'Afrique du sud. Cependant, celle-ci n'entend pas remplir le rôle d'interventionnisme qu'on lui prête. En outre, elle intéresse cet Etat à cause de sa position stratégique. Durant la guerre froide elle va ouvrir ses bases aux forces armées américaines, permettant aux Etats-Unis de contrôler l'océan Indien entre l'Afrique et la base navale de Diego Garcia. Elle servait également de pièce maîtresse dans la lutte contre les mouvements de libération africains suspectés d'être inféodés à l'Union soviétique[1]. En Afrique de l'ouest, ils ont des visées sur le Nigeria qu'ils considèrent comme l'« Etat-pivot naturel » de la sous-région ouest africaine[2].

Au-delà de l'Afrique et dans l'ordre de la stabilité globale, de la géostratégie, des ambitions économiques et de la grande politique américaine de sécurité mondiale, les Etats-Unis empiètent désormais dans le pré-carré ou la zone d'influence française. Djibouti par sa situation stratégique constitue une zone maritime où transite le quart de la production mondiale de pétrole et se situe sur la bande stratégique Sahel-Corne de l'Afrique, que les Etats-Unis s'emploient à « sécuriser ». Ce territoire connaît désormais une concurrence française et américaine en termes d'installation de bases militaires[3].

Par ailleurs, depuis 1993, la question fondamentale posée à l'administration américaine est la suivante: comment définir une politique stratégique en Afrique subsaharienne en l'absence d'intérêts vitaux et en tenant compte des enseignements tirés par l'expérience somalienne? En évitant tout engagement de leurs troupes dans le règlement d'un conflit africain, les Etats-Unis choisissent durant l'administration Clinton de s'appesantir sur

[1] Abramovici, (P.) « Activisme militaire de Washington en Afrique », in *Le Monde diplomatique*, juillet 2004.
[2] William Cohen, secrétaire à la défense américaine déclarait en 2000 que le Nigeria est l'une des quatre démocraties émergentes qui retiennent l'attention des Etats-Unis, les trois autres étant, la Colombie, l'Indonésie et l'Ukraine, cité par Niagalé Bagayoko-Penone, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », in *Afrique contemporaine*, n° 197, janvier-mars 2001, pp. 12-23.
[3] Abramovici, (P.), op. Cit.

la gestion des crises africaines, par des actions essentiellement destinées à favoriser l'émergence des capacités africaines autonomes[1]. Si durant cette période l'Afrique est déclassée stratégiquement depuis le 11 septembre, les Etats-Unis considèrent l'Afrique comme un espace de plus en plus important pour la lutte contre le terrorisme. Ils se focalisent sur l'Afrique du nord et l'Afrique de l'Est pour leur proximité géographique, culturelle et religieuse avec le Moyen-Orient et du fait que ces régions constituent un terreau propice au développement d'autres actions terroristes anti-américaines.

Ainsi, des initiatives régionales de sécurité démontrent l'intégration de l'Afrique dans la lutte contre le terrorisme. La première concerne l'établissement par le Pentagone, du quartier général de la Combined Joint Task Force-Horn of Africa (CJTF-HOA), (corps expéditionnaire conjoint) basé à Djibouti. Elle est chargée de mener la lutte contre Al-Qaida. Ses soutiens sont Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan.

L'autre programme régional de sécurité lancé par le Pentagone est la Pan-Sahélian Initiative (PSI) (Initiative pansahélienne), qui inclut quatre pays sahéliens à l'intersection de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest (Tchad, Mali, Mauritanie, Niger). Il a été lancé afin de s'assurer que ces quatre pays soient capables de contrôler de vastes portions de leur territoire sahélien et inhabités, l'objectif étant d'éviter que la région ne devienne un vaste sanctuaire pour les groupes terroristes fuyant l'intervention américaine de 2002 en Afghanistan, puis celle de l'Irak en 2003. Considérant le PSI comme restreint, le Pentagone va l'élargir à d'autres pays comme l'Algérie et le Sénégal ainsi que trois pays au statut d'observateur tels que le Nigeria, le Maroc et la Tunisie, en créant la Trans-saharan counter Terrorism Initiative (TSCTI) (Initiative trans-saharienne sur le terrorisme).

Le troisième programme régional de sécurité est l'East Africa Counter-Terrorism Initiative (EACTI) qui inclu Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Ce programme est financé par le département d'état et sert à promouvoir divers programmes de contrôle des frontières et d'imposition de la loi en Afrique de l'Est. Il est destiné à démanteler les réseaux Al-Qaida implantés dans la région et à empêcher une répétition des attaques contre les ambassades américaines de Dar es-Salaam et de Nairobi en 1998 et celle de novembre 2002 contre les cibles israéliennes à Mombassa. Ces programmes régionaux de sécurité éclairent sur la stratégie américaine qui consiste à diviser le contient africain en quatre sphère, aux intérêts variables. La première concerne les régions situées à proximité du Moyen-Orient qui bénéficient d'une attention particulière. Les pouvoirs

[1] A ce propos, lire, Niagalé Bagayoko-Penone, op. Cit.

régionaux, considérés comme cruciaux dans le maintien de la stabilité régionale et donc comme des « points d'ancrage régionaux » des activités contre-terroristes. Les pays estimés importants pour les intérêts économiques américains sont notamment les pays du golfe de Guinée, producteurs de pétrole. Le reste de l'Afrique semble ici relégué hors de ses priorités. La logique « globaliste » qui a prévalu durant la guerre froide se structure autour de trois éléments ; une tendance à considérer l'Afrique comme un champ de guerres par procuration entre les Etats-Unis et les éléments terroristes soutenus par l'extérieur ; une instrumentalisation des alliés africains pour résoudre des problèmes non africains (terrorisme international) et l'évolution des relations des Etats-Unis avec les régimes en fonction de leur importance relative dans la guerre mondiale contre le terrorisme[1].

L'assistance militaire américaine en Afrique repose donc sur trois types de programmes mis en place et énoncés par les accords bilatéraux. Le programme IMET (International Military Education Training) prévoit la formation des officiers africains dans les écoles militaires américaines. A la suite d'accords bilatéraux passés avec les gouvernements de 31 Etats, ces programmes fournissent une assistance militaire et un entraînement de haut niveau aux militaires sélectionnés, officiers et membres de l'état-major qui reçoivent une formation aux Etats-Unis. Des équipes d'instructeurs sont aussi détachées en Afrique. Le programme J-CET (Joint Combined Exchange Training), concerne également la formation des soldats et officiers. Il s'agit de mettre sur pied des unités militaires, de les former au commandement, aux techniques létales de contre insurrection, de lutte anti-guérilla, de lutte contre le terrorisme et de trafic de drogue. Le Foreign Military Financing (FMF) (Financement des armées étrangères) vise à garantir aux gouvernements amis des Etats-Unis et à se procurer l'équipement militaire et bénéficier de formations leur permettant de renforcer et de moderniser leurs capacités d'autodéfense, de sauvegarder leurs frontières et leurs eaux territoriales, de répondre à leurs propres besoins légitimes de sécurité, d'accroître leur inter-opérationnalité avec les forces américaines et de soutenir les efforts de coalition dans la « guerre contre le terrorisme ». Le programme Fintlock constitue l'extension du programme J-CET. Les programmes IMET et J-CET sont des programmes de coopération militaire américaine tandis que l'ACRI (African Crisis Response Initiative) concerne le maintien de la paix qui portent sur des opérations du type chapitre VI de la charte des Nations Unies.

[1] Voir ces développements dans Schraeder, (P.J.), « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », in *Politique Africaine*, juin 2005, pp.42-62.

L'ACRI, lancé en juillet 1997 est une création du secrétariat d'Etat américain. Le commandement européen de l'armée américaine (US-Eucom) coordonne les moyens en particulier le recours aux forces spéciales, tandis que des entreprises privées spécialisées comme Logicon du groupe Northrop-Grumman ou Military Professional Ressources (MPRI)[1] apportent un soutien logistique ou de « personnel civil spécialisé ». L'ACRI a pour mission, l'entraînement au « maintien de la paix et à l'aide humanitaire ». Il entend contribuer à la mise sur pied d'unités inter opérables et rapidement déployables dans le cadre du maintien de la paix. En clair, il est destiné à moderniser et à adapter aux normes américaines les forces armées locales dans un contexte d'émergence du terrorisme en Afrique, d'autant plus que la décision de déployer les unités entraînées dans ce cadre relève d'une décision souveraine des Etats-Unis. Cette décision devrait pourtant être une réponse à une requête formulée par l'ONU, l'union africaine ou une organisation régionale. Le mécanisme de sécurisation est aussi un outil de domination.

Ce programme présente des apories en termes d'inefficacité du programme non létal conformément aux exigences du chapitre VI de la charte des Nations Unies. En outre, aucun pays des huit[2] ayant bénéficié de ce programme n'est intervenu efficacement dans un conflit en Afrique. En 2002, l'administration Bush a réorganisé l'ACRI en ACOTA (African Contingency Operations Training Assistance). En plus du « maintien de la paix et l'aide humanitaire » l'ACOTA intègre l'entraînement offensif pour des unités régulières d'infanterie et de petites unités sur le modèle des forces spéciales, ainsi que la formation à l'environnement « hostile ». Enfin, le programme AREP (African Regional Education Program) ajouté à l'ACRI consiste en la tenue d'exercices et de séminaires sous-régionaux de maintien de la paix. Ce programme rentre en droite ligne de la consolidation de la notion des « Etats-pivots ». Cette politique permet d'associer les organisations sous-régionales à la politique de sécurité, afin d'étendre les bénéfices de l'action au-delà des « piliers de stabilité ».

Les pays du golfe de Guinée dont fait partie le Cameroun sont considérés comme des sites potentiels pour de nouvelles installations militaires américaines du fait de ses ressources pétrolières en l'occurrence le pétrole. Le Pentagone a procédé à une série d'initiatives, l'objectif étant de mettre en place un programme régional de sécurité effectif, capable de

[1] Le MPRI est une firme privée de conseils en matière de sécurité, dirigée par d'anciens officiers américains et opère pour le compte des gouvernements du monde entier.

[2] Les pays ayant bénéficié de la première phase d'entraînement de ce programme sont : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi, l'Ouganda, le Sénégal, le Mali, le Kenya et l'Ethiopie qui a vu son programme suspendu pour cause du coup d'état de 1999.

garantir la sûreté du transport des ressources pétrolières de la région vers les Etats-Unis. En janvier 2005, la sixième flotte américaine s'est déployée dans le golfe de Guinée avec 1400 marins et marines américaines, ainsi que des observateurs de pays de la région. Ce programme est soutenu par l'initiative d'aide extérieure l'Africa Coaster/ Border Security Program (AC/BST).

Au demeurant, tout comme le RECAMP, la stratégie américaine de sécurité en Afrique consiste à donner plus de pouvoir aux Etats et organismes africains afin qu'ils assurent eux-mêmes la stabilité du continent[1]. La finalité de ce système de sécurisation est aussi et surtout pour les Etats-Unis la recherche de leur sécurité intérieure. *In fine,* les référentiels sécuritaires ainsi que les mécanismes de sécurisation des grandes puissances influent inéluctablement sur la conception, la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques de sécurité initiées et mises sur pied par l'Afrique. Ces mécanismes importés participent à la sécurité du continent, en particulier et de manière générale, ils rentrent dans le cadre de l'ambition des puissances à construire une sécurité internationale et collective. Par conséquent les politiques française et américaine de construction de la sécurité en Afrique contribuent à accroître, à asseoir leur hégémon, leur imperium et à assurer leur propre sécurité par le truchement de la mise en place de la sécurité en Afrique.

&2 Mécanismes sécuritaires: technologies de construction de la paix en Afrique centrale

Plutôt que de faire le tour de tous les mécanismes de sécurité, de défense, de prévention des conflits et de maintien de la paix nous nous intéressons à ceux qui émanent de l'Afrique centrale tel que le Pacte de Non-Agression et de Défense Commune de l'Union Africaine (PNADCAF) ou s'imposent essentiellement à l'Afrique centrale ; le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX). La mécanique sécuritaire de l'Afrique et de la sous-région Afrique centrale créée par les différents instruments juridiques et institutionnels (notamment ceux cités) permet de voir comment cet espace crée et/ou construit un système de sécurité, comment l'Afrique centrale à travers l'édification de ce système tente de bâtir un ordre régional voire mondial. L'intérêt réside ici sur le transfert de la technologie normative de l'espace sous-régional vers l'espace national. En d'autres termes, il s'agit de voir comment

[1] Telle est la pensée américaine exprimée en 1996 par Joseph. Nye, alors chargé de la sécurité internationale au Pentagone, cité par Sada, (H.), « Les Etats-Unis : le retour en Afrique ? », *Défense nationale*, décembre 1996, pp. 183-185.

ce qui peut être considéré comme un pacte sécuritaire sous-régional agit le système sécuritaire et politique, en termes d'acquisition des normes sous-régionales et leurs influence dans la fabrique de la paix et de la stabilité au Cameroun. Dès lors, se pose l'importance de la PNADCAF et le COPAX sur la construction sécuritaire de la sous-région d'une part. D'autre part, la construction de l'Afrique centrale comme un espace de paix joue sur la sécurité nationale.

I Pacte de Non-Agression et de Défense Commune de l'Union Africaine et construction sécuritaire

Le Pacte de Non-Agression et de Défense Commune de l'Union Africaine encore appelé « doctrine Sassou » est l'émanation du président congolais D. Sassou N'guesso[1] adopté le 31 janvier 2005 à l'unanimité lors de la rencontre au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Abuja au Nigeria après plusieurs tractations[2]. Pour une exégèse du Pacte de Non-Agression et de Défense Commune de l'Union africaine, des généralités portant sur la vision globale ou sur la perception du réel sont portés par le préambule. Le Pacte s'inspire de la charte onusienne et s'adosse sur l'esprit et la lettre de l'Union Africaine dont il est un des mécanismes. De ce fait, il s'attache aux principes fondamentaux qui ont structuré

[1] Le président congolais D. Sassou N'Guesso initie le projet du Pacte en 2003. Au vu de la situation politique de l'Afrique il dira : « notre continent vit encore des conflits tragiques avec, pour dernier exemple, celui du Darfour, qualifié par les Nations Unies de « génocide ». Cette situation se déroule sous nos yeux, dans une indifférence presque totale ». Il préconise donc la mise en place d'un « Pacte Panafricain contre l'Agression ». Dans sa vision, les fondamentaux du Pacte s'articuleraient autour de trois volets. Le premier concerne l'« Engagement des Etats africains contre l'agression » : les Etats signataires renforceront la sécurité du continent en unissant leurs forces. Il précise les définitions de l'agression et rappelle, au final, la nécessaire intégration des économies africaines, fondement et moteur d'une paix durable. Le second volet porte sur « les principes africains de prévention des conflits », il énonce les principes qui devront être adoptés par tous les signataires en matière de maintien, de rétablissement ou d'imposition de la paix. Le troisième concerne les « instruments de prévention et de résolution des conflits ». Il détaille l'ensemble des moyens prévus par le Pacte pour empêcher toute situation conflictuelle d'atteindre son point critique, Sassou N'Guesso, (D.), « Un Pacte panafricain contre l'agression » in *Géopolitique africaine*, n° 10, avril 2003, p.13, pp. 11-34 ; « L'assistance mutuelle assurée est un pilier de l'avenir africain », in *Géopolitique africaine*, n° 15-16 été- automne 2004, pp.11-15.

[2] Pour Z. Bawao (membre de l'équipe des experts chargés de la mise en œuvre du « projet congolais »), « du fait des controverses politico-idéologiques, d'embrouilles procédurales, d'incertitudes conceptuelles et de volonté de puissance des uns et des autres, le projet avait alors beaucoup de peine à rassembler un consensus serein et solide », « Le « Pacte de Brazzaville » enfin adopté », in *Géopolitique africaine*, n° 18, printemps 2005, pp.11-14, p. 11. Dans ces tractations, le projet de Pacte a été retiré au dernier moment pour faire plaisir au président Kadhafi, qui, lui préconisait aussitôt la mise sur pied d'une armée africaine. Par ailleurs, en plus du projet du président libyen le président de la commission avait entrepris parallèlement l'élaboration d'un autre document le « projet de la commission ». Face à cette concurrence, la réunion de février 2004 d'Addis-Abeba va introduire l'idée de l'harmonisation des trois projets. Toutefois, celui de l'armée unique sera rejeté lors de la conférence extraordinaire de Syrte de février 2004. Le projet du président Sassou sera amendé et certaines modifications seront apportées pour donner naissance enfin au Pacte de Non-Agression et de Défense Commune. Sur cette question lire, Boukongou, (J.D.), « Le projet de Pacte de Non-Agression: une négociation difficile », in *Géopolitique africaine*, n°15-16, été-automne 2004, pp.23-35.

l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) aujourd'hui Union Africaine (UA) à savoir la coexistence pacifique, la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Alors que la tâche fondamentale de l'OUA était la lutte contre la colonisation, l'éradication de l'apartheid et l'indépendance du continent, l'Union africaine s'appesantit sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité du continent. Cette tâche que s'était également assignée l'OUA. L'Union africaine se voit donc reconnaître le droit d'intervenir dans un Etat membre sur la décision de la conférence dans les circonstances telles les crimes de guerre, génocides et les crimes contre l'humanité. Il est reconnu aux Etats membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Il s'apparente ainsi au conseil de sécurité des Nations Unies. Toujours dans le souci de la sécurisation du continent, grâce à la déclaration du Caire de juin 1993, les Etats africains décident de créer le « mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits » de l'OUA. Ce mécanisme sera remplacé par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine[1]. Aujourd'hui, l'armature de la sécurité collective en Afrique se structure autour de la déclaration solennelle sur la politique africaine commune de défense et de sécurité et un protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine[2]. Le pacte panafricain de Non-Agression s'ouvre sur des définitions à l'instar de la notion d'agression. Suivant l'article 1(d) l'« « agression » signifie l'emploi par un Etat, un groupe d'Etats, une organisation d'Etats ou toute entité étrangère ou extérieure, de la force armée ou de tout autre acte hostile, incompatible avec la charte des Nations unies ou l'acte constitutif de l'Union africaine contre la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et la sécurité humaine des populations d'un Etat partie au présent Pacte… »[3]. Il s'appuie sur la définition de l'agression faite par la résolution 3314 adoptée en 1974 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'article 2 (a) du Pacte énonce ses objectifs. Il s'agit de la promotion de la coopération entre les Etats membres en matière de non-agression et de défense commune en Afrique. Il promeut la co-existence pacifique en Afrique et stipule la prévention des conflits entre les Etats et la résolution pacifique des conflits.

[1] Pour une analyse sur le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, lire Lecoutre, (D.), « Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique? In *Afrique contemporaine*, été 2004, pp. 131-162.

[2] Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine en entré en vigueur le 26 décembre 2003 et a été installé le 25 mai 2004 à Addis-Abeba.

[3] Se référer à l'intégralité du Pacte de Non-Agression et de Défense Commune.

La nouveauté qu'apporte ce Pacte en matière d'objectifs réside dans l'article 2(c) qui énonce : « toute agression ou menace d'agression dirigée contre l'un quelconque des Etats membres constitue une menace ou une agression contre l'ensemble des Etats membres de l'Union ». Il introduit donc une responsabilité collective et globale. Il s'apparente ainsi à la charte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le fondement principal de l'Organisation Atlantique est la défense collective des alliés telle que stipulée par l'article 5 du traité de Washington.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 mettent en lumière les obligations des Etats parties. En plus du règlement pacifique des différents, de l'engagement mutuel en matière de défense, de sécurité communes contre toute agression ou menace d'agression, à travers le Pacte, les Etats parties « s'engagent à promouvoir des politiques de développement durable propres à assurer le bien-être des populations, y compris la dignité et les droits fondamentaux inhérents à toute personne humaine dans le cadre d'une société démocratique, comme stipulé par la Déclaration de Lomé. En particulier, les Etats parties garantissent la liberté de culte, le respect de l'identité culturelle des populations et les droits des minorités » (article 3 (c)). Ceci met en exergue la notion de sécurité humaine définit par l'article 1(y). « « La sécurité humaine » signifie la sécurité de l'individu eu égard à la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Elle comprend également la création des conditions sociales, économiques, politiques environnementales et culturelles nécessaires à la survie et à la dignité de l'individu, y compris la protection et le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la garantie à chaque individu des opportunités et des choix pour son plein épanouissement ».

La lutte contre le terrorisme et le mercenariat participe également de l'engagement, mieux de l'obligation des Etats parties (articles 5, 6, 7). Il s'agit de la nécessaire collaboration des Etats parties en matière de lutte contre le terrorisme international ou toute autre forme de criminalité transnationale.

A terme, les Etats s'engagent à la constitution d'une armée africaine dans la phase finale de l'intégration politique et économique du continent dans l'intervalle, ils mettront tout en œuvre pour relever les défis de la défense et de la sécurité commune à travers la création et la mise en œuvre opérationnelle rapides de la Force africaine en attente (article 4 (d)). Enfin, les mécanismes de mise en œuvre sont édictés dans les articles 9 à 15. Le Pacte de Non-Agression de l'Union africaine est un mécanisme novateur qui permet à l'Afrique de s'autogérer et constitue le fondement d'une « culture de la paix ». Cependant, le Pacte de Non-Agression présente des apories qui risquent de miner le système africain de sécurité.

Le Conseil de Paix et de Sécurité qui énonce la politique générale de défense et de sécurité souffre de plusieurs limites. Les principes qui guident l'action du CPS sont l'expression d'un compromis d'une « ambiguïté constructive » qui a permis aux Etats de construire un consensus autour de deux approches antinomiques: « la non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre » (article 4 (f) du protocole et « le droit de l'Union d'intervenir dans un Etat membre dans certaines circonstances graves (…) » (article 4 (j) du protocole)[1].

Sur le plan pratique, le principe de diplomatie africaine de « pays frère » et de réciprocité empêche les dirigeants d'introduire des débats de fond et s'arrêtent sur de simples condamnations. Sur le plan financier, les institutions africaines ont toujours souffert de la modicité des moyens. Le fonds de la paix, est destiné à financer les missions de maintien de la paix, ainsi que toute autre activité opérationnelle liée à la paix et à la sécurité en Afrique. Il sera financé essentiellement par des prélèvements sur le budget ordinaire de l'Union, par des contributions volontaires des Etats membres et par d'autres sources africaines et extra-africaines (article 21 du protocole). Certains Etats ne s'acquittent généralement pas ou peu de leurs cotisations ou attendent la veille des sommets pour des raisons symboliques. Le CPS se trouve subordonné à l'aide financière et logistique de l'Union européenne et des Nations unies, ce qui cause un problème d'autonomisation des mécanismes et des institutions.

Il se pose également un problème d'efficacité, d'effectivité, d'applicabilité de la norme voire de la contrainte. Par exemple, le CPS n'est pas doté de membres permanents, de pouvoir de veto, ni de mesures coercitives. Car il vise à travailler avec les Nations Unies dans la mesure où la responsabilité de la sécurité collective relève de la charte de l'ONU. L'organisation onusienne reste le seul lieu où « s'harmonisent les efforts » pour la paix et la sécurité internationales (article 1&4 de la charte de l'Onu).

En plus, la politique africaine commune de défense et de sécurité a été adoptée sous la forme d'une « déclaration solennelle ». En droit international, un tel document n'a qu'une force morale et ne saurait se substituer à un traité régulièrement ratifié. Il ne représente pas un traité au sens de la convention de Vienne sur le droit des traités. Ce qui témoigne de sa faiblesse juridique[2]. Tout ceci handicape fortement la mise en œuvre de la politique africaine de défense et de sécurité commune encore embryonnaire. Néanmoins, ce mécanisme de prévision, de prévention et de protection permet de construire un système de sécurité (voire

[1] Lecoutre, (D.), « Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité? Op. Cit.
[2] Boukongou, (J.D.), « Le projet de Pacte de Non-Agression: une négociation difficile», op. Cit, p. 31-32.

un complexe continental de sécurité) a des répercussions sur les Etats africains, le système international et sur le Cameroun.

Au demeurant, l'inscription des acteurs tels que le président Sassou (qui hier encore était impliqué dans la guerre), dans l'espace de légitimité qu'offre la paix entraîne une concurrence qui aboutit à la promotion de la paix de la part du Cameroun. Car il se légitime et se considère comme le garant de la stabilité. L'exemple se situe dans la gestion par le Cameroun de la question de Bakassi. Tout ceci oblige les dirigeants camerounais qui veulent avoir le monopole sur les questions de paix et de sécurité à se conformer à cette vision. Cela participe donc au Cameroun de la construction de la stabilité.

II Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) et construction sécuritaire de l'espace régional

Au regard de la décomposition de l'Afrique centrale, cette entité géographique, politique et économique tente de construire des mécanismes sous-régionaux de sécurité lui permettant de penser, de mettre en œuvre et de fabriquer des technologies institutionnelles de sécurité en l'occurrence le COPAX.

Le processus historique de construction du mécanisme de paix et de sécurité en Afrique centrale suit une trajectoire politique et institutionnelle faite de rencontres au sommet des chefs d'Etats et émaillé de difficultés. Au sommet de Libreville au Gabon du 6 février 1998, les chefs d'Etat présents s'engagent à prendre la responsabilité de la paix et de la sécurité dans la sous-région. La conférence de Malabo de 1999 identifie comme priorité « le développement des capacités pour maintenir paix, sécurité et stabilité, conditions essentielles à un développement économique ». D'après la Décision 001/CCEG/IX/99 des chefs d'Etats et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) du 26 juin 1999, il est décidé d'intégrer le COPAX au sein de la CEEAC. Au sommet extraordinaire de la CEEAC sur la sécurité de la sous-région tenu le 25 février 1999 à Yaoundé, fut prise la décision effective de créer le COPAX, d'après la Décision n° 001/Y/fev des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique centrale avec pour mandat « la promotion, le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique centrale »[1]. A la dixième

[1] Dans le cadre de la pacification de l'Afrique centrale, en janvier 2000, le Gabon organise un exercice régional de maintien de l'ordre, « Gabon 2000 » dans le but d'augmenter les capacités des Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), dans le cadre du maintien de la paix et de la prévention des conflits et leur contrôle. Cette initiative représente une application concrète du programme français RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines au Maintien de la Paix).

conférence ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement tenu à Malabo en juin 2002 seront adoptés les règlements du COPAX. Il a pour but la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique centrale, ainsi que les autres actions de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la sous-région (article 2 du protocole)[1].

Par ailleurs, la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) joue également un rôle dans le maintien de la paix dans la sous-région par le déploiement sous sa direction depuis décembre 2002 de la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC), mandatée par l'Union africaine avec l'aval des Nations Unies, mise en œuvre dans le cadre des accords de Libreville et signés le 2 octobre 2002. Cette force est constituée de 374 soldats gabonais, congolais et tchadiens. Dans le même registre, les chefs d'Etat de la CEMAC ont signé lors de la conférence à Brazzaville le 28 janvier 2004 un « Pacte de non-agression, de solidarité et d'assistance mutuelle entre les pays membres de la CEMAC[2].

Dès lors, tout comme le Pacte de Non-Agression et de Défense Commune, le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale présente des limites liées à la nature des Etats et partant à leur manque de moyens. Sur le plan juridique, le COPAX pose le problème de son applicabilité et de l'inefficacité des mesures de contrainte qui s'imposent et sont opposables *erga omnes* aux Etats. Ceci s'explique par leur attachement, voire leur sacralisation des principes de souveraineté et de non immixtion dans les affaires intérieures de l'Etat, quoique le Secrétaire de l'Union se voit reconnaître le droit d'intervenir dans un Etat membre sur la décision de la conférence, cela dans des circonstances bien précises telles que les crimes de guerre, génocides et crimes contre l'humanité. Il subsiste également la faiblesse de la force absolutoire et exécutoire du droit face aux enjeux politiques, de puissance, d'hégémonie, de géopolitique et les tentatives de redéfinition des espaces et de distribution du pouvoir.

---

[1] Les organes techniques du conseil sont : le Système d'Alerte Avancée pour l'Afrique centrale (MARAC) ; il est un mécanisme d'observation, de surveillance, de prévention des crises et conflits. Il est chargé de la collecte et de l'analyse des données aux fins de la prévention des crises et des conflits (article 21 du protocole). Concernant la commission pour la Défense et la Sécurité (CDS), son rôle est de planifier, d'organiser et de donner des conseils aux entités prenant des décisions dans la communauté afin de mettre en oeuvre des opérations militaires si besoin. Pour la Force multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) ; force non permanente constituée de contingents militaires, des polices et des modules civils des Etats membres de la communauté dont le but est de mettre en place et d'assurer les missions pour la paix, la sécurité et l'aide humanitaire (article 23 du protocole). La communauté projette de mettre en place un état-major régional chargé de « garantir un climat de paix et de sécurité en Afrique centrale ». Il aura pour mission de diriger une brigade régionale d'environ 2400 hommes chargés dans le cadre des recommandations de l'Union africaine, du maintien de la paix en Afrique centrale. Par ailleurs, la 11e conférence tenue à Brazzaville au Congo en janvier 2004, a avalisé les ratifications suffisantes pour que le protocole relatif à l'établissement du COPAX puisse entrer en vigueur.

[2] Sur le COPAX, voir le protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité en Afrique Centrale, lire Gaulme, (F.), « « Gabon 2000 » et le maintien de la paix en Afrique centrale », in *Afrique contemporaine*, n°194, 2000, pp.67-76.

Sur le plan pratique, la pléthore d'institutions de défense énonce l'aporie de leur cohérence. Il se déroule une sorte de compétition entre les deux organisations la CEMAC et la CEEAC en matière de constitution et de déploiement des forces, (entre la FOMAC et la FOMUC), pourtant ces organisations économiques émanent du même espace géographique à savoir l'Afrique centrale. En outre, le sempiternel problème financier annihile la volonté politique. Sur le plan politique, l'engagement mitigé des Etats ou de leurs dirigeants, englués dans des tensions politiques internes et externes, des marasmes économiques, travaillés par des querelles de leadership et de positionnement personnel constitue un véritable écueil pour la constitution de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

En bref, le COPAX constitue un élément de fierté pour les dirigeants camerounais, du fait que son processus de création est l'œuvre de cet Etat où son siège s'y trouve d'ailleurs. Si les normes sécuritaires que ces institutions véhiculent ne trouvent pas toujours d'écho sur le plan de la pratique, néanmoins, sur le plan doctrinal elles participent d'une reconfiguration des schèmes cognitifs sécuritaires sur le plan interne. Ainsi, le fait pour les autorités camerounaises et les citoyens de se prévaloir de la notion de paix contraint plus ou moins les premiers à respecter l'application de ces normes.

&3 Afrique centrale, un espace de sécurité ?

L'Afrique centrale est un champ traversé par des enjeux de domination et soumis aux convoitises internes et externes. Dans ce contexte, la construction de la paix et de la sécurité par les gouvernements est liée au processus de capitalisation des ressources politiques. Car, participer à la production de la paix et de la sécurité constitue un capital non négligeable pour des Etats en panne et des dirigeants en quête de légitimité. La stabilisation de l'Afrique centrale relève donc des intérêts d'ordre politique. Ainsi, par exemple, la médiation de l'Afrique du Sud dans le conflit de la région des grands lacs concourre à la redéfinition de la puissance sud africaine dans le champ politique africain face à la poussée fulgurante des Etats Unis et à la reconsidération de cet espace comme stratégique par la France dont l'action en Afrique à connu un essoufflement. La construction personnelle de l'hégémonie politique, les tentatives de relégitimation politique dénotent une instrumentalisation de l'objet sécuritaire à l'instar du président congolais Sassou N'guesso, initiateur du Pacte panafricain de Non-Agression. Cette initiative conduit à la construction du « complexe de géniteur » comme instigateur de la paix et permet non seulement d'absoudre les péchés mais aussi de fabriquer une image politique continentale et internationale. La recherche hégémonique est une

construction par défaut de la paix. En clair, la captation personnelle des ressources qu'apporte une action sur la paix et la sécurité permet en même temps de les bâtir.

La paix et la sécurité que tentent de construire les mécanismes régionaux et sous-régionaux souffrent de la faiblesse du régionalisme et du multilatéralisme. Cette faiblesse est due à la construction autoritaire, hégémonique des systèmes étatiques, au repli, aux égoïsmes nationaux et au refus de l'émergence des hommes charismatiques sur le plan régional. Ce d'autant plus que la construction d'une ou de plusieurs puissance(s) continentales pourrait opérer un « checks and balances » et obstruerait à cet effet les ambitions de projection des grandes puissances, ce qui par ailleurs est aux antipodes de leur politique de domination.

L'Afrique centrale est aussi un champ d'intégration, d'importation, d'assimilation des normes, de ré appropriation, d'adaptation, de reformulation et de recréation des externalités normatives et des modèles sécuritaires. Les mécanismes de construction de la paix, de la stabilité et de la sécurité se structurent autour des mécanismes onusiens. Par exemple, les pays de la CEEAC sous l'égide du comité consultatif permanent des Nations Unies, décident de créer le Pacte de Non Agression, adopté en septembre 1993 à Libreville. Ce pacte a été signé à Yaoundé le 8 juillet 1996 par neuf des onze pays membres du comité consultatif parmanent[1]. Cette traduction de la sécurité mondiale dans le contexte sous-régional définit l'alignement de l'Afrique en général et de l'Afrique centrale en particulier sur l'ordre mondial. Ce souci de s'arrimer sur cet ordre démontre ainsi la capacité de cette région à interpréter, à dire, à faire et à considérer la sécurité comme un enjeux mondial. La construction des mécanismes sous-régionaux de paix et de sécurité à l'exemple du Pacte de Non-Agression et de Défense Commune de l'Union africaine, du COPAX, du Pacte de Non-Agression de la CEEAC et du Pacte de Non-Agression et d'Assistance Mutuelle de la CEMAC permettent de concevoir l'espace Afrique centrale non plus seulement comme un champ de turbulences internationale, régionale, sous-régionale et étatique, mais davantage comme un espace de décisions portant sur la sécurité collective et qui ont des répercussions sur les ordres politique et social ainsi que sur les peuples. Dès lors, la construction de la paix et de la sécurité fait de l'Afrique centrale un espace en construction sécuritaire. Au delà de la sécurisation, il s'agit d'une entité en quête de production historique, d'inscription dans l'histoire et de légitimation. L'aire géographique africaine à travers le Pacte panafricain de Non-Agression et l'espace sous-régional Afrique centrale à travers le COPAX permettent de

[1] Sur les opérations relatives à la paix et de sécurité en Afrique centrale de concert avec les Nations Unies, lire, « Le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale: Mobilisation des Nations Unies pour la paix et la sécurité en Afrique centrale », Nations Unies, New York, 1997.

construire une communauté de sécurité[1]. Les mécanismes de paix et de sécurité conduisent également à la construction d'un « complexe régional de sécurité »[2] et d'ordre. Ce complexe dénote les interactions sécuritaires qui s'effectuent d'une part entre la région Afrique et les autres régions telles l'Union Européenne et les Etats-Unis à travers l'OTAN. Dans le contexte de l'Alliance atlantique, il ne s'agit nullement d'un espace défini par la géographie, mais se conçoit plutôt à travers les interactions sécuritaires qui définissent et unissent les deux espaces UE-Etats-Unis au point de ne plus constituer qu'une seule région. D'autre part, ce complexe souligne les externalités sécuritaires à savoir les mécanismes de paix et de sécurité européens, américains et mondiaux (Nations Unies), ainsi que les interactions qui lient la région Afrique centrale avec les autres régions africaines. Ces relations sont productrices de paix et de sécurité sur le plan régional et sous-régional. A leur tour, ces deux aires participent ou influencent la fabrication sécuritaire des autres régions à travers l'effet de contagion et de continuum sécuritaire. Cette continuité s'opère grâce au processus configurationnel qui permet aux Etats de bâtir une chaîne de sécurité.

Sur le plan de la praxis politique en termes de maintien, d'imposition, de consolidation de la paix, de prévention et de résolution des conflits qui constituent des actions politiques concrètes d'un côté et d'un autre côté, sur le plan pédagogique et psychologique grâce aux normes qu'édicte le Pacte panafricain et le COPAX, le processus de socialisation des valeurs normatives et institutionnelles qu'ils impliquent, ces mécanismes instaurent le référentiel de la paix et de la sécurité et constituent ainsi des facteurs et des vecteurs d'ordre régional voire d'ordre international. Ce référentiel s'acquiert également dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

---

[1] La communauté de sécurité est un concept forgé par Karl Wolfgang Deutsch. Adler (E.), Barnett (M.). Ils conçoivent une communauté de sécurité comme une « région transnationale formée d'Etats souverains dont les habitants entretiennent des attentes raisonnables de changement pacifique ». Pour une analyse exhaustive de ce concept, lire Pouliot, (V.), Lachmann, (N.), « Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international », in *Revue Internationale etStratégique*, n° 54, été 2004, pp. 131-140.

[2] Le complexe régional de sécurité est forgé en 1991 par Buzan. Pour Lake (D.), Morgan, (P.M.), *Regional Orders: Building Security in a New World*, The Pennsylvania University Press, 1997, il s'agit d'« un ensemble d'Etats continuellement affectés par une ou plusieurs externalités sécuritaires émanant d'une aire géographique donnée ». En clair, le complexe régional de sécurité désigne un ensemble d'Etats liés par des problèmes de sécurité communs et par la nécessité de les gérer. Ce concept se fonde sur le postulat que l'existence des problèmes de sécurité communs peut ériger un espace donné en région. Sur cette question, lire, Niagalé Bagayoko-Penone, *Afrique: les stratégies française et américaine*, op. Cit., pp. 19-20. Dans cette optique, les problèmes de sécurité permettent d'ériger l'Afrique centrale en une région.

&IV Participation du Cameroun aux opérations de maintien de la paix et triomphalisme politique

Le référentiel international de protection, de maintien, de gestion et de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales constitue le fondement des Nations Unies. Il s'agit donc de voir à partir d'une participation du Cameroun à quelques opérations de maintien de la paix, comment celles-ci influencent les représentations, la doctrine militaire et la politique au Cameroun. En d'autres termes, il convient de saisir la portée de ces opérations dans le champ politique. En clair, la question est de savoir comment les dirigeants mobilisent et instrumentalisent ces opérations pour en faire une ressource politique.

Premièrement, le Cameroun a participé à l'opération des Nations Unies au Cambodge, soit l'Autorité Provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)[1]. Celle-ci était chargée des questions relatives aux droits de l'homme, de l'organisation et de la conduite d'élections générales, libres et équitables, des questions d'ordre militaire, de l'administration civile, du maintien de l'ordre, du rapatriement, de la réinstallation des personnes déplacées, des réfugiés cambodgiens et du relèvement des infrastructures de base du pays pendant la période de transition. En plus, le 23 août 2006, un groupe de 15 policiers camerounais a rejoint la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Deux autres ont eu lieu en début septembre de la même année. Ce qui porte leur nombre à quarante[2].

Deuxièmement, dans l'ordre du discours politique, lors de la visite officielle du président Biya les 27 et 28 juillet 2006 en France, il a déclaré qu'en tant que membre du conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui traite des crises sur le continent, le Cameroun doit oeuvrer pour ramener la paix au Soudan, au Tchad, en Centrafrique et en Côte d'Ivoire[3].

D'abord, ce référentiel de sauvegarde et de résolution de paix et de sécurité internationales que sous-tendent ces opérations est intégré dans le cadre national. Il structure les cadres cognitifs militaires. A cet effet, ces opérations socialisent certains militaires et policiers aux valeurs de défense des droits de l'homme, de paix et de sécurité. Elles leur fournissent également des méthodes, des pratiques, des comportements et des savoirs.

[1] Elle a été créée par la résolution 745 du Conseil de sécurité de l'ONU le 28 février 1992, pour veiller à l'application des accords pour un règlement politique global du conflit au Cambodge, *Les opérations de maintien de la paix*, Nations Unies.
[2] *Jeune Afrique*, n° 2381, 27 août au 2 septembre 2006.
[3] *Afrique Education*, n° 210, du 16 au 31 août 2006.

L'expérience de terrain acquise dans ce domaine participe aussi à leur avancement en grade. Elle représente de ce fait un élément de prestige et de fierté pour les casques bleus. Certains d'entre eux, se gargarisent parfois d'avoir fait partie de ces missions[1]. Toutefois, il faut noter que la socialisation aux valeurs militaires qui doivent être véhiculées à travers les opérations de maintien de la paix, conduit parfois à l'effet contraire, à l'exemple des scandales qui ont émaillé la Mission de l'Organisation des Nations unies en République Démocratique du Congo (MONUC)[2].

Ensuite, ces deux exemples à savoir la participation du Cameroun à ces opérations et la rhétorique du président Biya dénotent la sortie des dirigeants camerounais de leur réserve habituelle. En clair, ces opérations relèvent d'un choix politique rationnel de leur part car elles constituent un moindre coût en termes d'investissement militaire. Par exemple, l'option de l'opération du Cambodge plutôt que d'autres relativement plus dangereuses et critiques comme la (MONUC)[3] ou la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR) atteste de ce calcul stratégique. Dans une opération de maintien de la paix, même si les participants sont plus ou moins soumis au jugement international, ils sont souvent auréolés des attributs d'humanisme. A l'inverse d'une armée, l'action des casques bleus repose sur une doctrine de l'engagement minimal ou sur une interprétation minimaliste de l'imposition de la paix. En d'autres termes, les forces onusiennes jouent un rôle de dissuasion passive, le mandat n'étant pas de faire la guerre, mais basé sur un accord de paix[4]. En l'occurrence la mission des Nations unies au Cambodge est une opération post conflit et concerne davantage la reconstruction du pays. Dans ce cadre, la maximisation du profit peut être élevée quand il s'agit pour les dirigeants camerounais de s'approprier le succès de cette opération

---

[1] Certains militaires interrogés voulaient à tout prix monopoliser et détourner l'enquête afin que nous ne puissions nous appesantir que sur leurs prouesses et « héroïsme ». Cette tactique relevait de la volonté de prouver leur fierté personnelle et du refus d'aborder des questions plus ou moins « dangereuses » relatives à l'exercice de leur fonction.

[2] De plus en plus de scandales entachent les missions des Nations Unies. Entre autre, la MONUC est mise en cause au Congo où des casques bleus tunisiens ont été convaincus d'abus sexuels sur des congolaises en 2005, Radio France Internationale, 13 novembre 2005. De même les forces d'interposition de l'Economic Community of West African State Monotoring Group (ECOMOG) au Libéria ont été impliquées dans le commerce de contrebande et l'exploitation des gemmes libériennes. Sur cette question lire Perrot, (S.), « Les nouveaux internationalismes militaires africains, une redéfinition des conditions de la puissance au sud du Sahara », in *Politique africaine*, n° 98, juin 2005, pp. 111-130.

[3] Des manifestations anti-MONUC ont dégénéré à Kinshasa et dans d'autres villes: blocus des quartiers, véhicules des Nations unies brûlées et une douzaine de morts. Les populations s'élevaient ainsi contre l'inertie de la MONUC à propos des massacres de Gobu par les miliciens, les casques bleus n'ayant pu les chasser hors de Bunia en Ituri. L'autre point de discorde avec la mission des Nations Unies au Congo était la prise de Bukavu par des militaires dissidents du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD/ Goma), Vircoulon, (T.), « Ambiguïtés de l'intervention international en République Démocratique du Congo », in *Politique africaine*, n° 98, op. Cit., pp. 79-95.

[4] Vircoulon, (T.), « Ambiguïté de l'intervention internationale en République Démocratique du Congo, op. Cit.

internationale. Ainsi, ceux-ci transforment le référentiel international de maintien de la paix et se l'approprient comme s'il émanait de l'ordre intérieur et par conséquent de leurs actions. La participation aux opérations des Nations Unies est célébrée et scandée dans les discours politiques[1], à l'instar de l'opération du Cambodge. Celle-ci rentre dans l'actif politique des dirigeants qui se positionnent désormais comme des acteurs de paix et de sécurité internationales. Ces opérations sont donc transformées en victoire politique.

Enfin, la participation du Cameroun à ces opérations fait de ce pays un « Etat exceptionnel ». Les autorités politiques occultent la présence des autres Etats comme si celle du Cameroun relevait de l'extraordinaire ou encore était liée à sa posture de stabilité et par conséquent à leur gestion politique. Car la politisation du Cameroun par les dirigeants a fini par assimiler la stabilité de cet Etat à leur « compétence » politique.

En guise de conclusion, les acteurs politiques camerounais se réapproprient les normes de paix et de sécurité qui sont intégrées dans l'armature juridique et constituent l'essence de la politique étrangère du Cameroun. Celle-ci prône l'attachement du Cameroun aux principes de la charte panafricaine et se fonde sur les principes supérieurs de non agression, de non immixtion dans les affaires intérieures des Etats et de résolution pacifique des différends. De ce fait, ces acteurs le définissent comme une nation pacifique. Cette proclamation du pacifisme leur impose donc d'être en conformité avec l'action ou l'inaction dans le cadre de la non agression sur le plan régional. En ce qui concerne les affaires intérieures des Etats, cette inaction s'explique par le souci à la neutralité et non à l'indifférence d'après la rhétorique politique. Bien que l'ensemble des Etats qui composent cette région soient empêtrés dans des conflits, la relative stabilité du Cameroun donne aux gouvernants de jouer sur la stabilisation de cette région même à leur insu, c'est-à-dire sans leur participation véritable. Toutefois, leur déploiement en tant qu'acteurs engagés dans des actions pratiques de sécurité et dans la résolution des conflits ne s'effectue pas véritablement. Dès lors, ce souci de neutralité constitue une stratégie politique des dirigeants politiques camerounais davantage tournés vers l'intérieur. En plus, le Président camerounais est considéré comme un acteur absent sur le plan régional et même interne. Les quelques actions sporadiques qu'il pose sur le plan régional et international sont célébrées et magnifiées sur le plan interne. Le discours politique s'en approprie, ce qui conduit à le présenter comme un être transcendantal. Le « complexe de géniteur » qu'il produit sur le plan interne amène à le considérer dans les médias gouvernementaux et à construire une idéologie sur le Président de la République comme

[1] Il s'agit de certains discours de fin d'année prononcés par le président Biya.

« géniteur de la paix au Cameroun et en Afrique centrale ». Il s'agit d'une véritable néguentropie qui s'explique par la réappropriation et l'instrumentalisation du discours sécuritaire de l'Afrique centrale en discours interne et qui de ce fait laisse l'objet sécuritaire régional vide de sens. Néanmoins, cette dérive participe de la construction de la sécurité et induit par là même le processus d'étatisation. En plus, le référentiel international de maintien, de sauvegarde et protection de la paix et de la sécurité internationales, fait l'objet d'une réappropriation interne par les dirigeants. La participation du Cameroun aux opérations de maintien de la paix devient donc un enjeu politique. Ces opérations contribuent à la fabrication d'une rhétorique politique qui sert à présenter les dirigeants comme des héros. Autrement dit, les autorités politisent cette participation comme une activité qui émane de l' « exeptionnalité » de ce pays et par conséquent de sa stabilité elle-même conçue comme le résultat de leur mode de gestion politique.

Au final, la construction africaine d'un système de sécurité à travers la mise en place et l'*implementation* des mécanismes de paix et de sécurité importés a des incidences sur la sécurité du Cameroun en l'occurrence sur les schèmes, les pratiques, les actions et la formation des militaires par exemple. Leur « endogéinisation » traduit non seulement un processus de dépendance, mais aussi la capacité qu'a le Cameroun à intégrer ces normes sécuritaires. Aussi, la construction d'une sécurité collective en Afrique permet-elle à ce pays de bénéficier d'un cadre normatif qui alimente son ordonnancement juridique. Ainsi, ces normes produisent des comportements et permettent aux acteurs politiques de transformer le cadre cognitif et les référents qui fondent la sécurité interne, ces référents au départ sont fortement connotées et imprégnées des guerres sous-régionales. Dès lors, la vision de paix que ces normes véhiculent tend à produire des liens pacifiques entre le Cameroun et les Etats voisins. Sur le plan pratique, la recherche de la stabilité en Afrique centrale a des retombées sur la sécurité intérieure parce qu'elle produit une culture de la paix et de la sécurité. Ces normes ont donc joué un rôle dans le conflit entre le Cameroun et le Nigeria. Car la position de respect de la légalité internationale adoptée par le Cameroun est issue de sa politique étrangère. Mais, elle émane aussi de la volonté de rester en conformité avec les normes africaines de paix car cet Etat à travers ses dirigeants et son peuple est préoccupé et obsédé par la représentation et la perception que les autres Etats ont à son égard. *A contrario*, il cultive une différenciation avec « les autres » qui désignent les Etats voisins en guerre. C'est dans cet entre-deux que se situe la recherche de la stabilité qui travaille l'Etat du Cameroun.

Conclusion du chapitre

D'une part, il existe le référentiel sécuritaire post-11 septembre qui s'articule autour de la « guerre contre le terrorisme ». Cette guerre émane de la pensée qui porte sur la construction d'un monde plus sûr. Ce qui suppose pour l'hyperpuissance américaine de se sécuriser grâce à la sécurisation du monde. Le déploiement de ce référent dans les espaces golfe de Guinée et Afrique centrale a des répercussions sur la sécurité du Cameroun.

D'autre part, ce paradigme international post-11 septembre entraîne la politisation des espaces golfe de Guinée et bassin du Congo, dont le classement stratégique confère un statut international privilégié. Pour les Etats-Unis, il s'agit de trouver de nouveaux comptoirs et de sécuriser les approvisionnements. Ainsi, les enjeux stratégiques, géopolitiques, géostratégiques et le désir de définition de l'hégémon des puissances travaillent le golfe de Guinée et le bassin du Congo en termes de déstructuration et de recomposition sécuritaires. Dès lors, la sécurité nationale et intérieure de ces puissances provoque un retentissement et produit des effets sur la sécurité intérieure du Cameroun parce que ce changement de paradigme international entraîne une révision de la politique étrangère américaine vis à vis du Cameroun. A cet effet, il subit désormais un classement stratégique. Cette rente stratégique agit donc sur la conception et l'interprétation des cadres cognitifs sécuritaires par les acteurs politiques. Ces cadres se structurent autour de la levée de bouclier qui se définit par le relâchement de la tension et/ou la perception favorable des puissances à l'égard du Cameroun. Jadis, stigmatisé par elles, il se retrouve désormais dans un contexte d'impunité qui donne l'opportunité aux dirigeants de continuer la mise en œuvre de la politique de sécurité autoritaire et par conséquent de pérenniser leur pouvoir. Etant donné qu'il jouit du fait qu'il est placé sous le parapluie des Etats-Unis. En plus, le Cameroun se joue de la concurrence stratégique entre la France et les Etats-Unis à son égard. Ce qui permet aux dirigeants de bénéficier d'une marge de manœuvre sur la mise en œuvre de l'ordre autoritaire sans avoir peur d'être « réprimandé ».

En outre, cette déstructuration est aussi le fruit des guerres sous-régionales. Elles constituent l'un des fondements de la définition et de la formulation de la pensée stratégique du Cameroun. Elles donnent la possibilité aux acteurs politiques de procéder à une politisation ou à une sécuritisation du danger. A cet effet, les acteurs politiques instrumentalisent la « crisogénèse » qui structure la sous-région, pour mettre en place des politiques de sécurité

coercitives. Elles leur fournissent donc un leitmotiv en termes de désir de construction d'un espace sanctuarisé conduisant à l'indulgence vis-à vis des mesures sécuritaires oppressives.

Aussi, l'insécurité présente en Afrique centrale entraîne la fabrication d'un discours sécuritaire par les acteurs politiques africains. Il contribue à enrichir la rhétorique politique du Cameroun. Ceci débouche sur le fait qu'ils sont obligés de le mettre en pratique afin d'en être en conformité. Dès lors, la construction d'une politique africaine de défense et de sécurité commune influe sur les schèmes qui structurent la pensée politique et la politique étrangère de ce pays. Car la construction d'un champ pacifié, la peur et le refus de la guerre que semble afficher cet Etat sont dus premièrement à son désir de stabilité qui lui confère un statut d'exemple et de référence en Afrique. Deuxièmement, les normes africaines travaillent également son processus de stabilité car en cherchant à en être conforme, il se socialise à la paix.

En somme, ce qui se déroule au Cameroun en termes de production des mécanismes sécuritaires et qui débouche sur la mise en place d'un Etat autoritaire est d'abord la résultante de l'exogène. Ceci s'explique par exemple par la coopération militaire France-Cameroun. A cet égard, les accords de défense, en tant que dispositifs qui émanent de l'extérieur constituent le noyau dur de la défense de ce pays. Ensuite, ces processus de construction sont tributaires de la complexification entre l'exogène et l'endogène. Ainsi, le système sécuritaire mis en place lors de la colonisation, les schèmes et les référents sont réadaptés et reformulés par des acteurs internes. En outre, le changement de paradigme sur le plan international entraîne une révision du cadre cognitif par les acteurs politiques internes. Ces derniers instrumentalisent la lutte contre le terrorisme (par exemple, la position du Cameroun sur la guerre en Irak) pour positionner le Cameroun comme un pays de paix et de stabilité. Alors que la transition démocratique, le respect des droits de l'homme, etc. étaient des facteurs de désaccord entre les Etats-Unis et le Cameroun, aujourd'hui les enjeux stratégiques tentent de gommer toutes ces divergences. Dans une logique de *Realpolitik* avec les Etats-Unis, les questions démocratiques sont désormais occultées. Grâce à ces enjeux, le Cameroun se positionne désormais dans un cadre de légitimité et de jugement international qui lui sont favorables. Les dirigeants procèdent donc à une appropriation de la manne stratégique pour durcir et resserrer les mécanismes sécuritaires. Ce qui aboutit à la constitution d'un ordre « sécurotariste », c'est-à-dire qui jumèle sécurité et autoritarisme. Cet ordre est donc le fruit des acteurs, des politiques publiques et de l'action publique sécuritaires.

DEUXIEME PARTIE LA CONSTRUCTION DE L'ETAT AU CAMEROUN A L'EPREUVE DE L'ORDRE ET DE LA SECURITE PUBLICS

La première partie de cette thèse s'est attelée à démontrer les dynamiques externes de production sécuritaire et étatique à l'œuvre au Cameroun, telles que la coopération militaire, les enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances, les guerres et la construction régionale et sous-régionale de la paix. La seconde partie quant à elle permet de saisir les dynamiques internes qui président à la construction du fait sécuritaire et partant à l'édification de l'ordre politique au Cameroun. Celles-ci sont issues d'une part, des processus de réappropriation (colonisation, schèmes sécuritaires français) ou d'acquisition (accords de défense) des mécanismes externes. D'autre part, ces processus émanent de la production domestique de l'ordre sécuritaire qui se traduit par exemple par la mise en œuvre de certaines politiques de sécurité. Toutefois, il faut souligner l'indissociabilité et l'ambivalence qui existe entre dynamiques du « dehors » et du « dedans ». Car la fabrication de l'ordre sécuritaire est un processus qui jumèle les deux. La construction de l'ordre sécuritaire et étatique est donc une dynamique de l'entre-deux. A cet égard, les institutions de sécurité sont le fruit d'un rapport entre l'externe et l'interne. En outre, les accords de défense, dispositifs venus de l'extérieur sont consubstantiels à l'ordre sécuritaire. Ils façonnent, modèlent et conditionnent les référents, les pratiques et les actions internes.

Ainsi, cette partie se structure autour de quatre chapitres. Le premier vise à étudier l'essence de l'ordre et de la sécurité dans ce pays. La base de ce chapitre repose sur l'intelligibilité des cadres cognitifs que sont les notions de référentiels de l'ordre et de la sécurité, en tant que ces concepts traversent toute l'histoire politique du Cameroun. Ils constituent la matrice et par conséquent définissent l'ordre politique. En plus, la sociogenèse de l'ordre et de la sécurité permet de saisir les faits générateurs de cet ordre au Cameroun. Les questions qui se posent ici sont les suivantes: pourquoi existe-t-il un ordre sécuritaire spécifique au Cameroun? Quels sont les paramètres qui permettent de définir l'« obsession sécuritaire » dans ce pays? La réponse s'illustre par des variables et des facteurs liés à l'histoire politique, à l'action des gouvernants et au « temps mondial » qui conduisent à la naissance et à la fabrication de cet ordre sécuritaire, qui s'enchâsse dans la violence politique et producteur d'autoritarisme.

Le deuxième chapitre quant à lui s'inscrit dans une dynamique qui met en scène les institutions et les acteurs chargés de la sécurité. Ceci conduit à mettre en évidence leurs interactions, productrices de sécurité en particulier et d'un système en général. Ainsi, il s'agit d'abord d'identifier les différents acteurs qui sont à l'œuvre dans le champ sécuritaire.

Ensuite, la configuration de ces acteurs donne à voir les jeux, les enjeux, les stratégies et les interactions qui se déroulent dans ce champ en termes de conflictualité, de consensus et d'assujettissement dont l'aboutissement est la mise en œuvre d'un ordre sécuritaire.

Le troisième chapitre analyse la fabrique des politiques publiques et l'action publique sécuritaire. A cet égard, l'analyse des politiques publiques permet de mettre en évidence la fabrication de l'ordre et de la sécurité par l'Etat. Il est question de démontrer comment l'Etat en tant qu'acteur dominant se déploie dans le processus de production sécuritaire. La problématique de l'action publique sécuritaire quant à elle sert à appréhender (au-delà de l'action de l'Etat), comment les acteurs sociaux tentent de se sécuriser. Cette modalité de sécurisation produite par les citoyens est due d'une part, à l'incapacité de l'Etat à fournir des prestations sécuritaires. D'autre part, elle émane de la politique sécuritaire des dirigeants faite d'une parcimonie de la sécurité publique et d'une prééminence de la sécurité présidentielle et de celle des élites. En outre, la sécurisation produite par les citoyens et les acteurs sociaux est consécutive à la politique de *containment* qui conduit la classe dirigeante à tenir certains territoires dans l'insécurité afin d'en exercer un contrôle politique. Dès lors, la construction sécuritaire s'effectue dans une dynamique de concurrence, de démonopolisation de l'action sécuritaire de l'Etat et de l'émergence de la société dans le champ sécuritaire, qui était jadis du ressort de l'Etat. La société s'inscrit donc dans un espace, de luttes, d'antagonismes et de coopération en tant que le champ sécuritaire est un champ de forces, de domination et de consensus. Le processus de sécurisation initié par les citoyens (ou les acteurs sociaux) mieux, l'action publique et les politiques publiques de sécurité au Cameroun donnent à voir un modèle de sécurité inédit et producteur d'un ordre étatique.

A contrario, le dernier chapitre qui porte sur la déconstruction cherche à cerner les mécanismes qui sont à l'œuvre dans le processus de désagrégation du système sécuritaire : la « désécurisation ». La problématique repose ici sur la corrélation qui existe entre la décomposition de ce système sécuritaire et la construction de l'Etat. En clair, il est question d'appréhender la reconfiguration de l'Etat qui s'effectue entre la déconstruction sécuritaire et le processus d'étatisation. Dès lors, ce modèle original d'Etat est fait de désagrégation et d'intégration.

CHAPITRE I LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION ETATIQUE ENTRE ORDRE ET SECURITE

Si les chapitres précédents mettent en évidence des référentiels exogènes qui sont par la suite « endogénéisés », ce chapitre a pour but de mettre en lumière les cadres cognitifs internes qui structurent la pensée et l'action politiques dans le cadre de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Ainsi, le processus de construction étatique passe par la mise en oeuvre d'un ordre sécuritaire qui s'élabore à partir d'une pensée consacrée par le référentiel de l'ordre et de la sécurité qui sont des paradigmes contribuant à déterminer le politique dans ce pays. La sociogenèse de l'ordre et de la sécurité quant à elle est relative aux facteurs explicatifs de la naissance de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Ces facteurs structurants de l'ordre et de la sécurité se fondent sur les acteurs et les institutions. Elle est construite dans une dynamique de luttes permanentes, de soumission, d'insoumission, de conflits d'intérêts, de puissance et de violence politique. La sociogenèse du fait sécuritaire permet donc de lire l'histoire de l'Etat. Si les référentiels de l'ordre et de la sécurité sont des paradigmes explicatifs de la réalité sécuritaire au Cameroun, *a contrario*, la sociogenèse de l'ordre et de la sécurité traduit les éléments qui fondent leur genèse, la nature sécuritaire singulière et la trajectoire de ce pays[1].

Dès lors, il s'agit d'appréhender comment les concepts d'ordre et de sécurité sont construits par des acteurs politiques et la société. En d'autres termes, il est question de voir comment les acteurs politiques et sociaux essayent de se représenter, de concevoir, de traduire et d'interpréter le monde à partir de ces deux concepts. Ensuite, la sociogenèse du fait sécuritaire permet de mettre en lumière les différents éléments qui président à la naissance de l'ordre sécuritaire au Cameroun.

[1] Les analyses sur les référentiels de l'ordre, de la sécurité et la sociogenèse de l'ordre sécuritaire au Cameroun émanent pour la plupart d'un constat personnel et d'une interprétation que nous faisons sur l'Etat du Cameroun à partir de sa trajectoire historique.

Section I Les référentiels de l'ordre, de la sécurité entre cadres cognitifs et praxis politique

Problématiser l'ordre et la sécurité consiste à les introduire dans des schèmes de pensée qui se définissent par le référentiel de l'ordre et le référentiel de la sécurité et qui constituent les modèles explicatifs de l'ordre politique au Cameroun. Si le référentiel de l'ordre est le référent majeur du politique dans cet Etat, le fondement de celui de la sécurité se situe dans le prolongement historique et conjoncturel du référentiel de l'ordre. Malgré la discontinuité relative aux changements mondiaux, celui-ci garde les attributs, les principes et la finalité du référentiel de l'ordre qui s'articule autour de la constitution d'un ordre sécuritaire et partant d'un Etat autoritaire. L'analyse de ces référentiels contribue à appréhender d'une part, le référentiel de l'ordre à travers des questions ontologiques. Ceci conduit à poser l'essence de ces concepts dans le contexte du Cameroun. D'autre part, cette analyse permet de saisir le référentiel de la sécurité dans un processus de permanence et de discontinuité historique par rapport au référentiel de l'ordre.

&1 Référentiels de l'ordre: questions ontologiques

Le référentiel de l'ordre représente le fondement de la politique au Cameroun. Dans ce contexte, l'« instauration » et la « restauration de l'ordre » au Cameroun sont des éléments essentiels autour desquels s'élabore la gestion politique. Tout y prend racine. Tout converge, se comprend et s'explique en partie par et grâce à l'ordre. Ce qui fait de lui une réalité transcendantale. Ainsi, il s'agit de poser premièrement les principes fondamentaux du référentiel de l'ordre. Secondairement, ce référentiel se constitue comme l'essence du politique. Troisièmement, il est appréhendé par rapport aux représentations sociales. Quatrièmement, il permet de traduire les mécanismes de l'ancien régime.

I Principes fondamentaux du référentiel de l'ordre

L'ordre est un sens. Le sens se réfère à la triple notion de fondement, d'unité et de finalité. De fondement, c'est-à-dire de principe de base sur lequel s'appuie un projet collectif. D'unité ensuite, c'est-à-dire de rassemblement d' « images du monde » dans un schéma d'ensemble cohérent. De finalité enfin, c'est-à-dire de projection, vers un ailleurs réputé

meilleur[1]. L'intérêt réside ici sur le fait que le sens permet de traduire l'ordre comme une globalité. Considéré dans le cadre du fondement, l'ordre au Cameroun marque l'essence du politique. Vu sous l'angle de l'unité, il traduit la volonté de recherche d'une cohésion, d'un ordre politique inscrit dans la conflictualité et empêtré dans des contradictions coloniales et post coloniales. Etant entendu que la naissance du Cameroun se produit dans des antagonismes entre les diverses forces politiques. L'ordre a pour but ici de sauvegarder l'unité politique.

Le référentiel de l'ordre est également « producteur de sens et de signification ». Parce qu'il régit, ordonne, réglemente. Il donne des orientations sur ce qui doit être et apporte une cohérence à la réalité. Il fournit également des ressources à l'élaboration de ce sens. Celles-ci peuvent être liées à la contrainte, à la répression. Il essaye de séduire sur le plan économique en induisant la philosophie du développement. Cette capacité à produire du sens s'apparente à ce que Zaki Laïdi analyse sur le plan international dans le divorce entre le sens et la puissance. Le sens est une représentation globale du monde reposant soit sur une identification de ses propres valeurs universelles et recherchant ainsi un « agrandissement de soi », soit sur un « droit à la gestion de la terre ». La première tend à reposer sur des mécanismes hégémoniques (rendre sa domination légitime par d'autres moyens que la coercition) alors que la seconde cherche avant tout à s'imposer. Produire du sens signifie aussi délivrer un message universaliste. La cohérence du monde s'effectue donc entre la production du sens et la capacité à générer de la puissance[1]. L'assimilation de l'ordre dans la logique du sens et de la puissance permet de le concevoir comme un « mécanisme hégémonique » qui par contre use de la force et de la coercition et qui tend à s'« imposer ». A travers la notion de l'ordre, les dirigeants construisent des mécanismes sécuritaires et /ou toute une politique de la contrainte et de la répression dont la finalité repose sur la sauvegarde de leurs intérêts. L'ordre est donc celui qui est définit et imposé par les dirigeants.

En tant qu'il est et produit du sens, il évoque la cosmogonie et voudrait déchiffrer le monde des idées et des valeurs. Dans ce cadre, son rôle est celui de l'ordre politique, car non sans s'en assimiler, il abreuve ce dernier. Il sert à analyser le monde tout en étant une représentation de celui-ci. Parce qu'il est l'un des contenants de l'ordre du monde. Il trouve du sens en lui-même en tant que signifiant et signifié, contenant et contenu. Il n'est donc pas un épiphénomène, il est plutôt un phénomène ineffable.

---

[1] Zaki Laïdi, *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1994, p.15. Nous considérons ici les différentes composantes du sens élaboré par cet auteur comme des déclinaisons possibles du référentiel de l'ordre.

[1] Zaki Laïdi, *L'ordre mondial relâché: sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, 1992, p. 15.

Le référentiel de l'ordre est un méta-texte qui transcende l'ordre politique et social. Il s'approprie les grands récits de l'histoire et se revendique comme tel au Cameroun. Il s'incarne dans un homme, le président Ahidjo. Ce dernier se construit l'image et les attributs tels le « père de l'indépendance », l'« homme charismatique », le « père de la nation », le « bâtisseur infatigable », « le grand camarade », « le guide éclairé » ou le « chantre de l'unité nationale ». Le référentiel de l'ordre devient donc une jubilatoire, une histoire des héros épiques, du panthéon. Il s'agit de toute une mythologie triomphaliste face au grand récit de la décolonisation, de la construction de la nation. C'est également une vulgate dont tous les chants des griots s'imprègnent. Celle-ci va jusqu'à nourrir le chant populaire[1].

Ce référentiel se décline aussi en une idéologie du développement et de l'unité nationale dont l'objectif final est le salut de la nation. L'idéologie de l'ordre permet donc de fabriquer une pseudo unité par la force. Car la crise politique due au conflit avec l'UPC est un leitmotiv qui permet aux dirigeants de recourir à un ordre répressif afin de sauvegarder l'union nationale. L'ordre s'élabore ici dans la continuité de l'ordre colonial qui se fonde sur la violence politique.

Le référentiel de l'ordre adopte un langage. Il se déploie dans un logos ou ce que G. Bachelard appelle « la logosphère »[2], en tant que discours rationnel et structuré à l'exemple des discours fleuves qui émaillent chaque événement national, une visite officielle d'un chef d'Etat étranger ou une prise de parole aux Nations Unies, en passant par la production interne de la grammaire et du discours politiques. L'ordre pourrait se concevoir comme l'épistémè foucaultienne en tant qu'« *a priori* historique », constituant la condition de possibilité des divers savoirs d'une époque.

Le référentiel de l'ordre est également une unité. Celui-ci est péremptoire et ne voudrait souffrir d'aucune contestation. Car son projet est essentiellement dominateur. Parce que perçu comme un phénomène homogène dont l'éclatement signifie le désordre, le trouble, la menace voire l'anomie. Cette unité peut être territoriale ou politique. L'obnubilation du maillage territorial et du marquage de l'hégémonie (dans l'espace et dans le temps) qui s'ensuit est un indicateur de cette quête de l'unité ou de sa construction. La dissidence dans la « post colonie » créée par les maquisards sera ressentie comme une volonté de désagrégation de l'unité politique voire nationale encore précaire. L'incantation de l'idéologie de l'unité nationale est aussi une marque de cette unité. Elle sera scandée, sublimée et même

[1] Le chant populaire s'énonce ainsi : « Ahidjo, Ahidjo, notre président, père de la nation Ahidjo toujours chaud gars ». La dernière expression renvoie à la beauté du personnage.
[2] Il tire ce concept de la notion de biosphère.

instrumentalisée pour des fins autoritaires. De plus, l'unification du Cameroun oriental d'avec le Cameroun occidental, de même que la dissolution des partis politiques et leur fusion en 1966 dans un parti unique l'Union Camerounaise (UC) sont des éléments de cette fusion. Les textes de l'Union Nationale Camerounaise, parti unique énoncent en substance que le gouvernement de la République unie du Cameroun n'est qu'une émanation du parti. Car le chef de l'Etat camerounais assume en même temps les fonctions de chef de l'Etat et de président du parti. Deux structures fondamentales, indispensables à la création, à la consolidation et à l'épanouissement de la nation, puisque c'est le parti qui inspire et arrête les grands principes d'action. L'Etat met en application la politique fédérale ainsi définie. Le refus de la pluralité et de la diversité va jusqu'au contrôle de la parole. Quiconque contrevient à la parole en vigueur représente un danger pour la cohésion[1]. Cette création de l'indifférenciation entre société et Etat ou du social et du politique est le propre des autoritarismes et des totalitarismes.

Par ailleurs, ce référentiel est celui de l'autorité, de la domination, de l'hégémonie de la contrainte et de l'autoritarisme. Il se nourrit de la violence politique qui représente son essence. L'essence se saisit dans le sens husserlien comme un ensemble de caractères dont la suppression entraînerait celle de l'objet correspondant. Cette violence est aussi son être.

Enfin, le référentiel de l'ordre est une téléologie. Celle-ci se structure non pas en termes de bien commun, mais autour de la grandeur de la nation, dans un bricolage du « vivre ensemble », (les questions anglophone et ethnique restant irrésolues), de prééminence et de prépondérance d'un homme : le président Ahidjo. L'accentuation apportée à la posture de ce personnage aboutit à ce que l'on pourrait appeler le principe de « thanatos ». Au lieu de conjurer la mort, elle contribue plutôt dans un mouvement contradictoire comme dans les systèmes totalitaires à produire une dictature éclairée, gage du développement et à édifier une grande nation.

II Référentiel de l'ordre comme fondement de l'ordre politique

Certes, tous les acteurs au Cameroun construisent des « cadres cognitifs sécuritaires », cependant, dans ce contexte, la classe dirigeante impose une vision à la société à travers la coercition. En clair, il s'agit de voir comment les acteurs politiques infléchissent et transforment ces matrices cognitives dans la pratique politique. Le référentiel de l'ordre

[1] Nous reviendrons plus amplement sur ces questions dans la section II de ce chapitre.

préside non seulement à l'élaboration de la pensée politique, mais aussi à l'action, de ce fait à la construction de l'ordre politique. La pensée politique qui en émane n'est pas un corpus théorique, élaboré, structuré et rationnel. Elle est plutôt une représentation idéelle du monde qui se matérialise dans l'action. Cette *weltanschauung* se conçoit dans une dialectique manichéenne. D'un côté, les méchants qui peuvent se décliner en « maquisards », en opposants à la politique du régime. Ceux-ci sont considérés comme des corps étrangers, des barbares qui sapent l'unité ou la cohésion de la société et de l'ordre politique et qui doivent être expulsés de la société. D'un autre côté, les bons (en l'occurrence les dirigeants) qui oeuvrent à la mise en place d'une grande nation et par là considèrent qu'ils sont investis d'une tâche messianique. La pensée politique se confond avec le prosélytisme. Les citoyens devraient être convertis à la nouvelle religion de l'Etat. La « théologie politique » dont le fondement est l'ordre s'énonce autour des dogmes tels l'unité nationale, le développement, de manière globale et particulièrement le développement autocentré, la planification de l'économie avec les plans quinquennaux.

Sur le plan international, le référentiel de l'ordre qui structure le politique se nourrit de la donne internationale. L'analyse de l'ordre dans le champ international permet d'étudier les interactions, les configurations et les interdépendances qui lient les deux espaces à savoir l'espace domestique et l'espace international. L'ordre se laisse appréhender dans le sens paradigmatique, en tant qu'un paradigme est un ensemble cohérent de faits et d'idées. En s'inspirant de la notion de paradigme chez Kuhn[1], le processus historique de l'ordre s'appréhende comme un « modus vivendi », comme une matrice disciplinaire qui condense non plus les connaissances admises par une communauté mais des faits. Sa période « normale » pourrait être la guerre froide. L'ordre mondial issu de la seconde guerre mondiale va déboucher sur l'ordre bipolaire qui préfigure de nouveaux rapports de force ainsi que les principes d'organisation du monde. Cet ordre renvoie au *containment*, à l'équilibre de la terreur, à la coexistence pacifique et à la détente.

Au Cameroun, sur le plan idéologique, la configuration internationale de la guerre froide permet de construire l'architecture des forces politiques antagonistes. D'une part, l'Union des Populations du Cameroun (UPC), se définit ouvertement comme marxiste et réclame l'indépendance et la réunification[2]. D'autre part, les libéraux sont affiliés au « monde libre » en l'occurrence à la France. L'indépendance leur est accordée, dès lors, ceux-ci vont

[1] Kuhn, (T.), *The Structure of scientific Revolution*, Un. Of Chicago Press, 1970.
[2] L'UPC est affilié au Rassemblement Démocratique Africain (RDA), dont le leader est F. Houphouët Boigny. L'UPC va s'en éloigner quand le RDA quittera l'apparentement communiste en 1950 avant d'en être exclu en 1955. Voir Messmer, (P.), *Les blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998.

travailler à détruire l'UPC et partant à anéantir toute velléité marxiste. L'antagonisme Est-ouest, consubstantielle à la guerre froide se dessine désormais dans l'espace politique camerounais. L'ordre dans le cas d'espèce représente le triomphe des valeurs libérales.

Le nouvel Etat adopte aussitôt la « théorie internationale ». Cette théorisation va concerner son adhésion à des principes fondamentaux de gouvernance des Etats et des relations internationales à savoir: la proclamation de l'indépendance, le non-alignement, l'unité africaine, la souveraineté, le pacifisme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes etc. Ces principes sont par ailleurs constitutionnellement gravés afin de mettre en évidence son attachement et sa foi en la communauté des valeurs et marque par là leur universalisation, non pas en termes de consécration ou de sa concrétisation, mais d'énonciation, de rhétorique ou de slogan.

La structuration de cette pensée s'applique sur le plan de la praxis par la croyance en une capacité en la transformation du monde, voire la « fonction prométhéenne ». L'action politique s'ordonne autour de trois mécanismes. Inspirés par les pratiques coloniales, ces mécanismes vont se déployer dans une trajectoire historique de mimétisme colonial. La colonisation s'opère dans un ordonnancement de conquête ensuite de pacification et enfin d'instauration de l'autorité. La conquête concerne les périodes d'instauration du protectorat allemand (de1884 jusqu'en 1919), de mandat à la tutelle française et britannique (1919-1960). Elle est liée à l'appropriation du territoire, à la soumission des indigènes, à l'annihilation de toute forme d'indocilité, à l'extraction des ressources et à l'inculcation des valeurs. La pacification revient à réprimer les antagonismes ethniques entre les indigènes et qui, par conséquent les détournent de la mission fondamentale de soumission et éveille leur capacité au combat. Elle catalyse aussi la division qui aboutit au conflit qui permet de régner.

La dialectique conquête-pacification et instauration de l'autorité n'est pas un phénomène exclusif parce que les différentes étapes peuvent s'imbriquer. Aussi, la décomposition des structures locales et la recomposition de nouvelles entités administratives président-elles à la formation d'un pouvoir central colonial. Il lui revient donc d'asseoir l'hégémonie dans la périphérie, par ce biais de construire le pouvoir.

Ainsi, le premier âge de cette dialectique se situe entre 1960-1972. La conquête s'effectue d'abord par l'obtention de l'indépendance. Paradoxalement, l'indépendance ne sera pas accordée à ceux qui la réclament le plus à savoir les nationalistes de l'UPC mais plutôt par les forces anti nationalistes. Elle va se poursuivre par la conquête territoriale du Cameroun occidental dont la partie méridionale à l'issu du référendum des 11 et 12 février 1961 choisit la réunification avec le Cameroun et la partie septentrionale, le maintien dans la fédération du

Nigeria. La réunification est donc un moment essentiel de la conquête du *Lebensraum*. La conquête, la pacification et l'instauration du pouvoir passent donc par la réunification, la création de la République fédérale (proclamée le 1er octobre 1961), (qui ne suscite pas beaucoup d'engouement pour le pouvoir central du fait de la multipolarité des centres politiques), va aboutir à la création de l'Etat unitaire le 2 juin 1972. Ces trois mécanismes s'analysent également à travers la construction d'un parti unique à partir de 1966 : l'Union Camerounaise.

Entre 1982-1984, on assiste à une alternance politique. Celle-ci implique une période de conquête par le nouveau pouvoir. Elle se solde par une crise politique entre l'ancien et le nouveau président. Elle est consécutive à la recherche d'émancipation et hégémonique du nouveau président qui fait suite le 22 août 1983 à l'annonce d'un complot. Celui-ci est suivi du limogeage du premier ministre Bello Bouba et d'une réorganisation administrative. L'ancien président considère que cette prise de décision s'est effectuée sans son consentement. Le conflit est donc ouvert entre les deux présidents[1]. L'apothéose de la crise se déroule lors du putsch d'avril 1984[2]. Après cette période de trouble, il revient au nouveau pouvoir de reconquérir son autorité, même si le peuple semble lui accorder plus de sympathie et une certaine légitimité[3]. De cette crise, le nouveau pouvoir en sort grandit d'autant plus que le peuple est travaillé par le fait que l'instigateur du conflit est l'ancien président Ahidjo, qui paradoxalement aurait remis le pouvoir au Président Biya quelques années plus tôt. Ensuite, s'ensuit la phase de pacification. Celle-ci obéit d'abord à la sanction des forces antagonistes; des condamnations à mort, des peines privatives de liberté, des déchéances, etc. mieux il s'agit d'une politique de chasse aux sorcières. Le deuxième enjeu concerne la conversion et l'intégration des forces antagonistes. La déstabilisation causée par le putsch permet néanmoins de créer une certaine cohésion sociale autour de la personne du président considéré comme le « chantre de la paix ». Il revient enfin au pouvoir en place de restaurer l'autorité. La figure de l'autorité passe aussi par la sanction, la politique d'assimilation, la mise en œuvre et l'effectivité de la dialectique ami-ennemi. Cette pacification et la restauration de l'autorité ne seront que de courte durée car l'Etat connaît bientôt un marasme économique. Vers la fin des années 80, malgré le refus du Cameroun d'adopter les politiques d'assainissement économique[4] et face à la crise économique persistante, il est contraint de faire appel aux

[1] Voir Eboua, (S.), *D'Ahidjo à Biya: le changement au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.
[2] Confère l'analyse du putsch dans la section II portant sur la sociogenèse du fait sécuritaire au Cameroun.
[3] L'anecdote populaire raconte même que le président Biya voyant la crise dégénérée, par sympathie pour le peuple voulant abdiquer et se rendre, ses partenaires l'en auraient empêché.
[4] Lors d'une visite officielle en Allemagne, le président Biya déclare « Le Cameroun n'ira pas au FMI ».

institutions de Bretton Woods. Pendant que les programmes d'ajustement structurel constituent des défis difficiles à réaliser, arrive la période de démocratisation qui marque en prime la déstabilisation de l'autorité de l'Etat. Recommence alors la phase de reconquête face aux forces centripètes, à une société civile en ébullition et revancharde, aux partis politiques révisionnistes, aux revendications tous azimuts, dont les plus marquantes sont la conférence nationale souveraine, le départ du président Biya, la mise en place des politiques de déstabilisation de l'Etat à savoir les « villes mortes »[1], la « désobéissance civile »[2] et l'amplification du problème anglophone à travers l'émergence des idées sécessionnistes. Cette reconquête passe par des politiques de répression : commandements opérationnels et d'une législation d'exception : état d'urgence. Elle intègre aussi le refus d'adhérer à certaines revendications sociales à savoir la conférence nationale souveraine. L'Etat amorce plutôt des réformes constitutionnelles en 1991 rétablissant le poste de Premier ministre responsable devant l'Assemblée nationale et une sorte de dialogue appelé « tripartite », organisée du 30 octobre au 13 novembre 1991. Elle regroupe les représentants du gouvernement, les partis politiques et la société civile. Elle a pour but de désamorcer la tension politique et de mettre fin aux « villes mortes ». Il est aussi question d'élaborer un projet de révision constitutionnelle. Le pouvoir procède également par la définition d'un agenda politique. Le 11 octobre 1992, il organise une élection anticipée d'où le président Biya est réélu. La contestation des résultats de l'élection présidentielle par l'opposition et le fait que John Fru Ndi s'auto proclame président de la République conduisent à nouveau à l'agitation, qui dans le nord tourne à des heurts interethniques. De nombreux dirigeants du Social Democratic Front (SDF), parti d'opposition important (dont le fief est le nord ouest), sont arrêtés. Le gouvernement proclame l'état d'urgence dans le nord ouest. Après cette crise politique, l'Etat tente aujourd'hui d'instaurer son hégémonie totale. La période de libéralisation politique, de démocratisation bloquée[3] fait place à une consolidation de l'autoritarisme et des victoires électorales écrasantes du parti au pouvoir[4]. La non alternance politique, la mise sur pied d'un agenda unilatéral, le manque de *politic's sharing*, l'absence de cohérence entre les divers

[1] Les « villes mortes » désignent l'interdiction de circuler dans les villes, la fermeture des magasins et la grève générale dans l'administration.

[2] Elle représente le refus du citoyen de s'acquitter de ses impôts, de payer ses factures d'eau et d'électricité dans le but d'assécher les caisses de l'Etat et partant de nuire à l'« Etat néopatrimonial » et aux dirigeants. En d'autres termes, il s'agit des manœuvres de désobéissance civile, d'incivilité, d'incivisme fiscal ou de paralysie totale de l'économie perpétrées par l'opposition dans les années 1990 afin de pousser les dirigeants à céder à leurs revendications.

[3] Voir Mehler, (A.), « Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu » in Quantin, (P.), Daloz, (J-P.), (éds.), *Les transitions démocratiques africaines*, Karthala, Paris, 1997.

[4] Les victoires électorales concernent l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 qui se solde par la réélection du président Biya avec 92,57%, l'élection législative de 2002 et l'élection présidentielle du 11octobre 2004.

partis d'opposition, le manque de politique commune vis à vis du parti au pouvoir permettent au régime de conserver sa prééminence, la domination et la centralité du pouvoir. Il redéfinit donc l'ordre et partant de l'ordre politique au Cameroun.

Au demeurant, les mécanismes de conquête, pacification, instauration du pouvoir, sous-jacents au référentiel de l'ordre en tant que matrice de l'action politique vont conduire la décolonisation, l'indépendance, le système et le régime politique de cet Etat.

III Référentiel de l'ordre et représentations sociales

Parler des représentations sociales revient à voir les « cadres cognitifs sécuritaires » que construisent les citoyens au Cameroun. Plus qu'une pensée, il s'agit d'une représentation du réel. Parce que la pensée nécessite une certaine structuration, une cohérence et une rationalité. Cependant, sans être dénuée de rationalité, la représentation se veut plus englobante car elle intègre la cosmogonie, la culture et même la transformation du réel. La pensée sociale est occultée, déformée ou même transformée par le politique. Pour E. Said chaque culture définit ses ennemis, ce qui existe par-delà son espace et qui la menace. Elle donne une définition du patriotisme, de la loyauté, de frontières et de l'appartenance. C'est cette culture officielle qui parle au non de l'ensemble, qui tente d'exprimer la volonté générale, l'idée et l'éthique générale, qui détient le passé officiel, les pères et les textes fondateurs, le panthéon des héros et des traîtres, et qui purge ce passé de ce qui peut ou ne peut pas être dit, des interdits et des proscriptions nécessaires à toute culture voulant faire autorité[1]. Le problème dans ce contexte porte sur l'existence de la diversité des cultures au Cameroun et partant de leur cohérence ou de leur juxtaposition dans une culture homogène, dans le cadre d'un mélange ou d'une mixité culturelle. Néanmoins, le substrat ou l'orientation générale de ces différentes cultures permettent de dégager une ligne directrice sur des valeurs fondamentales non pas totalement sur un consensus à propos de leur définition mais davantage dans leur matérialisation. Ce qui permet au politique de s'en inspirer si tant est que celui-ci est aussi l'émanation de la culture sociale. Ainsi, le discours social est transfiguré par le travail idéologique, de propagande de l'unité nationale dans les années 60 et l'instrumentlisation du tribalisme comme un programme politique dans les années 90.

Au Cameroun, les représentations clés qui composent ce que C. Lefort nomme la « matrice idéologique » du système totalitaire, celles de la « création-sociale historique

[1] Said, (E.), « The Clash of Definitions », *Reflections on Exile and other Essays*, Harvard University Press,

permanente » et de la « transparence à soi de la société ». La première « s'appuie sur un mythe d'une matière sociale offerte à l'organisateur » et sur l'idée de la « création d'une société nouvelle, d'un homme nouveau ». L'idéologie totalitaire véhicule la représentation d'une société en constante édification, se construisant elle-même sur une table rase. Le pouvoir totalitaire affiche un exhibitionnisme constant : il mène une intense activité de propagande visant à faire connaître les objectifs qu'il a lui même fixés, tout en les présentant comme émanant de la société. Tout se passe comme si le pouvoir avait la capacité d'exhiber l'ouvrage social commun, ou comme si, par son truchement, la société s'exhibait devant elle-même[1].

Dès lors, peut s'opérer une articulation entre l'idéologie totalitaire et l'autoritarisme, partant du fait que le politique recrée la société et par conséquent s'approprie le discours social et le réinvente. Pour asseoir une pseudo crédibilité, il l'impute à la société tout en revendiquant la paternité. Il est donc d'une part en concurrence permanente avec elle et avec lui-même d'autre part. En clair, le référentiel de l'ordre se déploie dans une dialectique suivant laquelle le politique s'institue comme un transfuge de la pensée sociale dans un processus de reformulation de celle-ci.

IV Fabrication de l'ordre et production des mécanismes autoritaires

Il s'agit de montrer comment l'ordre se construit et se déploie dans la « postcolonie » durant la période de l'ancien régime ou le règne du président Ahidjo. Aussi, la fabrication et le déploiement de l'ordre s'effectuent-ils premièrement à partir de la fusion des partis politiques en un parti unique. Deuxièmement, l'ordre s'opère grâce à l'accaparement du droit qui se met désormais au service de l'autoritarisme. Enfin, il se construit au travers des mesures coercitives que sont l'institutionnalisation de la censure, de la prison et de l'exil politiques.

A Configuration des partis politiques et ordre au Cameroun

La fusion des partis vise à montrer l'usage de la persuasion politique, de la contrainte qui constituent des ressources politiques dont usent les dirigeants et notamment le président

[1] Sur ces analyses lire: Arendt, (H.), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972; Lefort, (C.), *Un Homme en trop. Réflexions sur l'Archipel du Goulag*, Paris, Seuil, 1976; *Les formes de l'Histoire*, Paris, Gallimard, 1978; *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.

Ahidjo pour parvenir à la création d'un parti unique. Cette fusion des partis démontre également l'idéologie de la cohésion nationale, la construction politique d'une unité forcée qui s'opère par le haut.

Ainsi, le président Ahidjo annonce dès le 11 novembre 1961 son intention de créer un parti national unifié, tout en précisant que ce parti ne sera ni totalitaire, ni monolithique. Les tendances seraient appelées à s'y exprimer « afin de réconcilier l'efficacité avec la démocratie et la liberté de pensée »[1]. A la suite des élections législatives du 24 décembre 1961, le « Kamerun National Democratic Party » (KNDP) dont le leader était John Ngu Foncha[2] et la « Cameroon Peoples National Convention» (CPNC) dans l'opposition, annoncent leur intention de fusionner. Dès lors, le 13 août 1966, le KNDP se dissout en faveur de l'Union Camerounaise (UC)[3]. Le 21 août, ce dernier annonce sa propre dissolution au profit du nouveau parti national. Enfin, la « Cameroon Peoples Nation Convention » (CPNC) se saborde et adhère à l'Union Nationale Camerounaise (UNC) qui sera le parti unique. Au nom de l'unité nationale et de l'idéologie du développement, le président instaure le parti unique. Lors du conseil national de l'UNC du 8 novembre 1963, il dira : « En cristallisant les divisions, les forces politiques divergentes deviennent nécessairement sérieuses »[4]. En outre, d'après Kegne Pokam, Ahmadou Ahidjo avait transformé la souveraineté du peuple en dictature personnelle par le canal du parti état : l'Union Nationale Camerounaise (UNC). Ce parti était l'instrument de conquête, d'exercice et de conservation du pouvoir. Ainsi, le régime était né de la substitution de l'UNC et partant d'Ahidjo au peuple. A ce titre, le parti revendiquait tout, il était la conscience sociale. Par exemple, les textes de l'UNC énonçaient : « Le gouvernement de la République unie du Cameroun n'est qu'une émanation du parti car, le chef de l'Etat camerounais assume en même temps les fonctions de chef de l'Etat et de président du parti. Deux structures fondamentales, indispensables à la création, à la consolidation et à l'épanouissement de la Nation; d'autant plus que c'est le parti qui inspire et arrête les grands principes d'action pendant que l'Etat met en application la politique fédérale ainsi définie »[5]. Toutefois, le président s'assimilait au parti, à l'Etat et à la nation. Cette trinité fait de lui sa raison d'être. Tous formaient une symbiose et existaient mutuellement. Selon M. Kamto dans l'Etat unanimiste le monologue du parti fait écho au soliloque présidentiel. La

---

[1] *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, Tome II, Douala, Eddy Ness, 1982.

[2] John Ngu Foncha élu à l'issue des élections présidentielles de mars 1965, le 13 mai de la même année, il démissionnera comme prévu par la Cour fédérale, du poste de premier ministre du Cameroun occidental et sera remplacé par Ngom Jua.

[3] L'Union Camerounaise est dirigée par Ahmadou Ahidjo

[4] *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, op. Cit.

[5] Kengne Pokam, (E.), *La problématique de l'unité nationale au Cameroun : dichotomie entre discours et pratique dans un système monolithique*, Paris, l'Harmattan, 1986.

vérité y est une et unique. Elle vient du sommet du pouvoir. Dans cet univers, tout est truqué, signe de sollicitude infinie. « Tout est possible à un pouvoir qui s'affirme comme la seule source de vérité…Notamment le rêve de façonner une société entièrement nouvelle sur le néant et la monopensée »[1]. La fusion des partis en un parti unique dénote le souci à l'homogénéisation et à la totalisation du champ politique camerounais, de la récupération politique et de la disqualification des autres forces politiques. Elle traduit donc la centralisation du pouvoir et le souci d'instauration d'une vérité transcendantale.

B Le droit accaparé au service de l'autoritarisme

Le droit constitue l'instrument de légalisation des actions politiques, de ce fait, il constitue une ressource politique qui permet aux dirigeants d'imposer des normes et des comportements qui comprennent des attributs d'autorité et de légitimité forcée. Le rapport gouvernants/gouvernés se déroulent donc au travers du droit que le dirigeant instrumentalise. J-F. Médard[2] en concevant le modèle analytique sur les autoritarismes en Afrique distingue trois typologies. La première renvoie au sultanisme. Il désigne le système politique de type patrimonial basé essentiellement sur l'arbitraire. On peut citer l'exemple de la Centrafrique avec J.B. Bokassa ou de l'Ouganda de Idi Amin etc. La troisième variante fait état de l'autoritarisme modéré. La violence ne constitue pas l'instrument central du pouvoir. Cependant, la coercition intervient *ultima ratio*: c'est le cas de la Côte d'ivoire ou du Kenya. La deuxième variante concerne l'autoritarisme dur, c'est le cas du Cameroun D'Ahidjo. Il fonctionne à la contrainte sous forme d'intimidation, jusqu'à l'élimination physique. Il est basé sur l'institutionnalisation qui fixe les règles de comportement. Dans ce contexte, l'individu peut échapper à la violence lorsqu'il respecte lesdites règles. La violence est monopolisée par des administrations répressives dotées de professionnalisme. C'est dans cette optique, que s'articule la législation post-indépendance du Cameroun et presque tout l'imaginaire, l'action politique, seront obnubilés par l'idéologie de l'ordre. L'Etat s'attelle donc à mettre en œuvre les mesures répressives. Cette modélisation des autoritarismes permet de lire les particularités qui existent au Cameroun. En l'occurrence, l'appropriation du droit aboutit en premier lieu à la répression de la subversion et en deuxième lieu au « fétichisme constitutionnel ».

---

[1] Kamto, (M.), *L'urgence de la pensée, réflexions sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Mandara, 1994.
[2] Médard, (J-F.), « Autoritarismes et démocratie en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, pp. 92-104.

D'une part, dès mars 1962, l'exécutif rend l'ordonnance N° 62/0F/18 du 12/3/1962 portant répression de la subversion. Il dispose des pouvoirs quasi illimités en matière de répression politique et de censure. La loi fédérale N°63/30 du 25 septembre 1963 viendra compléter l'ordonnance n°61/0F/4 du 4 octobre 1961 fixant organisation judiciaire de l'Etat et modifiant l'organisation n°62/0F/18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion[1]. Le 20 octobre 1961, le président de la République fédérale décrète: article 1er « la sûreté intérieure de l'Etat fédéral comporte toutes les mesures destinées à prévenir et à réprimer la subversion contre les autorités publiques et les troubles constitués par des menaces ou des atteintes anormales à la tranquillité et à la sécurité des citoyens ». L'article 3 quant à lui énonce que: « Le président de la République fédérale assure la mise en œuvre de l'ensemble des moyens concourants à la sûreté intérieure de l'Etat fédéral ».

D'autre part, « le fétichisme institutionnel » et constitutionnel se définit sans et contre le peuple qui devient par conséquent son ennemi. « L'Etat fétichiste sans prise sur la réalité est structurellement mensonge et violence meurtrière. Il reconduit l'ordre colonial et esclavagiste sous couvert d'un ordre nouveau à établir en le sublimant. Son impuissance à changer les choses le pousse au mensonge et à la coercition »[2]. Cette vision de l'inimitié crée ainsi la terreur, la force qui s'abat sur ce dernier. L'autorité se fonde dans cette vision, ce qui lui permet de créer le mythe de l'ennemi du pouvoir politique, de l'Etat, du parti unique, et partant du président Ahidjo. Ce dernier représente le symbole de ces trois réalités précédentes (à savoir: l'Etat, le pouvoir, et le parti), lorsque cette trinité ne réside pas déjà en lui. *A contrario,* le régime politique « est bien distinct de l'Etat, bien que la relation de l'un par rapport à l'autre est à la fois celle de séparation et de dépendance: elle est de séparation car elle traduit la constitution de deux concepts situés à deux niveaux d'abstraction et de dépendance parce que le régime politique est une forme de manifestation, c'est sa finalité, c'est-à-dire le pouvoir politique et son fondement juridique, et étant de l'Etat »[3].

---

[1] Sur cette problématique se référer au chapitre III de la deuxième partie de ce travail. Consulter ce texte en annexe 4.

[2] Eboussi Boulaga, (F.), *Les conférences nationales en Afrique noir : une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, pp. 102-103.

[3] Mathias, (G.), Salama, (P.), *L'Etat surdéveloppé des métropoles du tiers-monde*, Paris, Maspéro, 1983.

C Censure, prison politique et exil comme apologie de l'autoritarisme

L'instauration ou la fabrication de l'ordre et de la sécurité passe également par la censure, la prison politique et ou l'exil. Ces trois facteurs touchent à la liberté des et aux droits fondamentaux des individus. La violation des droits de l'homme représente des modalités d'exercice et de préservation du pouvoir.

Premièrement, la censure permet de verrouiller l'opinion, de la contrôler et de contraindre quiconque contreviendrait à la pensée unique. Elle sert à la canalisation de l'information, à la substitution d'une rhétorique, à la fabrication d'un sens et de structures mentales pour les individus.

Ainsi, l'arrêté N°40/A/ME/AT/DAP du 22 janvier 1971, émanant du ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale, Enoch Kwayep[1] arrête: « Vu les nécessités de l'ordre public, article 1: sont interdites sur l'ensemble de la république fédérale du Cameroun, la vente, la distribution, la détention et la circulation du journal « Paris Match » N°1133 du 23 janvier 1971 ». D'après l'article 2: « Les inspecteurs fédéraux de l'administration, les préfets, les sous-préfets, le délégué général à la sûreté nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout ou besoin sera ». De même, quelques jours plus tard, l'arrêté N°44/A/ME/AT/DAP du 25 janvier 1971 déclare, article 1er « Sont interdites sur l'ensemble de la République fédérale du Cameroun, la vente, la distribution, la détention et la circulation du journal « Politique hebdo » N°16 du 21 janvier 1971 »[2].

Il s'agit ici d'un « Etat théologien » de par le fait qu'il produit des cadres d'action, des régimes de savoir et des pratiques dont le but ultime est d'inculquer aux agents que le monopole de proclamation de la « vérité » lui revient. En tout état de cause, cette tâche est fondamentalement théologique. Il cherche à définir pour ses agents sociaux, la manière dont ils doivent servir, s'interpréter et interpréter le monde. Il constitue donc « le principe instituant des langages et des mythes de la société. » Il produit ainsi des catégories de perception, des structures cognitives, l'équipement mental qui permet aux « indigènes à dire et à voir le monde ». Dès lors, son aspiration profonde est de se faire admettre comme un

[1] Enoch kwayep, auteur de cet arrêté, sera en 200, président de l'Observatoire National des Elections (ONEL). Ceci marque la permanence de certains acteurs dans le système au Cameroun.
[2] Consulter tous ces textes en annexes 18 et 20.

système culturel et symbolique. Il détient le monopole de vision légitime qu'il exerce sur les sociétés indigènes au travers de son hégémonie symbolique[1].

Deuxièmement, l'exil politique permet aux dirigeants de s'approprier le pouvoir. De ce fait, ils demeurent les seuls « maîtres du sens » face au vide politique laissé par les exilés et le peuple impuissant, même si ce dernier exprime son existence par l'« exit option »[2]. A cet égard, Ngouoh Woulgly Massaga[3], secrétaire général de l'Union des Populations du Cameroun, à la tête de l'armée de libération nationale du Cameroun va tenter des opérations sporadiques contre le régime d'Ahidjo dans le Sud-est du pays. Ndeh Ntumazah[4], président du One Kamerun Party, échappé du Cameroun en 1961, s'établira à Londres après Karthoum, le Caire, Accra, Conakry et Rabat. La « violence structurelle » dont il est question ici par opposition à la violence personnelle et directe, est une pression sur les individus qui produit une différence négative entre leurs possibilités d'accomplissement et leur réalisation réelle.

Troisièmement, la prison politique représente la marque d'anéantissement des « ennemis de l'intérieur » et des droits de l'Homme. Or nul Homme, parce qu'il est un être humain possède un ensemble de droits, inhérents à sa nature et qu'on ne pourrait violer sans porter atteinte à celle-ci[5]. Cependant, dans le cadre de ce régime, les droits civils et politiques sont méconnus, et la suppression de ces droits amène le dirigeant à se placer au-dessus de la loi naturelle et du droit positif. Dès lors, les droits non dérogeables à savoir le droit à la vie, la prohibition des traitements inhumains et dégradants, de la torture deviennent dérogeables. Ceci s'exprime par l'instauration des pénitenciers tels Tcholliré, Yoko, Mantum, d'où on revenait rarement vivant[6]. Ceci explique également la mise en oeuvre d'une machine de répression. De ce fait, à l'ombre de la post colonie ont ainsi grandi des monstres protégés par le grand portrait du « guide providentiel » qui pend sur tous les murs, dans les centres pénitenciers et les centres de torture. Il s'agit d'administrer la violence lapidaire improductive, dans le but de prélever d'extorquer et de terroriser. La violence produit la mort et constitue de

---

[1] Mbembé (A.), *Afrique Indociles: christianisme, pouvoir et Etat en société post coloniale*, Paris, Karthala, 1988, pp. 127-128.

[2] Il s'agit de ce que Bayart appelle « la revanche des sociétés », du phénomène d'escapisme, d'affirmation et d'expression politique face à une lecture figée d'un ordre politique autoritaire venu d'en haut. Il est aussi question de restituer les dynamiques propres des sociétés africaines productrices d'histoire, Bayart, (J-F.), Mbembé, (A.), Comi Toulabor, (M.), *Le politique par le bas : contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, op. Cit.

[3] Il sera chef du parti politique à partir de 1990.

[4] A partir de 1990, il devient l'un des leaders de l'UPC tendance Ndeh Ntumazah.

[5] Rivero, (J.), *Les libertés publiques*, tome 1, *Droits de l'homme*, Paris, PUF, 1997, p. 21.

[6] Sur cette problématique, se reporter au chapitre III, section I, &3 sur « L'institutionnalisation des prisons politiques comme politique de sécurité ».

ce fait un élément structurant de la post colonie. Cette dernière est un régime particulier de production de la mort et d'invention du désordre[1].

En clair, d'une part, l'enjeu de la violence d'Etat est éminemment politique même si elle est manipulée par un homme à des fins personnelles. Dans cette optique, l'Etat n'est plus le seul détenteur du monopole de la violence, le pouvoir s'en est saisi à des finalités politiciennes et recherche ou bénéficie du soutien de ses alliés extérieurs au nom de la souveraineté et de la stabilité[2]. D'autre part, la violence est l'œuvre du « guide providentiel » dont l'autocratie touche au délire. Pour se débarrasser de toute opposition, il n'hésite pas à égorger, « révolvériser », sabrer le chef charismatique, réduit en pâté et mangé par les membres de sa famille, sous l'œil bienveillant du guide[3]. Ces faits expliquent la politique de répression qui est fondée sur la violence politique. Cette dernière s'articule autour d'une idéologie de la violence dont la concrétisation est la mise en œuvre d'une mécanique de la violence. Le legs ou la gestion du patrimoine du « rétablissement de l'ordre » fonde la politique sécuritaire au Cameroun. La similitude entre la déportation des populations et le recasement de celles-ci dans des camps durant la période coloniale, le début de la post colonie et les pratiques postcoloniales indiquent la longue socialisation à ce système. La diffusion technologique, l'appropriation historique des méthodes de « restauration de l'ordre » s'expliquent par l'usage des prisons politiques. En plus, l'histoire mondiale s'était nourrie quelques années plus tôt des camps de concentration et des goulags qui par un processus de diffusion faisaient échos dans ce contexte. Les prisons politiques, le casernement ou l'embrigadement arbitraire des populations (qui obéit à une logique kafkaïenne) démontre les errements et les égarements d'un système concentrationnaire. Celui-ci se nourrit d'un imaginaire social et d'une réalité dont le spectre continue de hanter les individus. Cet imaginaire a construit une déité à savoir Jean Fochivé. La plupart des citoyens s'impliquent dans la philosophie de l'ordre ambiant soit de manière forcée soit pour des calculs stratégiques leur permettant de bénéficier des prébendes de l' « Etat néopatrimonial », ou à défaut s'intègrent volontairement à la politique en cours. Il s'agit alors d'une acceptation de l'autorité, d'une coopération avec l'ordre en vigueur.

En définitive, le système de l'ordre, créateur d'autoritarisme laisse apparaître deux phénomènes à savoir le culte de la personnalité et le néopatrimonialisme. Le premier découle de la transformation et de l'instrumentalisation du droit. Le second permet de traduire dans le

---

[1] Mbembé, (A.), « Désordres, résistances et productivité », in *Politique africaine*, n° 42, juin, 1991, pp. 2-8, p. 4.
[2] Bangoura, (D.), L'Etat et la sécurité en Afrique », in *Politique Africaine*, 61, 1996, pp 39-53, pp 43-47.
[3] Labou Tansi, (S.), *La vie et demie*, Paris, Seuil, 1979.

cas du Cameroun, la confusion qui existe entre l'espace privé et l'espace public, dont les mécanismes s'enchâssent dans l'économie et la politique de rente. Sa finalité réside sur le contrôle, l'allégeance et la domination des citoyens.

Ainsi, d'un côté, la construction de l'ordre se dégage d'abord dans la volonté d'instituer un « pontificat constitutionnel ». Selon F. Bastien pour le cas français, la réligiosité présidentielle est une constitution politique liée aux rapports de force. En fait, la définition charismatique du rôle présidentiel transforme l'acteur en « pontife constitutionnel »[1]. En effet, le président Ahidjo adopte cette posture. Les ordonnances ci-dessus évoquées, le recours aux tribunaux militaires et la suppression de la vie de ses citoyens ou la grâce présidentielle, au nom d'un ordre suprême en témoignent. L'exaltation des pouvoirs présidentiels dans la constitution selon Eboussi Boulaga, (analysant la constitution de1996), se retrouve dans le cadre du « pontificat » présidentiel d'Ahidjo. « La totémisation du président de la république consiste d'abord à en faire l'hypostase de la nation et de l'Etat : Il incarne l'unité nationale…ainsi, l'article 5 commence t-il par décrire les tâches qui incombent au président de la République et le fait au moyen des verbes d'action tels que: [il définit], [il veille], [il assure], pour terminer en le donnant comme l'incarnation de la transcendance, des valeurs surnaturelles, un être idéologique : [Il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de l'Etat, du respect des traités et accords internationaux]»[2]. L'immanence dont est auréolé le président de la République est en elle-même créatrice de l'ordre. Lors de la reconduction par élection du mandat présidentiel d'Ahidjo en 1975, J.C. Barbier a recueilli les chants d'un jeune Bamiléké (tribu de l'Ouest Cameroun) en l'honneur du président. Le chanteur chante: « Tu es devant, nous sommes derrière…Si ce n'était pas Ahidjo où serions nous maintenant? Ahmadou avait dit que même le muet parlera, que même le sourd entendra, que même l'aveugle verra…Ahmadou est notre Dieu : je n'ai pas vu un autre Dieu. Je ne vois devant moi qu'Ahmadou Ahidjo, après lui, vient le ministre des forces armées, puis les ministres, avec qui il arrange les affaires du pays. Pour le bon travail qu'il a fait à N[3], je ne savais pas que je vivrais jusqu'aujourd'hui. »[4].

---

[1] Bastien, (F.), « Le président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in Lacroix, (B.), Lagroye, (J.), (éds.), *Le président de la République*. *Usages et genèse d'une institution*, Paris, PFNSP, 1992, pp. 303-331. Quoiqu'il s'agisse d'un autre système politique, notamment celui de la France, ce terme peut s'appliquer aux deux régimes. Toutefois, la distinction doit être faite entre le régime semi-présidentiel de la France et le régime présidentialiste du Cameroun. L'intérêt du « pontificat constitutionnel » réside sur le fait que les présidents des deux régimes jouissent des prérogatives assez étendues, la différenciation s'opère ici sur le degré. Ainsi, le régime présidentialiste met en oeuvre une primauté des pouvoirs dévolus au président de la République.

[2] Eboussi Boulaga, (F.), *Ligne de résistance*, Yaoundé, Clé, 1999, p. 92.

[3] N désigne un nom détourné par l'auteur d'une localité de l'ouest du Cameroun.

[4] Barbier, (J.C.), « Tu es devant et nous sommes derrière… », *Politique africaine*, n° 22, juin 1986, pp. 101-110.

Finalement, l'ordre semble se fabriquer, se cristalliser autour de la personne du président, comme une force symbolique. Cette immanence trouve son apogée lorsque Ahidjo décide de démissionner de ses fonctions de président de la République, de chef de l'Etat le 4 novembre 1982. La population croit se trouver devant un vide. Les noms d'Ahidjo et du Cameroun s'étaient tellement imbriqués qu'ils n'en formaient plus qu'un. L'un ne pouvait exister sans l'autre. Ahidjo parti, le Cameroun semblait cesser d'exister[1]. Sa démission entraîne de vives inquiétudes au sein de l'élite dirigeante. C'est ainsi que Moussa Yaya Sarkifada (membre du comité central et du bureau politique de l'UNC), Paul Biya (Premier ministre), Samuel Eboua (Secrétaire général de la présidence de la République), Ayissi Mvodo (ministre de l'Administration Territoriale), iront supplier le président Ahidjo de ne pas renoncer au pouvoir[2]. La cristallisation du pouvoir entre les mains du chef de l'Etat fait de lui le seul détenteur du monopole de l'ordre (par le truchement de l'administration qu'il instrumentalise à son service.

D'un autre côté, selon L. Sindjoun la présidentialisation et la bureaucratisation du régime sont concomitants à la clientélisation de la société. Par exemple, le président Ahidjo contrôlait la plupart de réseaux de patronage politique à travers la nomination par décret et arrêté. Le clientélisme est donc issu de la maîtrise de l'ascenseur social, il lie l'Etat et la société. La pratique néo-patrimoniale permet alors aux dirigeants d'instaurer l'ordre et en même temps de l'alléger. L'instauration de l'ordre implique la redistribution des prébendes ou de ce que N. Elias appelle « les chances sociales ». La providencialisation passe par les dirigeants grâce à leur « magnanimité ». Cette pratique d'abord restreinte s'étend ensuite au reste de la société grâce aux interactions sociales, à l'ethnicisation et à la politique de l'équilibre régional, au recrutement des fonctionnaires ou à la logique de bureaucratisation. Ceci contribue à minimaliser les coups de la contestation populaire[3]. L'allègement de l'ordre autoritaire s'illustre ainsi par le mécanisme de la néo-patrimonialisation car l'économique devient une catharsis qui permet d'échapper à la contrainte. La polarisation dans le champ économique permet aux acteurs non seulement d'échapper à la répression mais également d'abandonner le champ politique; qui demeure désormais verrouillé et contrôlé par un acteur principal: le président de la République. Le système n'implose pas parce que la frustration politique est plus ou moins compensée par l'économique ce qui implique que la « recherche hégémonique » se déroule de manière plus ou moins pacifique. Cependant, la crise de la

[1] Eboua, (S.), *D'Ahidjo à Biya: le changement au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996, p. 16
[2] Ndi Mbarga, (V.), *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1993, p. 13
[3] Sindjoun, (L.), « Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat », in *Politique africaine*, n° 62, juin 1996, pp. 57-67.

redistribution néo-patrimoniale vient bouleverser l'ordre autoritaire mis en place depuis l'époque coloniale.

&2 Référentiel de la sécurité entre rémanence de l'ancien régime, continuité historique et libéralisation politique

Le référentiel de la sécurité émane du référentiel de l'ordre. Ce dernier semble renaître de ses cendres. Si le référentiel de l'ordre est mis en place par le président Ahidjo entre 1960 et 1982, celui de la sécurité est construit par le président Biya depuis 1982 jusqu'aujourd'hui. Il s'inscrit dans un processus de permanence historique et d'« habitus ». D'après P. Bourdieu, L'habitus est un système structuré de dispositions psychologiques durables et transposables dans des situations différentes de l'existence; forgé par la socialisation et intégrant, consciemment ou pas toutes les expériences du passé[1]. La pensée, son mode d'articulation, les représentations ainsi que les structures, les institutions et les acteurs demeurent plus ou moins les mêmes. Les lois d'exception, socle du référentiel de l'ordre font le terreau de la sécurité. L'Etat dont le référentiel est la sécurité est aussi un Etat d'exception. La réglementation sur la répression de la subversion ne sera abrogée qu'en 1990. Les commandements opérationnels sont reconduits en cas de « menaces intérieures ».

Ainsi, la conjoncture historique porte le changement. Nonobstant la socialisation politique des dirigeants qui continuent de définir le référentiel des politiques de sécurité au Cameroun, le contexte politique est désormais marqué par le « changement » symbolisée par la transition démocratique. Dès lors, le référentiel de la sécurité se substitue à celui de l'ordre. Ce « changement » trouve son explication dans « l'ouverture de la fenêtre politique » provoquée par le processus de démocratisation. Le référentiel de la sécurité, contrairement à celui de l'ordre est un référentiel dont les éléments structurants sont imposés par des défis non contrôlables et parfois contournés par la classe dirigeante. Il doit désormais intégrer toute la thématique des droits de l'homme, de bonne gouvernance et de conditionnalité politique. Il n'est plus l'œuvre du seul système politique même s'il est édicté par lui. Le « temps mondial » permet donc au premier référentiel de se muer en sécurité. Grâce aux impératifs du « dedans » en termes de « revanche de la société civile », et du « dehors » à savoir les conditionnalités politique et économique, l'idéologie de la bonne gouvernance, la vulgate « droits de l'hommiste », etc. on assiste à l'allègement de la répression. Sur le plan endogène,

[1] Bourdieu, (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980; *Réponses: pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

l'ouverture démocratique introduit une démarche de contestation, d'émancipation du peuple, de délégitimation et de déshégémonisation des dirigeants, voire du système politique. Elle donne à voir la désacralisation du pouvoir et des dirigeants, la démultiplication des pôles et des instances du pouvoir et de l'autorité. Cette ouverture traduit également la dépolarisation du champ politique. D'après B. Badie, « Autrefois convoqué sur la scène mondiale avec le statut de citoyen, l'individu est désormais sujet à trois appels concurrents qui reconstruisent le jeu international: celui de son Etat-nation d'appartenance, celui des acteurs transnationaux auxquels il est susceptible de s'associer et celui des entrepreneurs identitaires derrière lesquels il tend à se mobiliser et s'engager. Ce jeu à trois est source d'instabilité et de contradiction »[1]. Sur le plan ontologique, le référentiel de la sécurité n'est pas une totale déconstruction de celui de l'ordre car il est aussi fondé sur l'unité, celle du territoire et la centralisation du pouvoir. En plus, le chef est doté d'un pouvoir d'ubiquité, il est président de la République, chef de l'Etat, chef du parti.

Cependant, certains de ses fondements se trouvent ébranlés. Il se construit en déconstruisant l'unité. Son sens est remis en cause. L'ordre politique qu'il conduit est stigmatisé, vilipendé. Il n'intègre plus une totale ni une quasi adhésion. Il est désormais traversé par des oppositions qui, dans les années 90, ont aboutit à des demandes de conférence nationale souveraine[2]. Le refus par le pouvoir en place d'organiser la conférence nationale souveraine, qu'il qualifie de « sans objet » s'est soldé par la radicalisation des oppositions, de la contestation sociale, des villes mortes et de la désobéissance civile. Ce qui augure un certain désenchantement qui chez Weber est la perte de la magie. Il est donc obligé d'intégrer la contestation, la contradiction et la complexité. Le régime s'affaiblit par les effets cumulés des conflits sociaux et la raréfaction des ressources. Les ressources économiques, capitalistiques se raréfient du fait de la crise économique. Ce qui agite les fondements de l' « Etat néopatrimonial » qui a du mal à redistribuer d'autant plus que la clientèle[3] ne fait qu'augmenter. L'insatisfaction de la clientèle exacerbe les conflits et crée désormais une non-allégeance citoyenne et un sentiment de « lâchage ». Les ressources symboliques se sont

[1] Badie, (B.), « Le jeu triangulaire », in Birnbaum, (P.), (éd.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997.

[2] La conférence nationale souveraine désigne une modalité poluique née des transitions démocratiques. Elle a eu cours dans certains pays africains en l'occurrence le Bénin, le Congo, le Zaïre dont les travaux n'ont jamais été achevés. Il s'agissait d'une grande palabre qui réunissait les membres du pouvoir déchu, certains membres de la société civile, du clergé, des personnalités indépendantes, etc. Dans certains cas, elle s'est déroulée dans un climat de tension avec des rixes, des joutes oratoires, des règlements de compte, suivis d'une chasse aux sorcières, à l'exemple des deux Congo. Dans d'autres cas, les décisions qui en découlaient avaient valeur légale; le cas du Bénin.

[3] Elle est aussi diversifiée qu'elle constitue toutes les composantes de la société. L'augmentation de cette clientèle concerne les nouveaux acteurs politiques qui rentrent dans le champ de la compétition politique et les anciens acteurs dissidents ou revanchards qui s'arriment sur l'opposition.

également amoindries. Certaines élites du « microcosme politique » vont désormais s'investir dans l'opposition. Le parti politique devient ici « une entreprise » qui sert de relais et qui permet de capter des ressources. Le pouvoir est obligé d'instituer un aggiornamento. Le président de la République conserve néanmoins une autorité malgré les soubresauts de l'avènement démocratique. La période de transition implique une compétence politique perçue comme ne relevant plus d'une minorité mais plutôt comme une modalité permettant d'accéder à la citoyenneté longtemps soumise aux lois de l'autoritarisme. Dans ce contexte, l'Etat apparaît plus comme n'étant plus un lieu de stabilisation et de régulation des demandes sociales mais bien plus comme le cadre des transactions et des marchandages entre divers lobbies. La disqualification de l'Etat comme organisation impartiale de la compétition électorale a renforcé le rôle joué par les partis politiques car les électeurs recherchent des cadres d'expression de leur désarroi et de nouveaux vecteurs de réappropriation de leur citoyenneté[1].

En somme, les référentiels de l'ordre et de la sécurité se structurent autour de la construction d'un Etat autoritaire. Toute la politique en tant qu'articulation entre les moyens et les fins va s'atteler à démanteler et à éradiquer les poches de résistance, à définir et à détruire les ennemis, à construire la menace par un processus de sécuritisation[2], c'est-à-dire ériger politiquement un phénomène en une menace ou même à lutter contre des menaces réelles.

Dans un autre contexte, Claude Lefort, explique le terme totalitaire comme l'avènement d'un mode de domination dans lequel sont effacés les signes d'une division entre dominants et dominés, les signes d'une distinction entre le pouvoir, la loi et le savoir, les signes d'une différenciation des sphères de l'activité humaine, de manière à ramener dans le cadre du supposé réel le principe de l'institution du social ou, en d'autres termes, à opérer une sorte de bouclage du social sur lui-même[3]. Dans le cadre de l'autoritarisme de l'Etat du Cameroun, la rupture entre dominants et dominés représente l'essence du politique. Dans ce pays, sans aboutir à l'absorption, à l'incorporation de la société dans l'Etat en tant que projet du totalitarisme, la différenciation autoritaire se produit par le fait même que la catégorie dirigeante assure la violence et la terreur au moyen de l'accaparement des appareils de

---

[1] Monga, (C.), « La recomposition du marché politique au Cameroun (1991-1992), de la nécessité d'un aménagement du monitoring électoral », GERDES Cameroun, 1992, pp. 3-52.

[2] La sécuritisation est la construction pragmatico-linguistique qui transforme le sujet donné, *a priori* sans ou d'un enjeu limité en question de sécurité. En d'autres termes, la sécuritisation actualise rhétoriquement une anxiété, une situation d'incertitude. Voir, Balzacq, (T.), « Qu'est-ce que la sécurité nationale? », in *Revue Internationale et Stratégique*, hiver 2003-2004, 52, pp. 32-50, p. 39.

[3] Lefort, (C.), *Un Homme en trop. Réflexions sur l'Archipel du Goulag*, Paris, Seuil, 1976, pp. 51, 72,118.

répression. C'est cette fonction de violence en plus de la fonction de prédation économique et de l'appropriation du symbolique qui permettent d'établir la distinction entre gouvernants et gouvernés. Si la violence structurelle inhérente à l'Etat est constitutive des référentiels de l'ordre et de la sécurité, elle l'est également des principes constitutifs de la sociogenèse du fait sécuritaire.

Section II La sociogenèse du fait sécuritaire au Cameroun

La sociogenèse du fait sécuritaire permet de mettre en relief les divers mécanismes et évènements qui président à la naissance du fait sécuritaire. A cet égard, cette sociogenèse se structure autour de plusieurs facteurs. En premier lieu, la rébellion commencée depuis l'époque coloniale et qui continue à marquer l'Etat post colonial constitue l'un des facteurs prépondérants de la naissance et ou/de la mise en œuvre du fait sécuritaire. En deuxième lieu, la problématique de la géopolitique qui met en lumière des Etats sous-régionaux comme facteurs de perturbation de l'ordre sécuritaire au Cameroun, tente de mettre en scène et d'inscrire la question du Nigeria, comme éminemment problématique pour la sécurité du Cameroun. En troisième lieu, le « problème anglophone » constitue également le paramètre qui préside à la constitution de cet ordre. En quatrième lieu, la crise de succession entre les présidents Ahidjo et Biya dont l'apothéose est le putsch de 1984 représente un élément de fabrication et/ou de refabrication[1] de cet ordre. En cinquième lieu, la transition démocratique marque l'événement significatif d'une continuité de cet ordre et d'une mutation de celui-ci.

&1 La décolonisation, la rébellion comme évènements totalisants du fait sécuritaire et configuration de l'Etat

La question de la rébellion constitue l'un des facteurs majeur et prépondérant de la sociogenèse de l'ordre et de la sécurité au Cameroun. Quoique l'ordre sécuritaire est né de la gestion de l'Etat colonial et qu'il se déploie dans la continuité de l'Etat postcolonial, néanmoins, la rébellion va amplifier la configuration de l'ordre sécuritaire qui gouverne l'Etat du Cameroun aujourd'hui.

[1] La refabrication fait suite au fait que ces deux évènements vont conduire à une reconfiguration de l'ancien régime. Elle traduit aussi la marque autoritaire imprimée par le président Biya, longtemps resté à l'ombre de son prédécesseur.

Ainsi, avant l'accession du Cameroun à l'indépendance, l'UPC stigmatise la politique mise en œuvre au Cameroun par la France qui, selon elle, était opposée aux buts officiels du système de tutelle: l'instauration d'un gouvernement local et l'indépendance des territoires sous tutelle. Jusqu'en 1956, le but de la France était d'intégrer le territoire à l'Union française au détriment des termes de tutelle tout en qualifiant les revendications de l'UPC de subversion et d'anticonstitutionnalité. Cette dernière sera donc exclue de l'Assemblée à qui la France avait l'intention de conférer des pouvoirs plus étendus. Il y parvient non sans avoir fait l'économie de la violence héritée de la colonisation. Aussi le discours nationaliste est-il émaillé par des références aux multiples drames qui ponctuèrent le processus de décolonisation à savoir les brimades, emprisonnements, mutations des fonctionnaires soupçonnés de sympathie avec l'UPC, dispersions des meetings par la police, arrestations, incendies des permanences de l'UPC, agression contre les responsables du parti, frappés, blessés, laissés pour mort dans la rue[1]. Le fossé qui sépare les nationalistes constitutionalistes modérés des nationalistes radicaux, puis révolutionnaires et mis hors la loi, facilitera la prise du pouvoir par les forces conservatrices et anti-nationalistes du pays. La combinaison de ces deux facteurs à savoir l'insurrection armée upéciste et l'obtention du pouvoir par les forces qui avaient longtemps contré la lutte anti-coloniale, aura pour résultat l'accession du Cameroun à l'indépendance le 1er janvier 1960 sous un régime favorable au maintien des liens étroits avec la France[2]. La permanence de la culture politique nationaliste que le Cameroun a tiré de ses statuts internationaux (mandat et tutelle) montre les stratégies conflictuelles et le caractère d'indétermination relative qui travaille «le bloc historique » issu de la

[1] Le meeting de 1955 fait plus de 1000 morts. L'on raconte qu'à Foumban, des quartiers entiers ont été rasés. L'armée met ainsi le feu au quartier Congo à Douala. Les rescapés de la fournaise sont tués par balles. Les sinistrés ont donc le choix entre mourir par balle ou mourir par le feu. Maurice Delauney, administrateur colonial raconte comment il a détruit la résistance UPC à Dschang. « J'avais fait un grand camp (de barbelés et de miradors) à Bafoussam. Près de 700 personnes étaient gardées par l'armée française et camerounaise ». Sur l'ordre de Maurice Delauney, le chef Jean-Philippe Sokoudjou Rameau est assigné à résidence et ses femmes seront violées devant lui. Pour expliquer la légitimité de la répression, Pierre Messmer déclare « J'ai dit que la France acceptait l'indépendance du Cameroun et la réunification. C'était ce que voulait l'UPC. Dans ce cas, elle était obligée de rentrer dans ce système ou de rester dans l'opposition ». A propos de l'UPC, il dira: l'« UPC était impitoyable. Quand vous êtes impitoyable, on ne vous fait pas de cadeau ». Pierre Messmer déclare avoir demandé l'intervention d'une division de l'armée française venant du Tchad. Pour mieux contrôler la population, l'armée française construit des camps. Les populations des petits villages qui étaient dans la forêt sont déportées sur les axes des grandes routes. Ces populations sont comptées et les camps contrôlés. Certains déclarent que les femmes et les filles étaient violées par l'armée française. Ces habitants considérés comme des traîtres sont attaqués par les upécistes incapables de s'en prendre à l'armée. Me Vergès dira qu'« il y a eu l'usage du napalm contre les populations ». La rébellion est donc un facteur de décomposition des ordres politique et social. Car elle crée des antagonismes entre les différentes forces politiques d'une part et d'autre part, entre les dominants et les dominés. Elle crée donc des espaces d'illégitimité qui sont comblés par la contrainte et la répression. Ces informations sont issues d'un documentaire intitulé « L'assassinat de Félix Moumié », Ariane Télévision, Yaoundé, 21 mars 2006.

[2] Richard, (J.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun: les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1987.

colonisation et qui tente de contrôler à son bénéfice le processus de domination au Cameroun[1]. Tel un avatar de la violence coloniale, l'Etat camerounais naissant porte déjà les germes de cette violence. La veille de l'accession à la souveraineté du Cameroun le 29 décembre 1959, l'UPC en exil proclame la continuité de la révolution. Plus d'un millier de maquisards investissent la ville de Douala. La clause secrète des accords franco camerounais du 26 décembre 1959 mettant les troupes coloniales à la disposition du gouvernement pour «mater la rébellion» s'avèrera fondamentale pour la survie du régime[2]. Par ailleurs, l'hégémonie culturelle exercée par l'UPC aboutit à la constitution d'une symbolique et d'un imaginaire politique. Le mythe d'une unité originelle du Cameroun sert d'événement fondateur à l'idéologie de l'indépendance nationale et la réunification des deux « lambeaux du Kamerun allemand » et se traduit ainsi dans la quotidienneté des acteurs sociaux. Selon P. Viaud et J. de Lestapis, au moment de son indépendance, le Cameroun cumulait tous les facteurs de désintégration : rivalités politiques soutenues par les rivalités tribales, terrorisme qui sévissait, à l'Ouest, sur le littoral et dans la Sanaga maritime. Sa trajectoire historique était perçue comme fragmentée, où s'entrecroisaient quantité de forces et d'influences contradictoires, difficiles à amalgamer, longues à maîtriser. Dès son indépendance il est gravement menacé par la rébellion, soutenue et armée par l'Union soviétique, les pays de l'est et la Chine. Ceci marque durablement le jeune Etat. Né avec des faveurs de l'ancienne métropole, le nouveau régime reçoit l'aide militaire française dans sa lutte intérieure[3]. L'Etat post-colonial s'attelle donc à assumer négativement son passé (le nationalisme camerounais) et à surdrammatiser cette période de l'histoire en vue de la présenter comme une menace à la communauté nationale. Ceci se traduit par la délégitimation de « l'UPC historique » dans la lutte anti-coloniale du Cameroun. Plutôt que de faire partie des éléments structurants de l'identité du peuple (en termes de symbolique), la lutte anti-coloniale sera parée de signification préfabriquée. Elle va ensuite faire l'objet d'un tabou lorsqu'il n'est pas simplement effacé d'autorité[4]. La violence politique définie par Nieburg comme « actes de désorganisation, destruction, blessures dont l'objet, le choix des cibles ou des victimes, les circonstances, l'exécution et/ou les effets acquièrent une signification politique, c'est-à-dire

[1] Bayart, (J-F.), *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1984.
[2] Pour P. Gaillard, la priorité de la répression est imposée par la situation car, le Président Ahidjo prend en main une nation déchirée. La coercition sera donc un moyen nécessaire. *Le Cameroun*, Paris, l'Harmattan, t 2, 1989.
[3] De Lestapis, (J.), Viaud (P.), *Afrique: les souveraineté en armes*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1987, p. 137.
[4] Mbembé, (A.), postface, in Joseph, (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun: les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1987, pp 363-374.

tendent à modifier le comportement d'autrui »[1] représente le socle de l'action politique ici. Cet Etat va s'investir dans l'élimination physique de ceux considérés par lui comme « ennemis intérieurs ». Le fondement du concept de politique se définit ici suivant K. Schmitt comme étant la désignation d'une catégorie d'amis et d'ennemis. A cet effet, L'ancien Ministre d'Etat P. Ninyim Kamdem, écarté du gouvernement dès juin 1961, sera accusé d'avoir joué un rôle trouble entre l'administration et les maquisards et de s'être impliqué dans l'assassinat du représentant N. Mopen. Arrêté en septembre 1963, il sera condamné à mort et exécuté en janvier 1964. L'évêque Ndongmo, accusé de contact avec le maquis, puis d'avoir ourdi un complot clérical et ethnique sera arrêté le 27 août à son retour à Rome. Il n'aura la vie sauve que grâce aux interventions du Vatican et de l'Elysée. Libéré, il sera banni à l'occasion de l'amnistie en 1975. En 1970, le gouvernement arrête E. Ouandié, ancien président de l'UPC, (toujours en activité) et l'exécutera le 15 janvier 1971 sur la place publique.

Les valeurs autoritaires dont il est question ici multiplient le contenu de signification de la violence directe et de la menace de mort comme instrument de conquête et de maintien du pouvoir. Dès lors, pour Weber la mort est fondamentale pour le pouvoir politique. Elle est à la base du pouvoir car elle est la forme extrême de la violence. Le groupe qui aspire au leadership national pour s'affirmer et maintenir dans le temps sa position de domination, doit démontrer que son appareil répressif militaire (c'est-à-dire son pouvoir de donner la mort) est supérieur à celui des autres groupes présents dans le système.

Ainsi, l'UPC échoue dans son action politique. D'après P. Messmer cet échec sera imputé aux manœuvres de l'administration coloniale, à l'habilité du haut commissaire Soucadaux, à la brutalité de son successeur Roland Pré. L'UPC a été impuissante devant le tribalisme. La variable tribalisme ne peut clore l'explication en matière de défaite upéciste[2]. Cela revient à minorer la configuration de la politique internationale, la structuration de l'antagonisme est-ouest qui bénéficie au régime du fait de l'aide de la France et surtout de l'énergie mobilisée par le régime en place afin d'« éradiquer ce mal ».

[1] Nieburg, (H.L.), *Political Violence : the Behavioral Process*, New York, St Martin's Press 1969, p.13.
[2] Messmer, (P.), *Les blancs s'en vont: récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 116.

&2 Géopolitique et ordre, le Nigeria et le Cameroun: histoire d'une conflictualité

En rapport avec le deuxième chapitre de la première partie qui tend à démontrer comment les interactions avec les pays voisins conditionnent la sécurité du Cameroun, il s'agit également ici de mettre en évidence le rapport entre la géopolitique et la question de sécurité dans ce pays. En d'autres termes, le deuxième chapitre s'attèle à cerner la « crisogénie » qui structure l'Afrique médiane comme un élément constitutif de la définition et de la mise en œuvre de la politique de sécurité au Cameroun. Dans cette perspective, ce paragraphe vise à montrer l'impact du conflit entre le Cameroun et le Nigeria comme un facteur de sécurisation du Cameroun. Ainsi, la longue conflictualité qui oppose ces deux Etats depuis la période d'indépendance et qui se traduit aujourd'hui par le différend frontalier à propos de la presqu'île de Bakassi configure et détermine l'ordre sécuritaire camerounais. Pour appréhender les interactions entre ces deux pays, il convient de retracer historiquement le conflit qui les oppose. Dès lors, celui-ci commence dans un premier temps au cours de la formation de ces Etats. Dans un deuxième temps, il se radicalise tout au long de la période post indépendance. Dans un troisième temps, il s'articule autour du différend de Bakassi. Dans un quatrième temps temps, l'un des catalyseurs de ce conflit émane des crises politiques à l'œuvre au Nigeria; coups d'état, intégrisme religieux et ses ambitions militaires sur le plan régional. Dans un cinquième temps, il se construit à partir des relations ethniques et économiques qui lient les deux Etats.

Premièrement, le Nigeria, pays limitrophe du Cameroun accède à l'indépendance le 1er octobre 1960. Le Cameroun méridional quant à lui est encore doté d'un statut transitoire de territoire sous-tutelle de la Grande Bretagne. Lors du plébiscite organisé les 11 et 12 février 1961, le Cameroun méridional choisira la réunification et le Cameroun septentrional, le maintien dans la fédération nigériane. Le gouvernement de Yaoundé conteste les élections dans le Nord, cependant les Nations Unies entérinent le résultat : 49 voix contre 2 avec 9 abstentions. Le Cameroun saisira la Cour internationale de Justice. Constatant l'accord des Nations Unies, la Cour se déclare incompétente le 02 décembre 1963. La réunification des deux Cameroun se fera malgré la perte géopolitique de la partie septentrionale. A travers cet échec, la pseudo légitimité se verra altérée. La déterritorialisation et la captation des populations que le Cameroun considère comme siennes s'effectuent à son détriment et constituent l'un des fondements du différend camerouno-nigérian.

Deuxièmement, de 1967 à 1970 la guerre du Biafra aura des incidences sur la sécurité le Cameroun. De 1973-1974 les incidents ont lieu entre pêcheurs des deux pays. Le Nigeria porte de 18 à 30 milles de la côte la limite de ses eaux territoriales, tandis que le Cameroun surenchérit à 50 miles. Pendant deux ans, les deux Etats conviennent à s'interdire toute prospection à moins de deux kilomètres de la frontière. Le 16 mai 1981, les incidents reprennent à l'issu desquels cinq occupants d'un garde-côte nigérian sont tués. Lagos menace Yaoundé d'une intervention militaire. Grâce aux accords de coopération militaire et de défense de 1974 entre le Cameroun et la France, deux avions en provenance de la France atterrissent à Douala avec du matériel militaire. La peur de l'escalade entre les forces des deux pays amène les présidents Seyni Kountché du Niger, Gnassinbé Eyadema du Togo et Houphouët Boigny de la Côte d'Ivoire à convoquer une réunion restreinte avec les présidents Ahidjo du Cameroun et Shehu Shagari du Nigeria. A l'issu de cette négociation diplomatique, le président Ahidjo effectuera une visite officielle au Nigeria. Il présentera des excuses et indemnisera les familles des victimes[1]. Par la suite, au cours, d'une visite du président Ahidjo à Lagos en janvier 1982, les manifestants occupent l'ambassade du Cameroun à la suite des rumeurs selon lesquelles des projets hydrauliques camerounais allaient assécher une région où vivaient 4000 agriculteurs nigérians[2].

Troisièmement, le 21 décembre 1993, les troupes nigérianes infiltrent le territoire camerounais et occupent les îles camerounaises dans la presqu'île de Bakassi. La rhétorique énoncée par le gouvernement nigérian est le droit de protéger les ressortissants nigérians victimes des menaces des gendarmes camerounais. C'était à la suite de l'opération Dorade[3]. Le 21 janvier 1994, les forces nigérianes rentrent à l'intérieur du territoire camerounais, dans les localités de Kombo a Bedimo et Inokoi (Bakassi) Jabane I et II (Sandy Point), Diamond. En février 1994, elles occupent Akwa, Archibong et attaquent Kombo a Janéa avant d'être repoussées. Le 18 février 1994, les 2 et 3 février 1996, dans la péninsule de Bakassi (dans le lac Tchad) des affrontements causent de nombreux morts et des dégâts matériels. Le Cameroun saisit la Cour Internationale de Justice de la Haye, les 24 mars au 06 juin 1994. En effet, il se fonde sur des instruments juridiques qui délimitent les frontières terrestre et maritime entre le Nigeria et le Cameroun (1680 km). Par la suite, du 2 au 7 février 1996, elles investissent en profondeur le territoire camerounais dans les localités de la sous-préfecture d'Idabato I et II, de Kombo Awase, Kombo a Janéa Kombo a Munja I et II, Guidi Guidi et

[1] *Afrique contemporaine*, « Cameroun-Nigeria: incidents frontaliers », n° 117, septembre-octobre 1981, pp. 24-25.
[2] Gaillard, (P.), *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 195-200.
[3] Sur cette opération, se réferer à la page 259.

Uzama[1]. En définitive, l'arrêt du 10 octobre 2002 de la Cour internationale de Justice de la Haye « décide que la souveraineté de la presqu'île de Bakassi est camerounaise »[2].

Quatrièmement, sur le plan interne l'instabilité politique des régimes nigérians à travers la fréquence des coups d'état est source d'instabilité sous-régionale et représente un problème majeur pour le Cameroun. En 1999, on compte dix tentatives de coups d'état dont neufs menés avec succès. Cette situation entraîne une discontinuité dans la coopération diplomatique entre les deux pays. En plus, sur le plan religieux, l'intégrisme religieux souvent à l'origine de grandes émeutes s'est traduite par exemple en 1979 dans la région nord camerounaise de Makary, à Ndolé par des tueries. Suite à un courant religieux islamiste fanatique, les populations de cette région, sous l'instigation d'un marabout, se sont soustraites à la force de la loi camerounaise pour ne plus obéir qu'à celle de la charia. Cette désobéissance débouche sur une intervention des forces de gendarmerie et s'est soldée par la mort d'un officier et huit gendarmes camerounais tués par des flèches empoisonnées. L'ordre ne sera rétabli que grâce à l'intervention du bataillon parachutiste. Enfin, sur le plan militaire, les velléités de puissance régionale, l'autorité suprême nigériane, prise en tenaille par un lobby militaire faisant pression sur elle, moins portée sur la négociation mais plutôt sur l'imposition de ses points de vue. Cette attitude soutenue par la prépondérance de son armée forte de 77000 hommes[3], tous ces facteurs sont autant d'éléments qui sont source d'instabilité pour les pays voisins tel que le Cameroun. En outre, le fait pour le Nigeria de tisser des liens et des accords militaires avec les pays de la C.E.D.E.A.O à travers la force ouest africaine d'interposition (ECOMOG) crée un rapport de forces défavorables et devient une menace pour le Cameroun[4].

Cinquièmement, le problème de souveraineté qui se pose par rapport à l'occupation territoriale du Cameroun par le Nigeria s'articule autour de situations majeures. D'une part, sur le plan ethnique, il y a entre les Fulani (Peuls), les Kanuri et les Haoussa du nord du Nigeria et les Foulbé du nord du Cameroun, une relation de vassalité qui fait que les derniers

[1] Ela Ela, (E.), op. Cit., p. 263.
[2] Cour Internationale de Justice, communiqué de presse du 10 octobre 2002.
[3] Mbock, (E.), « Cameroun Nigeria : des stratégies opposées », in *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 57, juin 1994.
[4] Ela Ela, (E.), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités », op. Cit., p.137.

leur sont redevables aux premiers depuis la constitution de la province de l'Adamaoua[1]. Ceci implique donc une situation d'allégeance de ces populations du nord Cameroun à l'égard de celles du Nigeria. Ainsi, le chevauchement de l'autorité marque non seulement le problème des allégeances communautaires contre les allégeances citoyennes, celui de la définition des frontières mais aussi le contrôle et le marquage territorial de son espace par le Cameroun. D'autre part, la domination économique nigériane sur le nord Cameroun engendre des problèmes de souveraineté. Pendant plusieurs années, les produits pétroliers nigérians ont envahis le marché régional. Les populations camerounaises ont par exemple mis en œuvre des contre-mesures militaro-policières en l'occurrence l'opération Dorade. Celle-ci avait pour but de faire face à la contrebande des produits pétroliers nigérians parmi lesquels le « fédéral »[2] ou le « Zoa Zoa » écoulé de manière informelle et réputé de très mauvaise qualité. En outre, d'après l'œil du Sahel « Parmi la vingtaine de villages occupés, les plus importantes sont Katikimé, Naga, Tchika et l'île de Gorée où l'agriculture et la pêche prospèrent. L'autorité du Nigeria est si présente qu'elle lève l'impôt. De même, pour pénétrer dans ces zones, il faut s'acquitter d'un laisser-passer qui va de 150 à 250 f cfa au goût et à l'humeur des occupants nigérians. Le paradoxe réside sur le fait que les chefs de ces quatre villages occupés où flotte gaillardement le drapeau nigérian participent souvent aux réunions que convoque le sous-préfet de Hilé-Alifa, mais se font vertement brimer dès leur retour »[3]. Le marquage territorial du Nigeria au Cameroun se structure aussi autour de la presqu'île de Bakassi.

En somme, la situation frontalière entre le Cameroun et le Nigeria constitue un élément perturbateur de l'ordre, de la sécurité et de la paix au Cameroun. Dans ce cadre, la géopolitique amène les dirigeants à redéfinir la sécurité de l'Etat. Au vu de ce qui précède, bien qu'il n'ait pas initié le conflit (selon les sources officielles), dans les années 90 durant l'effervescence de la transition démocratique, le conflit devient un bouc-émissaire selon la théorie de la guerre par la diversion. La menace nigériane devient de ce fait un des facteurs stimulants permettant de mettre sur pied des mesures coercitives au nom de l'intégrité du territoire, de la paix, de la stabilité et de la cohésion nationale. Par conséquent, les dirigeants développent toute une idéologie sur la paix et qui *a contrario* leur permet d'asseoir la contrainte afin de se légitimer par rapport à cette quête de la paix.

---

[1] En 1804, Séhou Ousman dan Fodio proclame à Sokkoto la guerre sainte en vue de la conversion des peuples du Soudan central et d'asseoir le règne de l'islam tout en assurant la conquête de leur pays. En 1809, il nomme à la tête des Foulbé de la région de Modibbo Adama de Yola, le fondateur de l'Emirat d'Adamawa, dont faisait partie la quasi totalité du nord du Cameroun actuel, lire, Bassora et Mohammadou, 1980, p.17, cité par Ndembou, (S.), « La question de souveraineté nationale dans la partie septentrionale du Cameroun », in *Enjeux*, n°6, janvier-mars 2001.

[2] Le terme « Fédéral » fait sans doute référence à la fédération du Nigeria.

[3] *L'œil du Sahel*, n° 36 du 28 août au 4 septembre 2000.

&3 « Problème anglophone » et effritement de l'ordre politique au Cameroun

Le « problème anglophone »[1] constitue une question fondamentale qui structure et modèle l'ordre politique au Cameroun. Le processus de changement ou de fusion des deux Cameroun passe par la formation de la République fédérale du Cameroun (1er octobre 1961), celle de la République unie du Cameroun (20 mai 1972). Aussi, au Cameroun occidental, J. N. Foncha démissionnera t-il comme prévu par la constitution fédérale du poste de Premier ministre et fusionnera son parti avec le parti unique UNC. Celui-ci se verra imposer par le président Ahidjo, à la conférence de Foumban de juillet 1961, une fédération centralisée. Le processus d'intégration va jusqu'à la suspension du multipartisme en 1966. La formation de la République unie du Cameroun fait encore croire aux anglophones que l'unification se construit à leur dépend. Cette unification va amplifier la frustration et le sentiment de marginalisation de la partie anglophone. Le fait de revenir à la République du Cameroun (dénomination de l'ex-Cameroun oriental) constitue autant de catalyseurs à la contestation anglophone. Avec la libéralisation politique, certaines élites anglophones vont protester contre l'assujettissement de la partie anglophone tout en réclamant le retour au fédéralisme[2]. C'est dans ce cadre que Me Fongum Gordji Dinka attise des idées radicales. Il est ainsi partisan de la sécession des deux provinces anglophones et de la création de la République d'Ambazonia. Ces idées deviennent le terreau de la contestation parmi les étudiants et fonctionnaires anglophones durant la période de la transition démocratique au Cameroun[3]. Face au refus du pouvoir central de discuter d'une réforme constitutionnelle, ces élites radicalisent leurs positions sécessionnistes et tentent d'obtenir une reconnaissance internationale en se présentant comme une minorité opprimée dont le territoire a été « annexé »[4]. Ceci entraîne une dépolarisation des instances de vérité, de discours et une remise en cause de l'ordre établi et façonné de force sans un consentement légitime.

---

[1] Sur la problématique du « problème anglophone » se référer au chapitre III de la deuxième partie de ce travail.
[2] John Ngu Foncha, l'un des bâtisseurs de la réunification se sentira trahi et quittera le parti au pouvoir Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), lors de la période de transition démocratique.
[3] Ndi Mbarga, (V.), op. Cit., p. 38.
[4] Sur cette question, lire, Benjamin, (J.), *Les camerounais occidentaux: la minorité dans un Etat bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972; Comi Toulabor, (M.), « Déclaration de Buéa », in *Politique Africaine*, n° 51, octobre 1993, pp. 139-151; Olinga, (A.D.), « La question anglophone dans le Cameroun d'aujourd'hui », in *Revue Juridique et Politique*, n° 3, 1994, pp. 292-308; Konings, (P.), « « Le problème anglophone » au Cameroun dans les années 1990 », *Politique Africaine*, n° 62, juin 1996, pp. 25-34.

& IV Crise de succession, tentative de putsch et restauration autoritaire

La crise de succession permet de voir d'une part comment s'opère le concept de l'ordre dans le cadre du changement de dirigeant à la tête de l'Etat. D'autre part, l'antagonisme entre les deux présidents Ahidjo et Biya met en évidence la question de la crise politique majeure qui se déroule le 06 avril 1984 au Cameroun. La compréhension de cette crise appelle à situer dans un premier moment la querelle de succession qui va structurer le champ politique, voire l'Etat. Dans un deuxième moment, elle s'articule autour de la tentative de putsch.

En premier lieu, après la démission d'Ahmadou Ahidjo le 4 novembre 1982, Paul Biya, alors Premier ministre[1] lui succède. Cependant, le changement opéré à la tête de l'Etat permet toujours au prédécesseur de rester le «maître du jeu ». Car ce dernier continue de diriger le pays et réclame une créance politique sur son successeur en précisant que c'est lui qui l'a fait[2]. Il demeure le président national du parti unique UNC. Le 11 décembre 1982, il accorde une délégation générale des pouvoirs à Paul Biya (président de la République) par la décision N°8/PN/UNC/82, en ce qui concerne le parti unique. Cette intrusion de l'ancien président dans le champ du pouvoir se traduit également par l'exclusion de Moussa Yaya, (Vice-président de l'Assemblée nationale) du parti unique le 10 janvier 1983 et le lancement d'une tournée présidentielle le 23 janvier par le président Ahidjo[3]. Tout ceci se déroule dans un contexte de prééminence du parti unique sur l'Etat. L'obstruction du champ politique par Ahmadou Ahidjo au détriment de son successeur Paul Biya, entraîne la crise de la succession présidentielle. Elle se structure autour de l'annonce d'un complot le 22 août par voie radio diffusée contre « la sécurité de la république » dans lequel sont impliqués Ahmadou Ahidjo, son intendant Ibrahim Oumarou, son aide de camp Salatou Adamou. Le procès qui s'ouvre le 23 février 1984 déclare « …incité à la haine contre le gouvernement de la République, participé à une entreprise de subversion en propageant des rumeurs malveillantes sur le remaniement ministériel du 18 juin 1983 et enfin, conspiré en vue d'assassiner le chef de l'Etat et de renverser les autorités de la République. » Il prend fin le 28 février par une sentence articulée autour de la condamnation à mort et de la confiscation des biens pour avoir

[1] La réforme constitutionnelle du 29 juin 1979 institue le dauphinat constitutionnel au Cameroun. L'article 7 (nouveau) fait du Premier ministre le successeur du Président de la république en cas de vacances, de décès, de démission ou d'empêchement définitivement constaté par la cour suprême.
[2] Il le rappelle dans le journal *Cameroon Tribune* en janvier 1983.
[3] Sindjoun, (L.), *Le président de la République au Cameroun, (1982-1996). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique,* CEAN-Bordeaux, 1996, p. 24-25.

voulu attenter à la vie du président. Jugés pour outrage au chef de l'Etat et condamnés à 5 ans de détention et une amende de 20 millions de francs CFA, l'ancien Premier ministre Bello Bouba Maigari[1] et l'ancien Ministre des forces armées, Maikano Abdoulaye, sont traduits devant la haute cour de justice. Lors du conseil de ministres du vendredi 9 mars, le président Biya annonce, (non sans avoir oublié d'émettre son satisfecit par rapport aux conditions du déroulement du procès) sa décision de commuer la peine capitale des condamnés en détention, d'arrêter les enquêtes et poursuites judiciaires au nom de « l'intérêt supérieur de l'Etat »[2].

Au demeurant, ce procès nous situe au cœur des enjeux de domination du champ politique, tout en indiquant son caractère autoritaire et répressif. Ici, la domination n'est pas seulement symbolique, elle se traduit par la tentative d'élimination de l'adversaire sucesseur ou prédécesseur. Ceci prend une connotation de violence politique qui selon P. Braud[3] combine un critère matériel à savoir tout acte de force indépendant du statut de son auteur et un critère purement politique, la signification de cet acte. Ainsi, l'acte de condamnation permet au président Biya non seulement de se positionner sur l'échiquier politique de manière à obstruer son prédécesseur mais aussi à conjurer et à annihiler toute la symbolique dont il pourrait encore être auréolé. Il le présente désormais comme un « maquisard », de la même manière que les upécistes étaient considérés. Il s'agit ici d'une preuve de l'habitus intégré et assimilé par le nouveau dirigeant. De plus, si le président de la République décide d'arrêter les enquêtes et poursuites judiciaires au « nom de l'intérêt supérieur de l'Etat ». Ceci peut s'expliquer par des stratégies politiques dont la finalité est d'instrumentaliser le pardon afin de se positionner comme l'homme de la paix et de la cohésion sociale.

En second lieu, le putsch constitue l'un des éléments de la radicalisation de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Alors que l'arrivée au pouvoir du président Biya en 1982 avait conduit à une idéologie du changement et d'introduction « démocratique » à travers les termes de moralisation politique et de relative libéralisation au sein du parti unique, la survenance du putsch va plutôt conduire à l'affermissement des mécanismes autoritaires. Ceci traduit la permanence du système autoritaire.

En effet, la crise entre les deux régimes à savoir le régime du président Ahidjo et celui du président Biya s'opère aussi par la tentative de coup d'état de certains éléments de la garde républicaine restés fidèles à l'ancien président, les 6 et 7 avril 1984. Le bilan officiel sera de

[1] Aujourd'hui président national de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP).
[2] Sindjoun, 1996, op. Cit., p. 29.
[3] Braud, (P.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, l'Harmattan, 1993.

soixante dix morts, cinquante deux blessés, mille cinquante trois putschistes faits prisonniers et de deux cents soixante cinq gendarmes disparus[1]. Le tribunal militaire prononcera des condamnations à mort contre cinquante personnes, des condamnations à plus de cinq ans contre soixante personnes et des détentions sans jugement contre quarante personnes environ[2]. Plus que jamais, l'Etat se fonde dans l'idéologie de l'ordre et consolide « la stigmatisation des ennemis » de l'intérieur. Le pouvoir responsable de la sécurité nationale applique vis-à vis de ses propres citoyens la logique qu'il est censé utiliser contre les nations ennemies[3]. Cette stigmatisation paroxystique à travers la peine de mort semble remodeler l'image de la force qui s'était relâchée quelque peu après l'alternance des présidents Ahidjo et Biya. Elle trouve sa définition, sa mise en cohérence et sa rationalité dans l'histoire. Non sans vouloir verser dans l'historicisme[4], désormais l'ordre constitué par le président Biya se conjugue et doit être non pas assimilé mais identifié à l'ordre instauré par Ahidjo. Car dans une logique durkheimienne, « la cause déterminante d'un fait social doit être recherchée parmi les faits sociaux antécédents »[5].

&V Transition démocratique au Cameroun, relâchement de l'idéologie de l'ordre ou restauration autoritaire

L'introduction de la transition démocratique dans le cadre de la sociogenèse du fait sécuritaire réside dans le fait que la transition est un trouble à l'ordre de l'Etat post colonial autoritaire. Car elle entraîne une crise ouverte entre gouvernants et gouvernés. La relation dominants et dominés qui était basée sur l'obéissance et l'assujettissement des seconds d'une part, la domination et la répression des dirigeants sur les dirigés d'autre part, est désormais remise en question par les revendications démocratiques. La « restauration » de l'autorité et de l'ordre par les gouvernants devient donc inéluctable afin de préserver et perpétuer l'ordre antérieur. Pour juguler la crise politique, les stratégies du gouvernement concernent premièrement la suppression des lois relatives à la répression de la subversion et la création

[1] *Cameroun Tribune*, n°2950, 13 avril 1984.
[2] *Le Messager*, n° 427, 6 avril 1995.
[3] Tshiyembe Mwayila, *Etat post colonial, facteur d'insécurité en Afrique*, Paris, Présence africaine, 1990, p.19.
[4] Expression popularisée par K. Popper qui vise à désigner une tendance intellectuelle qui inclut Platon, Hegel et Marx. Dans cette optique, les individus sont déterminés par les structures sociales et les lois globales de l'évolution historique. Dès lors, il est facile d'identifier ces lois pour maîtriser le futur et imposer une forme déterminée de société, Popper, (K.), *Misère et Historicisme*, Paris, Presse Pocket, 1998.
[5] Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, 1973, Paris, PUF, p. 109.

de nouvelles lois. En revanche, les gouvernants continuent d'exercer la coercition. Mais cette fois, elle est atténuée par quelques mesures de séduction.

Primo, face à la pression interne et externe du fait de la libéralisation politique, le chef de l'Etat promulgue la loi n° 90/ 047 du 19 décembre 1990 relative à l'état d'urgence, tout en abrogeant l'ordonnance n° 62/OF/18 du 12 mars 1962 portant répression par la loi n° 90/046 du 19 décembre 1990[1]. En outre, il promulgue une loi d'amnistie ; la loi n° 91 / 002 du 23 avril 1991 portant amnistie des infractions et condamnations politiques. Après la loi N°90/ 056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques[2], il y a également promulgation de la loi n° 91/ 0022 du 16 décembre 1991 portant réhabilitation de certaines figures de l'histoire du Cameroun[3] parmi lesquelles: A. Ahidjo, R. Um Nyobé, F.R. Moumié et E. Ouandié. L'article 1 énonce « la présente loi porte réhabilitation de grandes figures de l'histoire du Cameroun, aujourd'hui disparues, qui ont œuvré pour la naissance du sentiment national, l'indépendance ou la construction du pays, le rayonnement de son histoire ou de sa culture ». L'article 3 énonce quant à lui que le transfert des restes mortels des personnes citées, inhumées à l'extérieur du territoire national, peut s'effectuer à la demande de la famille du décujus sous réserve de la dernière volonté du défunt et conformément à la législation du pays d'inhumation. Les frais occasionnés par ledit transfert sont à la charge de l'Etat. Au vu de ces promulgations, il se dégage une volonté de reconnaissance et d'intégration de l'histoire jamais assumée, dans la continuité de l'Etat. On pourrait croire que cet acte est motivé par les enjeux du moment à savoir le processus de démocratisation. En outre, la recherche de la légitimité ou l'énonciation et l'invocation de mythes historiques participent de la construction d'une image favorable, longtemps ternie par les vicissitudes politiques et les contre-performances économiques. Il est question ici de la symbolique politique[4]. Dans ce contexte, il s'agit de la figure « d'Ahidjo au combat », ceci va mettre en lumière les relations entre pratiques politiques des élites dirigeantes et pratiques des couches populaires. La pratique des élites révèle également la théorie du « fétichisme politique » qui implique qu'on aime ses dirigeants comme on aime les fétiches. Ceci pourrait se traduire par l'amour *ex anté* ou rétroactif que le peuple ressentait vis à vis de toutes ces figures de l'histoire et la récupération de cette symbolique pourrait jouer aujourd'hui par ricochet sur ceux qui sont au pouvoir grâce à l'action de réhabilitation; phénomène qui leur permet de se relégitimer.

---

[1] *Cameroun Tribune*, n°4792, 25-26 décembre 1990.
[2] *Cameroun Tribune*, n°5033, 19 décembre 1991.
[3] *Cameroun Tribune*, n°4790, 20 décembre 1990.
[4] Dans la théorie de la cohésion identitaire Aghulon, (M.), parle de *Mariane au combat*: *l'imaginaire et la symbolique de la république de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979. Sans que ce soit la même réalité politique, la comparaison avec le cas du Cameroun permet de mettre en exergue la symbolique dans ce contexte.

Secundo, les dirigeants manipulent ce que L. Sindjoun appelle « la « coerséduction »[1] la séduction (à travers la promulgation de la loi d'amnistie ou celle de la réhabilitation des figures historiques) et la coercition en réprimant ce qui est qualifié de subversion. Ainsi, le chef de l'Etat parle de démocratisation (tout en usant de ce que L. Sindjoun appelle « le complexe du géniteur », en déclarant « je vous ai apporté la démocratie » et en indiquant par ailleurs que celle-ci doit se faire dans l'ordre[2]. En plus, il indique le 27 Juin 1991 devant l'Assemblée nationale que « l'ordre règnera partout ». La coercition s'exprime aussi par la dissolution de neuf associations par le ministre de l'administration territoriale le 13 juillet 1991. Ces associations ne peuvent sous quelque forme que ce soit exercer aucune activité sur l'étendue du territoire national. Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies conformément à la loi. Le Secrétaire d'état à la défense, le Délégué général à la sûreté nationale, le Directeur général du Centre National des Etudes et de la Recherche (CENER), les gouverneurs de provinces, les préfets les sous-préfets sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré « partout où besoin sera »[3]. Le pouvoir se sert de la réglementation, qui devient une arme politique lui permettant d'éjecter certaines organisations qui semblent plus ou moins dissidentes du champ social et politique.

Dès lors, on constate un resserrement de l'étau en matière d'ordre et de répression au Cameroun et une quasi ouverture sur le plan des libertés publiques. Ce paradoxe réside sur le fait que les mécanismes autoritaires sont inhérents à l'Etat. Ainsi, le référentiel de l'ordre bien qu'ayant mué en un référentiel de la sécurité continue à se déployer. Dans ce contexte, la transition démocratique est contrôlée par le haut car elle est initiée en partie par la classe dirigeante. En outre, les autorités sont socialisées aux modalités autoritaires, de ce fait, la « restauration » de l'ordre continue de régir le politique malgré la libéralisation politique. Celle-ci s'incarne davantage dans une rhétorique politique et une politique de production des textes sans véritable emprise sur les institutions, la culture politique et démocratique.

Au demeurant, il s'agit d'un véritable gouvernement du commandement et de la contrainte. On se serait plutôt attendu qu'il eût un assouplissement du caractère autoritaire avec la transition démocratique, on assiste *a contrario* à la récurrence et à la continuité du phénomène de l'ordre au Cameroun. La figure du maquisard se transpose désormais sur l'opposant, ce qui attise et catalyse l'obsession de la sécurité. Selon P. Nora[4], la symbolique ne peut fonctionner efficacement que dans la mesure où elle permet de désigner les ennemis

---

[1] Sindjoun (L.), *La révolution passive au Cameroun: Etat, société et changement,* Dakar, Codesria, 1999.
[2] *Cameroun Tribune*, n°4916, 28 juin 1991.
[3] *Cameroun Tribune*, n°4927, 14-15 Juillet 1991.
[4] Nora, (P.), *La République*, Paris, Gallimard, 1984.

car la République a besoin d'adversaires. Dans cette optique, la symbolique de *l'Empire et les nouveaux Barbare*[1] génère tout son sens.

Face au désenchantement par rapport à l'ordre ancien qui portait en lui les germes de sa propre destruction (autoritarisme dur), les transitions démocratiques s'avèrent être un moment de défoulement, une catharsis. Aussi, « la désectorisation conjoncturelle de l'espace social »[2], l'incertitude structurelle (effacement ou brouillage des repères routiniers du calcul politique) et des processus de désobjectivation (une perte d'objectivité d'aspects antérieurement stabilisés de la réalité sociale) sont-ils révélateurs de la crise politique. Cette crise traduit des processus de délégitimation. Selon M. Dobry, ces processus « sont pensés d'abord en tant que forme particulière de réduction du soutien diffus, en tant qu'évolution à long terme, les retraits de légitimité correspondent à une lente érosion des sentiments ou des croyances en la légitimité du régime ou des autorités, et se situant par conséquent en amont des crises politiques qu'ils contribuent à produire »[3].

Jadis la légitimité[4] basée sur la peur avec le président Ahidjo, aujourd'hui les transitions démocratiques cumulées à la crise économique instaurent la crise de légitimité. En parlant de crise au Cameroun, G. Séraphin titre dans *Le Monde diplomatique*[5] « au Cameroun la crise tue » parce qu'on n'a pas accès à l'eau potable, à la nourriture de qualité, aux soins modernes et traditionnels. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de 1999 révèle que depuis 1980 une pauvreté extrême s'abat sur le Cameroun. Par rapport à la pauvreté monétaire, en 1993, 39,6% de l'ensemble des ménages étaient considérés comme pauvres, 40% étaient intermédiaires et 20% comme riches ou aisés. Aujourd'hui il y a une avancé fulgurante vers la pauvreté du fait des mesures restrictives apportées à l'économie par les programmes d'ajustement structurel à savoir l'assainissement de la fonction publique, le désengagement de l'Etat dans les secteurs para publics, les baisses

---

[1] Titre de l'ouvrage de Rufin, (J.C.), inspiré de l'histoire de Polype; écrivain grec, qui après la destruction de Carthage et la solitude de Rome face au vide laissé par la disparition de ses ennemis, va inventer « la double masse »: « l'Empire face aux Barbares », Paris, Lattès, 2001.

[2] Selon Dobry, (M.), les secteurs désignent « l'existence, dans la plupart des systèmes des sociétés modernes d'une multitude de sphères ou de champs sociaux différenciés, inextricablement enchevêtrés et simultanément, plus ou moins autonomes les uns par rapport aux autres qui constituent le fait structurel fondamental pour l'intelligibilité des processus de crise politique pouvant apparaître dans ces systèmes ». *Sociologie des Crises politiques: la dynamique des Mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, 1986, p. 97.

[3] Dobry, (M.), op. Cit., p 319.

[4] D'après Braud, (P.), la légitimité est l'acceptabilité sociale fondée sur les croyances partagées, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2000, p 610. Selon Lagroye, (J.), un pouvoir peut être considéré comme « légitime » justement parce qu'il parvient à inspirer la peur, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science politique et Dalloz, 3e édition, 1997.

[5] *Le Monde diplomatique*, juillet 1999, p. 22.

de salaires des fonctionnaires et le réalignement monétaire de janvier 1994[1]. Toutes ces causes entraînent donc la crise de la capacité rédistributive de l'Etat d'où la crise de l' « Etat néo-patrimonial ». L'ordre est par conséquent remis en cause. On assiste de plus en plus au grand banditisme, aux agressions et aux assassinats. La population se sent prise en otage. Il est question de l'affaiblissement et de l'effritement de la souveraineté, de l'impuissance de l'Etat et même de sa privatisation face à la crise économique mais aussi à la « restauration » de l'ordre et de la sécurité. Toutefois, selon B. Hibou, pour comprendre les différentes transformations en cours, il faut distinguer les différents attributs et fonctions de l'Etat, notamment, le pouvoir étatique et la souveraineté ou encore la capacité de l'Etat à exercer un pouvoir et la capacité à maîtriser une autorité régulatrice. Cette distinction permet de voir comment la capacité régulatrice de l'Etat peut s'éroder alors que le pouvoir demeure et se redéploie[2]. Ainsi l'évergétisme[3] et la décharge[4] n'annihilent pas le pouvoir de l'Etat *a contrario,* ils lui permettent de se décentraliser. De ce fait, la sécurité qui représente l'une des fonctions régaliennes de l'Etat dont il a par ailleurs le monopole traduit son ontologie et son pouvoir. A travers tous ces facteurs, la sociogenèse du fait sécuritaire met en relief les causes de l'idéologie et du système sécuritaires au Cameroun. De ce fait, elle traduit l'obsession sécuritaire qui travaille cet Etat, conduit sa politique et procède à son processus d'étatisation.

---

[1] Il s'agit de la dévaluation du franc cfa.

[2] Hibou, (B.), « « La décharge », nouvel interventionnisme » in *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 6-23, p. 9.

[3] Correspond à des pratiques concurrentes à celles de l'Etat et à des pratiques qui les accompagnent.

[4] Hibou, (B.), « La privatisation de l'Etat », in *Critique internationale*, 1, automne 1999, pp.128-194 ; « l'Etat en voie de privatisation », in *Politique africaine*, 73, mars 1999, pp. 6-121. Le concept de « décharge » (Verpachtung ou Ûberweisung) est emprunté à Weber, (M.), il s'agit d'un mode de régulation des sociétés féodales par conséquent non bureaucratisées, qui s'appuie un peu sur un appareil gestionnaire et constitue une modalité d'exercice du pouvoir qui évite le coût d'un appareil administratif important, *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991.

Conclusion du chapitre

Les référentiels de l'ordre et de la sécurité constituent les modèles explicatifs et les référents de l'ordre sécuritaire et politique de l'Etat du Cameroun. Le référentiel de l'ordre se structure autour du fondement de l'Etat colonial et postcolonial qui est l'« instauration », la « restauration » et la « sauvegarde » de l'ordre et de l'autorité. Le référentiel de la sécurité s'inscrit quant à lui dans la continuité du référentiel de l'ordre. Il semble moins répressif du fait de la libéralisation politique. Néanmoins, la « restauration autoritaire » qui est opérée en raison des crises politiques de l'Etat post colonial, transitionnel et post-transitionnel place ce référentiel dans la permanence autoritaire qui caractérise l'Etat du Cameroun.

Chaque changement et/ou mutation est considérée et problématisée par la classe dirigeante comme une atteinte à la survie de l'Etat. Toute crise politique appelle un redéploiement des mécanismes sécuritaires, ontologiquement répressifs et synonymes du système autoritaire. Car le processus d'étatisation se construit dans des automatismes et des réflexes autoritaro-sécuritaires. Ces mécanismes, en même temps qu'ils représentent des thérapies à la résolution des conflits politiques, sont aussi des modes de gestion politique. *In fine*, ils sont constitutifs et consubstantiels de l'ordre sécuritaire et politique au Cameroun.

Au demeurant, tous ces mécanismes sécuritaires contribuent à mettre en place un cadre sécuritaire dont la finalité réside sur la pérennisation du pouvoir par les gouvernants. Dans ce contexte, L'ordre politique est essentiellement un ordre sécuritaro-autoritaire. Cette vision conduit à l'étude de la fabrication de cet ordre qui s'effectue à travers les acteurs, les politiques publiques et l'action publique sécuritaires. C'est dans le cadre de sa production que se situe le chapitre suivant.

CHAPITRE II CONFIGURATION DES FORCES: ACTEURS ET INSTITUTIONS DANS LA FABRIQUE DE L'ORDRE SECURITAIRE AU CAMEROUN

Si le chapitre précédent tente de cerner les cadres cognitifs qui orientent la constitution de l'ordre sécuritaire au Cameroun, en revanche, ce chapitre nous introduit dans le cadre d'une configuration des forces qui composent le champ sécuritaire dans ce pays. En outre, à la différence du premier chapitre de la première partie qui s'appuie sur les acteurs exogènes, ce chapitre s'appesantit davantage sur les acteurs endogènes dans le processus de production sécuritaire. Ainsi, cette configuration met en lumière des institutions et des acteurs qui sont des éléments structurants de ce champ. Elle traduit donc les interrelations et les corrélations qui se jouent entre divers acteurs dans et entre les différents champs en vue de la fabrication de l'ordre sécuritaire. Il est donc question de voir comment les actions, les interactions, les stratégies personnelles, les jeux et les enjeux des acteurs participent à la construction de cet ordre. D'une part, ces interactions entre différents acteurs, insérés dans divers champs à savoir celui des appareils répressifs de l'Etat, de la justice, de l'administration, le champ politique et le peuple s'effectuent dans une logique de concurrence, de conflictualité, de positionnement, d'accumulation des ressources, de recherche de la monopolisation, de contrôle et de domination du champ sécuritaire et partant du champ étatique. Il s'agit donc de retracer l'histoire de l'ordre sécuritaire à travers celle des acteurs, ou mieux l'« histoire en train de se faire ». D'autre part, les interdépendances qui lient les individus entre eux et les différents champs aboutissent à un système de corruption qui structure de plus en plus l'ordre sécuritaire et étatique au Cameroun. Autrement dit, la corruption participe et concourre à la cohérence de tout le système sécuritaire de cet Etat.

Dès lors, ce chapitre s'articule autour de trois points. Le premier présente la radioscopie des appareils répressifs de l'Etat. Il s'agit ici d'appréhender ces appareils dans leur processus d'institutionnalisation, suivant les modes d'actions des acteurs et d'après les représentations dont les ARE font l'objet. Il est également question de les cerner dans leurs rapports avec les autres institutions ou les autres champs. Le deuxième quant à lui met en

évidence le rôle des appareils administratif et judiciaire dans la production sécuritaire. Enfin, le troisième aborde la problématique de la corruption, qui représente un facteur constitutif de la mécanique sécuritaire au Cameroun.

Section I Radioscopie des appareils répressifs de l'Etat: entre institutionnalisation, mécanismes et représentations

Etudier les appareils répressifs de l'Etat revient à appréhender la relation qui existe entre la formation et/ou la construction de l'Etat et la création des institutions d'ordre et de sécurité. En d'autres termes, présenter les institutions de sécurité dans le cadre de leur institutionnalisation permet de saisir leur genèse en rapport avec la trajectoire d'étatisation, d'appréhender leur inscription dans la longue durée et celle de la permanence de l'Etat. Ainsi, les rapports qui lient les différentes institutions à savoir les ARE, l'administration, le politique, le judiciaire et la société permettent de structurer, de définir et de bâtir la sécurité au Cameroun. Ces relations s'effectuent au sein des différentes institutions, entre elles et avec le peuple. Il est donc question pour les acteurs d'accumuler les différents capitaux et de chercher à contrôler les autres champs en vue d'imposer un ordre sécuritaire qui est celui des vainqueurs et par conséquent celui des gouvernants. Problématiser les interactions dans ce contexte revient donc à retracer les différentes logiques et répertoires d'actions qui sont à l'œuvre dans le processus de sécurisation au Cameroun.

Il convient donc de saisir, premièrement les appareils répressifs de l'Etat dans une corrélation entre leur genèse et la trajectoire d'étatisation du Cameroun. Deuxièmement, les ARE s'inscrivent dans une mouvance d'antagonisme et de recherche de la monopolisation du champ sécuritaire. A l'égard de l'appareil politique, il existe une dynamique d'assujettissement, de contrôle et de gestion politiques des ARE qui permet de réguler le système politique. *A contrario*, il y a une sorte d'alliance entre les ARE et l'appareil politique. Troisièmement, vis à vis de la société, il subsiste une relation empreinte de conflits, de violence, de soumission, voire de coopération. Cette association et/ ou coalition et ces conflits permettent d'instaurer l'ordre au Cameroun.

&1 Appareils répressifs de l'Etat et processus d'institutionnalisation

L'analyse des forces de sécurité à travers leur processus d'institutionnalisation permet de lire leur inscription dans l'histoire et leur processus de légitimation. Si les forces de l'ordre sont un legs colonial, elles sont aussi l'œuvre des acteurs, du système, du substrat culturel, des usages politiques et sociaux. Leur enracinement, leur enchâssement dans l'ordre social et leur dynamique d'institutionnalisation s'opère autour du conflit colonial et post colonial consécutifs à la formation de l'Etat du Cameroun qui aboutit à la répression dont elles sont en même temps les acteurs. Cette « crisogénie » est donc au cœur de la naissance, de la nature et du fonctionnement de ces forces. Dans un premier temps, l'émergence de la police permet de mettre en lumière le processus d'étatisation du Cameroun. Dans un second temps, la mise en place de la gendarmerie et de l'armée donne également à saisir ce processus étatique.

I La police à la lumière du processus d'étatisation

La manière la plus féconde d'analyser la police au Cameroun revient à cerner la notion de renseignement qui constitue l'un des ses fondements. Elle est donc une institution chargée du contrôle et de « l'encadrement des populations ». Cette institution s'est forgée autour de la peur d'une déstabilisation qu'entretiennent les dirigeants et de la lutte contre la subversion. Sa caractéristique réside sur le fait qu'elle est issue d'un système autoritaire et elle produit en même temps ce système. Pour comprendre cette institution étatique, il faut saisir en premier lieu la dialectique entre sa genèse et la trajectoire d'étatisation. En second lieu, il convient d'appréhender son essence qui est le renseignement.

A Genèse de la police et trajectoire d'étatisation

La création des forces de police au Cameroun est tributaire de l'arrêté du 7 novembre 1925 du Haut Commissaire de la République française qui crée deux commissariats de police à Douala et à Yaoundé. Ces commissariats de sécurité publique ont pour rôle de maintenir l'ordre, de mettre en application les lois et règlements et de réprimer la délinquance. La naissance de mouvements politiques et syndicaux conduit les autorités à prendre deux arrêtés (celui du 28 juin 1930 et du 28 mars 1938) fixant les conditions de l'exercice de la sécurité publique dans les grandes villes. Aussi, la création de ces unités de police durant la période du mandat de la Société des Nations (SDN) est-elle liée non seulement à l'émergence des forces

politiques mais aussi à l'urbanisation. Durant la période de tutelle des Nations Unies (dès juin 1946) la réorganisation des services de police et de sûreté s'opère d'après le modèle français de 1941. La police instituée dans les « grandes villes » et les zones rurales étaient gérées et administrées par la gendarmerie. La sûreté quant à elle était rattachée à la direction des affaires politiques du Haut Commissariat. En 1946, le Haut Commissaire prend deux arrêtés: celui du premier juin qui concerne la « réorganisation de la sûreté générale dans les territoires du Cameroun » et celui du 31 août portant « transformation du corps de police indigène en corps des gardiens de la paix, de la sécurité publique ». Ce dernier établit la différence entre « l'agent de la police indigène » et le « fonctionnaire de police ». On assiste ensuite à une multiplication de textes dont le plus important est l'arrêté 282 du 29 juillet 1947 portant organisation de la police, qui sera conduit jusqu'à l'indépendance. Aussi, les compétences territoriales de la gendarmerie et de la police sont-elles définies: la première est chargée du maintien de l'ordre et de la sécurité dans les campagnes tandis que la seconde est investie des mêmes attributions dans les villes.

L'extension des unités du maintien de l'ordre se fait suivant les tensions socio-politiques dont le Cameroun fait l'objet à partir de 1952. Les Renseignements Généraux se mettent en place. Les « commissariats spéciaux » au terme de l'arrêté 282 ont pour but de suivre « les mouvements politiques locaux, africains et européens; leur création, leur programme, leur évolution, leurs principaux représentants, leur importance numérique, leur influence sur la population ». Le Haut Commissaire est chargé de la défense et de la sécurité extérieure du Cameroun. Il a également la responsabilité de l'ordre publique et assure la sécurité des personnes et des biens. Toutefois, le décret du 11 avril 1957 permet une délégation des pouvoirs en matière des polices administrative, urbaine et rurale au profit du Premier ministre camerounais. Le transfert de compétences se fait au travers de l'ordonnance 58/1375 du 30 novembre 1958[1]. La police acquiert donc un héritage colonial qui lui fournit des outils, une méthodologie et une nature dont le renseignement constitue la matrice.

B Le renseignement comme fondement de l'ordre sécuritaire

En effet, le renseignement représente l'essence des forces de l'ordre au Cameroun. La panoplie des structures en charge de ce domaine en est un indicateur: la Direction de la

[1] Pondi, (P.), *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, Clé, 1988.

Surveillance du Territoire (DST)[1] qui assure ses missions conjointement avec la SEMIL (sécurité militaire), la Direction des Renseignements Généraux (RG), le Centre National des Etudes et des Recherches (CENER), la Direction Générale de la Recherche Extérieure, (DGRE). Presque toutes les institutions des forces de l'ordre sont en charge du renseignement. En plus de ces institutions officielles, d'autres structures s'occupent également de ce domaine à savoir la Direction de la Surveillance Présidentielle (DSP), l'Emi-Immigration, les brigades, les commissariats spéciaux, les services départementaux de la communication, les sous-préfets et toutes les autorités administratives des localités chargées d'envoyer des bulletins de renseignement. L'inflation de ces organes dans ce domaine de la sécurité explique le maillage institutionnel et territorial de la politique de contrôle. Ce système fonctionne donc comme une toile qui pénètre le corps social. La focalisation et le cantonnement des organes de sécurité dans le domaine des renseignements entraînent d'une part la constitution d'un Etat policier et autoritaire et d'autre part la minimalisation des autres secteurs de la sécurité en l'occurrence la sécurité publique. Tous ces organes constituent les piliers du système sécuritaire de l'Etat. Ils introduisent la peur car ils symbolisent la délation, le contrôle, voire la torture. L'action de la police politique représente toute une politique sécuritaire mise en œuvre depuis l'époque coloniale et consolidée durant la période post coloniale. Celle-ci est d'autant plus importante que la naissance de l'Etat est entachée d'un conflit avec les forces nationalistes. Dès lors, toute l'action politique se focalise sur l'éradication de cette force dissidente. Outre, les citoyens, mêmes les autres institutions de sécurité sont contrôlées par elle. La police politique constitue l'un des fondements de la politique sécuritaire au Cameroun en termes de répression.

La problématique du renseignement renvoie donc dans un premier temps à l'action de certains individus dans la constitution et l'édification du système de renseignement. Dans un second temps, elle s'appuie sur la socialisation des acteurs sociaux ou la culture du renseignement. Dans un troisième temps, elle se base sur la corrélation entre l'évolution institutionnelle des organes de renseignement et les changements politiques.

Premièrement, la police politique se met en place grâce à l'action de certains individus. Jean Fochivé est devenu un mythe dans l'histoire politique et sécuritaire du Cameroun. Chef des services de renseignements du Cameroun avant l'implantation de l'Etat post colonial, il sera aux commandes jusqu'à sa mort vers la fin des années 90. Il est l'un des artisans de la fabrication de l'Etat policier du Cameroun. Il a marqué les esprits, la

[1] Chargée de la surveillance des cibles potentielles et secrètes, telles que les soutes, de l'espionnage, de la surveillance des mouvements des étrangers et des colonies étrangères.

représentation sociale et les schèmes mentaux. L'histoire sociale se nourrit des récits de ses œuvres et de ses desseins. Il est de notoriété publique qu'il procédait aux tortures les plus rudes. Le quartier qui abritait les services de renseignements a été nommé la « vallée de la mort » du fait de toutes les histoires de torture et d'assassinat qu'il draine. Son nom est aussitôt assimilé à celui du CENER. Certains pensent aujourd'hui que le système de renseignement qu'il s'est attelé à mettre sur pied continue de se déployer. Il sera Directeur du SEDOC, puis du Centre National de la Documentation (CND), devenu CENER qu'il va présider durant des décennies entières. Il est congédié après la tentative de putsch de 1984. Selon les périodes d'accalmie politique, il sera plusieurs fois « assigné à résidence surveillée » dans sa région natale. En cas de crise politique, il sera plusieurs fois rappelé à ce service pour venir à la rescousse du gouvernement, par exemple dans les années de transition, où il est nommé Délégué général à la sûreté nationale[1]. Ses successeurs inscrits à son école ont subi une socialisation sécuritaire. Le politique le maintenait ainsi éloigné du pouvoir parce qu'il constituait une « menace politique » de par le stock d'informations qu'il détenait, par sa connaissance des rouages du système politique et ses manœuvres et stratégies. Il se dit même que lorsque les dirigeants politiques décident de l'évincer, ils sont obligés de procéder par des subterfuges afin de pouvoir l'éloigner finalement de la scène sécuritaire. Même s'il existe toute une machine qui implique que le citoyen ordinaire participe aux renseignements, il n'en demeure pas moins qu'il représente l'acteur le plus en vue d'une politique opaque qui se conçoit et se construit dans l'ombre. L'inscription de cet acteur dans l'histoire politique et sécuritaire de l'Etat du Cameroun traduit la capacité des acteurs à construire le système.

Deuxièmement, l'enracinement du renseignement s'illustre par les pratiques sociales qui expliquent la socialisation des populations à cette politique. Les anecdotes sociales tentent ainsi de le corroborer. Dans les romans *Remenber Ruben* et *Perpétue,* Mongo Beti stigmatisant l'autoritarisme, relate comment la carrière administrative d'un jeune individu se construit sur fond de délation. Quelquefois, l'émergence de certains citoyens est due aux renseignements, devenant ainsi un moyen permettant la promotion sociale. Il se raconte que certains étudiants qui auraient été des « indics » durant la période de démocratisation auraient

[1] A ce propos, Emmanuel Bityeki évoque les méthodes du commissaire Molla dont la description s'apparente à celle de Jean Fochivé. Ancien policier de l'époque coloniale…Il mettait la main à la pâte dans l'exécution des basses besognes, assassinats, interrogatoires systématiques des récalcitrants, qu'il arrivait toujours à faire parler grâce à toute une panoplie de recettes personnelles. La plus spectaculaire consistait à faire venir un détenu et à lui tirer une balle dans le gras du mollet. Cela l'obligeait à tout confesser, atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, subversion, propagation des idéologies étrangères etc., *Tcholliré la colline aux oiseaux*, 1986, p. 37-38.

bénéficié des largesses du régime. Ils se retrouvent aujourd'hui à la tête des investissements colossaux.

L'entreprise de constitution de l'ordre sécuritaire et étatique qui se traduit par la culture du renseignement met en scène des acteurs éduqués aux méthodes de renseignement, initialement inscrits hors du champ de la police politique. Certains administrateurs initiés à ces méthodes continuent aujourd'hui d'activer de vastes réseaux de renseignements. Ainsi, ils font parfois appel à certains de leurs collaborateurs (allant parfois du chef de service jusqu'au portier, de préférence de leur ethnie, dans un cadre de clientélisme et d'allégeance) qui leur rapportent un certain nombre d'informations. Celles-ci portent le plus souvent sur les avis et la perception des collaborateurs, la délation, les relations interpersonnelles, etc. Il s'agit pour certains ministres, secrétaires généraux, directeurs, etc. de contrôler le système, de distribuer les rôles et d'exercer le pouvoir et la domination. Cette activité qui incombe normalement à la police politique s'est développée à cause de la complexité et de l'opacité du système autoritaire d'une part. D'autre part, elle se déploie parfois dans une situation d'incompétence et d'illégitimité. Il s'agit enfin d'une forme d'accès à l'information, de management des ressources humaines, de contrôle des individus et de « gouvernementalité ».

En plus, le système politique procède par un verrouillage et un bouclage systématiques en matière de renseignement. Les « cadets sociaux », les « petits », les vendeurs à la sauvette, les taximen, les enfants de la rue sont parfois les relais de la police. De même que les hôteliers constituent des personnes ressources. Certains hôteliers nous ont expliqués qu'ils sont tenus de rendre compte à la police à travers des fiches qu'ils mettent à sa disposition. Certains enquêtés nous ont révélés qu'ils passaient parfois pour des malades mentaux afin d'obtenir des informations. Un jeune monsieur d'une vingtaine d'années**,** non scolarisé, nous a révélé qu'à chaque événement socio-politique, il écume la ville afin de collecter les différents avis. Après les recoupements, ces avis permettent de mesurer les opinions des citoyens sur telle ou telle question. De même que les prostituées constituent une cible importante d'informations. Les vendeuses dans les marchés sont parfois des informatrices[1]. Un enquêté nous a relatés qu'un de ses protégés, dans un dénuement total passait ses nuits dans de vieilles voitures abandonnées. Lorsque la voiture de notre enquêté a été volée, ce jeune individu a remonté la filière et l'a retrouvée. A partir de cet incident, il lui a révélé qu'il était un informateur de la

[1] Il se dit que Jean Fochivé, Directeur des renseignements généraux durant l'Etat post colonial de la première et de la deuxième génération avait tissé tout un système qui comprenait également les vendeuses, les personnes exerçant les petits métiers. Il aurait même impliqué plusieurs ressortissants de son ethnie qui lui devaient allégeance, ceci ayant pour but l'efficacité.

police. Le paradoxe est que la police ne lui versait que quelques subsides[1]. Le fait de le maintenir dans un tel dénuement alors même qu'il était un intermédiaire procède d'une stratégie de dépendance et de soumission vis-à vis de la police. On constate donc que le système d'informations et de renseignements se déploie telle une toile.

Troisièmement, l'évolution institutionnelle de ces institutions est liée à l'histoire politique. A chaque moment est assignée une mission particulière à chaque institution. La création de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST)[2] en novembre 1985 et celle du CENER en février 1986 font suite à la crise politique survenue lors du putsch de 1984. Par la suite, le chef de l'Etat procède à une réorganisation profonde du système de défense. La garde républicaine est dissoute et remplacée par la garde présidentielle. L'armée est restructurée, de même que la Direction de la Sécurité présidentielle. En octobre 1985, il est créé un Secrétariat d'Etat à la Sécurité Intérieure (SESI). La DST sera donc rattachée au SESI. La DST elle-même est issue d'un service hybride appelé contrôle Emi-Immigration. Le Centre National de Documentation (CND) constituait les services secrets du président Ahidjo. Plus qu'un service de contre-espionnage, son rôle était la lutte contre la subversion, car l'ingérence étrangère était envisagée comme pouvant provenir d'une aide à la subversion intérieure. L'instruction présidentielle du 2 février 1986 crée le CENER en remplacement de la CND. L'obsession sécuritaire qui se traduit par la politique de renseignement va entraîner le fait qu'on aboutisse à la création de deux structures de renseignement avec les mêmes prérogatives. L'instruction présidentielle créant le CENER est la copie conforme du texte régissant la DST[3].

Dès lors, cette politique des renseignements constitue l'autre face de Janus de l'autoritarisme dur de l'époque du président Ahidjo. Elle est le principal bras séculier des dirigeants et de l'Etat. Le référentiel de l'ordre trouve son essence non seulement dans les services de renseignements mais aussi dans la répression, ainsi que les exactions qui s'en suivent. La police s'inscrit aussi dans un processus de continuité à l'époque du référentiel de la sécurité qui jumèle quelques référents de l'autoritarisme dur à savoir la police politique encore à l'œuvre avec les mêmes acteurs d'une part et les référents de la libéralisation politique d'autre part. Cette association entre schèmes anciens et nouveaux schèmes fonde l'autoritarisme modéré. Les rapports entre les institutions de l'ordre et de sécurité et le politique sont empreints, de méfiance et de suspicion. Les mécanismes autoritaires de la colonisation et ceux de l'Etat post colonial sont constitutifs des rapports de domination /

[1] Entretien, février 2006, Yaoundé.
[2] La DST est un service de contre-espionnage et de contre-subversion au plan national.
[3] Sur cette question, lire, Ela, (P.), *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, op. Cit.

assujettissement qui existent entre le politique et les institutions de sécurité. Les rouages de l'Etat policier qui se construit fondamentalement sur les renseignements ou la police politique sont révélateurs de cette atmosphère. La crainte se bâtit autour d'une configuration qui lie les uns aux autres à travers la délation et la contrainte. Tout le monde s'épie, même les institutions de sécurité sont sujettes à ce système de peur malgré le fait qu'elles jouissent du monopole de la sanction et de la contrainte. Dans ce contexte, les dominants sont pris dans leur propre mécanisme de domination.

II Mise en place de la gendarmerie, de l'armée et trajectoire d'étatisation

Tout comme la police, l'armée et la gendarmerie ont joué un rôle prépondérant et déterminant dans la répression que le pouvoir colonial et post colonial mena contre la subversion[1]. De ce fait, elles constituent des forces indéniables qui se déploient en vue de la constitution de l'Etat post colonial autoritaire. Afin d'appréhender ces forces de sécurité, il s'agit d'abord de dresser le processus d'institutionnalisation de la gendarmerie et ensuite celui de l'armée.

Primo, la gendarmerie est créée le 1er avril 1960 par la fusion des auxiliaires de la gendarmerie française et des forces locales de la garde camerounaise[2]. Les deux textes qui régissent l'action de la gendarmerie nationale sont l'ordonnance n° 60-20 du février 1960 réglementant l'organisation, l'administration et le service de la gendarmerie nationale, et le décret n° 60-280 du 31 décembre 1960 sur le service de la gendarmerie. Ces textes énoncent que la gendarmerie fait partie intégrante des forces armées. Les dispositions générales des lois et règlements militaires lui sont applicables, sauf modifications et exceptions motivées par la spécialité de son organisation et de son service, (article 2 de l'ordonnance 60-20).

Son rapport au peuple tout comme la police est aussi teinté de dissensions. Car la perception que le peuple se fait de toutes les institutions de sécurité s'articule autour des attributs de monopole de la violence légitime et illégitime qui aboutit à la violence, à la force à la domination et à la corruption. La psychologie des populations est ainsi travaillée et traumatisée depuis l'époque coloniale par des affrontements, des heurts et des transactions collusives et collisives entre indigènes et pouvoir colonial et ensuite entre citoyens et forces de maintien de l'ordre, administration et pouvoir post colonial. Le rapport entre la

[1] Cette problématique sera analysée dans le chapitre suivant.
[2] Voir l'historique et l'organigramme de la gendarmerie camerounaise in Oumaroudjam Yaya, *L'ordre public, mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun*), Paris, Karthala, 1998, pp.88-103, 290.

gendarmerie et le peuple s'opère donc dans le cadre des rapports de force. Néanmoins, ces relations sont moins heurtées contrairement à celles que la police entretient avec les populations. Car en plus de la violence, ce qui est aussi en cause avec la police, c'est l'épineuse question de la corruption. Même si l'action de la gendarmerie s'insère aussi dans l'économie de rente que produit la corruption. Cependant, d'après notre enquête nous constatons que sa capacité d'accumulation est faible par rapport à la police du fait de sa compétence territoriale qui s'étend dans les zones rurales plus ou moins paupérisées. De part son caractère militaire, elle est travaillée par des notions d'éthique et de responsabilité plus que ne l'est la police.

Secundo, l'idée de la création d'une armée camerounaise reste assez confuse. Il est dit qu'en1959, les français acceptent cette idée. Or, les documents montrent d'une part que c'est le gouvernement camerounais qui avait demandé à la France de l'aider à créer une armée camerounaise et d'autre part que la France avait décidé de créer une armée camerounaise afin de prouver qu'elle voulait réellement accorder l'indépendance au Cameroun[1]. Si la création d'une armée est liée à la formation de l'Etat, il reste que l'armée post coloniale est une émanation de la puissance coloniale qui produit les schèmes, les référentiels et la formation.

Mais, après l'indépendance, il existe deux armées au Cameroun. Une armée camerounaise qui arbore une tenue spécifique et une armée française conduite par le commandant interarmées des Forces françaises au Cameroun qui est chef de la mission militaire française. Cependant, les français qui arboraient la tenue camerounaise étaient des conseillers techniques qui aidaient à la formation des camerounais. Le commandant interarmées des Forces françaises au Cameroun était considéré comme un Ministre des Forces armées bis. Les textes fixant ses attributions énoncent que son autorité s'étend sur « la mission militaire française près le gouvernement de la République du Cameroun, avec l'agrément du gouvernement, il est le chef de la mission, des forces françaises des trois armées y compris la gendarmerie, stationnées habituellement ou occasionnellement sur le territoire de la République du Cameroun. Il est le « représentant unique et permanent au

[1] Dans une note du commandant supérieur de la zone d'outre-mer n°2 du 12 novembre 1959. Elle énonce «…Le gouvernement camerounais vient de demander au gouvernement français la création d'une armée camerounaise…A la requête du gouvernement camerounais, la France entreprend de créer une armée nationale camerounaise. Elle s'emploiera à équiper, à instruire cette armée avec la même foi et le même cœur que s'il s'agissait d'unités de sa pauvre armée ». Le premier ministre Debré écrit au ministre d'Etat chargé des relations avec le Togo et le Cameroun. « …La mise à la disposition du gouvernement camerounais d'unités de combat éclairera l'opinion tant intérieure qu'internationale sur nos intentions véritables, qui, à l'occasion nécessaire aux opérations du maintien de l'ordre, pourraient être méconnues », Abwa, (D.*), Sadou Daoudou parle*…, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 2001, p. 67-68.

Cameroun du haut-commandement français » Par ailleurs, les instructions données le 4 janvier 1960 au général Briand commandant interarmées énonce « aussi longtemps que l'aide militaire technique du gouvernement de la République du Cameroun sera à la charge du ministre (français) des armées, vous recevez vos instructions directement du ministre (français) des armées pour ce qui concerne l'assistance à l'armée et à la gendarmerie camerounaises »[1]. En 1962, le commandement interarmées des Forces françaises au Cameroun est supprimé et laisse place au commandement des Forces Terrestres Françaises au Cameroun. Ce léger désengagement des Forces françaises en période de rébellion (qui déterminait leur présence) s'explique par le fait que les autres forces marines et aériennes n'étaient pas aussi déterminantes dans la lutte contre la rébellion comme l'étaient les forces terrestres. Ce qui supposait que la France puisse recentrer sa politique militaire sur les forces terrestres.

La présence de l'armée française durant la période post indépendance s'explique donc par la lutte contre la rébellion. L'implication de la France est d'autant plus importante que la rébellion est soutenue par certains pays communistes tels que la Chine, l'Union Soviétique, la Tchécoslovaquie. La politique de *containment* oblige la France à s'engager directement dans ce conflit. En plus, le Cameroun est déterminant dans son positionnement stratégique dans la sous-région étant donné que le Congo avait déjà basculé dans le camp communiste. L'armée française accompagne donc l'Etat indépendant du Cameroun dans la lutte contre la rébellion jusqu'en 1964.

En outre, à l'accession du Cameroun à l'indépendance, les forces de l'ordre et l'armée camerounaise sont constituées dans l'optique de mener la lutte contre la rébellion. Il s'agit en fait d'un problème de sécurité intérieure. Mais l'implication de l'armée française aux côtés de l'armée camerounaise entraîne déjà une dédifférenciation entre sécurité intérieure et sécurité intérieure. L'acquisition et la transmission des référents de l'ordre colonial dont le noyau dur est la violence va également structurer la gestion politique post coloniale qui s'effectue à l'aide de la force armée. En outre, l'absence de légitimité populaire des dirigeants qui sont investis par la France va contribuer à faire appel aux forces armées à l'intérieur du territoire. Pour jouir d'une légitimité forcée, le président Ahidjo va recourir à l'usage du monopole de la contrainte grâce à l'armée. En plus, pour constituer un pouvoir fort, les dirigeants instrumentalisent les militaires dont le rôle historique devient la lutte contre l' « ennemi intérieur » qui se trouve être le maquisard ou le citoyen. Le clivage et la scission que les

[1] Lire Abwa, (D.), op. Cit., pp. 56-64.

dirigeants mettent en œuvre créent des antagonismes que l'armée doit régler en usant de la force. Le système autoritaire sert à placer l'armée comme l'institution fondamentale de l'Etat. Elle dont la mission formelle est la sauvegarde de la sécurité extérieure se voit attribuée les fonctions de la police et de la gendarmerie à savoir la sécurité intérieure[1]. Le fait pour les militaires de ne pas toujours rester dans les casernes participe aussi de la dissuasion. Dans ce contexte, le déploiement des militaires dans l'espace public s'apparente à un état de siège. Plus que les autres institutions de sécurité, l'armée semble contenir tous les attributs du monopole de la violence. Elle tente de centraliser l'usage de la force qui lui confère la domination physique et symbolique. Elle constitue le lieu d'observation des rapports de force et des conflits d'intérêts. Ceux-ci se répercutent dans les relations qu'entretiennent les ARE entre eux. En d'autres termes, la naissance de l'armée dans une situation de conflit colonial et post colonial amène ce corps à être une force de sécurité intérieure et extérieure, ce qui crée donc une confusion entre la défense et la sécurité ou entre la sécurité intérieure et extérieure. Dès lors, elle devient un facteur d'insécurité. Dans ce contexte, il faut aussi souligner la prééminence de l'armée ainsi que les pouvoirs de crise qui lui sont conférés. Par exemple, la police et l'armée collaborent dans les missions de maintien de l'ordre. Elle peut également se trouver sous le commandement de l'armée. En cas de crise ou de guerre, le chef d'Etat-major des armées supervise les armées de terre, air et mer en plus de la gendarmerie nationale et de la police. Ce fut le cas, le 06 avril 1984 lors de la tentative du putsch avec le décret n° 84/ 107 bis du 06 avril 1984 portant nomination d'un chef d'Etat-major Général des armées.

Au demeurant, l'analyse de l'institutionnalisation des forces de sécurité contribue à saisir la dialectique entre le processus de formation /de construction de l'Etat et la création de ces forces. En principe, ces forces sont consubstantielles à tout Etat. Par exemple, dans le contexte européen, la sociologie historique de l'Etat montre le rôle joué par l'armée dans la l'affirmation d'un pouvoir politique autonome. De cette perspective émane deux dimensions. La première porte sur le développement de la contrainte à travers le rôle de l'armée dans l'émergence des Etats-nations. La seconde met en relief la consubstantialité du développement des institutions bureaucratiques et militaires lors du processus

[1] Voir Tshiyembé Mwila, *L'Etat post colonial facteur d'insécurité en Afrique*, op. Cit; Bangoura, (D.), « Etat et sécurité en Afrique », op. Cit.

d'autonomisation de l'ordre politique[1]. Dans le cas de la naissance de l'Etat du Cameroun qui s'opère dans le conflit colonial et post colonial, l'existence des forces de l'ordre est fondamentale, mais pour des raisons différentes, elle se conjugue avec la survie de cet Etat et de ses dirigeants. Ainsi, l'histoire de l'Etat du Cameroun est éminemment liée à celle de la fabrication des forces de l'ordre et de sécurité. Car l'Etat crée les forces de sécurité et celles-ci construisent l'Etat à leur tour. L'institutionnalisation de l'armée ici et/ou des forces de sécurité conduisent à la production d'un Etat autoritaire fort[2].

&2 Appareils répressifs de l'Etat: entre antagonismes et monopolisation du champ sécuritaire

D'une part, les rapports qui se jouent au sein des différentes institutions et les Appareils Répressifs de l'Etat (ARE) donnent à étudier le champ sécuritaire et le champ politique dans une approche dynamique, conflictuelle et parfois consensuelle. D'autre part, les rapports que les appareils répressifs de l'Etat entretiennent avec l'institution politique permettent de dégager les récurrences d'un système politique présidentialiste ainsi que les fondements d'un Etat post colonial autoritaire. Ces rapports président à la constitution de l'ordre politique au Cameroun. Dans ce cadre, chaque institution de sécurité tente de s'inscrire dans le champ étatique et de le dominer. En outre, les rapports entre les ARE et le politique sont empreints d'assujettissement et d'instrumentalisation des ARE par le politique en quête de pérennisation de son pouvoir.

I Conflits entre institutions et tentative d'inscription dans le champ étatique

Les divergences qui travaillent les institutions étatiques de sécurité entre elles s'inspirent de la configuration de l'Etat. Il existe néanmoins des convergences dans le rapport

[1] Charles Tilly dans la logique de « l'Etat a fait la guerre et la guerre a fait l'Etat » ou du « *War state making* » montre la dialectique entre la guerre (concentration de la contrainte et préparation de la guerre) et la formation de l'Etat moderne, *The Formation of national State in Western Europe*, New York, Princeton University Press, 1975, *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Aubier, 1992. Sur cette problématique, lire Genieys, (W.), Joana, (J.), Andy, (S.) qui à partir d'une comparaison franço-anglaise démontrent la dynamique de professionnalisation des armées et les modes différenciées de gestion de la condition militaire, *Professionnalisme et condition militaire: une comparaison France/Grande Bretagne*, Paris, Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, septembre 2000, p. 4.

[2] Sur la problématique portant sur les processus de formation d'Etat fort et d'Etat faible, se référer à Badie, (B.), Birnbaum, (P.), *Sociologie de l'Etat*, op. Cit.

que chaque institution entretient avec le politique à savoir, la méfiance, la peur, l'allégeance et avec le peuple en l'occurrence la répression, le racket et la constitution des alliances fugaces. Les antagonismes qui structurent le champ sécuritaire au Cameroun s'articulent d'une part autour d'une approche interactive supposant une construction individuelle ou clanique du pouvoir qui modèle par conséquent l'institution. D'autre part, elles s'effectuent dans une dimension macro qui permet d'étudier les conflits d'institutions en termes de conflits d'intérêts, de corporation, d'imposition de normes et de domination du champ sécuritaire. Cette tentative d'hégémonie se heurte aux ambitions et aux actions du politique dont le rôle est de dominer le champ étatique. Cependant, le système parvient à se juguler au travers d'une politique d'assujettissement et d'allégeance de ces institutions à l'égard du politique. Ainsi, les contradictions liées au système créent des conflits au sein des institutions. Elles sont de ce fait le reflet du système politique général.

Pour comprendre les divergences qui sont à l'œuvre dans le système de sécurité au Cameroun, il faut d'abord saisir le mode de commandement qui existe au sein des institutions. Ensuite, il est important de voir les antagonismes qui s'opèrent entre les différentes institutions de sécurité.

Dans un premier temps, le mode de commandement n'obéit pas toujours au modèle classique qui est basé sur la hiérarchisation. Il est sujet à des considérations ethnique, clanique, politique (en termes d'équilibre régional) et « néopatrimonialiste ». Il est également assujetti à des logiques de croyance et d'obédience religieuses qui semblent de plus en plus modéler les interactions au sein de ces institutions. Le pouvoir se distribue quelque fois suivant que l'on adhère à telle ou telle obédience religieuse ou ésotérique. Le système affinitaire que sous-tend cette logique ésotérique induit une dimension de solidarité et de fraternité dont les ramifications touchent le domaine de la sécurité. Les nominations s'opèrent parfois selon dans logique. Suivant les itinéraires de commandement de l'armée, il arrive parfois qu'un Colonel d'armée puisse être sous le commandement d'un militaire ayant un grade de commandant. Le premier prend ses instructions auprès du commandant qui se révèle être son véritable chef et à qui il doit allégeance. Ceci crée des conflits en termes de rang, de grade, de compétence, de statut et de capital symbolique, économique et social[1]. La hiérarchie formelle devient donc une représentation de façade. Car les normes, les règles et les lois internes qui régissent les rapports hiérarchiques obéissent à des mécanismes propres aux structures, au système et à des conjonctures systémiques. L'implication de normes parallèles

[1] Cette réalité est relatée par certaines forces de l'ordre qui stigmatisent le système.

de gouvernance traduit l'informalisation des normes et des rapports entre les individus. Le contournement des règles officielles de commandement ou de hiérarchie et le modus vivendi qui se déroulent au sein des unités de commandement s'apparentent au système asilaire dont parle E. Goffman[1]. Ces règles parallèles supposent l'existence et l'intégration des réseaux[2] et des lobbies dans le fonctionnement interne des institutions de sécurité. Ces réseaux constituent parfois des excroissances du système de renseignement. Quelques fois, les membres des réseaux sont des autorités politiques et ont pour objectif de conforter le pouvoir de la « classe dirigeante politique »[3]. A travers la constitution des réseaux, la finalité politique des gouvernants est de contrôler les ARE. Le commandement se déroule donc dans un contexte d'influence, de cooptation et de clientélisme. Les institutions sont régies par des règles de commandement issues des modes opératoires inhérents à un système de contrôle politique.

Dans un deuxième temps, les antagonismes entre institutions permettent de saisir les différents mécanismes de fabrication du champ sécuritaire au Cameroun. La concurrence entre divers corps traduit les enjeux, les stratégies, les tactiques des acteurs et définit les structures. Cette concurrence contribue à se placer dans une dynamique macro et micro, celle des structures qui influencent les perspectives individuelles et celles des individus construisant le système. Le conflit s'identifie d'abord entre la police et la gendarmerie. Ensuite, il s'opère entre la police politique et les autres institutions et enfin entre la garde présidentielle[4] et toutes les autres institutions.

Ainsi, la concurrence entre la police et la gendarmerie est liée à plusieurs facteurs à savoir la territorialité, la capitalisation des ressources, les problèmes de compétence et d'intégrité. En ce qui concerne le différend sur la territorialité, aujourd'hui une partie de la gendarmerie remet en cause cette différenciation territoriale[5]. Elle revendique le partage du monopole d'un certain nombre de prestations, de prérogatives et de tâches. Elle voudrait

---

[1] E. Goffman analyse le mode conflictuel de l'existence asilaire et interprète de manière plus large le schéma structurel des institutions totalitaires comme les asiles, les casernes, etc. Il critique de ce fait la vision fonctionnaliste qui postule l'hypersocialisation des acteurs. Pour lui, l'individu n'est pas un être incorporé dans l'institution qui tente de contrôler son existence. Il est capable d'« adaptations secondaires », Goffman, (E.), *Asiles*, Paris, édition de Minuit, 1968.

[2] Sur la question des réseaux lire Benoît, (R.), « Réseaux d'influence: des mythes aux réalités », *Sciences Humaines*, les grands dossiers n° 1, décembre 2005.

[3] « La classe dirigeante politique », terme de Mosca, (G.), *Histoire des doctrines politiques depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours (1985)*, Paris, Payot, 1936.

[4] Pour une analyse portant sur la garde présidentielle se référer au paragraphe sur la sécurité présidentielle.

[5] Certaines informations indiquent que la gendarmerie aurait introduit une requête à la présidence de la République depuis deux ans en vue de bénéficier des mêmes fonctions et prérogatives que la police.

établir des cartes d'identité et des passeports comme le fait la police[1]. L'établissement des passeports suppose contrôler l'émigration et l'immigration. Toutes ces fonctions qui incombent à la police leur sont aujourd'hui discutées pour cause de capitalisation de ressources. Ces activités génèrent des ressources financières non seulement à l'institution mais aussi aux fonctionnaires de police car ces derniers procèdent à un système de prélèvement obligatoire à chaque prestation fournie[2]. Dans le cas de l'établissement des titres de séjour, il existe parfois un dédoublement de l'administration. Certains fonctionnaires de police établissent des cartes de séjour dans des locaux informels. Ils prétextent le gain de temps et l'évitement des tracasseries administratives et policières par rapport aux itinéraires classiques, qu'ils entretiennent par ailleurs afin de faire perdurer le système parallèle. Dans ces nouveaux réseaux, il est demandé aux expatriés occidentaux[3] de verser plus d'argent que la somme indiquée[4]. La police « dédoublée » agit donc en de ça des itinéraires normaux, mais dans la logique du système, en termes de renforcement et d'accroissement de la rentabilité, car ce sont les mêmes policiers de l'émi-immigration qui enverront certains expatriés chez leurs collègues[5]. Paradoxalement, il ne s'agit pas ici d'un sabordage de la police. Ces agissements et le parallélisme de la police ne s'inscrivent pas non plus en marge de l'institution. Ils révèlent plutôt son excroissance et les « arts de faire »[6] et/ou de « feyre »[7]. Il s'agit de tout un système informel qui est plus ou moins institutionnalisé et interdépendant, liant l'usager et le policier. *A contrario*, il ne s'agit pas d'une impunité totale ou du chaos, car

---

[1] Depuis plusieurs années, les autorités ont décidé de fabriquer des cartes d'identité informatisées contrairement aux anciennes cartes qui étaient cartonnées. Au départ, elles étaient fabriquées en France, par la suite, leur confection a été attribuée aux policiers nationaux.

[2] Pour l'établissement d'un passeport par exemple, le fonctionnaire de police exigera à l'usager en plus du timbre fiscal qui s'élève à 50000 francs cfa (soit environ 30 euros) de lui fournir de manière illégale, la prime d'écriture dont la taxation dépend de chaque cas. Sinon la tâche n'est pas exécutée ou l'est très tardivement. Il arrive aussi que les policiers arguent la pénurie de passeport vierge. Ce qui les oblige à placer le coût à des centaines de milliers de francs cfa. L'établissement de la carte d'identité obéit également à ces manœuvres ainsi que les cartes de séjour pour les étrangers. A ce propos, un enquêté nous a révélé que les policiers lui avaient demandé près de 200 000 francs cfa (environ 300 euros). Cependant, nous ne saurons traduire si la pénurie est provoquée et devient alors une stratégie pour les forces de l'ordre ou si elle est avérée. Dans ce cas, l'hypothèse qui corrobore la deuxième thèse serait soutenue par le fait que (d'après certaines révélations) les passeports seraient fabriqués en Europe.

[3] La présomption réside sur le fait qu'ils détiennent plus d'argent. Dans l'imaginaire populaire, l'image du « Blanc » renvoie à un certain nombre de préjugés liés à l'abondance et à la richesse.

[4] Entretien avec des expatriés, février 2006, Yaoundé.

[5] Il est à préciser que le fait de les envoyer chez leurs collègues ne souffre d'aucune dérogation en matière de corruption, si ces derniers avaient eux-mêmes établis les passeports à l'Emi-Immigration. Toutefois, la différence qui existe ici est que dans les structures informelles, la somme à verser pour le pot de vin peut être plus considérable. Il existe aussi une méthode de filtrage qui permet d'identifier les « bons clients » qui ne connaissent pas les procédures, et (plus important), qui ne pourraient pas leur créer d'ennuis judiciaires et qui de surcroît sont capables de verser plus d'argent.

[6] De Certeau, (M.), *L'invention du quotidien*, tome 1. *Les arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

[7] « Arts de feyre », expression utilisée par Malaquais, (D.), exprimant les modalités, les tactiques de corruption et d'escroquerie au Cameroun, in *Politique Africaine*, n° 82, juin 2001, pp. 101-118.

la sanction peut intervenir dans des cas d'extractions extrêmes. La régulation et la pérennisation du système de corruption repose donc sur l'entre deux entre l'abus et la sanction.

La gendarmerie voudrait aussi assurer les patrouilles urbaines. Celles-ci ont d'autant plus d'importance que l'essentiel des prébendes des fonctionnaires de police et du système de corruption y sont issues. La revendication du monopole à propos de certaines fonctions implique la volonté de contrôler le champ sécuritaire, de dominer les autres institutions et de s'accaparer des ressources que génèrent ces activités. Dès lors, la revendication de la territorialité par la gendarmerie est une tentative de recherche des ressources, de monopolisation des prébendes et d'inscription dans la logique du partage du « gâteau national ».

En revanche, les rapports entre la police et l'armée ne sont pas aussi enclins à des affrontements comme c'est le cas avec la gendarmerie parce qu'elles partagent à peu près les mêmes missions. Néanmoins, la divergence entre l'armée et la police concerne également l'accumulation du capital économique[1]. Si le statut et les postes de responsabilité de certains officiers militaires leur permettent d'extraire des capitaux, le reste de la soldatesque ne rentre pas automatiquement dans ce système d'accumulation. Par contre, presque tous les policiers, de haut rang ou de rang inférieur bénéficient fondamentalement de la fonction extractive de ressources.

Les conflits entre gendarmerie et police s'opèrent également à propos de la perception d'une supériorité de la gendarmerie à l'égard de la police. La gendarmerie en tant que police à statut militaire ainsi que la formation qu'elle suit lui offrent la possibilité de se placer dans une certaine transcendance par rapport à la police. Les notions d'intégrité et d'éthique qui accompagnent l'histoire de la gendarmerie (quoique celle-ci soit aujourd'hui plus ou moins impliquée dans cette politique prébendière), crée des tensions avec la police réputée plus corrompue.

Ensuite, les antagonismes entre la police politique; travaillée par la perception de sa supériorité et les autres institutions de sécurité s'expliquent par le contrôle, la surveillance de ces institutions et le fait qu'elles sont soumises aux rapports et aux fiches de renseignements de la police politique. Ainsi, le Général Semengue dit avoir subit les filatures des agents de Fochivé. Il s'est plaint auprès du ministre de la défense Sadou Daoudou et le président Ahidjo

[1] Certains jeunes individus préfèrent passer le concours de la police plutôt que celui de l'armée pour des raisons liées aux ressources. Car dans les cas où ils ont « acheté le concours », c'est-à-dire en versant des pots de vin considérables, ils peuvent rentrer rapidement dans leurs frais ou ceux de la famille dont ils sont parfois redevables. En plus, ils peuvent se constituer à court terme un capital personnel.

aurait donné l'ordre que cesse la surveillance[1]. Toute cette trajectoire historique de la police politique permet de mystifier cette institution. Les acteurs des renseignements jouissent de ce pouvoir que leur confèrent l'institution et l'histoire et tentent d'affirmer leur supériorité dans le champ sécuritaire. Parce qu'en en sous-jacent, les agents des renseignements pensent que leurs actions permettent de sauvegarder l'intégrité du territoire, la sûreté de l'Etat, la stabilité politique et la survie politique des dirigeants et du système. Ce complexe de supériorité, souligné par le cinéma américain s'assimile à celui que nourrissent les « fédéraux » (Federal Bureau Investigation: FBI) vis à vis de la police américaine. Certains agents des services de renseignements camerounais se targuent dans la société de faire partie de ce corps. Ici, la démonstration de force, de l'influence et le fait de brandir son identité, son statut d'agent des renseignements du CENER agit sur les esprits et modèle les comportements. Car la coercition qui accopagne les us de cette institution permet à certains de s'enorgueillir, étant donné que le fait de se placer dans le champ de domination prime sur le mutisme qui devrait normalement caractériser cette fonction et cet organe. Faire partie de ce corps leur donne l'illusion d'être au-dessus de la loi. Ils exercent un certain chantage aux individus par le moyen de la peur et la mystification qu'ils cultivent auprès des populations.

Enfin, les rapports entre la garde présidentielle et les autres institutions étatiques de sécurité sont aussi soumis aux divergences. La garde présidentielle est financée par la présidence de la République. Ceci est dû à la position qu'elle requiert, qui, par un travail psychologique procède à un transfert de son statut à celui de la personne du président. En plus, le traitement qui lui est réservé sur le plan de la solde et des avantages dus à l'étiquette des gardes présidentiels reste des plus enviables. Leur solde est plus élevée que celle des forces de sécurité appartenant aux autres institutions. Il s'agit dans ce contexte de pouvoir ménager la garde présidentielle, car elle représente une institution dont la mission est essentielle et participe à la fonction présidentielle. Aussi, concourre-t-elle à la sauvegarde de l'institution présidentielle et à celle de la sécurité intérieure.

En somme, la concurrence traduit l'action des acteurs dans un processus historique en train de se faire. La tentative d'accaparement du champ sécuritaire et du monopole de la sécurité, ainsi que la volonté de s'arroger les prérogatives qui échoient aux autres institutions contribuent à asseoir un système hégémonique dans le champ de la sécurité.

[1] Abwa, (D.), *Sadou Daouou parle*…, op. Cit., pp. 33-34.

II Appareils répressifs de l'Etat entre assujettissement au politique, instrumentalisation et recherche de monopolisation du champ sécuritaire

L'espace sécuritaire est traversé par des conflits, des paradoxes, des logiques informelles, la conservation des privilèges et du pouvoir. Pour contrôler le champ sécuritaire, les dirigeants politiques procèdent à des stratégies et des tactiques politiques qui permettent d'exercer un contrôle politique sur les institutions et les acteurs chargés de la sécurité. Ces modes d'actions politiques s'illustrent par les rétributions personnelles et/ou les gratifications, les avancements en grade et la gestion de la politique d'équilibre régional. Dans ce contexte, l'usage de l'armée par les dirigeants comme un enjeu politique traduit la tentative du champ politique à s'imposer comme le maître de jeu.

A Stratégies et modes opératoires des acteurs politiques

Les stratégies politiques concernent toutes les mesures, les tactiques et les ruses politiques qui sont orchestrées par les dirigeants. Toutes ces modalités leur permettent de bâtir un système domination qui contribue à soumettre les acteurs du champ des appareils répressifs de l'Etat. Elles se traduisent d'abord par un mode de recrutement qui relève des enjeux politiques, des pratiques clientélistes et ethniques. Ensuite, elles s'observent à travers les nominations et enfin à travers les rétributions.

Premièrement, le système de recrutement et de commandement au sein des appareils répressifs de l'Etat n'obéit pas toujours au modèle classique de gestion des forces de sécurité et de défense. Il relève quelquesfois des considérations politique, économique, ethnique, clientéliste. Le recrutement s'effectue parfois suivant la donne politique. L'aspect ethnique que sous-tend la politique de l'équilibre régional demeure dans certains cas prédominant au détriment quelquefois de la compétence. Le recrutement peut aussi s'opérer dans le cadre de l'opportunité politique. Dans ce cas, il fait suite à des politiques électoralistes et à des réponses politiques durant les périodes de conjoncture politique. Le recrutement qui se déroule dans un contexte de chômage permet de temps à autre de désamorcer la crise sociale. Dans le cas de la police par exemple, il se déroule parfois à travers la cooptation, les critères ethniques, chaque haute personnalité de l'Etat pouvant l'influencer par l'intégration des siens. Certaines recrues deviennent donc les « protégés » de telle ou telle personnalité. Il arrive souvent que des candidats puissent être recrutés alors même qu'ils n'ont pas posé leur

candidature et qu'ils n'ont par conséquent pas passé l'examen d'admission. Enfin, le recrutement suit aussi la logique de la personnalisation. Suivant ce mode opératoire, on désignera par exemple une promotion du nom du Délégué général à la sûreté nationale. A cet effet, on dira donc que c'est « la promotion de Minlo Medjo »[1].

Deuxièmement, les nominations aux postes de commandement sont soumises à ces « manières de faire ». Etant entendu que la clientèle s'est élargie, ceci oblige l'appareil politique à opérer des calculs politiques destinés à conclure un consensus quoique mou à travers la politique « néopatrimoniale ». Cette procédure est l'émanation d'un système politique post colonial qui se fonde sur la recherche de la stabilité et de l'hégémonie. Ce modèle de gestion politique et social est tributaire de tout un système général lié à un référentiel de la gouvernance politique qui s'articule autour d'un équilibre politique.

Troisièmement, les ressources rétributives[2] permettent de mettre en évidence la capacité de régulation et de gestion des ARE par le politique. La rétribution qui participe à la pérennisation du système politique se traduit par plusieurs paramètres à savoir les gratifications individuelles, électorales et les rétributions pour cause d'équilibre régional. Cet équilibre constitue le socle de la gestion politique au Cameroun. Cette dernière survient du fait de la diversité ethnique et de la question anglophone liée à la problématique de deux Cameroun : anglophone et francophone. Dans ce contexte, certains grands corps de l'Etat sont constitués et créés dans cette logique. Aujourd'hui, au sein du pouvoir exécutif, la présidence de la République revient à un francophone tandis que la primature est dirigée par un anglophone. Sur le plan ethnique, l'exécutif revient à la grande entité régionale qui constitue le Sud du Cameroun, tandis que le législatif est attribué à la partie septentrionale[3].

Dans cette perspective, les gratifications électorales s'illustrent par exemple par la création d'une pléthore de ministères au lendemain des élections présidentielles du 11 octobre 2004. Une soixantaine de postes ministériels vont ainsi être attribués. Ce système jumèle les ministres avec portefeuille, sans portefeuille, des secrétaires d'état[4] etc. Le militantisme

---

[1] Ce personnage est nommé Délégué général à la sûreté nationale dans les années 2000. Il a d'ailleurs été nommé à plusieurs postes de commandement depuis l'indépendance.

[2] Voir Flanagan, (S.), "Models and Methods of Analysis", in Almond, (G.) et al (éds.), *Crisis, Choice, and Chance*, Boston, Little Brown & Cy, 1973, pp. 43-102.

[3] Le sud et le Nord font référence aux grands ensembles géographiques et non à la délimitation provinciale. Il s'agit respectivement du président Biya, du Premier Ministre Ephraïm Inoni et du président de l'Assemblée nationale Cavayé Djibril.

[4] Certains camerounais pensent que le dégraissage de tout cet effectif devra intervenir dans un proche avenir, après l'euphorie des élections. Parce que l'élargissement de la clientèle implique un certain investissement et des demandes qu'il faut prendre en considération. En plus, selon certains enquêtés, les pressions des bailleurs de fonds à la suite du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvre Très Endetté (aboutit en avril 2006) devront permettre de dégraisser cet effectif. En plus, la redistribution est tributaire de ressources économiques.

suggère donc la mise en place de l'économie de la rétribution. Tous les systèmes sociaux, politiques, économiques, sont assujettis à ce mode opératoire. Dans ce registre, la rétribution personnelle obéit également à un système de récompense qui relève du pouvoir discrétionnaire de certains dirigeants. Elle peut être matérielle, symbolique[1] ou politique[2]. Cette gratification passe également par la légalisation du statut des militaires, à l'instar du décret n° 94/185 du 29 septembre 1994 portant statut particulier des personnels militaires non officiers et le décret n° 94/184 de la même date portant statut particulier du corps des officiers d'active des forces armées. Il leur garantit la stabilité, les avantages et les avancements.

En outre, le système de rétribution représente un modèle de contrôle que le politique exerce sur les autres institutions à l'instar des forces de l'ordre. L'assujettissement des organes de répression au politique se fonde sur une logique de domination, plutôt que sur une optique démocratique de soumission du militaire au politique. Les itinéraires d'assujettissement se traduisent par le traitement spécial qui est fait à l'armée dont la solde est plus élevée que les autres corps du fait qu'elle représente une menace. Ménager l'armée suppose également qu'elle puisse s'insérer dans l'espace économique. Etant donné que les forces de répression ne peuvent s'inscrire dans le champ politique elles se positionnent dans l'économique à travers les « affaires »[3]. En plus, n'ayant pas le droit de faire les « affaires » à savoir les marchés publics, les investissements etc. ils contournent le système en se plaçant sous le couvert des proches.

[1] Le symbolique concerne les nominations dans certaines sociétés comme président directeur général ou comme président du conseil d'administration. Certains sont d'avis que la nomination d' Ayissi Mvodo à un poste de président de conseil d'administration était motivée par ces considérations. Cette gratification survient du fait de la déchéance de ce dernier, qui ayant été une personnalité politique de l'ère Ahidjo, le président Biya se positionne donc en sauveur et lui aurait même offert des prestations sanitaires. Mais la déconfiture naît lorsqu'Ayissi Mvodo tente de poser sa candidature aux élections présidentielles de 1997.

[2] La nomination politique quant à elle peut se traduire par un poste d'ambassadeur, généralement accrédité auprès des grandes puissances. Dans le système interne, la gratification peut survenir dans le cadre du parti par exemple dans le bureau politique, au cabinet central du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC).

[3] D'après un enquêté, le quartier général de l'armée est déserté par certains militaires à partir de 11 heures. Ils s'investissent dans l'économique.

On aboutit donc à la figure du big man[1] militaire qui s'enrichit grâce à sa charge et à sa position de commandement. Ce phénomène de capitalisation a pour but de permettre à l'armée de se détourner du politique. Le monde économique devient une sorte de catharsis pour certains militaires. Quant à la police, le système d'accumulation qui s'organise à travers la corruption lui permet également de se détourner du champ politique.

Par ailleurs, la paupérisation infligée aux sous-gradés de l'armée permet également au politique d'exercer une certaine contrainte sur cette institution. L'économie de la pauvreté, la gabegie et la concussion atteignent donc l'armée. Certains militaires se plaignent de leur solde insuffisante. Ils disent être obligés d'acheter eux-mêmes leurs tenues, ce qui cause une hétérogénéité au niveau de l'apparat. Certains racontent qu'ils achètent leurs treillis dans les réseaux de contrebande au Tchad[2]. Tout ceci leur vaut de rechercher les itinéraires d'accumulation. Dès lors, les militaires s'investissent dans le champ économique. *A contrario,* les fonctionnaires pensent que les militaires ou les « hommes en tenue » reçoivent une solde importante au détriment des civils. Ceux-ci sont d'autant plus révoltés qu'ils pensent qu'il s'agit d'un traitement inéquitable car certains fonctionnaires détiennent un niveau académique plus élevé et reçoivent des salaires qu'ils jugent minables, tandis que les militaires mal, peu ou non scolarisés bénéficient d'un traitement de faveur. Selon certains enquêtés, ce traitement est dû au fait que l'armée « sauve » le pouvoir en place[3]. Dans ce contexte, l'illégitimité des dirigeants les oblige à se doter des mécanismes de protection et des moyens de coercition devant servir à contrecarrer, à prévenir toute tentative de dissidence et à mater toute rébellion.

En résumé, la tactique politique réside ici dans la mise en œuvre d'une politique de différenciation entre militaires et/ou les autres forces de l'ordre. Cette différenciation a pour but d'atomiser ces institutions. Par exemple, certaines forces de l'ordre de haut rang ont droit à des privilèges tandis que d'autres de rang inférieur pour la plupart du temps ne bénéficient pas des mêmes avantages. Ce système inégal donne au champ politique d'avoir une mainmise sur les acteurs de sécurité. Il concourre donc à l'accroissement des antagonismes entre

---

[1] D'après Médard, (J-F.), le big man doit accumuler des ressources dans une perspective de consolidation de son pouvoir et de sa survie politique. Les ressources qu'il cherche à accumuler sont d'ordre politique et économique. Il fait fructifier ses ressources politiques et inversement, il peut s'enrichir grâce à la politique, mais il doit être riche pour faire la politique, « L'Etat patrimonialisé », *Politique Africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 25-36, p. 29.

[2] Il s'agit généralement des militaires en fonction dans le Nord du Cameroun. Ces transactions frontalières et les trafics de toute sorte se déroulent le plus souvent à Kousséri, zone frontalière avec le Tchad. Ces derniers arborent donc les tenues de l'armée tchadienne. Il se pose un problème d'identité et de confusion. Ceci pourrait également être néfaste en cas de conflit entre les deux armées.

[3] Enquête, février 2005, Yaoundé.

institutions de sécurité. Ceci tend à annihiler le désir de constituer de grands corps ou de créer de grandes corporations pouvant contrecarrer l'action politique.

B Contrôle et gestion politiques des ARE

Le contrôle et la gestion politiques concernent les modalités de gouvernement des ARE par le champ politique. Ces modalités s'effectuent premièrement à travers une politique de nomination. En d'autres termes, elles s'articulent autour d'une politique « néopatrimonialiste » en termes de promotion de certaines forces de l'ordre. Deuxièmement, ces modalités politiques se traduisent par une option politique qui consiste à tenir l'armée à l'écart du champ politique.

En premier lieu, le contrôle politique de ces institutions passe par la nomination des personnes non ou sous-scolarisées que l'on nomme communément « les sacs au dos » au contraire des « longs crayons » qui représentent les plus scolarisés. Ceci permet donc au politique d'instrumentaliser cette catégorie. La soldatesque sous-scolarisée est le plus souvent envoyée pour mater la rébellion dans les campus universitaires. Il s'agit souvent des affrontements violents et sanglants entre forces de l'ordre et étudiants[1].

Ce contrôle s'inscrit dans le cadre de la création d'un climat de concurrence et d'antagonisme entre certains militaires. Ces conflits personnels peuvent être bénéfiques au régime car une alliance entre les grands acteurs de la sécurité pourrait lui être préjudiciable. Les divergences se lisent également au niveau individuel. Dans un document, le Colonel Blanc explique « la hargne » du capitaine Nganso Sundji par le fait que ce dernier « s'estime lésé par rapport au commandant Semengue entré à St-Cyr en 1957 et devenu officier supérieur depuis octobre 1961, tandis que lui, entré à l'école Polytechnique (concours plus difficile) en 1958 n'était encore que capitaine ». Néanmoins, le ministre des forces armées Sadou Daoudou explique cette disparité par le fait que dès le recrutement de Pierre Semengue dans les forces armées camerounaises « nous avons vu en lui le futur commandant des forces terrestres et le futur chef d'état-major de nos forces Armées. Et nous lui avons fait bénéficier des avancements spéciaux, rapides, compte-tenu des objectifs que nous voulions atteindre ». Pour lui, l'école polytechnique n'est pas une école purement militaire et ne peut être comparé

[1] Quelquefois, lors des arrestations, les forces de l'ordre obligent les étudiants à scander: « CEP en haut, licence en bas ». Le certificat d'études primaires est le plus souvent le diplôme assimilé à cette catégorie de soldats tandis que les étudiants sont assimilés aux détenteurs de licence universitaire. Dans ce contexte, grâce à l'instrument de la force que détient le militaire, le rapport de force intellectuel change de telle sorte que le diplôme primaire peut désormais primer sur le diplôme universitaire.

à St-Cyr. En plus, Nganso Sundji a bénéficié d'une formation militaire rapide contrairement à celle reçue par Pierre Semengue[1]. Les conflits interpersonnels rentrent donc dans le processus d'éclatement des institutions de sécurité.

Les antagonismes existent également entre les anciens officiers de police et les nouveaux commissaires. Les seconds semblent davantage portés vers les itinéraires d'accumulation. Il se dit même qu'ils pourraient s'enrichir en quelques années plus que ne l'ont fait leurs aînés durant toute leur carrière. Ceci explique aussi un conflit de génération qui s'articule autour de la capitalisation des ressources et de l'introduction de nouveaux comportements liés à la « culture jeune ».

En outre, les nominations clientélistes opérées par le politique permettent de contrôler les institutions de répression. Ce système de contrôle, de prébende et la volonté d'éloignement des forces de sécurité de la sphère politique s'illustre d'une part par les nominations des personnes considérées dans le champ des ARE comme médiocres[2] ou pas instruites qui sont obligées de s'inscrire dans la dynamique d'allégeance. D'autre part, il se conçoit à partir des nominations des personnalités militaires de manière générale.

D'un côté, contrairement à certaines stratégies politiques qui permettent aux dirigeants de nommer certaines personnalités politiques compétentes à certains postes-fusibles contribuant ainsi à les délégitimer et à détruire politiquement l'adversaire, les nominations aux hautes fonctions militaires n'obéissent pas toujours à cette stratégie. Car ici, l'armée est d'abord une « armée sociale », n'étant pas routinisée à la guerre. Ce qui l'empêche également d'introduire certaines demandes légitimes. L'absence d'une armée de guerre contribue donc à construire un consensus mou entre le politique et l'armée. Cette alliance entre Appareils Répressifs de l'Etat et politique permet d'aboutir à la stabilisation du système global. La convergence entre les deux institutions sert à bâtir un système hégémonique et un ordre basé sur la répression qui s'exerce sur le peuple.

D'un autre côté, une analyse historique des nominations dans les forces armées camerounaises montre qu'elles sont parfois l'objet d'une réponse à une conjoncture politique, d'une tactique politique, d'une gratification à l'issue de ces conjonctures ou tout simplement d'une logique ethnique. De juillet 1973 à juillet 1983, le Général Pierre Semengue restera le seul général des forces armées camerounaises. En fonction depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, il représente un acteur important des forces armées camerounaises.

---

[1] Voir Abwa, (D.), *Sadou Daoudou parle*…, op. Cit., p. 63.
[2] Il s'agit ici des avis de certains de leurs collègues, la plupart du temps plus instruits. Ces derniers considèrent cette forme de nomination comme une injustice à leur égard.

Il est nommé lieutenant français le 1er octobre 1960. Ce même jour, il est promu capitaine camerounais. Le 1er octobre 1961, il est nommé chef de bataillon. Ensuite, il est promu colonel le 1er janvier 1965. Le 1er juillet 1973 il est nommé Général de brigade et Général de division le 1er juillet 1982. De juillet 1973 à juillet 1983 il restera le seul Général de l'armée camerounaise. Le 25 septembre 2001, il est nommé Général d'Armée[1].

Le premier juillet 1983, le président Biya nomme les Généraux de brigade Oumaroudjam Yaya de la gendarmerie nationale, Jean Nganso Sunji et James Tataw de l'armée de terre. Ces nominations surviennent après la crise de succession entre le président Ahidjo et son successeur[2]. La querelle entre le Nord et le Sud qui s'articule autour de la tentative de renversement du pouvoir en 1984 se traduit par exemple par le fait que les mutins vont scander en langue Ewondo[3] « Bya man non djom bya » qui signifie de manière générique « nous avons repris nos choses ». Il est question ici de la reprise du pouvoir qui était jadis la propriété des ressortissants du nord. Les nominations des militaires s'expliquent par la volonté du nouveau régime à restructurer l'espace de domination et hégémonique, à reconstruire le champ des forces et à éradiquer les ennemis. Cette nomination marque ainsi la volonté de se démarquer de l'ancien régime et à conjurer le passé. Ainsi, la nomination de Oumaroudjam Yaya, ressortissant du nord du Cameroun, fief de l'ancien président pourrait traduire le désir de rallier, de convertir et d'accaparer une partie de la population inscrite dans la logique de résistance et de dissidence à l'égard du nouveau régime. Cette forme de clientélisme s'est amplifiée depuis cette période. Car il était aussi question de gratifier certaines forces militaires ayant participé à la restauration de l'autorité que le putsch avait tenté d'ébranler.

D'autres promotions de généraux surviennent le 13 avril 1989. Il s'agit de la nomination du Général de brigade Laurent Angouand de la gendarmerie nationale, du Général de brigade Jean Réné Youmba, du Général de brigade Benoît Asso Emane de l'armée de l'air. Ces promotions interviennent durant la période qui précède la crise politique qu'entraîne la transition démocratique au Cameroun. Il s'agit ici de prévenir la crise à venir. Car les turbulences commençaient déjà à se faire sentir.

---

[1] Lire sa bibliographie, Ateba Eyene, (C.), *Le Général Semengue: toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Clé, 2002.
[2] Sur cette question, se reporter à la section II du chapitre I de la deuxième partie.
[3] Langue pratiquée dans la région centre-sud du Cameroun.

Le 05 février 1993, les nominations suivantes interviennent:

Grades	Noms
Général de corps d'armée	Pierre Semengue
Général de division	Oumaroudjam Yaya Jean Nganso Sunji
Général de brigade	Roland Mambou Deffo René Claude Meka Philippe Mpay Abdoulaye Oumarou Garoua Camille Nkoa Atenga Gabriel Taka Songola Pierre Samobo
Contre Amiral	Ngouah Ngally

Cette période est marquée par les antagonismes politiques de la transition démocratique qui développent le désordre politique. Le pouvoir en place n'est plus le seul maître du jeu à cause d'une opposition dont l'action se radicalise. Ces nominations surviennent après les élections présidentielles très controversées de 1992. Il s'agit une fois de plus de tenter de restaurer l'autorité et l'ordre décadents à cause du désordre politique.

Le 25 septembre 2001, les généraux suivant sont nommés:

Grades	Noms
Général d'Armée	Pierre Semengue
Général de corps d'Armée	Oumaroudjam yaya Nganso Sundji
Général de division	Réné Claude Meka James Tataw Pierre Samobo Benoît Asso'o Emane Camille Nkoa Atenga Roland Mambou Deffo Laurent Angouand Jean Réné Youmba Philippe Mpay

Général de brigade	Doualla Massango
	Simon Pierre Dagafounangsou
Gendarmerie nationale	Ivo Desancio Yenwo
	Isidore Obama
	Blaise Benae Mpeke
	Isaïe Ngambou
Armée de terre	Hector Marie Tchemo
	Baba Souley
	Saly Mohamadou
Armée de l'air	Paul Yakana Guebana
Vice Amiral	Ngouah Ngally

Au total, on compte 25 généraux en ajoutant les Généraux de brigade Abdoulaye Oumarou Garoua et Taka Songola non promus le 25 septembre 2001.

La réorganisation des forces armées en 2001 explique la marge de manœuvre du pouvoir politique et la restauration autoritaire en post transition. Elle traduit aussi un système hybride né des mécanismes hérités du système autoritaire, associés à quelques pratiques démocratiques en période de décompression autoritaire dont l'aboutissement est l'imposition par le pouvoir d'une hégémonie qui lui avait été disputée pendant la période de démocratisation. Ces dernières promotions précisent la continuité de la politique « néopatrimoniale ». Le souci de dépolarisation et de multicentralisation du pouvoir militaire entraîne la tentative de dépossession de ce pouvoir. Durant la période en cours, il ne s'agit pas de gérer des crises politiques mais d'assurer la pérennité de l'ordre établi grâce à l'action des forces de sécurité et de l'ordre.

En deuxième lieu, la stratégie qui consiste à mettre l'armée à l'écart du politique s'est avérée lors du putsch de 1984. L'une des raisons qui a permis à l'armée de ne pas prendre le pouvoir à cette période est la quasi distance que le politique s'est attelé à mettre en œuvre

depuis la constitution de la post colonie[1]. Nous avons en présence un exécutif totalement anéanti qui a pu reconquérir sa place grâce à l'action de l'armée. Ceci se déroule dans un contexte de jeux de pouvoir, d'enjeux et d'intérêts individuels et parfois collectifs. C'est le cas du lobby qui à travers le fait de contrecarrer la tentative de démission essaye de sauvegarder ses propres intérêts[2]. Le refus historique de l'armée à prendre le pouvoir et à gouverner lui vaut une place de privilégié. Le paradoxe résidant sur le fait qu'elle tentait de respecter le principe démocratique de soumission du militaire au politique. On assiste donc à une assomption de l'armée du fait de sa neutralité dans le champ politique. Dans un autre registre, l'armée a été socialisée à la lutte contre la rébellion des années 60 aux années 70. Son cantonnement dans les casernes depuis la fin de la rébellion était aux antipodes de son habitus de répression. Le putsch lui permet donc d'opérer une sorte de revanche sur l'histoire[3]. La police politique par contre va connaître une certaine illégitimité parce que la sécurité de l'Etat, des institutions et davantage celle des dirigeants avait été ébranlée. Les autorités prennent une série de mesures parmi lesquelles ils procèdent à un important remaniement dans la structure sécuritaire. Ainsi, après le putsch de 1984, Pierre Minlo Medjo, commissaire divisionnaire, ancien chef de service provincial de la sûreté nationale pour le Littoral succède à René Meka au poste de Directeur de la sécurité présidentielle.

---

[1] Les forces armées républicaines reprennent le dessus pendant que le président Biya est plus ou moins assigné à résidence. Le Général Semengue, après avoir éradiqué toutes les poches de contestation et libéré le pays de l'emprise des putschistes, le 8 avril, serait allé à la résidence du chef de l'Etat en tenue de combat et armé. Certaines personnes avaient alors supposé qu'il venait prendre le pouvoir. Il aurait remis son arme aux gardes et l'inquiétude s'était dissipée. Il déclare à propos « J'ai vu le président de la République; je lui ai dit que tout était terminé et qu'il pouvait assumer valablement sa haute mission. Il m'a remercié et à travers moi toute l'armée camerounaise ». A la question de savoir pourquoi il n'a pas voulu changer le destin du Cameroun en prenant le pouvoir, il répondra « Si la conférence nationale s'était effectivement tenu, l'armée aurait fait un coup d'état. Le coup d'état civil, à travers la conférence nationale souveraine avait pour fondement la prise de pouvoir par les moyens illégaux. Pourquoi ne pas admettre que les militaires puissent aussi prendre le pouvoir par les moyens illégaux. Voir l'ouvrage sur Semengue, Ateba Eyene (C.), op. Cit., p. 214. Cette version de la victoire opérée grâce à l'action du Général Semengué est démentie par le Général Asso, il s'agit dans ce cas d'une concurrence de l'inscription des acteurs militaires dans l'histoire.

[2] Certaines rumeurs énoncent qu'au vu des massacres perpétrés, le président Biya voulant abdiquer et se rendre aurait été dissuadé par les chefs militaires de son ethnie. Ils arguaient que s'il essayait d'outrepasser leurs injonctions, ils seraient les premiers à l'assassiner. De plus, pendant la crise politique des années 90, la rumeur prétend que le chef de l'Etat aurait émis l'idée de démissionner, ceux-ci, en plus des personnalités politiques de son ethnie l'auraient également dissuadé.

[3] Les meurtres, les exécutions extrajudiciaires sont opérés. Les combats aux alentours de l'aéroport de Yaoundé où les « robots » du colonel Titus Ebogo sont positionnés seront les plus meurtriers. Le président de la République annonce que 1205 personnes ont été interpellées, 491 ont été poursuivies en justice. Il y a eu 282 relaxés, 205 condamnations à temps, 51 condamnations à mort, une action éteinte par décès ». Ndi Mbarga, (V.), *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1993, pp. 49-50. De l'avis de certaines forces de l'ordre qui ont exercé à cette époque, des sévices étaient infligés aux putschistes, en l'occurrence certains d'entre eux devant boire leurs urines. Ceci contribuait à les humilier car certains d'entre eux avaient eu de hautes responsabilités. Il s'agissait ainsi de chasse aux sorcières.

Samuel Missomba[1] remplace J. Fochivé à la CND. En 1987, il est nommé directeur général du CENER[2]. Déjà lors de la crise de succession de 1983 entre les deux présidents, l'armée a également rehabilité le nouveau régime en arguant qu'elle ne faisait que respecter la légalité républicaine. Le Général Semengue ordonne aux troupes stationnées près de Yaoundé de faire mouvement vers la capitale. L'ancien président Ahidjo est obligé de quitter Yaoundé pour se rendre à Garoua. Le Général Semengue va également déjouer un coup d'état lors d'une visite officielle du président Mitterrand. Il aurait positionné d'importantes troupes (tout autour de la capitale) qu'il commandait à partir d'un lieu tenu secret. Toujours lors de la crise de succession, il dit avoir déjoué un complot tendant à l'assassinat du président Biya pendant la coupe du Cameroun opposant le canon sportif de Yaoundé et l'Union sportive de Douala. Cette situation aurait amené le président Biya à écourter le reste du mandat qu'il tenait du président Ahidjo. Il organisera donc les élections présidentielles anticipées au début de l'année 1984. Il déclare également qu'il a désamorcé les troubles socio-politiques des années 90. Lorsque les radicaux décident « d'enlever » le président de son bureau à Etoudi, afin de contrer l'effusion de sang, qui aurait pu survenir de l'affrontement entre la garde présidentielle et les forces radicales, le Général Semengue aurait placé des barrages sur toutes les routes et pistes menant vers la capitale sur 200 km. Avec l'appui du général Laurent Angouand, ils auraient négocié avec les radicaux qui auraient ainsi rebroussé chemin[3].

Au travers de toutes ces actions de protection du pouvoir, l'armée est rentrée dans les faveurs du régime. Il s'est construit une sorte de coalition entre armée et politique au Cameroun. Par contre, la police va baisser dans l'estime du régime et ne retrouvera pas jusqu'aujourd'hui ses lettres de noblesse et les grâces du régime. Selon le régime, c'est la garde républicaine qui avait été à l'origine du putsch. Le pouvoir politique s'est donc appesanti à contrôler et à éjecter les institutions de répression du champ politique en les rétribuant. Dans ce contexte, le politique s'investit à contrôler le champ politique. Toutefois, il ne s'agit pas d'une intégration ou d'un ravalement total des institutions de l'ordre et de sécurité dans le corps politique à cause de quelques tentatives d'autonomisation de ces institutions. Le politique travaille donc à contrôler toute velléité de contestation afin d'assurer sa propre régulation et la survie du système.

---

[1] Samuel Missomba est nommé Directeur administratif de la sûreté nationale en 1961. En 1963, il occupe les fonctions de directeur adjoint de la sûreté fédérale. En 1969, il est promu Directeur du service central de la sécurité publique qu'il cumule avec les fonctions de directeurs des voyages officiels en 1971. En 1975, il devient Directeur de l'Ecole Supérieure de Police (ENSP). En 1976, il est nommé Conseiller technique. Il y reviendra en 1981, après avoir occupé une seconde fois le poste de Directeur de l'administration générale.
[2] Ndi Mbarga, (V.), op. Cit., pp. 53-54.
[3] Ateba Eyene, (C.), op. Cit.

En définitive, les institutions chargées de l'ordre et de la sécurité jouent un rôle fondamental dans la stabilité et la pérennisation du système politique en vigueur. Durant la « conjoncture critique »[1] des années 90 inhérente au processus de démocratisation, les forces de l'ordre auront été les piliers de la restauration d'un ordre évanescent et décadent. Grâce à la répression et aux stratégies politiques, la « restauration de l'autorité » sera rétablie. En clair, la libéralisation politique des années 90 n'a pas changé les rapports entre les deux institutions. Car la démocratie représente le régime des dominants. Elle suppose l'appropriation et l'accaparement du discours démocratique par le régime, ceci étant possible grâce à l'onction de l'armée. L'armée est devenue une force et un acteur politique en Afrique; qui participe à la gestion de l'ordre politique et n'hésite pas à renverser le gouvernement civil comme en atteste les multiples coups d'état militaires en Afrique[2]. Mais, dans le cas du Cameroun l'alliance hégémonique entre armée et politique permet aux dirigeants de gouverner et aux militaires d'investir des champs autres que le champ politique. A cet effet, certains militaires interrogés pensent que la non immixtion de cette institution dans la politique est due au fait qu'ils sont « bien formés » au Cameroun contrairement au Tchad par exemple où on connaît une désaffection de l'armée. Certains d'entre eux arguent qu'« au Cameroun on n'est pas en présence d'une armée camerounaise mais des forces armées. Dans les Etats de la sous-région, il y a un délaissement de l'armée régulière »[3]. L'organisation de l'armée en forces armées qui constituent une sorte de « société organique » permet de rétribuer plusieurs personnalités, de les faire rentrer dans le système de prébende, contrairement à un modèle d'armée unique. Cette logique des forces armées contribue à mettre l'armée en miettes, ce qui la rend plus contrôlable.

Toutefois, il est à noter que l'assujettissement ne s'effectue pas totalement dans ce système. L'accaparement et la captation des institutions de répression par le politique souffrent de certaines apories. Quelquefois, les institutions de sécurité ont tenté de changer le cours politique de l'Etat. Il a été parfois question d'autres tentatives de coup d'état qui ont été déviés. A ce titre, l'agent de renseignement Pierre Ela souligne la tentative de complot vite étouffée entre 1988 et 1989. Les services secrets français avec la complicité de certains membres du Secrétariat d'état à la sécurité intérieure sont indexés dans ce complot. En mars 1989, le Secrétaire d'Etat à la sécurité intérieure et le Directeur général du CENER sont

[1] Sur la notion de conjoncture, lire Dobry, (M.), *Sociologie des crises politiques: la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, FNSP, 1986.
[2] A l'instar du coup d'état en Centrafrique le 15 mars 2003 où le président démocratiquement élu est chassé du pouvoir par l'actuel président Bozizé.
[3] Entretien avec des colonels de l'armée camerounaise, avril 2005, Yaoundé. Nous ne pouvons en dire davantage sur leur identité.

limogés. Le chef de l'Etat signe un décret portant création de la Délégation générale à la sûreté nationale[1]. Dans cet ordre d'idées, les forces politiques et les forces militaires se neutralisent dans l'optique d'une autonomisation pour les premières, de capitalisation des ressources et de construction du pouvoir personnel, corporatiste et des réseaux. Au delà de quelques divergences, dans le cadre de l'autoritarisme modéré, les forces de répression représentent les alliés du pouvoir politique[2]. Ce pouvoir tire son essence de la contrainte qu'elles lui fournissent. Elles sont donc liées à la survie du régime. Toutes ces dynamiques d'assujettissement, de conflits, de domination et d'alliance constituent donc le terreau de l'ordre politique au Cameroun.

C Armée comme enjeu politique

Cette problématique offre une perspective permettant d'étudier les logiques du pouvoir en place. L'analyse de ces logiques met en lumière la territorialisation des forces de l'ordre et tente de rendre compte des dynamiques, des mutations et des usages politiques. Aussi, la restructuration de l'armée et les nominations au ministère de la défense traduisent-elles non seulement les modalités de gestion et de contrôle politiques, mais elles déterminent également l'enjeu dont l'armée fait l'objet.

Dans un premier temps, la consolidation de l'armée fait suite à la pacification du champ politique inaugurée par l'accalmie de la fin des années 70 marquées par la fin de la rébellion. *A contrario*, la crise politique de 1984 et la crise de transition des années 90 conduisent à une recomposition de l'armée. L'enjeu ethnique constitue une permanence dans la gestion politique des forces armées au Cameroun. Pendant le règne du président Ahidjo, les différents ministres de la défense et les autres postes de responsabilité des institutions de sécurité étaient destinés aux personnes originaires du nord. Pour des raisons de fidélité et des calculs stratégiques, on nomme des personnes proches. Par exemple, Sadou Daoudou restera à la tête de ce ministère pendant près de 19 ans. Maïkano Abdoulaye conservera ce poste après

[1] A cet effet, il est dit par exemple que des munitions de calibre 9 mm auraient été remises par des français qui travaillaient à la société Hysacam destinées à l'assassinat du président Biya. Le nom de Patrick Turpin ressortissant français qui dirige une société de gardiennage, Africa Security est cité ici comme ayant reçu des informations à propos de ce complot. Lire, Ela, (P.), *Dossiers noirs sur le Cameroun: politique, services secrets et sécurité nationale*, op. Cit., pp.77-87.

[2] A ce propos, Daalder, (H.), souligne les « liaisons dangereuses » qui se développent entre les militaires et les « haut fonctionnaires » dans le processus de défense de l'Etat. Ce qui crée une corrélation entre la genèse de pratique politique autoritaire et une logique anti-démocratique, « Path toward state formation in Europe : Démocratization, Bureaucratization and Politicization », in Chehabi, (H.E), Stepan, (A.), *Essays in Honor of Linz (J.), Politics, Society and democracy comparative studies*, Boulder, Westview Press, 1995, pp.113-140.

l'alternance. Issa Bakary sera Délégué général à la gendarmerie nationale. Bouba Kaëlé sera commandant du quartier général. Abba Kaka et Ibrahim Oumarou seront intendants. L'aide de camp du président Ahidjo à la fin de son règne est Salatou Adamou[1]. Maïkano Abdoulaye conservera jusque là le poste de Ministre de la défense après le départ du président Ahidjo. Avant la crise de succession, certaines personnes originaires du nord conservent des postes de responsabilité parce que le président Ahidjo gardait encore ses marques dans le nouveau régime, à l'instar de Ministre Bello Bouba Maïgari. Après cette crise, le président Biya procède au remaniement de 1983. Il va ainsi poursuivre la politique de gestion des forces armées à travers l'ethnicité. Ainsi, Gilbert Andze Tsoungui et Jérôme Emilien Abondo, Meva'a Meboutu et Akam Mfoumou, etc. tous anciens Ministres de la défense sont originaires du centre ou du sud et par conséquent du grand groupe Bëti dont est issu le président Biya. Actuellement Rémy Ze Meka Ministre délégué à la présidence de la République chargé de la défense, le chef d'Etat-major des armées, le Général de division René Claude Meka sont également originaires de ces régions géographiques. Le Secrétaire d'Etat à la défense chargé de la gendarmerie Jean Marie Aléokol quant à lui originaire de l'est et proche du centre-sud. La nomination ou la promotion de Laurent Esso du groupe primaire Sawa, obéit à la logique d'arbitrage des minorités au Cameroun. Il s'agit ici d'intégrer les minorités dans l'espace de commandement. La promotion à ce ministère dans les années 2000 de Amadou Ali, originaire du nord rentre d'une part dans la stratégie de la construction géopolitique du pouvoir. Après le « complot » de 1983, le président Biya crée 3 nouvelles provinces. Les nouvelles provinces de l'Adamaoua et de l'Extrême nord ont pour but de contrecarrer la province du nord, fief et incarnation de l'ancien président Ahidjo. Ce démantèlement aura pour but de créer un nouveau leadership. Le président Biya commence donc à promouvoir les kirdis de l'extrême nord. D'autre part, elle serait due à sa fidélité à l'égard du régime actuel. Car il était opposé au putsch de 1984[2].

Dans un second temps, les centres d'instruction militaire obéissent également aux mêmes ressorts politiques. A l'époque du président Ahidjo, les différents centres d'instruction militaire étaient: Kutaba à l'Ouest, Ngaoundéré et Ngaoundal au nord. Avec le nouveau régime, il y a une sorte de régionalisation de ces centres. On peut citer le centre de Djoum à l'est et Obala dans la province centre pour l'instruction de la garde présidentielle. Il y a également les centres de formation de la police de Yaoundé et Mutenguéné. Awaé dans le

[1] Il existe bien d'autres, toutefois nous ne pouvons épuiser toute la liste, car ceux-ci nous semblent plus représentatifs.
[2] Cet avis est donné par un enquêté, Yaoundé, mars 2006.

centre abrite l'Ecole nationale à vocation régionale[1]. L'importance de la territorialisation de centres pourrait résider sur le fait qu'ils constituent des espaces qui participent à l'apprentissage, à l'acquisition et à l'emploi de la force. De ce fait, ils peuvent aussi représenter des sites dangereux en termes de dissidence. Le fait de les placer hors de l'espace du pouvoir comme à Kutaba (à l'ouest) ou dans un espace proche et contrôlable (au centre) participe de la volonté de neutraliser ces forces. La territorialisation des forces de l'ordre s'explique aussi par des unités de contrôle et de commandement disséminées dans tout le territoire. Ce qui prouve un certain maillage territorial. Ces unités sont la brigade, la compagnie, l'escadron, la légion, le secteur et la région militaire.

En définitive, tout comme les autres institutions de sécurité, l'armée constitue le miroir des contradictions qui travaillent la société camerounaise. Elle est écartelée entre la gestion de l'économie de la pauvreté et de rente, les intérêts individuels et les attentes de la société, les manœuvres illicites et l'éthique, la banalisation d'un corps et la construction d'une grande institution, son autonomisation et la protection des dirigeants politiques. Les institutions de sécurité sont plus ou moins assujetties au politique, toutefois, elles gardent une certaine marge de manœuvre qui leur permet de se positionner dans le champ étatique. En effet, leur coalition avec le pouvoir en place durant les périodes de crise politique en l'occurrence le putsch de 1984 et la transition démocratique des années 90 résulte davantage d'un choix tactique plutôt que d'un assujettissement au champ politique. Car l'acte de secourir le pouvoir en danger en 1984 leur procure plus de crédibilité historique que ne l'aurait fait une prise illégale du pouvoir et le renversement des institutions. En outre, certains dirigeants de l'armée n'ont été formé pour la plupart du temps que dans des logiques militaires à travers des écoles comme St Cyr etc. Dès lors, la socialisation et le formatage aux idées de séparation entre le militaire et le politique jouent un rôle fondamental dans ce contexte. Au delà de ce paramètre, le respect de la différenciation entre gouverner et exercer des missions militaires résulte aussi du choix personnel des acteurs militaires.

[1] Aman Nayobe au nord-ouest abrite le centre de perfectionnement au combat et Mora au nord abrite le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR).

&3 Appareil répressif de l'Etat et société : violence, soumission et coopération

Les rapports entre les forces de sécurité et la société sont empreints de conflictualité, de domination et de violence. Le peuple est l'organe où elle s'exerce. En même temps, ces rapports déterminent non seulement les relations d'autorité vis à vis du peuple mais aussi les relations d'intégration à la société. Il s'agit d'un double mouvement d'imposition de l'ordre et d'incorporation à la société. Ce mélange entre institutions de sécurité et peuple est d'autant plus possible que la différenciation est ténue. L'action de ces institutions s'inscrit dans le cadre de la violence légitime, de la contrainte physique, symbolique et illégitime. La relation entre les ARE et la société se définit premièrement au travers de l'intégration sociale et l'instauration d'un ordre par les ARE. Deuxièmement, elle traduit la violence illégitime qu'exercent les ARE en vue de l'instauration d'un ordre social.

I Appareil répressif de l'Etat: processus d'intégration sociale et instauration d'un ordre

Le processus d'intégration et d'adaptabilité des forces de l'ordre à l'économie de la pauvreté entraîne des dysfonctionnements. La réponse à la demande de sécurité souffre ainsi de multiples lacunes. Des moyens dérisoires sont alloués au fonctionnement de la police tandis que la garde présidentielle s'octroie des ressources colossales[1]. Ce détournement procède du déclassement matériel de la police. D'après M. de Certeau, il s'agit d'un « détournement buissonnier » des moyens de la contrainte légitime.

En outre, la radioscopie des activités de la police dénote la transformation de l'institution étatique en un organe sociétal et civil. Lorsqu'une victime appelle la police, les forces de l'ordre lui demandent si les bandits sont armés. Si la victime répond par l'affirmative, ceux-ci refusent d'intervenir en prétextant qu'ils n'ont ni véhicule, ni carburant et en plus qu'ils manquent d'effectif. Quelques fois, les fonctionnaires de police remplissent un rôle didactique ou pédagogique. La police s'est instituée en moralisatrice et prodigue des conseils aux populations plutôt que d'intervenir. Les policiers instruisent ainsi les populations et disent par exemple « si les bandits arrivent chez vous, donnez-leur tout ce qu'ils demandent. Montrez-leur où vous cachez l'argent ». Il s'opère donc un système contre-nature

[1] Sur cette question, se référer à la section II du chapitre IV de la deuxième partie de ce travail.

où la police se socialise aux nouvelles normes prescrites par les « entrepreneurs de l'insécurité ». Ceci procède aussi d'un mode consensuel entre activités d'insécurité et actions de sécurité. Dans ce cas, on aboutit parfois à une convergence entre les activités des acteurs de l'insécurité et certaines actions répréhensibles et criminelles perpétrées par certains policiers. Dès lors, on assiste à une mutation des fonctions de la police. Ceci est d'autant plus possible que lors des recrutements, pour des questions d'efficacité on infiltre certains individus ayant eu un passé de bandit dans la police. Au vu de leur trajectoire, en plus de la formation, certaines de ces recrues deviennent plus performantes dans un sens comme dans un autre. En d'autres termes, elles peuvent être efficaces ou sombrer dans le grand banditisme, c'est-à-dire devenir des « ripoux ». Ce qui est plus facile dans ce cas, car ils connaissaient déjà les rouages des activités de police avant d'y entrer.

En somme, la modicité des moyens qui handicape l'action de la police hypothèque sa légitimité et sa force concourre également à sa mission principale de la police qui réside sur la contrainte physique légitime ou illégitime. Plus la police et ses agents sont démunis, plus ils se spécialisent dans des logiques de rente. Ceci se fait avec l'aide de la violence. Dans ce cadre, les rapports avec la société s'inscrivent dans un système de délitement social qui les nourrit et les abreuve.

II Monopole de la violence illégitime et ordre social

Si de manière générale l'Etat légal rationnel webérien détient le « monopole de la violence légitime » qui s'exerce à travers les institutions de sécurité, dans le cas du Cameroun, cette violence est davantage illégitime. Parce que l'usage et l'exacerbation de la coercition fondent les rapports entre le peuple et les ARE. D'une part, les rapports de domination entre les institutions de sécurité et le peuple demeurent asymétriques. D'autre part, ces rapports peuvent être renversés au profit des citoyens.

Ainsi, il existe des rapports statutaires qui sont ceux de la police, qui détient le monopole de la violence et le peuple qui n'en détient pas. La détention d'un monopole d'exercice d'une « force non négociable » participe de cette asymétrie des rapports. Dans ce contexte, l'unité de domination qui structure les institutions de sécurité leur permet d'assujettir et de contraindre le peuple. Un enquêté nous dit à propos « Quand Bell Luc René[1] était Délégué général à la sûreté nationale, les policiers arrachaient les dossiers des citoyens.

[1] Ancien Délégué général à la sûreté nationale. Il sera remplacé par Minlo Medjo dans les années 2000. Enquête de terrain, décembre 2005, Yaoundé.

Ils giflaient les taximen… Son cortège filait à vive allure ». Ceci traduit l'omnipotence et l'arrogance de certaines forces de sécurité. En dehors de la force, ces institutions peuvent aussi user d'un « soft power » et de la ruse lorsqu'il s'agit de racketter certains individus. Toutes ces manœuvres introduisent un processus de délégitimation qui produit à son tour un effet pervers qui est l'amplification d'un « pouvoir concentrationnaire ». Car, plus la police est illégitime, plus elle exerce de la violence. De par ses prérogatives, elle procède à l' « économie du châtiment » et à la fabrication d'une technologie de la violence vis à vis du peuple. Un enquêté argue que « La police est notre bourreau ». Dans les quartiers par exemple, certaines forces de l'ordre brandissent leurs armes et veillent à ce que tout le monde prenne conscience de leur statut. Ce conflit émane donc de la pratique de la repression et de l'asymétrie des moyens de la contrainte. Cette distanciation entre le monopole de la force que détienent ces institutions et la faiblesse de la force de la loi qui devrait protéger le citoyen est un catalyseur du conflit. Les relations entre elles et le peuple sont aussi teintées de haine et d'envie. A travers les actions de la police, on assiste à une frustration sociale et en même temps, elle représente un attrait pour le peuple. Certains policiers sont recrutés parmi les démunis. Ceux qui souhaitent être recrutés à leur tour aimeraient rentrer dans l'espace de domination et disent parfois « Quand je serai dans la police, tous ceux qui me dérangent aujourd'hui vont me sentir ». Il s'agit ici d'une mise en garde des « cadets sociaux » à l'égard des « aînés sociaux » et des autres citoyens. La promesse d'une vengeance est également due aux sévices que la police leur inflige au quotidien. Dans ce sens, la violence devient une spirale, une sorte de thérapie et un « don » consistant pour les nouvelles recrues à rendre ce qu'ils ont reçu en termes de répression. Les policiers sont donc les dépositaires de la violence que leur ont légué leurs prédécesseurs.

L'ordre de domination implique aussi des attributs de puissance pour certaines catégories en l'occurrence les « cadets sociaux » à vouloir se positionner dans la société et être enfin appelé et considéré comme « chef »[1]. Ce terme permet de maintenir un ascendant sur les populations. Une personne interrogée pense que « l'ancien régime[2] a instauré le régime selon lequel le policier est au-dessus de la paix ». Il se demande « Est-ce qu'il y a une véritable pédagogie qui leur permet de se former? Ce qu'il faut faire c'est humaniser leur corps. ». Il continue en disant « on ne peut pas toucher un homme en tenue, on doit l'appeler

[1] Terme qui sert à désigner les forces de l'ordre.
[2] Il désigne le régime du président Ahidjo.

chef. ». La rhétorique du « tu sais même à qui tu as affaire »[1] participe de ce mécanisme d'imposition de la figure du dominant. Ce schéma désigne les interactions sociales et illustre les différentes représentations sociales à l'œuvre dans ce contexte. La volonté de s'opposer à ces institutions travaille la société et conduit à des dynamiques collisives entre les deux protagonistes. Néanmoins, elles exercent un pouvoir symbolique à travers les tenues d'apparat, parade militaire, etc. d'une part et une contrainte physique d'autre part. Les relations entre les institutions de sécurité et le peuple sont par conséquent soumises aux affrontements. En clair, la conflictualité naît de la volonté des premiers à imposer un ordre illégitime grâce à la force et la violence et à asseoir un système basé sur la capitalisation des ressources, la répression que les seconds tentent de récuser. Ces institutions constituent donc un facteur d'insécurité, d'instabilité et conjuguent toute l'adversité entre Etat-dirigeants et peuple.

En revanche, les rapports de domination ne sont pas figés. Il arrive qu'ils changent et se renversent. La libéralisation politique qui entraîne de nouvelles normes telles que l'introduction du respect des droits de l'homme dans leur mode opératoire, le respect du droit ou de la règle de droit en général dans l'accomplissement de leurs missions a servi à limiter les pleins pouvoirs qui étaient jusque là dévolus à ces institutions de répression. Même si les forces de sécurité ont du mal à se socialiser à ces nouvelles règles de fonctionnement, de plus en plus le pouvoir essaye d'arrêter le pouvoir. Les inspections des magistrats dans les commissariats sont de mises aujourd'hui. La question de la durée de garde à vue est de plus en plus discutée. Les traitements inhumains, dégradants, infamants et humiliants ainsi que les atteintes à l'intégrité physique, morale, psychologique et la torture sont de plus en plus proscrits. Cette volonté de socialisation de la police à de nouvelles formes de « gouvernementalité » passe par la formation juridique de certains officiers. Toutefois, certaines forces de l'ordre sont réticentes à leur appropriation. Elles continuent à user de la force illégitime pour se faire obéir à l'instar des bastonnades dans les commissariats que l'on nomme dans le jargon de la police le « café ». Celui-ci est parfois « distribué » aux détenus récalcitrants tous les matins, lors des rackets qu'ils exercent durant leur descente sur le terrain, plus précisément dans leur mission d'instauration de l'ordre public dans les marchés. Les menaces physiques et les bagarres perpétrées contre les taximen sont au cœur du conflit

[1] Phrase usuelle qu'adoptent souvent certains camerounais afin de prouver leur supériorité. Cette phrase participe d'un processus de dissuasion.

ouvert avec les policiers du fait du racket, de la confiscation des papiers du véhicule[1] et de toutes les autres tracasseries policières dont ils sont victimes. Ces faits font partie du répertoire quotidien des rapports entre citoyens et forces de police.

Toutefois, les rapports de force se renversent parfois au profit des taximen. Il naît donc un retournement de la logique de domination. Il arrive que certains taximen menacent les policiers, parce que les premiers sont intégrés dans des sociabilités leur permettant de se défendre. Ils peuvent avoir des relations et des appuis auprès des personnes situées dans les hautes sphères de l'Etat. Dans certains cas, les propriétaires des taxis qu'ils conduisent appartiennent aux grands corps de l'Etat. Dès lors, ces taximen deviennent intouchables et peuvent même stigmatiser la police sans risque de représailles. Parfois, certains procèdent à la dissuasion en faisant mine de passer un coup de fil important à une personnalité de l'Etat. Les policiers sont donc obligés de se soumettre, car ils ont peur d'être réprimandés par les élites. Les policiers ne pouvant rien obtenir dans ces cas, hargneux, ils répliquent: « c'est vous qui avez le pays… Le Cameroun vous appartient. On va encore faire comment!!! ». Ces phrases traduisent leur impuissance et le dépit qu'ils éprouvent à l'égard des taximen non assujettis à leur imposition. Elles marquent aussi la relation intime ou l'assimilation qui est faite entre la figure de l'élite, la position sociale et l'Etat, ainsi que la logique de domination qui en découle. Un affrontement avec certaines élites peut aboutir à la révocation, à la rétrogradation ou à l'affectation du policier soit dans l'hinterland ou dans les bureaux, hors des espaces de rente que sont par exemple la rue ou la circulation. Les rapports de force sont fluctuants et mouvants. La chaîne de domination est donc une figuration qui est influencée par les rapports sociaux.

En plus, les citoyens se jouent des rapports informels, personnels, des socialités qui leur permettent parfois de rentrer dans la confrontation avec les forces de police. Ils arrivent parfois à sortir vainqueurs dans ces conflits grâce à la menace qu'ils brandissent de faire appel à telle personnalité, à la ruse, ou à l'arme de la corruption. Pour un individu qui se fait contrôler et qui ne possède pas ses papiers, il peut amadouer les forces de police. Les règles du jeu sont connues de tous. Les échanges entre la société et la police s'établissent donc sur un modus vivendi opérationnel qui se déroule suivant les conjonctures du moment, les individus, les opportunités et les situations informelles. Toutes ces réalités donnent au citoyen

[1] La confiscation des papiers du véhicule implique que le taximan en règle ou non n'a pas payé le tribut aux policiers d'un barrage. Ici le payement à un barrage de police n'induit pas un paiement automatique, car il faut payer à tous les barrages et à chaque patrouille parce que les équipes se relayent plusieurs fois au cours d'une journée.

de se jouer du système et de le transcender au gré des situations. Dans ce contexte, il semble imposer sa loi.

La police sert aussi à gérer les antagonismes sociaux entre individus. L'amitié que certains individus tissent avec les forces de l'ordre leur permet d'avoir des relations privilégiées dans le cadre de la fourniture de certaines prestations sécuritaires. En cas de différend, le « réseau d'affinité » avec les forces de forces de l'ordre est un moyen de résorption des problèmes, à l'exemple des agressions, des conflits avec un individu, etc. Ce « réseau » sert parfois à procéder à des règlements de compte et au positionnement social. Car se « montrer » au quartier avec les forces de l'ordre relève de la dissuasion. En contrepartie, le protégé de la police doit entretenir cette relation par des cadeaux en numéraire ou en nature. Parfois, pour des questions moins graves comme la dissuasion d'un adversaire par la force par exemple, le « protégé » peut juste « donner de la bière et/ ou payer le taxi »[1] à la force de l'ordre et à ceux qui l'accompagnent. Ces pratiques peuvent conduire à plusieurs exactions. Les relations ne tiennent pas toujours compte de la classe ou du statut social. Dans un contexte de « mélange social » les rapports se tissent indépendamment des hiérarchies sociales[2]. Ce système de « potlatch »[3] est aussi révélateur des rapports qui structurent les forces de l'ordre, les individus et l'ordre social tout entier.

La police est loin d'être une unité monolithique de domination, elle est constituée de cadets sociaux, des personnes devant allégeance aux autres et de quelques personnages qui peuvent s'inscrire dans l'espace de domination. Ces derniers à leur tour sont dominés par d'autres etc. Elle est donc sujette à des concessions sociales, à des alliances ainsi qu'à la domination de certains citoyens ordinaires. On observe également une cohabitation entre les autres forces de l'ordre et la société. Car les individus qui constituent ces corps sont non seulement sujets aux échanges et aux transactions sociales mais ils sont issus de cette société. L'armée est un acteur qui est traversé par les clivages ethniques, culturels, politiques, sociaux, etc. Elle est donc perméable à la société. A cet égard, les valeurs culturelles ont un impact sur la culture militaire théorique[4].

---

[1] Expression consacrée qui peut révéler plusieurs significations. Il peut s'agir d'un acte de remerciement, un symbole de gratification ou un élément de corruption. Dans tous les cas, il est question de donner de l'argent. Ces métaphores renvoient à la somme d'argent qui peut ne pas être considérable contrairement aux autres services.

[2] Par exemple, un haut gradé de l'armée qui voudrait acquérir un terrain dans une contrée à proximité de Yaoundé se verra obligé de rentrer dans des transactions avec les « autochtones », souvent agriculteurs. En retour il pourra « faire un geste » lorsque ceux-ci sollicitent son aide.

[3] Marcel Mauss en étudiant le système d'échange chez les Indiens Kwakiult dans le nord-ouest américain analyse une forme particulière de don qui est le « potlatch » dont l'obligation est de donner. En clair, le « potlatch » se fonde sur le fait de donner, recevoir et rendre, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1983.

[4] Nordlinger, (E.), *Soldiers in Politic: Military Coups and Governments*, Prentice-Hall, Englewood-Cliffs, 1977.

En somme, la démocratisation qui amène de nouveaux rapports sociaux semble changer la configuration de la domination. Désormais, le citoyen peut porter plainte au fonctionnaire de police pour les abus, ou encore faire appel à Amnesty International. Parfois, l'Etat se voit cité dans les rapports de Amnesty International concernant le non respect des droits de l'homme. Ceci oblige à sanctionner les différentes bavures de police[1]. Néanmoins, les plaintes des citoyens contre la police sont encore rares. La médiatisation qui entoure les dysfonctionnements de cette institution ne survient que lorsqu'il s'agit d'une personne influente du régime. A cet égard, la sanction de certains policiers reste encore discriminatoire. Car seuls les policiers considérés comme des bouc-émissaires en sont sujets, ceci ayant pour but d'apaiser la tension sociale. La presque inexistence de la sanction est d'autant plus significative que la police représente de plus en plus une entreprise de collecte de fonds. Dans ce contexte, la solidarité de corps demeure fondamentale, parce qu'en cas de condamnation d'un individu, l'intérêt commun des policiers d'un commissariat peut être menacé. Dès lors, l'idée d'intégration des valeurs démocratiques dans l'ethos de la police doit être nuancée. La rationalité à l'œuvre dans cette institution suppose que ces valeurs ne peuvent être prises en compte que lorsque la police est véritablement menacée par des scandales. Cette intégration des valeurs se fait également de manière erratique pour satisfaire les avis des institutions internationales. Autrement dit, un changement radical de l'institution policière du fait de la démocratisation implique une reconfiguration, voire sa décomposition parce que les schèmes qui la fondent aujourd'hui sont liés à la répression et à l'accumulation. Bref, les interactions qui se déroulent entre les forces de l'ordre et le politique permettent de décrire un ordre sécuritaire conflictuel et autoritaire. C'est dans cette lignée que se situe également l'administration.

Section II Les appareils administratif et judiciaire dans le processus de l'ordre sécuritaire

Tandis que l'appareil idéologique de l'Etat (administration) se déploie dans le cadre du commandement et l'édition des normes, l'appareil de légalisation (justice) quant à lui représente une instance de juridiciarisation des mécanismes sécuritaires. En effet, saisir le rôle

[1] Un avocat a été roué de coups par un policier. Ce qui a même entraîné la grève des avocats. Un député sera menacé par les policiers. Un commissaire de police arrache les organes génitaux d'un individu. En début 2005, lors d'une inspection dans un commissariat de Yaoundé un magistrat a été détenu et violenté par les policiers. Ceux-ci ont été aussitôt transférés à la prison. Tous ces faits émaillant le répertoire des exactions de la police, illustrent les incertitudes et l'arbitraire qui définissent les actes posés par lesforces de l'ordre.

de l'administration dans le cadre de la sécurité revient à considérer cette institution comme un acteur du champ sécuritaire. Mais aussi, cela implique d'appréhender son action dans le processus de fabrication de l'ordre sécuritaire, dans une optique de confrontation entre les différents champs. En outre, mobiliser la justice revient à l'intégrer dans ce processus comme un acteur fondamental, en tant qu'elle constitue l'appareil de légalisation de l'ordre sécuritaire et de juridicisation du politique. Il convient donc d'étudier premièrement le rôle de l'administration et deuxièmement celui de la justice dans la mise en œuvre de cet ordre.

&1 Administration: appareil idéologique de l'Etat et mission de commandement

Pour cerner l'action sécuritaire de l'administration, il s'agit d'abord de comprendre la nature de cette institution, ensuite les interactions qu'elle noue avec les autres champs. Enfin, il est question de mettre en évidence le rôle des acteurs dans la dynamique de construction de l'Etat.

Primo, l'administration au Cameroun s'imprègne de la nature autoritaire de l'Etat. Dans ce contexte, elle est une « administration de commandement ». Cette dernière se déploie donc contre le peuple qui devient son ennemi. Selon D. Darbon, ce qui fait la spécificité des administrations en Afrique, c'est leur confrontation avec les sociétés civiles revanchardes[1]. Elles se fondent aussi sur le modèle jacobin qui s'illustre par la centralisation du pouvoir. Dans le cadre du maintien de l'ordre par exemple, le rapport entre l'administration et le peuple est sujet aux conflits. Cette relation entre cette institution et les autres se construit suivant un modèle de lutte et de concurrence pour la direction de la fonction hégémonique, la politique d'accumulation, de positionnement dans le champ étatique et par conséquent dans l'espace de domination.

Secundo, la relation entre le peuple et l'administration se bâtit sur un mode paradoxal de luttes et d'alliances qui inclues la clientélisation des rapports. Parce qu'il arrive que les intérêts entre ces différents groupes soient convergents. Car l'administration se bâtit dans et avec la société. Les fonctionnaires sont aussi intégrés dans des échanges sociaux. Car les élites, les entrepreneurs politique et économique ou les big men ont besoin du capital que leur fournit la société. Ce capital se décline en soutien que leur apporte la communauté d'origine. Les nominations s'opèrent parfois au travers du nombre de voies électorales qu'on apporte à

[1] Darbon, (D.), « Administrations, Etats et sociétés » in Bach, (D.), Kirk Greene (A.A.), *Etats et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993, pp. 53-69.

l'élite de la région. Le soutien s'explique aussi par la bénédiction ou l'onction qu'apporte la communauté à son élite face aux tâches administratives et politiques qui lui sont confiées. Quelquefois, elles bénéficient des rites et des offres magico-initiatiques, des marabouts « pouvant influencer positivement » l'avancement dans leur carrière. Ces élites, grâce à leur positionnement politique et administratif ou militaire reçoivent parfois des titres nobiliaires de la part de leur communauté. A leur tour, elles participent au développement de leur région à travers des réalisations en termes d'infrastructures. Grâce aux réseaux clientélistes, elles peuvent aider les ressortissants de leur village à obtenir des concours administratifs, des emplois ou des nominations. Elles représentent aussi leur région sur l'échiquier national. Pour G. Kobou, la faculté de redistribution constitue le capital social de la personne qui a réussi. Si elle la perd, elle apparaîtra comme exclue[1]. Cette région existe donc sur le plan national par le truchement de ses élites. Il est question ici d'un échange de services entre les deux catégories d'individus.

Par ailleurs, les forces de sécurité sont soumises aux forces administratives dans le cadre de la mise en œuvre de la sécurité et de l'ordre public. Au cours de l'exercice de leurs fonctions, il arrive parfois que les forces de police s'allient aux fonctionnaires dans un processus d'extraction de ressources. Dans ce cas, les premiers peuvent reverser une partie de leur butin aux fonctionnaires dont ils dépendent en partie pour le bon fonctionnement, l'harmonie des rapports et les intérêts individuels en termes de nomination. Car le « chef de terre »[2] peut influencer positivement ou négativement la nomination d'une force de l'ordre grâce à des réseaux administratif et politique. En contrepartie, les forces de l'ordre sont soumises moralement et socialement à ces fonctionnaires. Il s'agit ainsi d'une figuration où les individus sont liés les uns aux autres. Dans ce système de commandement et de production de l'ordre, il existe un brouillage entre l'administration et les ARE. Car les administrateurs sont parfois nommés à la tête de la police et les anciennes forces de l'ordre se retrouvent dans l'administration.

Tertio, la trajectoire administrative de certaines personnalités donne à voir les processus d'institutionnalisation, de formation et de construction de l'Etat. L'histoire de l'administration se structure autour d'un certain nombre d'acteurs dont les plus en vue sont G. Andze Tsoungui, M. Mengueme et Koungou Edima Ferdinand. Leurs actions traversent la fin de la

[1] Kobou, (G.), « Ajustement structurel et exclusion sociale : Une analyse fondée sur le marché du travail », in Sindjoun, (L.), (éd.), *La révolution passive au Cameroun: Etat, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999, pp. 101-155.

[2] Nom donné au préfet et sous-préfet du fait du pouvoir dont ils jouissent dans les circonscriptions administratives et des biens en numéraire et en nature que les populations leur versent du fait de leur fonction.

décolonisation, toute l'histoire de l'Etat poscolonial jusqu'à nos jours. Leurs actions sont étroitement liées à la gestion des crises politiques au Cameroun. Par exemple, dans les années 60, ils sont nommés dans des zones stratégiques où sévit la rébellion. Que ce soit le putsch ou les transitions démocratiques, ils seront les piliers de la « restauration de l'autorité de l'Etat »[1] Ils s'apparentent donc à des stratèges du système[2] politique camerounais, ce qui leur vaut d'être nommé à la tête d'un ministère névralgique qui est l'administration territoriale[3]. Celui-ci implique la mise en œuvre des politiques de sécurité qui s'articulent autour de la répression de la subversion. Dans le cadre de l'administration, on peut également citer des acteurs tels que Enam Mbah préfet pendant la période de maquis.

Gilbert Andze Tsoungui représente un acteur important de l'administration au Cameroun. Il occupera les fonctions de préfet du Mungo en 1963 durant la période de maquis. En 1964, il est nommé Inspecteur fédéral de la région de Douala et cumule les fonctions de préfet du Wouri. Entre 1965-1972, il est nommé Ministre de la justice. A l'accession de P. Biya à la magistrature suprême, il conserve le portefeuille de la justice. Après la crise de 1983, il est nommé ministre des forces armées. Actif durant la tentative de putsch du 06 avril 1984, il s'adresse à la nation en annonçant la fin de l'insurrection et que le président de la République est en sécurité. Par reconnaissance pour ses loyaux services il sera reconduit à ce poste. Durant la période de transition démocratique, il jouera également un rôle primordial pour la survie du régime. En 1990, lorsque Denis Ekani est congédié du secrétariat à la sécurité intérieure, il devient Délégué général à la sûreté nationale. En 1992, il est nommé Vice-Premier ministre chargé de l'administration territoriale. Les victoires électorales du régime lui sont imputées, surtout celle de 1992 qui a suscité beaucoup de controverses et qui s'est déroulée dans un climat de profonde crise politique. L'opposition la considère d'ailleurs comme une victoire volée, en plus du rapport sans complaisance que l'Institut national Démocratique pour les affaires Internationales (NDI) dresse de sur ces élections. Certains enquêtés pensent que c'est grâce à l'action Gilbert Andzé Tsoungui que le régime a été sauvé. Au lendemain du vote du 11 octobre 1992, une effervescence et une crise totale se produisent à Douala. Des tracts indiquant la victoire de John Fru Ndi sont distribués dans toute la ville. Face à toute cette euphorie, la stratégie du gouvernement est de garder le mystère et le silence total sur les résultats des élections. Les esprits sont surchauffés et les militants du SDF sont

[1] Ce terme est d'ailleurs une sorte de rhétorique et une vulgate pour Gilbert Andzé Tsoungui et Koungou Edima Ferdinand.
[2] Certaines personnes pensent d'ailleurs que même en retraite, ils continuent d'influencer le système. Ce d'autant plus que pour certains comme Koungou Edima, son départ de l'espace politique ne date que de 2002.
[3] Ce ministère est l'équivalent du ministère de l'Intérieur en France.

sûrs de leur victoire écrasante sur le président Biya. Le ministère de l'administration territoriale qui gère l'information, par conséquent le pouvoir va donc jouer sur cet avantage pour instrumentaliser la révolte. Deux jours après le vote, ce ministère annonce dans les médias les résultats des premières tendances des élections, en n'évoquant que la supériorité des voix du candidat Biya. Au passage, il annonce quelques résultats des candidats tels que Bello Bouba tout et en se gardant d'indiquer ceux de John Fru Ndi. Cette guerre de nerfs va durer plusieurs jours au cours desquels les militants du SDF sont de plus en plus plongés dans le doute et deviennent moins vindicatifs. Environ une semaine après, l'administration territoriale annonce la victoire de Paul Biya[1]. La gestion politique de cette élection passe donc par la maîtrise de l'information et les mécanismes sécuritaires. Malgré les remous qui naissent de cette victoire que les opposants qualifient de « volée », les autorités politiques s'attèlent à rétablir l'ordre. Après toutes ces prestations, les populations baptisent Andzé Tsoungui « ingénieur en génie électoral ».

Jean Marcel Mengueme suivra le même parcours que Gilbert Andze Tsoungui et sont d'ailleurs de la même promotion. En 1962, il est nommé préfet de Garoua. Il sera le premier ressortissant du sud à être nommé dans le nord. Par la suite, il est affecté à l'ouest où il cumule les fonctions d'Inspecteur fédéral de Bafoussam et de préfet de la Mifi dès 1963. Après un passage à vide, il est nommé Directeur des affaires politiques au ministère de l'administration territoriale en 1969. En 1972, il sera gouverneur du Littoral et cumulera les fonctions de préfet du Wouri de 1976 à 1979. Après le putsch, il est nommé Ministre de l'administration territoriale. Le Colonel Etonde Ekotto va également lutter contre le maquis. Ce qu'on nomme la rébellion des intellectuels avec Woungly Massaga, Ossendé Afana, Samson Mondjengue, Samuel Ze Ze. Celle qui concerne les arrondissements de Moloundou, Ngoïla, Djoum et Mintom à l'est du Cameroun entre 1967 et 1968 seront combattues entre autre par Etonde Ekotto, Nganso Sunji, James Tataw et Pierre Semengue. Tous les trois derniers ont aujourd'hui le grade de général. Le Colonel Etonde Ekotto quant à lui est un ancien Délégué du gouvernement de la communauté urbaine de la ville de Douala, révoqué en été 2006. C'est sans doute à dessein qu'il a été nommé à la tête de cette communauté urbaine, car cette ville est considérée comme ne faisant pas totalement allégeance au pouvoir. Il était donc important qu'un « sécurocrate » puisse l'administrer. Ces personnages continuent donc d'imprégner et de commander le gouvernail au Cameroun.

[1] Paul Biya (RDPC) est réélu avec 39, 97 % de voix devant John Fru Ndi (SDF) qui obtient 35, 96% de voix et Maïgari Bello Bouba de l'Union Nationale pour le Démocratie et le Progrès (UNDP) obtient 19, 21% de voix. Par ailleurs, ce parcours électoral nous a été relaté par un citoyen, témoin des événements de 1992 à Douala.

Au demeurant, le champ administratif représente donc une excroissance du champ politique. L'administration se sert du monopole de la violence que détiennent les institutions de sécurité pour asseoir sa domination. L'alliance entre administration et appareils répressifs de l'Etat détermine la trajectoire de l'Etat dans le sens d'une coalition d'intérêts dont l'aboutissement est l'instauration de l'ordre des vainqueurs. Les rapports informels entre forces de l'ordre et autorités qui conduisent à des intérêts particuliers s'entremêlent. Les itinéraires d'accumulation qui sont décrits par des processus de corruption convergent vers les mêmes finalités à savoir l'appropriation des ressources. Ainsi, l'administration participe activement à la création de l'ordre en général et de l'ordre hégémonique en particulier. Par exemple durant la répression de la subversion l'administration jouit des prérogatives et des missions fondamentales Elle est donc indissociable du politique. La coalition entre les ARE, l'administration et le politique a pour but ultime de maintenir et d'instaurer l'ordre. Tout comme l'appareil de commandement, la justice constitue aussi un acteur incontournable dans la structuration et la mise en œuvre de l'ordre sécuritaire.

&2 La justice: juridicisation et légalisation de l'ordonnancement sécuritaire

La justice contribue à la mise en œuvre d'un ordonnancement dont les schémas sont définis par le politique. Formée et mise sur pied par le pouvoir colonial, les schèmes de la justice coloniale sont reconduits par la justice post coloniale. Tout comme les autres institutions, elle s'est également investit dans la répression de la « subversion »[1]. Elle a conçu une politique de sanction dirigée davantage vers les catégories jugées « ennemies ». Elle contribue aussi à donner une caution légale aux dirigeants politiques. Elle représente l'instance qui sert à arbitrer les différends entre les gouvernants et les gouvernés, dans une situation de confrontation et de monopole des dominants. Il s'agit donc de voir d'un côté le rôle de la justice dans la gestion politique en termes de sanction des ennemis politiques et d'un autre son rôle dans la lutte contre la corruption.

Premièrement, le rôle de la justice sera déterminant dans la conjoncture politique qui naît de l'antagonisme entre les deux présidents Ahidjo et Biya. Les condamnations représentent aussi la sanction politique à l'égard de certains hommes politiques en déshonneur et en disgrâce. Ce sera le cas d'Edzoa Titus ancien Ministre, ancien Secrétaire général de la présidence de la République, médecin personnel du président Biya et proche de la famille

[1] Voir la thématique de la répression de la subversion dans la section suivante portant sur les politiques publiques.

présidentielle. Il est condamné à 15 ans de prison ferme pour détournement de deniers publics. Certains enquêtés pensent que cette condamnation fait suite aux velléités politiques de Edzoa Titus à travers sa volonté de se présenter aux élections présidentielles de 1997. De ce fait, il aurait pu obstruer l'action du candidat « héréditaire »[1]. Il se traduit ici comme une certaine trahison du candidat Edzoa du fait qu'il était un membre du parti au pouvoir. En plus, la tension s'était radicalisée par les avis et le programme d'action politique de ce dernier. Il stigmatisait ainsi la manière dont le Cameroun est dirigé et promettait de faire mieux. Dès lors, il est considéré comme un être très dangereux par le pouvoir[2].

Par la suite, le limogeage et la condamnation de Pierre Désiré Engo, ancien Ministre et ancien Directeur général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), semblent obéir à la même tactique politique. Il est également condamné et emprisonné pour « détournement de deniers publics ». Il se dit aussi que cette sanction serait due aux velléités politiques qu'il commençait à exprimer. Dans le même fief du président Biya, sa tentative de positionnement personnel et politique constituait une obstruction pour le pouvoir en place.

Dans le même ordre d'idées, le limogeage, puis la condamnation de l'ancien Ministre des postes et télécommunications Mounchipou Saïdou, semble être sujette à une autre rationalité même s'il est emprisonné pour les mêmes raisons à savoir le « détournement de fonds publics ». Cette condamnation fait suite aux injonctions des bailleurs de fonds à propos de la mal gouvernance au Cameroun. Elle sert ainsi d'exemple permettant de prouver la bonne foi des autorités camerounaises en matière de bonne gouvernance. Le fait d'écrouer un ministre permet d'exprimer la volonté du pouvoir en place à adhérer aux normes internationales en vigueur.

Deuxièmement, toutes ces condamnations s'effectuent dans un environnement marqué par la décrédibilisation du Cameroun. Le 27 octobre 1999 le Cameroun est classé par Transparency International[3] comme le pays le plus corrompu du monde pour la deuxième fois consécutive[4]. La première bataille politique à l'égard de ce classement sera de convaincre cette institution. Dans la publication suivante, le Cameroun n'apparaîtra plus en tête de liste.

---

[1] C'est ainsi que certains sympathisants du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC) qualifient le président Biya.

[2] Certains militaires expliquent qu'il est incarcéré au SED qui est la prison militaire. La qualité du détenu est d'autant plus significative que le lieu d'incarcération est symbolique parce que qualifié de plus austère.

[3] Transparency International est une Organisation Non Gouvernementale créée en 1993 qui se consacre à la lutte contre la corruption.

[4] Transparency International va surtout désigner les institutions telles que la police, la justice, les douanes etc.

Des commissions de lutte contre la corruption seront aussitôt créées[1] et n'auront pas de suite concrète. La lutte contre la corruption s'inscrit davantage dans le cadre de la rhétorique politique. Car il s'agit ici de faire croire à la communauté internationale ainsi qu'aux bailleurs de fonds qu'un effort palpable s'effectue dans le cadre de la bonne gouvernance au Cameroun.

En outre, le 05 janvier 2006 deux magistrats camerounais, accusés de corruption, ont été révoqués du corps de la magistrature par un décret du président de la République. La révocation qui s'accompagne de l'annulation des droits de pension concerne M. Djonko, magistrat de 4e grade, vice-président de la cour d'appel de la province de l'ouest est reconnu coupable de pratique de l'usure d'une part et d'abus de fonction d'autre part. Le deuxième magistrat révoqué mais sans suspension de droits de pension est Vincent Mpongo, président de tribunal de Nanga Eboko[2]. Il est reconnu selon le décret présidentiel, coupable d'abus de confiance, d'abus de fonction et de concussion. L'ambassadeur des Etats-Unis à Yaoundé Niels Marquardt, lors de la conférence de presse le 19 janvier 2006 déclarait que le « Cameroun dispose des mécanismes nécessaires pour assurer la protection des biens publics à travers l'article 66 de la constitution. Celui-ci oblige certains hauts responsables publics à déclarer leurs biens dès leur entrée en fonction ou au début de leur mandat ». Il dira aussi « j'ai de bonnes raisons de croire que cet article sera mis en application en 2006…Maintenant que la guerre contre la corruption est déclarée, les autorités doivent avoir les moyens pour la mener ». Ces avis obligent les autorités à mettre l'accent sur la lutte contre la corruption.

La lutte contre la corruption qui se joue aujourd'hui au Cameroun a donc une double visée. D'une part, sur le plan interne, elle constitue une ressource politique. Déjà, lors des élections présidentielles du 11 octobre 2004, elle a constitué l'un des projets d'action du parti au pouvoir pendant les campagnes électorales. Elle donne au pouvoir qui semble parfois absent, l'occasion d'affirmer sa présence et son autorité. Elle nourrit le discours et donne du sens au politique en panne d'inspiration. La rhétorique politique construite autour de la lutte contre la corruption à travers le discours présidentiel se décline ainsi : « Nous sanctionnerons

[1] En 1998, le gouvernement avait lancé une campagne officielle de lutte contre la corruption. Il avait créé un comité ad hoc de lutte contre la corruption comprenant plusieurs ministres. Face aux lacunes que ce comité va présenter, on crée un observatoire de la corruption au sein de ce comité. Finalement on a aboutit à la mise sur pied de l'« observatoire national de lutte contre la corruption. En septembre 1999, deux décrets présidentiels limogeaient Mounchipou Saïdou et Pierre Désiré Engo. D'après certaines sources, certaines de ces initiatives seront aussitôt interrompues par le Premier ministre Peter Mafany Mussongue.

[2] Situé à l'est de Yaoundé.

sans pitié la fraude et la corruption », « Croyez-moi, les choses vont changer »[1], « Je vous dis aujourd'hui très solennellement : il faut que cela cesse »[2].

Sur le plan pratique, elle a aboutit à une information judiciaire ouverte au tribunal de grande instance de Yaoundé contre certains anciens directeurs généraux de sociétés publiques, présumés coupables de corruption, faux et usage de faux, d'atteinte à la fortune publique, au préjudice de l'Etat et des entreprises concernées »[3]. On a assisté à l'arrestation de trois anciens directeurs généraux de société à savoir Joseph Edou[4] déposé en octobre 2005, Emmanuel Gérard Ondo Ndong[5], révoqué le 11 novembre 2005 et Gilles-Roger Belinga[6] limogé le 24 janvier 2006. Le 24 février 2006 un léger réaménagement gouvernemental a permis de révoquer Alphonse Siyam Siwé[7]. D'autres personnes telles Dieudonné Nzoké, délégué du gouvernement auprès de la commune urbaine d'Edéa, dans la littoral et ancien haut responsable du Crédit Foncier, s'ajoutent ainsi à la liste des interpellations et des arrestations[8]. Ces sanctions font également suite à la décrédibilisation du Cameroun du fait de la mauvaise gestion du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE). Jusqu'au mois d'avril 2006, les avis des bailleurs de fonds semblaient encore réservés sur ce programme. *A contrario*, à travers ces coups de force symboliques que représentent les arrestations dont le logique est la bonne gouvernance, le point d'achèvement est finalement atteint quelques jours plus tard. La lutte contre la corruption constitue désormais une stratégie politique permettant donc de redorer l'image du Cameroun.

Sur le plan institutionnel, la lutte contre la corruption s'accompagne de la création par décret de la commission Nationale Anticorruption, CONAC, le 11 mars 2006. Cette institution est soumise à l'autorité du chef de l'Etat. Elle vise à « suivre et évaluer l'application effective du plan gouvernemental de lutte contre la corruption…identifier les causes de la corruption et proposer aux autorités compétentes les mesures susceptibles de permettre de l'éliminer dans tous les services publics et parapublics…». Le texte présidentiel abroge l'arrêté du Premier ministre du 4 janvier 2000 portant création de l'observatoire de lutte contre la corruption. En plus, du Contrôle Supérieur de l'Etat, l'Agence Nationale

[1] Discours du 11 novembre 2005.
[2] Discours du 31 décembre 2005
[3] Termes du communiqué de presse signé par Amadou Ali, Vice-Premier ministre chargé de la justice diffusé le 21février 2006 aux antennes de la Cameroon Radio and Television (CRTV), média audiovisuel de service public.
[4] Ancien Directeur général du Crédit Foncier du Cameroun (CFC).
[5] Ancien Directeur général du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Inter Communale (FEICOM).
[6] Ancien Directeur général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC).
[7] Ancien Ministre de l'Eau et de l'Energie et ancien Directeur général du port autonome de Douala.
[8] Lire « Cameroun : patrons du public, l'heure des comptes a sonné », in *Africa International*, n° 396, mars 2006.

d'Investigation Financière (ANIF), la chambre des comptes de la cour suprême, la CONAC vient compléter l'ensemble de textes qui devraient être bouclés avec la promulgation prochaine portant déclaration des biens que le gouvernement devrait soumettre à la discussion et à l'adoption des députés[1]. Toutefois, l'inflation de textes et d'organismes pourrait handicaper la lutte contre la corruption.

A travers cette lutte, il est question de désigner les coupables dans un système d'incertitude politique et d'absoudre les péchés de la mal gouvernance. Il est aussi question pour le pouvoir en place de légitimer son action. Par ailleurs, certains y voient les soubresauts de la fin d'un régime, qui a été incapable de juguler les problèmes éthiques. Le paradoxe se situe entre le discours sur la moralisation qui avait été au départ la base de l'idéologie du régime du président Biya; dont le fondement était « rigueur et moralisation » et la gestion politique aujourd'hui. La lutte contre la corruption qui est une modalité de la bonne gouvernance, qui elle même constitue le référentiel des institutions de Bretton Woods ou du consensus de Washington représente également une ressource pour les dirigeants camerounais. Car parler d'une politique anti-corruption revient à adhérer aux normes internationales, ce qui suppose une certaine crédibilité vis-à vis des bailleurs de fonds.

Le judiciaire représente donc l'instance de légalisation des actions du politique. En outre, le pouvoir judiciaire permet de légaliser la représentation politique des dirigeants à travers les prérogatives du conseil constitutionnel ou de la cour suprême qui se prononce en cas de contentieux électoral. Dans ce contexte, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif sont en coalition car le premier a pour but d'entériner les décisions du second. Le judiciaire met en place les mêmes schémas de domination du fait de l'appartenance de certains de ses agents à la classe des dominants et à la détention du pouvoir judiciaire. Les représentations que les populations se font de cette institution sont émaillées des considérations portant sur la corruption, le népotisme et le laxisme. Les justiciables se plaignent de ce que les magistrats et les auxiliaires de justice s'investissent dans la prédation. La fourniture des prestations judiciaires au citoyen s'effectue moyennant de l'argent. Un enquêté avoue « cette institution m'inspire de l'indignation et du mépris. Mon frère a donné 200 000 francs cfa au magistrat pour un prisonnier qui n'a rien fait tandis que la partie adverse avait versé 1 000 000 de francs cfa (soit environ 1500 euros) pour qu'on l'emprisonne ». Ces exemples sont légion et quotidiens dans toutes les administrations.

[1] *Mutations*, n° 1611, lundi 13 mars 2006.

En somme, tous ces appareils d'Etat entretiennent des rapports complexes avec le peuple. D'une part, les relations entre les institutions de sécurité, l'administration et le peuple sont convergents parce qu'ils sont tributaires du mélange social, de l'entremêlement des liens sociaux, des intérêts et des finalités. En outre, il existe un chevauchement entre la société et l'Etat[1]. Ce qui rend difficile la différenciation entre les deux espaces. En plus, les élites participent aux échanges sociaux avec les dominés. Dans le contexte de patrimonialisation de l'Etat, il est difficile de séparer l'intérêt public des intérêts individuels. La société s'imbrique donc à l'Etat. D'autre part, il est question des relations de conflits qui se sont fossilisés dans le temps. Il s'agit d'un continuum historique qui part des rapports traumatiques de la période coloniale que l'administration coloniale entretient avec les indigènes. Les administrateurs de l'Etat post colonial se sont ainsi socialisés à cette culture. Ils s'inscrivent dans la perpétuation de cet ordre colonial. Dans ce contexte, l'administration et les institutions de sécurité s'investissent dans la violence politique qui conduit à la configuration l'Etat autoritaire. Elles sont aussi insérées dans un système de corruption.

Section III Corruption: source nourricière d'un système

La corruption est un système et fait système au Cameroun. Elle représente un phénomène qui structure la société et dont les transactions rapprochent les dominants et les dominés. Elle permet de construire une dédifférenciation entre dirigeants et dirigés et constitue le lieu de rencontre entre eux. Elle est aussi un élément qui construit l'interdépendance entre les différentes institutions et entre les divers acteurs. Elle donne donc une cohérence à la structure sociale globale et définit en particulier les rapports entre le champ politique, social et celui des ARE. Il s'agit d'un phénomène systémique dont les ramifications partent de la société et atteignent les sommets de l'Etat. La société est en même temps cliente et patronne à la fois. Dans ce cadre, la corruption se détermine comme un échange de biens et de ressources entre les individus. Elle constitue également une ressource politique qui permet aux dirigeants de gouverner dans un « Etat néo-patrimonial »[2]. La corruption s'apparente

[1] Pour Geschiere, (P.), la stratégie de chevauchement ou de *straddling* consiste en ce que la politique d'en « haut » joue sur les mêmes registres que celles du « bas », « Le politique en Afrique: le haut, le bas et le vertige », in *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 155-160.

[2] Pour Djillali Hadjadj, Médard, (J-F.), « L'émergence d'une corruption à la fois systémique et généralisée peut être liée à la nature néopatrimoniale des Etats africains. ». Pour eux, « L'analyse de la corruption ne peut en Afrique se réduire à une simple analyse de type économique. La finalité de la corruption n'est pas seulement l'enrichissement et la survie économique, elle est aussi profondément politique: c'est la survie politique des dirigeants qui est ici en jeu », *Transparency International, combattre la corruption. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2002, p. 10, 12.

donc à l'image de l'« Etat rhizome ». Celui-ci est « une multiplicité protéiforme de réseaux dont les tiges souterraines relient les points épars de la société, sa compréhension exige que l'on dépasse l'examen de ses parties aériennes. Les bourgeons institutionnels pour celui de ses racines adventives pour l'analyse des bulbes et des tubercules dont il se nourrit en secret et dont il extrait sa vivacité »[1]. Cet Etat s'assimile à des réseaux qui se structurent dans l'espace social d'accumulation. Cette structure se détermine d'une part par une activité individuelle de capitalisation des prébendes qu'instituent certaines forces de l'ordre en vue de l'accumulation des ressources et d'autre part, il s'agit d'une exploitation des capitaux par la police servant à nourrir tout le système politique.

&I Système individuel de capitalisation des ressources

Le mode individuel de capitalisation de ressources renvoie à un itinéraire personnel d'accumulation qui est attaché de manière informelle et de plus en plus fréquente à la mission du fonctionnaire de police au Cameroun. Ce mode individuel de recherche effrénée de capitaux par les policiers est dû au système de recrutement à la police, aux sociabilités auxquelles ils sont soumis et à la rentabilité que leur procure leur fonction.

Ainsi, la corruption est d'autant plus amplifiée que les policiers se plaignent qu'ils achètent leurs uniformes (casquettes, écusson, armoiries et chaussures, etc.). Pour être admis au concours d'entrée à la police, certains enquêtés arguent qu'il faut payer environ un million de francs cfa. Ce qui leur donne de vouloir rentrer dans leurs fonds aussitôt qu'ils sont en fonction. Le système de corruption est un mode de socialisation. Car les nouvelles recrues sont aussitôt imprégnées de ce mode opératoire. Dans ce contexte, il existe une obligation de résultats en termes de politique de rente. Le fonctionnaire de police capitalise des ressources financières en même temps qu'il alimente la structure toute entière. Il est donc considéré comme un bailleur de fonds.

En outre, le policier est impliqué dans de nouvelles sociabilités telles que les associations de ressortissants de sa région, de son lignage ou de sa phratrie, l'association des anciens élèves de tel collège ou lycée, les associations de quartiers, l'organisation des funérailles etc. Il est aussi membre d'une tontine où il doit obligatoirement et hebdomadairement verser de l'argent au risque d'encourir des sanctions telles que les pénalités. Toutes ces obligations sociales le contraignent à procéder à la recherche effrénée des capitaux. Quelquefois, il effectue des contrôles, sans en être mandaté et parfois hors

[1] Bayart, (J-F.), *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*, Paris**,** Fayard, 1989, p. 272.

service[1]. Souvent, sa charge lui permet de s'investir dans des relations psychoaffectives avec de nombreuses maîtresses. Du fait qu'il peut produire le capital économique, il acquiert une certaine respectabilité sociale auprès de la gent féminine.

Pour Célestin Lingo Lingo « l'armée a pour rôle de lutter contre les attaques venues de l'extérieur. En dehors de Bakassi, il n'y a rien qui concerne la guerre dans la ville, mais on les voit partout. Sur la route, les barrages routiers, (police, gendarmerie) leur permettent de racketter sous prétexte de contrôler les véhicules. Quand ils voient une marchandise, c'est une bonne affaire. Un jour, nous avons vu des automobilistes qui transportaient de la marchandise. Pour passer le barrage, ils étaient obligés de donner des bouteilles de bière aux gendarmes. Ils pouvaient même transporter de la drogue, des ossements humains, etc. ce n'est pas un problème du moment où ils « arrosent » de bière les forces de l'ordre. Quand nous disons qu'ils veulent contrôler les pièces, il s'agit en fait des pièces de monnaie. La sécurité perd son latin. Entre la sécurité et la corruption, on ne sait plus. Tout cela fait corruption et en même temps sécurité »[2].

En bref, l'ordre sécuritaire au Cameroun laisse apparaître une jonction entre la corruption et la sécurité. Les deux réalités deviennent donc indissociables. Car la corruption accompagne le processus de sécurisation et par un double mouvement la sécurité entraîne la corruption. Le système de capitalisation, de rente et de prédation participe donc d'une production des acteurs dans l'économie de la sécurité. L'accumulation de ces ressources leur permet de se positionner dans l'espace social. Toutes ces allégeances communautaires contribuent à transformer le service public. Le fonctionnaire est donc fortement incité à capitaliser et à s'approprier ses prérogatives publiques ou étatiques pour les investir dans l'espace privé. Ceci crée une dédifférenciation entre l'espace public et l'espace privé, entre le bien public et le bien privé.

&II Police: système institutionnel de rente et de prédation

Au Cameroun, la police est une institution extractive de ressources dont le gisement constitue la population. Dans le cadre de ses fonctions courantes, son rôle s'est transformé au fil du temps en pourvoyeur de fonds à la structure étatique toute entière. Son inscription dans l'ethos de l'accumulation et dans le champ économique marque les transformations sociales à

[1] L'anecdote décrit que le fonctionnaire de police se place à proximité de son domicile et demande à son fils de lui donner son sifflet qu'il aurait laissé à la maison. Le butin ainsi récolté va servir à financer la ration familiale journalière et à honorer de ses obligations sociales. Les policiers investissent hebdomadairement des sommes importantes dans le modèle d'épargne locale et informelle appelé « tontine ».
[2] Journaliste, entretien, 9 mars 2006, Yaoundé.

l'œuvre ici. Dans cette mouvance, elle est aussi prescripteur de nouvelles normes. La perspective institutionnelle permet donc de voir l'ancrage ou l'enchâssement social et politique du système de corruption. Il s'agit premièrement de saisir la mécanique de corruption à travers la relation taximen et policiers. Deuxièmement, il convient de voir à travers le processus de sécurisation comment cette mécanique se déploie de la société jusqu'au sommet de l'Etat.

En premier lieu, le fait pour le conducteur de taxi de ne pas posséder de papier implique une relation pécuniaire et de rente entre le taximan et le policier[1]. Certains conducteurs de taxis qui ont du mal à être en règle sont obligés de payer la taxe au policier. Toutefois, même les conducteurs particuliers en règle doivent verser une redevance au policier pour l'accomplissement de son devoir. Il s'agit par exemple de la taxe pour le froid, lors des contrôles de nuit. Selon le rang social, le policier peut soit soudoyer le citoyen ou exercer une contrainte telle que le retrait des papiers du véhicule, ceux du conducteur ou encore la mise en fourrière du véhicule. Ceci suppose que ce dernier doit verser une somme considérable au commissariat de police pour pouvoir retirer sa voiture. Quelquefois, le policier use de méthodes fallacieuses. Dans ce cas, les contraventions sont parfois imaginées. Il arguera par exemple pour un taxi vide que le conducteur fait une tentative de grève. Pour un véhicule dont un passager somnole, le policier trouvera une infraction. La surcharge du véhicule[2] fait aussi office d'une lourde infraction. Tout ceci implique que le conducteur paye des redevances en numéraire. Par exemple, les policiers à un barrage peuvent lui demander de leur apporter à manger et à boire, ou de les payer en numéraire. Les barrages de police érigées dans la ville de Yaoundé dans le cadre de la circulation routière présentent de véritables postes de péage pour les conducteurs de taxis. Par exemple, pour ce qui est du barrage de Nkolbisson[3], le conducteur[4] en règle ou non est tenu de donner 500 francs cfa par barrage et par patrouille[5] au risque d'être conduit, sous des menaces, au poste de police et de payer davantage. Ou encore, il peut perdre sa voiture et ses journées de travail. Il existe un certain compromis entre les policiers et les « clandos ». Le chauffeur peut payer immédiatement son

[1] Il existe ici tout un répertoire qui sert à désigner le policier dans le contexte de la corruption. Il peut s'agir par exemple des « mange-mil » qui désignent un nom d'oiseau. Ce qui renvoie métaphoriquement au fait de picorer, ou mieux d'extraire des ressources. Il se dit aussi communément, « la chèvre broûte où elle est attachée ». Ceci signifie que la fonction du policier lui permet de se « nourrir ».

[2] C'est-à-dire que deux passagers occupent la partie avant, en plus du chauffeur, tandis que quatre passagers occupent la partie arrière du véhicule.

[3] Localité située à la périphérie de Yaoundé, enquête participante.

[4] Il s'agit pour la plupart des cas des « clando », sorte de chauffeurs clandestins qui, pour la plupart ne détiennent pas tous les papiers requis. A cet effet, ils ne peuvent que conduire dans les banlieues de la ville.

[5] Etant entendu qu'on peut avoir près de 5 patrouilles par jour.

tribut. Par contre, s'il ne possède pas encore d'argent parce qu'il commence sa journée de travail, les policiers peuvent lui laisser une marge de temps pour obtenir de l'argent afin de s'acquitter de sa dette. Il faut noter que ceci s'effectue à tous les barrages. Ils peuvent aussi lui retirer ses papiers en signe de gage. Cet accord peut également être tacite. Toutefois, le chauffeur ne peut le contourner sinon il est soumis à des tracasseries plus importantes. Le système de corruption donne donc à voir tout un répertoire social en termes de comportements allant du non-dit, de l'inédit jusqu'au spectaculaire.

En second lieu, le système de racket et d'accumulation constitue une longue figuration entre les dominants et les dominés. Il arrive plus souvent que le commissaire de police, dans le cadre de ses prérogatives envoie des fonctionnaires de police sur la voie publique pour effectuer des contrôles de police en leur disant de manière métaphorique qu'il a « besoin d'une chèvre et d'un régime de plantain ». Il fait ici allusion à la rente. Dans un barrage de police, le conducteur de taxi donne en moyenne 500 francs cfa au policier. Chaque barrière de police comprend au moins quatre policiers. Trois patrouilles en moyenne se relayent durant deux jours (soit 6 h-18 h -6 h). Les policiers se distribuent donc une part de ce butin et reversent le reste à la hiérarchie. Le chef de brigade du commissariat nommé par le commissaire a pour mission de collecter les fonds des différentes équipes et patrouilles. Ces fonds sont acheminés vers le commissaire de police qui s'octroie une part de la somme d'argent. Ensuite, le reste est reversé au commissaire central. Ce dernier reçoit les différentes sommes qui proviennent des divers commissariats d'arrondissements. L'argent est ensuite reversé au Délégué provincial de la police qui l'achemine au Délégué général à la sûreté nationale. Cette somme est centralisée à ce stade car le Délégué général représente le patron de la police à qui les officiers de police doivent allégeance. Quelquefois, leur nomination ou leur rétrogradation dépend de ce dernier. Ce qui suppose qu'ils doivent se déployer dans le cadre de l'extraction pour rentrer dans ses bonnes grâces. Cet argent est enfin envoyé au secrétariat général de la présidence de la République dont dépend de la DGSN[1]. Tout cet argent collecté va alimenter les caisses noires de l'Etat[2]. Ils constituent donc une sorte de « fonds spéciaux ». Etant donné que ces fonds étaient jadis alimentés par la rente pétrolière qui ne rentrait pas dans le budget de l'Etat, de l'avis de certains enquêtés. Les politiques d'ajustement structurels ont restructuré les recettes de l'Etat en intégrant cette somme dans le

[1] Pour son fonctionnement, en plus, du budget officiel de la police, la présidence de la République verse une somme occulte à la DGSN servant à financer certaines opérations.
[2] Tout ce circuit de corruption nous a été révélé par des policiers, entretiens mars 2006, Yaoundé.

budget de l'Etat[1]. Toutefois, ceci amène à croire que « les fonds spéciaux » sont désormais fournis par l'argent collecté auprès de la population. Cette rente est d'autant plus amplifiée qu'il s'agit des périodes de crise politique qui nécessitent plus de déploiement des forces de l'ordre et des tactiques politiques qui s'effectuent aussi grâce à des financements importants. Elle est également indispensable lors des campagnes électorales[2].

Au demeurant, la massification des pratiques et des échanges de corruption entre ces institutions et le peuple fait système[3]. La reconnaissance tacite des modalités de fonctionnement de cette procédure de corruption qui lie le citoyen à la police, à l'administration, à la justice, etc. est la source de ce système. La structure entière se nourrit de cette interdépendance qui la déconstruit en même temps qu'elle la construit. Il parvient donc à se stabiliser grâce à ce mécanisme configurationnel. Ce phénomène d'adhésion plus ou moins voulu, contraint et reconnu comme tel représente un nouveau mode de déploiement de l'Etat. Il constitue la passerelle entre sphère sociale et sphère politique. Le système d'accumulation qui se construit à travers la corruption contribue en même temps à la constitution de la structure étatique et à l'élaboration des intérêts et des stratégies individuelles. La corruption représente non seulement une ressource pour les dirigeants, elle est aussi l'espace de consensus mou dominants et dominés. On aboutit donc à l'institutionnalisation de cette procédure de captation des ressources au travers de la sécurité. Dans ce contexte, la corruption et la sécurité sont deux réalités qui s'entremêlent. La systématisation de la dialectique corruption-sécurité implique donc des échanges sociaux et contribue à la constitution de l'ordre social et politique au Cameroun.

---

[1] Contrairement à l'opinion publique camerounaise, les recettes pétrolières étaient de deux types : les recettes provenant du partage de la production avec les sociétés étrangères qui l'exploitent et les redevances et les impôts sur le bénéfice que ces compagnies versent à l'Etat. Ces recettes sont déposées à la Morgan Bank aux Etats-Unis et à la banque nationale de Paris avant d'être rapatriées. Elles sont transférées dans les comptes hors budget. Ces avoirs sont utilisés comme une caisse noire, sur instructions du président de la République, pour résorber les déséquilibres de l'économie. Ceci permettait au président Ahidjo de se passer de l'aide financière du FMI ou de la Banque mondiale, Ndi, Mbarga, (V.), op. Cit., p. 22-23.

[2] Lors de la campagne électorale des présidentielles d'octobre 2004, certains citoyens pensaient que le manque de liquidité financière était dû à la préparation des élections. En plus, on arguait que le Délégué général à la sûreté nationale était contraint par les hautes instances de l'Etat de remplir les caisses de l'Etat (à travers la surenchère sur certaines prestations telle la constitution des cartes nationales d'identité et l'amplification du système de corruption) afin de financer ladite campagne. D'autres institutions étaient également sollicitées, notamment la justice. Elle devait aussi procéder à la surenchère de ses prestations à l'instar de l'établissement des certificats de nationalité, les actes de justice etc. Néanmoins, ceci n'a pas été prouvé.

[3] Le but ici n'est pas de faire de la « politique du ventre » le fondement de l'Etat en Afrique, une affaire de vie ou de mort comme le pense J-F. Bayart. Néanmoins, la « politique du ventre » reste pertinente dans l'optique où elle implique une imbrication entre l'Etat et les entrepreneurs politiques qui captent les ressources, les accumulent et les redistribuent partiellement tout comme le fait le « big man » dans l'analyse de J-F. Médard. Ce qui aboutit à la recherche de l'hégémonie. Par conséquent, conformémément à la logique de J-F. Bayart, les luttes factionnelles s'organisent pour la ventilation du pouvoir et l'accumulation des richesses. Tout ceci est illustré par l'imaginaire social qui pense que la « chèvre broute là où elle est attachée »; fondement même de la corruption, *l'Etat en Afrique: la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

Conclusion du Chapitre

Notre enquête de terrain a permis d'une part d'étudier les acteurs institutionnels de l'ordre et de la sécurité. Ce qui a conduit à faire éclater toutes les structures qui semblent homogènes. Ces institutions désormais en « miettes », ceci permettait donc d'osciller entre une analyse systémique et individualiste. D'autres part, elle a servi à identifier les acteurs physiques et leurs actions dans la construction de la sécurité. En rentrant dans une analyse entre individus et structures nous avons pu déterminer les rapports qui existent entre les deux. On a dégagé d'un côté, les liens entre les différentes instituons à savoir le consensus, le mélange, les antagonismes, la domination, l'assujettissement, la recherche hégémonique et de positionnement dans le champ étatique etc. D'un autre côté, les interactions et les actions des acteurs qui conduisent à la construction de l'ordre sécuritaire sont indissociables avec les stratégies personnelles de capitalisation de ressources. Dans ce contexte, les trajectoires personnelles des acteurs de sécurité président à la fabrication de l'ordre sécuritaire et sont parallèles à la trajectoire d'étatisation du Cameroun.

Ainsi, la fabrication de l'ordre sécuritaire procède d'un processus de sécurisation qui s'effectue à travers les interactions et les interrelations des forces en présence (les forces politiques, les forces de sécurité, l'administration, la justice et le peuple) dans le champ étato-sécuritaire. Elles sont impliquées dans des rapports de force, des relations conflictuelles, antagonistes, de domination ainsi que dans une mouvance d'assujettissement et d'alliances. Toutes ces dynamiques sont porteuses et constructrices de l'Etat.

Dans cette perspective, la configuration des forces nous instruit sur les acteurs institutionnels et les individus, leurs rôles, leurs interactions et leurs interdépendances dans la fabrication sécuritaire ainsi que leur tentative de monopolisation de l'ordre sécuritaire. Il s'agit également pour les dirigeants politiques de se servir des institutions de sécurité afin d'assurer leur hégémonie et leur pérennisation au pouvoir. Pour certaines forces de l'ordre, il est question, d'accumuler des ressources afin de se positionner et de contrôler le champ de la sécurité. La recherche de capitaux est éminemment d'ordre individuel et institutionnel. La corruption constitue à cet égard une nouvelle modalité de management pour l'institution policière en charge du monopole de la violence et de la mission de captation de ressources servant à construire l'Etat. La corruption conduit donc à un double mouvement de désintégration et de recomposition de l'Etat.

Ensuite, les forces de sécurité et leurs interactions présentent une constance historique qui est le rapport de force, la domination et l'antagonisme. Ces rapports s'inscrivent dans une

logique de continuum historique, de socialisation et des habitus en termes de schèmes, de structures mentales individuelles ou collectives et structurelles qui présidant à la pérennisation de ces rapports. Le conflit est au cœur des rapports de société[1]. Il se déroule dans le cadre de l'inscription dans le champ étatique, de l'accumulation des ressources et du positionnement individuel et institutionnel des agents et leurs structures. La complicité, le retournement des rapports de force et les relations de domination parfois asymétriques, paradoxalement au profit de certains citoyens marquent la fluctuation des logiques de domination, l'atomicité et la complexité des rapports sociaux. En d'autres termes, l'analyse de ces forces présente des acteurs impliqués dans des logiques individuelles, des jeux et des enjeux personnels. Ils sont introduits dans des dynamiques d'accumulation de ressources et de capital souvent en contradiction et parfois en harmonie avec l'élaboration de l'Etat. Ce dernier se constitue donc dans un paradoxe historique entre d'un côté, le phénomène de prédation, de captation et d'économie de rente conduisant à sa déconstruction et d'un autre côté, la tentative de reconstruction de celui-ci. En plus, les structures et les stratégies des acteurs dans le cadre de la fabrication sécuritaire au Cameroun nous plongent d'une part, dans un processus de formation de l'Etat en tant qu'elle sous-tend des facteurs imprévus, inconscients et involontaires et d'autre part, dans un processus de construction de l'Etat qui procède des actions délibérées du politique.

Enfin, les forces de sécurité qui naissent et se construisent dans une dynamique collisive (histoire coloniale, conflit de la décolonisation et de l'Etat postcolonial avec les forces nationalistes) sont intégrées, se déploient et fabriquent un ordre politique qui se structure autour de l'hégémonie des vainqueurs[2]. Tout ceci est articulé dans une « loi du monopole et de la concurrence »[3] qui suppose l'accaparement des instruments de la contrainte et les attributs du pouvoir, la centralisation de celui-ci, l'accumulation des ressources à travers le système de corruption, la tentative de confiscation de l'historicité, l'imposition et la « restauration de l'ordre ». Toutefois, toutes ces dynamiques qui conduisent à la violence politique sont atténuées par les changements sociaux-politiques endogènes et exogènes qui

[1] Simmel, (G.), considère le conflit comme un facteur de socialisation. Chez lui, l'unicité sociale ne résulte pas seulement de la convergence et de l'harmonie entre les membres de la société, mais aussi des divergences qui les opposent, *Le conflit*, Paris, Circé, 1992.

[2] L'« hégémonie des vainqueurs » s'apparente dans le cas du Cameroun, aux forces politiques coloniales en l'occurrence la France et post coloniale au pouvoir jusqu'aujourd'hui et dont l'action procède de la reproduction. Cette hégémonie s'assimile également à ce que Bayart appelle l'« alliance hégémonique ». Pour lui, l'élite sociale réunie à l'ombre du parti unique à la recherche hégémonique n'a pas cessé d'être associée aux appareils politico-économiques de l'Etat post-colonial, *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1985.

[3] Elias, (N.), *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann-Levy, 1991.

s’imposent désormais à l’Etat. Il s’agit des nouvelles normes démocratiques et l’imposition des référentiels internationaux qui se fondent sur le respect des droits de l’homme et de la bonne gouvernance. En revanche, il n’est pas question d’une diffusion et d’une intégration totale des normes démocratiques dans le processus de sécurisation, étant donné que l’ordre sécuritaire est essentiellement un ordre autoritaire. En outre, l’intégration des valeurs démocratiques dans ce processus constitue un capital symbolique et une ressource politique pour les dirigeants leur permettant d’obtenir de la crédibilité auprès des bailleurs de fonds internationaux. A cet égard, l’incorporation de ces normes dans l’ordre sécuritaire en vigueur relève d’un calcul politique et est contrôlée par le haut. L’Etat procède donc à un changement de méthodologie en jumelant le mode opératoire autoritaire qui le détermine et un ersatz démocratique. Toutes ces transactions et mécanismes autoritaires vont également se révéler dans les politiques de sécurité

CHAPITRE III POLITIQUES PUBLIQUES, ACTION PUBLIQUE SECURITAIRE ET CONSTRUCTION D'UN MODELE ETATIQUE AU CAMEROUN

Le premier chapitre de cette partie tente de démontrer les éléments constitutifs ou l'essence de l'ordre sécuritaire au Cameroun. Dans le prolongement de cette pensée, ce chapitre met en évidence les cadres cognitifs qui orientent et définissent les politiques de sécurité. Ces matrices guident ainsi les choix et la conduite des politiques publiques[1]. Dans cette perspective, l'analyse des politiques de sécurité au Cameroun se conçoit dans l'optique des matrices cognitives. Celles-ci s'articulent d'une part autour du référentiel sécuritaire définit par la France dans la dialectique entre continuation de la politique coloniale (avec la mise en place des mécanismes sécuritaires au Cameroun) et sauvegarde du *Lebensraum*. Autrement dit, les schèmes, la pensée, les référents militaires et sécuritaires français alimentent et conduisent à la production de ces politiques. D'autre part, elles se structurent autour des référentiels de l'ordre et de la sécurité qui traduisent l'ordre sécuritaire dans ce pays et dont le fondement est l'instauration de l'ordre et la pérennisation du pouvoir des gouvernants. En clair, les politiques de sécurité sont la résultante des cadres cognitifs endogènes et exogènes.

Par ailleurs, le deuxième chapitre de cette partie permet de lire les interdépendances et les interactions qui président à la production de l'ordre sécuritaire. En s'appuyant sur le précédent chapitre, on prolonge dans ce chapitre l'étude des acteurs dans le cadre de l'analyse des politiques publiques et de l'action publique en mettant en évidence l'action de l'Etat et des acteurs sociaux dans la fabrication de la sécurité au Cameroun.

Ainsi, il est important d'aborder la problématique sécuritaire dans l'optique de fabrication et de mise en œuvre de ces politiques plutôt que dans la capacité de l'Etat à créer

[1] Sur ce tracé méthodologique, lire Genieys (W.), *Le choix des armes: théories, acteurs et politiques*, Paris, CNRS, 2004, p.16.

de l'ordre. Dans cette perspective, l'Etat se donne à voir dans sa capacité à définir les problèmes et à fabriquer des politiques. En d'autres termes, la pertinence de l'analyse des politiques publiques de sécurité dans le contexte du Cameroun réside dans le fait qu'elle nous aide à saisir la réalité de la régulation étatique du point de vue de son action et/ou de son inaction. En effet, au Cameroun, l'époque post coloniale est marquée par les politiques de sécurité, elles traduisent l'omnipotence de l'Etat. Elles se présentent « sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique »[1]. La place centrale revient ici à l'Etat dans la technologie des politiques de sécurité qui elles-mêmes entraînent la construction de l'Etat. Ceci amène donc à cerner comment l'Etat fabrique l'ordre sécuritaire au Cameroun.

A cet égard, l'analyse des politiques publiques d'ordre et de sécurité met en évidence l'apport des dynamiques externes tels le pacte colonial et la coopération militaire dans la production des politiques de sécurité. Ceci revient à voir la dynamique de dépendance en termes d'importation de modèles[2], dont ces politiques font l'objet. Cette importation s'effectue d'une part sur le plan des schèmes de pensée et/ou de référentiel et d'autre part sur le plan des politiques de formation et de transfert technologique (armement etc.). Ainsi, la construction de l'Etat est un processus de *path dependance*, dans ce sens, elle traduit la dépendance par rapport au sentier colonial[3]. Ce qui signifie que ces politiques sont largement tributaires de l'histoire coloniale. En d'autres termes, cette analyse permet de saisir la mise en oeuvre par la France des politiques d'ordre et de sécurité au Cameroun.

Toutefois, ces politiques ne sont pas seulement l'émanation de l'exogène, elles sont réinterprétées, reformulées, réinventées, réappropriées et réadaptées. En effet, étudier leur « endogéinisation » permet d'observer le bricolage, qui non seulement détermine ces politiques, mais aussi l'histoire de la construction de l'Etat. Cette analyse s'atèle donc à souligner les interactions entre les dynamiques du « dehors » et celles du « dedans ».

Enfin, l'analyse des politiques publiques d'ordre et de sécurité au Cameroun doit être intégrée dans une dynamique socio-historique et celle de la domination. La dimension historique permet de tenir compte des acteurs et de leurs actions propres. Elle intègre l'imprévu, le non pensé et la logique de bricolage. L'Etat dans ce contexte est un construit des acteurs. Cette construction s'effectue à partir des actions des individus impliqués dans des

---

[1] Meny, (Y.), Thoenig, (J.C.), *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989, p.130.

[2] Il s'agit ici de l'importation des institutions occidentales en Afrique, à savoir l'Etat, la justice, l'administration, etc. Sur cette question, lire, Badie,(B.), Birnbaum, (P.), *Sociologie de l'Etat*, op. Cit, pp.178-181, Badie, (B.), *l'Etat importé: Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

[3] Globalement la notion de *path dependance* renvoie à la question de savoir si les choses auraient pu être autrement.

stratégies, des logiques d'intérêts et /ou de capital et des opportunités historiques. Les actions individuelles participent donc à la fabrique des politiques de sécurité et partant de l'Etat. Les politiques publiques d'ordre et de sécurité permettent ainsi d'« ouvrir la boîte noire », d'atomiser le système et de le rendre moins holistique.

Par contre, l'approche en termes d'action publique met en oeuvre la coordination ou la corrélation entre action étatique gouvernementale et action sociale. Cette dernière est l'apanage de la période post démocratique où le désenchantement de l'Etat signe l'émergence des acteurs sociaux dans la résolution des problèmes publics. L'action publique sécuritaire permet donc d'appréhender la dialectique de fabrication sécuritaire et la construction de l'Etat dans une mouvance qui introduit l'Etat et les acteurs sociaux. Etudier les politiques publiques dans le contexte de l'Etat du Cameroun ne consiste plus véritablement à réfléchir sur la place et sur la légitimité de celui-ci en tant que forme politique abstraite, mais à comprendre les logiques à l'œuvre dans ses différentes formes d'intervention sur la société et notamment sur le plan sécuritaire. Cela amène à identifier les modes de relations existants entre acteurs publics et privés et à comprendre comment l'action publique recouvre des dynamiques floues et évolutives de la frontière entre Etat et société[1]. Tous ces trois éléments, en l'occurrence, les interactions entre les acteurs, les politiques de sécurité et l'action publique qui tentent de rendre compte de la réalité sécuritaire au Cameroun se déploient dans une logique de conflit inhérent à l'ordre politique dont l'enchâssement réside au cœur de la construction de l'Etat au Cameroun.

Dès lors, ce chapitre se structure autour de deux articulations majeures. La première analyse les politiques publiques de sécurité au Cameroun. L'importance des politiques est d'autant plus accentuée ici que l'Etat autoritaire crée des politiques de sécurité et, par un double mouvement, celles-ci créent à leur tour un ordre sécuritaire autoritaire. La seconde articulation donne à voir l'action publique sécuritaire. Elle met en lumière au-delà de l'Etat, les actions des autres acteurs tels que la société civile, les citoyens, les sociétés privées de gardiennage, les groupes de vigilance et les groupes d'autodéfense, désormais intégrés dans le processus de production sécuritaire au Cameroun.

[1] Muller (P.), Surel, (Y.), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998.

Section I Etatisation et fabrication des politiques d'ordre et de sécurité

Analyser les politiques publiques d'ordre et de sécurité[1] permet de voir comment l'Etat du Cameroun fabrique et produit un ordre sécuritaire et étatique. Cette fabrique est la résultante de plusieurs facteurs. Aussi, la dynamique de dépendance qui se déploie au travers des mécanismes sécuritaires français traduit-elle la consubstantialité qui existe entre ces politiques, l'apport de l'histoire et l'action de la France. Etant entendu que l'action de cet Etat est au cœur de ces politiques en tant qu'il en est le géniteur et le producteur depuis l'époque coloniale et postcoloniale à travers les référentiels, la mise en place des forces de l'ordre, la lutte contre la rébellion, les accords de défense, etc. Grâce aux processus de socialisation à ces mécanismes, d'autonomisation vis à vis des politiques extérieures (en l'occurrence françaises) et aux actions des acteurs, il est question d'appréhender les dynamiques à l'œuvre dans ce contexte. Enfin, cette production se déroule dans l'optique de la violence politique, de la conflictualité, de la domination et de la structuration d'un pouvoir hégémonique. L'analyse de ces politiques permet donc d'étudier la dialectique Etat-sécurité, d'autant plus que le fait sécuritaire est au cœur de l'ordre politique au Cameroun.

Dès lors, l'analyse de ces politiques revient à étudier en premier lieu « le problème anglophone » en tant que noyau dur de la crise politique au Cameroun (&I). En second lieu, la rébellion pré et post indépendance constitue l'un des facteurs fondamentaux dont la gestion politique entraîne la fabrication de l'ordre autoritaire (&II). Troisièmement, ces deux phénomènes conduisent à l'institutionnalisation de la prison politique (&III). Quatrièmement, la transition démocratique quant à elle signe la permanence de l'ordre autoritaire en postcolonie. Aussi, l'insécurité de l'Etat et des dirigeants qu'elle suscite et crée amène-t-elle ce dernier à mettre en place un certain nombres de mesures, en l'occurrence le commandement opérationnel et l'état d'urgence (&IV). Cinquièmement, les usages politiques de la sécurité déterminent la gestion et les stratégies politiques à l'égard des problèmes d'ordre et de sécurité qui s'imposent à l'Etat (&V).

&I « Problème anglophone » et constitution d'une politique de sécurité

En s'appuyant sur le premier chapitre de cette partie, ce chapitre prolonge l'étude sur la question anglophone. Si dans le premier chapitre, il s'agit de démontrer que cette question

[1] Cette approche prolonge et dynamise les données présentées dans la première section relative à la configuration des acteurs.

constitue l'un des fondements de la construction de l'ordre autoritaire au Cameroun, dans ce chapitre, il question de montrer comment le « problème anglophone » est construit et géré. Ainsi, la qualification de la question anglophone par les gouvernants comme un problème d'Etat émane du processus de politisation qui entoure de manière générale l'Etat du Cameroun. Cette politisation fait de ce pays un Etat en perpétuel danger. En d'autres termes, le « problème anglophone » s'énonce par le politique comme étant lié à l'être de l'Etat. La formulation et la conceptualisation de l'entité anglophone comme « problème » sont révélateurs des représentations et de la fabrique politique qui structurent cette question. Il dénote ainsi le processus de sécuritisation c'est-à-dire son érection en un problème d'Etat et de sécurité. A cet égard, l'émergence de la question anglophone commence avec la partition du Cameroun, consécutive au mandat britannique et français. Ce processus s'ordonne donc autour de la formation de l'Etat. La question anglophone s'inscrit dans la continuité et est problématisée comme touchant les principaux fondamentaux de l'Etat à savoir la souveraineté, l'unicité et voire sa survie. Sa conceptualisation et la gestion politique qui en découlent conduisent à la production de l'ordre sécuritaire et politique au Cameroun. Afin de l'analyser, il convient en premier lieu d'étudier la construction politique de ce problème. En deuxième lieu, il est important de saisir son articulation et sa gestion politiques.

I Construction politique du « problème anglophone »

D'une part, dans le cas du « problème anglophone », l'existence d'une solution n'est pas exigée pour que l'on puisse parler d'un problème public[1]. Car il existe un certain nombre de réponses ou d'outputs politiques permettant de le classer comme un problème public. D'autre part, l'interrogation la plus importante dans ce cadre est celle de savoir comment la question anglophone est devenue un problème pour les dirigeants qui le formalisent finalement comme un problème d'Etat et de survie pour le Cameroun?

Toutefois, étant donné que nous nous situons dans un cadre d'autoritarisme, la politisation des problèmes est assez différente de celle des systèmes politiques pluralistes. Car le régime présidentialiste n'introduit pas nécessairement la logique de la pluralité d'acteurs. Comme le système converge vers la totalisation politique et sociale, il est difficile de présenter les divergences d'idées au sein d'un même groupe. Certes, il existe des conflits et des oppositions, mais ils semblent aplanis par la contrainte et la répression. En plus, la

[1] Kingdon, (J.W.), *Agendas, Alternatives and Publics Policies*, Boston (Mass.), Little, Brown and co, 1984.

question des acteurs publics, des experts, etc. ne revêt pas la même signification. Pour la plupart du temps, le président de la République l'ordonnateur des politiques. En revanche, au-delà de toutes ces limites, ce qui se joue dans ce contexte c'est de voir comment la question anglophone devient un problème public à partir du moment où il est pris en charge et tente d'être résolu par l'action des autorités politiques. Pour comprendre ce problème, il faut saisir d'abord son processus de problématisation coloniale et post coloniale. Ensuite, il convient d'appréhender son processus de politisation en période post transitionnelle.

A Problématisation coloniale et post coloniale de la question anglophone

Le recours à l'histoire donne à voir comment la question anglophone est politisée par la puissance coloniale française tout au long du processus de formation du Cameroun. Afin de saisir la politisation de ce problème, il faut étudier premièrement les cadres cognitifs qui le sous-tendent. Dès lors, le concept de référentiel permet de comprendre comment les représentations des acteurs politiques conduisent à l'émergence et à la définition de ce problème. Deuxièmement, il revient de tracer le rôle des « entrepreneurs politiques »[1] dans l'inscription de ce problème sur l'agenda politique de ce pays.

En effet, le référentiel qui conduit la pensée française est la politique d'assimilation de la partie anglophone dans l'espace de domination française. Pour les dirigeants français, la survie de l'entité Cameroun et bien entendu de leur influence ne peut être assurée que grâce à l'assimilation du Cameroun britannique au Cameroun francophone. En d'autres termes, la conversion de la partie anglophone dans le Cameroun francophone reste le seul moyen servant à gérer tout cet Etat. Ils fondent donc leurs efforts sur une entente franco-britannique. Ils pensent alors résoudre le problème de la partition de ce territoire par la réunification pré-indépendance ou une réunification qui surviendrait en même temps que l'indépendance. Leur manifeste pose le problème ainsi: « Le Cameroun français, quatre fois plus grand et trois fois plus peuplé doit normalement absorber les éléments de culture britannique qui ne sauraient s'opposer à la réunification de notre pays. Nous avons quant à nous administrés français, l'avantage de l'étendue de notre portion de territoire et la majorité des populations. Nous avons une avance indiscutable en matière d'équipements, de scolarisation et de progrès social. Nous constituons, sans aucun doute, le pôle attractif et le pivot de toute unification. Il

[1] Sur cette question, lire Padioleau, (J-G.), *L'Etat au concret*, Paris, PUF, 1982.

appartiendra à la France d'en garantir la conformité absolue au régime de tutelle, l'évolution économique, sociale et politique »[1].

En revanche, aux antipodes de la volonté des dirigeants français, l'ambition des responsables britanniques est aussi d'intégrer le Cameroun anglophone dans leur champ d'action. C'est dans ce cadre que le Cameroun britannique sera intégré au Commonwealth. Il sera aussi scindé en deux parties. Les parties septentrionale et méridionale sont rattachées respectivement aux régions Nord et Est de la colonie britannique du Nigeria[2].

Dès lors, la question anglophone représente un problème public[3] et/ou d'Etat pour la puissance coloniale française. L'analyse de ce problème conduit à s'interroger sur la question du public[4]. Ainsi, le public qui compose le problème anglophone est constitué des acteurs aussi divers les uns que les autres. Ce qui implique des divergences de positions et des conflits. D'un côté, on peut souligner l'antagonisme entre les nationalistes et les forces coloniales qui ont pour relais les forces gouvernementales en l'occurrence le Premier ministre Ahidjo. Les nationalistes camerounais voient en la réunification des deux Cameroun un acte permettant de rétablir l'unité historique du Cameroun. Si le colonisateur français se fonde également sur la réunification, toutefois ses visées sont contraires à celles des nationalistes. Ses prétentions sont davantage liées à l'assimilation de ce territoire. D'un autre côté, il y a la Société des Nations et les Nations Unies dont le but est d'arbitrer et de conduire ce territoire à l'indépendance. Enfin, il existe des « porteurs de cause » de l'entité anglophone tel que John Ngu Foncha, Premier ministre du Cameroun méridional. Des pressions se seraient exercées sur lui, le contraignant à capituler et à se rallier à la cause de la réunification. A ce propos, A. Eyinga précise que dans le cadre de l'alliance franco-britannique, les dirigeants anglais lui avaient signifié qu'ils n'étaient pas disposés à continuer à venir en aide à un Cameroun méridional devenu indépendant[5].

---

[1] Lire Eyinga, (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1984, p. 278.
[2] *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, op. Cit.
[3] Le problème public s'entend ici au sens de Padioleau, (J-G.) comme « l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités politiques légitimes », op. Cit., 1982, p. 25.
[4] Le public doit se comprendre au sens de Cefaï, (D.), Pasquier, (D.), « l'idée de publicisation implique que « le public » n'est pas un donné en soi, en antécédence ou en extériorité aux performances qui le visent: il se « publicise » à travers la publicisation d'un problème social ou d'une mesure politique », *Les sens du public, publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003.
[5] Eyinga, (A.), op. Cit., p. 279.

Pour ce qui concerne la publicisation[1] de ce problème, les Nations Unies constituent l'arène publique où sont débattus toutes les question liées à la décolonisation en l'occurrence la question anglophone[2]. Cette organisation tente de résoudre la question territoriale du Cameroun britannique par le référendum des 11 et 12 février 1961. Sur le plan interne, la participation du peuple à ce référendum constitue également un objet de publicisation de ce problème. Il est sujet à discussion sur la scène publique et revêt donc l'apparence d'une préoccupation pour tous les belligérants; français, britanniques, camerounais et onusiens. Dès lors, ce problème constitue un enjeu public dont la politisation va structurer les rapports entre les puissances tutélaires d'une part, et d'autre part entre les forces politiques internes. Cette politisation continue d'alimenter la construction de l'ordre politique aujourd'hui

Au demeurant, rattaché au différend historique avec le Nigeria « le problème anglophone » se construit par les dirigeants comme un problème de sécurité nationale[3]. La conflictualité entre les deux Etats s'inscrit donc dans la mouvance de la théorie de l'ennemi extérieur tandis que le « problème anglophone » constitue le principe de l'ennemi intérieur. Ceci permet de procéder à la stigmatisation des catégories préalablement définies. Cette stigmatisation s'exerce à travers la fabrication des représentations et la construction de l'exacerbation de la différence, voire d'une identité. Elle se déploie aussi dans la violence politique en tant que celle-ci est l'un des principes structurants de l'Etat post colonial. La construction politique de l'ennemi intérieur se structure aussi autour de la fabrication des schèmes mentaux et de la dénégation de la citoyenneté. Les anglophones sont par exemple appelés « biafrais » par identification aux sécessionnistes du Nigeria. Ils sont aussi identifiés par rapport à leur revendication d'autonomie politique, ce qui leur vaut le nom de « fédéraux » ou de « sécessionnistes ». La sécession devient donc un élément de désolidarisation avec le corps socio-politique, d'où le fait qu'ils soient taxés de traîtres. La

[1] Il est difficile ici de parler du processus de publicisation, c'est-à-dire le passage d'un problème de la sphère privée à la sphère publique par ce que son existence dans la sphère privée pose problème. En revanche, ce qui est important ici c'est le fait que ce problème soit sujet à la politisation. Cette dernière constitue donc de l'objet de notre analyse.

[2] Il faut noter qu'en 1958 les Nations Unies dépêchent au Cameroun britannique la Mission Gerig chargée d'étudier la situation sur place et de proposer la meilleure pour la levée de tutelle. Les publications des conclusions de la Mission Gerig entraînent des protestations. Les Nations unies enregistrent des milliers de pétitions en provenance du Cameroun britannique et français. Par la résolution du 13 mars 1959 l'Assemblée générale décide d'organiser au Cameroun septentrional un référendum supervisé par l'ONU. Sur cette question, lire Eyinga, (A.), op. Cit., p. 271 et suiv.

[3] D'après F.N. Trager et F.L. Simonie « La sécurité nationale est cette partie de la politique gouvernementale qui a pour objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension des valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels », cité par Balzacq, (T.), *Revue Internationale et Stratégique*, n° 52, 2003-2004, pp. 37-38.

construction de l'ennemi intérieur s'élabore enfin à travers le champ lexical et des discours politiques de certains dirigeants. Un dignitaire de la ville de Yaoundé dira « l'ennemi est dans la maison »[1]. Les anglophones se sentiront indexés par le « Enemy in the house ». Durant la période de transition démocratique, un Ministre dira « que ceux qui ne se sentent pas camerounais partent ».

Enfin, dans la période post coloniale, la formulation cognitive du problème anglophone se conçoit dans la continuité du référentiel colonial à savoir l'incorporation de la partie anglophone dans la partie francophone. Aussi, cette formulation s'incarne-t-elle dans le référentiel de l'ordre et de la sécurité. Ses principes se matérialisent dans la « restauration de l'ordre » et la fabrication institutionnelle et politique de l'unité. Car elle est produite par le haut et de manière coercitive. Cette unité passe d'abord par la réunification des deux Cameroun, ensuite par la constitution d'un parti unique et par la construction de l'Etat unitaire[2]. Dans ce contexte, le référentiel de lutte contre la subversion contraint au silence tous les défenseurs de la cause. La répression constitue donc le mode de gestion de ce problème depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui.

B Emergence et politisation du « problème anglophone » en période transitionnelle et post transitionnelle (1990…)

La période de transition démocratique en tant que « fenêtre d'opportunité » relance « le problème anglophone ». S'il s'inscrit dans la continuité, en revanche, son intégration dans la période transitionnelle permet de voir les nouveaux référentiels qu'il sous-tend à savoir la revendication sécessionniste et la question des minorités. La transition démocratique conduit de ce fait à une confrontation ouverte entre les dirigeants et les sécessionnistes. Par conséquent, il s'agit d'une nouvelle dynamique en termes de luttes et d'action qui met désormais en évidence d'une part, les mobilisations collectives, les « porteurs de cause », certaines populations anglophones de manière générale et les dirigeants d'autre part. Cette conflictualité conduit les gouvernants à redéployer les moyens de coercition afin d'« éradiquer » ce problème. La conjoncture politique inhérente au « problème anglophone » peut s'observer d'abord à travers la création du Social Democratic Front (SDF) et ensuite à partir des événements de 1997 à 2001 qui président à la fracture totale entre le gouvernement et les sécessionnistes.

[1] Il s'agit de l'ancien Délégué du gouvernement près la communauté urbaine de Yaoundé, Emah Basile.
[2] Sur toute cette problématique, se référer au chapitre I de la deuxième partie de ce travail.

Primo, le 06 mars 1990, J.F. Ndi et Siga Asanga déposent un dossier de légalisation d'un parti d'opposition: le SDF. Face au silence du gouvernement, les responsables du SDF décident de lancer officiellement le parti le 26 Mai 1990. La marche dégénère en un affrontement qui se solde par six morts. Le gouvernement maquille les faits et déclare que les victimes ont été tuées par balle. Face à ce tumulte, le président de la République réagit en remaniant son gouvernement. D. Ekani quitte le secrétariat à la sécurité intérieure transformé en Délégation générale à la Sûreté nationale. Le poste revient désormais à Andzé Tsoungui. et J. Fochivé est nommé au Centre National des Etudes et des Recherches (CENER). Il procède également à la nomination de trois généraux à savoir L. Angouand, J.R. Youmba et B. Asso'o Emane). La tactique du gouvernement revient à nommer des personnes réputées comme des experts du rétablissement de l'ordre.

Au début des années 90, toute velléité identitaire est étouffée par le système de parti unique. Cependant, en 1993 la « All anglophone conference » organisée à Buéa (sud-ouest), marque le début d'un mouvement de radicalisation d'abord en faveur d'un retour au fédéralisme, puis progressivement de l'indépendance des provinces anglophones, avec la création du Southern Cameroon National Council (SCNC). Toutefois, les leaders du mouvement sont divisés sur l'idée de l'auto-détermination. Lorsque les réunions se tiennent chez d'anciens hauts responsables de l'ex-parti unique tels que Solomon Tandeng Muna ou John Ngu Foncha, en 1994, le pouvoir interdit toute manifestation liée à la cause anglophone. A partir de 1996, les faucons n'excluent plus un séparatisme armé[1].

Secundo, la dissension de mars 1997 entre gouvernement et groupes anglophones va souligner l'ampleur des antagonismes. Le Southern cameroons Youth League (SCYL) va s'en prendre à des cibles civiles et militaires. A Jakiri, Oku, Kumbo et Bamenda, le bilan officiel fait part d'une dizaine de morts parmi lesquels un sous-préfet. Le gouvernement procède aux arrestations de nombreux assaillants qu'il qualifie de « terroristes ». Ils seront détenus à Yaoundé dans des conditions humanitaires difficiles. Certains sont condamnés à de lourdes peines de prison, tandis que d'autres décèdent. Certains militants du mouvement iront en exil à l'instar de E. Akwanga. Il serait à la tête d'une milice dont les bases se situent dans l'Etat fédéré de Taraba au Nigeria, voisin du Cameroun[2]. Un groupe d'activistes s'emparent des locaux de la radio provinciale de Buéa le 30 décembre 1999 pour y proclamer symboliquement l'indépendance de la République fédérale démocratique des Cameroun du

[1] Champin, (C.), « Cameroun, le réveil brutal de la question anglophone », in Radio France International, consulter le site Internet, http://www.fri.fr/actufr/ articles/

[2] Mballa Owono (F.), « Des trajectoires d'une mobilisation durable : gestion des ressources et construction identitaire dans le séparatisme anglophone au Cameroun depuis 1990 », thèse en cours, IEP Bordeaux, CEAN.

sud. Le leader Fred Ebong Alobwede sera arrêté et emprisonné en janvier 2000 pour avoir avec cinq de ses compagnons occupé la radio et proclamé l'indépendance de cet Etat virtuel dont il devient le président[1]. Le 1er octobre 2001 lors de la date anniversaire de la réunification du Cameroun anglophone et francophone au sein de la fédération en 1961, une partie des sécessionnistes pour qui cette date marque le début de la marginalisation avait décidé de braver les interdictions en faisant descendre des militants dans la rue. Trois manifestants ont été tué et cinq autres blessés à Kumbo. A Bamenda, les deux vice-présidents du parti sécessionniste SCNC, Dr Martin Luma[2] et M. Nfor Ngala Nfor[3] ont été arrêtés. Le Ministre de la communication Jacques Fame Ndongo a déclaré à propos que « C'est à l'attaque des manifestants armés de fusils que les forces de l'ordre ont répliqué ». A cet égard, le quotidien gouvernemental *Cameroon tribune* s'interroge « qui sont-ils? Que veulent-ils?». En sous-jacent, ceci traduit la représentation qui émane de ces catégories plus ou moins considérées comme des intrus et dont la légitimité de leur présence pose problème. Le journal *Patriote* proche du pouvoir, pour légitimer la répression des forces de l'ordre a rappelé que les américains, modèle de la démocratie universelle ont maté les indépendantistes lors de la guerre de sécession. Par contre, *The Herald Tribune*, tri hebdomadaire anglophone indépendant a relaté les faits. Il souligne qu'il y a eu quatre morts, 15 blessés et quelques 200 arrestations[4].

En résumé, le rôle des « entrepreneurs politiques » demeure essentiel dans l'émergence de ce problème et son insertion sur l'agenda[5] en période transitionnelle et post transitionnelle. L'« entrepreneur politique » représente d'une part, un groupe qui use de ses ressources d'influence en l'occurrence les dirigeants camerounais. Il s'agit également des acteurs qui exploitent leur capacité à faire nombre par l'adhésion de leurs membres à une cause à l'instar de Fred Ebong Alobwede. Il faut aussi souligner le rôle des élites du monde politique telles que John Ngu Foncha et John Fru Ndi et les mouvements de mobilisation comme la All Anglophone Conference. La tension et la coexistence conflictuelle entre les différentes forces politiques entraînent une crise politique dont la gestion suppose des mesures de contrainte de la part des dirigeants. Il s'agit d'un véritable gouvernement du commandement et de la contrainte. On se serait plutôt attendu qu'il eût un assouplissement du

[1] Il vit en exil entre le Nigeria et la Grande-Bretagne. Il y a d'ailleurs formé un gouvernement fantôme en nommant à l'insu John Fru Ndi (comme l'assure ce dernier), et Joseph Mbah Ndam, président du groupe SDF à l'Assemblée nationale.
[2] Vice-président pour la province du sud-ouest
[3] Vice-président pour la province du nord-Ouest.
[4] *Afrique Express*, « Cameroun, la question anglophone refait surface dans le sang », n° 237, 15 octobre 2001.
[5] Cobb, (R.W.), Elder, (C.D.), *Participation in American Politics/ The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1972.

caractère autoritaire avec la transition démocratique, on assiste *a contrario* à la récurrence et à la continuité du phénomène de l'ordre au Cameroun. La figure du maquisard se transpose désormais sur l'opposant ou le sécessionniste ce qui attise et catalyse l'obsession de la sécurité. Selon P. Nora la symbolique ne peut fonctionner efficacement que dans la mesure où elle permet de désigner les ennemis car la République a besoin d'adversaires[1]. La construction politique de l'ennemi constitue donc l'une des tâches fondamentales de la classe dirigeante camerounaise depuis l'époque coloniale. Le mode de gouvernement basé sur la force et la coercition ne fonctionne de manière optimale qu'à partir du moment où cette classe désigne l'« autre » comme la source de tous les maux dont souffre la République. Cette désignation constitue ainsi le principe essentiel de légitimation de la violence politique et du système de domination qui en découle.

II Le « problème anglophone »: articulation et gestion politiques

La gestion politique du « problème anglophone » s'effectue dans un contexte autoritaire et de l'idéologie de l'union nationale. Son mode d'articulation tourne autour des principes de l'Etat. Toute revendication politique de l'entité anglophone est perçue comme une atteinte au principe cardinal de l'Etat à savoir la souveraineté. La sécession se définit ainsi comme un effritement à ladite souveraineté. Le maillage territorial qui a longtemps représenté une modalité de gouvernance de l'Etat post colonial se trouve ébranlé. A travers cet appel d'Etat, la territorialisation du pouvoir politique ne fait plus sens. De plus, cette demande d'Etat vient ruiner la sacro sainte conception de l'indivisibilité du territoire et de l'ontologie de l'Etat autoritaire à savoir son unicité. On assiste dès lors à la « détotalisation » du champ politique. Pour répondre aux inputs de la problématique anglophone, le pouvoir post colonial s'atèle à mettre en place des outputs en termes de politique d'équilibre régional, de politique « néopatrimoniale » et en même temps il sanctionne les populations anglophones. Sur le plan international, la tactique politique de la classe dirigeante est l'adhésion du Cameroun à des valeurs universelles d'où son intégration dans le Commonwealth.

En effet, la politique d'équilibre régional a pour but de répondre non seulement aux problèmes ethniques mais également au « problème anglophone ». Dans ce contexte, les nominations au poste de président de l'Assemblée nationale vont revenir aux anglophones, tels que Tandeng Muna, Fonka Lawrence. Dans le contexte de bicéphalisme, la primature

[1] Nora, (P.), « Les métamorphoses de la mémoire républicaine », in *Intervention*, Paris, Seuil, 10, 1984, pp. 59-65.

dans certains cas, revient aux anglophones pendant que l'exécutif est assuré par les francophones. La nomination d'un Premier ministre anglophone s'effectue au travers des calculs politiques servant à contrecarrer l'opposition. Ainsi, la nomination du premier ministre Simon Achidi Achu (1992-1994), originaire de la même province que John Fru Ndi va servir à créer de nouvelles alliances afin de délégitimer ce bastion politique assujetti à l'adversaire politique de la région. Le but était également de créer des tensions entre les deux protagonistes et de disperser les allégeances afin de pouvoir récupérer un certain nombre de sympathisants adhérant normalement au SDF. De même que la nomination Peter Mafany Musongué (1996-2004) et de Ephraim Inoni (décembre 2004) au poste de Premier ministre permet de faire émerger la province du South west au détriment du North west dont est originaire John Fru Ndi. Ceci a pour but de créer des conflits entre les deux provinces anglophones. L'antagonisme est d'autant plus déterminant que celle du South west est peuplée de populations ayant un même substrat culturel que le groupe ethnique Sawa (Douala), plus enclins à une allégeance au pouvoir en place. En revanche, le North west s'apparente aux peuples des grassfields n'étant pas totalement acquis à la cause et insoumis au régime en place.

Ensuite, la politique « néo-patrimoniale »[1] sert à coopter, gratifier la clientèle, opérer la récupération politique d'un adversaire ou à sanctionner ceux qui contreviennent à la donne en cours. Ces stratégies néo-patrimoniales contribuent à construire les forces politiques et partant à bâtir le champ du pouvoir. Le problème anglophone permet à certains anglophones de faire du chantage afin de bénéficier des ressources ou d'un capital quelconque tels que les postes de responsabilité. Ils exercent de la surenchère et instrumentalisent ainsi la cause anglophone et la question de la minorité pour se positionner dans le champ politique, administratif ou économique. Cette question devient donc un enjeu stratégique pour ces populations. Ceci conduit au fait qu'en face des francophones, afin marquer leur minorité et parfois par peur de concurrence, certains anglophones de l'administration aiment à arguer « We are very marginalised in this country ».

A contrario, la gestion politique de ce problème passe par la sanction de cet espace insoumis et indocile. Pour certains, le fait d'offrir des « postes » à des « élites » anglophones n'est qu'un voile masquant de nombreuses inégalités. Pour le journaliste Valentin Zinga, « aucun portefeuille stratégique ne leur est confié ». D'autres évoquent la faiblesse du réseau routier dans la partie anglophone surtout dans la province du Nord ouest, en notant la décision

[1] Sur le néo-patrimonialisme, lire Médard, (J.F.), « L'Etat patrimonialisé, op. Cit., « l'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », in Médard (J.F.), (éd.), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*, op. Cit.

d'écarter Limbé (ville portuaire du Sud-ouest) comme point d'arrivée de l'oléoduc Tchad-Cameroun au profit de Kribi dans le sud francophone[1]. Il se produit donc une transformation de l'hégémonie périphérique anglophone en une hégémonie totale.

Enfin, sur le plan international, la gestion politique du « problème anglophone » passe par l'adhésion du Cameroun à la communauté de valeurs à travers des instances telles le Commonwealth. La proclamation sans cesse récurrente de son bilinguisme et de la spécificité qui en découle permet à l'Etat de se poser comme garant de la protection des minorités, du pacifisme, etc. Ces actions représentent des ressources politiques qui permettent au pouvoir de créer des alliances, d'engranger des « victoires » en se positionnant comme un garant des principes fondamentaux des relations internationales.

En définitive, le « problème anglophone », rattaché à la question des minorités est considéré au Cameroun comme touchant aux principes de l'Etat à savoir sa souveraineté. Il est en même temps constitutif de la nature de l'Etat. A travers l'histoire coloniale et le processus d'étatisation qui le produit, il procède de la fabrication de l'ordre politique au Cameroun au moyen d'une technologie sécuritaire. Il sert en même temps à mettre en œuvre des mécanismes sécuritaires qui le régissent par la suite. A travers le politique qui l'érige en un problème de sécurité nationale, il en découle une production sécuritaire faite d'oppression, de contrainte, de stigmatisation, de fabrication des représentations sociales et de socialisation à la théorie de l'ennemi intérieur. Ceci s'effectue dans un cadre de violence politique inhérente à l'Etat post colonial autoritaire. Il permet aussi de mettre en exergue l'ingénierie technologique de l'Etat en ce qui concerne sa gestion politique. Cette gestion ne répond pas à une politique institutionnalisée, pensée, théorisée par exemple en termes de référentiel qui renverrait à une politique publique du « problème anglophone » au Cameroun. Elle se laisse percevoir plutôt par des actions définies par des conjonctures du moment, des crises et des opportunités politiques. Elle procède de la tactique et des stratégies des acteurs. Les modalités et pratique politiques se traduisent par des réponses erratiques ou sporadiques, enchâssées dans un ordonnancement politique des mécanismes autoritaires. Cela relève donc du bricolage politique. Elle met enfin en lumière d'une part, des modes de séduction en termes de gratification, de cooptation, de clientélisme et d'autre part, des mécanismes de violence et de *containment*. En somme, dans un double mouvement historique, le « problème anglophone » donne aux gouvernants de construire un ordre politique spécifique et partant un Etat autoritaire tandis que cet Etat construit à son tour ce problème.

[1] Champin, (C.), op. Cit.

Au delà de l'articulation du « problème anglophone », il se pose au Cameroun la question du « vouloir vivre ensemble ». Ce problème trouve son corollaire dans la question de la nation. Dans ce contexte, la construction de l'Etat précède l'édification de la nation. La tentative d'instauration d'une nation s'opère ici par le haut, le politique à travers l'institutionnalisation, le discours politique, la mise en scène et la théâtralisation politiques dans une atmosphère de contrainte. Ainsi, l'idéologie de l'unité nationale ou de l'intégration nationale est essentiellement un artifice autoritaire. L'Etat, suivant le modèle colonial va s'atteler à imprimer une identité, à nommer et à différencier. Durant la période de libéralisation l'« entreprenariat » politique en panne de modèles politiques, de programmes d'action va exacerber les tensions ethniques lorsqu'il ne les fabrique. La question anglophone ayant été encadrée dans cette optique d'autoritarisme et de fabrication politique de la réalité resurgit dans l'ère post bipolaire où les irrédentismes et les appels de souveraineté émergent. La question anglophone devient internationale. La réponse politique à ce problème ne peut que susciter une volonté politique du « vouloir vivre ensemble », un respect constitutionnel des droits des minorités, un apprentissage à la citoyenneté et une socialisation à la culture démocratique. La politisation de la rébellion répond aux mêmes exigences que le « problème anglophone » en ce que la rébellion est aussi problématisée comme portant atteinte à la survie de l'Etat.

&II La rébellion comme problème public

L'analyse de la lutte contre la rébellion qui commence dans les années 40 permet de mettre en évidence les politiques d'ordre et de sécurité mises en place durant la période coloniale et postcoloniale. Cette analyse contribue à mettre l'accent sur l'apport des politiques françaises, non seulement dans l'œuvre d'éradication du phénomène de rébellion, mais aussi leur influence dans l'adoption, leur continuité ou leur intégration dans les politiques sécuritaires camerounaises. Autrement dit, elle tend à souligner la capacité du Cameroun à s'imprégner de ces politiques, à les redéfinir, à les réinterpréter et à produire sa propre politique sécuritaire. Dès lors, la construction politique de la subversion, la gestion de cette question à travers la conception de la légalité d'exception et la répression de la subversion constituent l'armature de l'analyse de la politique de lutte contre la rébellion.

I Construction politique de la lutte contre la subversion

La rébellion qui survient sur la scène politique avant l'accession de l'Etat du Cameroun à l'indépendance représente un danger pour le jeune Etat. Il revient au politique de la traduire comme un problème touchant l'essence de l'Etat camerounais. Cette traduction politique s'inspire de la représentation que les acteurs ont du monde[1]. Dès lors, l'Etat s'atèle à exprimer sa magnitude sur la subversion. Celle-ci est considérée comme une atteinte à la souveraineté de l'Etat voire aux principes qui le fondent. L'existence du politique ne s'explique plus que par ce phénomène. Elle est devenue un véritable solipsisme pour l'Etat. Il s'investit dans la fabrication de ce danger national qui permet la légitimation des politiques de répression. Tout procède et concourre à la construction politique de ce danger. Toute une technologie institutionnelle et de l'action répressive est mise en place. En outre, l'ordre étant consubstantiel à l'existence de cet l'Etat, ce qui explique l'acharnement avec lequel l'Etat colonial et ensuite l'Etat du Cameroun tente de le sauvegarder. Cette volonté de réprimer la rébellion afin de sauvegarder la sûreté de l'Etat voire son existence dénote aussi une action instrumentale des dirigeants dont la finalité est marquée par le désir d'établir une hégémonie.

Aussi, la politisation de la rébellion répond-t-elle aux mêmes critères que celle du problème anglophone. Tous deux sont liés à la question coloniale. Pour les dirigeants camerounais, les deux problèmes renvoient à l'éclatement de l'ordre politique au Cameroun. Le premier est vécu par la classe dirigeante comme une division d'avec le pouvoir central et comme une recherche d'autonomisation du champ politique anglophone. En revanche, le deuxième porte sur la querelle politique à propos de l'indépendance. Il est aussi perçu comme une « détotalisation » du champ politique et une volonté de prise de pouvoir. Autrement dit, la sécuritisation nous introduit donc dans la fabrication de la subversion non seulement comme un problème à résoudre mais davantage comme un danger qui touche à l'existence même du Cameroun. Pour appréhender sa problématisation, en premier lieu, il est important de voir le processus de publicisation de cette question. En second lieu, il est nécessaire de la saisir à

[1] La notion de référentiel s'illustre dans ce contexte en tant qu'il s'applique aux sociétés modernes ayant et pouvant produire leur propre historicité. Il existe un besoin de développer des systèmes d'idées qui donneront un sens et qui serviront de guide à l'action publique au sein du sous-système (secteur) comme dans les relations entre le sous-système et la société toute entière (global). C'est le rapport que Muller appelle rapport global/ sectoriel, le référentiel exerce cette fonction. Sur cette question lire: Jobert, (B.) et Muller (P.), *l'Etat en action: politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987; Muller, (P.), *les politiques publiques*, Paris, PUF, 1990; «Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Faure (A.), Pollet (G.), Warin (P.), (éds.), *La construction du sens dans les politiques publiques : débat autour de la notion de référentiel*, Paris, l'Harmattan, 1995; « l'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », in *Revue française de science politique*, Presses de sciences politiques, 2000, n°2, pp. 189-207.

travers les cadres cognitifs qui rendent comptent de sa formulation et sa constitution en problème public ou problème d'Etat. En troisième lieu, il convient de saisir le langage et la conceptualisation politique de la sécurité de manière générale.

A Processus de publicisation et référentiel de la lutte contre la rébellion

L'émergence de la question de la rébellion remonte dans les années 40. Celle-ci est consécutive à l'éveil national de certains camerounais à la politique[1]. Les dirigeants français[2] inquiets de cet éveil organisent en septembre 1945 à Douala, les Etats généraux de la colonisation. Ceci conduit à un choc entre nationalistes et forces coloniales qui se solde par un bilan d'environ quatre-vingts morts. La création de l'Union des Populations du Cameroun (UPC) le 10 avril 1948 se déroule également dans un conflit. Face à l'hostilité et à la brutalité des forces coloniales, ce qui sera appelé « maquis » dirigé par Um Nyobé se met en place[3].

La publicisation est donc un moment où les nationalistes se constituent en véritables forces politiques à travers les syndicats et l'UPC. Car avant la création de ces institutions, leur combat reste encore cantonné dans la sphère privée. Certes, ils représentent une menace pour le colonisateur, mais celle-ci demeure encore diffuse. C'est donc la sortie de ce problème dans l'arène publique à travers non seulement l'existence de l'UPC et ses principales revendications mais aussi tous les incidents qui vont émailler le conflit entre les deux belligérants qui publicise cette question. La rébellion devient donc un problème public dès lors que le colonisateur français d'un côté et les nationalistes d'un autre côté « commencent à penser que quelque chose peut être fait pour changer la situation »[4].

Dans la suite de cette phase d'« identification du problème »[5], les cadres cognitifs permettent donc de penser ce qui « peut être fait ». A cet égard, la lutte contre rébellion ou

---

[1] Les syndicats autorisés par un décret du 8 août 1944 se multiplient et s'unissent en 1945 dans l'Union des syndicats confédérés du Cameroun qui sera affiliée à la CGT. française, Messmer, (P.), *Les Blancs s'en vont, récits de décolonisation*, op. Cit., p. 116.

[2] On entend par dirigeants français d'une part ceux de la métropole, le Général de Gaulle, les Ministres tels Gaston Defferre, etc. D'autre part, on peut noter les commissaires et hauts commissaires tels que Pierre Messmer, Jean Ramadier, Xavier Torré et les administrateurs tels que Doustin Daniel. Il faut aussi souligner la présence ses autorités militaires comme le Général Puloch, Commandant supérieur des troupes de l'AEF-Cameroun, le Lieutenant colonel Lamberton, etc. Certes tous ces acteurs n'ont pas le même statut en termes d'application de la politique française ou de mise en œuvre de celle-ci. Néanmoins, ils constituent des personnages clés de la décolonisation et en matière de la répression de la subversion au Cameroun.

[3] A ce propos, Pierre Messmer, haut-commissaire au Cameroun raconte comment il a pratiqué la politique de *containment* en empêchant Um Nyobé de sortir du pays bassa, en assurant la sécurité des zones sensibles, op. Cit., p. 119.

[4] Cette citation est de Kingdon, (J.W.), op. Cit.

[5] Suivant la grille d'analyse séquentielle de Jones, (C.O.), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

encore la répression de la subversion met en scène des acteurs aux schèmes de pensée, aux enjeux, aux finalités divergents et parfois convergents. Le référentiel qui conduit la pensée française au sujet de la lutte contre la rébellion est la tentative d'assimiler le Cameroun à l'Afrique Equatoriale Française qui constitue le champ d'action de la France. La rébellion constitue donc un obstacle à la politique française. Car le référent des nationalistes est la revendication de l'indépendance et la réunification du Cameroun dans les limites de l'ex-Kamerun allemand[1]. En revanche, les forces gouvernementales alignées sur la politique française ont pour principal objectif l'exercice du pouvoir. Dans ce cas, la décolonisation est un instrument servant à prendre le pouvoir.

B Référentiel de l'ordre, de la sécurité: entre ordre colonial et coopération militaire franco-camerounaise

L'analyse diachronique nous révèle tout un processus d'étatisation[2] qui s'effectue à travers le phénomène sécuritaire. Ainsi, le maintien de l'ordre sous le protectorat allemand s'effectue sous le signe de la force armée. Il est émaillé d'actes de violence. Selon Levine[3], le gouverneur allemand Kleist fut reconnu coupable de « cruauté » devant la cour disciplinaire de Postdam. Le référentiel de l'ordre découle et se construit à partir du schème de pensée colonial qui se structure autour de la violence, de la capitalisation des ressources, de l'impérialisme, de la conquête, du marquage territorial ou de l'espace vital, du désir de positionnement dans le monde, de l'inscription dans l'historicité mondiale, de la volonté de répandre la civilisation et de l'instauration d'un ordre colonial. Ce référentiel se décline en une législation coloniale dont la mise en œuvre s'effectue à travers la gestion des territoires colonisés voire la volonté d'assimilation de ces territoires. Après les indépendances, ce référentiel se mue en politiques de coopération à l'instar de la coopération militaire[4]. Toutefois, même si les référentiels de l'ordre et de la sécurité s'articulent autour d'une pensée globale qui semble être pensée, structurée et cohérente, il n'en demeure pas moins que ce processus historique est assujetti à une dynamique aléatoire et stochastique. Dans ce cadre, les

[1] Certains upésistes revendiquaient les frontières plus grandes de 1911. Ce qui était contraire aux visées de la France. Car, cela supposait le démembrement du Tchad, du Congo et du Gabon. En clair, il s'agissait d'un démantèlement partiel de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). De manière plus générale, la revendication de l'UPC portait sur le Cameroun anglais.
[2] Nous nous appesantissons sur le concept d'étatisation parce qu'il rend compte du processus de mise en place et d'évolution de l'Etat.
[3] Levine, (M.), *La guerre buissonnière*, Paris, Solar, 1970.
[4] Cette problématique a été soulevée dans le cadre de la politique africaine de la France dans le chapitre premier de la première partie.

acteurs sont soumis à des aléas historiques. Leur marge de manœuvre dépend des situations et des opportunités du moment.

Pour ce qui est de la politique globale dont la législation coloniale est issue, elle est l'émanation légale de l'acte du 20 juillet 1922 donnant à la France mandat d'administrer le Cameroun. Son article 2 énonce que « le mandataire sera responsable de la paix, du bon ordre et de la bonne administration du territoire ». Son article 7 habilite le mandataire à « exercer tel contrôle qui pourra être nécessaire pour le maintien de l'ordre public et une bonne administration » et « de prendre à cet effet toutes mesures utiles ». L'accord de tutelle de 1946 énonce dans ses articles (4B, 1 et 20) les pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction de l'autorité chargée de l'administration sur le Cameroun et son droit d'y établir des bases militaires, navales ou aériennes, d'y entretenir des forces nationales et d'y lever un contingent de volontaires. Il habilite l'administration à prendre « toutes mesures d'organisation et de défense propres à assurer : la participation du territoire au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect de l'ordre intérieur et de la défense du territoire ». Le décret n° 57-501 du 16 avril 1957 portant statut du Cameroun quant à lui énonce dans l'article 3, « La République française, dans le cadre des accords internationaux, garantit l'intégrité des limites territoriales de l'Etat sous tutelle du Cameroun ». Dans la lettre de la précédente disposition, il est établit à l'article 41 dudit décret « conformément à l'article 3 de l'accord de tutelle, le haut commissaire a la responsabilité de l'ordre public et assure la sécurité des personnes et des biens ».

Si la période coloniale produit un référentiel d'administration, le référentiel de l'ordre postcolonial se transforme en une thématique de coopération du fait du changement de paradigme pour cause d'indépendance qui donne désormais au pays colonisé de s'inscrire dans le sillage du partenariat et/ou celui de la coopération assignant désormais des droits et une égalité juridique entre les deux Etats.

Au demeurant, le fait sécuritaire se construit au gré des mutations ou de l'évolution du processus d'étatisation comme l'attestent les différents décrets coloniaux. A cet effet, par exemple, la création des unités de police s'effectue grâce aux tensions politiques du moment. La période post coloniale (tout comme la période coloniale) sera donc émaillée d'une histoire de commandement, de la « chicotte » et d'assassinats. La formation de l'Etat enclenche la mise en place d'un dispositif sécuritaire qui à son tour permet de construire l'Etat. Au bilan, l'« Etat a fait la sécurité et la sécurité a fait l'Etat ». Si la question de la rébellion est largement intégrée dans la relation France-Cameroun, elle est aussi problématisée à partir de la politique internationale.

C La sécuritisation entre langage et rhétorique politiques

La question de la rébellion se situe dans un contexte international de guerre froide. A ce propos, il s'agit de voir comment la politique internationale influence et imprègne les référents, le langage et la rhétorique politique au Cameroun. Ceci s'observe dans un premier temps à travers la période postcoloniale et dans un second temps à travers la lutte contre le terrorisme.

Premièrement, la sécurité au Cameroun est tributaire de la sécurité collective, internationale, régionale et sous-régionale. Dans cet ordre d'idées, la guerre froide qui détermine la politique internationale imprime une marque sur le référentiel de l'ordre. La lexicologie politique du Cameroun est donc émaillée du vocabulaire international. Dans les années 60 le terme terroriste nourrit déjà le langage politique au Cameroun. Dans le *bi-mensuel* de *sûreté* de 1964 il est dit « sur le plan de la subversion, la prise de conscience populaire *du danger terroriste* a été mis en relief par l'approbation des exécutions des rebelles intervenues le 03 janvier 1964 et la satisfaction exprimée à ce sujet par l'ensemble de l'opinion publique camerounaise… »[1]. La rébellion est assimilée au « danger terroriste » qui appelle le politique à assumer la tâche d'inculcation des normes, de marquage des esprits, d'idéologisation et de propagande politique contre les « terroristes ». Ainsi la parole politique contribue à mettre en œuvre la praxis politique en termes d'information des masses en même temps de travailler les schèmes mentaux qui sont traversés par l'idée du « danger ». En plus, le répertoire de qualification des nationalistes est riche de termes. La France, aux antipodes d'une guerre d'indépendance au Cameroun va qualifier leurs actes de « terroristes » et leur action de « rébellion ». Les sympathisants et adhérents de l'UPC aussi sont considérés comme des « maquisards ». Par contre, les actions de la France sont des opérations de « maintien de l'ordre » et de « lutte contre le terrorisme ». L'Etat post colonial va même institutionnaliser le terme de « subversion ». Son œuvre est qualifiée de « répression de la subversion ».

Par ailleurs, une étude linguistique et sémantique met en lumière un niveau de langage qui requiert une gravité, voire une certaine magnitude qui frappe les esprits. Les termes employés répondent au même fondement qui est le conflit ou la guerre. Toutefois, l'intensité de la violence et le choc psychologique demeure des critères de différenciation. A cet effet, le terme « maquisards » désigne un groupe d'individus revanchards, opérant à partir de la jungle et procédant à des opérations de guerre à une échelle réduite. La notion de « rebelles » quant à

[1] Voir en annexe 12 le document y afférent: Archives nationales du Cameroun n° 1AA7, n° 0085/PS/2, *Synthèse bi-mensuelle de sûreté*, Yaoundé, 16 janvier 1964.

elle sert à désigner une catégorie plus ou moins importante de dissidents qu'on pourrait circonscrire dans un ou des territoires, pouvant ou entrain de faire, de poser un acte de soulèvement, de révolte, de violence ou de guerre. Enfin, le concept de « terroriste » associe celui de danger suprême, de terreur, de spectacularisation, de violence exacerbée, d'imprévisibilité, de conflit asymétrique et d'imminence de la guerre. Alors que les deux autres notions semblent inclure celle de territoire qui peut être national ou frontalier ou carrément un autre territoire servant de base arrière, de soutien logistique ou idéologique, la notion de terrorisme exclue le territoire. Il s'agit d'une déterritorialisation de l'action de violence voire de la « fin de la géographie ». Le politique identifie également les régions de résistance qu'il qualifie de « zones troublées »[1].

En outre, de l'indépendance aux années 70, la catégorie « ennemis intérieurs » se définit surtout sur le fait même de la dissidence et de la rébellion des « maquisards ». Avec l'avènement de la libéralisation du champ politique des années 90, ces antagonismes resurgissent mais, cette fois, la désignation et la stigmatisation des ennemis change. Il ne s'agit plus de « maquisards », parce que cette terminologie implique la mémoire politique que les dirigeants ne veulent pas assumer. Désormais, la nouvelle classe d'« ennemis » est désignée par le terme « opposant ». Etant donné que dans les années 90, certains partis d'opposition lancent des mots d'ordre de « villes mortes » et de « désobéissance civile » le terme « opposant » est donc empreint d'une totale négativité en termes de destruction voire d'anéantissement de l'Etat. En plus, les « opposants » sont catalogués par les gouvernants comme des fossoyeurs du « changement »; ce dernier étant défini comme l'être et l'œuvre du pouvoir en place[2]. Ce qui vaut aux dirigeants de leur renier toute existence[3].

Deuxièmement, aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme sur le plan international a des répercussions indirectes sur la pensée politique camerounaise en matière sécuritaire. Sans être sous le label de terroristes, les ennemis intérieurs à savoir les opposants, les malfrats, les criminels et les ennemis extérieurs comme les coupeurs de route, le Nigeria, sont traités comme tels. La terminologie en termes de terrorisme inclut un changement particulier de politique, d'agenda et un arrimage sur l'international. Dans le cas actuel, la dissidence est réprimée par les anciennes procédures de la période post indépendance. Parfois, il s'agit d'une réponse politique n'ayant pas été soumise à une politique publique répressive. On fait preuve

[1] Ces régions sont notamment, la zone communément appelée, « pays Bamiléké » à l'ouest, le « pays Bassa » dans le Centre et le Mungo dans le Littoral.
[2] A ce propos, le président Biya dira « Peut-on changer le changement ?» « peut-on changer l'homme par qui le changement est arrivé ? ». Ce qui signifie qu'il incarne le « changement ».
[3] Le président Biya dira à ce propos « qui sont-ils ? « ces affamés qui ont reçu sur le tard une virginité démocratique ».

de bricolage politique dont les ressorts sont hérités des mécanismes anciens, des opportunités et de la quotidienneté. Les usages politiques de la répression ne sont pas contraints de s'aligner sur la donne internationale du moment afin d'arborer le lexique de terrorisme, ce qui importe d'avantage pour les autorités, c'est la mise en œuvre du fait de « surveiller et punir »[1] comme fondement du politique. La légitimation de la violence politique qu'assure la lutte contre le terrorisme est un terreau pour la violence d'Etat vis à vis des catégories définies comme résistantes. La légalité d'exception permet donc au politique de donner une existence légale à ces catégories afin de pouvoir les réprimer.

II Légalité d'exception ou constitution d'une politique juridique de l'ordre et de la sécurité au Cameroun

En effet, la légalité d'exception détermine le cadre juridique qui donne l'existence légale aux politiques d'ordre et de sécurité. Elle traverse toute l'histoire institutionnelle et constitutionnelle de l'Etat du Cameroun. Elle inaugure les pouvoirs exceptionnels et /ou les pouvoirs de crise qui non seulement procurent un rôle transcendantal au président de la République mais aussi déterminent le régime présidentialiste et constituent le socle du système autoritaire. Elle se formalise dans l'Etat colonial et se perpétue dans l'Etat post colonial. La permanence de ce régime juridique colonial dans la post colonie souligne l'héritage de l'ordre colonial sur la fabrication de l'ordre post colonial. Dès lors, il est question de saisir d'abord le processus de légalisation des mesures d'exception de l'époque coloniale, ensuite celles de l'époque post coloniale.

En premier lieu, pour J. Owona, l'« institutionnalisation de la légalité d'exception »[2] au Cameroun est effectuée par le pouvoir colonial et se fonde sur l'insertion dans les textes régissant le statut du Cameroun des dispositions permanentes destinées à faire face à des situations de crise: agression contre le territoire camerounais, maintien de l'ordre public, de la bonne administration et des mesures de nécessité. L'acte du 20 juillet 1922 sus-cité donne à la France mandat d'administrer le Cameroun. D'après cet auteur, si l'article 2 de l'acte fonde un simple pouvoir d'administration du mandataire, les articles 3 et 7 constitutionnalisent avec le

[1] Pour M. Foucault, le rationalisme n'a cessé de « dresser » et « redresser » les corps et les individus. Il y a multiplication des institutions de « dressage »: ateliers, manufactures, hôpitaux, casernes, écoles, prisons…pour rendre les individus « utiles et dociles », *Les mots et les choses, une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1990.

[2] Owona, (J.), « L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais », in *Revue juridique et politique indépendance et coopération*, n°1, mars-avril 1975, pp. 3-48.

bénéfice de la garantie internationale du statut du mandat, un droit public de crise préétabli dérogatoire aux cas des restrictions de souveraineté afférentes à l'exercice de « compétences territoriales limitées » que furent les mandats: dérogation au principe de la militarisation limitée à la simple constitution d'une force de police locale de défense du territoire, dérogation au principe de la liberté de conscience et de culte compatible avec l'ordre public… L'accord de tutelle de 1946 et l'article 41 du décret n° 57-509 du 16 avril 1957 sus-cité fait partie de cette législation particulière. L'article 25 du statut du 30 décembre 1958 de l'Etat du Cameroun met en œuvre des mécanismes plus perfectionnés d'institutionnalisation de crise : le Haut Commissaire ou le Premier ministre peuvent prendre un arrêté conjoint proclamant l'état d'exception en cas de « troubles à main armée », de « présomptions graves indiquant l'éventualité de tels troubles ou de guerre étrangère. Cette légalité consiste aussi à la dérogation au droit commun ou constitutionnel, aux procédures constitutionnelles courantes, qui donnent aux autorités coloniales de puissants moyens d'action sur les individus et les biens[1].

Dans un second lieu, la légalité d'exception va également structurer l'Etat indépendant. Les pouvoirs de crise seront donc reconduits dans l'Etat post colonial. En 1960, 1961 et 1972, le constituant camerounais intègre dans le texte constitutionnel des dispositions relatives aux pouvoirs de crise. Le texte de 1960 donne les pleins pouvoirs au président de la République en énonçant les « circonstances » : cas de péril grave menaçant l'intégrité du territoire, la vie, l'indépendance ou les institutions de la nation. L'ordonnance n° 61-OF-5 du 04 octobre 1961[2] relative à l'état d'urgence quant à lui énonce en son article premier « L'Etat d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire de la République fédérale: soit en cas d'événements présentant par leur nature et leur gravité le caractère de calamité publique : soit en cas de troubles répétés portant atteinte à l'ordre public ou à la sûreté de l'Etat; soit en cas d'agression étrangère ». Les pouvoirs de crise ont pour but de procéder à la centralisation du pouvoir. Ils permettent au président de la République de s'immiscer dans le pouvoir législatif. A travers cette législation, le chef de l'Etat se voit attribué des pouvoirs illimités. Il peut prendre toutes mesures qu'il juge nécessaire. Même si les textes de 1961 essayent plus ou moins d'atténuer ces pouvoirs. Il est assujetti à la formalité de consultation avant la proclamation de l'état d'exception: consultation du président de l'Assemblée nationale en ce qui concerne la constitution de 1960, consultation des premiers ministres des Etats fédérés pour la constitution de 1961. Ces mesures renforcent les attributions du ministre chargé de

[1] Owona, (J.), op. Cit., p. 6.
[2] Voir l'intégralité du texte en annexes 3, issu des archives nationales du Cameroun 1AA415.

l'administration territoriale et des préfets de toutes les autres circonscriptions administratives. Cette légalité conduit également à l'institutionnalisation d'un droit administratif national d'exception[1]. L'ordonnance de 1961 portant sur l'Etat d'urgence en son article 4 énonce que « Les autorités administratives qui y seront habilitées par décret proclamant l'Etat d'urgence, pourront, par arrêté immédiatement exécutoires dont elles rendront compte dans les moindres délais au gouvernement fédéré intéressé: soumettre la circulation des personnes et des biens à des mesures restrictives et éventuellement à une autorisation administrative; ordonner la remise des armes, munitions, effets militaires d'habillement ou de campement et postes de radio, ainsi que faire procéder à leur recherche et à leur enlèvement; interdire toutes réunions et publications de nature à entretenir le désordre; éloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur résidence habituelle dans les lieux soumis à l'état d'urgence; instituer les zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé; autoriser par tout officier de police judiciaire, civil ou militaire, des perquisitions à domicile, de jour comme de nuit; ordonner la garde à vue; à l'expiration du délai, l'élargissement sera de droit. L'article 5 énonce également des dispositions administratives dévolues au ministre fédéral compétent à savoir la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boisson et lieux de réunion de toute nature, contrôle de presse, radiophonique et de représentations théâtrales ou artistiques, dissolution de toutes associations ou groupements de fait pouvant provoquer des manifestations armées, assignation à résidence, réquisition des biens et des personnes etc. La compétence des tribunaux militaires est étendue aux zones soumises à l'état d'urgence, selon les règles fixées par la loi fédérale portant organisation judiciaire militaire (ordonnance de 1961, article 7).

Le décret n° 61-DF-11du 20 octobre 1961[2] relatif à la sûreté intérieure quant à lui procède aussi à l'élargissement des pouvoirs de crise. L'article 1er énonce que « la sûreté intérieure de l'Etat fédéral comporte toutes les mesures destinées à prévenir et à réprimer la subversion contre les autorités publiques et les troubles constitués par des menaces ou des atteintes anormales à la tranquillité et à la sécurité des individus ». Celui-ci donne ordre en son article 7 aux autorités civiles à savoir la président de la République fédérale, le président de l'assemblée nationale fédérale, les premiers ministres et les présidents des Assemblées législatives des Etats fédérés, (en cas de troubles apportés aux institutions fédérés) les ministres fédéraux ayant reçu délégation du président de la République, les inspecteurs fédéraux de l'administration, les préfets, les autorités judiciaires de requérir les forces

[1] Owona, (J.), op. Cit., p. 30.
[2] Archives nationales du Cameroun, 1AA543.

armées[1]. Tout ceci exprime l'inflation des textes portant sur les pouvoirs de crise. Pour Eboussi Boulaga, l'état d'exception s'installe en 1959 dans un contexte de lutte contre le parti nationaliste camerounais, de la préemption de la souveraineté à venir par des traités inégaux entre la puissance administrante et l'Etat sous-tutelle du Cameroun créé par un décret du gouvernement français du 16 avril 1957[2].

Dans le même ordre d'idées, Biloa Ayissi fait une synthèse du système de sécurité au Cameroun. « La puissance coloniale entendait mettre sur pied des institutions de lutte contre la rébellion. Depuis l'époque post coloniale, on va créer des structures telles les Brigades Mixtes Mobiles (BMM) pour traquer les subversifs à tort ou à raison, ceux qui ne sont pas d'accord avec le régime. Même les « relatives » au sens large, les parents, les amis, etc. sont traqués. Pour donner un aspect légal à cette traque, on met en place l'ordonnance n° 62/0F/18 du 12 mars 1962. Ce texte va régir tout ce qu'on va nommer sécurité au Cameroun. Les structures de mise en œuvre de la répression sont ainsi créées à savoir le SEDOC, le DIRDOC, le CENER et la DGRE. On n'avait aucun droit autant que cela plaisait à Jean Fochivé et au président Ahidjo.

[1] L'ordonnance n° 62-OF-18 du 12 mars 1962 étendant à une partie du territoire fédéral certaines dispositions de l'ordonnance n° 61-OF-5 du 04 octobre 1961 relative à l'état d'urgence énonce en son article 1 énonce que lorsque l'état d'urgence aura été déclarée sur une partie du territoire les dispositions du 04 octobre 1961 seront applicables de plein droit au reste du territoire fédéral. Les décrets n° 62 / DF/ 125 du 17 avril 1962 proclamant l'état d'urgence dans une portion du territoire du Cameroun occidental ainsi que les décrets n° 62/DF/373 du 08 octobre 1962, du 03/DF/131 du 24 avril 1963, n° 64 /DF/ 134 du 13 avril 1964 et n° 64 /DF/ 410 du 10 octobre 1964 concernent également l'état d'urgence. L'état d'urgence proclamé dans une portion du territoire du Cameroun occidental par décret n° 62/DF/125 du 17 avril 1962 pour compter du 14 avril 1965, est prorogé d'une nouvelle période de six mois dans les portions de départements de Bamenda, Mamfé, Kumba et Victoria. Le décret n° 66 /DF/493 du 08 octobre 1966 portant aussi prorogation de l'état d'urgence pour une nouvelle période de six mois concerne les portions des départements de Bamenda, Nso, Gwofong, Mamfé, Kumba, Ndian, Victoria. Le décret du n° 68/DF/390 du 27 septembre 1968 proroge l'état d'urgence dans certaines parties de l'Etat fédéré du Cameroun occidental, pour une nouvelle période de six mois. Lire l'intégralité des textes en annexe 3, 4, 8, archives nationales du Cameroun 1AA 543.

[2] Eboussi Boulaga, (F.), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997, pp. 167-168.

Les autorités administratives avaient le droit de faire des gardes à vue administratives de 6 mois, renouvelables »[1].

En résumé, l'« institutionnalisation de la légalité d'exception », dont les origines remontent à la période coloniale avec une certaine filiation au gaullisme[2] (quoique moins autoritaire que la légalité camerounaise), représente le socle juridique et le référent majeur de la répression au Cameroun. Elle offre donc une légalité et une légitimité formelle aux dirigeants. Si la légalité d'exception détermine davantage une politique normative, la répression de la subversion quant à elle désigne une politique de réglementation et d'auto régulation[3]. En d'autres termes, quoique répressive, la politique la légalité d'exception constitue une politique qui conduit et est au service de la politique de répression de la subversion. Dans ce contexte, la première ne doit son existence réelle que dans l'application concrète qui ne peut être faite qu'à travers la répression de la subversion.

III Répression de la subversion et mise en oeuvre d'une politique publique de sécurité

La répression de la subversion est la manifestation de l'éradication de toute forme d'opposition. A travers elle, le pouvoir tente d'effacer toute trace des forces nationalistes. Si la « crisogénèse » de l'Etat du Cameroun se structure autour de la collision coloniale et de la querelle d'indépendance entre forces nationalistes et forces pro françaises, la répression de la subversion détermine la traduction et la résolution politiques de cette crise. A cet égard, le schème qui sous-tend la politique de répression s'articule autour de la notion de restauration et/ou de rétablissement de l'ordre. Car la subversion conduit à l'éclatement de l'ordre

[1] Entretien avec Biloa Ayissi, le 15 mars 2006 à Yaoundé. Son parcours nous permet de saisir les méandres du système politique au Cameroun. Très jeune, il adhère à l'UPC. Après sa scolarité, il entre à l'Ecole Nationale d'Administration (ENAM). Ensuite, il travaille aux Impôts. Il entre à l'école de police. En 1974, il sera affecté à Nkongsamba comme commissaire de sécurité publique, puis à la Police judiciaire de Douala et à Yaoundé comme chef de brigade provinciale de la police judiciaire. En 1980, un décret le révoque de la police sans qu'il n'y ait eu au préalable un conseil de discipline. Il est condamné à faire de la prison politique. Il n'effectuera pas sa peine grâce à l'action de son oncle ministre à l'époque. Il passera ce temps dans un hôpital. Depuis lors, (26 ans déjà) il a saisit la cour suprême sans suite. Journaliste à la *Nouvelle Afrique*, le commissaire X comme on l'appelle, a défrayé la chronique au Cameroun en février 2006 pour avoir sorti une liste des homosexuels où figuraient les noms de certaines personnalités politiques.

[2] L'article 16 de la constitution française de 1958 énonce les « mesures exigées par les circonstances ».

[3] Salisburry reprend la perspective taxonomique en posant comme hypothèse que des types différents de politiques résultent de types d'interaction entre le modèle de demande d'intervention et le modèle de prise de décision des gouvernements. Ces deux types de modèles sont placés sur des axes, fragmentation-intégration. Il en ressort une classification des politiques en quatre types: politiques distributives, redistributives, de réglementation et d'autorégulation, cité par Réjean, (L.), *Introduction à l'analyse des politiques*, Québec, Presses de l'université de Laval, 1980.

politique, à la « détotalisation » de celui-ci. L'identification du problème de « trouble à l'ordre public » et de la « subversion » s'effectue avant l'indépendance; le problème de « maquisard » est donc au cœur du débat. La mise sur agenda sera perpétuelle et omniprésente, puisqu'il s'agit d'une question qui urge et représente le point où tout converge. La mise en œuvre quant à elle conduit à toute une réglementation concernant les ordonnances et décrets portant sur la répression de la subversion. Outre la légalité, la phase répressive sera plus importante. Ainsi, interviennent les forces chargées de la mise en oeuvre à savoir l'administration, les forces de l'ordre et la justice. La répression se traduit d'une part, par la légalité portant sur la répression de la subversion et d'autre part, par des mesures concrètes à savoir la mise en œuvre d'une technologie de la violence.

A Légalisation de la répression de la subversion

La répression de la subversion est traduite par une inflation de textes dont le noyau dur s'articule autour des ordonnances de 1962. La loi fédérale n° 63/30 du 25 septembre 1963 complétant l'ordonnance n° 61/OF/4 du 04 octobre 1961 fixant l'ordonnance judiciaire militaire de l'Etat et modifiant l'organisation n° 62 /OF/18 du 12 mars 1962 porte sur la répression de la subversion. Ainsi, cet ordonnance énonce en son article 2 « quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le gouvernement de la République Fédérale ou des Etats Fédérés ou participés à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République ou des Etats fédérés, ou encore encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 200 000 à 2 millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice s'il y a lieu des peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur »[1]. L'article 2 continu dans le même esprit.

Cette légalité porte également sur la censure. L'arrêté ministériel n° 173/INT/APA arrête en son article premier « La diffusion, l'introduction, la circulation, la mise en vente ou la reproduction, même partielle, des journaux, ouvrages et écrits, périodiques ou non, dont le but est de corrompre les masses et de ce fait, de troubler l'ordre public sont jusqu'à nouvel ordre formellement interdites dans l'ensemble du territoire de la République du Cameroun ». Par exemple l'arrêté n° 40 /A/ME/AT/DAP interdit sur l'ensemble du territoire de la République

[1] Voir les ordonnances portant sur la répression de la subversion en annexes, archive nationale du Cameroun.

Fédérale du Cameroun, la vente, la distribution, la détention et la circulation du journal « PARIS-MATCH » n° 1133 du 23 janvier 1971[1].

Sur le plan des renseignements, une note de juin 1951 rapporte que Monseigneur Graffin, évêque de Yaoundé a déclaré lors de son prêche en langue Ewondo, à la messe de 8 heures, de la mission de Mvolyé: « Tous les catholiques doivent, le jour des élections, allez aux urnes et voter pour le bon chrétien ». Cette note mentionne que les autochtones présents auraient conclu que le bon chrétien cité dans l'évangile selon Monseigneur Graffin ne pouvait être que le Docteur Aujoulat[2]. Toujours dans le sillage religieux, les services de renseignements font un état sur l'Eglise Baptiste du Cameroun (EBC) et qualifient de secte. De ce fait, ses activités sont considérées comme troublant l'ordre public. Certains pasteurs tels Moukilo Ekalle André sont arrêtés et jugés comme faisant partie de la section dissidente de l'EBC[3]. Même les activités scolaires sont ainsi contrôlées. Lors des colonies de vacances, une note de renseignements du 18 avril 1963 établit qu'un jeune adolescent (d'une quinzaine d'années) au cours d'une causerie, indiscrète, a laissé entendre que le Président de la République venait d'organiser des colonies de vacances en faveur des élèves primaires du Cameroun occidental[4]. De même, une note de renseignement est dressée sur chaque force de l'ordre. Par exemple, le renseignement sur la manière de servir du Lieutenant Akono Herman[5] Commandant la gendarmerie au Cameroun occidental du 9 avril 1964 établit que ce dernier « semble avoir une position antigouvernementale. Ceci se manifeste dans ses agissements de tous les jours. Nul dans les milieux gouvernementaux n'ignore que le petit Akono est issu d'une famille démocrate. Dans sa mission de mécontenter l'action gouvernementale en échec, il a pour arme principale mécontenter le personnel… »[6]. Dans le registre des activités subversives, le projet de tract des « maquisards » est intercepté indiquant « Maquisards du district n° II, on te trompe pour t'envoyer à la mort… Le Cameroun est indépendant… Tu as le choix comme eux… »[7]. Le bi-mensuel de sûreté fait aussi un rapport sur toutes les activités

[1] Consulter cette législation en annexe 19, archives nationales du Cameroun 1AA1281-1294, 10909/P, documents saisies 1AA236 affaire Ndogmo et Ouandié, 1971.
[2] Le Docteur Aujoulat était un personnage influent de l'époque coloniale qui marquera l'histoire du Cameroun. Il se dit qu'il était membre d'un vaste réseau français qui se serait déployé dans la promotion des élites. Sur la note de renseignement, consulter en annexe 14, le document AP10970/C, archives nationales du Cameroun.
[3] Archives nationales du Cameroun, 1AA1402, 1AA1438, annexe 16. Les renseignements du 31 juillet 1967 arguent que la section dissidente de cette église serait allée voir un sorcier de Douala pour lui demander d'éliminer non seulement tous ceux qui lui sont opposés, mais aussi les personnalités tant de la place que de Yaoundé tels que E. Kwayeb, Ministre délégué à la présidence, M. Sabbal Lecco, Inspecteur Fédéral d'administration etc.
[4] Archives nationales du Cameroun, 144125
[5] Aujourd'hui Colonel de gendarmerie retraité.
[6] Archives nationales du Cameroun, 1AA1194-1AA1217, annexe 15.
[7] Archives nationales du Cameroun, 1AA1194-1AA1217, annexe 17.

subversives. Ces activités constituent le point fondamental de cette revue. Le bi-mensuel n° 2436/PS/2 du 8 novembre 1963 fait état de ce que les « commentaires et réactions suscitées au sein de la masse par la condamnation de l'ex-parlementaire Kamdem Ninyin Pierre et du chef rebelle Makanda Pouth, constituent le fait essentiel ayant retenu l'attention sur le plan terroriste au cours de la période sous-revue »[1]. Le bi-mensuel n° 1311/PS/2 du 5 août 1964 expose « A l'intérieur, le secteur de Ngambé en Sanaga-Maritime vient de connaître un rebondissement du terrorisme, dont les activités étaient localisées ces derniers mois dans le Mungo et le Bamiléké, tandis que d'une façon générale la rébellion multiplie ses efforts en vue de la poursuite de la lutte. A l'extérieur, la mort au Caire du Vice-Président de l'UPC Kingué Abel est à signaler ». Le bi-mensuel n° 0085/PS/2 du 16 janvier 1964 établit que « la prise de conscience populaire du danger terroriste a été mise en relief par l'approbation des exécutions de rebelles intervenues le 3 janvier 1964 et la satisfaction exprimée à ce sujet par l'ensemble de l'opinion publique camerounaise; mais il est toujours recommandé aux forces de l'ordre de maintenir leur vigilance pour faire face éventuellement à une réaction ou reprise des activités des bandes terroristes isolées qui existent encore en particulier dans la région du Mungo et en pays Bamiléké[2].

Dans la continuité du deuxième chapitre à propos de la mission de la police, on peut conclure que l'histoire politique du Cameroun est émaillée des renseignements généraux qui portent sur les individus, les citoyens, les commis de l'Etat, les forces de l'ordre, les autorités et sur les institutions[3]. La reproduction de ces mécanismes sécuritaires semble contribuer au maintien et à la régulation du système politique car l'efficacité du système autoritaire provient du contrôle et de la gestion des individus. La quasi maîtrise des individus par les appareils de l'Etat est donc une modalité d'exercice de l'autorité et participe du processus de domination des gouvernants sur les gouvernés. Ce contrôle constitue donc l'essence des rapports entre les deux catégories.

B Technologie de la violence

L'autre volet de la répression de la subversion réside essentiellement sur la contrainte et la répression physiques. Il s'agit des traitements dégradants, inhumains, infamants, des atteintes à l'intégrité physique, de la torture, des emprisonnements et des condamnations à

[1] Archives nationales du Cameroun 1AA7, la note de renseignements portant sur les « activités subversives », confère annexe 9-12.
[2] Idem.
[3] Sur la question la thématique des renseignements, se référer également dans la section I de ce chapitre.

mort dont les exécutions se déroulent sur la place publique afin de marquer les esprits. Le pouvoir en post colonie s'abreuve d'une violence politique systémique. Elle s'exprime par l'élimination physique et politique des maquisards. Nyobé Pandjock « général » en chef du comité national d'organisation (C.N.O), l'aile armée de l'UPC est tué en Sanaga maritime en juin 1958. Ruben Um Nyobé, Secrétaire général de l'UPC est abattu dans le maquis le 13 septembre 1958 par une patrouille militaire. Le 3 novembre 1960, Félix Moumié, président de l'UPC décède à Genève, empoisonné par un agent secret français. Ossendé Afana est tué en mars 1966 dans le maquis de Bomba-Ngoko. Noé Tankeu, Commandant de l'Armée de Libération Nationale du Kamerun (A.L.N.K.) est capturé et accusé d'avoir comploté pour renverser le pouvoir. Il est fusillé sur la place publique en janvier 1964. Noungué David alias Milton, Commandant en chef de l'A.L.N.K. est assassiné en septembre 1965. Ernest Ouandié, président de l'UPC est capturé et accusé d'avoir comploté pour renverser le régime. Il est condamné à mort par le tribunal militaire de Yaoundé et est fusillé sur la place publique de Bafoussam le 16 janvier 1971. Des milliers de personnes trouvent la mort dans ces conditions[1].

La violence s'applique également aux communautés et aux catégories jugées « dissidentes ». Le 1er février 1962 en gare de Douala, un groupe de 52 détenus, hommes, femmes et enfants est débarqué le matin dans un wagon métallique dont la porte est verrouillée. Lorsque le train arrive à Yaoundé en début de soirée, les passagers sont asphyxiés. Le bilan est de 24 morts. Ce train est nommé « train de la mort ». L'« Effort Camerounais » journal catholique mentionne le communiqué de Mgr Jean Zoa archevêque de Yaoundé qui annonçait la tenue d'une messe pour les victimes. A cet effet, le gouvernement expulse le père Pierre Fertin, directeur du journal. Ce numéro est saisi[2]. En août 1966, à Tombell, un village Bamiléké du département du Mungo, une expédition punitive des forces de l'ordre fait 400 morts[3]. Dolé, village du nord-Cameroun avait été rasé complètement parce que les habitants s'étaient rebellés contre le pouvoir en place. Ousmane Mey[4], était le chef des troupes. On bouclait des régions, tous les jeunes qui avaient échappé au massacre auraient été enrôlés de force dans l'armée et on leur avait donné des grades[5]. Originaire de la partie septentrionale, il était opportun pour le président Ahidjo de faire une démonstration de

[1] A propos de l'éradication des maquisards, lire, Ndi Mbarga, (V.), op. Cit., p. 16-17, Gaillard, (P.), *Le Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1989.
[2] Entretien avec Célestin Lingo, journaliste, Yaoundé, 11 mars 2006.
[3] Mongo Beti, *Main basse sur le Cameroun : autopsie d'une décolonisation*, Rouen, Peuples noirs, 1984, p.70.
[4] Nommé Gouverneur de la province du Nord à vie.
[5] Entretien avec Biloa Ayissi, ancien commissaire, emprisonné lors de la répression, aujourd'hui journaliste, Yaoundé, 15 mars 2006.

violence afin de marquer les esprits. Dès lors, gouverner dans ce sens est synonyme de force, d'où toute la terreur et la violence qui en découlent. Mongo Béti[1] relate les faits que lui expose un expatrié: « …le SEDOC, une vraie Gestapo africaine. Les lettres sont ouvertes, et on est convoqué si dans la correspondance (reçue ou envoyée), il est question de ces choses là… On dit que 156 petits villages du pays Bassa, en 1960-1961 avaient été rasés sous prétexte de regrouper les populations, en réalité parce que les maquisards y trouvaient refuge. On estime à 3 ou 4 000 le nombre de personnes qui ont été déportées depuis 1960 à Mokolo; un autre camp de concentration au Nord-Cameroun (sans jugement)… Souvent sur une dénonciation anonyme, la gestapo locale (les policiers du SEDOC) venaient à trois heures du matin arrêter quelqu'un brutalement au milieu des pleurs de sa famille affolée qui recevaient l'ordre de se taire ». Des anecdotes relatent aussi que lorsque les forces de l'ordre capturaient les maquisards, ils leur coupaient la tête et présentaient leurs exploits sur la place publique afin de frapper les esprits, de traumatiser, de dissuader et pour que nul n'en ignore.

En bref, l'exercice de la terreur et de la coercition par les dirigeants procède donc de la volonté de ces derniers à s'imposer dans le champ politique et social. La massification de la violence constitue un argument politique leur permettant d'asseoir leur autorité. La répression en tant que fondement des politiques sécuritaires constitue elle-même une politique savamment menée dont le but est d'assurer l'ordre politique. Cette répression va également se déployer au travers des prisons politiques.

&III L'institutionnalisation des prisons politiques comme politique de sécurité

L'institutionnalisation des prisons politiques relève d'une pensée globale qui est la répression de la subversion[2]. D'une part, cette institutionnalisation est une résultante de la gestion politique de la rébellion et du problème anglophone. Car la politique de répression implique la création des centres spéciaux de détention. D'autre part, elle constitue par la même occasion une politique de sécurité. Dès lors, l'objectif de cette politique est d'extirper les ennemis du corps social. Ce retrait forcé des ennemis du champ social peur être définitif pour certains ou temporaire, on parle alors de « lavage de cerveau ». Ce procédé a pour but de changer l'individu qui pourra plus tard regagner la société. Il convient donc d'étudier l'élaboration des prisons politique (I). La prison représente ainsi l'espace où s'opèrent la

[1] Mongo Beti, op. Cit, p. 95-96.
[2] Il faut noter que la répression de la subversion révèle une pluralité de sens. Dans un premier temps, elle peut être comprise comme une politique publique. Dans un second temps, elle peut être considérée comme un référentiel de l'ordre sécuritaire Cameroun.

différenciation et la catégorisation de l'ennemi (II). Elle constitue le lieu de sanction des individus (III). Enfin, les arrestations et la détention traduisent la politique d'arbitraire d'un système (IV).

I Elaboration des prisons politiques

Etudier l'élaboration des prisons politiques au Cameroun revient à voir comment les gouvernants conçoivent le contrôle des individus. Elle consiste aussi a saisir la perception et la construction politique de la notion d'« ennemi » par la classe dirigeante.

Ainsi, une réunion d'étude et de coordination des mesures de maintien de l'ordre tenue à Yaoundé le 23 août 1961 préconise l'institution d'une commission d'étude en vue de la création d'un centre d'internement administratif. Il est appelé à recueillir les individus non condamnés par les tribunaux judiciaires mais dont l'éloignement de la société saine peut se justifier par les impératifs de l'ordre et de la sécurité publics. Durant cette réunion, certains administrateurs tel que Pouka Louis-Marie[1] ont émis le caractère anti constitutionnel et anti démocratique de cette institution qui viole de façon flagrante les libertés individuelles fondamentales des citoyens. Les camps d'internement sont d'après lui « de véritables camps de concentration de prisonniers de guerre alors que le Cameroun ne se trouve pas en état de guerre »[2]. Pour les autorités, les centres d'internement administratif sont jugés indispensables dans un pays qui connaît des troubles politiques. Ces centres sont susceptibles en période normale, de se transformer en établissements pénitentiaires, comme des colonies agricoles ou en centres de rééducation des mineurs délinquants. On démontrait que certaines régions tels le Bamiléké et le Mungo étaient comparables à une situation propre à l'état de siège. Il est à préciser que la décision avait déjà été prise par les gouvernants. Cette réunion n'avait pour but que d'étudier les modalités pratiques. Ils avaient donc décidé qu'il était inopportun de créer et d'organiser les centres par des actes officiels matériels qui leur assureraient une publicité à la fois inutile et intempestive. Sur le plan légal, la réglementation en vigueur sur l'état d'urgence suffisait. Le fonctionnement des centres ferait l'objet d'instructions gouvernementales spéciales et confidentielles. On prévoyait l'implantation de quatre centres au nord-Cameroun, dans le Rey-bouba, dans le Bamoun, à l'est vers Abong Mbang et au sud en Sanaga Maritime.

[1] A l'instar de Pouka Louis-Marie représentant du Ministre d'Etat chargé de la justice.
[2] Cette contradiction démontre qu'il existe un débat. Cependant ce qui importe davantage dans ce contexte c'est l'opinion internationale face à la violation des droits de l'homme. L'autoritarisme moins que le totalitarisme subit une contrainte qui est l'opinion internationale.

Compte tenu du nombre des assignés à résidence obligatoire et surveillés se trouvant à Yoko et celui des individus signalés dans le Bamiléké, le Wouri, le Mungo et la Sanaga-maritime, il a été estimé que la mesure d'internement touchait environ 500 personnes. Au stade de l'expérimentation, deux centres ont semblé suffisants, le Bamoun et le nord-Cameroun[1].

Ainsi, la configuration de l'univers carcéral présente une panoplie d'établissements dont certains sont des institutions carcérales de transit et d'autres des centres de rééducation civique à l'instar de Mantum[2]. Il était prévu pour 3 mois de « lavage de cerveau ». Cependant, Les « assignés »[3] pouvaient passer près de dix ans et ne savaient jamais quand ils allaient être libérés. Parce que la prison produisait des ressources qui étaient reversées à Jean Fochivé. Ils faisaient de l'agriculture et participaient ainsi à la politique de l'autosuffisance alimentaire que le pouvoir avait édictée. En plus, ils menaient des activités de production comme l'artisanat, pisciculture etc. Ceci constituait une rente pour le chef de la police politique et pour les autorités administratives telles le préfet de Foumban et le personnel du centre[4]. D'après Célestin Lingo, pour Jean Fochivé, la construction de Mantum qui se trouve d'ailleurs dans sa localité, permettait de prouver son allégeance au pouvoir, d'y exercer un contrôle et d'assujettir les proches. L'enceinte du centre qui mesurait environ 100 mètres sur 100 mètres était prévue pour trois cent personnes. Toutefois, ils atteignaient 900 et parfois le millier. La population carcérale fluctuait selon qu'il s'agissait des périodes de détente politique, la population diminuait. Lorsqu'il s'agissait des conjonctures politiques, la population augmentait inéluctablement à l'exemple de l' « affaire Ndongmo ». Il estime que cette vague d'« assignés » issue de cette affaire était plus nombreuse que la population carcérale de Mantum. L'approvisionnement du centre en « assignés » ne relevait pas de la routine. Il dépendait donc des événements politiques du moment, du rythme des accusations plus ou moins calomnieuses, des mouchardages, des dénonciations et des accusations[5].

Yoko par contre était une prison civile de droit commun. Toutefois, on y amenait parfois des détenus politiques. Ils vivaient dans des conditions spéciales. Ils y étaient acheminés lorsqu'il y avait surpopulation dans les autres prisons et pour d'autres raisons encore. D'après Célestin Lingo, par exemple Henri Chomgang né à Foumban, sa famille connaissant celle de Fochivé, va bénéficier d'un traitement spécial. Il sera plutôt l'incarcéré

---

[1] La commission avait étudié par ailleurs, les modalités pratiques et financières de leur création et de leur fonctionnement, archives nationales du Cameroun, 1AA503.
[2] Mantum se situe dans la partie est du département du Noun. Il fait partie de l'arrondissement de Malantouen. Il se trouve à 90 km au nord de Foumban dans la province de l'Ouest.
[3] « Assigné » était la dénomination qui était réservée aux détenus, l'appellation de prisonnier étant proscrite.
[4] Le Directeur du centre était aussi le deuxième adjoint préfectoral de Foumban.
[5] Entretien avec Célestin Lingo, journaliste, Yaoundé, 9 mars 2006.

dans la prisons civile, à l'est, où il vivait dans des conditions spéciales améliorées et moins répressives. Tcholliré était aussi un centre rééducation civique. Par contre, les conditions carcérales étaient plus rigides, étant donné le climat sahélien. De ce fait, il était considéré par les autorités comme l' « Université supérieure » en matière carcérale.

Pour ce qui est des établissements de transit, le camp Mboppi de Douala était un camp de transit. Celui-ci était réservé aux interrogatoires. Après un passage dans ce camp, les accusés étaient ensuite acheminés à la Brigade Mobile Mixte (BMM) à Yaoundé où ils étaient centralisés et pouvaient y demeurer des années durant. Ils étaient ensuite dispatchés dans d'autres centres de détention. La BMM était une brigade spéciale, compétente sur l'ensemble du pays, constituée des forces de police, de gendarmerie et de l'armée. Les anecdotes racontent qu'il s'agissait d'un lieu de torture. Tout comme le bâtiment qui abritait les services de renseignements à Yaoundé où officiait Jean Fochivé, les inconscients sont tourmentés d'histoires relatives à des pires sévices. L'on raconte qu'il y avait une fausse aux fauves, des instruments les plus sophistiqués servant à la torture, etc. D'après leur importance, les accusés étaient acheminés à Yaoundé par ce qu'on a appelé « Air-BM ». Emmanuel Bityéki en tant qu'ancien prisonnier raconte la réputation que cette compagnie s'était forgée du fait de sa spécialisation dans le largage à haute altitude des détenus au cours des vols de nuit et sans parachute. Ce procédé outre sa discrétion permettait d'économiser les frais d'enterrement[1].

Finalement, après la conception des catégories de prisons, il alors est nécessaire pour les dirigeants de classifier et d'identifier l'« ennemi » à incarcérer.

II Catégorisation et qualification de l'« ennemi » à incarcérer

La prison est un instrument de classement et de caractérisation des individus. Car la détermination de l'« ennemi » n'est pas toujours précise, cette catégorie n'étant pas souvent définie au préalable. Etant donné que la qualification de l'« ennemi » est parfois postérieure à l'emprisonnement, sauf dans les cas jugés graves pour les autorités. Il est désigné et qualifié *de facto*. A cet égard, les « maquisards » et tous ceux qui sont liés de près ou de loin à cette catégorie sociale sont considérés comme les premiers « ennemis » de l'Etat. Après l'assassinat de Félix Moumié, son épouse Marthe Moumié sera torturée et envoyée dans un

[1] Bityéki Emmanuel dans son roman, *Tcholliré la colline aux oiseaux*, 1986, explique son arrestation et sa détention. Ingénieur, diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, haut cadre de l'administration, il est arrêté pour le fait dit-on qu'il est le chef d'un vaste complot visant à renverser le président de la République. De surcroît, il est en conflit avec le Lieutenant Mbarga, qui vient l'arrêter. Car ce dernier convoitait sa fiancée, pp 24-25. Ce facteur seul suffisait le plus souvent à procéder à l'arrestation d'un individu. Car les arrestations étaient parfois dues à de simples règlements de compte etc. p. 31.

camp de torture en Guinée Equatoriale. Durant la répression, la pose d'une plaque commémorative de leur fille décédée sera interdite. Les membres de sa famille sont également torturés, à l'instar de Emmanuel Olye, frère de Marthe Moumié[1]. Dans la même optique, certaines personnalités politiques sont aussi considérées comme dangereuses pour le système. A cet égard, des enquêtés nous ont dévoilés que André Marie Mbida premier Premier ministre du Cameroun et prédécesseur du président Ahidjo aurait été emprisonné dans les célèbres locaux du CENER et aurait subi des traitements inhumains et dégradants. Au sortir de la prison, il pred la vue. Par la suite, il est assigné à résidence surveillée jusqu'à sa mort dans les années 80. Il sera totalement placé au banc de la société car toute personne lui rendant visite devait être soumise à un interrogatoire et à un contrôle[2].

Certaines autorités traditionnelles, jugées récalcitrantes étaient aussi déportées loin de leurs sujets et emprisonnées ou assignées à résidence surveillée. Le fait de les couper de leurs sujets les dépouillait de leurs attributs de chef. Leur déchéance permettait aux dirigeants de placer un autre chef à la tête de la communauté qui leur devait allégeance et qu'ils pouvaient aisément contrôler. L'appropriation et l'accaparement du pouvoir traditionnel par le pouvoir central est fondamental dans ce système parce que le premier participe de l'édification et de la consolidation du second. A cet effet, les chefs traditionnels comme durant l'époque coloniale sont de véritables relais entre leurs sujets et le pouvoir central[3]. La soumission (qui parfois peut s'apparenter à l'avilissement étant donné que dans certains cas, le chef a le droit de vie et de mort sur ses sujets) au chef traditionnel dans les pouvoirs centralisés comme ceux du Rey Bouba au nord Cameroun par exemple, implique l'allégeance et l'adhésion au pouvoir central de l'Etat[4].

En somme, dans ces cas, la prison constitue un châtiment que les autorités politiques exercent à l'égard de leurs adversaires politiques. Pour les gouvernants autoritaires, l'une des tâches essentielle est d'effacer la mémoire de l'Etat et les représentations collectives relatives

---

[1] D'après une émission de Ariane Télévision intitulée « L'assassinat de Félix Moumié », Yaoundé, 21 mars 2006.

[2] Entretien avec un citoyen ayant vécu l'ancien régime, Yaoundé, février 2006.

[3] De même que durant la période coloniale, certaines autorités traditionnelles ont été déportées et emprisonnées, à l'instar du sultan Bamoum Njoya qui avait été emprisonné à Yaoundé par le pouvoir colonial.

[4] Les Témoins de Jéhovah étaient aussi considérés comme des ennemis identifiés. Le conflit avec l'ordre politique se situait davantage dans le fait qu'ils avaient pour principe l'abstention au vote, le refus de participer aux devoirs civiques et la proclamation de la fin du monde qui supposait donc la fin du politique. Ceci amenait ses membres à remettre en cause l'ordre établi. Cette « secte » était donc considérée comme subversive. Elle a donc été interdite. Tous ceux qui tentaient de contrevenir à cette interdiction étaient envoyés dans des prisons politiques. Un Témoin de Jéhovah explique qu'il avait été arrêté non pas pour ses pratiques religieuses. *A contrario*, il avait une fiancée qui était convoitée par un gendarme. La fiancée n'était pas éprise de ce dernier. Afin de punir la jeune fille, celui-ci décide donc d'éloigner le fiancé en l'envoyant à Mantum pour motif religieux.

à l'histoire de ce pays qui ne se raconte pas toujours en leur faveur. Celle-ci charrie toute une dimension de la violence et de la répression exercées sur les nationalistes dont ils ne veulent pas porter la responsabilité historique. En d'autres termes, paradoxalement, les gouvernants tentent d'effecer cette histoire violente par la violence elle-même. L'une de leurs méthodes réside dans l'anéantissement de leurs prédécesseurs et des nationalistes, étant donné que ces derniers représentent des témoins gênants de l'histoire. Cette stratégie d'élimination des « ennemis » a donc pour objectif la perte de la mémoire historique.

III La prison comme sanction politique

La question de la prison permet de voir comment les acteurs des pouvoirs successifs au Cameroun esssayent de résoudre la problématique des forces politiques antagonistes. Il s'agit donc de saisir dans un premier temps le mode d'exercice de la sanction politique par les acteurs de l'ancien régime. Dans un deuxième temps, il est question de voir le déploiement de cette sanction par le régime actuel.

Ainsi, les prisons politiques à savoir Mantum, Tcholliré et Yoko permettent de sanctionner les catégories ennemies tels que les rebelles, les maquisards, les opposants. Le pouvoir s'en sert pour écarter les forces politiques ou les concurrents du champ politique. Elle désigne le lieu d'élimination et d'éloignement des « opposants » à l'exemple de Titus Edzoa et de Désiré Engo. La prison sert aussi à convertir les adversaires politiques par un travail de répression et de lavage psychologique. Les prisons de droit commun (à l'instar de la prison centrale de Yaoundé, de New Bell à Douala, de Mfou près de Yaoundé etc.) quant à elles ont aussi le même objectif c'est-à-dire sanctionner, redresser, encadrer les ennemis de l'Etat. Elles contribuent également à mettre en pratique certaines ordonnances comme celle de 1972 sur la répression du grand banditisme.

Durant la période du référentiel de l'ordre ou l'ancien régime, le prisonnier politique pouvait être un « opposant », c'est-à-dire un upciste, un adhérent du parti démocrate encore appelé « démocrate » etc. Etant donné cette répression, les débats politiques étaient proscrits. L'on raconte qu'un individu aurait discuté de l'assassinat du président tchadien Tombalbaye aurait été arrêté pour cela[1]. La volonté de maintenir les citoyens dans l'obscurantisme participe d'une politique d'éloignement des masses de la chose publique et de la crainte de

[1] Dans ce contexte, la sanction serait sans doute amplifiée par le fait d'une part, de la peur que les autorités ressentaient à propos de cet assassinat. Parcequ'il avait eu lieu après une visite officielle du président Tombalbaye au Cameroun. D'autre part, elle émane de la projection de leur propre sort qu'elles opèrent à partir de cet assassinat.

voir se reproduire des évènements venus d'ailleurs sur le sol camerounais. Le contrôle s'applique même aux anciens prisonniers qui continuent de constituer une menace. Aussi, à chaque déplacement devaient-ils demander la permission aux autorités administratives. Ils n'étaient pas autorisés à se déplacer pour de longues distances. Cette quasi privation de liberté de circuler s'apparentait à une liberté conditionnelle.

L'anecdote raconte que lors d'un meeting du parti unique UNC une vielle dame aurait arboré une ancienne tenue de l'UPC. La seule qui fut la plus présentable dans sa garde robe, étant donné qu'il s'agissait d'une cérémonie publique. Ignorante de la réalité politique et analphabète, malgré son âge avancé, elle sera jetée en prison pour avoir arboré la tenue de l'opposition, où elle mourut. Une autre dame du troisième âge (qui par ailleurs n'avait pas la pleine consciente de la réalité politique) avait été torturée parce qu'on avait trouvé une effigie du président Ahidjo défraîchie et avachie par l'usure du temps accrochée au mur de son domicile. La raison était qu'elle avait négligé cette effigie. Le système autoritaire permet ici de contrôler la liberté d'expression, les opinions et les consciences. Le vide créé par la limitation de la liberté d'opinion est remplacé par la propagande politique qui se transforme en opinion publique. Aussi, l'extension de la répression sur les démunis, les faibles et les sans-voix participe-t-elle de la complexité. La globalisation de la répression relève soit de l'incapacité du système à gérer sa propre répression, (ceci s'explique par les débordements et les arrestations de vieilles dames etc.), soit de sa compétence à s'universaliser en atteignant toutes les catégories et la société entière. Cela s'apparente donc à la lecture que l'on peut faire de la production technologique qui sous-tend la création et les extensions de nouveaux camps de concentration tels Auschwitz-Birkenau. De manière générale, il s'agit de la destruction de l'humanité. On peut également y voir la recherche du rendement, la production et l'industrie de la mort comme construction de la technicisation par un système abominable.

Par ailleurs, la prison sera aussi le mode de châtiment des putschistes du 6 avril 1984. Le 19 février 1990, Me Yondo Black Mandengué, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats est arrêté en même temps qu'une douzaine de ses concitoyens pour avoir envisagé de créer un parti politique alors même que la constitution autorisait le multipartisme. Célestin Monga et Pius Njawé sont arrêtés le 1er janvier 1991 et tous sont soumis au procès de la transition démocratique pour outrage au président de la République. Ils sont déclarés non coupables à l'issu du procès et coupables des délits aux cours et tribunaux et aux membres de l'Assemblée nationale. Puis Njawé est aussi arrêté pour avoir divulgué l'état de santé du président de la République. Le journaliste Haman Mana est arrêté en 2001, (ensuite relâché) pour avoir publié dans le journal *Mutations* les décrets portant réaménagement de l'armée, considérés

comme des secrets défense. Paradoxalement, ces décrets sont publiés quelques jours plus tard dans *Cameroon Tribune*.

La prison politique participe aussi de la permanence du régime autoritaire. En revanche, dans certains cas, elle contribue à opposer les deux régimes. En d'autres termes, les individus, qui, dans l'ancien régime étaient déchus et emprisonnés, dans le nouveau régime sont parfois réhabilités. Dans ce cas, certaines personnalités de l'Etat ont été des pensionnaires des prisons politiques tels que Minlo Medjo ancien Délégué général à la sûreté nationale et Réné Mbia Meka dans les années 70. Leur intégration dans le nouveau régime ne désavoue pas la continuité de la politique sécuritaire, mais elle montre la mobilité de certains acteurs dans le système politique. Leur intégration relève aussi des paramètres ethniques, d'efficacité et de connaissance du système, étant donné qu'ils étaient des anciens commis de l'Etat. Surtout, ce procédé de réhabilitation des anciens prisonniers politiques a pour but de désavouer l'ancien régime en vue de le présenter comme un système arbitraire.

En bref, la prison est l'arme d'anéantissement et d'humiliation des catégories définies comme « ennemies ». De ce fait, elle constitue l'un des éléments de la violence politique. L'arrestation et la détention servent à régler les différends et les antagonismes entre les dominants et les dominés. Ils relèvent donc de la thérapie politique dans un système où toute opposition représente une menace pour les dirigeants.

IV Arrestations et arbitraire d'un système

Etudier les arrestations permet de comprendre les méandres et les logiques qui sous-tendent le système autoritaire du Cameroun. Elles représentent le baromètre qui permet de juger de l'exercice du pouvoir absolu. Ces arrestations témoignent ainsi de l'inexistence ou de l'inefficacité des autres pouvoirs. Car dans ce contexte, le « pouvoir n'arrête pas le pouvoir ».

En effet, les arrestations ne respectaient pas toujours une norme définie. Le chef d'accusation portait le plus souvent sur le complot visant à renverser le président de la République. Tout détail hors du commun et insolite confortait des enquêteurs dans leur travail. Des déséquilibrés, des malades mentaux, des paysans, des hauts cadres de l'administration, des intellectuels, tous les individus de la société étaient des cibles

potentielles et les arrestations étaient imminentes. Un voyage en Allemagne de l'est suffisait à être arrêté pour des raisons d'idéologie communiste[1].

Un regard rétrospectif sur les politiques, nous pouvons d'ores et déjà souligner que la peur ressentie par les camerounais aujourd'hui, qui aboutit à leur quasi inanité en matière de revendications s'est nourrie de cette violence. En outre, les politiques de sécurité post indépendance sont également définies dans leur capacité au maillage territorial. Aux antipodes d'un « Etat mou » il s'agit plutôt, d'un Etat fort, mais non totalitaire. Par ailleurs, la continuité de ces procédures sécuritaires qui s'appliquent jusqu'aujourd'hui ne permet pas d'effectuer une véritable évaluation, car le processus suit encore son cours. Toutefois, on peut remarquer que pendant l'ancien régime, d'une part, la sécurité des personnes et des biens est assurée du fait de la répression et des mesures contre le banditisme en l'occurrence l'ordonnance de 1972 sur le vol aggravé avec effraction. D'autre part, une insécurité vis à vis de la sûreté des personnes s'installe grâce à l'autoritarisme à travers la délation, la prison politique, les assassinats, la peur et le traumatisme etc.

En définitive, les politiques de sécurité en vigueur depuis l'indépendance ont conduit à la construction d'un Etat autoritaire. Ceci se confirme par la reconduction en période post transitionnelle des politiques post indépendance d'ordre et de sécurité.

---

[1] Par exemple, Emmanuel Bityeki raconte dans son ouvrage qu'un gardien du parc zoologique avait été arrêté pour complot d'assassinat contre le président. Ce dernier avait reçu un faucon maltais du roi d'Arabie Saoudite. Ce faucon avait renversé son seau d'eau et était ainsi mort de soif. Il était dit que le gardien n'ayant pas pu assassiner le président par des méthodes rationnelles avait eu recours aux pratiques de sorcellerie en assassinant un animal appartenant au président. Les mesures répressives prises par le gouvernement étaient donc expliquées grâce à ces accusations qu'il avait eu à fomenter « J'étais tellement ingrat, disait Mbarga (le lieutenant) que non seulement je l'avais déçu mais plus grave encore le président El Moujahid, qui par ma faute allait être contraint de revoir entièrement sa politique envers les jeunes et les intellectuels en qui il a placé toute sa confiance, op. Cit., pp. 24-25.

Célestin Lingo, en tant qu'ancien prisonnier relate des arrestations inédites et ubuesques. « Il y avait des gens qui avaient été arrêtés dans le front de l'UPC, dans les villages à l'est qui se retrouvaient avec nous. Un certain Mvondo illettré qui se débrouillait en français, ne faisait pas de la politique, cueillait simplement le vin de palme tous les matins, se soûlait jusqu'au soir avait été arrêté. Un jeune homme qui accompagnait sa sœur chez son fiancé. Ce dernier avait été arrêté sous prétexte qu'il collaborait avec le maquis. Tous trois avaient été amenés à Yaoundé à la prison de Nkondengui. On ne trouvait pas matière à procès mais on condamna le frère à un an de prison et on ramena les deux autres à la brigade mixte mobile. Cependant, ils avaient été préalablement acquittés par le juge d'instruction. Mais, on transféra les deux frères à Mantum et ils y passèrent 5 ans. Tandis que celui qui était supposé être jugé pour collaboration avec le maquis purgeait un an de prison. Durant sa détention, il aurait noué des relations sentimentales avec la deuxième épouse d'un gardien de prison, qui lui-même était le père d'une des maîtresses de Fochivé. Cela lui avait valu un transfert à Tcholliré où les conditions carcérales étaient plus rudes ». Célestin Lingo, entretien, 9 mars 2006.

&IV Commandement opérationnel, état d'urgence et politique publique en période post transitionnelle

Analyser l'institutionnalisation du commandement opérationnel et de l'état d'urgence revient à saisir la continuité de l'ordre sécuritaire en période de transition et post transition démocratique. Il s'agit de voir comment le pouvoir en place continue de se servir des schèmes et des mécanismes sécuritaires et autoritaires antérieurs malgré l'introduction du paramètre démocratique. Avec la libéralisation politique des années 90, la levée de la légalité d'exception ne constitue qu'un changement en termes textuel. Cette levée de la légalité d'exception ne change pas fondamentalement la nature du régime politique. Même si ce dernier ne s'inscrit plus dans un autoritarisme dur, il procède en revanche d'un bricolage entre les mécanismes sécuritaires coloniaux, post coloniaux et ceux qui sont empruntés à la démocratie. Il en découle donc un système hybride qui se définit désormais dans la décompression et le relâchement autoritaire due à la transition démocratique. Le discours politique s'articule toujours autour du leitmotiv: « nous avons la volonté et les moyens… l'ordre règnera par tous les moyens… ». Dès lors, cette problématique s'articule premièrement autour de l'état d'urgence et deuxièmement autour du commandement du opérationnels.

Dans un premier temps, durant la crise politique créée par les élections de 1992, le régime détient toujours les moyens de la contrainte. A l'issue des élections anticipées du 11 octobre 1992, Ni John Fru Ndi s'autoproclame président de la République à Bamenda pour un mandat de deux ans. Le pouvoir riposte à ce qu'il considère sans doute comme une atteinte à la sûreté de l'Etat. Le 24 octobre 1992, John Fru Ndi est assigné à résidence à Bamenda à (Ntarikon) et encerclé par les forces de l'ordre. *A contrario*, le Général Semengué dit avoir pris la décision de faire garder John Fru Ndi après la proclamation des élections présidentielles de 1992 au vu des événements précédents à savoir que les manifestants du SDF avaient brûlé vif John Tita à Bamenda pour ses rapports avec le RDPC. Le décès de John Fru Ndi décidé par les partisans de John Tita aurait pu entraîner une guerre civile[1]. Le 28 décembre 1992, le président de la République signe un décret levant l'état d'urgence imposé dans la province du Nord-ouest qui entre en vigueur le 29 décembre 1992. Plus de 175 détenus en vertu de l'Etat d'urgence sont libérés[2]. La levée de l'état d'urgence serait due au fait le régime a reconquis le pouvoir qui semblait lui être contesté. La conjoncture du pouvoir

[1] Ateba Eyene, (C.), *Le Général Semengue: toute une vie dans les armées*, op. Cit., p. 220.
[2] Ndi Mbarga, (V.), op. Cit., p. 284.

introduite par le paradigme démocratique ne dissout pas totalement les fondements du pouvoir autoritaire qui tente de se reconstituer autrement, de contrôler une marge de manœuvre teintée d'incertitudes et d'instaurer un ordre en décrétant par exemple une législation d'exception. La réactivation de la légalité d'exception chaque fois que le pouvoir constate et juge une atteinte à la sûreté de l'Etat participe du modèle de gestion et du management politique au Cameroun.

Dans un deuxième temps, durant la période de transition démocratique, il sera créé plusieurs commandements opérationnels en termes d'organisation militaire, un pour le Centre basé à Yaoundé, un dans le Littoral et le Sud-ouest basé à Douala, un pour l'Ouest et le Nord-ouest basé à Bafoussam, un pour l'Adamaoua basé à Ngaoundéré, un pour le nord basé à Garoua, enfin un pour l'Extrême nord basé à Maroua. Pour répondre aux « villes mortes » le chef de l'Etat signe le décret du 16 mai 1991 instituant les commandements opérationnels dans les sept provinces les plus hostiles au régime; à savoir le Sud-ouest, le Nord-ouest, le Littoral, l'Ouest, L'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-nord, tandis que le Centre, le Sud et l'Est sont en exempts car ils constituent le fief du pouvoir. Les généraux et les officiers supérieurs sont nommés à la tête des commandements opérationnels le général Youmba et le colonel Meka dont la mission est d'assurer l'ordre par tous les moyens[1]. Ils regroupent conjointement les forces de police, la gendarmerie et l'armée. Ils relèvent du ministère de la défense et ont à leur tête des généraux. Le général en charge du commandement opérationnel dans la région du Littoral (Douala) sera remplacé par un colonel réputé plus énergique qui fera arrêter les responsables de l'opposition tels que Samuel Eboua[2], Jean Jacques Ekindi et Me Tchoungang et les passera à tabac. Ceci lui vaudra le grade de général[3]. Le Gouverneur du Littoral Ekono Nna est jugé complaisant à l'égard de l'opposition (car il lui délivre des autorisations de manifestations), il est désormais remplacé par F. Koungou Edima[4].

---

[1] Ngayap, (P.F.), *L'Opposition au Cameroun, les années de braise, villes mortes et tripartite*, Paris, l'Harmattan, 1999.

[2] Il occupe le poste de Secrétaire général adjoint, puis Secrétaire général de la présidence de la République de 1975 à 1982. Il sera président du Mouvement pour la Démocratie et le Progrès (MDP).

[3] Eboussi Boulaga, (F.), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997, p.231.

[4] Ministre de l'administration territoriale, limogé le 23 juin 2002 en raison de la mauvaise préparation des élections législatives et communales qui auraient dû avoir lieu à cette même date, ont été prorogées.

Les commandements opérationnels sont dissous à la veille de la « tripartite »[1] qui est considérée comme un prélude à la paix.

Par ailleurs, les années 2000 marquent une période de consolidation de l'autoritarisme modéré. Pour résoudre le problème de grand banditisme dans la ville de Douala, le président de la République par décret, met sur pied, en février 2000 une unité spéciale nommée « commandement opérationnel ». Elle dispose de pouvoirs très étendus pour lutter contre le grand banditisme. Le Général Philippe Mpay jugé radical est nommé à la tête de ce commandement. Aussitôt, les populations se plaignent des exactions commises, des violations des droits de l'homme, et même des disparitions causées par cette unité spéciale aux pouvoirs étendus[2]. D'après l'ACAT-Littoral (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture), 9 jeunes, arrêtés par le commandant Aba, le 23 janvier 2001 pour vol de bouteille de gaz, ont disparu comme de centaines d'autres, pour n'avoir trouvé personne pour payer leur rançon. Aussi, la disparition de neufs jeunes de Bépanda provoque-t-elle une tension sociale. Les autorités religieuses en l'occurrence le Cardinal Tumi stigmatise l'action du gouvernement le 16 juin. Le 10 octobre 2000, le Ministre de l'administration territoriale Koungou Edima Ferdinand accuse l'archevêque de Douala de jeter « un discrédit mensonger et antipatriotique sur le Cameroun » et de violer le principe de séparation de l'Etat et de l'Eglise. Dans son communiqué n° 2001/7 l'ACAT réclame expressément de la communauté internationale la constitution d'une enquête indépendante et internationale sur les quatorze mois d'exactions du commandement opérationnel qui, selon cette association a fait plus de 1000 morts dans la ville de Douala. Elle suggère la tenue d'un tribunal pénal international et d'une enquête internationale qui resterons sans suite. En plus, Djeukam Tchameni, président du conseil du Collectif National contre l'Impunité au Cameroun (CNI) et Kaptué Tabué, responsable de la section belge de cette association déposent le 11 décembre devant les tribunaux belges une plainte contre le président Biya et plusieurs membres du gouvernement, pour crimes contre

[1] Sur cette question, se référer au chapitre I de la deuxième partie, section I, &1, II sur le « Référentiel de l'ordre comme fondement de l'ordre politique » ; chapitre IV, section III, &3, II, sur « Incertitude et maîtrise de l'agenda politique comme modalité de contrôle, de gestion et ressources politiques en période post transitionnelle.

[2] Le rapport de l'Acat-Douala (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture) du 25 mai 2000 fait état des plaintes des populations à l'égard des corps criblés de balles ou dévorés par les chiens, retrouvés au petit matin sur certains axes de la ville de Douala et des disparitions répétées des membres de famille. On signale des coups de feu nocturnes à certains points de la ville. Des cadavres traînent partout, des habitants des faubourgs signalent des fosses communes auprès desquelles ils auraient été réquisitionnés pour ensevelir des dizaines de corps transportés par camions ou exécutés sur place. Il souligne les conditions inhumaines dans les centres de détention nommés « Kosovo ». Le 15 septembre 2000, *Le Messager* publie une mise au point faite par le commandement opérationnel qui réfute toutes les exactions qui lui sont imputées et prétend n'avoir tué que des bandits « surpris en flagrants d'élit de braquage ». Les bandits sont conduits dans des cellules et « déférés devant le parquet ». Quant aux morts, le commandement argue qu'ils sont les victimes des règlements de compte entre gangs ou de la justice populaire.

l'humanité[1]. La légitimité des dirigeants ainsi que la crédibilité du Cameroun seront gravement atteintes. Au vu des exigences qu'émet le sommet France-Afrique[2], sous la pression des ONG de défense des droits de l'homme et de l'ONU[3], du parlement européen[4], de l'Assemblée paritaire ACP-UE[5], de l'ACAT, de la presse, la présidence le République, grâce à l'aide de la France met sur pied à Douala un Centre Opérationnel de Gendarmerie (C.O.G). Celui-ci doit relayer le commandement opérationnel. Il s'agit d'une simple centrale téléphonique qui a pour mission d'apporter les secours d'urgence avec l'alerte des unités de sécurité publique en vue d'une intervention rapide en cas de danger signalé. Le 20 mars 2001 le président de la République promet la création d'une commission d'enquête approfondie pour faire toute la lumière sur l'affaire des neufs disparus de Bépanda[6]. Elle aboutit à l'arrestation d'un certain nombre de personnels des forces armées camerounaises mises à la disposition de la justice militaire. Elle entraîne l'affectation du Général Philippe Mpay[7] et le

---

[1] La plainte contre le président Biya vise les exécutions extrajudiciaires qui se sont déroulées sous la responsabilité du commandement opérationnel. Elle concerne aussi des actes commis par le Groupement Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie (GPIG). Les autres personnes visées dans cette plainte sont Marafa Amidou Yaya Secrétaire général à la présidence, Amadou Ali Ministre de la Défense, Ebang Otong Gouverneur de la province du Littoral, le Général Philippe Mpay Commandant du commandement opérationnel, le Colonel Ousmanou Bobo Commandant de la légion de gendarmerie du Littoral et Chef d'Etat-major du commandement opérationnel, Rémy Ze Meka Secrétaire d'Etat à la défense nationale, Victor Yene Ossomba Gouverneur de la province de l'Extrême nord, le Lieutenant Guillaume Pom, Commandant du GPIG, Samson Ename Ename Ministre de l'Administration Territoriale (a quitté le gouvernement le 18 mars 2000 après l'instauration de commandement CO), Koungou Edima Ferdinand Ministre de l'Administration Territoriale, Emmanuel Edou Secrétaire d'Etat à la défense chargé de la gendarmerie. En somme, il s'agit de tous les acteurs du dispositif sécuritaire du Cameroun, *Afrique Express*, n° 241, 17 décembre 2001.

[2] Le sommet France-Afrique tenu à Yaoundé du 17 au 19 janvier 2000, exige que cessent les exactions du commandement opérationnel.

[3] Le 23 novembre 2000, après avoir fait l'examen de la situation du Cameroun, le Comité des Nations Unies contre la Torture a recommandé au gouvernement d'« envisager le démantèlement des forces spéciales crées dans le cadre de la lutte contre le grand banditisme…, de poursuivre énergiquement les enquêtes déjà ouvertes sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'ordonner l'ouverture d'enquêtes immédiates et impartiales ».

[4] Le 17 mai 2001, le parlement européen a adopté une résolution d'urgence dans laquelle il « condamne de la manière la plus ferme les cas de torture, de disparitions et d'exécutions extrajudiciaires commis, qui auraient été perpétrés par les forces spéciales de sécurité au Cameroun et demande la création d'une commission d'enquête indépendante et l'organisation de procès impartiaux. ».

[5] L'Assemblée paritaire ACP-UE du 29 octobre au 1er novembre 2001 « prie le gouvernement camerounais d'accepter la mise en place d'une commission d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur les nombreuses exactions recensées ces derniers mois et de déterminer la responsabilité éventuelle des forces de l'ordre, de mettre également tout en œuvre afin que les responsables de ces actes soient sanctionnés et que les victimes de violations bénéficient d'une juste réparation.

[6] Le rapport de la mission d'évaluation de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) de juillet 2001 déclare : « vu la tournure des événements, il y a fort à craindre que les militaires impliqués dans cette affaire soient exonérés de toute responsabilité, ou au mieux condamnés à une peine de principe ».

[7] Il est muté à la tête de la 6eme région militaire à Bamenda et ne sera pas inquiété, *Panafrican News Agency*, 9 mai 2001.

limogeage du colonel Bobbo Ousmanou[1]. Le fait de sanctionner certains boucs-émissaires sert à calmer l'opinion nationale et internationale.

Pour conclure, la finalité de la politique de commandement opérationnel aboutit à un paradoxe. Au lieu de lutter contre le grand banditisme, elle entraîne plutôt une insécurité. La politique de sécurité se nourrit de l'insécurité et est à son tour un facteur d'insécurité. La construction de la sécurité et partant de l'Etat s'opère donc dans cette contradiction. Si l'instauration des commandements opérationnels des années 90 expliquent le repositionnement du pouvoir politique dans un contexte de délégitimation, de déshégémonisation et de contestation du régime en place, en revanche, celui des années 2000 participe d'une nouvelle gouvernementalité[2]. Il s'agit d'une tentative de restauration de l'ordre désormais contrarié par les assauts de la conjoncture sécuritaire.

&V Les usages politiques de la sécurité

D'une part, analyser les usages politiques de la sécurité permet de rendre compte du positionnement tactique par l'Etat des dispositifs sécuritaires et des manœuvres de dissuasion. La géographie sécuritaire permet d'appréhender l'Etat dans sa mission de contrôle et de maillage territorial. La spatialisation des sites qui hébergent les forces de l'ordre détermine les procédés politiques de la contrainte à l'œuvre dans ce contexte. D'autre part, cette analyse tend à mettre en évidence les politiques de sécurisation des dirigeants. Enfin, elle traduit les stratégies politiques qui travaillent l'ordre politique au Cameroun. Il s'agit donc d'analyser ces usages politiques d'abord sur le plan géographique en termes de positionnement sécuritaire de l'Etat (I). Ensuite, il est question d'étudier ces usages sur le plan financier. En d'autres termes, cela revient à voir la différenciation qui existe dans l'allocation des ressources financière et budgétaire de l'Etat consacrée à la sécurité par rapport aux autres secteurs (II). Enfin, ces usages donnent à voir les différents modes d'actions politiques que les dirigeants déploient dans le but de la conservation du monopole sécuritaire (III).

---

[1] Il est déféré au parquet militaire et mis sous mandat de dépôt à la prison militaire de Yaoundé après quelques semaines de garde à vue dans les locaux du secrétariat d'Etat à la défense (SED). Le Capitaine Jean Aba Ndzengué, chef du Centre Opérationnel de la Gendarmerie (COG), ancien chef de bureau de renseignements et de transmissions (BRT) à la Légion du Littoral est également déféré à la prison militaire. Le Colonel Ousmanou a déclaré que l'ordre de l'exécution des jeunes gens de Bépanda serait venu du Ministre d'Etat de la Défense nationale Amadou Ali. Par contre, des sources militaires affirment que le Colonel Ousmanou dit avoir appliqué des instructions qui avaient été édictées par le ministre de l'Administration Territoriale Samson Ename Ename. Selon ce qui a été rapporté par le Général Mpay, le Ministre aurait demandé « sur haute instruction du chef de l'Etat » que tous les malfrats soient exécutés, *Panafrican News Agency*, op. Cit.

[2] Foucault, (M.), « La gouvernementalité », in *Dits et écrits*, tome III, Paris, Gallimard, 1978, pp. 635-657.

I Positionnement sécuritaire, gestion de l'espace et des citoyens

Les usages politiques de la sécurité marquent les modes de gestion des problèmes. Autrement dit, ils constituent les logiques de gouvernance de ces problèmes. Il s'agit donc de voir comment les dirigeants tentent de positionner les forces de sécurité dans des sites considérés comme stratégiques afin de contenir les populations. Cette spatialisation de la sécurité concerne les Universités de Yaoundé I et Yaoundé II. Les usages politiques de la sécurité concernent également la ville de Douala qui oscille entre l'administration de l'ordre et de la sanction.

Ainsi, la situation géographique de l'Université de Yaoundé I à Ngoa Ekellé à Yaoundé procède d'un positionnement stratégique des forces de l'ordre. Cette Université est logée dans une cuvette avec d'un côté le quartier général de l'armée et de l'autre la garde présidentielle. La proximité de l'Assemblée nationale participe aussi à l'amplification de la dissuasion et de la contrainte. Ce maillage consiste à embrigader le danger, car le milieu estudiantin est considéré comme « conflictogène ».

En plus, la création d'un Groupe d'Intervention Mobile (GMI) à Nkolfoulou à proximité de Soa révèle la mise en œuvre de cette politique. Soa est une localité située à proximité de Yaoundé qui abrite l'extension de l'Université de Yaoundé. Cette extension serait due d'une part à la contiguïté des locaux observés à Yaoundé. D'autre part, le but serait la tentative d'éloignement des étudiants de sciences politiques et juridiques de la capitale car ceux-ci sont considérés comme potentiellement dangereux à cause de la nature de leurs enseignements et des opinions qu'ils portent. La décentralisation de cette Université a lieu après les années 90, ceci faisant suite à l'action des étudiants dans les revendications et la conjoncture politique de la période de transition. En somme, la création du GMI à l'Université de Yaoundé II Soa obéit donc à la volonté de dissuader et de réprimer les étudiants car de manière globale l'Université est considérée comme un bastion et un foyer de la révolte au Cameroun. L'Université de Yaoundé I a souvent été assujettie à un état de siège parce que les forces de sécurité s'y installent de manière permanente. Durant l'effervescence des années 90, une sorte de couvre-feu non institutionnalisé appelé « Cole-Cole » y était institué ainsi que

dans certains quartiers de la ville de Douala[1]. Elle est faite de violence, de torture et court jusqu'à deux heures du matin[2].

Douala est considéré comme le bastion des « villes mortes » et de la « désobéissance civile ». Toutefois, durant la période de démocratisation, l'action de l'armée a été déterminante dans cette ville pour la survie du régime et des gouvernants. Le pouvoir en place grâce aux manœuvres de Jean Fochivé[3], celles d'autres acteurs comme Andzé Tsoungui et de l'armée commanditent des actions de répression et dissuasion dans cette ville. Le pouvoir joue sur l'action et l'inaction suivant les retombées et les enjeux politiques. Aussi, en temps d'insécurité permanente, l'inertie des forces de sécurité à Douala témoigne-t-elle de la sanction politique infligée à cette ville[4]. *A contrario*, lorsque les forces de l'ordre se déploient, il s'agit de « restaurer l'autorité de l'Etat ». Leur action est souvent très musclée[5] et se situe à la hauteur de la revanche et de l'aversion que ressentent les autorités à l'égard de cette ville.

En somme, la spatialisation des forces de l'ordre ne sert pas à éradiquer le spectre de l'insécurité mais à restructurer les instruments de la répression. Ceci se fait non pas dans le sens de la consolidation des institutions de sécurité ni de leur efficacité encore moins de leur efficience, mais dans l'optique de la consolidation autoritaire du régime.

II Politique financière et constitution de l'ordre sécuritaire

Etudier la politique financière de l'Etat revient à voir non seulement l'allocation des ressources par l'Etat, mais aussi la différenciation budgétaire qui est faite entre les différents secteurs. Dans ce contexte, les moyens alloués par l'Etat contribuent davantage à la construction de l'ordre sécuritaire au détriment des autres secteurs de la société. Les différentes lois de finances choisies dans ce contexte représentent trois périodes plus ou moins significatives. La première qui concerne la période 1991-1992 est relative à la transition

[1] Cette forme de couvre-feu était aussi mise en place dans la zone anglophone durant la période de répression de la subversion.

[2] D'après certains avis, les violences perpétrées à l'Université de Yaoundé I durant les années 90 se manifestaient par les viols, les emprisonnements, les arrestations arbitraires, la torture, les traitements inhumains, dégradants et infamants. Elles ont entraînés la mort de certains étudiants. Le professeur Kontchou Kouemegni ministre de la communication et porte parole du gouvernement argue à ce propos qu'à l' « université il y a eu « zéro mort » ».

[3] Son neveu Fankam dans un ouvrage dédié à l'œuvre de Jean Fochivé, relate une multitude de stratégies qu'il met en œuvre. L'on raconte par exemple que pour désamorcer la crise transitionnelle, il aurait sorti les détenus des prisons. Ces derniers avaient pour but de déstabiliser les meetings des opposants. Ce qui avait pour finalité de créer du désordre. Ce pis-aller lui permettait donc de procéder à la dissuasion, aux arrestations arbitraires, *in fine* de « restaurer l'ordre évanescent ».

[4] Sur cette question, se référer à la section II du chapitre IV de la deuxième partie de ce travail.

[5] Cela a été le cas du commandement opérationnel.

démocratique. Pour sauvegarder le pouvoir, les dirigeants se donnent les moyens de sécurisation. La deuxième quant à elle est une période pré électorale. Ce qui signifie un redéploiement des ressources sécuritaires. Cependant, les impératifs économiques en termes de programme d'ajustement structurel tendent à réduire les budgets consacrés à la sécurité. La dernière période 2004 et 2006 est une période « normale » de consolidation autoritaire. Les dirigeants ont reconquis totalement le pouvoir contrairement à la période de transition démocratique. Ce qui suppose une diminution partielle des moyens de coercition.

Ainsi, la loi de finances 1991/1992 dispose :

Secteurs	Montants
Education nationale	67 milliards de FCFA
Santé publique	25 milliards de FCFA
Défense + Services rattachés à la présidence[1] Présidence de la République Total	78 milliards de FCFA 14 milliards de FCFA 92 milliards de FCFA

Ainsi, la loi de finances pour l'exercice 1991/1992[2] (en période de désordre politique) démontre toute l'importance accordée à la question sécuritaire. La comparaison entre le budget alloué aux secteurs sociaux et celui de la sécurité ou à la défense laisse appaître une certaine disparité[3]. La somme attribuée à la défense et à la présidence de la République est d'autant plus élevée qu'il s'agit de sauver le pouvoir en place de la déconfiture que provoque la transition démocratique.

[1] L'intégration des services rattachés à la présidence ici est due au fait que la Délégation générale à la sûreté nationale dépend de la présidence de la République.
[2] Ela, (P.), *Dossiers noirs sur le Cameroun: politique, services secrets et sécurité nationale*, op. Cit., p. 22.
[3] Dans cette étude, on n'opère pas un véritable *distinguo* entre la défense et la sécurité parce que les deux ont les mêmes missions et concurrent à la mise en œuvre de la sécurité intérieure.

Le projet de la loi de finances de l'exercice 1995/1996[1] prévoit:

Secteurs	Montants
Education nationale	56 961 100 000 FCFA
Défense Sécurité intérieure • Fonctionnement • Investissement • Total de la sécurité intérieure	Non publié 20.601.732.000 FCFA 380 000 000 FCFA 20 981 732 000 FCFA

Si on associe le budget de la sécurité intérieure à celui de la défense on obtiendra un chiffre considérable. Par ailleurs, cette période est marquée par la crise économique qui s'illustre par la diminution des budgets. Par exemple, celui de la défense connaît une baisse de 782.744.000 francs cfa. Néanmoins, cette législature affiche une légère augmentation des budgets sociaux à savoir 199.333.000 de francs cfa pour la santé publique et 7.747.100.000 f CFA pour l'éducation nationale par rapport à la législature précédente. Car la période chaude de la transition démocratique a été jugulée. La pression des bailleurs de fonds, en plus, les objectifs de la dimension sociale de l'ajustement structurel[2] contraignent le pouvoir à augmenter les budgets sociaux. Cette période est aussi marquée par la « restauration de l'autorité de l'Etat » qui a été affectée par la libéralisation politique des années 90. Cette restauration passe donc par l'allocation des moyens de dissuasion.

La loi de finances 2004 prévoit :

Secteurs	Montants
Education nationale	173. 514.536.000 FCFA
Santé publique	51.706.813.000 F CFA
Défense Délégation générale à la sûreté nationale Total	93.799.186.000 FCFA 40.109.040.000 F CFA 133.908.326.000 F CFA

[1] Tiré du projet de loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1995-1996, Assemblée Nationale, 5e législature, année législative 1995/1996, 1e session ordinaire. Le budget de la défense ne figure pas dans ce projet, sans doute pour des questions relatives au secret défense. En plus, à cette époque le Cameroun est en pleine crise avec le Nigeria.

[2] La dimension sociale de l'ajustement structurel permet d'atténuer la rigueur des mesures économique des programmes d'ajustement structurel.

La loi de finances 2006 annonce les dotations finales 2004 suivantes:

Secteurs	Montants
Education nationale	196.754.683.929 F CFA
Santé publique	79.283.991.343 F CFA.
Défense Délégation générale à la sûreté nationale	116.745.223.936 F CFA. 42.116.275.194 F CFA

Pour les deux lois de finances 2004 et 2006, l'augmentation des budgets sociaux durant les années 2000 est due à l'apport des fonds PPTE (Pays Pauvres Très endettés)[1]. Les années 2000 sont celles de la consolidation autoritaire. Le pouvoir en place se sent de moins en moins menacé aujourd'hui, car il a réussit à asseoir son monopole, ce qui pourrait expliquer la légère diminution du budget de la sécurité.

En bref, dans le budget qui est alloué à la sécurité intérieure, il faut aussi tenir compte des dotations des puissances étrangères à l'instar de la France en termes d'effectifs, de matériels, d'armes et de formation. Il faut également intégrer les sommes non publiées et non budgétisées versées par la présidence de la République dans le cadre du fonctionnement de la police et en particulier des Renseignements Généraux. En d'autres termes, toutes les sommes qui relèvent du secret défense constituent le budget de la sécurité intérieure. Bien que la sécurité soit fondamentale pour l'Etat et contribue à sa survie, en tenant compte des sommes « secrètes », il ressort néanmoins une récurrence en termes de supériorité du budget de la sécurité et de la défense par rapport aux secteurs sociaux.

III Les modes d'actions politiques

Les modes d'actions politiques représentent des modalités détournées d'exercice de la contrainte et de la violence. La coercition s'exerce en sourdine, car elle pourrait faire écho en temps démocratiques. Ces modes d'action consistent donc à mettre en œuvre un certain nombre de manœuvres illicites et arbitraires allant de l'intimidation, de la menace ou encore de la disqualification de l'adversaire politique.

[1] L'initiative Pays Pauvre Très Endetté est conçue en septembre 1996 par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) pour apporter une assistance exceptionnelle aux pays qui y sont déclarés éligibles à la suite de politiques économiques, afin de les aider à réduire le poids de leur dette extérieure à un niveau soutenable. Cette initiative a été renforcée en septembre 1999. Voir les sites Internet de la Banque Mondiale, http://message.worldbank.org/www-external /fra et du FMI, http://www.imf.org/external/fra/privacy.htm

Dans un premier temps, les arrestations des opposants s'effectuent lors des meetings politiques. Les autorités leur imputent des infractions comme le trouble à l'ordre public, l'instigation au soulèvement, à la rébellion. Par exemple, du 19 novembre au 2 décembre 2001, le leader du SDF John Fru Ndi dans une tournée de sensibilisation à l'Est, au Centre et au Sud sera l'objet d'une coercition de la part des forces de l'ordre. Ainsi, le 24 novembre 2001, le sous-préfet d'Evodoula Jules, Bissa a barré la route au cortège de John Fru Ndi. A Mbandjock, le sous-préfet a fait quadriller la ville de gendarmes accompagnés du commissaire à la sécurité publique. Il empêchera au « chairman » John Fru Ndi de distribuer les prospectus anti-sida offert par l'organisme allemand GTZ. Le 28 novembre, le sous-préfet de Bikok interdit au leader du SDF de tenir un meeting en ville, etc[1]. Il faut noter que toutes ces régions localités incarnent le fief du parti au pouvoir. En plus du travail de répression des forces de l'ordre, toute action d'un autre acteur politique est considéré par les populations comme une intrusion.

En second lieu, ces modes consistent à museler, à ignorer, à disqualifier et à délégitimer les opposants ou les adversaires politiques. En 1983, à l'issu de la dissension entre le président Ahidjo et le président Biya, le premier dira « j'ai été jeté en pâture à la convoitise des oiseaux de proie qui hantent nos milieux politiques. Je suis un homme pragmatique, d'aucuns diront que je suis un homme faible ». Ici, il s'agit sans doute de délégitimer son successeur. Par exemple, lorsque le candidat aux élections présidentielles Frédéric Kodock se plaint de l'irrégularité des résultats des élections de 1992, Gilbert Andzé Tsoungui Vice premier ministre chargé de l'administration territoriale interrogé à cet effet dira que ce sont « les élucubrations d'un homme politique aux abois ». En outre, lorsque Andzé Tsoungui est interrogé sur le parti SDF ou sur le candidat John Fru Ndi, il tente d'ignorer ce candidat et son parti. Sa rhétorique est: « le parti politique dont vous faites allusion » ou encore le « candidat dont vous parlez »[2]. Il s'agit d'un processus de « néantissement » qui traduit la négation ou le déni d'existence à l'autre. Car l'évoquer contribue à le faire exister, or il s'agit du néant. La rhétorique politique sert donc à écraser et à écarter les adversaires du champ politique. Ce procédé conduit à la catégorisation des adversaires ou des opposants politiques.

En bref, toutes ces stratégies, manœuvres et modes d'actions politiques s'appellent dans le jargon des autorités politiques au Cameroun « restaurer l'autorité de l'Etat ». Dans ce contexte, ils conservent des ressources politiques. La ressource politique s'entend comme « tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer

[1] Consulter le site Internet du Social Democratic Front, http://www.sdfparty.org/french/infos
[2] Lors des interviews de la Cameroon Radio and Television, (média d'état) dans l'émission Actualité Hebdo.

les frontières de ses contraintes, élargit son champ des possibles, c'est-à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses stratégies »[1]. Ils disposent des ressources persuasives qui font partie du cadre normatif. Il s'agit de la loi, de la légalisation des politiques à savoir l'institutionnalisation de la légalité d'exception, des prisons politiques, etc. La ressource coercitive qui rentre dans le cadre de la contrainte constitue un élément fondamental ici[2]. Il est question de la force militaire et de la violence d'Etat.

Pour conclure, la construction des politiques d'ordre et de sécurité est une mise en œuvre des ressources persuasives et coercitives que détiennent les autorités. Si les politiques antérieures semblent plus ou moins formalisées et institutionnalisées, les modes d'actions de l'Etat qui se lisent à travers les usages politiques de la sécurité le sont moins. Car l'Etat est désormais frappé par les exigences démocratiques en termes de respect des normes et du fait qu'il se situe dans un espace de jugement international. La transition démocratique traduit aussi le passage d'un « système à monnaie dominante » à un « système à monnaie multiples »[3]. Ce dernier concerne les ressources de mobilisation à l'instar de l'opinion publique, des manifestations, des grèves, etc. qui constituent des contrepoids à la coercition. Toutefois, le processus démocratique ne disqualifie pas la ressource coercitive, il la transforme car la violence devient moins visible. En même temps qu'il l'atténue, il la renforce également parce que la peur de la perte de la position et du statut des gouvernants les oblige à jouer sur ce paradoxe. Le paramètre démocratique contraint les dirigeants à user des stratégies, par exemple en utilisant moins la ressource persuasive. Par conséquent, ils ne légalisent pas toujours ces politiques, car la légalisation les place dans l'espace de la transparence et de la critique internationale. L'Etat s'aligne désormais sur l'illicite, l'illégal et viole même la législation qu'il s'est imposée afin de continuer à résoudre les problèmes de manière répressive. Dans un contexte de démocratisation, il est obligé de tricher. Car l'outillage juridique transitionnel lui impose de se constituer en Etat de droit. Pour sauvegarder sa nature et procéder à la perpétuation de l'ordre et du pouvoir des dirigeants, il devient donc un Etat tacticien. Dans le même ordre d'idées, d'après A. Gramsci, la contestation amène l'Etat à recourir à des « organisations privées armées » ayant pour but de procéder aux « moyens illégaux pendant que l'appareil d'Etat semble rester dans la légalité, et

[1] Lacam, (J-P.), « Le politicien investisseur: un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », in *RevueFfrançaise de Science Politique*, vol. 38 (1), février 1988, pp. 23-47, p. 27.
[2] Voir Flanagan, (S.), "Models and Methods of Analysis", in Almond, (G.), et al. (éds.), *Crisis Choice, and Chance*, Boston, Little Brown &Cy, 1973, pp. 43-102.
[3] Idem.

donc de réorganiser l'Etat lui-même »[1]. Les politiques continuent donc d'être inscrites dans un contexte de réflexe et de socialisation sécuritaire et autoritaire. Car les problèmes construits par l'Etat colonial et post colonial sont presque toujours soumis aux mêmes résolutions. Dans cette optique, parler de la perpétuation du système politique au Cameroun revient d'une part à voir la permanence des acteurs dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'ordre et de sécurité. D'autre part, cette perpétuation est due à la prééminence du président de la République. A cet égard, les différents « médiateurs » qui conçoivent ou qui mettent sur pied le référentiel de l'ordre sont le président de la République, le secrétariat général à la présidence de la République, le ministère de la défense, la délégation générale à la sûreté nationale, les services de renseignements, le ministère de l'administration territoriale. Les administrateurs notamment les gouverneurs, les préfets, les sous-préfets, les maires, etc. et les forces de l'ordre sont chargés de l'exécution des mesures réglementaires[2].

Aussi, la présidentialisation du régime débouche-t-elle sur la prééminence, la prépondérance de l'exécutif et notamment du président de la République dans la prise de décision. Le Président Biya est l'un des artisans du référentiel de l'ordre. Il est aux commandes de l'Etat depuis la période pré indépendance et a occupé des postes de responsabilité. Entre 1962 et 1964, il est chargé de mission à la présidence de la République, Directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la culture et ultérieurement Secrétaire général de ce ministère entre 1964-1967. Il est nommé Directeur du cabinet du président de la République entre 1967-1968 et secrétaire général de la présidence de la République de 1968 à 1975. De 1975 à 1982, il remplit les fonctions de Premier ministre[3]. La loi n° 79/2 du 29 juin 1979 introduit une réforme constitutionnelle qui rend obligatoire la nomination d'un Premier ministre et disposant qu'en cas de vacance de la présidence, celui-ci devient président de la République jusqu'à l'échéance du mandat du président qu'il remplace. C'est dans le cadre de ce dauphinat constitutionnel que le Premier ministre Paul Biya devient président de la République le 06 novembre 1982, après la démission de Ahmadou Ahidjo le 4 novembre 1982. Les deux Présidents de la République s'attellent donc à mettre en valeur l'héritage colonial grâce à la légalité d'exception et à la l'adaptation post transitionnelle de cette légalité. Depuis plus de 40 ans, le président Biya exécute, *implemente* et définit les référentiels de l'ordre et de la sécurité au Cameroun.

---

[1] Gramsci, (A.*), Ecrits politiques, tome 3, 1923-1926*, Paris, Gallimard, 1980, p. 232.
[2] Sur les organes de prise de décisions et les acteurs en matière de pensée stratégique au Cameroun, se référer à la section II du chapitre II de la première partie.
[3] Voir ce parcours politico-administratif avec Ndi Mbarga, (V.), *Ruptures et continuités au Cameroun*, op. Cit., p. 14.

En clair, l'autoritarisme et l'ordre continuent d'imprégner les politiques de sécurité car leur production s'effectue toujours par les mêmes acteurs et ces derniers n'ont presque pas changé depuis l'accession du Cameroun à l'indépendance. En plus, le constituant du 18 janvier 1996 consacre le président de la République dans l'article 8, alinéa 3 en tant qu'« il veille à la sécurité intérieure et extérieure de la République ». Outre la socialisation, « l'habitus », l'imposition et le contrôle de l'historicité, cette « médiation » concerne les acteurs en propre du fait qu'ils personnalisent les institutions qu'ils gèrent. Leur longévité dans ces institutions représente donc un facteur déterminant de la continuité de ces politiques. La trajectoire d'étatisation présente une configuration d'acteurs aux commandes de l'Etat depuis l'époque post coloniale. Les politiques de sécurité semblent être conduites par les mêmes acteurs, dont les actions s'inscrivent dans la longue durée. Il existe une constance historique de certains acteurs dans le paysage de la sécurité. Néanmoins, le changement politique à l'œuvre ici influence désormais les critères de reproduction, de reconversion et la longévité de certains acteurs dans les institutions en période post transitionnelle. Car ceux-ci, quoique quelque fois conservateurs et parfois réfractaires au changement qui implique de nouvelles règles de jeu, sont entraînés dans le courant des mutations parce que celles-ci s'opèrent parfois à leur insu. Le changement obéit donc à la logique des opportunités, aux imprévus, aux incertitudes, à l'action consciente et inconsciente des acteurs et aux mutations internationales. Par exemple, ce mode de changement s'applique en matière de démocratisation. Celle-ci n'est pas souhaitée par les dirigeants, elle est plutôt « l'adaptation conservatrice à une dynamique »[1]. Dans une autre logique M. Kamto pense qu'autant le discours libertaire du président de la République a été un facteur déterminant en rupture avec l'autoritarisme, autant l'avènement du multipartisme serait l'œuvre d'une lutte de la « société civile » recréée par l'intelligentsia et la presse privée. L'« œuvre doctrinale du président de la République a fait le lit de la démocratisation au Cameroun. Elle a préparé et nourri la contestation politique, la société se l'est appropriée et, prenant le président de la République au mot, elle en a fait le référentiel majeur, de ses principales revendications »[2]. Malgré le surgissement des catégories que sont le peuple et la société civile dans le champ politique au Cameroun, les politiques d'ordre et de sécurité en cours aujourd'hui continuent de traduire la prééminence des dirigeants, leur contrôle et leur maîtrise des appareils de l'Etat.

[1] Sindjoun, (L.), *La révolution passive au Cameroun: Etat, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999.
[2] Kamto, (M.), « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », in Conac, (G.), (éd.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, pp.209-236.

Notre enquête a donc permis de retracer l'histoire de la sécurité et partant celle de l'Etat à travers les politiques. La recherche bibliographique effectuée grâce aux archives a servi par exemple à appréhender les actions dans le cadre de la longévité et de la continuité en matière de politiques de sécurité. Ces politiques continuent donc d'être édictées quasiment par les mêmes acteurs depuis l'indépendance. D'une part, cette permanence conduit à la construction et à la reproduction des mêmes schèmes et des mêmes résolutions des problèmes. D'autre part, la stratégie politique consiste à intégrer dans le champ politique ou administratif et dans le long terme, des personnes qui ont acquis une certaine « expertise » en matière de management de la sécurité et de l'Etat. Le fait pour les dirigeants de nommer les mêmes personnes à perpétuité permet de mieux contrôler le champ politique et de bénéficier de l'allégeance de la part de leurs collaborateurs. Il se crée donc une certaine solidarité qui implique une responsabilité mutuelle entre acteurs. Dans ce contexte, les « échanges de coups » sont minimes du fait de la dépendance et de l'interdépendance des uns et des autres. La finalité de ce mode de gouvernement consiste en la conservation du pouvoir.

L'étude des acteurs a également contribué à voir le continuum qui existe entre le premier régime et le second régime. Il y a néanmoins quelques modifications dues au temps démocratique. Le changement n'est pas une mutation de fond, car le système politique demeure quasiment le même. Il s'agit plutôt d'un système hybride car l'assouplissement et le durcissement des mécanismes sécuritaires et autoritaires se déroulent en même temps. Cet assouplissement concerne davantage la loi sur le plan textuel et non dans le cadre du respect et de l'application de la norme ou de la mise en œuvre de l'état de droit. Les quelques changements s'effectuent de manière fugace et s'opèrent en fonction du jugement de la communauté internationale.

Enfin, les politiques publiques d'ordre et de sécurité publique sont le fondement de l'Etat post colonial et traversent toute l'histoire politique du Cameroun. Elles sont mises en place depuis la période coloniale par des acteurs extérieurs tels que la France et par les dirigeants intérieurs inscrits dans la longévité ou la longue durée. Ils conservent encore aujourd'hui le monopole d'édiction et de mise en œuvre de ces politiques. D'après M. Foucault, le pouvoir des sociétés modernes s'est fondé sur une organisation minutieuse de la discipline. Le contrôle des individus, le dressage des corps, le développement du système carcéral structurent cette discipline[1]. C'est dans le sillage de l'institutionnalisation et de l'exercice de cette discipline ou du « surveiller et punir » que s'inscrit l'Etat du Cameroun. Il

[1] Foucault, (M.), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

est donc un Etat de l'ordre et de la sécurité. Ces politiques qui ont fait le lit de la répression et de la violence politique sont constitutives de l'Etat policier et autoritaire, garant de l'hégémonie des dirigeants. Avec l'intégration de nouveaux acteurs dans le processus de sécurisation qui signe le processus d'action publique, les politiques de sécurité définies par l'Etat restent conformes à la logique autoritaire, même si elles connaissent quelques atténuations avec le temps démocratique.

Section II Action publique sécuritaire et construction de l'Etat

L'action publique sécuritaire se construit à partir des dynamiques, des figurations, de la domination, de l'histoire et des interactions du « dedans » et du « dehors ». Les dynamiques du « dehors » permettent d'étudier d'une part le référentiel et le pacte colonial qui initient la politique de coopération[1] et le référentiel international qui se fonde sur la logique de la « guerre contre le terrorisme » dans le processus de fabrication de la sécurité interne. D'autre part, elles se structurent sur l'action des puissances étrangères qui s'inscrivent dans un cadre de recherche de ressources, de définition du stratégique et d'inscription dans une gouvernance mondiale. Enfin, il s'agit du système de transnationnalisation qui s'élabore dans un contexte de mondialisation. Celui-ci fait référence au mercenariat mieux à l'action des acteurs transnationaux ou aux entrepreneurs de l'insécurité qui sont désormais impliqués dans la définition de la sécurité nationale. Tous ces facteurs contribuent à définir, à structurer et à construire l'ordre et la sécurité nationale.

Les interactions du « dedans » quant à elle soulignent les actions de la société, la société civile et l'Etat ou les différents champs dans une mouvance « conflictogène », consensuelle, actancielle, individuelle et collective qui définit l'action socio-étatique sécuritaire en vue de l'élaboration des technologies sécuritaires. Toutes ces dynamiques à savoir l'action internationale et stato-nationale qui s'interconnectent conduisent à la fabrique et à un bricolage sécuritaire au Cameroun.

La problématique de l'action publique sécuritaire s'articule autour de deux volets. Le premier concerne la coproduction sécuritaire entre les logiques internationales et intérieures. Le second s'intéresse au processus d'intégration du champ social dans le domaine jadis réservé à l'Etat.

[1] L'intégration du référentiel français qui demeure l'un des fondements dans la construction des politiques publiques est aussi important en matière d'action publique en tant qu'il structure l'action sécuritaire de l'Etat qui est lui même est l'un des acteurs de l'action publique.

&I Coproduction sécuritaire entre logiques internationales, « endogéisation » et bricolage sécuritaire

Dans le prolongement du premier chapitre de la première partie portant sur la coopération militaire, la coproduction sécuritaire met également en évidence le rapport entre les logiques du « dedans » et celles du « dehors » qui travaillent l'ordre sécuritaire au Cameroun. Ainsi, la coproduction sécuritaire désigne une dynamique concurrente et complémentaire à l'action de l'Etat. Plus qu'un modèle de cogestion sécuritaire, la coproduction traduit une fabrication multipolaire et « multicentrée » de la sécurité se manifestant par une dépolarisation sécuritaire de l'Etat. Elle s'établit grâce à l'intégration du référentiel sécuritaire international dans l'ordonnancement sécuritaire interne d'une part. D'autre part, elle se bâtit autour des intérêts des acteurs internationaux qui aboutissent à la traduction et à la mise en œuvre de la politique étrangère, de la sécurité nationale de certaines puissances ainsi qu'à la reconfiguration de la sécurité intérieure de l'Etat du Cameroun. Elle se construit autour de deux points dont le premier concerne la corrélation entre le référentiel international de l'après 11 septembre et les cadres cognitifs sécuritaires internes. En d'autres termes, elle se situe dans le cadre d'une obsession sécuritaire entre les logiques internationales, la logique d'« endogéisation » de ce référentiel et le bricolage sécuritaire. Le deuxième point est relatif à la coproduction sécuritaire dans l'optique du rapport entre les intérêts nationaux des puissances et la définition d'une sécurité et l'ordre étatique interne.

Premièrement, la coproduction sécuritaire se traduit par le référentiel sécuritaire international[1] qui se construit à partir de la conjoncture sécuritaire internationale inhérente au 11 septembre. Au Cameroun, ce référentiel permet à cet Etat non seulement de préciser sa politique étrangère, de se légitimer sur le plan international, de se positionner mais aussi de s'aligner sur la politique américaine tout en lui offrant la possibilité de s'ingérer dans sa politique interne. Le nouveau paradigme sécuritaire international présente un arrimage du Cameroun sur l'international sécuritaire. Son inscription dans le « temps mondial sécuritaire » est aussi une acceptation et une adhésion à l'idéologie de cette politique internationale. La question de la guerre en Irak permet donc aux acteurs politiques camerounais notamment le Président de la République et le représentant du Cameroun aux Nations Unies de préciser l'option rhétorique et diplomatique de ce pays en termes de pacifisme et en même temps d'alignement sur la politique américaine. Cette option politique se définit par la visite du

[1] Voir cette problématique dans la section I portant sur les enjeux sécuritaires dans le golfe de Guinée et le bassin du Congo du chapitre II de la première partie.

président Biya aux Etats-Unis la veille de l'offensive de la coalition anglo-américaine en Irak. Le positionnement stratégique et géopolitique des Etats-Unis au Cameroun commande ce choix politique qui se manifeste par le rapprochement du Cameroun avec les Etats-Unis[1].

Deuxièmement, l'action des puissances étrangères dans l'articulation, la définition et la mise en œuvre de la sécurité au Cameroun procède d'une double logique. Elle se fonde d'une part sur la continuité historique ou la conception du pacte colonial en matière de coopération militaire pour ce qui est de la France[2]. Dans ce cadre, le référentiel sécuritaire interne est une sorte de schème sécuritaire éclectique qui est issu de la théorie coloniale et associe des référents français dans la modélisation, la formulation, la formalisation et la mise en œuvre de ce référentiel. D'autre part, elle se structure sur la logique contemporaine de néocolonialisme, d'impérialisme économique, de positionnement stratégique et géostratégique en ce qui concerne les Etats-Unis. Pour la France, il s'agit d'une reconversion de sa politique africaine face aux enjeux américains ou d'un reclassement de l'Afrique dans la définition de ses enjeux. Le système de sécurité est tributaire de la logique économique et marchande qui s'applique au prorata des investissements. Il marque aussi l'enjeu de classement de l'Etat sur le plan international. La distance entre l'économique et la sécurité est désormais ténue. Les deux se construisent de manière consubstantielle, ce qui dénote une confusion entre les deux. Le système de sécurité au Cameroun est désormais déterminé d'une part par l'action des Etats-Unis et d'autre part par celle de la France.

I Les Etats-Unis dans le processus de production de la sécurité au Cameroun

La percée américaine se précise de plus en plus dans le golfe de Guinée et notamment au Cameroun. Leurs actions s'étendent désormais dans tous les secteurs d'activités, en l'occurrence, dans le champ économique, politique et militaire.

Ainsi, l'ancienne Société Nationale d'Electricité du Cameroun a été rachetée par une compagnie américaine après sa privatisation 2001 et est devenue AES-Sonel. Les Etats-Unis entendent investir dans le domaine du transport notamment le transport urbain dans les deux grandes métropoles du Cameroun à Yaoundé et à Douala. Le projet de construction d'un

[1] Voir l'analyse de la problématique dans la section III du chapitre II de la première partie portant sur l'ordre et la sécurité au Cameroun dans les champs sécuritaires international et régional.
[2] Cette partie sur le pacte colonial et la coopération militaire a été étudiée dans le chapitre I de la première partie.

chantier naval de Limbé au Cameroun va permettre aux Etats-Unis de construire des plates-formes pétrolières ce qui constitue un enjeu important pour cette puissance.

En outre, concernant le pipeline tchado-camerounais[1] qui représente un important investissement américain, il fait l'objet d'une surveillance considérable depuis Doba au sud du Tchad jusqu'à la côte Atlantique à Kribi au Cameroun et s'étend sur près de 1050 kilomètres. Cette surveillance est opérée par Wackenhut[2], entreprise privée de sécurité, dirigée par un général américain. Elle est conduite par des gardes armés formés aux méthodes de sécurité classique dont les postes de sécurité sont disséminés dans la forêt. Ces gardes sont formés militairement et possèdent un arsenal technologique et militaire. Cette entreprise privée de sécurité s'investit également dans la protection des ambassades et des représentations diplomatiques accréditées à Yaoundé. Le contournement des forces camerounaises et l'intégration d'une entreprise privée de sécurité dans le processus de sécurisation permet de souligner la suspicion qui pèse sur les forces nationales en termes de mœurs (au vu de l'ethos de la corruption qui a cours dans ce contexte) et pose le problème de la légitimité, de l'efficacité de celles-ci ainsi que celui du monopole sécuritaire de l'Etat et de la souveraineté de celui-ci. Tout ceci crée un éparpillement des pôles de construction de la sécurité. Ces forces de sécurité ainsi que Wilbros[3] interviennent dans le champ étatique. Le processus de construction sécuritaire par les puissances telles les Etats-Unis et la France dans le champ camerounais s'opère également à travers des entreprises privées de sécurité dirigées par d'anciens militaires reconvertis. Pendant que Wackenhut est dirigée par un général américain Africa Security quant à elle a été créée par le colonel Robert et est un pur produit des services secrets français financés par le groupe pétrolier Elf[4]. Elle est dirigée par un Colonel français. Ceci suppose le déclassement des forces de l'ordre et partant de l'Etat dans cet espace. Ce territoire représente donc une sorte d'enclave et une zone déterritorialisée qui est contrôlée par les firmes pétrolières. On assiste donc à un référentiel sécuritaire définit par l'Etat du Cameroun qui est confronté à des immixtions étrangères, une partie de son territoire relevant du contrôle de cette compagnie. Il se déroule donc un conflit en vue de la

[1] Ce projet a été approuvé par la Banque Mondiale en juin 2000. Son investissement se chiffre à environ 3 milliards de dollars. Les acteurs de cet investissement sont la Banque Mondiale avec environ 10% du montant total, le consortium coordonné par Exxon (40%) et comprenant Chevron (25%), Petronas (35%) leTchad et le Cameroun ; actionnaires minoritaires, Nguiffo, (S.), « Le projet pétrolier Tchad-Cameroun entre risques et retombées », in *Enjeux*, n°12, juillet-septembre 2002.
[2] Wackenhut entreprise américaine a été repris par les Danois du Group 4 Falck et compte 230 000 employés dans 80 pays, Chapleau, (P.), *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher, 2005, p. 42.
[3] Compagnie en charge de la construction du pipeline.
[4] Ela, (P.), op. Cit., pp.13-14.

monopolisation et du leadership sécuritaire entre l'Etat et les services privés de sécurité. Cette recherche de la monopolisation traduit aussi la porosité du référentiel sécuritaire définit et énoncé par cet Etat. Cette porosité est relative à la faiblesse de son articulation, à sa mise en sens, en cohérence, à son *implementation* aux nouvelles conditionnalités économiques et aux moyens dont il se dote. La porosité du référentiel sécuritaire laisse voir la transposition des puissances et des acteurs hors champ classique de construction sécuritaire dans l'ordre étatique camerounais. La transposition des puissances extérieures s'entend comme le continuum de leur puissance et de leur hégémonie. Elle décrit également les nouvelles formes de gouvernance et de gouvernabilité. Etant entendu que la projection de la puissance par des voies directes par exemple l'implantation des bases militaires a un coût politique et économique, celles-ci préfèrent entre autre le truchement de ces services à moindre coût et dont l'efficacité et l'efficience permettent à l'Etat- puissance de consacrer son monopole dans d'autres domaines. Ce qui traduit la notion de « décharge ». Cette capacité de délégation du pouvoir de manière voilée soit par ONGs interposées ou par micro institutions permet de se projeter autrement. La complexification des mécanismes de définition de la territorialisation, de marquage et de contrôle territorial de ces Etats-puissance relève de l'hétérogénéité des réseaux qu'offrent la dilation des frontières, la faiblesse des Etats et les processus de mondialisation. Il s'agit ainsi pour la France de pérenniser le pré carré et pour les Etats-Unis d'étendre leur influence sur des champs considérés désormais comme stratégiques.

Il est donc question d'un *sharing* sécuritaire entre Etat, puissances étatiques et ONGs internationales. La partie utile de l'Etat possédant des ressources peut donc être quelquefois sécurisée, en l'occurrence certains sites prioritaires du bassin du Congo ou le pipeline tchado-camerounais. La sécurisation de l'Etat utile s'étend de ce fait sur la sécurisation de l'Etat en général à l'exemple du Cameroun considéré comme un îlot de paix qui ne connaît pas de guerre et surtout des guerres de troisième génération, apanage de la région. La construction par les puissances d'un espace sécurisé est une construction par défaut. La politique d'appropriation des ressources peut également entraîner la confrontation des puissances. L'institution de la politique du chaos par les puissances permet également de conduire la stratégie d'extraction et de rente. La criminalisation et la prédation participent donc de cette politique. C'est le cas de l'Ituri région de la République Démocratique du Congo considérée comme un site prioritaire du bassin du Congo en proie à des convulsions conflictuelles[1].

[1] Sur cette problématique, lire, la section III, chapitre II, première partie.

Par ailleurs, sur le pipeline qui traverse la quasi totalité du territoire camerounais sont greffés des fibres optiques devant servir pour les télécommunications et la surveillance du territoire. A propos de ces fibres optiques, le gouvernement camerounais a signé un accord le 26 octobre 2005 avec la Cameroon Oil Transporting Company (COTCO) permettant à l'Etat du Cameroun d'exploiter les différentes sorties de ces fibres optiques dans le cadre des télécommunications voire du contrôle du territoire même dans l'hinterland. L'arrimage du Cameroun à ce système de communication pourrait constituer une source d'informations et de contrôle pour les puissances étrangères d'un côté et pour les autorités camerounaises d'un autre côté.

Au sujet de la position géostratégique du Cameroun, il se dit que le pétrole exploité au Niger et au Soudan (à cause de son enclavement) sera également acheminé sur le Cameroun[1]. Pour le différend entre le Cameroun et le Nigeria à propos de la presqu'île de Bakassi, le secrétaire d'état américain chargé des affaires africaines en visite au Cameroun en octobre 2005 déclarait que les Etats-Unis coopéraient avec le Cameroun dans le sens de la coopération stratégique. D'après certaines informations, au sujet de la délimitation des frontières à l'issue du règlement juridique du différent, les Etats-Unis auraient décidé de repousser la frontière maritime avec la Guinée Equatoriale du point F au point G[2]. Ce procédé serait bénéfique au Cameroun car il contribuera à étendre sa frontière. Dans le même ordre d'idées, certains officiels camerounais laissent entendre que les Etats-Unis auraient pour projet de construire une école militaire d'aviation à Garoua. Il existe déjà une école française dans la même ville. L'installation d'une base militaire américaine permettrait de contrecarrer la France dans son pré carré. Elle sert aussi à se positionner stratégiquement. Elle pourrait constituer une force de dissuasion et d'intervention dans la sous-région en cas d'attaque des intérêts américains dans

[1] Cette information portant sur l'exploitation du pétrole reste encore non confirmée.

[2] Le 30 juin 1999, la Guinée Equatoriale a déposé au greffe une requête à fin d'intervention dans l'affaire, en vertu de l'article de l'article 62 du statut. Aux termes de cette requête, l'objet de l'intervention sollicitée était de « protéger les droits de la République de Guinée Equatoriale dans le golfe de Guinée par tous les moyens juridiques disponibles » et d' « informer la Cour de la nature des droits et intérêts d'ordre juridique de la Guinée Equatoriale qui pourraient être mis en cause par la décision de la Cour, compte tenu des frontières maritimes revendiquées par les parties à l'affaire soumise à la cour ». Le 21 octobre 1999, la Cour, estimant que la Guinée Equatoriale avait suffisamment établi qu'elle avait un intérêt d'ordre juridique susceptible d'être affecté par un arrêt que la Cour rendrait aux fins de déterminer la frontière maritime entre le Cameroun et le Nigeria, l'a autorisée à intervenir dans l'instance dans les limites, de la manière et aux fins spécifiées dans sa requête, *Cour Internationale de Justice*, « Frontière maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c. Nigeria; Guinée Equatoriale (intervenant)) », communiqué de presse 2002/26 bis, arrêt du 10 octobre 2002.

le golfe de Guinée et dans l'hinterland, au travers des intérêts pétroliers que représente le pipeline[1].

Enfin, des satellites GPS américains, d'après certains experts permettent de contrôler un certain nombre de ressources au Cameroun et dans le golfe de Guinée. Ces satellites sont supposés tourner en orbite sur le Cameroun vers 9h et vers 19h. Ceci permet à la police camerounaise de pouvoir les exploiter dans le cadre de la surveillance de territoire[2]. Ainsi, la navigation spatiale des satellites américains participent non seulement au contrôle des ressources par conséquent à la sécurité nationale des Etats-Unis mais aussi au contrôle du territoire et constituent un élément de construction de la stabilité du Cameroun. Tandis que les sites vitaux du Cameroun sont soumis au contrôle de la puissance, ce dernier s'accapare des mêmes moyens pour construire sa sécurité et instaurer un ordre politique. Les nouvelles technologies participent de ce fait à la fabrication de l'ordre sécuritaire et à la consolidation de l'hégémonie.

Au fond, le marquage stratégique des Etats-Unis en Afrique, dans le golfe de Guinée et au Cameroun en particulier marque leur l'investissement dans la *mare nostrum* ou l'espace stratégique jadis français.

II Actions de la France au Cameroun, fabrication et constitution de l'ordre sécuritaire

En dépit de ses liens historiques, l'action de la France se détermine dans le même sillage que les Etats-Unis en termes de sécurisation des investissements. Ainsi, le rachat par la France (notamment le Groupe Bolloré), du rail camerounais va poser un différend sécuritaire. La nouvelle Camrail désormais française refuse d'entretenir une collaboration sécuritaire avec la Délégation générale à la sûreté nationale. Elle signe donc un contrat de sécurité avec la société de gardiennage française Africa Security. D'après P. Ela, Patrick Turpin, Directeur général d'Africa Security, ancien armurier de l'armée française a joué un rôle assez opaque dans l'opération de déstabilisation contre le président Biya entre 1988 et 1989. Les services de renseignements vont être le champ de compétition entre puissances étrangères et services nationaux. La restructuration des services de renseignements du Cameroun est l'un des

[1] Il est à noter que les Etats-Unis s'étaient déjà investis dans la construction d'une station terrienne de télécommunication à Zamengoé dans la périphérie de Yaoundé dans les années 70. A partir de sa position stratégique cette station participait dit-on à des communications d'importance capitale et stratégique.

[2] Certaines de ces informations émanent de certaines personnes ressources dont nous tairons l'identité pour cause de confidentialité et vue l'importance stratégique de certaines de ces informations.

espaces d'application de cette compétition. A partir de 1985[1], le président Biya décide de réorganiser les services de police et de renseignements. Car il se pose un problème de doublon au sein des institutions de renseignements du Cameroun. La Direction de la Surveillance du Territoire (DST) qui est le service de sûreté de l'Etat joue le même rôle que le CENER. Dans cette atmosphère de non rationalisation et de non unicité des services de renseignements du Cameroun, le président Biya décide de faire appel à Israël pour superviser le service de sûreté de l'Etat malgré les accords militaires qui le lient à la France. L'option d'Israël est dictée par la volonté d'écarter la France soupçonnée d'intelligence avec l'ancien président A. Ahidjo dans sa détermination à revenir au pouvoir, qui se solde par ailleurs par la tentative de putsch. Les français décident de sanctionner le président Biya pour avoir intégré Israël dans leur pré carré. Ce qui implique également que la présence des services israéliens au Cameroun désigne autrement une présence des Etats-Unis. Ce qui s'explique comme une atteinte à la sûreté de la France du fait qu'il s'agisse de son *Lebensraum*. Les services secrets français s'investissent donc dans la déstabilisation du régime du président Biya en manipulant le secrétaire d'état à la sécurité intérieure Denis Ekani entre 1988 et 1989 dont l'apothéose sera la tentative d'élimination physique du président Biya. Le Secrétaire d'état à la sécurité intérieure avait d'ailleurs été approché par les services secrets français et avait eu un long entretien avec Jacques Foccart lors d'un bref séjour que celui-ci avait effectué au Cameroun en prélude à une visite officielle du Premier ministre Jacques Chirac. L'activisme des services secrets français avait été interrompu par les services secrets israéliens (via américains) couvrant la sécurité présidentielle. Le Colonel américain Mc Mahon est d'ailleurs cité comme ayant joué un rôle déterminant dans le sabordage des manœuvres des services secrets français. Pour essayer de contrer l'emprise de la CIA et de leur satellite le MOSSAD sur les services de sécurité et de renseignements du Cameroun, la France procède à la création d'une structure opérationnelle : le Groupement Spécial d'Opérations (GSO). Les moyens sont alloués par le gouvernement français dont un hélicoptère[2].

En somme, tout ceci met en lumière un référentiel définit par l'Etat et des contradictions, voire des luttes entre services secrets interposés et les services privés de sécurité que sont Wackenhut et Africa Security. Ces luttes mettent en confrontation deux systèmes de sécurité avec une excroissance des services secrets au Cameroun. Le conflit en vue de la monopolisation sécuritaire dans ce contexte souligne l'importance stratégique de cet

[1] Cette restructuration survient après la tentative de putsch du 06 avril 1984. Ceci semble révéler un changement de paradigme en matière de re formulation des politiques de sécurité et d'instauration de l'ordre. Cet ordre qui avait été menacé par l'atteinte à la sûreté de l'Etat à travers la conjoncture sécuritaire qu'inscrivait le putsch.
[2] Ceci relève de la thèse de Ela Pierre en tant qu'agent de renseignements du Cameroun, op. Cit., pp.49-50, 74.

Etat. Au delà de cette perspective, il s'agit d'une gestion étrangère de la sécurité intérieure et par extension de la souveraineté de l'Etat. Le champ de compétence de la France quoique limité par les Etats-unis continue néanmoins à exister grâce au rôle des attachés et des conseillers militaires français. De plus, l'action des conseillers à la présidence[1] contribue également à l'appropriation, à l'intégration des schèmes extérieurs et à la sauvegarde des intérêts étrangers ou de la sécurité nationale de certaines puissances. L'Etat est également soumis aujourd'hui aux activités transnationales, lorsqu'il ne subit pas les recompositions en termes de privatisation de la sécurité.

&2 Sécurité et intégration du champ social dans le « domaine réservé » de l'Etat

Le processus de sécurisation vu dans le cadre de l'investissement de la société dans un domaine régalien de l'Etat permet de saisir comment les acteurs sociaux participent à la mise en œuvre de la sécurité et s'approprient la fonction consubstantielle de l'Etat. Ainsi, la sécurité est une prérogative et une fonction régalienne de l'Etat. Face à sa quasi démission, à son impuissance et à son incapacité à assumer ces fonctions, on assiste aujourd'hui à l'investissement du privé dans le champ étatique. Celui-ci s'explique par la construction sociale de la sécurité qui s'illustre par la privatisation de la sécurité. Celle-ci est l'œuvre des groupes sociaux de sécurité que sont les groupes de vigilance, les groupes d'autodéfense, la justice populaire et les entreprises privées de sécurité ou sociétés de gardiennage. Toutes leurs actions opèrent un partage sécuritaire avec l'Etat.

Cette problématique s'articule donc autour de trois volets. Le premier concerne la gestion de la sécurité par la société. Le deuxième met en lumière la corrélation entre le *sharing* sécuritaire et la privatisation de la sécurité. Celle-ci se déroule dans une optique qui met en œuvre les acteurs sociaux et l'Etat, dans un contexte de contrôle et de monopolisation de l'historicité par l'Etat. Le dernier volet fait référence au *straddling* sécuritaire entre l'Etat et la société.

[1] Par exemple, il est dit que l'ancien ambassadeur de France à Yaoundé Yvon Omnès après sa charge est nommé conseiller à la présidence de la République.

I Société civile et gestion de la sécurité

Les crises de légitimité et de confiance du citoyen à l'égard de l'Etat découlent de l'incapacité de celui-ci à assurer normalement ses fonctions (justice, sécurité etc.). Lorsque le citoyen vit la défaillance du système judiciaire et sécuritaire, il se substitue à l'Etat en ce rendant lui-même justice, c'est dans ce contexte que s'inscrit la justice populaire[1]. Elle se déroule comme suit : lorsqu'on entend crier « oh voleur ! » dans un quartier, presque tous les habitants sortent des maisons avec des gourdins, machettes ou autres instrument pouvant être susceptible de participer, de provoquer la torture ou la mort. Ainsi, le bandit ou le présumé bandit appréhendé est passé à tabac. Quelque fois, on se sert d'une seringue souillée pour lui injecter du lait, du pétrole ou tout autre liquide nocif. Parfois, on lui fait passer du ciment mélangé à de l'eau par voie anale. Enfin, on peut lui passer un fer à repasser chaud sur le ventre ou une bouteille d'eau bouillante selon les avis des enquêtés.

Elle consiste à se rendre justice soi-même. Ceci est le fait des habitants de tout un village ou d'un quartier face à la montée du grand banditisme et de la grande criminalité. En outre, D. Bangoura pense que « depuis 35 ans, l'Etat post colonial est générateur de violence politique et d'insécurité »[2]. Afin de contrecarrer ce vice rédhibitoire et de survivre, le citoyen répond également par la violence en mettant en œuvre la justice populaire. Cette forme de justice procède de ce que Bayart appelle « la revanche des sociétés africaines »[3] ou ce que S. Latouche nomme la « revanche des cultures »[4]. Le citoyen se rend lui-même justice parce que l'Etat connaît une crise dans sa capacité distributive et dans sa légitimité. D'où le déficit d'allégeance citoyenne. En plus, l'Etat a du mal à pénétrer dans les « espaces sociaux vides »[5]. Ce qui permet au citoyen d'y régner en maître. La justice populaire procède également de l'innovation de la société civile, de l'Afrique de l'informel, du bricolage à tous le niveaux entre le don et le marché, entre les rituels et la mondialisation[6] . Le citoyen crée un modèle de justice et de sécurité face à un Etat plus ou moins incapable de lui rendre justice et de le sécuriser[7].

---

[1] Voir Belomo Essono, (P.C.), « La perception de l'Etat par le citoyen camerounais : le cas des vendeurs à la sauvette de la poste centrale et les paysans de Nkolbisson », in *Les Cahiers de l'UCAC*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, pp. 199-221.
[2] Bangoura, (D.), « Etat et sécurité en Afrique », in *Politique africaine*, op. Cit., p. 61.
[3] Bayart, (J-F.), « La revanche des sociétés africaines », in *Politique africaine*, 11, 1983, pp. 95-127.
[4] Latouche, (S.), *L'autre Afrique entre don et marché*, Paris, Albin Michel, 1998, p.119-120.
[5] Badie, (B.), *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988, pp. 206-207.
[6] Latouche, (S.), op. Cit., p. 13.
[7] Voir Belomo Essono (P.C.) l'« Etat et logiques citoyennes de déconstruction et reconstruction au Cameroun », communication au congrès de l'Association Africaine de Science Politique, Yaoundé, juin 2001, inédit.

Par ailleurs, avec la libéralisation politique, la montée de l'insécurité, ainsi que l'émergence de la société civile, l'on a assisté à une création des milices, des comités de surveillance et des groupes de vigilance, etc. dans les quartiers populaires. Ainsi, certains leaders d'opposition ne pouvant avoir confiance aux forces de l'ordre qu'ils associent au pouvoir en place ont créé des milices pour leur sécurité personnelle. Ceci traduit non seulement le manque de fournitures sécuritaires mais aussi l'illégitimité qui frappe les acteurs de la sécurité publique aujourd'hui.

Les groupes de vigilance et d'autodéfense quant à eux naissent dans les grandes villes en l'occurrence Yaoundé et Douala. En effet, les groupes de vigilance ont pour mission d'informer l'administration. Ils représentent donc des auxiliaires de l'administration. La procédure administrative s'opère comme suit: le chef de village envoie les noms d'environ vingt individus au sous-préfet. Ce dernier se déplace en compagnie du commissaire de police et du commandement de brigade afin de donner des instructions aux jeunes recrues. Il leur fournit des badges et leur donne des recommandations afin de ne pas brutaliser ni torturer les personnes appréhendées. Les personnes interrogées ici avouent que quoique exerçant du volontariat parce que n'étant pas véritablement payés, l'avantage qu'elles ont est d'être reconnu par l'administration en tant qu'auxiliaires de sécurité. Ces groupes sont une initiative de l'Etat et sont contrôlés par l'administration à savoir le sous-préfet. A travers la création de ces comités, l'Etat prend des initiatives pour se suppléer à lui-même et pallier ses propres carences en se fabriquant un relais dans la société.

Les groupes de vigilance constituent également une sorte de relais politique. Le pouvoir en place opère une sorte de prosélytisme politique en leur sein. Il y recrute des sympathisants. Car, il s'agit d'une frange de la jeunesse ou de « cadets sociaux », sous scolarisés parfois diplômés sans emploi, désespérés avec un avenir incertain. Ils sont souvent contraints d'adhérer à l'idéologie en vigueur moyennant quelques subsides. Ils s'insèrent parfois dans des groupes de soutien au président P. Biya, en l'occurrence la jeunesse du président Biya (PRESBY) et des groupes de soutien à son épouse tel la Jeunesse de Chantal Biya (JACHABY) ou encore des groupes de soutien au couple présidentiel. Ces adhérents acquièrent ainsi un capital symbolique et politique. Certains jeunes avouent que lorsqu' arrivent les élections, le pouvoir forme les groupes de vigilance et d'autodéfense. Ils ont le devoir d'informer les supérieurs (autorités administratives) à propos de toutes les manifestations. Ils constituent de ce fait le prolongement des services de renseignements. Un jeune dira à propos « on amène les citoyens non pas à veiller sur eux-mêmes mais à se

soumettre au pouvoir d'un homme »[1]. Ces groupes sociaux procèdent d'une constitution de réseaux socio-politiques. A l'origine, ils avaient pour objectif d'assurer la sécurité dans leurs quartiers, le pouvoir s'en est accaparé, ils doivent désormais allégeance au politique. Ils permettent aussi aux « cadets sociaux » de pouvoir s'inscrire dans le champ politique qui signifie aussi l'exercice de la domination ou de côtoyer ceux qui en font partis. La création et la récupération politiques des groupes sociaux relèvent donc de la tentative de politisation de la société, de « totalisation des espaces sociaux vides » et de contrôle de la société.

Si les comités de vigilance ont un but sécuritaire et une finalité politique, les comités de surveillance quant à eux oeuvrent davantage pour la sécurité du quartier. Cependant, cela n'exclu pas qu'ils puissent aussi constituer un vivier pour le parti au pouvoir. Aujourd'hui, tandis que les groupes de vigilance se sont véritablement reconvertis en véritable comité de base du parti au pouvoir, les comités de surveillance quant à eux ont parfois été dissous par les habitants des quartiers eux-mêmes. Cette dissolution fait suite à des dysfonctionnements que révèlent certains enquêtés. Certains habitants sont impliqués dans les vols et braquages. D'autres habitants devant monter la garde désistent. Avant d'être une association où les habitants cotisent de l'argent pour assurer leur sécurité, elles sont d'abord basées sur un système communautaire et de solidarité. La non participation de certains entraîne inéluctablement la dissolution du groupe[2]. Dans certains cas, ils sont restés très restreints, constitués autour d'un petit noyau. Des voisins très proches s'organisent désormais autrement. Lorsqu'un des leurs est victime d'une agression, il passe un coup de téléphone à son voisin le plus proche. Celui-ci appelle les autres et ils se mobilisent. La dissolution de ces groupes démontre les tâtonnements d'une société en quête de sécurité. A ce titre, la sécurité non seulement besoin des ressources, mais elle a fondamentalement besoin du monopole de la violence légitime. Il en ressort d'une part, la capture de la société civile par l'Etat à travers la récupération politique de ces groupes. D'autre part, ces groupes se présentent comme des excroissances de l'Etat.

[1] Entretien avec des jeunes, leader des groupes de vigilance et d'autodéfense, avril 2005, Yaoundé.

[2] Lors d'une enquête participante en mars 2006, à Oyom Abang, quartier périphérique de Yaoundé, les enquêtés nous ont révélé qu'ils ont créés un comité de surveillance suite à plusieurs cas de vols. Celui-ci a véritablement fonctionné entre 2002 et 2003. Chaque maison devait envoyer soit un fils, une épouse ou un mari monter la garde. Le territoire à couvrir s'étendait à plus d'une centaine de maisons. Chaque domicile devait payer 1000 francs CFA par mois. Le comité constituait donc un élément de dissuasion. Aujourd'hui pour des raisons évoquées plus haut, il a été dissout.

II *Sharing* sécuritaire, privatisation de la sécurité entre acteurs sociaux et Etat: contrôle et monopolisation de l'historicité par l'Etat ?

Le *sharing* sécuritaire désigne le partage des fonctions de sécurité qui s'effectue entre les acteurs sociaux, les individus, les citoyens et l'Etat. Ce procédé ne constitue pas un partage véritable dans le sens d'un consensus mais plutôt un accaparement de la fonction de l'Etat par ces acteurs. Il ne s'agit pas non plus d'une délégation de pouvoirs de l'Etat à ces acteurs sociaux. Cette prise de pouvoir fait suite à la démission de l'Etat à assumer et à assurer sa fonction régalienne. La prise en charge de la sécurité par les citoyens devient une obligation pour ces derniers de peur de sombrer dans l'anarchie et le chaos. Cette intervention citoyenne permet de sauver l'ordre social. Les limites de l'Etat camerounais donnent ainsi à l'individu de s'auto protéger et d'assurer sa survie. La sécurité devient une prérogative du citoyen. Néanmoins, dans ce contexte, le *sharing* sécuritaire constitue-il véritablement un contrôle et un processus d'imposition des normes et des règles devant régir l'ordre sécuritaire ? Il s'agit davantage pour les acteurs sociaux de s'investir dans le champ de compétence de l'Etat en vue de procéder à une captation des ressources. Le marché de la sécurité assure ainsi la pérennisation du système de « néopatrimonialisme ». Ce marché se construit dans le cadre d'une demande et d'une offre de sécurité.

La privatisation de la sécurité quant à elle désigne moins un partage sécuritaire qu'un investissement du marché de la sécurité. Dans cette prespective, la sécurité devient un bien économique dont l'acquisition s'effectue entre l'Etat, les entreprises privées de sécurité et les citoyens. Le panorama du marché se compose de demandeurs de sécurité à savoir la population, l'Etat, ses institutions et des offreurs de sécurité qui désignent l'Etat, les compagnies privées de sécurité et les citoyens. L'investissement de ce marché se déroule de manière inégalitaire entre l'Etat, les entreprises privées de sécurité ou organisations de la société civile et les organisations sociales que sont les comités de vigilance et les groupes d'autodéfense.

Par ailleurs, à travers les actions de la police, l'Etat s'inscrit peu ou prou dans le processus de privatisation de la sécurité. Cette forme de privatisation qui concerne les prestations sécuritaires ne désigne pas une privatisation de l'institution ni de l'Etat mais des fonctions qui lui sont dévolues. La police monnaye de plus en plus ses services. Elle assure

donc la sécurité privée de certaines élites et celle de certains individus qui lui versent de l'argent[1]. Les fournitures sécuritaires de la police ne sont plus toujours impersonnelles, générales et *erga omnes*. Elles sont octroyées de manière particulière et suivant une contrepartie sous-jacente à la position ou au statut social. De ce fait, tous les citoyens ne sont pas égaux en droit devant la sécurité. La police s'octroie donc la grosse part du marché de la sécurité de par la puissance qui lui est inhérente. Dans ce contexte, les prestations de la police oscillent entre d'une part la sécurité publique dont la finalité ici est le maintien de l'ordre social et la pérennisation du système élitaire en vigueur, d'autre part la sécurité privée qui intègre la capitalisation des ressources. Cette dimension de captation des ressources que produit la sécurité par la police irrigue et nourrit tout un système politique, économique et social et contribue à la perpétuation du système de domination.

En ce qui concerne les compagnies privées de sécurité, on remarque les compagnies de sécurité issues de l'international qui se partagent une part considérable du marché sécuritaire et les compagnies nationales qui se contentent du reste du marché. Les citoyens organisés en groupe d'autodéfense et de vigilance dans les quartiers grappillent quelques rentes grâce à la magnanimité des populations pour la plupart indigentes qui cotisent un peu d'argent pour se sécuriser. Ces organisations sociales occupent les « espaces sécuritaires vides » et tentent de se substituer à l'Etat tandis que les entreprises alignées sur l'international servent les intérêts de leurs Etats.

S'agissant des entreprises privées étrangères de sécurité on peut citer Wackenhut et Africa Security. Cette dernière compte près de 2500 agents au Cameroun. Son chiffre d'affaire dépasse les deux milliards de francs cfa[2]. Par contre, le panorama des sociétés privées nationales est plus éclaté et présente une multitude de sociétés dont certaines sont dirigées par certaines forces de l'ordre à savoir Vigilcam security[3], Sasco[4] et Ninja security[5]. Les autres acteurs de ces sociétés sont parfois des personnes se trouvant dans le sillage du pouvoir tel que le créateur de Sacur[6]. Enfin, les particuliers se placent également dans ce marché à l'instar de DAK security dirigé par Dieye Abdel Kader un sénégalo-camerounais[7],

[1] Sur cette question, se référer au &II du chapitre IVde cette partie.
[2] Champin, (C.), « Les Etats d'Afrique centrale face à la privatisation de la sécurité », in *Enjeux*, n° 3, avril-juin 2000, pp. 9-11.
[3] Cette entreprise est dirigée par un colonel camerounais.
[4] Dirigé par un commissaire divisionnaire national.
[5] Cette société est dirigée par un capitaine de l'armée camerounaise.
[6] Dirigé par Mvondo Bonaventure alias Bonivan, ancien député RDPC et proche de la famille présidentielle.
[7] A l'origine CTK est créé en 1981 par le chinois Chen Tony Kin et repris par Tambat de nationalité camerounaise.

Dog security, Champion security et Securicor[1] etc. Les dirigeants des sociétés nationales de sécurité arguent que leur création est due à la demande de sécurité[2]. L'offre de sécurité dans ce contexte se fonde sur l'incapacité de la police à assurer la sécurité individuelle que semble pallier ces entreprises moyennant une contrepartie financière.

En revanche, les sociétés de gardiennage dirigées par les nationaux sont assujetties à la législation camerounaise dont l'objectif est de les encadrer et de les contenir. Leurs activités se limitent à la surveillance de certains sites non stratégiques à l'instar des entreprises commerciales, des domiciles des particuliers etc. contrairement aux entreprises étrangères. Le parlement a fait voter en 1997 la loi n° 97/ 021 du 10 septembre 1997 relative aux sociétés privées de gardiennage. Cette loi énonce l'obligation pour les dirigeants d'être de nationalité camerounaise et l'interdiction de détenir des armes à feu. Cependant, les multinationales étrangères de sécurité privées refusent d'adhérer à ces normes. Le ministère de l'Administration Territoriale a limité le domaine de compétence de la sécurité privée en lui interdisant en particulier la surveillance des bâtiments publics, le transport de fonds, le service d'ordre des manifestations publiques et en lui imposant l'obligation de produire des fiches de renseignements sur son personnel[3]. Ces sociétés comptaient plusieurs tchadiens dans leurs effectifs avec la clause sur la nationalité, ceux-ci se sont vus écartés de cette profession[4]. Les mesures prises par le gouvernement de procéder au contrôle de ces sociétés nationales émanent de la peur de voir se développer des milices susceptibles de créer des conjonctures politiques au Cameroun comme au Congo Brazzaville. Cette volonté de contrôle s'inscrit dans la mouvance de l'obsession sécuritaire que détermine l'Etat policier camerounais en quête d'institution de l'ordre. Dans cette optique, la formation des agents de sécurité reste limitée. Elle s'arrête aux exercices de neutralisation des malfrats, à la manipulation de certaines armes létales simples et des armes blanches telles que les couteaux, matraques, gaz lacrymogène. Elle concerne l'utilisation des appareils de surveillance à l'instar des vidéos surveillance et des chiens. Ces sociétés posent également le problème de contrôle de leurs agents. Dak Service par exemple compte environ 3000 agents disséminés sur l'étendue du territoire[5]. Certes, ces entreprises ont le devoir de fournir des fiches de renseignements, mais cela n'empêche pas toujours les éventuels débordements. Les agents de ces sociétés sont mal ou sous payés. Le chef de poste qui dirige une équipe de près d'une dizaine d'agents gagne 45

[1] Cette entreprise serait sans doute une succursale de l'entreprise britannique Securicor.
[2] Entretien avec Mr Dieye Abdek Kader, avril 2004, Yaoundé.
[3] Champin, (C.), op. Cit., p.11.
[4] Entretien avec les dirigeants de Dak security, avril 2004, Yaoundé.
[5] Entretien avec le chef du personnel de Dak security, avril 2004, Yaoundé.

000 francs cfa par mois[1] soit environ 70 euros. Les gardes ne bénéficient pas non plus de l'indice d'ancienneté. Le risque de métier est très élevé dans cette profession. Dans ces conditions certains de ces employés constituent un facteur d'insécurité parce qu'ils perpètrent des vols.

Par rapport au panorama des entreprises privées de sécurité, la conversion de certaines forces de l'ordre dans le métier de la sécurité privée constitue une tentative de réappropriation des acteurs de la sécurité publique dans le champ privé. Ceci se traduit par une tentative de détournement des missions, de formation et des prestations sécuritaires. La marchandisation de la sécurité s'inscrit dans le cadre de la privatisation de celle-ci, voire de l'Etat. B. Hibou démontre comment « la privatisation des Etats » y compris dans certaines de leurs prérogatives régaliennes en matière de perception de l'impôt, de sécurité intérieure, de défense nationale équivaut à une réinvention de la notion de décharge par laquelle la puissance publique confie à des agents privés l'accomplissement d'un nombre choisi de tâches productives de souveraineté et de coercition[2]. Dès lors, la prise en charge de la sécurité par les acteurs sociaux et les citoyens définit les mutations qui s'opèrent au niveau de l'Etat. Au delà de son incapacité à assumer non seulement la fonction sécuritaire et davantage ce qui est inhérent à l'être de l'Etat à savoir le monopole de la violence légitime, il s'agit d'une métamorphose de l'Etat du fait qu'il est devenu un partenaire dans le champ sécuritaire. Ce système d'action publique impliquant le partenariat, entre divers acteurs procède donc de la décharge. Quoique ce mécanisme ne soit pas totalement assimilable dans le cas du Cameroun car l'Etat ne construit pas un cadre juridique permettant de procéder à la décharge, il produit néanmoins des actions qui désignent ce phénomène. En particulier, la décharge s'explique par la législation sur les sociétés de gardiennage. En revanche, cette législation dénote une double finalité. En premier lieu, elle a pour objectif la création des sociétés de gardiennage dont le but est la prise en charge de la sécurité. En second lieu, elle permet à certains dirigeants de s'investir dans le secteur de la sécurité étant entendu qu'il génère d'énormes ressources. Ceci laisse penser que les gouvernants font encore concurrence aux institutions étatiques de sécurité qu'ils dirigent et qui contribuent à les sécuriser. Toutefois, il ne s'agit pas d'une manœuvre irrationnelle et illogique de leur part. Au contraire, cette stratégie vise d'une part à utiliser les institutions étatiques de sécurité pour leur sécurisation et la stabilisation politique.

[1] Entretien avec un chef de poste de CTK, mai 2005, Yaoundé.
[2] Hibou, (B.), « La privatisation de l'Etat », in *Critique internationale*, 1, automne 1999, pp.128-194 ; « l'Etat en voie de privatisation », in *Politique africaine*, 73, mars 1999, pp. 6-121.

D'autre part, les sociétés de gardiennages leur permettent d'accumuler des ressources économiques.

En somme, le monopole de la violence légitime revient à l'Etat dans sa fonction d'institution d'un ordre spécifique fait de contrainte et de répression et dans l'optique de la domination. Cependant, la fourniture des prestations sécuritaires en termes de protection des biens et des personnes fait défaut. Ces lacunes tentent d'éroder la sûreté de l'Etat mais ne l'effritent pas complètement car les dirigeants ont besoin de l'Etat pour régner et en plus, le fondement sécuritaire réside dans la pérennisation du système hégémonique.

III *Straddling* sécuritaire entre Etat et société civile

Le chevauchement sécuritaire décrit la position de l'entre-deux qui existe entre l'Etat et la société civile sécuritaire. Dans ce contexte, les compagnies privées de sécurité représentent soit des excroissances des puissances à l'instar des multinationales de sécurité, soit celles de l'Etat. Dès lors, il convient d'abord de présenter les entreprises privées étrangères et ensuite les compagnies privées nationales.

Dans un premier temps, les puissances étrangères ont pour objectif de participer à la définition de la sécurité dans des territoires étrangers. C'est le cas de Wackenhut qui sert à sécuriser les intérêts américains en l'occurrence le pipeline tchado-camerounais. En se déployant sur le territoire étranger et notamment au Cameroun, cette multinationale américaine participe à la sauvegarde de la sécurité nationale des Etats-Unis. Ce mode opératoire se vérifie également dans le cas d'Africa Security qui contribue à protéger les intérêts français au Cameroun. Le traitement qui est réservé à ces entreprises privées extérieures dépend des liens qui les unissent à l'Etat. Elles détiennent une place importante dans le marché et le champ sécuritaires du fait qu'elles sont non seulement des prolongements des puissances mais aussi les patrons entretiennent des relations privilégiées avec le pouvoir en place à l'exemple de Patrick Turpin qui dirige Africa Security. Dans le cadre de la protection des intérêts des grandes puissances, il ne s'agit plus d'une collaboration en termes de sécurité ou d'une simple inscription dans le marché sécuritaire mais plutôt d'un système de contrôle et de domination des gouvernements étrangers à travers ces entreprises de sécurité. Le monopole de la contrainte de l'Etat se trouve dans l'entre-deux entre la protection des intérêts des puissances, la recherche d'instauration de l'ordre interne qui associe quête de la pérennisation des intérêts personnels et/ou continuité de la politique de domination et de construction de l'Etat.

Dans un second temps, les entreprises privées nationales de sécurité se présentent également comme des excroissances de l'Etat. Celles-ci sont souvent créées par certains dirigeants ou par leurs proches et sont contrôlées par des personnes « écrans » ou « fusibles ». Dans cette optique, ceux-ci entendent s'arrimer sur la logique rentière que fournit l'opportunité de la sécurité. Il s'agit moins d'une tentative de milicialisation de la société que d'une recherche de ressources. Etant entendu qu'il est question des élites au pouvoir, ces derniers ne peuvent travailler à saborder le système de rente qu'ils se sont attelés à construire en introduisant des milices. Dans le même ordre d'idées, l'autorisation de créer une entreprise de sécurité est encadrée par l'Etat. Ce qui lui permet d'éviter des dérives en termes d'introduction des dissidents dans le champ sécuritaire. Celles-ci sont sous contrôle du ministère l'Administration Territoriale à qui elles ont obligation de rendre compte. Ceci permet ainsi au pouvoir de contrôler la sécurité intérieure. En 1997, Philippe Menye me Mve, Ministre de la Défense avait créé en sous-main un service d'intervention rapide dont il était propriétaire réel, en même temps qu'il avait fait adopter une loi sur le gardiennage excluant les étrangers du marché de la protection[1].

Ainsi, les compagnies de sécurité privées constituent l'interface entre l'Etat et ses propres institutions de sécurité. A cet égard, certains militaires et policiers se reconvertissent dans ces compagnies lorsqu'ils ne louent pas leurs services. Ces compagnies permettent également d'associer les particuliers, en plus des proches du pouvoir non seulement dans le « management sécuritaire » mais aussi dans le marché de la sécurité qui leur fournit ainsi des ressources colossales.

En conclusion, les données empiriques que nous avons produites et présentées ont servi à appréhender le champ sécuritaire comme un champ éclaté. Il regorge une multitude d'acteurs étatiques (Etat du Cameroun, puissances étrangères) et non étatiques (société civile), les acteurs transnationaux, (entrepreneurs de l'insécurité), les acteurs privés internes (sociétés de gardiennages, milices, comité de vigilance, groupes d'autodéfense et externes (sociétés étrangères de gardiennage). Dans ce contexte, la sécurité n'est plus la seule prérogative de l'Etat, elle s'effectue à partir de plusieurs pôles. Contrairement à l'hypothèse de l'affaiblissement de l'Etat en termes de fourniture des prestations sécuritaires, les données de terrains ont permis de lire sa prédominance dans le cadre de la privatisation et du marché de la sécurité. Ceci amène à procéder à une autre lecture de l'Etat dans l'optique du partage de ses prérogatives.

---

[1] Bayart, (J-F.), *Le gouvernement du monde, une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004, p. 74.

A cet égard, l'action publique sécuritaire met en présence une diversité d'acteurs inscrits dans la dynamique de la fabrication sécuritaire au Cameroun. Les acteurs privés exogènes de sécurité représentent des excroissances de certains Etats-puissances en l'occurrence les Etats-Unis et la France. Leurs actions dans le champ de la sécurité au Cameroun procèdent d'une mise en ouvre de la politique étrangère de ces Etats. Leur extraversion se traduit aussi par la volonté de définir le référentiel sécuritaire sur le plan mondial à partir du schème de la sécurité collective et globale qui se décline en filigrane par la lutte contre le terrorisme. Il s'agit aussi d'un positionnement et de l'imposition de l'hégémon de ces Etats du fait de la rente stratégique et géostratégique. Il s'agit enfin de s'impliquer dans le marché sécuritaire et dans le sillage de la protection de leurs intérêts et par conséquent de la préservation de la sécurité nationale et des investissements de la France et des Etats-Unis.

Les acteurs internes de sécurité quant à eux s'investissent dans le marché de la sécurité et par conséquent tentent de s'inscrire dans le champ étatique ainsi que dans le processus de monopolisation de l'historicité. L'Etat à travers les institutions légales de sécurité laisse apparaître un dédoublement de ses fonctions. Elles se situent entre le monopole de la contrainte légitime et le marché de la sécurité privée à travers la fourniture des prestations sécuritaires aux personnes privées. Elles traduisent des logiques d'accumulation des ressources qui conduisent vers un processus de « désécurisation ». L'Etat semble être rentré d'une part, dans une espèce de *sharing* et de *straddling* sécuritaires entre acteurs étrangers, société civile et populations, d'autre part, les référentiels de sécurité étant aujourd'hui définis par plusieurs pôles, à savoir la puissance colonisatrice, l'international, les acteurs privés extérieurs et internes. Toutefois, il garde un certain monopole dans le contrôle des règles à l'instar de la législation sur les sociétés de gardiennage. Le politique tente en outre de récupérer les initiatives sociales de sécurité en l'occurrence les groupes de vigilance et d'autodéfense pour en faire des lieux de cooptation politique. La privatisation de la sécurité, plus qu'une incapacité de l'Etat à assumer sa fonction régalienne représente néanmoins les nouveaux modes de gouvernance de l'Etat inscrit dans une optique de délégation de ses prérogatives.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a tenté d'analyser la fabrique de l'Etat au Cameroun. Celle-ci s'opère à travers les politiques publiques d'ordre, de sécurité et l'action publique.

Primo, la fabrication de l'Etat grâce aux politiques de l'ordre et de sécurité qui fondent l'ontologie de cet l'Etat se structurent autour de la violence politique qui est le moteur de l'histoire coloniale et postcoloniale. Si ces politiques aboutissent quelque fois à une régulation politique et de l'ordre social d'ailleurs maintenue par la répression, en clair, elles participent au renforcement à la protection des positions de la classe dirigeante. Cette régulation s'effectue par défaut car les politiques d'ordre et de sécurité sont opérées en vue de la pérennisation du pouvoir des dirigeants et de la survie du régime. D'après P. Braud, la violence n'est pas « irrationnelle ». La violence politique obéit souvent à des stratégies précises et doit toujours apparaître comme efficace et légitime d'où une véritable guerre des mots pour justifier son camp et disqualifier l'adversaire. La violence politique a donc aussi une dimension symbolique[1]. Autrement dit, elle est un moyen d'expression du pouvoir. Le conflit et la violence participent d'une technologie, d'une modalité, de production, d'exercice et de gestion politique. Elle représente en somme une ressource politique. La restauration autoritaire du régime à travers les politiques de l'ordre et de la sécurité post transitionnelles traduit une volonté politique des dirigeants obsédés par les tentatives d'empêchement de ce que Juan Linz appelle la « chaosocracy »[2], assimilée ici à la période transitionnelle. Ces politiques post transitionnelles représentent dès lors une technologie de substitution de la légitimité que les règles démocratiques n'ont pu fournir aux dirigeants.

En outre, l'Etat autoritaire du Cameroun a développé un certain nombre d'automatismes sécuritaires dans la gestion des problèmes qui s'imposent à lui. La constance qui existe dans l'Etat colonial et post colonial du Cameroun est la qualification des problèmes comme une atteinte à la survie de l'Etat et des dirigeants. Il lui revient donc de rétablir et de produire un ordre sécuritaire qui soit à la hauteur de ce danger. Ce qui conduit à un ordre « sécuritariste ». L'analyse des politiques d'ordre et de sécurité donnent donc à voir un Etat qui possède un réservoir de solutions et une boîte à outils. En dehors des tactiques et des

[1] Braud, (P.), « Des attentats aux guerres, les violences politiques », *Sciences Humaines*, hors série n° 47, décembre 2004.
[2] Linz, (L.J.), *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, Lynne Rienner, 2000, p. 37.

stratégies du moment, (mais dont la logique est articulée dans la mouvance des mécanismes sécuritaro-autoritaires), chaque fois que se pose un différend, il va puiser dans cette réserve. Ainsi, la gestion politique de ces problèmes passe par les pouvoirs de crise et l'institutionnalisation des mesures d'exception sous-tendues par la violence politique. En d'autres termes, il peut s'agir de l'état d'urgence, des commandements opérationnels, de la prison, etc. Dans ce cadre, il s'est spécialisé dans la résolution des problèmes d'ordre et de sécurité. A cet égard, on peut définir la mission de l'Etat du Cameroun comme une mission de création, de restauration et de gestion de l'ordre. Toute son existence et sa fonction ne trouvent et ne font sens que dans la résolution, le rétablissement et la régulation de l'ordre et la sécurité.

En revanche, l'action des dominés contribue également à la construction de l'ordre sécuritaire et de l'Etat. Par exemple, le problème anglophone ne se problématise plus seulement sur le plan intérieur, « les porteurs de cause » tendent à l'inscrire dans la catégorie des « problèmes de minorités ». La stratégie des défenseurs de la cause anglophone est de porter le débat dans l'arène internationale. La finalité étant pour eux d'amener les institutions internationales à qualifier les anglophones de « minorités ». Ce qui aboutit à deux résultats.

Secundo, la qualification de « minorités » suppose une prise en charge et une protection des institutions internationales telles que les Nations unies. Ceci renvoie ainsi à la légitimation de la cause anglophone et implique en conséquence le principe juridique international du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». En d'autres termes, le concept de minorités légitime et légalise la sécession, ce qui suppose la constitution d'un nouvel Etat. *Secundo,* cette stratégie conduit à disqualifier le gouvernement camerounais de la question anglophone d'un côté. D'un autre côté, elle permet d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le mode de gestion des gouvernants sur ce problème. *In fine*, elle a pour objectif de placer le Cameroun dans l'espace de jugement international afin de sanctionner les dirigeants. Ceci conduit donc à relativiser la vision d'un Etat autoritaire, créateur d'ordre et d'autorité.

Tertio, la fabrication de l'Etat s'opère à travers l'action publique sécuritaire. La production et /ou la construction de la sécurité au Cameroun s'effectuent aujourd'hui à partir de plusieurs pôles, à savoir le pôle international et le pôle interne. Pour ce qui est de l'apport de l'international, le référentiel sécuritaire camerounais se fonde sur le référentiel français qui lui même s'abreuve du schème colonial. Il est également assujetti aux règles internationales de bonne gouvernance, du consensus de Washington de par le fait de sa soumission aux politiques économiques des institutions de Bretton Woods. Même si l'Etat procède quelques

fois au contournement des règles et des conditionnalités internationales, il n'empêche que les normes internationales structurent sa politique. Dans une autre optique, il s'agit aussi du schème international qui s'inscrit dans la lutte contre le terrorisme en tant qu'exorcisme international de la violence. Cette fabrique s'articule aussi autour de l'action économico-sécuritaire dont le schème est la recherche de nouveaux comptoirs. Ce qui entraîne donc la sécurisation du territoire de l' « Etat utile ». Ceci aboutit à une archeppellisation et à une ghettoïsation de la sécurité des territoires de l'Etat. La nouvelle gouvernance mondiale s'établit autour du contrôle des ressources et de la sécurisation de celles-ci. Elle implique une imposition de référentiels, de schèmes, de politiques entraînant ainsi une consolidation de l'imperium des puissances. La fabrication sécuritaire s'établit également sur la transnationalisation ainsi que de l'action des entreprises privées étrangères de sécurité qui sont des excroissances des puissances étrangères. La déterritorialisation des référentiels et des discours sécuritaires, la démonopolisation des référents et du langage sécuritaires entraînent des souverainetés en concurrence dans le contrôle du monopole de la violence.

Sur le plan interne, la sécurité se construit à partir de l'action de l'Etat, de celle des entreprises privées nationales de sécurité, des acteurs sociaux à l'instar des comités de vigilance, de la société civile, des citoyens et des actions individuelles. Ainsi, bien que les comités de vigilance et les groupes d'autodéfense soient des antichambres du parti au pouvoir et des lieux de recrutement du personnel politique notamment chez les jeunes, toutefois ils remplissent aussi la fonction de sécurisation privée. Le champ de la sécurité présente deux catégories d'acteurs dont la première se compose des forces de l'ordre : la police, la gendarmerie et de manière exceptionnelle l'armée. Leurs actions oscillent entre les prestations en matière de sécurité publique et de la sécurité privée; certains agents s'étant investis dans la criminalité et le prélèvement. La deuxième catégorie concerne les offreurs de sécurité privée que sont les vigiles des sociétés de gardiennage, les gardiens des comités d'autodéfense, des groupes de vigilance, les gardiens particuliers et les miliciens.

A cet égard, il se produit un éparpillement des pôles de sécurité en termes de référentiel, de formation, d'enjeux, de politique et de finalité. En plus, les groupes sociaux de sécurité à l'instar des comités de vigilance n'ont plus une finalité de sécurité. Ils représentent plutôt une excroissance du parti au pouvoir. Toutes ces configurations traduisent donc une nouvelle définition des fonctions de l'Etat qui préside à la minimalisation des fonctions régaliennes, car l'Etat délègue, partage et décharge. Il partage désormais sa fonction fondamentale avec la société, les acteurs transétatiques, transnationaux, les multinationales et les entreprises privées de sécurité.

Par ailleurs, les antagonismes, la concurrence, la recherche de prescription de l'ordre et la complémentarité entre les divers pôles de définition de la sécurité et les différents schèmes sécuritaires traduisent les multiples sites de perception de la sécurité. L'intégration des nouveaux acteurs dans la traduction et la construction des prérogatives de l'Etat expliquent les mutations de l'Etat post-moderne. La fabrication de la sécurité s'effectue à partir d'un modèle opératoire formé d'un système éclectique qui procède d'un « art de faire », d'un bricolage constitutif de la fabrication de l'Etat. La construction de l'Etat est donc une entreprise bricolée et hétéroclite de la sécurité.

Enfin, l'action de la société civile dans la construction sécuritaire ne se présente pas totalement comme une recherche de définition, de contrôle et de monopolisation de l'historicité, elle participe plutôt d'une quête de la sécurité et d'une fonction de captation de ressources. Les velléités de changement produites par une société civile embryonnaire, dans un environnement de libéralisation, de tentative d'ouverture démocratique et de décompression autoritaire n'altèrent pas totalement le modèle autoritaire de la sécurité et partant de l'Etat. Les usages politiques de la sécurité se traduisent ainsi par l'hégémonisation, la centralisation des forces et des discours qui contribuent à créer un Etat autoritaire. Quoique devant désormais partagé ses prérogatives, l'Etat reste quelque peu omnipotent dans la fabrication de la sécurité qui se définit au-delà du bien commun ou de sa téléologie, mais plutôt dans l'optique de création de l'ordre qui s'accompagne de la violence politique. Cet ordre est donc consubstantiel à la nature de l'Etat du Cameroun.

Dans cette prespective, la tentative de fabrication de la sécurité située dans l'entre trois entre l'exogène, le haut et le bas se présente comme une déclinaison politique de la globalisation. La construction d'un ordre sécuritaire hybride fait des mécanismes internes, externes (coopération militaire, intérêts des puissances) et des normes démocratiques est fondamentalement structuré par l'ordre sécuritaire et autoritaire de l'ancien régime. Cette permanence sécuritaro-autoritaire vise à perpétuer et à consolider le système hégémonique. Le processus de construction de l'Etat du Cameroun s'inscrit donc dans la complexification de toutes ces dynamiques sécuritaires qui elles-mêmes débouchent sur le processus de « désécurisation ».

CHAPITRE IV DECOMPOSITION DE L'ORDRE SECURITAIRE ENTRE DECONSTRUCTION ET CONSTRUCTION D'UN MODELE ETATIQUE AU CAMEROUN

Le processus de « désécurisation » part du fondement de l'Etat. Ce dernier est soumis à deux formes d'insécurité. D'une part, il s'agit d'une insécurité ontologique c'est-à-dire liée à sa nature. On est en présence d'un Etat né non pas d'un contrat social, mais d'une collusion et d'une collision coloniale. Ainsi, l'Etat du Cameroun est l'œuvre d'une rupture qui s'opère entre les forces coloniales et nationalistes en même temps d'un quasi consensus entre les premières et les forces politiques pro françaises. Sa naissance est déjà entachée par ce conflit. En clair, la « conflictogenèse » trouve son fondement dans l'intrusion des forces extérieures, leur gestion coloniale et post coloniale de cette entité. Le deuxième mouvement de cette crise s'articule autour de la confrontation entre les forces nationalistes de l'UPC et les forces pro françaises d'Ahmadou Ahidjo. Toute cette conjoncture politique définit l'essence de l'Etat, du politique et contribue à structurer l'ordre politique. D'autre part, la seconde forme d'insécurité est issue des actions, des interactions sociales ainsi que de la gestion de l'ordre politique et social. Il s'agit ici d'une insécurité sociale et politique.

Après la période de quasi omnipotence de l'Etat post colonial marqué par la mise en place des politiques de répression qui débouchent sur la légalité d'exception, (quoique ces politiques traversent toute l'histoire politique et sociale du Cameroun), la période post transitionnelle des années 2000 est davantage sujette à un effritement de l'autorité de l'Etat. Cette période est amorcée par la libéralisation politique. La déconstruction de l'ordre politique consécutive à la conjoncture démocratique, la reconstitution de cet ordre à travers la restauration autoritaire conduisent à une décomposition de l'ordre sécuritaire et autoritaire.

A cet égard, la tension principale repose sur la dialectique entre la dégradation de cet ordre et le processus de désétatisation[1]. En d'autres termes, il s'agit de comprendre d'une part comment le délitement de l'ordre et de la sécurité conduit à la déliquescence de l'ordre politique et d'autre part comment la décomposition de l'ordre politique entraîne la déstructuration de ces deux éléments? Au final, comment cette déconstruction aboutit à la construction d'un modèle étatique au Cameroun ? Toutefois, l'apparente « désécurisation » ne représente-t-elle pas *in fine* un processus de reconstruction ou de reétatisation?

Dès lors, la décomposition de l'ordre sécuritaire qui implique la construction d'un modèle étatique au Cameroun s'observe *primo* à partir du processus de « désécurisation ». Celui-ci nous plonge dans les méandres de l'insécurité. D'un côté, nous avons une insécurité héritée de l'ordre colonial. Celle-ci est aussi due au déploiement de l'Etat post-colonial. Les sites d'observation de cette insécurité sont: la rébellion, la transition démocratique et la post-transition. Le chapitre précédent a permis d'étudier la politique de répression de la subversion, les politiques transitionnelle et post transitionnelle de sécurité telles que l'état d'urgence et le commandement opérationnel. Ces politiques traduisent la gestion par les gouvernants camerounais de l'insécurité politique que sous-tendent ces trois périodes. En revanche, la période post transitionnelle met en lumière un autre phénomène d'insécurité à savoir le grand banditisme. Il est donc problématisé par les dirigeants comme une question sociale et politique, car le « grand banditisme » touche la société camerounaise, les représentants diplomatiques des grandes puissances et des institutions internationales. Compte tenu de ce qu'il agit sur l'intégrité physique, morale, voire la vie des « catégories sensibles » en l'occurrence les diplomates et les expatriés, il devient donc une question politique et est alors politisé par les autorités gouvernementales comme un problème public. D'un autre côté, il s'agit d'une insécurité transnationale produite par des transactions sous-régionales voire, mondiales. En clair, tous ces phénomènes posent la question de la « désécurisation » au Cameroun (section I). *Secundo*, la dialectique déconstruction-construction se définit à travers une différenciation en matière sécuritaire. Elle consiste en un accaparement du bien public sécuritaire au profit de la sécurité présidentielle, de celle des dirigeants et des personnes nanties. En outre, elle présente une sécurité publique parcellaire sujette à la logique des privilèges. Elle met également en lumière une géopolitique des espaces sécuritaires et des

[1] La désétatisation se définit ici comme les actions des citoyens ou des dirigeants qui participent à la désintégration de l'Etat. Le concept qui pourrait rendre compte des pratiques qui concourent à cette dégradation est le « néopatrimonialisme ». Dans le cadre de la sécurité, ces pratiques concernent l'inaction ou l'action des dirigeants, voire des citoyens. Par exemple, le manque de prestations sécuritaires entraîne la décomposition de la sécurité publique, la corruption, la gabegie et la concussion des forces de police, etc.

politiques de sécurité liées à des stratégies politiques (section II). *Tertio*, cette dialectique s'appréhende à travers la corrélation entre le diptyque sécurité et politique. Elle contribue ainsi à voir comment les dirigeants politiques créent une insécurité politique qui débouche premièrement vers une déconstruction de l'ordre politique. Deuxièmement, ce modèle de gestion politique participe finalement à la construction de l'Etat (section III).

Section I Processus de « désécurisation » au Cameroun

Le processus de « désécurisation » désigne les écueils que rencontre l'Etat aujourd'hui dans sa trajectoire d'étatisation. Il s'agit des mutations à l'œuvre dans le contexte de l'effritement de l'autorité de l'Etat, de l'amoindrissement de sa capacité dispensatrice des prestations et de la déstructuration des mécanismes sécuritaires. Ce processus révèle aussi les nouveaux défis de l'Etat confronté aux dynamiques du « dehors » en termes d'incidences de la mondialisation, de décomposition sécuritaire régionale et sous régionale et de conjoncture sécuritaire interne.

Ainsi, toutes les nouvelles références démocratiques et mondiales qui définissent le référentiel de la sécurité permettent non pas de changer l'ordre autoritaire en ordre démocratique, mais de lui donner une autre configuration, certes moins répressive, mais certainement pas « pluraliste ». Malgré l'introduction des normes démocratiques, le discours politique s'articule toujours autour du leitmotiv: « Nous avons la volonté et les moyens…l'ordre règnera par tous les moyens…Nous dégagerons les moyens nécessaires en matière de sécurité…». En plus de la notion d'ordre, celle de l'autorité refait surface. Suite aux mutations sociale, économique, politique, à la revanche de la société civile, à la colère de la rue, à la « désectorisation », à la conjoncture politique et aux villes mortes, le pouvoir parle de « restaurer l'autorité de l'Etat ». Toutes les mutations qu'apporte la libéralisation politique sont facteurs de désordre qui conduit à la « désécurisation ». D'après A. Mbembé, il y a crise de la maîtrise étatique, de la dynamique sociale qui n'est ni lisse, ni unilinéaire. Elle pointe vers plusieurs débouchés à la fois. Elle participe en outre, d'échelles de temps multiples et prend la forme de fluctuations et de déstabilisations parfois brutales, d'accélération et d'inertie apparemment désordonnées, mais qui combinent en réalité plusieurs modalités de changement: stationnaire, dynamique, volatile voire catastrophique[1]. A cet égard, les processus de « désécurisation » et « resécurisation » s'articulent autour de quatre volets. Le

[1] Mbembé, (A.), *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 1999, p.1.

premier volet concerne les figures sociales de l'ordre et du désordre. Il vise à saisir les représentations sociales de ces deux réalités. Le second volet quant à lui donne lieu à une appréhension de l'insécurité sur le plan transnational. Aussi, le transnational permet-il de lire les transactions d'insécurité qui s'effectuent entre l'interne et l'externe. En tant que l'international nourrit les répertoires endogènes de l'insécurité. Le troisième volet présente l'insécurité sur le plan interne. Ceci permet de décrypter les phénomènes de grand banditisme et de grande criminalité qui travaillent le Cameroun aujourd'hui. Enfin, pour le quatrième volet, les politiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité tentent de mettre en évidence les actions d'un Etat partagé entre le processus de « resécurisation » et la politique de *containment* de l'insécurité.

&I Les figures sociales de l'ordre et du désordre

La trajectoire de l'Etat du Cameroun présente des moments de désordre ou de crise socio-politique. Ces moments permettent d'appréhender les problèmes qui touchent l'ordre social et comment celui-ci essaye une sortie de crise, une adaptation à la donne en vigueur ou encore une alliance avec l'ordre politique. A la différence du totalitarisme qui implique la totalisation de la société, l'autoritarisme laisse voir des « espaces sociaux vides ». Dans cet espace se déroulent des activités ne rentrant pas dans l'optique de l'ordre en vigueur que l'Etat appréhende comme du désordre social. L'autoritarisme met donc en relief le processus de « détotalisation » de l'ordre socio-politique[1] et la politisation de la société. Le système autoritaire étant incapable de tout contrôler, il se construit un relâchement qui permet à la société d'exercer une marge de manœuvre. Il s'agit dans ce contexte de l'escapisme. Le « politique par le bas »[2] permet de rendre compte des « modes populaires d'actions politiques ». A cet effet, il sert à appréhender les mécanismes d'exercice du pouvoir dans un contexte d'autoritarisme. L'ordre social tente donc de déconstruire les actions de l'Etat. Dans le cas du Cameroun, en période de monolithisme et de lutte contre la maquis, la réinvention politique s'effectue au travers de la célébration des funérailles, de la fête, de la dérision etc. qui deviennent non seulement un exutoire mais aussi un espace d'action politique. Les figures sociales du désordre se lisent d'abord à travers la « rébellion » et ensuite à partir de la transition démocratique.

[1] Badie, (B.), *Le développement politique*, Paris, Economica, 1988, p. 202.
[2] Bayart, (J-F.), Mbembé, (A.), Toulabor, (C.), *Le politique par le bas : contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, op. Cit.

En premier lieu, dans la continuité du premier chapitre de cette partie et du chapitre précédent portant sur les politiques de sécurité, la « rébellion » est un moment fort de désordre socio-politique au Cameroun. Celle-ci contribue à façonner les comportements, les conduites, les actions ainsi que les habitus politiques. Elle travaille jusqu'aujourd'hui l'inconscient collectif. Aussi, la réappropriation de cette crise politique par la société peut-elle s'expliquer par l'intégration de certains citoyens dans le projet d'éradication du mouvement nationaliste au Cameroun. Si d'une part, la société tente d'échapper à la capture de l'Etat autoritaire à travers ces modes d'invention politique, d'autre part, elle participe également à la ratification, voire à la fabrication de l'ordre autoritaire. Durant la période de répression des maquisards, les populations servent de relais à l'administration. Les armées française et camerounaise s'appuient aussi sur les informations des populations afin de combattre la rébellion. Certes, les autorités procèdent par la contrainte, mais le système d'information mis en place par l'ordre colonial puis post colonial contribue à socialiser ces populations. Il s'agit ici d'une acceptation de l'autorité, d'une coopération avec le pouvoir et d'une inscription dans l'ordre de la figuration qui lie les pratiques des dominants à celles des dominés. En clair, les conduites contre l'Etat sont aussi des conduites avec l'Etat. La conflictualité ici n'est pas à considérer comme un élément de sortie du système. Au contraire, elle est un élément d'intégration dans le système.

En second lieu, la période de transition démocratique est aussi un moment de désordre socio-politique. Ainsi, les revendications politiques (qui mettent en exergue les moments de désordre), l'entrée de nouveaux acteurs dans le champ politique, l'intégration forcée d'une nouvelle réalité à savoir l'opposition, la lutte pour la conquête du pouvoir ainsi que la compétition politique déterminent des moments de crise politique et de perturbation de l'ordre en vigueur. Tout ceci est non seulement une remise en cause de l'ordre antérieur, mais aussi un temps de déconfiture pour le pouvoir en place. On assiste donc à un brouillage de repères. Car les dirigeants sont obligés de faire une cession obligatoire sur un certain nombre de demandes. Même si celles-ci relèvent davantage de l'ordre textuel, c'est-à-dire de la légalisation à l'exemple des lois sur les libertés, le système autoritaire reste le même[1]. En même temps, ils essayent de maintenir l'ordre autoritaire ancien. Le nouvel ordre en gestation est un compromis forcé entre les dominants qui craignent le changement politique et les

[1] Les autorités remplacent les lois sur la sécurité intérieure par de nouvelles lois presque similaires aux anciennes, à savoir les lois 90/047, 90/054 et 90/060 du 12 décembre 1990 sur l'état d'urgence, le maintien de l'ordre et la cour de sûreté de l'Etat. On supprime l'ordonnance 62/OF/18, fondement de la légalité d'exception au Cameroun.

dominés qui aspirent au « changement »[1]. Le pouvoir en place tente ainsi de résister à tout ce changement. Le parti unique, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), organise des « marches de soutien » dans toutes les provinces du pays. Le président Biya dans un discours télévisé du 9 avril 1990 dira qu'il faut combattre la crise économique « le reste n'est que manœuvre de diversion, d'intoxication et de déstabilisation ». Il exhorte ses militants à se préparer à une « concurrence éventuelle »[2].

Au demeurant, les divergences politiques inhérentes à toute société politique posent des problèmes dans le contexte camerounais. Car elles sont considérées comme touchant aux attributs et à l'existence de l'Etat et des dirigeants. Elles sont conçues comme un trouble à l'ordre autoritaire. Aujourd'hui les rapports entre dominants et dominés sont teintés d'antagonismes qui se structurent autour de la question de l'alternance, de la pérennisation chronique du pouvoir en place, de la mal gouvernance, des mœurs politiques et du partage inégal des ressources, etc. Tout ceci est aussi facteur de désordre qui provient également des turbulences extérieures.

&2 Entre prédation et entreprenariat transnational de l'insécurité : razzias et « coupeurs de route »

La logique transnationale permet de mettre en évidence les activités exogènes qui travaillent l'insécurité au Cameroun. A cet effet, les transactions internationales insérées dans le cadre de l'insécurité interne permettent de lire le brouillage qui existe entre l'endogène et l'exogène. Dans l'optique de la mondialisation, l'interne devient de plus en plus indissociable de l'externe et on assiste à ce B. Badie appelle « la fin des territoires »[3]. Par ailleurs, l'Etat est amené à agir en contradiction avec le principe qui le fonde, en acceptant de coexister avec les acteurs qui échappent à sa souveraineté. Les Etats ont perdu le monopole des guerres au profit de divers entrepreneurs (religieux, tribaux, ethniques, claniques, économiques ou mafieux) qui foulent au pied sa souveraineté. Il n'est plus libre, ni plus fort dans cette transition qui semble déréglementée. Il est au contraire en transaction permanente avec d'autres acteurs[4].

---

[1] Le « changement » ici est un terme qui détermine non seulement l'alternance politique mais aussi, une transformation du système et de la vie politique.

[2] Sur la question de la démocratisation au Cameroun, lire Mehler, (A.), « Cameroun: une transition qui n'a pas eu lieu », in Daloz, (J-P.), Quantin, (P.), *Transitions démocratiques africaines dynamiques et contraintes (1990-1994)*, op. Cit.

[3] Titre de son ouvrage, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

[4] Badie, (B.), *Un monde sans souveraineté: les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999, p. 288.

Dès lors, la prolifération des armes, le phénomène de « coupeurs de routes », les conséquences des guerres sous-régionales constituent le répertoire des activités transnationales qui se déroulent ou dont le prolongement affecte le cadre intérieur.

Premièrement, la prolifération des armes illicites assure l'instabilité régionale. L'Afrique est la région qui souffre le plus du trafic des petites armes: environ le cinquième (soit 100 millions sur 500 millions) des armes légères en circulation dans le monde se retrouvent en Afrique[1]. Les travaux du COPAX ont fait ressortir que, dans certains cas, les armes sont distribuées par les détenteurs du pouvoir auprès des populations qui sont acquises à leur cause dans le cadre d'opérations dites d'auto-défense[2]. En outre, la circulation des armes de petits calibres les K-47 ou Kalachnikov provenant des régions en guerre transitent vers Kousséri au nord Cameroun qui constitue une plate-forme des transactions dans la sous-région[1]. En plus, avec la porosité des frontières et la la démobilisation des soldats, on dénombre à peu près 7000 tchadiens démobilisés après la guerre tchado-libyenne. Les réfugiés non désarmés qui procèdent parfois à la cession de leurs armes sont issus de plusieurs théâtres de guerres en Afrique centrale et notamment en Angola, la circulation des technologies et des experts de guerre sont autant de vecteurs de l'insécurité[3].

Deuxièmement, le phénomène de « coupeurs de route »[4] atteste de la complexité de de l'insécurité. Selon J.M. Balencie et A. de la Grange, « on estime ainsi entre 500 et 700 le nombre « d'irréguliers » tchadiens (déserteurs de l'armée, partisans Abbas Kotty ou militants du MDD) implantés aux abords du Lac Tchad, du Cameroun… Souvent leur incursion au Cameroun se limite à razzier un village afin de s'y approvisionner à bon compte. Leurs zones de prédation s'étendent des rivages du Lac Tchad jusqu'au parc national de Waza, au Nord de Maroua, en passant par Kousséri et Logone Birni… A ces bandes de dissidents mi-rebelles mi-criminelles, s'ajoutent des bandes de « coupeurs de routes » n'ayant plus rien de politique »[5]. Depuis le début des années 1980, le bassin tchadien s'apparente à un champ de mines, tant les explosions de violence y sont fréquentes, tant s'y concentrent des vecteurs et

---

[1] Ayissi, (A.), « La prolifération des armes légères et de petit calibre. Un défi majeur de paix et de sécurité », in *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, n° 1, 2001, pp. 167-207.

[2] Travaux de N'djamena sur « la prolifération et la circulation illicite des armes légères en Afrique centrale » tenus les 25-27 octobre 1999.

[1] Information donnée par un colonel de l'armée camerounaise, avril 2005, Yaoundé.

[3] Sur la thématique des armes, lire, Behalal, (A.), « Le Cameroun et la problématique des armes légères », deuxième séminaire national sur la mise en œuvre du droit international, Yaoundé, mars 2000.

[4] Les « coupeurs de route » sont d'après les autorités camerounaises des anciens combattants tchadiens s'associant quelquefois de nationaux qui rackettent, siphonnent et tuent les voyageurs se rendant dans la partie septentrionale du pays.

[5] Balencie, (J-M.), De la Grange, (A.), *Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences, tome I, Amérique, Afrique*, Paris, Michalon, 1996, p. 331.

des modalités de violence diverses. L'instabilité politique au Tchad depuis le début de la rébellion du Frolinat en 1966, la divagation des combattants aux confins du Cameroun, du Nigeria et du Tchad, la dissémination des armes sophistiquées issues de la crise tchadienne, les affrontement interethniques dans le Logone et Chari au Cameroun septentrional et les insurrections religieuses au Nord Nigeria sont autant de sources d'instabilité qui font de la violence un référent zonal[1]. Ce qui est en cause ici c'est moins la nationalité des « bandits » qui sont des ressortissants du Tchad, de la Centrafrique, du Nigeria, du Cameroun, que leur transmigration et leur capacité à opérer dans toute cette région. D'après Radio France Internationale (RFI), les rebelles opérant dans le nord sont d'anciens membres de la garde présidentielle du président Déby et de son armée, disposant de « bases » en territoire camerounais, contribuent à l'insécurité entretenue par les « coupeurs de route ». D'après le Consul du Tchad à Garoua, il s'agit « des dissidents de l'armée tchadienne et de ceux qui ont été chassé de la garde présidentielle (auxquels) il faut ajouter des ex-libérateurs de Bozizé (le chef de l'Etat centrafricain) ». Il ajoute que « le Tchad a connu trente années de guerre. Vous comprenez qu'il y a des caches d'armes partout et difficiles à contrôler ». Des bandes armées opèrent sporadiquement dans cette région où sévissent déjà les « coupeurs de route »[2].

Aussi, le mode opératoire des « coupeurs de routes » se déroule-t-il comme suit : ils tendent des embuscades aux voyageurs en partance pour le Nord Cameroun, des marchands pour la plupart. Ils les dépouillent de tous leurs biens. En cas de résistance ils descendent les dissidents, parfois violent les dames. Ils prennent la fuite, se réfugient dans les bosquets environnants et attendent les prochaines victimes. Certaines personnalités du nord parmi les quels certains lamido sont impliqués dans ces razzias. Les « coupeurs de routes » leur reversent un tribut, ce qui permet de contrôler ce mode d'accumulation. Ainsi, le prélèvement permet d'accroître, d'amplifier et d'enraciner ce phénomène. Jadis localisés au Nord du Cameroun, leurs actions s'étendent désormais sur la moitié du pays. Les attaques se font de plus en plus sentir dans l'ouest du Cameroun : Bafoussam, Foumbot (en raison de la grande production agricole) dans le nord ouest, le sud ouest et le littoral dans la région de Douala et du Mungo car ces zones connaissent une forte concentration en termes de transactions commerciales. Leurs itinéraires sont les tronçons Yaoundé-Douala, Douala-Bamenda, Douala-Bafoussam et le grand nord. Du fait du désengagement de l'Etat en matière de sécurité à Douala, cette ville se retrouve être au centre de toutes ces manœuvres.

---

[1] Saïbou (I.), « L'embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », in *Politique Africaine*, n° 94, juin 2004, pp. 82-104, p. 85.
[2] http://www.rfi.fr/actufr/articles/073/article_40908.asp

En mai 2004 par exemple, les « coupeurs de route » ont attaqué le hameau de Koro, communément appelé Taré Taré situé à 25 kilomètres environ de Garoua Boulaï à l'est du Cameroun, vers la frontière centrafricaine. Selon certaines sources, nombreux de ces bandits venaient de la République centrafricaine. Certains ont eu à utiliser les armes de guerre. Ce qui laisse penser qu'il pourrait s'agir d'anciens soldats tchadiens qui auraient aidé l'actuel pouvoir centrafricain à s'installer à Bangui il y a quelques années[1]. A cet effet, une rencontre a été organisée à Maroua entre le Cameroun et le Tchad et des travaux de la commission ad hoc de sécurité entre le Cameroun et la Centrafrique tenus à Bertoua concernant la sécurité le long de la frontière en décembre 2005 ont eu lieu. Nonobstant ces mesures, en janvier 2006, les « coupeurs de route » attaquent le maire et par la suite le sous-préfet de Magba[2]. Tous ces faits rentrent désormais dans la banalité.

En parlant de l'histoire du banditisme de grand chemin, Saïbou Issa explique par exemple que si certains sites comme Zigue-Zizague au Cameroun ont été des lieux privilégiés pour les formes violentes d'accumulation, (grâce à la circulation des armes légères, de mercenaires et de personnels militaires sur la frontière Tchad-Cameroun), les réseaux d'accumulation ont migré et se sont reconstitués dans de nouvelles zones en fonction de l'exploitation pétrolière et du projet d'oléoduc (Cameroun, Centrafrique et frontière méridionale du Tchad)[3]. Toutes ces activités génératrices de ressources expliquent les nouveaux modes d'accumulation, de prélèvement et de rapports économiques basés sur les razzias, la criminalité et le grand banditisme.

Du fait que l'attention est de plus en plus portée au nord vers la frontière avec le Tchad et de par les îlots de sécurité qu'offre le pipeline tchado-camerounais, le nouvel espace d'exercice du grand banditisme national est désormais la fronière centrafrique, ca la Centrafrique représente l'une des plates formes du trafic de pierres précieuses, de ce fait elle est une véritable « gemmocratie ». Les voitures volées dans l'espace national sont reconfigurées dans les heures qui suivent au quartier Briqueterie à Yaoundé[4], ce qui empêche la police de pouvoir les identifier. Ensuite, elles sont acheminées vers l'est du Cameroun et sont vendues en Centrafrique où des « preneurs » les attendent. Le trafic d'ossements se situe aussi dans la continuité de cette criminalité transnationale. Quelquefois, les bandits procèdent soit à l'exhumation des corps qu'ils volent dans des caveaux, soit à des enlèvements suivis des meurtres. Ils déclarent vendre les ossements à certains expatriés occidentaux venus

[1] *Cameroon Tribune*, 13 décembre 2005.
[2] *Cameroun Profond*, n° 77, janvier 2006.
[3] Saïdou, (I.), op. Cit.
[4] On procède ici à un changement de peinture et des plaques minéralogiques, etc.

exceptionnellement pour ce trafic ou à une catégorie de personnes impliquées dans des pratiques occultes[1].

Troisièmement, l'instabilité politique sous-régionale entraîne une reconfiguration des rapports de forces entre les nouveaux « *insecurity lords* » et les Etats. Le prélèvement, le pillage, l'accumulation et la violence constituent ainsi les nouveaux rapports Etat-individu qui transcendent les allégeances citoyennes et communautaires. L'individu transnational émerge donc de la faiblesse des Etats. Si les flux transnationaux entre le Cameroun et les pays de la sous-région contribuent en tout état de cause à la décomposition de l'Etat, paradoxalement, d'après J-F. Bayart, ces pratiques transnationales de criminalité témoignent moins du démantèlement de l'Etat que de son redéploiement, voire de sa « formation »[2].

Pour conclure, face à toute cette insécurité la Direction de la Sécurité du Territoire (DST) s'applique donc à surveiller chaque communauté étrangère. Cependant, certaines informations indiquent que le système de corruption amène plusieurs ressortissants étrangers à obtenir des cartes d'identité nationales. L'inefficacité des forces de police tend à amplifier ces écueils. L'insécurité transnationale ne se superpose pas sur le phénomène interne. Les deux formes d'insécurité endogènes et exogènes font système.

&3 Insécurité interne: le grand banditisme et la grande criminalité comme actions sociale et politique

Le grand banditisme, la grande criminalité et la délinquance relèvent du répertoire de la quotidienneté. Ils s'inscrivent dans l'ordre de la banalité. Ce phénomène illustre les nouveaux modes sociaux relatifs à une expression du pouvoir. Il relève aussi d'une congruence des rapports entre certains dominés qui s'investissent dans des processus de criminalité et certains dominants impliqués dans des trajectoires criminelles et extractives. Dès lors, il ne s'agit pas ici de lire ces phénomènes comme une sorte de pathologie, mais comme des transactions sociales et politiques qui conduisent à la déliquescence de l'ordre social et politique. La criminalité et l'insécurité sont donc des désordres opérés dans l'ordre social et qui le troublent en même temps. Les déséquilibres, les changements et les revendications politiques sont aussi porteurs de désordre. Ce phénomène traduit non seulement les mutations d'une société en rapport avec le monde (insécurité globale, régionale et sous-régionale, circulation des armes, apport des médias etc.), mais aussi l'influence du

[1] Cette information nous a été révélée par certains enquêtés, mars 2005, Yaoundé.
[2] Bayart, (J-F.), « Le crime transnational et la formation de l'Etat », *Politique Africaine*, n° 93, 2004, pp. 93-104.

capitalisme dont les ressorts sont la recherche de la capitalisation. Pour comprendre le phénomène d'insécurité, il faut dans un premier temps, le traduire comme un phénomène social. Dans un second temps, l'insécurité interne révèle le grand banditisme et la grande criminalité comme des activités qui sont menées par des forces de l'ordre. Il est question d'appréhender les forces de l'ordre dans de nouveaux rapports de force et les itinéraires d'enrichissement.

A Insécurité comme phénomène social

Le délitement des solidarités traditionnelles, la paupérisation croissante de la société, entraînent les phénomènes de « grand banditisme » et de « grande criminalité ». L'insécurité se traduit d'abord par les actions des « cadets sociaux » et ensuite par la militarisation des mouvements sécessionnistes.

Primo, le « grand banditisme » et la « grande criminalité » expliquent la revanche des « cadets sociaux » face à un Etat autoritaire, dont l'allocation des ressources s'effectue de manière clientéliste, non équitable et injuste. Cette revanche est aussi une réponse au fait que le monopole dont l'Etat se targue le plus aujourd'hui est celui de la force. Elle s'opère également avec les « aînés » qui mobilisent toutes les ressources à leur profit et à celui de leur clientèle. Les « cadets » procèdent donc à toute une innovation sociale. Celle-ci passe désormais par le « feyman ». L'opulence qu'il affiche fait de lui « une figure de la réussite »[1] sociale au Cameroun. La réussite passe aussi par le « footballeur professionnel » qui signe des contrats faramineux avec des équipes occidentales et qui de retour au Cameroun, sous des ovations d'une foule en liesse, distribue de l'argent aux « cadets ». Elle se lit également sur la figure du « braqueur » ou du « malfrat » parce qu'il s'attaque désormais aux hautes autorités de l'Etat, aux autorités diplomatiques et aux expatriés en vue non seulement de rétablir l'équilibre, mais aussi comme une catharsis. Cette violence est ainsi l'émanation des convulsions à l'œuvre dans ce contexte. Elle se bâtit sur la disparité de ressources et les inégalités sociales, les questions liées à l'allocation des fournitures sécuritaires et autoritaires entraînant la conflictualité au sein de la société entre les « possédants » (au sens marxiste) et les cadets sociaux »[2]. Le banditisme se présente donc sous diverses formes. Il peut être

[1] Voir *Politique africaine*, n° 82, juin 2001, op. Cit.

[2] Lors d'une enquête effectuée dans les prisons en l'occurrence à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé, le discours des jeunes fait ressortir leurs velléités et leur désir de revanche et même de vengeance vis à vis de la classe dominante. Certains jurent de devenir riches par tous les moyens afin d'être aussi « considérés » dans la société, décembre 2004.

saisonnier ou transhumant, dans ce cas, il concerne davantage les élèves, les étudiants et se déroule surtout durant les vacances d'été et les fêtes de noël. Il peut aussi s'exporter. De plus en plus, on assiste à un déploiement des malfrats vers de petites villes et même les villages. Car dans ces zones on retrouve le plus souvent des producteurs de cacao, de café et des éleveurs disposant parfois de sommes considérables lors des ventes etc. Les répertoires de la criminalité présentent deux types de criminalité l'une ayant pour finalité la survie quotidienne et l'autre ayant pour objectif l'enrichissement.

En outre, les effets structurels de ces deux phénomènes conduisent à l'acquisition des armes à la suite des hold-up. La fabrication artisanale des armes et la circulation de celles-ci contribuent à alimenter les réseaux de criminalité[1]. Aussi, la démultiplication des instances de sécurisation à travers les sociétés de gardiennage amplifie-t-elle ce phénomène d'insécurité. La première cause réside sur la difficulté à les contrôler. Les actions de nouveaux agents ou vigiles qui s'insèrent désormais dans le champ de la sécurité sont difficiles à contenir. La seconde cause concerne la reconversion de certaines forces de l'ordre dans le domaine de la sécurité privée et qui exportent de ce fait leurs acquis en termes de formation et d'expertise.

Secundo, sur le plan politique, les revendications politiques sécessionnistes ou la montée des activismes nationalistes contribue aussi à alimenter l'insécurité. Pour A. Chouala, « les activistes nationalistes se sont auto-construits en mouvement d'émancipation politique par le moyen de la lutte armée. Le principal cadre de lutte pour cette émancipation politique est constitué au Cameroun par la Southern Cameroon National Council (SCNC). Celle-ci comporte de nombreuses fractions notamment le Cameroun Anglophone Movement, le Free West Cameroon Movement et l'Ambazonia Movement. Ces auteurs nationalitaires ont inauguré en 1997 une guérilla procédant par l'attaque armée des symboles de l'Etat dans la partie anglophone du pays »[2]. Les affrontements entre les forces de l'ordre et ces mouvements sécessionnistes et entre certaines milices des partis d'opposition à l'instar des confrontations entre les milices de John Fru Ndi et ces forces dénotent également ce climat d'insécurité.

On assiste alors à une nouvelle forme de pouvoir que les dominés tentent d'imposer en période de restauration autoritaire à travers la violence, la criminalité, la délinquance et le grand banditisme ou la petite mafia. La relation ou l'entente qui se tisse entre dominés et dominants a pour finalité le partage des retombées de l'entreprise criminelle. Dans ce cas, on

[1] Le quartier Briqueterie à Yaoundé est une bidonville à forte concentration des ressortissants du nord Cameroun est réputé pour être le fief de toutes sortes de transactions criminelles, des trafics et de fabrication et de circulation des armes artisanales. Ce quartier est un lieu où circule d'importants fonds licites dus aux activités économiques et illicites.

[2] Chouala, (Y-A.), « Criminalité organisée et insécurité au Cameroun », in *Enjeux*, n° 9, octobre-décembre 2001, pp. 11-13, p. 12.

peut citer la coalition qui existe entre certains hauts gradés de l'armée et de la police et les malfrats, dans le cadre de la grande criminalité.

B Grand banditisme et grande criminalité comme activité de certaines forces de l'ordre

L'action ou l'inaction de certaines forces de l'ordre sont des vecteurs et des facteurs de l'insécurité. Aussi, certains agents des forces de l'ordre font-ils louer leurs armes aux « malfrats » moyennant environ 200 000 à 300 000 francs cfa par nuit et par opération[1]. La cession des armes peut être temporaire ou définitive. Dans ce cadre, ces forces de l'ordre contrôlent ou détiennent des informations sur tous les rouages de la criminalité et du grand banditisme. Etant donné leur forte implication, voire leur imbrication dans ces réseaux, la capture des présumés « bandits » procède d'une instrumentalisation. Ils orchestrent quelquefois des arrestations fugaces, opportunes et erratiques. Il s'agit de faire croire et de prouver leur volonté à lutter contre ce fléau. Ces forces agissent de manière ambivalente. Leur intégration et leur déploiement dans la criminalité et le grand banditisme leur assurent des prébendes. *A contrario*, le fait pour eux de lutter contre les bandits leur offre de la crédibilité auprès des populations et des dirigeants, en même temps, ceci leur permet d'imposer la loi dans les milieux de la criminalité. Par exemple, l'officier de police Jacques Bruno Metou'ou au commandement central du Groupement Mobile d'Intervention (GMI) à Soa[2], serait au centre d'un braquage perpétré dans la nuit du 14 octobre 2005 avec Jean Marie Onguéné ancien détenu de la prison centrale de Yaoundé et détenu ensuite dans les cellules de la division provinciale de la police judiciaire pour le centre[3]. Parfois, certains fils des élites au pouvoir se retrouvent quelquefois dans ces transactions criminelles. Grâce aux réseaux de pouvoir, ils se retrouvent parfois acquittés.

En plus, les arsenaux d'armes non encore répertoriées jusqu'aujourd'hui détenus par les mutins du 06 avril 1984 pose le problème de la circulation et du contrôle des armes. La criminalisation et le grand banditisme passent également par les tactiques d'enrichissement de certaines élites que l'on pourrait considérer comme les seigneurs de la grande délinquance qui

[1] Ces faits proviennent des entretiens menés auprès de certains camerounais. Ils relèvent de la banalité au Cameroun.
[2] Selon des sources provenant des services de la Délégation générale à la sûreté nationale.
[3] *Mutations*, n° 1546, 6 décembre 2005.

financent de petites milices pour des fins extractives ou des hommes d'affaires véreux[1] dans le cadre des opérations économiques illicites et criminelles.

En bref, les fais évoqués permettent de souligner la démultiplication des pôles de banditisme et de criminalité ainsi que la perte de la centralité de l'Etat en matière sécuritaire. Ils expliquent aussi la capacité des agents sociaux à infléchir le cours des politiques venus d'en « haut » et surtout par leurs actions qui semblent insécures, ils tentent d'exercer une certaine domination dans le champ social par le processus de « détotalisation » du champ politique grâce à la violence. Aussi, la problématisation du monde, sa codification et sa construction passent-elles par ces agents et acteurs sociaux.

Au demeurant, analyser le grand banditisme et la grande criminalité comme des actions sociales ou des activités relevant des pratiques de certaines forces de l'ordre signifie qu'il ne s'agit encore que d'une condition[2]. C'est durant la phase d'« identification du problème » de C.O. Jones qu'un certain nombre d'acteurs vont être amenés à percevoir une situation comme « anormale » et vont la qualifier d'une manière particulière, qui peut être susceptible d'appeler l'attention d'un acteur public »[3]. C'est donc l'objet de la section suivante.

&4 Politiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité : « resécurisation » ou politique de *containment* ?

Les politiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité des années 2000 s'inscrivent dans un contexte post transitionnelle où les dirigeants sont obnubilés par la stabilisation du système politique qui a subi les assauts de la conjoncture politique des années 90. En effet, d'une part, l'analyse de ces politiques renvoie à l'émergence d'un problème public et son inscription sur l'agenda. Il ne s'agit pas dans ce cadre de présenter le processus de passage du problème de l'agenda systémique regroupant l'ensemble des problèmes sociaux concernant les acteurs publics, à l'agenda institutionnel où ceux-ci font l'objet d'un premier traitement par ces mêmes acteurs publics. Ce qui est important ici, c'est de voir comment les autorités politiques camerounaises se saisissent de la question de l'insécurité ou alors sont

[1] Il se murmure par exemple que l'ancien chef des services secrets était le parrain des « feymen ».
[2] Sur cette question se référer au *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004, p. 348.
[3] Muller, (P.), Surel, (Y.), 1998, op. Cit., p. 57.

contraints (par les acteurs des puissances étrangères) de « changer la situation »[1]. D'autre part, analyser les politiques de lutte contre le grand banditisme consiste à étudier la gestion politique de l'insécurité à travers les mesures prises par les « entrepreneurs politiques » sur le plan intérieur. Cette politique de sécurité est aussi l'émanation des injonctions et des apports du « dehors » en l'occurrence les acteurs français et américains. Il s'agit également des mesures sporadiques, qui sont quasi permanentes en fonction de l'utilité et de la nécessité. Tout ceci s'effectue dans une logique stratégique des dirigeants qui rentrent dans une mouvance de politique d'« endiguement » ou de contrôle de l'insécurité par peur de débordement et de déstabilisation de l'ordre politique. L'analyse de ce problème public passe donc premièrement par l'étude de son processus de problématisation et deuxièmement par la gestion politique de l'insécurité.

I Processus de problématisation du grand banditisme et la grande criminalité

La publicisation ou le passage de la question du grand banditisme et de la grande criminalité de la sphère privée à la sphère publique s'opère à partir du moment où certains diplomates accrédités à Yaoundé et des personnalités militaires camerounaises sont agressés. En outre, son inscription dans l'agenda politique[2] est due aux pressions faites aux autorités politiques camerounaises par les chancelleries occidentales, aux mobilisations collectives de certains expatriés et aux actions des acteurs politiques français et américains. Par la suite, la problématisation de l'insécurité va inclure des événements comme l'incendie d'une soute de la poudrière du quartier général.

Primo, en 1999, a lieu une montée fulgurante de la grande criminalité. Des faits médiatisés ont émaillé les répertoires sociaux et politiques au Cameroun. Par exemple, en fin juillet 1999, Mme S. Nagel, épouse du chef de la Délégation de la Communauté Européenne à Yaoundé est « braquée » deux fois en l'espace d'une semaine. En décembre, 1999, un homme d'affaire français Nourry est assassiné à Douala[3]. Les expatriés français se mobilisent pour la riposte et le gouvernement français somme le président Biya de trouver des mesures appropriées pour mettre fin à l'insécurité de ses compatriotes résidant au Cameroun. En outre,

[1] Kingdon, (J.W.), 1984, op. Cit., p. 114, se référer également au *Dictionnaire de Politiques publiques*, op. Cit., p. 351.
[2] Cobb, (R.W.) et Elder (C.D.), *Participation in American Politics : The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore (Md), The John Hopskins University Press, 1972.
[3] *Le Messager*, n° 104, 1999.

dans la nuit du 12 au 13 janvier 2000, la Délégation générale à la sûreté nationale fait l'objet d'un cambriolage. La nuit suivante le ministère de la défense subit à son tour un cambriolage[1]. Durant la même semaine, Pierre Minlo Medjo, ancien Directeur de la sécurité présidentielle, Délégué général à la sûreté nationale est également sujet à un cambriolage. D'après le journal *Le Messager*, il est dépouillé « d'un coffre-fort blindé, le genre qui laisse émettre du gaz lacrymogène instantanément lorsqu'il est entre les mains inexpertes. C'est le genre de coffre-fort qui contient rarement moins de 50 millions de Fcfa »[2]. A Douala par exemple, on note les assauts lancés dans les bâtiments militaires pour se procurer des armes. Le 7 mars 2000, le Consul général des Pays-Bas et son épouse sont « braqués ». Durant la même période, notamment le 10 mars 2000, l'ambassadeur des Etats-Unis à Yaoundé est interpellé par un groupe de malfrats qui essayent de lui arracher sa voiture. L'enlèvement d'un fils Arnopoulos (famille de commerçant d'origine française et grecque) connaît une mobilisation informelle d'un comité de vigilance créé par les français de Douala[3]. En plus, le magistrat, Louis Ndzié président des tribunaux de Mfou[4] est assassiné.

Secundo, l'incendie d'une soute de la poudrière amène à s'interroger sur la sécurité au Cameroun. En effet, une soute de la poudrière de la réserve ministérielle située au quartier général[5] prend feu en 2001. Une commission d'enquête préliminaire présidée par le Général Semengue est mise sur pied. Une nouvelle commission plus relevée est mise sur pied par le président de la République. Elle est présidée par le ministre d'Etat à la défense chargé de la gendarmerie. Car la gendarmerie est la seule habilitée à connaître des infractions commises à l'intérieur des casernes ou commises par les militaires[6]. La grande déflagration causée par l'incendie ravive les souvenirs du putsch du 6 avril 1984. Cet incendie a un sens pour les populations. Il a donc une influence sur leurs schèmes mentaux, leurs angoisses, la peur de se retrouver dans une guerre. Cet accident entretient une corrélation forte avec la sécurité de l'Etat. Les autorités camerounaises ont donc entrepris un programme de destruction des munitions stockées depuis des années. Les sites où sont logés ces munitions sont devenus de plus en plus dangereux au vu de la démographie et de l'urbanisation croissantes[7].

---

[1] *Mutations*, n° 293, p. 5.
[2] *Le Messager*, n° 107, p. 8.
[3] Owona Nguini, (M.E.), Oyono, (J-B.), « Le commandement opérationnel: solution durable à l'insécurité ou régulation passagère ? *Enjeux*, n°3 avril-juin 2000, pp. 12-16.
[4] Localité située à une vingtaine de kilomètres de Yaoundé.
[5] Ces quelques explications sont fournies par le Général Semengue, in Ateba Eyene, (C.), op. Cit., p. 250.
[6] Pour des raisons de secret défense nous n'avons pu récolter davantage d'information.
[7] Entretien avec un ancien militaire français, juin 2006, Paris. Sur cette question également nous ne pouvons en dire plus.

En somme, l'identification de l'insécurité par les « entrepreneurs politiques » camerounais débouche sur un certain nombre de mesures gouvernementales. A cet égard, le président de la République dépêche ses principaux responsables de sécurité à Douala: le Ministre de l'administration territoriale Samson Ename Aname, le Secrétaire d'état à la défense Edou et le Délégué général à la sûreté nationale Bell Luc René. Le Ministre de l'administration territoriale dresse le bilan en s'appesantissant sur le rapport entre le phénomène criminel et la misère généralisée. Le Secrétaire d'Etat à la défense et le Délégué général à la sûreté nationale reconnaissent que leurs services implantés à Douala manquent de matériel de fonctionnement: absence de carburant, de véhicule, de motos et de motivation des hommes. Les conclusions du débat visent à renforcer les moyens en personnel et en logistique des services de maintien de l'ordre. A l'issu de tous ces rapports, le président de la République signe en février 2000 le décret portant création d'un commandement opérationnel à Douala[1]. Ces mesures se traduisent concrètement par des résolutions consécutives à la gestion politique de ce problème par les acteurs gouvernementaux.

II Gestion politique du problème du problème de grand banditisme et de la grande criminalité

La gestion politique du grand banditisme et de la grande criminalité consiste pour les autorités camerounaises à contenir ces fléaux et à gouverner l'insécurité plutôt qu'à les éradiquer. Car ces deux phénomènes donnent un sens à la gouvernance politique, ce d'autant plus qu'ils ne touchent pas véritablement leur pouvoir et la stabilité de l'Etat. Dans ce contexte, ils participent à construire une raison d'être des dominants en quête d'action de répression depuis la fin de la crise transitionnelle des années 90. Ainsi, cette gestion s'articule autour de quatre résolutions majeures. La première concerne le remaniement du dispositif sécuritaire et la réorganisation de l'armée. La seconde se traduit par la constitution des corps d'élite. La troisième se structure autour des mesures sous-régionales. La quatrième consiste en la création de nouveaux commissariats et en l'élimination physique des « malfrats ».

En premier lieu, suite aux injonctions extérieures[2], on assiste à un léger changement du dispositif sécuritaire. Il s'explique (dit-on à Yaoundé) par le remaniement par le président de la République du Délégué général à la sûreté nationale et par l'installation d'un dispositif

[1] Ela, (P.), op. Cit p. 93-94. L'auteur précise d'ailleurs avoir pris part à ces débats. Quelques jours plus tard, le 4 février 2000, ils tenaient une autre réunion à Yaoundé. Sur le commandement opérationnel, confère le chapitre précédent, section I &IV.

[2] Sur cette question se référer au &IV de la section I du chapitre III de cette partie.

de sécurité dans certains quartiers résidentiels de la ville à l'instar de Bastos où résident les diplomates accrédités à Yaoundé et les hautes personnalités de l'Etat. Il se murmurait d'ailleurs que les Etats-Unis auraient également provoqué ce changement d'attitude dans l'action gouvernementale. La mise en œuvre de nouvelles politiques de lutte contre la criminalité s'illustre par l'instauration d'un commandement opérationnel à Douala, l'instauration de l'opération dite « Vautour » à Yaoundé ainsi que l'intensification des contrôles de police dans cette ville. Yaoundé semblait être en état de siège. De nombreux barrages mixtes comprenant la police, la gendarmerie et l'armée sont érigés dans toute la ville. Une insécurité naît du fait que les policiers vont de plus en plus tirer sans sommation sur les présumés bandits en pleine ville et pendant les périodes d'activité. On assiste à la capture et à la médiatisation des exploits de la police et de la gendarmerie[1]. *Cameroun Tribune* du 16 mars 2000 explique que les rafles perpétrées dans les quartiers ont permis de « saisir d'importantes quantité d'armes dans les maisons ». L'action et la mise en scène de l'Etat dans la tentative de répression du grand banditisme permet de redorer l'image du pouvoir qui semblait déjà en faillite par le phénomène de grande criminalité.

En clair, après l'affaire des neufs disparus de Bépanda et celle de l'incendie de la soute, le Président de la République procède à une réorganisation au sein de l'armée. Dans la première région militaire, Réné Claude Meka est nommé commandant général de brigade. Dans la deuxième région militaire, Camille Nkoa Atenga est nommé commandant général de brigade tandis que Philippe Mpay rejoint la sixième région militaire. Cette politique de nomination permet de renforcer l'appareillage sécuritaire et par conséquent de « restaurer l'autorité de l'Etat ». Certaines politiques de sécurité découlent dans ce contexte des injonctions des puissances étrangères et de la gravité de la situation sécuritaire. Elles sont non pas l'émanation d'une demande sociale, mais la réponse aux oukases et aux attentes de certaines puissances étrangères. Elles se construisent sur la base d'un déficit de légitimité du Cameroun sur la scène internationale et sur la recherche d'un satisfecit par certains de ses partenaires. L'instauration de certaines politiques de sécurité post transitionnelles obéit donc à la logique de la *real politics* servant à ménager les puissances occidentales qui sont aussi des bailleurs de fonds.

En second lieu, les politiques de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité passent par la création des corps d'élite. Dans le cadre de la coopération militaire,

[1] Cette médiatisation s'effectue par la reconstitution des faits à une heure de grande audimat (en l'occurrence au journal télévisé de la Cameroon Radio and Television chaîne d'Etat à 20h 30) des bandits torse-nu, avec des pancartes autour du cou. Suivent les explications des forces de l'ordre le plus souvent basées sur la volonté d'éradiquer ce « fléau ».

la France a aidé à la création à Yaoundé et à Garoua des Centres Opérationnels de Gendarmerie (COG)[1]. Ce centre répond aux numéros 13 et 113. Le second corps d'élite de la gendarmerie est le Groupe Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GPIGN). Il est spécialisé dans la lutte contre le grand banditisme et les « coupeurs de route ». Le Groupement Spécial Opérationnel (GSO) constitue le corps d'élite de la police. Il répond au 17 et 117. Certains enquêtés parlent de l'inefficacité du COG. Ils arguent qu'au départ, ce corps était efficace. Toutefois, le manque de motivation, de récompense en termes de lettre de félicitation ou de grade exceptionnel a entraîné la désaffection de cette unité. Aujourd'hui, lorsque l'on fait appel à cette unité, les gardes répondent qu'ils ne disposent pas de moyens. Ils demandent même que les victimes de vol, d'agression etc. aillent les chercher. Pour les citoyens, le corps de la police semble plus efficace sur cette question[2]. Car l'action de la police s'inscrit dans le cadre de la concurrence avec la gendarmerie. En plus, il s'agit pour elle de redorer son image longtemps ternie par une renommée négative et une confrontation perpétuelle avec les populations. De manière globale, certains enquêtés sont d'avis que la gestion de ce dispositif de sécurité est inefficace. Ils nous ont avoué qu'en cas d'agression, lorsqu'un des passants appelle les numéros de sécurité, les forces de sécurité lui demandent « pourquoi vous trouvez-vous là-bas ? ». Ceci peut expliquer leur dépit à être importuné. Ils répondent parfois qu'ils n'ont pas de moyens de locomotion. Lorsqu'ils arrivent en avoir, ils rétorquent qu'ils ne peuvent se déplacer par manque de carburant. Dans ce cas, le coût est imputé à l'agressé. Cette méthode représente parfois l'un des procédés de la corruption.

Par ailleurs, le Bataillon d'Intervention Léger (BIL) constitue le corps d'élite de l'armée en matière de lutte contre le grand banditisme et notamment les « coupeurs de route » Ce bataillon a été transformé en Bataillon d'Intervention Rapide (BIR). Ces soldats sont disséminés dans la forêt et procèdent par groupe de deux. Leur mode d'opération est la « spectacularisation » de la violence. Lorsqu'ils appréhendent les « coupeurs de routes », ils orchestrent des actes de barbarie en leur tranchant parfois la gorge et en présentant les corps aux habitants. Ces méthodes sont héritées de la répression de la rébellion. La lutte contre les « coupeurs de routes » s'est alors substituée à la lutte contre le maquis car l'Etat a toujours besoin de désigner les ennemis. Cet acte donne ainsi du sens à l'action politique. En outre, il se dit dans certains milieux de l'armée que 700 nouvelles recrues ont été formées en février 2006. Par la suite, ils devront suivre une formation militaire en Israël en raison du mythe que

[1] Sur cette question lire, les accords militaires dans le chapitre I de la première partie.
[2] Entretien avec des policiers, avril 2006, Yaoundé.

représente Israël sur le plan militaire. Ils seront positionnés à l'est à la frontière avec la République centrafricaine et au nord à la frontière avec le Tchad.

En troisième lieu, sur le plan des mesures sous-régionales, le Cameroun, le Tchad et la Centrafrique ont envisagé la constitution de brigades mixtes, composés d'éléments originaires des trois pays afin de juguler ce phénomène. A cet effet, la République Centrafricaine a mis en place l'Office Central de Répression du Banditisme (OCRB). Le président tchadien quant à lui a signé un décret en janvier 1997 autorisant l'exécution des voleurs le Tchad. En plus, une unité spéciale nommée Recherche, assistance, intervention, dissuasion (RAID) a été créée[1].

En quatrième lieu, les politiques de sécurité politiques passent par la création dans les années 2000 de nouveaux commissariats. Ceux-ci sont presque des coquilles vides. Le commissariat de la Cité Verte à Yaoundé ne possède pas de locaux. Ils travaillent dans un gymnase. A l'avenue Kennedy, en plein centre ville de Yaoundé, les enquêtés expliquent que les locaux sont inexistants. « Le matin on attache des rideaux et le soir on les détache ». Dans « ces commissariats il y a moins de 10 policiers ». La création d'une multitude de commissariats dépourvus de moyens de fonctionnement sert à la dissuasion au maillage territorial. Elle contribue également à mettre en œuvre une politique de recrutement dont l'objectif est d'atténuer les tensions sociales provoquées par le chômage et plus globalement la faillite de l'Etat. Par ailleurs, la création de ces commissariats permet aux nouvelles recrues de rentrer dans le champ d'accumulation que représente la police.

Enfin, la politique la plus radicale est l'élimination physique des bandits. L'on raconte que lors des arrestations des grands gangs, il arrive que l'on élimine les présumés bandits, sans jugement préalable. Un exemple d'application de la politique de lutte contre le grand banditisme est la tentative de sécurisation du marché Mokolo. Ce marché est le plus grand marché du secteur informel au Cameroun. Il comprend tous les « cadets sociaux ». On a embauché des vigiles dans les années 2000, qui avaient pour ordre de procéder aux rafles, aux arrestations, voire de tuer les bandits. Depuis lors, on constate une légère diminution de la délinquance et du banditisme dans ce marché.

En conclusion, ces tentatives de lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité traduisent moins une politique de « resécurisation » qu'une politique de *containment* de l'Etat vis à vis de ces fléaux. Car la « resécurisation » implique un certain nombre d'obligations auxquelles l'Etat doit se soumettre. Elle suppose également des mesures coercitives. Or celles-ci peuvent faire écho sur le plan international à l'exemple du

[1] Saïbou, (I.), op. Cit., p.85.

commandement opérationnel de Douala. Les dirigeants se gardent d'attirer une fois de plus de l'attention et les oukases de certaines puissances au sujet des violations massives des droits de l'homme que ces mesures entraînent. Dans ce contexte, la lutte contre le grand banditisme et la grande criminalité suppose des mesures erratiques et cosmétiques. Par ailleurs, ces politiques relèvent du bricolage et surtout de réflexes d'un Etat autoritaire face au problème de l'insécurité. Parfois, la mise en place politique est due au repositionnement d'un Etat autoritaire qui voit son fondement (à savoir l'instauration de l'ordre) bafoué par une population longtemps restée assujettie. Le paradoxe entre le regain d'intérêt des quartiers populaires, tels que Ntaba Nlongkak avec les patrouilles nocturnes de gendarmerie par période et leur abandon s'explique comme une tactique permettant de contenir et de gérer l'insécurité afin de sécuriser le politique. La gestion de l'insécurité constitue une stratégie politique pour le pouvoir. La technologie sécuritaire de l'Etat se traduit en un savant dosage entre sécurité et insécurité. La production sécuritaire se joue donc dans l'entre-deux entre présidentialisation, « élitisation » de la sécurité et paupérisation et/ou contrôle de la sécurité publique.

Section II Sécurisation à géométrie variable ou ghettoïsation de la sécurité

La « désécurisation » se définit par une captation du bien commun qu'est la sécurité par la classe dirigeante. Le monopole de la sécurité s'articule autour de la protection du président de la République et celle des élites. La ghettoïsation de la sécurité s'énonce à partir de l'appropriation de la sécurité par les dirigeants, du « détournement buissonnier » de la sécurité publique (au détriment des populations), de la constitution et de l'accaparement de la sécurité privée par certaines élites. Ainsi, d'une part la parcellarisation et l'« insularisation » sécuritaires entraînent un mécanisme de protection qui contribue à la pérennisation des dirigeants et constitue le socle du système présidentialiste. Ce mécanisme sert à appréhender les modes opératoires du système autoritaire et permet de décrypter les modalités de l'ordre politique au Cameroun. D'autre part, la ghettoïsation de la sécurité produit un modèle de sécurité qui implique une marchandisation de la sécurité qui ne permet qu'aux personnes nanties de s'offrir des « biens sécuritaires ». En outre, la sécurité sert à sanctionner des territoires en même temps qu'elle représente une ressource politique pour les dirigeants. Dès lors, la sécurisation à géométrie variable suppose d'un côté la présidentialisation de la sécurité (I). D'un autre côté, elle implique la mise en œuvre d'une sécurisation des « territoires utiles » et d'une insécurité des « territoires inutiles » (II).

&I Présidentialisation de la sécurité entre parcellarisation et « insularisation » sécuritaire

La présidentialisation de la sécurité se réfère à une véritable politique de sécurité dont le référentiel porte sur la constitution d'un système présidentialiste avec pour finalité la constitution d'un régime autoritaire. En d'autres termes, la présidentialisation de la sécurité permet de saisir les arcanes d'un système politique et de sécurité dont l'aboutissement est la protection et la pérennisation du pouvoir des dirigeants. Cette présidentialisation sécuritaire traduit d'abord la place et l'importance du président de la République dans le système autoritaire. Cette importance s'identifie ensuite par la multitude d'institutions ou des corps chargés de la sécurité présidentielle. Enfin, elle se manifeste par les pratiques et les modalités de sécurité qui entourent la personne du président de la République et qui s'articulent autour de l'obsession d'un coup d'état.

Premièrement, le présidentialisme place le président de la République comme un être transcendantal et immanent. Il représente l'être suprême et la clef de voûte de l'Etat. De ce fait, sa sécurisation s'articule autour de sa représentation comme institution suprême. D'après la constitution du 18 janvier 1996 « Il est le chef des armées » (article 8 alinéa 2), « il veille à la sécurité intérieure et extérieure de la République » (alinéa 3). Enfin, il possède des pouvoirs de crise (article 9 alinéa 1 et 2) « Le président de la République peut, en cas de péril grave menaçant l'intégrité du territoire, la vie, l'indépendance ou les institutions de la République, proclamer, par décret, l'état d'exception et prendre toutes mesures qu'il juge nécessaire. Il informe la Nation par voie de message » (alinéas 2).

Aussi, le manque de légitimité entraîne-t-il la présidentialisation de la sécurité et conduit à une obsession sécuritaire. L'illégitimité contribue à la fabrication du mythe de l'institution et de la fonction. La sécurisation façonne l'image de la personne du président en termes de puissance. La sécurité qui est affiliée à sa fonction lui consacre des attributs de pouvoir, d'influence et d'autorité. L'apparat et la mise en scène du système de dissuasion viennent conforter cette image. Le pouvoir se construit ici dans la complexité. Le vide qu'aurait dû remplir la légitimité que confèrent le processus démocratique et l'action politique est désormais comblé grâce à l'armada sécuritaire, elle-même contribuant à la sacralisation, à la mystification de la fonction présidentielle et de la personne du président.

Deuxièmement, cette politique de sécurité s'inscrit dans la durée et est mise en action par des corps spécialisés[1]. La garde républicaine était une formation de gendarmerie nationale spécialement chargée de la garde, de la protection, de la défense du président de la République, de ses hôtes et de ses résidences à l'intérieur du pays. Après le putsch du 06 avril la garde républicaine a été dissoute par le président Biya. Il a créé une formation inter-armées: de gendarmerie, armée de terre, de l'air et marine dénommée garde présidentielle (GP).

La garde présidentielle (GP) quant à elle est créée par le décret n° 85/ 738 du 21 mai 1985. Elle relève de l'autorité du chef de l'Etat et comprend deux missions essentielles à savoir la parade et le combat. La première consiste à la participation aux escortes, aux honneurs au chef de l'Etat, à ses hôtes et aux cérémonies. Le combat quant à lui consiste en la garde du chef de l'Etat, la protection des palais et résidence, de sa famille et de ses hôtes[2].

Sur le plan organisationnel, la garde présidentielle intègre les trois corps mixtes à savoir l'armée, la police et la gendarmerie. Ceux-ci sont constitués en unité spéciale qui compose la Direction de la Surveillance Présidentielle (DSP). Il s'agit de la surveillance des édifices, de l'environnement présidentiel et de la personne du président. L'unité spéciale de la police est directement rattachée au cabinet de la Délégation générale à la sûreté nationale, elle-même étant rattachée au Secrétariat général de la présidence de la République. Ces unités sont logées dans des quartiers spécifiques et ont un devoir de réserve.

Pour ce qui est de la formation, la garde présidentielle et notamment la protection rapprochée du chef de l'Etat est un corps d'élite dont les méthodes sont hérités d'Israël, notamment le Mossad. Cette préférence à l'endroit d'Israël serait due à la représentation d'efficacité dont est auréolée cet Etat. La garde présidentielle contrairement aux autres corps possède des moyens logistiques importants à savoir les chars, les véhicules blindés, les canons et autre matériel de guerre comme les motos de gros calibre. La Direction de la Sécurité Présidentielle constitue une autre structure spécialisée avec d'énormes moyens matériels et financiers[3]. Elle bénéficie d'une logistique et d'une armada considérables: des véhicules tactiques, du matériel numérisé de l'espace de bataille, des véhicules *polaris magnum 5000,*

[1] Certains enquêtés racontent que les gardes faisant partis de la garde républicaine du président Ahidjo étaient des individus au teint très sombre, avec des visages taillés par des balafres, originaires le plus souvent du nord Cameroun, fief présidentiel, mais aussi, ils étaient considérés comme étant plus enclins à l'endurance et au sacrifice. Ils étaient amputés de leurs attributs masculins. Ils subissaient ainsi cette castration physique pour des raisons d'efficacité, de disponibilité et de bravoure.

[2] La garde présidentielle a une symbolique des poings fermés qui renvoie à l'exécution des missions de cœur au près du chef de l'Etat.

[3] Ela, (P.), op. Cit., p. 22.

des patrouilles de combat antichar à moyenne portée, des véhicules de type commando israéliens, des artilleries sol-sol, des appareils aptes à diriger des feux d'appui direct, etc[1].

Troisièmement, la mise en œuvre de la politique de sécurisation du président de la République se perçoit à chaque sortie présidentielle, lors des visites et des sommets des chefs d'Etats et de gouvernements. Il existe un périmètre sécuritaire qui suit l'itinéraire de la présidence de la République situé à la périphérie de la ville jusqu'à l'aéroport international se trouvant à l'autre extrémité de la ville, en traversant le centre de la ville de part en part. Cet axe constitue également la porte d'entrée et de sortie de la ville de Yaoundé. Cet itinéraire est donc bouclé par des forces de police, chargées d'arrêter la circulation ordinaire, de procéder à la protection du cortège présidentiel. Les effectifs sont constitués pour la plupart de fonctionnaires de police, de commissaires de police, de commissaires divisionnaires etc. Ceux-ci sont placés soit sur la voie publique, soit perchés sur les toits, les façades ou les fenêtres des bâtiments environnants[2]. D'après Célestin Lingo, « les routes sont barrées à Yaoundé à chaque sortie présidentielle. Les militaires se postent sur notre balcon, (au quartier Mvog Mbi qui se trouve sur l'itinéraire présidentiel), ils nous ordonnent de déplacer les voitures, de verrouiller les portes et de rester dehors. Ceci dans l'intention de montrer que le peuple applaudit le président qui passe et qu'il est avec lui. Il est arrivé qu'un coup de feu parte de notre balcon pendant que le cortège du Premier ministre du Japon se dirigeait vers l'aéroport. S'il n'y avait pas eu les enquêtes, on aurait pu dire que les journalistes du *Messager* avaient commandité un assassinat. Tout ceci crée l'insécurité. On a comme l'impression qu'on est à l'époque du maquis. Les gens ne peuvent même pas descendre dans la rue pour se plaindre de quelque chose. Cette « sécurocratie » est néfaste pour les citoyens et pour l'économie. Car sur tout cet axe les commerces doivent fermer des heures avant et après les passages présidentiels »[3]. Ces mesures de sécurité sont aussi visibles lors des grandes cérémonies telles que le défilé du 20 mai. Tous les logements, magasins etc. environnants sont vidés quelques jours avant la cérémonie. Ils sont ainsi pris d'assaut par les militaires qui montent la garde[4]. Certains pensent que les mesures de sécurité prises lors du défilé du 20 mai 2006 sont sans précédent dans l'histoire sécuritaire du Cameroun. Ceci est d'autant plus significatif que le pouvoir en place est entré dans une logique de pérennité. Pour certains, il s'agit des mécanismes de protection d'une fin de règne.

---

[1] Ces informations sont issues du défilé du 20 mai 2006, Cameroon Radio and Television, (CRTV), Yaoundé.
[2] Pour des raisons de sécurité intérieure, nous ne saurons en dire davantage.
[3] Célestin Lingo, journaliste, entretien du 9 mars 2006 à Yaoundé.
[4] Nous ne pouvons analyser davantage ce système de sécurité pour des raisons liées au secret défense.

Dans ce contexte, l'idée de tentative de coup d'état traverse toute l'histoire politique du Cameroun. Celle de la sécurité présidentielle est émaillée de tentatives de coup d'état. Ces tentatives sont aussi inscrites d'une part dans l'ordre de la matérialisation de la contestation ou de la volonté de conquête du pouvoir par la force. D'autre part, elles procèdent de l'imaginaire, de la production, de la psychose sécuritaire. Il s'agit ici de la sécuritisation, c'est-à-dire la fabrication politique d'une rumeur ou d'une intention de tentative de coup d'état en un problème de sécurité de l'Etat.

Ainsi, la période qui précède la tentative de putsch du 6 avril 1984 est aussi riche de tentatives véritables et parfois d'obsession ou des tentatives de putsch. Durant la crise de succession qui oppose le président Biya au président Ahidjo, le 3 mars 1983, une rumeur se répand sur l'accident d'un blindé de la garde républicaine non loin des lieux de la cérémonie que préside le président Biya. Un sous-officier d'origine « nordiste »[1] prend les commandes du blindé apparemment sans ordre de mission, contrairement au règlement militaire lorsqu'il s'agit de la sortie d'une arme d'assaut. Le blindé était tombé dans un ravin et le sous-officier avait été grièvement blessé. Quoiqu'on ait expliqué que celui-ci faisait des essais, la rumeur courait qu'il s'agissait d'une opération montée pour attaquer le cortège présidentiel. Une enquête sera ordonnée et le soldat meurt quelques jours plus tard à l'hôpital de la garnison militaire à Yaoundé sans avoir parlé. Lors du défilé du 20 mai 1983, un gendarme « sudiste » fait observer à un officier « nordiste » que l'étui de son arme est ouvert contrairement au règlement. La sécurité militaire et la sécurité présidentielle sont informées de cet incident et ouvrent une enquête. Avant les conclusions de l'enquête, l'opinion va déclarer qu'un officier nordiste voulait attenter à la vie du président de la République. Le 30 juin 1983, le président Biya préside la cérémonie de remise des épaulettes à une promotion d'élèves officiers de l'Ecole Militaire Interarme. On se dit que ce dernier était en possession d'informations selon lesquelles on pourrait attenter à sa vie au cours de cette cérémonie. Des dispositions particulières sont prises à cet effet[2]. La tentative de putsch du 7 août 1983 et celle du 6 avril 1984 marquent ce qui sera qualifié comme une atteinte à la sécurité de l'Etat[3]. Entre 1988 et 1989 une tentative de coup d'état est orchestré dit-on par les services secrets français. Le but est de sanctionner le pouvoir pour s'être rapproché des services secrets israëliens[4].

---

[1] La mise en exergue de l'origine « nordiste » du soldat marque le conflit qui s'établit entre le nord (région du président Ahidjo) et le sud (région du président Biya) autour de la question du pouvoir.
[2] Henri Bandolo, Africa n° 154, octobre 1983, in *l'œil du Sahel*, n° 196 du 10 avril 2006.
[3] Sur cette problématique, lire, la section II sur la sociogenèse de l'ordre et de la sécurité au Cameroun, chapitre I de la deuxième partie.
[4] Sur cette question, lire la section II sur l'action publique sécuritaire et construction de l'Etat, chapitre III de la deuxième partie.

Au fond, les tentatives de coup d'état ont permis, en plus de l'héritage et des acquis de la répression de renforcer et de durcir les mécanismes de sécurité. Ce qui aboutit à la surprotection du président de la République. Celle-ci débouche sur la minimalisation de la sécurité publique et la maximalisation de la sécurité présidentielle. La surprotection du président de la République démontre donc les carences d'un système politique, le manque de légitimité présidentielle et l'édification d'un sur homme. Dans ce contexte, la sécurité est ainsi vidée de sa substance et permet de créer une distance entre la classe dirigeante et le peuple. Dans un système présidentialiste et autoritaire, la sécurisation du président de la République reste une mission fondamentale qui transcende même la sécurité publique, en tant que ce dernier représente la clef de voûte du système. Elle demeure le fondement même de l'Etat parce que le chef de l'Etat représente le cœur de tout le système.

&II Sécurisation de l'« Etat utile » et insécurité comme sanction des « territoires indociles »

La sécurité relève ici d'une modalité de gestion et d'une ressource politique. D'une part, elle aboutit à une constitution géopolitique des villes et du pays. Dans ce cas, l'insécurité constitue une sanction pour certains territoires considérés comme « indociles » à l'ordre en vigueur. Tandis que la sécurité qui est octroyée à certaines catégories sociales et à certains territoires marque le régime de privilège et de différentiation entre dominants et dominés. L'offre de sécurité est aussi une manière de contrôler l'électorat et les populations. A cet égard, le rationnement de cette offre suppose le contrôle de l'espace politique et social. Il s'agit d'étudier *primo* la différenciation sécuritaire qui s'opère suivant les quartiers et suivant les deux principales villes en l'occurrence Yaoundé et Douala. *Secundo*, il est question de voir les différences sécuritaires entre les élites et les populations. *Tertio*, l' « archipellisation sécuritaire » met en évidence la distribution de la sécurité selon l'importance de certaines zones.

En premier lieu, suivant la constitution urbaine, certains quartiers sont plus sécurisés que d'autres. Bastos, quartier résidentiel de Yaoundé qui abrite les représentations diplomatiques connaît un traitement privilégié en matière de sécurité. Les sociétés privées de sécurité tels Wackenhut et Africa Security s'y déploient. Bastos est donc quadrillé est constitue un îlot de sécurité ou un « périmètre sécuritaire » au milieu d'une agglomération

non sécurisée. Toutefois, les avis sont mitigés. D'après un enquêté, « Bastos n'est pas aussi sécurisé que les autres quartiers. Ce sont les vigiles qui donnent l'impression de la sécurité ». Ceci est dû au fait de la coupure entre d'un côté les représentations diplomatiques qui appellent une sécurité plus accrue et de l'autre les résidences privées qui n'interpellent pas l'Etat de la même manière. Ce qui fait appel à une sécurisation à géométrie variable.

La différenciation sécuritaire qui relève de la distinction des quartiers opère également dans le contexte des agglomérations et conduit au cloisonnement des villes et des quartiers. La couverture sécuritaire en termes d'infrastructures, d'équipement et de personnel diffère selon que l'on est dans la capitale politique ou dans les autres villes. La fourniture sécuritaire allouée à la ville de Yaoundé est nettement plus considérable que celle des autres villes. Car Yaoundé représente toute l'importance stratégique du fait qu'il s'agit de la capitale politique. Ce qui signifie qu'il est le siège des institutions. Il abrite également toutes les représentations diplomatiques et les élites internes nationales et expatriées. De ce fait, il nécessite un contrôle accru au détriment des autres villes. Toutefois, ces prestations sécuritaires ne s'appliquent pas à toute la ville. La carte sécuritaire de la ville de Yaoundé montre ainsi des îlots de sécurité tels que Bastos, le quartier Golf où résident les « nouveaux riches » et une partie de l'establishment, Etoudi (tout le périmètre de la présidence de la République), etc. Dans les quartiers résidentiels, on rencontre des poches de sécurité, notamment avec un périmètre de sécurité qui couvre les zones habitées par les hauts responsables de l'Etat. Il est aussi fréquent qu'un quartier soit divisé en deux. Par exemple Bastos, réputé sécurisé ne l'est pas totalement, car le petit périmètre qui abrite une population autochtone, démunie est laissée à l'abandon.

En outre, on assiste de plus en plus au dépeuplement des nouveaux quartiers résidentiels (malgré les investissements en termes de villas cossues) qui abritaient jusqu'à lors certains membres de l'establishment. Ceux-ci regagnent désormais le quartier Bastos. Ils essayaient encore de se sécuriser dans ces quartiers grâce aux services privés de sécurité. Cependant, de manière rationnelle, l'offre sécuritaire de Bastos reste supérieure à celle des autres quartiers à cause de sa configuration en termes d'installation de représentations diplomatiques. En plus, même si leurs logements dans ces nouveaux quartiers constituent de véritables sanctuaires, (clôtures et portails surélevés et gigantesques, bergers allemands, vigiles avec talkies walkies etc.), les routes qui mènent chez eux sont parfois des repères des bandits. Ils sont donc obligés de se barricader chez eux au crépuscule. En plus, si leur périmètre est plus ou moins sécurisé, le reste du quartier ne jouit pas de la même prérogative. Contrairement aux autres quartiers, le banditisme à Bastos diffère de celui pratiqué dans les autres quartiers. Il s'agit d'une professionnalisation des bandits qui opèrent sporadiquement

avec des armes automatiques, même si les patrouilles de police et les rafles nocturnes sont récurrentes. Par contre, dans les autres quartiers, les bandits se déploient avec des machettes, ou les armes blanches, de manière intempestive, etc.

Aussi, la sanction des territoires indociles s'adresse-t-elle à certains quartiers. Par exemple, les quartiers Obili, Etoug Ebe sont longtemps restés dans l'enclavement car il s'agit des quartiers à forte concentration de populations anglophones qui constituent le fief du SDF. Ils seront désenclavés dit-on, grâce aux fonds alloués par le programme Pays Pauvre Très Endetté dont bénéficie le Cameroun. Lorsque la pression de l'insécurité est trop forte, les forces de l'ordre peuvent procéder au démantèlement de certains quartiers réputés dangereux comme la Briqueterie, Ntaba Nlonkak, Madagascar, Nkomkana, Melen, Mvog Ada, Mvog Mbi, Mokolo, Elig Effa, etc. Ces opérations sporadiques n'ont pas pour objectif la sécurisation de ces quartiers, mais elles servent plutôt à contenir le grand banditisme et la criminalité de peur que ces fléaux ne se propagent dans les autres espaces et ne mettent en mal l'équilibre de l'Etat. Ces actions fugaces peuvent aussi avoir lieu en période électorale afin d'assainir l'espace urbain. En plus, il s'agit des mesures de rétribution et de la « magnanimité des dirigeants soucieux de la sécurité »[1]. Cette magnanimité s'étend jusqu'aux prisonniers. La réduction de peine, la grâce présidentielle touche tout le monde. Néanmoins, « La grâce sert à grossir les rangs des malfaiteurs dans les rues[2].

On constate également la recrudescence de l'insécurité dans la ville de Yaoundé depuis le début de l'année 2006. Un enquêté nous a dit avoir été victime de deux agressions consécutives la même nuit. De plus en plus, il est question des gangs de bandits armés qui tirent en plein jour. Il se dit que le meneur d'un de ces gangs serait un ancien militaire. Les bandits de la ville de Yaoundé se sont arrimés sur le mode opératoire des ceux de Douala. Ils donnent rendez-vous aux habitants des quartiers avec ordre d'amasser tous les biens et de les mettre à la disposition des bandits et avec interdiction formelle d'appeler la police. Les habitants racontent qu'ils exercent parfois la violence dans les maison, viols, crimes etc[3]. Certains enquêtés pensent que la recrudescence du banditisme relève d'une tactique de la part de ces entrepreneurs de l'insécurité. Ils espèrent par exemple que la pression de l'insécurité à Yaoundé permettra de révoquer l'actuel Délégué général à la sûreté nationale Edgar Alain Mebe Ngo'o. Un enquêté nous a révélé qu'il n'est pas un « sécurocrate ». Pour cet enquêté

[1] « La magnanimité »est un terme suvent utilisé par les thuriféraires du régime.
[2] *Chronique Hebdo*, 01 février 2000.
[3] Sur cette question, se référer au paragraphe suivant.

« il n'est pas exclu qu'on s'attaque au personnel diplomatique dans les prochains jours »[1]. Contrairement à la plupart des délégués généraux à la sûreté nationale tels que Gilbert Andzé Tsoungui, Jean Fochivé ou Minlo Medjo qui ont servi à mettre en place le système sécuritaire, l'actuel DGSN est un administrateur, voire un bureaucrate. Cette différenciation entre les administrateurs est les « sécurocrates » se traduit donc par la longue tradition de la répression du maquis. Dans le même ordre d'idées certains enquêtés pensent que Amadou Ali alors Ministre de la défense a eu une influence prépondérante dans la lutte contre le grande criminalité. De ce fait, le phénomène de « coupeurs de route » a connu une décroissance vers les années 2000. L'action des bandits agit donc indirectement, parfois directement comme un groupe de pression sur les décideurs politiques.

Pour ce qui est de la différenciation sécuritaire entre les villes, Douala, en temps que deuxième ville du pays et capitale économique est presqu'abandonnée sur le plan sécuritaire[2]. Pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans cette ville de plus de deux millions d'habitants, les forces de sécurité (police, gendarmerie et services de renseignements) sont presque démunies: carburant insuffisant, parc automobile désuet. Les services de renseignement du Wouri ne possèdent pas beaucoup de moyens: un seul véhicule d'occasion a été octroyé. Les commissariats manquent de tout, aucun véhicule, aucune moto, aucun moyen matériel pour les surveillances et les filatures[3]. Au vu de ces limites, des gangs de malfrats s'emparent des quartiers entiers. Ceux-ci laissent des rendez-vous aux habitants en leur indiquant parfois l'heure à la quelle ils vont arriver. Les habitants doivent apprêter tous les biens matériels qu'ils possèdent avec interdiction d'alerter la police. Cette dernière est presque impuissante face à cette insécurité. La ville de Douala est quasiment sanctionnée par le gouvernement du fait qu'il s'agit d'un des fiefs de l'opposition qui abrite pour la plupart des hommes d'affaires. Ces derniers sont le plus souvent originaires de l'ouest du Cameroun et sont réputés plus hostiles au pouvoir. Cet antagonisme est lié au problème ethnique en l'occurrence le « problème Bamiléké » qui détermine les rapports politiques et sociaux. Cet antagonisme semble opposer ce groupe primaire et les autres groupes au Cameroun[4].

---

[1] Entretien, avril 2006, Yaoundé.

[2] Le président Biya en visite à Douala (symbole de désordre politique), durant la période de transition défie les habitants de cette ville et surtout les opposants politiques en disant avec emphase « Me voici donc à Douala » après les ovations il réitère « me voici à Douala, porteur d'un message… ».

[3] Ela, (P.), op. Cit, p. 22.

[4] L'une des manifestations de cet antagonisme a été la nomination d'un archevêque de l'ethnie Bamiléké Mgr André Wouking dans l'archidiocèse de Yaoundé. Les populations de l'ouest qui se rendaient à la cérémonie d'investiture ont été menacées par certaines populations du centre, notamment les Eton. Certains notables Bëtis de la ville de Yaoundé en l'occurrence le maire de Yaoundé Emah Basile déclarait lors du discours « les populations de Yaoundé ne vous pardonneront pas ».

Cette ville a servi de terreau aux revendications démocratiques des années 90 qui ont conduit à délégitimer davantage le pouvoir en place. Elle constitue un danger pour le régime. A cet effet, l'inaction de l'Etat à Douala en matière de sécurité publique après la période de démocratisation contribue donc à la mise en œuvre d'une politique de parcellarisation sécuritaire. Car le pourrissement de la situation sécuritaire à Douala traduit l'éloignement du centre névralgique de l'Etat. Il contribue aussi à sanctionner cette ville du fait de son opposition au régime et à contraindre les habitants de Douala à demander grâce aux autorités afin que ceux-ci puissent intervenir dans le rétablissement de l'ordre. Ce que le gouvernement fera en partie avec la mise en oeuvre du commandement opérationnel.

Dans une autre dynamique, l'impact des médias, les turbulences démocratiques, les sanctions gouvernementales à travers le commandement opérationnel amènent la ville de Douala à s'inscrire dans une logique d'expertise et de professionnalisme en termes de grands banditisme avec des kidnappings s'accompagnant de demande de rançon, des prises d'otages et l'utilisation d'un matériel sophistiqué[1]. De manière générale, cette ville est rentrée dans des logiques d'insoumission et de dissidence à l'égard de l'ordre public. L'informalisation, le détournement et le contournement des services publics sont des usages quotidiens des rapports entre l'administration et les citoyens. Par exemple, l'Etat procède au recouvrement forcé des créances publiques. Les factures d'électricité sont rarement payées, encore faudrait-il qu'elles soient distribuées car on observe une distribution anarchique et informelle des installations électriques, le plus souvent faites par les citoyens eux-mêmes. Dans ce cas, les autres grandes agglomérations ne bénéficient guère des mêmes prestations sécuritaires que la ville de Yaoundé du fait qu'elles ne représentent pas non plus un enjeu majeur pour le pouvoir. Ainsi, la rhétorique politique du « Tant que Yaoundé respire, le Cameroun vit »[2] révèle tout l'intérêt stratégique de cette ville. Tandis que le reste du pays était soumis aux villes mortes et à la désobéissance civile, le fait pour Yaoundé d'avoir une paix relative en tant que bastion du pouvoir donne dans ce sens, au Cameroun d'exister.

Dans le même ordre d'idées, seules les villes « potentiellement dangereuses » par exemple les villes anglophones notamment Bamenda soumises à des tentatives sécessionnistes connaissent un contrôle plus ou moins accru en fonction des crises ou des revendications politiques. La sécurisation ne concerne pas la sécurité publique, mais elle est

[1] Certains bandits possèdent les talkies walkie de la police leur permettant d'obtenir les renseignements de la police.

[2] Extrait du discours du président Biya, *Cameroon Tribune*, 10 octobre 1991, p. 4. Ce discours est tenu à Yaoundé après le tour des provinces qu'effectue le président Biya, durant la conjoncture politique des années 90. Il s'agit pour le pouvoir de réaffirmer « l'autorité de l'Etat » presqu'évanescente.

davantage tournée vers les renseignements généraux. Il s'agit ici d'instaurer l'ordre étatique en vigueur qui semble vacillé dans ces régions.

En deuxième lieu, la sécurisation des élites, obéit à plusieurs modalités. D'une part, certains hauts fonctionnaires et/ou ministres s'inscrivent aussi dans une logique de présidentialisation de leur sécurité. Ils possèdent une véritable escorte et un cortège pour leur sécurité personnelle. Il s'agit pour eux de renforcer leur garde et leur protection personnelle qui incombe normalement à l'Etat de par leur rang et suivant le protocole d'état. Ce renforcement de la sécurité personnelle relève de l'illégitimité de certains des administrateurs et de leurs rapports conflictuels avec les citoyens. En plus, cette sécurisation traduit le fait que certaines élites sont contestées par la population de par leur gestion gabégique d'un côté. D'un autre côté, le fossé qui se creuse de plus en plus entre les dominants et les dominés en termes captation des ressources et des deniers publics vient conforter cette tendance à l'auto-sécurisation. Elle représente enfin une démonstration de force, de pouvoir et un transfert psychologique qui se traduit par la volonté de certaines élites à s'assimiler ou à être élevées au rang de président de la République grâce à l'atout et à l'enjeu sécuritaire. D'autre part, certains apparatchiks ne pouvant bénéficier des avantages de la sécurité présidentielle, ni ne rentrant dans le protocole d'Etat, sont obligés de se sécuriser grâce à certaines prestations de la police ou à travers les services des compagnies privées de sécurité. Certaines personnalités économiques (hommes d'affaires, opérateurs économiques) ou civiles (directeurs généraux, présidents directeurs généraux, etc.) louent quelques fois les services de la police[1]. Dans certains quartiers dits résidentiels, les habitants se cotisent pour s'offrir une fourniture sécuritaire. Dans ce cas, ces quartiers et certains particuliers ont droit aux patrouilles nocturnes de police. Il ne s'agit pas ici d'un système de proximité de la police mais d'une couverture sécuritaire policière moyennant de l'argent.

Par contre, les autres élites, hommes d'affaires et/ou la classe moyenne ont recours aux compagnies privées de sécurité qui fournissent également une couverture sécuritaire. L'entreprise privée DAK security offre des prestations par individu à hauteur de 100 000 francs cfa par mois et par vigile. Les accessoires tels que le système d'alarme coûte 40 000 francs cfa et le coût des talkies walkie s'élèvent à 13000 francs cfa par mois[2].

La discrimination de l'offre sécuritaire s'adresse aussi au personnel politique appartenant à la catégorie « opposants ». La période de transition démocratique a fait naître

[1] C'est le cas de certains individus se définissant comme faisant partis du « sérail » à l'exemple Ava Ava Emmanuel, ancien député, aujourd'hui décédé, proche du pouvoir se déplaçait avec une escouade de policiers pour sa sécurité privée.

[2] Entretien avec un agent de la société privée de sécurité DAK Security, avril 2005, Yaoundé.

une autre forme de sécurisation qui s'organise autour des milices. Ceux-ci couvrent la sécurité des partis politiques et des hommes d'affaires. En plus, cette différenciation sécuritaire ne touche pas seulement les catégories et les classes sociales, elle s'adresse aussi aux individus. Ainsi, le 4 février 2000 la télévision nationale a montré un individu appréhendé parce que la victime avait appelé le Délégué général à la sûreté nationale après coup[1]. Les victimes ne pouvant avoir accès au DGSN sont livrées aux tracas de la police.

En troisième lieu, l'« archipellisation » sécuritaire s'applique également à des entités territoriales à l'instar de certains pôles qui sont des points névralgiques du pipeline tchado camerounais. Certaines zones de Douala sont ainsi sécurisées du fait que cette ville abrite le siège de la COTCO (Cameroon Oil Transport Company) où transite le matériel de chantier. Kribi quant à lui représente un enjeu de par le fait qu'il est le terminal de stockage et de déchargement. La protection du pipeline à travers les sites économiques privilégiés que sont Douala et Kribi marquent donc le désenclavement sécuritaire d'un côté et l'isolation sécuritaire du reste du pays d'un autre côté.

En somme, on assiste à une « archipellisation » de la mise en œuvre des politiques de sécurité. Le maillage territorial qui avait constitué l'une des forces des politiques de sécurité du régime du président Ahidjo ne fait plus sens aujourd'hui. La sécurité n'est pas un bien commun, son allocation s'effectue de manière discriminatoire et au profit des élites. L'Etat devient par ce fait un « Etat auto-géré ». L'« hypothèse de l'Etat auto-géré signifie que le gouvernement est plus intéressé par le bien-être des agents de l'Etat qui le contrôlent *de facto*, que par celui de la population dans son ensemble »[2]. Un enquêté nous dira à propos « Au Cameroun la sécurité de l'Etat se réduit à celle des hommes qui représentent cet Etat ». En clair, il s'agit d'une sécurité à géométrie variable suivant les zones urbaines à intérêt stratégique ou non, suivant les quartiers résidentiels ou non et d'après son rang social et les ressources dont on dispose pour se payer les services des entreprises privées de sécurité. La manipulation de la sécurité se traduit par l'instauration d'un système élitaire et présidentiel de sécurité d'une part et l'« insécurisation » publique d'autre part. Ce mode opératoire qui consiste à contrôler l'insécurité s'exerce aussi dans le cadre institutionnel.

[1] *Chronique Hebdo*, op. Cit.
[2] Azam, (J.P.), « L'Etat autogéré en Afrique », in *Revue d' Economie du Développement*, n° 4, pp. 3-13.

Section III « Désécurisation » politique entre désétatisation et étatisation

Le processus de « désécurisation » permet d'appréhender la fabrique de l'Etat à partir de son apparente déliquescence. L'Etat se recompose et se reconfigure malgré les tribulations auxquelles il est soumis. Si des dysfonctionnements semblent obérer son autorité et sa puissance, ceci participe davantage à sa reconstruction qu'à sa destruction. A ce titre, la « désécurisation » politique traduit les différents processus politiques et institutionnels qui sont assujettis à la logique de l'insécurité, celle-ci pouvant être le fruit de l'incertitude ou du calcul politique. Dès lors, la tension de cette étude réside dans la dialectique entre processus de désintégration sécuritaire et politique et processus d'étatisation. Pour appréhender le phénomène de « désécurisation » politique, il revient d'abord de saisir la corrélation entre processus politique et insécurité. L'objectif fondamental étant de voir comment les fins de période de crises politiques donnent naissance au phénomène d'insécurité. Ensuite, il s'agit de comprendre l'articulation entre insécurité et « détotalisation » du champ politique. La préoccupation majeure est de rendre compte des perturbations (causées par l'insécurité de la transition démocratique et de la post transition) qui interviennent dans le champ politique. Enfin, il convient de mettre en relation les modes de gestion politique et l'insécurité politique et institutionnelle au Cameroun. En d'autres termes, il est question de voir comment les dirigeants politiques procèdent de l'insécurité comme d'une modalité de fonctionnement et de délibération politiques.

&1 Dialectique entre processus politique et insécurité

La trajectoire des mutations de la dialectique sécurité-insécurité présente des périodes liées aux changements politiques. Les périodes que l'on pourrait considérer comme des périodes post conflits inaugurent un léger relâchement politique qui devient propice aux violences sociales, se manifestant par le grand banditisme et la grande criminalité. La première période concerne la post-rébellion. La seconde quant à elle se traduit par l'après putsch. Enfin, la troisième est marquée par la post transition.

En premier lieu, lorsque le maquis prend fin vers la fin des années 70, on assiste à un déclenchement de la criminalité violente et économique. Ce sera l'époque qui a vu naître ceux que les annales de la police vont qualifier de grands bandits comme « Essono ». L'Etat institue les ordonnances de 1972 portant sur le grand banditisme, avec une répression forte en matière de vol avec effraction. La fin de la répression de la subversion crée un vide politique

et social. Car la répression qui avait constitué l'essence et le sens politiques se voit désormais vidé de son contenu. Dès lors, le grand banditisme semble pallier ce vide. La nouvelle action politique est de s'atteler à lutter contre ce nouveau fléau jusque là éteint par la lutte contre la subversion.

En second lieu, l'alternance politique de 1982 s'accompagne d'une violence socio-politique incarnée par le putsch de 1984. Le vide politique créé depuis la fin des années 70 et le début des années 80 est désormais comblé par la répression des putschistes et des proches ainsi que la radicalisation du régime et la tentative de pacification du champ politique. Cette radicalisation se manifeste par le discours de fermeté du président Biya au lendemain du putsch. Il dit à propos : « j'ai décidé, avec plus de détermination et de fermeté que jamais, de prendre un certain nombre de mesures tendant à préserver mieux que par le passé, la sécurité, la paix et l'unité nationales. Ainsi, en dehors de diverses mesures d'ordre militaire, administratif et politique, et au terme d'une enquête dont les conclusions sont attendues, les responsables du coup d'état seront sans délai traduits devant le tribunal militaire, afin d'être jugés et punis conformément à nos lois et à l'extrême gravité de leur forfait. Les mesures d'ordre militaire, administratif et politique à intervenir tendront à renforcer davantage les différents services de sécurité, de renseignement et de maintien de l'ordre, à améliorer leur fonctionnement, à assurer un encadrement et une mobilisation politiques plus efficace du pays par l'Union Nationale Camerounaise. Ainsi, notre pays entend résolument demeurer un Etat fort, apte en toutes circonstances à maintenir hors d'état de nuire les ennemis jurés de la République et du Cameroun… ». Après cette radicalisation, on assiste à l'assouplissement des mesures politiques. Le 28 juin 1986 se tient le 1er congrès ordinaire du RDPC. Au cours dudit congrès le Président P. Biya annonce l'ouverture de la compétition politique à l'échelle du multipartisme.

En troisième lieu, la période 90 qui marque la libéralisation politique est aussi précédée d'un vide. Le politique allie autoritarisme et tentative de démocratisation. La décompression autoritaire s'accompagne donc d'une ouverture politique partielle imposée par des contraintes endogènes et exogènes et d'une reconduction de la légalité d'exception. La fin des années 90 quant à elle détermine la période post transition et la consolidation autoritaire. On aboutit sur le plan économique à l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs sociaux que sont les « feymen » ainsi qu'à la montée fulgurante de la grande criminalité et du grand banditisme.

Finalement, la dialectique sécurité-insécurité décrit les crises politiques à l'œuvre au Cameroun. Elle souligne en particulier le paradoxe qui existe entre gestion de la crise

politique et montée des phénomènes de grand banditisme et de grande criminalité. A cet effet, les crises politiques (en l'occurrence la rébellion, le putsch, la transition démocratique) politisées comme des problèmes touchant à la survie de l'Etat, sont résolus par la répression et la coercition. Autrement dit, malgré les mécanismes coercitifs qui accompagnent leur résolution, on constate néanmoins l'émergence de ces deux phénomènes. Comme si la répression les nourrissait. Toutefois, ceci s'explique par le fait que toute l'action politique est canalisée vers la résolution des « problèmes d'Etat ». Par conséquent, il se crée un vide politique et social que viennent remplir le grand banditisme et la grande criminalité. En plus, les citoyens aguerris à la violence politique en période de conflit semblent exercer une certaine revanche sur l'Etat. Au demeurant, le vide politique post-conflit qui alimente ces phénomènes traduit l'essoufflement de l'Etat obnubilé par l'éradication des crises politiques. Si aujourd'hui l'amplification de l'insécurité semble traduire le désarroi des masses, l'effritement des liens sociaux, le délitement social, la capitalisation des ressources, la recherche d'une position sociale, la « revanche des dominés », elle exprime également un mode d'expression du vide politique et social post conjoncturel.

&2 Insécurité et « détotalisation » du champ politique au Cameroun

L'insécurité consécutive à la transition démocratique nous situe dans une période de désenchantement politique. Elle s'obverse à travers la libéralisation politique qui place désormais le pouvoir à l'épreuve de l'opposition. La période de décompression autoritaire est porteuse d'une autre modalité de gestion politique qui se manifeste par la tentative d'éradication de l'opposition politique considérée comme un facteur de désordre et d'insécurité. Dès lors, il s'agit de rendre compte des stratégies et des tactiques politiques mises en œuvre par le pouvoir en place afin de procéder au contrôle du champ politique malgré les mutations opérées par l'introduction de la démocratisation. Du fait qu'elle est incontournable, l'appareil politique met en oeuvre des logiques de contournement et de verrouillage politique. Les dirigeants s'attellent donc à produire des pratiques qui perpétuent le régime antérieur à travers des stratégies politiques diverses telles l'instrumentalisation du « changement politique » par le contournement de l'essence fondamentale du multipartisme par exemple, la récupération politique de la société civile, la maîtrise et l'introduction des transfuges dans les médias, la gestion des villes comme Douala et la conduite des manœuvres électorales. Tout ceci traduit la logique de continuité des mécanismes autoritaires.

Premièrement, le changement opéré en 1982 par le président Biya en termes de « rigueur et moralisation » relève d'un calcul politique. Il ne s'agit pas d'une finalité éthique, d'assainissement, de transformation des mœurs, il a plutôt pour but de délégitimer l'ancien régime. Ce changement est une ressource politique, car introduire la logique morale entraîne l'adhésion globale et ne souffre d'aucune contestation. Ce qui permet d'asseoir une certaine hégémonie. De même que le changement initié aujourd'hui avec la lutte contre la corruption obéit aussi à ces logiques. La moralisation est un enjeu politique qui introduit le consensus malgré les contre performances économique et politique. Elle a pour objet de faire rentrer les adversaires dans l'espace de consensus.

Cependant, le changement politique de la période démocratique est considéré comme un désordre politique. Le pouvoir met donc en place les modalités de survivance de l'ancien régime. Par exemple à Rey Bouba, les dirigeants acceptent les élections concurrentes et en même temps, lorsque celles-ci se soldent en sa défaveur, ils acceptent les méthodes antidémocratiques, voire la violence qui aboutit à l'élimination physique des adversaires politiques[1]. Le multipartisme requiert dans ce contexte un double enjeu. Il représente une sorte de perturbation dans un contexte jadis de parti unique, de refus de la compétition politique et de pensée unique. Dans une logique contraire, le multipartisme intégral est une tactique politique qui permet l'éclatement et la fragilisation des partis émergents. Le parti dominant va parfois s'employer à créer des partis périphériques qui servent les intérêts du parti au pouvoir. Ils sont en fait des prolongements du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC). Leur fonction essentielle est de fragmenter le champ des partis. Cette fragmentation laisse le multipartisme vide de toute substance. Le multipartisme qui semblait préjudiciable à l'ordre politique, avec la concurrence qu'il introduit, étant donné qu'il est devenu inéluctable, le pouvoir est obligé de s'en accommoder. Il se l'approprie

[1] Lors de l'élection législative de mars 1992, la circonscription électorale du Mayo Rey, à la quelle est rattachée le lamidat de Rey Bouba se voit courtisée par le RDPC, parti au pouvoir et l'UNDP parti d'opposition. Ce dernier obtient les 3 sièges en compétition au détriment du parti au pouvoir. Le pouvoir féodal que détient le laamido de Rey Bouba se sent menacé par la libéralisation politique. Ayant le pouvoir de vie et de mort sur ses sujets, le laamido s'attend à ce que ces derniers votent le RDPC par allégeance et par loyauté. La victoire de l'UNDP est due au vote sanction qui s'exprime moins à l'égard du RDPC qu'à la sanction à l'égard du pouvoir féodal. L'UNDP est alors instrumentalisé en vue de marquer une revendication d'ordre identitaire, communautaire et libérale. En outre, la sortie de tutelle et du joug féodal des populations de Mbang Rey a entraîné des représailles de la part du laamido. Les députés sont non seulement issus du parti d'opposition mais aussi ils sont les porteurs du mouvement de contestation et de revendication d'une autonomie vis à vis du lamidat. Le député Nana Koulagna sera interdit de séjour dans le territoire de Rey Bouba car il « revendiquait publiquement la libération des populations du Mayo Rey de l'emprise du laamido ». Le parlementaire Haman Adama élu en mars 1992 sera tué en 1996 par l'armée du laamido. Son camarade Nana Koulagna va également user de la violence et procède à des meurtres. Ce qui lui vaudra un emprisonnement à Garoua sans que son immunité ait été levée au préalable. Sur cette question, lire, Abé, (C.), « Conflit, violence et gestion/régulation de la transition politique en milieu rural au Cameroun: les autorités traditionnelles à l'épreuve des élites politiques dans le lamidat de Rey Bouba », Association Africaine de Science Politique, Ouganda, mars 2006, à paraître.

comme un mécanisme émanant de lui pour ensuite en faire une ressource politique dans le cadre de la rhétorique et de la grammaire politiques. Il s'en sert aussi pour faire éclater le champ politique afin de régner en maître. Cette pratique s'apparente à l'éclatement du champ politique opéré par la gauche mitterrandienne qui va procéder par l'émergence de l'extrême droite afin de fragiliser la droite en l'occurrence le RPR.

Deuxièmement, la société civile n'échappe pas à la capture du politique. Considérée dans une logique de l'*empowerment* en termes de « renforcement des capacités », à l'origine conçue comme un agent ou un vecteur des mutations, elle est désormais soumise au politique. Elle représente de ce fait une excroissance de l'Etat. Certaines organisations sont à la solde du RDPC. Dans cet ordre d'idées, certains créateurs des organisations sont en même temps des dirigeants politiques avec des habitus du champ politique. La société civile sert parfois à s'intégrer dans le champ étatique et même dans l'espace de capitalisation des ressources nationales et internationales. Les médias subissent également cette soumission. Les médias privés sont privés d'informations ou les moyens d'en acquérir leur sont refusés. Parfois certains journaux sont donc des prolongements de la presse d'Etat[1].

Par ailleurs, l'assujettissement de la société civile et de la société marque l'initiative politique de capture de la société[2]. Le peuple assujetti et son initiative de démocratisation reprise et récupérée par le pouvoir, l'effritement du champ politique (en particulier les partis politiques étant rentrés dans l'allégeance du pouvoir)[3] opéré, il reste à accaparer les élites. La capture des élites passe par les pratiques de gratification, de rétribution et la politique d'équilibre régional. La nature néo patrimoniale du système politique au Cameroun permet ainsi de pallier et de corriger les carences introduites par l'ethnicisme. Elle passe aussi par leur contrôle. L'une des modalités de ce contrôle est le non renouvellement des élites. Celui-ci s'exprime soit par la sanction des élites indociles, soit par un éloignement du champ du pouvoir, soit par la répression qui peut aller jusqu'à l'emprisonnement.

---

[1] Il se dit que le journal *Le patriote* aurait été créé par Jacques Fame Ndongo alors Conseiller à la présidence de la République. Ce journal privé avait pour but de faire l'apologie du régime.

[2] A la différence de Goran Hyden, qui parle de l'incapacité du nouvel Etat tanzanien à capturer la paysannerie, dans ce cadre, les paysans demeurent hors de portée de l'Etat, *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdeveloppement and uncaptured Peasantry*, London, Heinemann, 1980. *A contrario*, l'Etat tente ici de capturer la société.

[3] A ce propos, il se dit que les dirigeants des partis d'opposition auraient été amadoués par le pouvoir en place qui leur aurait offert une somme d'argent considérable.

Troisièmement, même si la ville de Douala reste délibérément dans l'insécurité et laissée à l'abandon sur le plan des infrastructures routières[1], sur le plan politique elle subit un contrôle politique de la part du pouvoir. Douala est une communauté urbaine à régime spécial[2]. Les Délégués du gouvernement près les communautés urbaines à régime spécial sont nommés par décret présidentiel. Car une élection pourrait permettre que soit introduites des personnes issues des ethnies « allogènes » dans l'espace de commandement qui est assigné aux élites locales. Contrairement aux délégués du gouvernement, les maires sont élus. Le fait de ne pas contrôler véritablement les élections (quoique quelquefois les fraudes soient possibles) a été préjudiciable au pouvoir. Lors des élections municipales de 1997, la plupart des communes reviennent au groupe primaire « anglo Bamiléké »[3]. Cette victoire de l'opposition à Douala crée des tensions car les groupes « autochtones » de Douala protestent parce qu'ils considèrent cette victoire comme une imposture. La constitution du 18 janvier 1996 introduit déjà des concepts d'« autochtonie » et d'« allogénie ». Dans son préambule, elle énonce que « l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi ». Dans le cas d'espèce, le concept d'« autochtonie » suscite des tensions. A l'issue de cette défaite du parti au pouvoir dans la plupart des communes, les dirigeants décident de changer les règles du jeu politique. Les listes vont être de plus en plus contrôlées. Certains candidats seront cooptés. La mairie représente une institution importante sur l'échiquier politique. Elle est incontournable dans la victoire aux élections. Le contrôle politique passe par la maîtrise de cette institution et des autres circonscriptions administratives (province, préfecture, sous-préfecture et district). Le changement des règles du jeu implique parfois qu'avant chaque grande échéance électorale,

[1] Quoique deuxième ville du Cameroun, capitale économique qui produit une part importante des ressources de l'Etat, les infrastructures routières sont presque toutes dégradées. Dans la logique des dirigeants, cette dégradation est l'œuvre du désordre de la période de transition démocratique. Dans la fièvre des revendications les jeunes procédaient à la pyromanie en brûlant des pneumatiques sur les routes, ce qui va accélérer cette dégradation. Depuis lors, cette ville est laissée à l'abandon et sanctionnée du fait de sa contestation à l'ordre établi. Se référer à la section précédente.

[2] La plupart des régions jugées stratégiques ont été érigées en communauté urbaine à régime spécial à l'instar de Douala, Yaoundé etc. Il s'agit d'éviter que le contrôle de ces villes ne revienne aux personnes hors allégeance au pouvoir. En plus, pour des questions ethniques, il reste opportun de laisser le commandement de ces villes à des ethnies « autochtones ». Le choix de l'ethnie seul ne suffit pas. Encore faudrait-il choisir le lignage le plus légitime. Dans ce contexte, la distribution du pouvoir s'opère d'après les ressorts traditionnels. Car le délégué du gouvernement n'est pas seulement un administrateur, il est aussi garant d 'un pouvoir traditionnel et dépositaire de certains attributs. Il possède également un pouvoir symbolique du fait que c'est lui qui détient les « clefs de la ville ». Car la ville n'est pas simplement une agglomération, elle intègre un certain nombre de logiques traditionnelles. Par exemple, les nominations de André Fouda, de Basile Emah, etc. à Yaoundé répondaient donc à ces préoccupations.

[3] On procède ici par association et assimilation entre les anglophones et les Bamiléké parce que originaires de la partie occidentale du pays. Cette assimilation s'effectue aussi par le fait les peuples du nord-ouest (partie anglophone) ont le même substrat culturel que les peuples de grassfields que sont les bamiléké. Ceux-ci sont considérés comme des « envahisseurs ».

en particulier les élections présidentielles, on procède aux nominations de certains préfets. En outre, la mairie représente parfois un tremplin pour les proches des anciens dignitaires. Le renouvellement des élites passe également par le placement des proches qui pourront assurer la continuité. D'où l'intérêt à la « caporalisation » de ces structures.

Quatrièmement, en ce qui concerne le découpage territorial en période électorale, celui-ci répond aux impératifs de contrôle du pouvoir. Le pouvoir organise ce découpage, mieux, il dessine la géographie territoriale. Par exemple, dans la circonscription électorale de Yaoundé II, les autorités se sont rendues compte que les groupes primaires ne rentrant pas dans le système d'allégeance pouvaient remporter une victoire. Elles ont également refait l'organisation du territoire en intégrant les zones rurales de la province du centre acquis au pouvoir.

Au demeurant, la maîtrise de l'espace ou la géographie électorale, la récupération de la société civile, des médias, des mouvements estudiantins, l'instrumentalisation et la tentative d'annihilation de l'action des avocats durant la période de transitions sont autant de « manières de faire » dont usent les dirigeants. Bref, la tentative d'éradication des mobilisations collectives par les autorités politiques explique d'un côté la domestication et l'appropriation des changements politiques et d'un autre côté, l'intégration des mécanismes sécuritaires anciens dans la libéralisation politique.

&3 Insécurité politique, institutionnelle et modes de gestion politique au Cameroun.

La plupart des enquêtés d'un certain âge, c'est-à-dire ceux qui ont vécu la présidence Ahidjo, sont unanimes que, bien que répressive, cette période était encore celle de la croissance économique. Ce qui traduit l'idée de décomposition politique et du délitement du système aujourd'hui. Célestin Lingo pense par exemple que « Bien qu'ayant été une victime physique et durable du système Ahidjo; je le préfère parce qu'on savait à quoi s'attendre. Le drame avec le système Biya, on ne sait pas d'où émane le pouvoir. Selon sa propre formule en 1985 à Bamenda, « vous n'avez plus besoin du maquis pour exprimer votre pensée », mais quand vous l'exprimez on vous tape dessus. Je préfère là où on sait à qui on a affaire, qui gouverne. Beaucoup d'articles ont été écrit sur qui gouverne le Cameroun ? Si bien que l'expression mafia gouvernante revient dans la presse camerounaise pour exprimer qu'on ne sait pas qui commande. On ne sait pas où on va. Le problème c'est de trouver l'ajustement

entre le discours qui est libéral et la pratique. Dans les commissariats on tape, on repasse les gens au sens propre, on tue même. Il y a eu le commandement opérationnel, l'affaire de Bépanda. Il y a une dissonance entre le discours et la pratique. On aurait préféré avoir un discours qui soit plus cohérent par rapport à ce qui se fait sur le terrain »[1]. Tout ceci traduit en filigrane les errements, les égarements d'un système politique, le brouillage de repères et les incertitudes d'un système politique post transitionnel. Ainsi, l'incertitude politique constitue d'une part, une contrainte qui pèse sur l'action des dirigeants. D'autre part, dans le cadre de la post transition elle est souhaitée et voulue. Dans ce contexte, elle représente un mode de gouvernance.

I Incertitude comme contrainte politique

L'incertitude définit les actions et les stratégies des acteurs. Même dans le système totalitaire, les acteurs échappent au contrôle du pouvoir *a fortiori* dans le système autoritaire. De même, pour la technostructure qui semble mettre en place des politiques de sécurité, elle ne jouit pas d'une marge de manœuvre totale, car il existe plusieurs paramètres qui atténuent leur capacité décisionnelle. Cette incertitude politique s'illustre sur le plan historique par les rapports entre la France et le Cameroun et entre la Chine et le Cameroun. Elle est aussi la marque de nouveaux rapports et contraintes qu'apporte la transition démocratique.

D'abord, la puissance étrangère en l'occurrence la France qui contribue à la fabrication de ces politiques et de l'ordre politique en général ainsi que les injonctions des bailleurs de fonds; ces facteurs semblent minorer la prétention à l'indépendance des acteurs. La réalité et la politique internationales participent également à la définition de ces incertitudes. Par exemple, l'appui que les communistes en l'occurrence la Chine Populaire, l'Urss[2], la Guinée et des Etats tels que le Ghana apportent à l'UPC ne permet pas aux dirigeants camerounais d'exercer un contrôle total sur le phénomène de subversion. Cependant, la tactique politique qu'adopte le pouvoir camerounais à l'égard de la Chine sera le rapprochement entre les deux pays afin de saborder les liens entre révolutionnaires

[1] Journaliste, entretien du 9 mars 2006, Yaoundé.

[2] La voix du Cameroun » édité à Accra par une section de l'UPC rapporte que la section de l'UPC en URSS, représentée par le nommé « Chartry » et aidée par Moscou, a organisé avec succès le 29 février 1964 dans la grande salle de conférence de l'Université d'Etat de Moscou, une « journée de solidarité internationale avec le peuple camerounais en lutte armée contre le néo-colonialisme. Synthèse bi-mensuelle de sûreté, n° 0818/PS/2, 19 mai 1964, archives nationales du Cameroun 1AA7.

camerounais et communistes chinois[1]. Toujours dans l'esprit de la politique internationale, la VIe session du conseil de la solidarité Afro-asiatique tenue du 22 au 27 mars 1964 à Alger adopte une résolution qui « dénonce et condamne la présence des troupes et des bases militaires françaises au Cameroun », soutient les revendications de l'UPC et du peuple camerounais pour: l'évacuation immédiate et totale des troupes et techniciens militaires étrangers, l'abolition des camps de concentration, l'abrogation des accords inégaux qui replacent l'Etat indépendant du Cameroun sous la domination des gouvernements étrangers, la restauration et le respect des libertés politiques et syndicales dans tout le pays, etc[2].

L'opinion internationale constitue aussi un élément non contrôlable. En 1964, la commission internationale des juristes de Genève consacrée aux « lois d'exception dans le République Fédérale du Cameroun[3] donne la conclusion suivante: « Depuis les dernières élections de 1964, la République fédérale du Cameroun s'est alignée sur le modèle du parti unique, et le parti du gouvernement est seul représenté au parlement. Il est à souhaiter que le gouvernement fédéral de M. Ahidjo, sûr de la stabilité que lui donne les contrôles exclusifs des administrations et des assemblées fédérale et locale, mette fin aux mesures et aux juridictions d'exception, renonce à considérer toute manifestation de désaccord comme une forme de subversion, et rende aux représentants de l'opposition la faculté de s'exprimer librement »[4].

Ensuite, la libéralisation politique entraînant une certaine émancipation de la société, les nouvelles règles du jeu démocratique qui introduisent une démonopolisation du pouvoir central constituent une marge d'incertitude que les dirigeants ne peuvent pas toujours contrôler. Car le paradigme démocratique semble de plus en plus biaiser la réalité de la toute puissance de l'Etat et des dirigeants. La transition démocratique est de ce fait « un intervalle d'intense incertitude politique pendant lequel le façonnement du nouveau système donne lieu à une lutte entre les dirigeants en place et l'opposition (…) une lutte entre des forces politiques avec lesquelles ce jeu est joué »[5]. Il existe aussi des espaces qui échappent au pouvoir. Ceux-ci évoluent en déça du dispositif sécuritaire. Par exemple, le système d'accumulation que crée la corruption se déroule dans/ et en dehors des structures de sécurité,

---

[1] Ndoh Michel et Ndongo Diyé au nom du comité révolutionnaire de l'UPC basé à Accra au Ghana vont publier le 29 septembre 1964 une « déclaration » exposant la situation qui selon eux, a abouti au ralliement de Ndjock Aloys, et faisant ainsi ressortir l' « intervention de Pékin » dans l'évolution de cette situation. Les signataires de cette déclaration estiment que Pékin a favorisé le retour de Ndjock en vue d'« obtenir l'amitié intéressée » du gouvernement camerounais. Synthèse bi-mensuelle de sûreté, n° 1708/PS/2, n°3, 16 octobre 1964, archives nationales du Cameroun, 1AA7.

[2] Synthèse bi-mensuelle, 19 mai 1964, op. Cit., p.8

[3] Dans son bulletin n° 20.

[4] Cité par Eboussi Boulaga, (F.), *La démocratie de transit au Cameroun*, op. Cit., p.168.

[5] Bratton, (M.), Van de Walle, (N.), *Democratic Experiment in Africa. Régimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p.7.

par conséquent les forces de sécurité ne pourraient pas toujours être contrôlées par ces institutions ou par leurs supérieurs hiérarchiques. Les « espaces sociaux vides » qui se créent n'empêchent toutefois pas la présence de l'Etat. Ils se forment dans /et avec ce dernier. En outre, les acteurs n'agissent pas toujours en fonction d'un intérêt clairement identifié. L'intérêt de l'UPC porte sur l'indépendance et l'union nationale. Cependant, elle sera assujettie aux incertitudes et aux contraintes historiques. La rationalité des acteurs se trouve limitée à l'instar des actions du président Ahidjo et des oukases de la France[1] à travers l'action des haut-commissaires français au Cameroun[2] dans le processus de l'indépendance. Le processus de décision est donc une forme de négociations et d'arrangements par exemple, l'unification des partis politiques en 1966, l'unification de la République en 1972[3].

II Incertitude et maîtrise de l'agenda politique comme modalité de contrôle, de gestion et ressource politiques en période post transitionnelle

L'absence de « règles du jeu » prévisibles fait partie d'une des caractéristiques des transitions. Pour Przeworski « le processus d'établissement de la démocratie est un processus d'institutionnalisation de l'incertitude, de la soumission de tous les intérêts à l'incertitude »[4]. Toutefois, passer cette période du début de la transition, les acteurs politiques se servent de l'incertitude (qu'ils créent d'ailleurs) comme une ressource politique. Cette incertitude se construit par le flou constitutionnel, la maîtrise de l'agenda politique, la non transparence en matière d'alternance et la gestion de la « fin de règne ».

Dans un premier moment, le flou constitutionnel participe de la maîtrise du jeu politique. Etre à cheval sur deux constitutions (1972 et 1996) permet aux dirigeants d'avoir une marge de manœuvre. En plus, le fait de choisir certaines dispositions constitutionnelles de la nouvelle constitution participe également d'une tactique politique. Cela leur évite de se conformer aux normes et de se soumettre totalement au droit. Quoique le droit est parfois convoqué et utilisé comme une ressource politique lorsqu'il s'agit de présenter le Cameroun

---

[1] Il est dit par exemple que la démission du président Ahidjo serait l'œuvre de la France. Certains ont même parlé du complot des blouses blanches françaises.

[2] Sur cette question, lire, Gaillard, (P.), *Ahmadou Ahidjo 1922-1989*, Paris, Jalivres, 1994, Abwa, (D.), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960) : les hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses universitaires de l'Université Catholique, 1998.

[3] Voir tous ces processus dans la section I portant sur les référentiels de l'ordre et de la sécurité : chapitre I de la deuxième partie.

[4] Przeworski, (A.), "Some Problems in the Study of the Transitions to Democracy", in O'Donnell, (G.) et al. (éds.), *Transitions from Authoritarian Rule:Comparative Perspectives*, Baltimore, London, John Hobkins University Press, 1986, pp. 47-63, p. 58.

comme un Etat de droit. La disposition constitutionnelle « les nouvelles institutions de la République… seront progressivement mises en place » (article 67 de la constitution du 18 janvier 1996) permet de se dérober aux obligations constitutionnelles. Ceci concerne notamment le sénat, le conseil constitutionnel, la cour des comptes etc. La mise en place de toutes ces institutions implique l'entrée en lice de nouveaux acteurs politiques que les dirigeants ne contrôlent pas et sont susceptibles le cas échéant, d'introduire de la concurrence et la controverse dans le champ politique. Même si un certain nombre de sénateurs sont nommés[1], cela n'empêche qu'il puisse avoir de l'« insoumission » de la part des autres. Faire fonctionner ces institutions suppose l'intégration de la compétition politique au sein du parti au pouvoir d'un côté et avec les autres forces politiques de l'autre côté, cela traduit également une plus grande clientèle à contrôler, à satisfaire et de nouveaux conflits politiques à gérer.

Par la suite, la maîtrise de l'agenda politique permet aux gouvernants de piloter et de verrouiller le système électoral et politique. De ce fait, ils affaiblissent leurs adversaires politiques et se posent comme les artisants du jeu démocratique. Ainsi, les revendications de la tenue de la conférence nationale souveraine sont confrontées au refus du gouvernement. Pour désamorcer la crise politique, le chef de l'Etat rétablit le poste de premier ministre, annonce les élections et une réforme constitutionnelle. Le premier ministre joue ici le rôle de fusible et de stabilisateur dans ce nouveau système bicéphal. Pour Eboussi Boulaga, la « tripartite » représente pour l'opinion extérieure un substitut démocratiquement acceptable à une aventureuse conférence nationale souveraine. Le président est le maître des œuvres de la tripartite (fixe la date, détermine l'ordre du jour, décide de la participation à la rencontre et juge de la valeur juridique des décisions de la tripartite en annonçant qu'il s'agissait des simples avis ne liant pas le gouvernement[2]. Lors de l'élection présidentielle, la date fixée par le pouvoir à 11 octobre 1992 procède d'un choix stratégique. Elle coïncide avec l'expiration de la période annuelle d'inscription sur les listes électorales. En anticipant ces élections plusieurs militants des partis d'opposition ayant par ailleurs boycottés les élections législatives de mars étaient exclus du scrutin. Ce d'autant plus que certains de ces partis nouvellement formés n'avaient pas encore une assise nationale considérable. Pour ce qui est des élections municipales du 21 janvier 1996, les partis d'opposition gagnent dans leurs fiefs. Le pouvoir procède à la nomination de délégués de gouvernement dans les grandes villes comme Douala, Bamenda, Garoua, Bafoussam. En plus, les 17 et 18 mai 1997 se tiennent les

[1] Des dix sénateurs de chaque région, sept seront élus au suffrage universel indirect sur la base régionale et trois seront nommés par le président de la République (article 20 alinéa 2).
[2] Eboussi Boulaga, (F.), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997, p. 97.

élections législatives qui seront précédées d'une modification de la loi électorale avec l'adoption de la loi n° 97/013 du 19 mars 1997 ainsi que du découpage spécial de certaines circonscriptions. L'élection présidentielle du 12 octobre survient après une modification de la loi. Le refus d'accéder aux demandes de l'opposition qui réclame la création d'une commission électorale nationale autonome contribue à écarter certains adversaires du champ de la compétition politique. L'élection sera boycottée par le SDF, L'UNDP et l'UDC qui n'ont pas obtenu la création de cette commission.

Ensuite, la non transparence en matière d'alternance ou de succession présidentielle représente aussi une incertitude et partant une insécurité politique. Toutefois, elle obéit aux mêmes logiques et aux enjeux politiques de domination. Le chevauchement sur les deux constitutions pose ainsi un problème au niveau de l'alternance politique. Dans l'imagerie populaire, confortée par des humoristes tels Antonio[1], le pouvoir au Cameroun est un « cadeau ». Il a été offert à Ahmadou Ahidjo par la France. Ce dernier l'offre à Paul Biya qui va perpétuer la tradition. La non désignation d'un successeur constitutionnel vers la fin de règne crée alors une instabilité. L'inconscient collectif de ce pays est aujourd'hui travaillé par l'idée de chaos et de déluge après le président Biya. Les débats populaires sont émaillés du choix des éventuels candidats et de la réorganisation du pouvoir. Dans l'optique d'une stratégie politique, ne pas désigner un dauphin constitutionnel participe de la centralisation du pouvoir, de la confiscation et de la mythification de celui-ci. La non désignation favorise les tractations au sein de la clientèle politique. Ce qui permet de conserver le pouvoir, d'en user et de se jouer de la clientèle devenue de plus en plus nombreuse pour des raisons de positionnement. Ceci permet donc au dirigeant d'asseoir son hégémonie. Le dauphin devient parfois un danger du fait qu'il veuille se substituer au président de la République avant le terme du mandat. La distribution des rôles avant le terme permettrait à certains d'user prématurément du pouvoir. Dans ce contexte, Tessy Bakary démontre à travers l'exemple ivoirien, les méthodes utilisées par le président Houphouët Boigny pour assurer la survie politique. Il s'agit de l'ambiguïté autour du nom de la personne devant exercer le pouvoir après lui. Ce qui traduit la stratégie dite de l'« héritier sans nom et sans visage ». Il est aussi question de l'instabilité des dispositions constitutionnelles relatives au transfert du pouvoir en

[1] L'humoriste, se substituant à Kontchou Kouomegni alors ministre de la communication et porte parole du gouvernement lui fait dire « on nous a donné le pouvoir cadeau ». Ce qui signifie pour rien.

cas de vacance, procédure qui relève de « l'obsession d'éternité ou d'immortalité ». Ces dispositions consistent à faire jouer les prétendants les uns contre les autres[1].

Enfin, l'incertitude s'applique aussi à ce qui est appelé aujourd'hui au Cameroun « la fin de règne ». Les manœuvres de cette « fin » aboutissent à l'exacerbation de la présidentialisation de la sécurité et à la personnalisation du pouvoir. L'une des répercussions fondamentale étant l'abandon de la sécurité publique dont la finalité réside sur la politique de pérennisation du prince au pouvoir. La gestion politique en temps de « fin » s'inscrit dans l'éphemère, le fugace et l'évanescent. Les grands projet et chantier de l'Etat sont mis en veilleuse pour cause de construction personnelle du pouvoir. Dans ce cadre, tout concourt à convaincre ou à contraindre le peuple de la nécessité de rester au pouvoir.

Cette « fin » exerce une influence dans un sens traumatique. Dans ce contexte, on peut lire la peur de l'alternance en tant que productrice de conflits et de guerre qui s'est insinuée dans les schèmes mentaux. Les esprits sont traversés par la peur d'un désordre imminent dû à la problématique de la transition de pouvoir. Cette peur s'est transformée en obsession d'autant plus que la question de la transition est restée un tabou et est rentrée dans une sorte de totémisme. D'après certains schémas, cette transition se soldera, à l'image de certains Etats africains, par une guerre fratricide entre les différentes factions en prise pour la conquête du pouvoir pouvant même aboutir à une guerre civile. Ce traumatisme national dû à la phobie de la transition politique, à l'insécurité politique et institutionnelle a créé un esprit de thanatos. Il s'explique par une manifestation nationale de l'inconscient collectif qui aboutit à l'élimination du père ou au parricide. Ainsi, le 5 juin 2004, les camerounais ont assisté à la proclamation du décès du président Biya par le peuple, alors qu'il était en voyage officiel. Par ailleurs, cette annonce de la mort du président de la République a aussi été lue comme une manœuvre politique servant à mesurer la côte de popularité et d'attachement du peuple à sa personne en période de « fin de règne ». A cet effet, donnant une répartie à ceux qui le disaient mort, à sa descente d'avion, le président Biya a déclaré « Rendez-vous dans vingt ans ». Au final, la routinisation politique depuis la création de l'Etat postcolonial et la culture de la pérennisation laissent croire aux dirigeants qu'ils sont capables d'exercer le pouvoir à perpétuité.

[1] Tessy Bakary, (D.), « Transition politique et succession en Côte D'Ivoire », Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Dakar, Codesria, Paris, Karthala, 1999, pp. 103-138.

Conclusion du chapitre

Le phénomène d'insécurité qui touche le Cameroun se subdivise en deux à savoir l'insécurité sous-régionale et l'insécurité intérieure. Sur le plan intérieur, en matière de sécurité publique, il existe une forte criminalité. « La population expatriée est souvent éclaboussée, mais un peu moins que la population camerounaise car les autorités camerounaises font attention à cette question »[1]. Il existe ici un traitement inégal matière d'offre de sécurité. Pour des raisons diplomatiques, le pouvoir est contraint de sécuriser les expatriés. Pour des raisons politiques, cette sécurisation permet également de garantir, dans une moindre mesure la pérennisation du pouvoir en place. Car une insécurité chronique pourrait amener les chancelleries occidentales à stigmatiser le pouvoir en place et par conséquent à le délégitimer. Ce qui revient à lui ôter leur soutien. L'autre volet de l'insécurité sur le territoire concerne la délinquance et la criminalité transnationales. Il s'agit ici des trafics d'êtres humains, d'armes et des activités des « coupeurs de route », etc. Le second volet de la sécurité au Cameroun est relatif à la situation d'insécurité en termes de guerres qui sévissent dans la sous-région. Cette insécurité va au-delà des opérations de police. Il s'agit des qustions de défense et militaire qui touchent à la stabilité de la sous-région et du Cameroun.

Plutôt que d'effriter complètement l'autorité de l'Etat, la « désécurisation » lui permet de renforcer les dispositifs autoritaires à travers le commandement opérationnel et l'Etat d'urgence. Le commandement opérationnel reste donc un mécanisme thérapeutique qui sert à réactiver par intermittence les mesures contraignantes et répressives. D'après M. E. Owona Nguini et J-B. Oyono, le commandement opérationnel est une technologie inséparablement dissuasive et curative ou préventive et répressive de traitement des problèmes créés par les dynamiques de l'insécurité. « La conduite du commandement opérationnel comme dispositif effectif de gestion urgente des problèmes de sécurité, met en œuvre une posture de stabilisation recourant aux forces de troisième catégorie sans recourir à des procédures de sujétion fortes comme celles liée à l'état d'urgence et à l'état d'exception, solutions extrêmes peu compatibles avec le respect des droits de l'homme et des principes de démocratie »[2].

---

[1] Entretien avec le Colonel Yves Conchaudron, attaché de sécurité intérieure près l'ambassade de France à Yaoundé, 12 mai 2006.
[2] Owona Nguini, (M.E.), Oyono, (J-B.), op. Cit., p. 16.

En plus, les revendications introduites par la libéralisation politique, considérées comme des événements pouvant entraîner la désintégration de l'ordre politique assurent ainsi une fonction de réhabilitation de celui-ci. Par exemple, lors des grèves des taximen, les forces de l'ordre s'investissent dans ce cadre en vue de désintégrer le mouvement non pas toujours par la violence, mais par un effet de substitution. Il se dit à propos, que les services de police octroient des véhicules aux policiers afin de remplacer les taximen. D'après Célestin Lingo « Il y a eu des taxis Fochivé. Ce dernier allait au port de Douala, prenait des voitures commandées, mais non encore réceptionnées par les propriétaires. Il les mettait en circulation. Ses indics les conduisaient. Il avait quadrillé le Cameroun qui était une souricière »[1]. Il s'agit ici pour l'Etat de procéder à un contournement des logiques démocratiques tout en faisant croire par ailleurs qu'il respecte la grève. L'action des policiers manifeste un redéploiement des forces de l'ordre dans le domaine socio-politique. La police sert donc à résoudre les contradictions socio-politiques. Dès lors, les revendications politiques donnent lieu à un rétablissement de la figure autoritaire de l'Etat et donnant la possibilité aux gouvernants de rester les maîtres du jeu politique. Les stratégies concernent par exemple la définition et le contrôle des agendas politiques qui ne permettent aux opposants de pouvoir se préparer à l'échéance électorale. Ceci permet au parti au pouvoir qui a une assise nationale de bénéficier d'une avance considérable, contrairement aux autres partis à peine en gestation. Ce sera le cas de l'élection présidentielle de 1992 car leur naissance ne datait qu'à peine de deux ans, l'année 90 marquant la légalisation des partis d'opposition[2]. L'incertitude constitutionnelle participe aussi de la maîtrise du jeu politique par les dirigeants. Etre à cheval sur deux constitutions (1972 et 1996) leur permet de gérer une certaine marge de manœuvre créée par le flou de la situation. En plus, le choix de certaines dispositions constitutionnelles de la nouvelle constitution leur évite de se conformer à la norme et de se soumettre totalement au droit, quoiqu'il est parfois convoqué et utilisé comme une ressource politique, lorsqu'il s'agit de présenter le Cameroun à l'intérieur et à l'extérieur comme un Etat de droit. La disposition constitutionnelle (article 67) : « Les institutions seront mises en place progressivement » permet de se dérober à cette obligation. Faire fonctionner ces institutions implique l'intégration de la compétition politique au sein du parti au pouvoir d'un côté et avec les autres forces politiques, d'un autre côté. Cela suppose également une plus grande clientèle à contrôler, à satisfaire et de nouveaux conflits politiques à gérer.

[1] Journaliste, entretien du 9 mars 2006, Yaoundé.
[2] Depuis 1966, le Cameroun avait opté pour un système de parti unique. Quoique le multipartisme fût énoncé dans la constitution.

Au lieu de vider l'essence du politique, toutes ces pratiques démontrent les nouveaux rapports politiques à l'œuvre dans l'Etat post transitionnel. Il s'agit d'un nouveau management politique. La gouvernance politique nouvelle s'articule autour des rapports d'allégeance, d'insoumission, d'insubordination, de contestation de la part des citoyens et de recherche de consensus politique, de pacification du champ politique de la part des dirigeants. Quoique tous ces processus entraînent une « désécurisation » ou une désétatisation apparente, ces dysfonctionnements contribuent néanmoins à la réétatisation. Tout comme la dérégulation des marchés appelle le renforcement des Etats en tant qu'acteurs régaliens, la dérégulation de l'Etat du Cameroun appelle également le renforcement de son dispositif sécuritaire. Même si on souligne des turbulences sécuritaires, le Cameroun est un Etat sécuritaire puissant[1]. A ce propos, Célestin Lingo dit du Cameroun qu'il est une « sécurocratie »[2]. Les questions de sécurité qui se sont posées à l'Etat du Cameroun depuis sa naissance lui ont permis de développer un système particulier de sécurité.

Par ailleurs, la déconstruction du système politique entraîne inéluctablement la décomposition de tout le système dans sa globalité. Ceci se manifeste par la dégradation de la sécurité publique, la corruption, le racket initié par certaines forces de l'ordre et l'insécurité qui sévit au Cameroun. Toutefois, en scrutant le régime, on s'aperçoit que la sécurité populaire n'est pas totalement laissée à l'abandon. Elle subit parfois les assauts erratiques du politique obsédé par le maintien d'un ordre intérieur et la stabilité. Pour les acteurs de la sécurité, la lutte contre le grand banditisme qui s'accompagne de quelques exploits de surcroît médiatisés leur offre une légitimité passagère en période de crise totale de confiance. Pour les dirigeants, la lutte contre l'insécurité représente un programme politique. La sécuritisation ou l'érection d'un objet en problème de sécurité leur permet de construire des politiques de répression. Néanmoins, l'insécurité transnationale reste un phénomène diffus, voire asymétrique que les Etats n'arrivent pas à juguler.

En somme, le système de sécurité est un savant dosage entre l'insécurité et la sécurité. Le gouvernement cherche davantage à sauvegarder cet équilibre plutôt qu'à sécuriser totalement le territoire. Par ailleurs, la sécurisation confère aux individus du pouvoir, de l'autorité et de l'influence, tandis que l'insécurité permet de sanctionner les populations et certains territoires. La ghettoïsation, la parcellarisation et la monopolisation de la sécurité qu'offre le système présidentialiste participe à la construction de l'hégémonie et à la

[1] La sécurité n'est pas considérée ici dans le sens du bien commun mais comme une ressource politique pour les dirigeants en vue de la perpétuation d'un ordre.
[2] Entretien avec Célestin Lingo, journaliste, 9 mars 2006, Yaoundé.

perpétuation du système de domination. L'offre de sécurité de l'Etat aux populations relève aussi d'un rapport de domination qui implique la supplication de la part des populations. Dans ce contexte, les dirigeants se présentent comme des sauveurs. La distribution des « biens de sécurité » représente une politique de contrôle de l'espace public et une modalité de gestion politique.

Aussi, cette déconstruction est-elle plus ou moins voulue du fait de l'affaiblissement de la sécurité publique et du renforcement de la sécurité présidentielle. La discrimination positive sécuritaire à l'égard de certains gouvernants en termes de fournitures sécuritaires est le signe d'une politique de gratification qui contribue à marquer la nature de l' « Etat néopatrimonial » et la différenciation entre les élites qui appartiennent au sérail et les autres. Par contre, la discrimination négative du fait de l'imposition et de la manipulation de l'insécurité dans des « territoires perdus de la République » et la « resécurisation » sporadique des territoires abandonnés participent d'une stratégie politique visant à « gouverner » l'insécurité dans un but de contrôle politique et de pérennisation du pouvoir. La ségrégation sécuritaire et la lutte contre l'insécurité donnent à voir une politique d'endiguement qui sert à confiner les populations dans un espace, où elles sont vouées à l'abandon. Ces dernières sont obligées de crier grâce en période de grande insécurité. Le laisser-aller en matière d'insécurité ne s'explique pas toujours par la faiblesse de l'Etat, il relève plutôt d'une rationalité politique qui consiste à maintenir les populations sous le joug de l'impuissance de celles-ci face à ce phénomène. Ainsi, l'insécurité est contrôlée et maîtrisée par le système politique grâce à une longue culture et une socialisation à la sécurité qui passent par le renseignement. Car une insécurité chronique, pouvant entraîner le chaos peut s'avérer dangereuse pour la pérennité des dirigeants. La déconstruction crée ainsi un paradoxe. Au lieu de déconstruire le système de sécurité, ce dernier se fissure en partie, pour ce qui est de la sécurité populaire et se renforce plutôt en matière de sécurité des dirigeants. La sécurité intérieure du Cameroun se confond donc avec la sécurisation des dirigeants et notamment celle du président de la République. Le processus d'étatisation qui s'effectue à travers l'ordre sécuritaire est donc un processus particulier de déconstruction et de reconstruction. En dehors de cette décomposition, l'Etat du Cameroun se construit donc de manière inédite entre ordre et désordre, autoritarisme et démocratie, renforcement et affaiblissement des mécanismes sécuritaires, décomposition et recomposition.

CONCLUSION GENERALE

L'ordre et la sécurité constituent le fondement de l'ordre politique au Cameroun. La création, l'« instauration » et la « restauration » de l'ordre représentent la mission essentielle de cet Etat. Toute sa trajectoire de formation et de construction se fonde sur ces deux notions. A ce titre, elles structurent les rapports entre gouvernants et gouvernés. Ceci amène à s'intéresser aux modalités politiques en termes de recherche de la légitimité par les dirigeants, d'obéissance dans la relation Etat/citoyen, dans un contexte de fabrication de l'ordre sécuritaire. Etant entendu que tous ces rapports entre les divers groupes d'acteurs se construisent, s'instituent et se déploient dans la massification et l'exacerbation de la violence physique, constitutive de l'Etat autoritaire, cela conduit à intégrer la domination physique au cœur de la dialectique Etat/société au Cameroun. En plus, les Appareils Répressifs de l'Etat (ARE) se trouvent légitimés ontologiquement dans l'exercice et la mise en oeuvre de l'ordre et de la sécurité symbolisés par la monopolisation de la contrainte physique. Dans ce cadre, la confiscation des moyens sécuritaires par les dirigeants conduit à la longévité du pouvoir de ces derniers.

Dans ce contexte, cette thèse s'est attachée à disséquer la matrice, les cadres cognitifs de l'ordre sécuritaire au Cameroun que sont les référentiels de l'ordre et de la sécurité. De manière globale, le concept de l'ordre et/ou le référentiel de l'ordre définit et structure le politique, l'économique, voire le social. Il est de ce fait un « phénomène social total » selon M. Mauss. Il modèle les esprits et les schèmes mentaux. L'ordre engendre donc ce qu' A. Touraine appelle l'historicité[1] puisqu'il est un élément qui transforme le monde et partant l'Etat camerounais. Au nom de l'ordre, tout devient possible. Il se déploie dans la violence post coloniale. Il se construit autour de la répression de la subversion et de l'ennemi intérieur. A cet égard, la sécurité intérieure n'est plus dissociable de la sécurité extérieure du fait de la

[1] L'historicité désigne la capacité d'une société à gérer sa propre reproduction, à agir sur elle-même et donc à gérer son stock de connaissances socialement nécessaires et disponibles pour transformer le monde, Touraine, (A.), *La Voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978, p. 82.

notion de « péril ». En clair, il n'existe plus de dichotomie entre l'interne et l'externe puisque l'armée joue désormais le rôle de la police qui de ce fait, se voit octroyer un statut militaire. Tout ceci se déroule sous l'emprise de l'administration. La dynamique de l'ordre donne donc lieu à un maillage territorial qui permet d'asseoir l'idéologie et l'hégémonie. Elle conduit également à la recomposition des forces socio-politiques.

Dès lors, la problématique de l'ordre sécuritaire dans la construction de l'Etat au Cameroun se structure autour de cinq points. Premièrement, la genèse de l'ordre sécuritaire permet de cerner les éléments fondateurs de l'ordre au Cameroun. Deuxièmement, l'ordre sécuritaire et étatique se construit à travers les dynamiques sécuritaires « du dehors ». Troisièmement, sa production est l'œuvre des interactions, des politiques publiques, de l'action, des jeux et des stratégies des acteurs internes. Quatrièmement, sa fabrication émane de l'action publique sécuritaire. Cinquièmement, cette problématique renvoie à la question de la stabilité et à l'avenir de l'ordre politique au Cameroun.

I La genèse du fait sécuritaire au Cameroun

La genèse du fait sécuritaire tente de rendre compte des facteurs relatifs à la naissance de cet ordre, à savoir la subversion, « le problème anglophone », le putsch de 1984 et la transition démocratique des années 90.

En premier lieu, l'indépendance, non ou mal négociée avec les forces révolutionnaires de l'UPC nommées « maquisards », va structurer et façonner la mise en place, voire la formation et /ou la construction de l'Etat post colonial. Le paradoxe réside sur le fait que les hommes qui reçoivent le pouvoir (en l'occurrence le président Ahidjo) de la France en 1960, n'ont joué aucun rôle dans le combat nationaliste révolutionnaire ou modéré sont donc obligés d'instituer un régime policier afin d'imposer leur domination[1]. Cet Etat portera en lui les germes de l'insécurité pour lui-même et pour son peuple. Depuis lors, la psychologie des dirigeants est hantée et obsédée par le rétablissement de l'ordre. Ils sur-dramatisent et surévaluent la dimension du danger, tout en socialisant la société au péril imminent, voire aux ennemis de l'Etat et de la société. Tous les schémas mentaux sont désormais traversés par le cauchemar du péril national. Ceci conduit les gouvernants à éliminer les citoyens qui leur paraissent les plus dangereux, à détenir d'autres dans des prisons et à mettre sur pied des mesures coercitives, à savoir les ordonnances de 1962 portant répression de la subversion. Ils

[1] Richard, (J.), op. Cit., p. 22.

disposent de pouvoirs illimités en matière de répression politique et de censure: l'ordonnance du 4 octobre 1961 portant sur l'Etat d'urgence, le décret du 17 avril 1962 proclamant l'Etat d'urgence dans une partie du territoire du Cameroun occidental. La compétence et la puissance militaire sont quasi illimitées. Le péril est désigné non seulement à travers les figures du « maquisard », de l'Etat du Nigeria (comme puissance hégémonique obstruant l'émergence du Cameroun, et comme « ennemi extérieur ») mais également à travers le citoyen lui-même en tant qu'« ennemi intérieur ». De là, naissent la délation et la suspicion. Ainsi, se forme et se construit l'Etat autoritaire.

Avec la fracture causée par la dissidence et l'insubordination de la rébellion de l'UPC, le pouvoir central se voyait privé d'une partie de ses sujets non inscrits dans la sphère de domination. La répression de la subversion permettra alors au pouvoir central de convertir l'hégémonie périphérique; c'est-à-dire dans les bastions où étaient implantés les « maquisards » en hégémonie totale. Cette recomposition conduit à une pseudo-pacification territoriale. Celle-ci est synonyme d'allégeance, d'acceptation de la pensée unique, de la « Pensée » ou de « l'Idée » tout court.

En second lieu, après le « problème de la subversion », le « problème anglophone » lié à celui du Nigeria dans la géopolitique de puissance représente l'une des matrices de la problématique de l'ordre de l'Etat post colonial au Cameroun. A cet effet, l'intégration ou l'assimilation totale du Cameroun occidental (partie anglophone) dans le Cameroun oriental (partie francophone) crée des rivalités entre l'Etat centralisateur et autoritaire dirigé par le président Ahidjo, ensuite par le président Biya et le Cameroun occidental. Ce différend traverse toute l'histoire politique post coloniale et se radicalise depuis la libéralisation politique dont l'apothéose est la demande de sécession. Celle-ci a toujours représenté une menace pour la classe dirigeante en termes de non allégeance et d'opposition au pouvoir politique central et hégémonique.

En troisième lieu, la tentative de coup d'état des 6 et 7 avril 1984, orchestrée par certains éléments de la garde républicaine restés fidèles au président Ahidjo marque une rupture entre l'ancien régime du président Ahidjo et le nouveau régime du président Biya. Après ce putsch, les dirigeants du nouveau régime mettent en place un système de renforcement des mécanismes sécuritaires hérités de l'époque antérieure. Depuis lors, les dirigeants s'emploient, s'investissent et se murent essentiellement dans la production d'un système de protection et de sauvegarde du régime.

En quatrième lieu, le référentiel de l'ordre mis en place post indépendance laisse place aujourd'hui au référentiel de la sécurité, et ce depuis la transition démocratique des

années 90. Ainsi, le référentiel de la sécurité, produit de l'histoire, confrontée à celle-ci, s'impose dans une conjoncture historique : l'après guerre froide. L'une de ses caractéristiques fondamentales est qu'il est façonné par le « temps mondial ». Ce temps se définit comme le moment où les conséquences géopolitiques et culturelles de l'après guerre froide s'enchaînent avec l'accélération des processus de mondialisation économique, sociale et culturelle[1]. Dans la trajectoire historique, il remplace le référentiel de l'ordre en tant que méta-texte, sans toutefois épouser tous les contours de la réalité ineffable qu'était l'ordre. Le référentiel de la sécurité s'inscrit plutôt dans une sorte de « désenchantement du monde ». Il s'aligne dans la continuité du premier, du fait que les acteurs qui ont édicté le référentiel de l'ordre sont reconduits. Aussi, le référentiel de la sécurité se traduit-il par la crise politique qui oppose de façon ouverte les gouvernants et les gouvernés. Il désigne donc un changement dans le mode de gouvernance de l'ordre politique au Cameroun. Si le référentiel de l'ordre fait face à la dissidence des nationalistes, par contre, la transition démocratique entraîne une nouvelle configuration de l'Etat autoritaire où les citoyens réclament et revendiquent des droits qui étaient jusque là annihilés. Ce conflit est au cœur de l'ordre politique aujourd'hui. Ce qui offre l'occasion aux autorités de disposer et de mettre en œuvre les moyens de la coercition. En d'autres termes, la crise politique née de la transition démocratique, qui a permis de remettre en cause la structure de domination entre dominants et dominés a servi à polariser la gestion de l'Etat du Cameroun autour de la menace sécuritaire.

En outre, la crise économique et tout ce qu'elle draine en termes de désœuvrement, de déscolarisation, d'économie du chômage, de « ghettoïsation sociale », d'incivilisation des mœurs (corruption, feymania) constitue une variable dépendante de l'insécurité. Le relâchement ou la discontinuité d'avec l'autoritarisme de l'Etat postcolonial se révèle avec la crise, de l' « Etat néopatrimonial » et l'avènement de la démocratisation. Ainsi, sévit la grande criminalité orchestrée quelquefois par certaines élites, voire certaines forces de l'ordre. On se retrouve en face d'une société en plein délitement.

[1] Zaki Laïdi, « Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations », *Les Cahiers du CERI*, 14, 1996, p. 5.

Ceci conduit à l'investissement du champ sécuritaire par le citoyen et la société civile[1]. On voit apparaître les sociétés de gardiennage pour la sécurité des élites, les groupes de vigilance et les comités d'autodéfense dans des quartiers. Les référentiels de l'ordre et de la sécurité se construisent donc dans la rupture, le changement et la continuité, voire dans la concaténation du mouvement historique. Ils traversent ainsi toute l'histoire de la construction étatique et constituent l'un des fondements de l'être de cet Etat.

II Enjeux des puissances, mécanismes sécuritaires du « dehors » et construction de l'Etat au Cameroun

La première hypothèse de cette thèse se décline ainsi : la collision et la collusion entre l'endogène et l'exogène structure l'ordre et la sécurité publics au Cameroun. Aussi, les politiques publiques françaises de coopération militaire et sécuritaire avant et post-indépendance, (qui s'abreuvent de la substance de l'idéologie globale de la coopération France-Afrique) façonnent-elles la fabrication de l'ordre sécuritaire dans un processus d'intégration, d'assujettissement, de mimétisme, de recréation, de reformulation, d'élaboration, de mise en œuvre et de contournement de ces politiques. Par conséquent, elles conduisent à l'instauration d'un ordre politique spécifique et à la construction de l'Etat au Cameroun. Dans cette prespective, la sécurité internationale, régionale, sous-régionale et la sécurité nationale, intérieure des puissances étrangères influencent également l'ordre et la sécurité au Cameroun.

Cette hypothèse a été confirmée pour les raisons suivantes : plusieurs facteurs exogènes sont à l'œuvre dans la fabrication de l'ordre sécuritaire et par conséquent dans la trajectoire de construction de l'Etat du Cameroun. Il s'agit d'abord des mécanismes sécuritaires français, ensuite des enjeux géostratégiques et stratégiques des puissances, de l'insécurité sous-régionale et enfin de la construction de la paix sous-régionale.

Premièrement, au travers de l'histoire coloniale et du pacte colonial qui s'ensuit, la coopération militaire France-Cameroun constitue le socle de la défense et de la sécurité de ce pays. Cet Etat acquiert les schèmes, les mécanismes et les dispositifs sécuritaires de la France

[1] La société civile s'inscrit dans le débat qui souligne son émergence durant la période de libéralisation politique et les théories de *l'empowerment* initiées par les institutions de Bretton Woods. Pour elles, l'accroissement de la société civile est un palliatif à la faillite des Etats. Cependant, on constate en Afrique que les acteurs de la société civile n'ont pas cessé de se retrouver dans une logique de *straddling* ou de chevauchement entre Etat et société civile d'après Geschiere, (P.), elle se définit également comme une excroissance de l'Etat, « Le politique en Afrique: le haut, le bas et le vertige », in *Politique africaine*, 1990, n° 39, pp.155-160.

en termes d'armement, d'accords, de formation, de pensée, d'effectifs militaire et sécuritaire. On peut également citer l'apport d'autres puissances[1] en la matière, mais le rôle de la France reste prépondérant et déterminant. Cependant, aujourd'hui la sécurité du Cameroun intègre davantage les éléments stratégiques et géostratégiques. Dans ce contexte, la concurrence stratégique qui s'effectue dans le Golfe de Guinée conduit les autorités françaises à s'ingérer davantage dans la sécurité du Cameroun afin de sauvegarder le « précarré ». Ce qui tend à remettre en cause la réforme sur la politique étrangère et notamment la politique africaine de la France initiée à la fin des années 90. Autrement dit, la redynamisation de la coopération France-Cameroun dénote d'une part, la place du Cameroun (dont l'atout en termes de stabilité demeure déterminant) sur l'échiquier sous-régional. D'autre part, elle démontre la volonté de positionnement de la France par rapport aux Etats-Unis, la recherche de l'hégémon et la projection de sa puissance. Si le passé a longtemps structuré les rapports entre le Cameroun et la France, aujourd'hui le maillage territorial du Cameroun s'opère désormais par d'autres acteurs étatiques.

Deuxièmement, la sécurité du Cameroun se bâtit au gré de l'ordre international à travers « la lutte contre le terrorisme ». Elle dépend également des politiques étrangères des puissances. En clair, la sécurisation du Cameroun est aujourd'hui assujettie à la sécurité nationale de certains Etats puissances à savoir les Etats-Unis, la France et la Chine. La nouvelle politique de sécurité au Cameroun[2] est donc tributaire des enjeux internationaux. Le paradigme sécuritaire post-11 septembre a valu au Cameroun une requalification stratégique et géostratégique. Ce qui lui a permis un rapprochement plus significatif avec les Etats-Unis. L'assouplissement ou la transformation de la politique étrangère des Etats-Unis au Cameroun, le changement de perception et de politique de cette puissance à l'égard de ce pays incitent donc les dirigeants camerounais à redéployer la politique autoritaire. Ce qui leur permet d'imbriquer les mécanismes ou le legs autoritaire avec quelques ersatz démocratiques. Malgré la libéralisation politique, ils renouent avec la routinisation politique ou le rétablissement autoritaire dont les dispositifs sont enchâssés dans l'essence même du politique au Cameroun.

Troisièmement, sur le plan sous-régional, les guerres qui travaillent l'Afrique médiane influencent et agissent sur les référentiels et les modes d'actions sécuritaires du Cameroun. A cet effet, d'une part, la formulation, la formalisation de la politique étrangère du Cameroun et sa pensée miliaire sont fortement tributaires de la « conflictogénie » qui structure l'Afrique

[1] Sur cette question se référer à la section II du chapitre II de la première partie de ce travail.
[2] On entend par politique de sécurité ici une politique globale de sécurité qui sous-tend les référents, les idées et les grandes orientations.

centrale. Toutefois, même si l'histoire interne se manifeste dans la conception et la définition de la pensée stratégique (à travers la lutte contre le maquis), les cadres cognitifs de la politique camerounaise sont fortement imprégnés de l'insécurité sous-régionale. Cette pensée a pour but de constituer un territoire sanctuarisé à l'abri de l'onde de choc et de turbulence que représente ce champ sous-régional. D'autre part, les guerres sous-régionales induisent des comportements stratégiques, politiques et sociaux de la part des acteurs politiques. Elles contribuent ainsi à nourrir la pensée politique des dirigeants. De ce fait, elles leur donnent de construire un discours nationaliste et de rechercher une cohésion nationale, même évanescente autour de la notion de péril et de « l'ennemi » aux frontières que représentent les Etats voisins en tant qu'Etats en guerre. Les guerres constituent donc une ressource politique pour les acteurs politiques. Car elles leur offrent l'opportunité d'indexer l'insécurité sous-régionale comme un bouc-émissaire servant à expliquer et par conséquent à excuser leur incapacité à juguler l'insécurité interne.

Quatrièmement, la rhétorique sécuritaire et la fabrication sous-régionale et régionale de la paix en Afrique déterminent le discours et la praxis sécuritaires au Cameroun. D'un côté, les référentiels de protection, de sauvegarde de la paix et de la sécurité sous-régionales sont récupérés par les décideurs politiques. Même s'il s'agit parfois d'une néguentropie qui donne à la classe dirigeante de vider l'action sécuritaire régionale de son sens en l'instrumentalisant, en la dévoyant ou en en faisant un objet de réussite personnelle, étant donné que chacune des implications du président de la République dans les actions sécuritaires externes est scandée sur le plan intérieur. Néanmoins, les politiques internationales de sécurité et de paix en termes de sécurité collective et régionale influencent les cadres cognitifs internes car les schèmes, les normes, les valeurs qu'elles induisent socialisent les acteurs. D'un autre côté, la politique étrangère du Cameroun qui s'appuie sur les textes régionaux et internationaux en matière de non-agression, de résolution pacifique des différents, etc. conduit les autorités camerounaises à rester en conformité avec la stipulation ou l'esprit de ces textes. La construction de la paix et de la sécurité en Afrique favorise donc la construction des communautés de paix, ce qui produit un retentissement au Cameroun.

En somme, dans cette thèse, il est indéniable et nous sommes d'avis que le poids de l'histoire coloniale à travers le pacte colonial influence fortement la sécurité des Etats en Afrique.

Par conséquent, la coopération militaire franco-camerounaise constitue le socle de la sécurité du Cameroun[1]. Toutefois, il faut relativiser et dépasser l'analyse de la France-Afrique pour intégrer de nouvelles dynamiques qui travaillent la sécurité en Afrique et au Cameroun. Car il se dessine dans ce pays un nouveau cadre sécuritaire qui intègre d'une part les référentiels internationaux de sécurité à savoir le paradigme post-11 septembre, les enjeux stratégiques et géostratégiques des puissances. D'autre part, le processus de privatisation de la sécurité induit de nouveaux acteurs (liés aux puissances étrangères ou au processus de transnationalisation de la sécurité) dans le marché de la sécurité privée au Cameroun. Toutes ces dynamiques relatives à la politique internationale, à la sécurité nationale, intérieure des puissances et à la globalisation sont de plus en plus déterminantes dans la conception, la définition et la mise en œuvre de la sécurité en Afrique et au Cameroun en particulier. *In fine*, d'un côté, les facteurs du « dehors » façonnent, déterminent et construisent l'ordre sécuritaire et étatique au Cameroun. D'un autre côté, les acteurs politiques camerounais s'approprient, reformulent et réadaptent les mécanismes sécuritaires exogènes en l'occurrence la coopération militaire France-Cameroun. Dans cette optique, ils se servent, voire instrumentalisent la concurrence stratégique qui s'opère dans le golfe de Guinée à leur profit.

III Mécanismes sécuritaires du « dedans » et ordre politique

La seconde hypothèse se résume ainsi : les politiques d'ordre et de sécurité publics au Cameroun se lisent à travers les conflits globaux qui traversent la société et révèlent des interactions entre les Appareils Répressifs de l'Etat (ARE), les ARE et la justice, les ARE et l'administration territoriale, les ARE et le politique et enfin les ARE et le peuple. Cette conflictualité est inhérente aux rapports Etat / société, dominants / dominés. La domination s'effectue par le truchement des forces chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité, qui par ailleurs font allégeance au politique tout en essayant de s'affranchir du joug politique, en se politisant et en se socialisant à la société ou en façonnant celle-ci. Cette hypothèse a été partiellement validée. Dans cette perspective, les mécanismes du « dedans » tentent de traduire les modes de fabrication « endogeneisés », (c'est-à-dire récupérés et intégrés dans le corpus et la pratique sécuritaires internes) et endogènes de la sécurité. Aussi, s'agit-t-il

[1] Cette thèse est défendue par Luckham, (R.), « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine*, n° 2, février 1982, pp. 95-110; Chaigneau, (P.), *La politique militaire de la France*, op. Cit.; Pascallon, (P.), (éd.), *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004; Duval, (E-J.), *Le sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, op. Cit.

d'abord de retracer les différentes interactions des acteurs. Ensuite, il est question de voir les politiques de sécurité dans la fabrique de l'Etat.

Primo, la configuration des acteurs sécuritaires présente d'un côté les acteurs institutionnels et d'un autre côté les acteurs individuels. A cet égard, il ressort que les institutions de sécurité ou les appareils répressifs de l'Etat sont nées de la fracture coloniale et du processus de formation de l'Etat. De ce fait, ils portent en eux les facteurs de la violence coloniale et post coloniale. Leur mission essentielle demeure la mise en place et le « rétablissement de l'ordre ». Dans ce cadre, si leur rôle premier est d'asseoir la domination, de produire les moyens de la coercition et de procéder à la reproduction du système hégémonique, spécifiquement leur tâche, celle de la police en particulier repose sur les renseignements. Tout ceci a également pour but d'exercer le contrôle, la sanction et la « caporalisation »[1] des individus. Par ailleurs, leurs rapports avec le politique ne se situent pas véritablement dans le cadre de la soumission au politique qui constitue un référentiel démocratique. L'assujettissement au politique dont il s'agit ici contribue à mettre en place et à faire perdurer le système de privilèges dont les acteurs du champ politique et ceux du champ des ARE sont bénéficiaires. Aussi, le premier champ contrôle-t-il le second par divers modes d'actions politiques à savoir les recrutements, les rétributions, les gratifications, les nominations et le fait de laisser aux acteurs militaires la liberté de s'adonner aux « affaires ». C'est dans ce contexte que se situe la corruption. Elle fait système et nourrit le système. Elle se présente comme une interdépendance entre les différents acteurs : la société, le champ des ARE et le champ politique. Elle donne donc de la cohérence à la structure sociale et permet aux gouvernants de rencontrer les gouvernés. Dans la même optique, plusieurs paramètres concourrent à détourner les militaires du champ politique à savoir: leur investissement dans le champ économique, l'élévation de leur statut, de leur traitement par rapport aux autres secteurs et au reste de la société, les alliances politico-militaires et l'action déterminante ou l'influence de la pensée militaire apprise dans les écoles militaires telles St Cyr par certains militaires comme le Général Semengue. Tout ceci leur a permis de ne pas accéder au pouvoir en 1984, par conséquent cela a donné lieu à l'assomption de l'armée dans le champ étatique.

En bref, la production de l'ordre sécuritaire est un processus dont les forces de sécurité et leurs interactions présentent une constance historique qui est le rapport de force, la domination et l'antagonisme. Ces rapports s'inscrivent dans une logique de continuum historique, de socialisation en termes de schèmes, de structures mentales individuelles ou

[1] Ce terme est emprunté à Mbembé, (A.), « Le Cameroun, après la mort d'Amadou Ahidjo », in *Politique africaine*, n° 37, mars 1990, pp. 117-122.

collectives et structurelles qui président à la pérennisation de ces rapports. L'antagonisme se déroule dans le cadre de l'inscription dans le champ étatique, des conflits d'intérêts, de l'accumulation des ressources et du positionnement individuel et institutionnel des agents. La complicité, le retournement des rapports de force et les relations de domination parfois asymétriques, paradoxalement au profit de certains citoyens marquent la fluctuation des logiques de domination, l'atomicité et la complexité des rapports sociaux.

Secundo, la libéralisation politique qui intègre la politisation de la société, l'extrême fragilité du système et les défis de l'Etat le contraignent à mener plusieurs politiques. Ainsi, face à l'abondance des demandes ou « inputs » et à la presqu'inexistence de réalisations ou « outputs », ceci entraîne la « surcharge » de la boîte noire. Il en découle l'illégitimité des dirigeants, l'instabilité politique et la remise en cause de l'ordre politique. Afin que le système se maintienne, dans la logique d'allocation autoritaire de Huntington[1], les dirigeants mettent en place des politiques de parcellarisation sécuritaire. A ce propos, l'ordre et la sécurité ne se définissent pas dans la sécurité publique. Il s'agit d'une part du renforcement de la sécurité présidentielle et des élites. Ce qui débouche *a posteriori* sur la consolidation du pouvoir par les dominants. La sécurité de l'Etat passe désormais par la sécurisation des dirigeants. D'autre part, les tentatives de sécurisation des citoyens face au « grand banditisme » aboutissent à l'insécurité: mesures draconiennes des forces mixtes (armée, gendarmerie, police), exécutions sommaires, bavures et corruption des forces chargées de la sécurité. Les politiques de sécurité conduisent donc d'un côté à la construction d'un Etat autoritaire modéré et mou qui ne détient plus le monopole sécuritaire. L'énonciation de ces politiques passe non seulement par l'action politique, mais désormais par la population, mieux par les nouveaux acteurs non gouvernementaux, d'où la dimension de l'action publique[2]. Ainsi, le concept de sécurité apparaît dans un processus de relative politisation de la société (opérée par la libéralisation politique), de « désécurisation » sociale et étatique, de déconstruction de l'ordre politique et de dépolarisation hégémonique. Dans ce contexte, la construction de l'Etat s'effectue aussi par le « bas ». *A contrario*, si la distribution des prestations sécuritaires traduit l'incapacité de l'Etat, d'un autre côté, ces politiques aboutissent à la construction d'un Etat fort en termes de gestion des moyens de la violence.

---

[1] Huntington, (S.), *Political Order in changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

[2] L'action publique doit être entendue au sens large qui recouvre l'activité des pouvoirs publics et toute activité articulée dans un espace public et qui nécessite un recours à un bien commun. En clair, il s'agit des activités liées à l'exercice de la puissance publique et celles qui ressortissent d'activités ordinaires des citoyens lorsqu'ils manifestent des prétentions relatives à la vie du collectif, Laborier, (P.), Trom, (D.), (éds.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p.11.

Par ailleurs, d'une part, l'analyse des politiques publiques de sécurité présente des acteurs impliqués dans le processus de sécurisation depuis l'époque post coloniale jusqu'à la fin des années 2000. Le mode d'articulation, la représentation, les structures, les institutions, les stratégies et les actions sont plus ou moins similaires. Car la plupart des questions de l'aube des indépendances persistent à savoir l'intégration nationale, le problème anglophone, les problèmes ethniques, les équilibres régionaux, les dissensions politiques etc. La réglementation sur la répression de la subversion ne sera abrogée qu'en 1990, la réintroduction de certaines lois à savoir: la promulgation par le chef de l'Etat de la loi n° 90/047 du 19 décembre 1990 relative à l'état d'urgence et la mise sur pied des commandements opérationnels, tous ces dispositifs sont réintroduits en cas de « menaces intérieures ». En d'autres termes, la pérennisation des acteurs et la perpétuation de leurs actions permettent d'avoir quasiment la même construction des problèmes et les mêmes réponses. Ce qui laisse penser que les dirigeants ont développé des automatismes et des réflexes sécuritaires. La construction des problèmes s'articule autour des notions de danger, d'atteinte au principe cardinal de la souveraineté et de la survie du Cameroun. La traque de l' « ennemi de l'Etat » depuis l'époque des « maquisards » constitue ainsi un élément consubstantiel de l'Etat. Rien ne se déroule au Cameroun qui soit aux antipodes de cette pensée. Les réponses quant à elles sont presque toujours mises en œuvre sous la forme de la « répression de la subversion », de l'état d'urgence, des commandements opérationnels, de la censure, etc.

D'autre part, étant donné que les politiques publiques impliquent une marge de vulgarisation et de publicisation, toutefois, en période post transitionnelle, les dirigeants usent de modes opératoires leur permettant de tricher afin de ne pas se situer dans un espace de jugement international à l'instar du commandement opérationnel de Douala. Ils ne procèdent pas toujours à la mise en œuvre des politiques, mais à des usages politiques qui sont une sorte de bricolage, de tactiques politiques et des « arts de faire » non publicisés. Toutes ces modalités font partie de la philosophie du « surveiller et punir » qui fonde le Cameroun en tant qu'Etat « sécuritariste » ou « sécurocratique ».

Au final, quoique les notions de conflit et de domination soient pertinentes dans ce contexte comme l'atteste l'hypothèse, il n'en demeure pas moins que la complicité, l'entente et le « straddling » nourrissent les rapports entre le champ social, politique et celui des ARE. C'est aussi dans cette perspective que se produit l'établissement du système sécuritaire. Car tous les individus qui composent ces champs sont originaires et vivent dans la société. La société n'est pas aux antipodes ni en dehors des institutions. L'ordre sécuritaire est donc la

résultante du conflit, parfois d'une trêve à ce conflit, des antagonismes et d'un consensus social.

IV Action publique sécuritaire comme nouvelle « gouvernementalité »?

La troisième hypothèse s'énonce ainsi : partant du postulat que la sécurité fait partie centrale de l'ontologie et de la téléologie de l'Etat, et qu'elle réside au cœur de la relation Etat/ société, face à l'incapacité du premier à donner sens et à assumer cette fonction, il s'opère une substitution à l'issue de laquelle le citoyen, la société tentent d'assurer la fonction sécuritaire. Naguère assujetti au « référentiel de l'ordre », il devient dès lors un acteur incontournable du « référentiel de la sécurité ». Ainsi, le processus de déconstruction de l'hégémonie de l'Etat par la société, le surgissement des acteurs internationaux et de nouveaux acteurs dans l'espace public tels les sociétés de gardiennage, les sociétés privées de sécurité, les groupes de vigilance, d'auto défense dans les quartiers et la société instituée, légitimée en matière de justice populaire, tous ces facteurs déclenchent l'action publique sécuritaire. Ce qui préside à la construction d'un nouvel ordre politique au Cameroun. Cette hypothèse a été infirmée pour trois raisons majeures.

En premier lieu, dans l'analyse de cette hypothèse, il ressort que : l'action publique sécuritaire présente une multitude d'acteurs privés, publics, internes et internationaux impliqués dans la gestion et le marché de la sécurité au Cameroun. La privatisation, le « sharing » et le « straddling » sécuritaires sont effectifs dans ce contexte. En revanche, l'infirmation de cette hypothèse se situe dans ce cadre. Car si elle énonce que l'action publique naît de l'incapacité de l'Etat à assurer sa mission régalienne qu'est la sécurité or il s'agit moins d'une incompétence ou une démission de celui-ci. Il est plutôt question d'un changement de paradigme de l'Etat en général et du Cameroun en particulier. Celui-ci délègue, apprend à intégrer d'autres acteurs dans son domaine réservé. Paradoxalement, les dirigeants participent à la mise en œuvre de l'excroissance de l'Etat par la prolifération des sociétés de gardiennage ou la création des groupes de vigilance qui sont des relais, des lieux de prosélytisme et de recrutement politique. Il ne s'agit par pour eux de procéder à l'effritement complet de l'Etat, car ils ont besoin de l'autorité que leur offre cette institution. Il est davantage question de « rester dans ou au service de l'Etat » tout en multipliant des pratiques parallèles d'accumulation dont il sera l'arbitre en cas de déconvenue. Tous ces répertoires d'action révèlent donc une nouvelle configuration et une gouvernance de l'Etat.

Ensuite, l'infirmation de cette hypothèse s'applique dans ce contexte. En effet, le processus de « désécurisation » ne marque pas ce que Juan Linz appelle « chaosocrasy », il traduit *a contrario* la stratégie politique de la classe dirigeante. Car la production de l'insécurité ou son laisser-aller, la ghettoïsation et la discrimination sécuritaires constituent une politique de *containment*, une sanction et un mode de « gouvernementalité » des populations ou des territoires « inutiles » et « indociles ». En clair, la politisation de la sécurité débouche sur le management politique de l'insécurité, c'est-à-dire la gestion des villes, des quartiers et des populations par la ressource de l'insécurité. Ceci sert alors à provoquer une allégeance complète de la part des populations qui, empêtrées dans l'insécurité, sont obligées de solliciter la « bienveillance » du pouvoir.

Enfin, l'infirmation de cette hypothèse se dévoile dans ce paradoxe. Même si l'ordre social semble désarticulé, désorganisé et chaotique, l'Etat garde par contre sa figure autoritaire et fait valoir ses attributs de pouvoir, de souveraineté de manière erratique, surtout lorsque les intérêts des dirigeants sont en danger. S'il existe un laisser-aller et un laisser-faire, contrairement à l'ancien régime où tout était contrôlé et verrouillé, l'apparente faiblesse de l'Etat aujourd'hui inaugure sa reconstitution. La restauration autoritaire désigne donc sa résurgence dans l'action sécuritaire. Même s'il semble se déliter, il développe une idéologie de la coercition et demeure plus que jamais un Etat policier.

En conclusion, la construction d'un ordre sécuritaire hybride fait des mécanismes internes, externes (coopération militaire, intérêts des puissances, référentiels post-11 septembre) et des normes démocratiques est fondamentalement structurée par l'ordre sécuritaire et autoritaire de l'ancien régime. Cette permanence sécuritaro-autoritaire vise à perpétuer et à consolider le système hégémonique.

V « State building », stabilité et construction originale de l'Etat du Cameroun

Dans le contexte du Cameroun, les notions d'ordre et de sécurité publics englobent la sécurité de l'Etat et celle des dirigeants. A partir de cette *Weltanschauung* de la classe dirigeante, il s'agit premièrement de voir comment s'opère la stabilité de ce pays. Deuxièmement, il convient de poser un regard prospectif ou téléologique sur l'Etat du Cameroun.

Dans un premier temps, d'une part, la stabilité du Cameroun est une stabilité par défaut. Car elle ne concerne pas une paix intérieure produite par un dessein politique et fabriquée par un désir national, politique, de paix ou de « vouloir vivre ensemble ». Elle est

plutôt le fruit de la volonté des pouvoirs successifs à maintenir et à sauvegarder leur pouvoir. Mais, on ne saurait ignorer l'action du peuple dans la fabrication de la paix et de la stabilité. Parce que cela revient l'écarter du champ de la construction de l'Etat. D'autre part, la stabilité du Cameroun repose aujourd'hui sur des dynamiques du « dehors ». Elle s'appuie dans une moindre mesure sur les accords militaires et le reclassement stratégique du Cameroun. En clair, la stabilité du Cameroun constitue une vulgate et une ressource politique pour les dirigeants en panne de programme politique. La rente stratégique permet de sortir cet Etat de l'espace de jugement et de la morale internationale dont les référentiels s'articulent autour des valeurs démocratiques, du respect des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et s'imposent plus ou moins aux Etats non qualifiés « stratégiques ». Dans ce cadre, toutes les contre performances politiques, économiques et les exactions des gouvernants camerounais sont gommées au profit de la Realpolitik qui anime la politique étrangère des puissances dans ce pays.

Dans un second temps, si la formation de l'Etat est un processus lié au traumatisme et à la violence politique de l'ordre colonial, en revanche, la sécurité et l'ordre sont des facteurs fondamentaux du processus de « state building »[1] au Cameroun. Dans ce sens, l'Etat a fait la sécurité et la sécurité construit l'Etat. Cependant, il existe d'autres référentiels de la construction de l'Etat à savoir la nation. Cette dernière est une donnée constitutive majeure du processus d'étatisation. En dehors de l'ordre et la sécurité, c'est la négociation d'un contrat social qui constitue également l'essence de la construction étatique. La nation dans le sens d'Ernest Renan[2] représente une communauté soudée par un « plébiscite de tous les jours ». Elle se négocie et se bâtit au quotidien et n'est possible que par l'adhésion générale des citoyens au projet du « vivre ensemble » que Benedict Anderson nomme la « communauté imaginée »[3]. Dans le même ordre d'idées, Samuel Huntington[4] soulignait déjà l'importance de la construction politique et l'établissement d'une légitimité populaire qui constituent les conditions de la stabilité[5].

---

[1] Le « state building » ne s'applique pas directement ici aux modalités internationales de la construction étatique faisant suite à la guerre, ou à tout autre phénomène sous-jacent à savoir le collapsed state ou le failed state. Sur cette question, lire, Pouligny, (B.), « State Building et sécurité internationale », in *Critique Internationale*, Paris, Presses de Sciences Pô, n° 28, juillet-septembre 2005, pp. 119-121. Il s'applique davantage à un processus de construction étatique lui même soumis à un processus historique qui ne fait pas nécessairement intervenir la guerre.

[2] Renan, (E.), *Qu'est-ce qu'une nation* ? Paris, Calmann-Lévy, 1882.

[3] Anderson, (B.), *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1991.

[4] Cité par Caplan, (R.), Pouligny (B.), « Histoire et contradictions du State building », *Critique internationale*, Paris, Presses de Sciences Pô, n° 28, juillet-septembre 2005, pp. 123-152.

[5] Huntington, (S.), *Political Order in Changing Societies*, op. Cit.

Finalement, contrairement à la théorie hobbésienne, l'ordre et la sécurité ne sont pas le fondement du contrat social au Cameroun. L'inexistence de ce contrat dont les origines remontent à la faute originelle de cet Etat; en tant que fruit d'une rupture, d'une collision coloniale et d'un conflit postcolonial entre les différentes forces politiques, crée une insécurité ontologique de l'Etat et handicape fortement l'édification de l'ordre politique. Cette insécurité, le manque de légitimité des gouvernants et de volonté politique composent donc les sources de la violence politique ou encore ce que la classe dirigeante appelle « restaurer l'ordre et l'autorité de l'Etat ». Ce qui n'est rien d'autre ou qui se résume *in fine* en un processus de sécurisation des dirigeants et de pérennité de leur pouvoir. En tout état de cause, ce processus constitue l'ontologie et la téléologie de l'ordre politique au Cameroun.

Plus que la construction de l'ordre sécuritaire qui est essentiellement un ordre autoritaire, ce qui est fondamental au Cameroun, c'est la fabrication de la nation ou la négociation d'un contrat social entre dominants et dominés, entre forces politiques et forces sociales qui n'a pu avoir lieu depuis le processus de « state formation » de cet Etat. Sur le plan téléologique, la recherche de l'essence du politique à travers l'instauration et la sauvegarde de la sécurité et l'ordre en tant que bien commun permettrait en définitive de sceller ce contrat afin de procéder à une construction durable de l'Etat du Cameroun.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Ouvrages généraux

• **Adler**, (A.), *Le rapport de la CIA, comment sera le monde en 2020*, Robert Laffont, Paris, 2005.

• **Aghulon,** (M.), *Marianne au combat*: *l'imaginaire et la symbolique de la république de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979.

• **Ambrose**, (S.), *Rise to Globalis; American Foreign Policy, since 1938*, New York, Penguin Books, 1993.

• **Anderson,** (B.), *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1991.

• **Arendt,** (H.), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972.

• *Atlas des avions de combat modernes*, Paris, Atlas éditions, 2003.

• **Badie**, (B.), **Birnbaum,** (P.), *Sociologie de l'Etat*, Paris, Grasset, 1979.

• **Badie**, (B.), *l'Etat importé : Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 1992.

• **Badie**, (B.), **Pellet**, (A.), **Dupuy**, (R-J.), *Les relations internationales à l'épreuve de la science politique: mélange Marcel Merle*, Paris, Economica, 1993.

• **Badie**, (B.), *Le développement politique*, Paris, Economica, 1994.

– « Le jeu triangulaire », in Birnbaum, (P.), (éd.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF, 1997.

– *Un monde sans souveraineté: les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.

• **Badie**, (B.), **Hermet**, (G.), *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.

• Badie, (B.), *L'impuissance de la puissance, essai sur les incertitudes et les espoirs des relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

• **Balzacq**, (T.), « Qu'est-ce que la sécurité nationale? », in *Revue Internationale et Stratégique*, hiver 2003-2004, 52, pp. 32-50.

• **Barber**, (B.R.), *Djihad versus Mc World. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

• **Barel,** (Y.), *La quête du sens, comment l'esprit vient à la cité*, Paris, Seuil, 1987.

• **Battistella**, (D.), « Guerres et conflits dans l'après guerre froide » in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 799-800, mars 1998.

• **Bayart**, (J-F.), *Le gouvernement du monde, une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

• **Bedar**, (S.), « L'administration Clinton et l'évolution stratégique des Etats-Unis, le débat stratégique américain de 1994-1995 », in *Cahier d'Etudes Stratégiques*, 1995.

• **Benoît**, (R.), « Réseaux d'influence: des mythes aux réalités », *Sciences Humaines*, les grands dossiers, n° 1, décembre 2005.

• **Berger**, (P.), **Luckmann**, (T.), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.

• **Berman**, (B.), **Longsdale**, (J.), *Unhappy Valley, Conflict in Kenya and Africa, Book one : State and Class*, Portsmouth, James Carrey, 1992.

• **Bettati**, (M.), *Le droit d'ingérence, mutations de l'ordre international*, Paris, Odile Jacob, 1996.

• **Bigo**, (D.), « Nouveaux regards sur les conflits? » in Smouts, (M-C.), (éd.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, 1998, pp. 309-353.

• **Bourdieu**, (P.), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980.

– *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

– *La noblesse d'Etat*, Paris, Minuit, 1980.

– « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 36 /37, 1981, pp. 3-24.

– « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 89, septembre 1991, pp. 13-46.

– *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992.

– *Réponses: pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992.

• **Bourdieu**, (P.), **Wacquant**, (L.), *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.

– **Bourdieu,** (P.), *Les structures de l'économie*, Paris, Seuil, 2000.

– *Propos sur le champ politique*, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

• **Bratton**, (M.), **Van de Walle**, (N.), *Democratic Experiment in Africa. Régimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

• **Braud**, (P.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, l'Harmattan, 1993.

– Sociologie politique, 5e édition, Paris, LGDJ, 2000.

– « Des attentats aux guerres, les violences politiques », *Sciences Humaines*, hors série n° 47, décembre 2004, janvier-février 2005, pp. 14-17.

• **Caplan**, (R.), **Pouligny**, (B.), « Histoire et contradictions du State building », *Critique internationale*, Paris, Presses de Sciences Pô, n° 28, juillet-septembre 2005, pp. 123-152.

• **Chevallier**, (J.), « Le pétrole dans l'économie mondiale », in *Questions internationales*, n°2, juillet-août 2003.

• **Labati**, (C.), « Les relations transatlantiques », in *Questions Internationales*, 2005.

• **Cohen**, (S.), « Décision, pouvoir et rationalité dans l'analyse de la politique étrangère », in Smouts, (M-C.), (éd.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Paris, Presses de Science Pô, 1998, pp. 75-100.

• **Corcuff**, (P.), *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, 2000.

• **David**, (C-P.), *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2000.

• **Daalder**, (H.), « Path toward state formation in Europe : Démocratization, Bureaucratization and Politicization », in Chehabi, (H.E), Stepan, (A.), Essays in Honor of *Linz (J.), Politics, Society and democracy comparative studies*, Boulder, Westview Press, 1995, pp.113-140.

• **Daalder**, (I.H.), **Lindsay**, (J.), "L'Amérique sans entraves ou la révolution Bush en politique étrangère", in *Politique Etrangère*, Automne 2004, pp. 519-532

• **Deloye**, (Y.), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003.

• **De Certeau**, (M.), *L'invention du quotidien*, tome 1. *Les arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

• **De Senarclens**, (P.), *L'humanitaire en catastrophe*, Paris, PFNSP, 1999.

– **Dobry**, (M.), *Sociologie des Crises politiques: la dynamique des Mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1986.

• **Durkheim**, *Les règles de la méthode sociologique*, 1973, Paris, PUF.

• **Easton,** (D.), *Systems thinking*, Harmond-sworth, Penguin Books, 1969.

– *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974.

– *A System Analysis of Political Life*, Chicago, University of Chicago Press, 1979.

• **Elias**, (N.), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-lévy, 1973.

– *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann Levy, 1975.

– *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987.

• **Genet**, (J.P.), *L'Etat moderne: genèse, bilan et perspectives*, acte du colloque du CNRS, Paris, 1990.

• **Goffman**, (E.), *Asiles*, Paris, édition de Minuit, 1968.

• **Farlane**, (M.N.), « Entre politique internationale et conflit local : l'intervention » in **Hassner**, (P.), **Marchal**, (R.), *Guerres et sociétés: Etat et violence après la guerre froide*, Paris, Karthala, 2003.

• **Flanagan**, (S.), "Models and Methods of Analysis", in Almond, (G.) et al (éds.), *Crisis, Choice, and Chance*, Boston, Little Brown & Cy, 1973, pp. 43-102.

• **Foucault,** (M.), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975.

– « La gouvernementalité », in *Dits et écrits*, tome 3, Paris, Gallimard, 1978, pp. 635-657.

– *Les mots et les choses, une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1990.

• **Bastien**, (F.), « Le président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in Lacroix, (B.), Lagroye, (J.), (éds.), *Le président de la République. Usages et genèse d'une institution*, Paris, PFNSP, 1992, pp. 303-331.

• **Fukuyama**, (F.), *The End of History and the Last Man*, New York, Free Press, 1992.

• **Ghassan Salamé**, « Les guerres de l'après guerre froide », in Smouts, (M-C.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, 1998, pp. 281-307.

• **Genet**, (J-P.), « La genèse de l'Etat moderne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°119, juin 1997, pp. 3-18.

• **Gilpin**, (R.), *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press, 1981.

• **Gray**, (J.N.), "On the Contestability of social and political Concepts", *Political Theory*, vol. 5, 1977, pp. 330-348.

• **Hassner**, (P.), **Vaïsse,** (J.), *Washington et le monde*, Paris, CERI, 2003.

• **Hermet**, (G.), **Badie**, (B.), **Birnbaum**, (P.), **Braud**, (P.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 5e édition, 2001.

• Herz, (J.), *Political Realism and Political Idealism*, Chicago, Chicago University Press, 1951.

• **Hobbes**, (T.), *Léviathan, traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, Paris, Sirey, 1971.

• **Hoffmann**, (S.), *Gulliver's Troubles, or the Setting of american Foreign Policy*, Council of Foreign Relations, New York, 1968.

– *Primacy or World Order, american Foreign Policy since the cold War*, New York, 1978.

• **Holsti**, (K.J.), *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

• **Huntington**, (S.P.), *Political Order in changing Societies*, New Haven, Yale University Press, 1968.

– *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997.

• **Jouve**, (E.), *Le Tiers-Monde dans la vie internationale*, Paris, Berger-Levrault, 1983.

– *L'Organisation de l'Unité Africaine*, Paris, PUF, 1984.

• **Joxe**, (A.), « Etat des lieux de la RAM (Révolution dans les affaires militaires), in *L'Armement*, mars 1996.

– *l'Empire du chaos: les républiques face à la domination américaine dans l'après-guerre froide*, Paris, La Découverte, 2004.

• **Kuhn**, (T.), *The Structure of scientific Revolution*, Un. of Chicago Press, 1970.

• **Lacam**, (J-P.), « Le politicien investisseur : un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 38 (1), février 1988, pp. 23-47.

• **Lacroix**, (B.), « Ordre politique et ordre social, objectivisme et objectivation et analyse politique » in Grawitz, (M.), Leca (J.), (éds.), *Traité de science politique, La science politique, science sociale, ordre politique*, tome 1, Paris, PUF, 1985, pp. 469-565.

• **Lagroye**, (J.), « Les processus de politisation », in Lagroye, (J.), (éd.), *La politisation*, Paris, Bélin, 2003, pp. 359-372.

– *Sociologie politique*, Paris, Presses de Science Politique et Dalloz, 3e édition, 1997.

• **Lake**, (D.), **Morgan**, (P.M.), *Regional Orders: Building Security in a New World*, The Pennsylvania University Press, 1997.

• **Lefèvre**, (H.), *De l'Etat, t4: les contradictions de l'Etat moderne*, Paris, 1978.

• **Lefort**, (C.), *Un Homme en trop. Réflexions sur l'Archipel du Goulag*, Paris, Seuil, 1976.

– *Les formes de l'Histoire*, Paris, Gallimard, 1978.

– *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard, 1981.

• **Lescuyer**, (G.), *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 2001.

• **Linz**, (L.J.), *Totalitarian and Authoritarian Regimes*, Boulder, Lynne Rienner, 2000.

• **Mathias**, (G.), **Salama**, (P.), *L'Etat surdéveloppé des métropoles du tiers-monde*, Paris, Maspéro, 1983.

• **Mauss**, (M.), *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1983.

• **Michel**, (M.), table ronde de défense et diplomatie des moyennes puissances, Allain, (J-C.), (éd.), le Mans, 9-11 mars 1987.

• **Mosca**, (G.), *Histoire des doctrines politiques depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours (1985)*, Paris, Payot, 1936.

• **Nieburg**, (H.L.), *Political Violence: the Behavioral Process*, New York, St Martin's Press 1969.

• **Nora**, (P.), *La République*, Paris, Gallimard, 1984.

– « Les métamorphoses de la mémoire républicaine », *Intervention*, Paris, Seuil, 10, 1984, pp. 59-65.

• **Nouailhat**, (Y-H.), « Les divergences entre la France et les Etats-Unis face au conflit israélo-arabe de 1967-1973, *Relations Internationales*, n° 119, automne 2004, pp. 333-344.

• **Popper**, (K.), *Misère et Historicisme*, Paris, Presse Pocket, 1998.

• **Pouligny**, (B.), « State Building et sécurité internationale », in *Critique Internationale*, Paris, Presses de Sciences Pô, n° 28, juillet-septembre 2005, pp. 119-121.

• **Przeworski**, (A.), "Some Problems in the Study of the Transitions to Democracy", in **O'Donnell**, (G.) et al. (éds.), *Transitions from Authoritarian Rule: Comparative Perspectives*, Baltimore, London, John Hobkins University Press, 1986, pp. 47-63.

• **Portéous**, (T.), « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation. Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », *Critique Internationale*, n° 18, janvier 2003.

• **Pouliot**, (V.), **Lachmann**, (N.), « Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international », *Revue Internationale et Stratégique*, n° 54, été 2004, pp. 131-140.

• **Ramonet**, (I.), *Géopolitique du chaos*, Paris, Gallimard, 1999.

• **Renan**, (E.), *Qu'est-ce qu'une nation*? Paris, Calmann-Lévy, 1882.

• *Revue Internationale des Sciences Sociales*, « La sociologie historique. Débat sur les méthodes », août 1992.

• **Rials**, (S.), **Raynaud**, (P.), (éds.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, 1996.

• **Rivero**, (J.), *Les libertés publiques*, tome I, *Droits de l'homme*, Paris, PUF, 1997.

• **Rosenau**, (J.), *Turbulence in World Politcs. A Theory of Change and Continuity*, Princeton University Press, Princeton, 1990.

• **Rostow**, (W.), *The stages of economic growth*, Cambridge university press, 1960.

• **Rufin**, (J.C.), *L'Empire et les nouveaux Barbares*, Paris, Lattès, 2001.

• **Said,** (E.), «The Clash of Definitions », *Reflections on Exile and other Essays*, Harvard University Press.

• **Simmel**, (G.), *Le conflit*, Paris, Circé, 1992.

• **Smouts**, (M-C.), (éd.), *Les nouvelles relations internationales: pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Pô, 1998.

• **Soutou,** (G-H.), « Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing : deux réconciliation et deux ruptures avec les Etats-Unis, in *Relations Internationales*, n° 119, automne 2004, pp. 303-362.

• **Sur**, (S.), *Relations internationales*, Paris, Montchrestien, 1995.

• **Tertrais**, (B.), « « La guerre mondiale contre la terreur » 2001-2004 », in *Politique étrangère*, Paris, IFRI, automne 2004, pp. 533-546.

• **Thual**, (F.), *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipse, 1996.

• **Tilly**, (C.), *The Formation of national State in Western Europe*, New York, Princeton, University Press, 1975.

– *Contrainte et capital dans la formation de l'Europe 990-1990*, Paris, Aubier, 1992.

• **Touraine**, (A.), *La Voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.

• **Vaïsse**, (M.), *Les relations internationales depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1994.

• **Van Creveld**, (M.), *The Transformation of War*, New York, The Free Press, 1991.

– « La puissance militaire en question », in *Politique étrangère*, Paris, IFRI, printemps 2003, pp. 12-24.

• **Viltard**, (Y.), « Le cas Mac Carthy: une construction politique et savante », in *Cultures et conflits*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 13-60.

• **Wacquant,** (L.), « Elias dans le ghetto », in *Politix*, 2001.

• **Walter Gallie**, (B.), «Essentially contested Concepts », *Proceeding of Aristotelian Society*, New series, 56, 1956, pp. 167-198.

• **Weber**, (M.), *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*, Paris, Gallimard, 1991.

• **Wendt**, (A.), « Anarchy is what States make of it: The social Construction of Power Politics », *International Organisation*, 46, 1992, pp.391-425.

• **Wolfers**, (A.), *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore, John Hopkings University Press, 1973.

• **Zaki Laïdi**, *Les contraintes d'une rivalité : les superpuissances et l'Afrique, (1960-1985*), Paris, La Découverte, 1986.

– *L'ordre mondial relâché: sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques, 1992.

– « Le temps mondial. Enchaînements, disjonctions et médiations », *Les Cahiers du CERI*, 14, 1996.

– *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 1994.

– *La norme sans la force: l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2005.

• **Zarka**, (Y.C.), *Hobbes et la pensée politique moderne*, Paris, PUF/ Quadridge, 2001.

• **Zartman**, (W.), *L'effondrement de l'Etat : désintégration et restauration du pouvoir légitime*, Paris, Nouveaux Horizons, 1999.

• **Zorgbibe**, (C.), *Le droit d'ingérence*, Paris, PUF, 1994.

Ouvrages sur la sécurité

• **Baldwin**, (A.D.), « The Concept of Security », in *Review of international studies*, vol 23, n°3, 1997.

• **Belhaj Kacem,** (M.), *La psychologie française: les banlieues: le ban de la République*, Paris, Gallimard, 2006.

• **Bittner**, (E.), "The Functions of the Police in modern Society: a Review of Background Factors", *Current, Practices, and possible Role Models*, Washington D.C., Government Printing Office, 1970.

– « De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police », *Les Cahiers de la Sécurité*, hors série, 2003, pp. 47-62.

• **Brodeur**, (J-P.), **Monjardet**, (D.), (éds.), « Connaître la police », *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, hors série, 2003, pp. 9-21.

• **Brodeur**, (J-P.), « La police, mythes et réalités », *Criminologie*, Université de Montréal, vol. XVII, n° 1, 1984, pp. 9-41.

– « Police et coercition », in *Revue française de sociologie*, Paris, CNRS, Institut de recherche sur les sociétés contemporaines, 1994, 35, pp. 457-487.

• **Broers,** (M.), « La gendarmerie au 19e siècle: les origines d'un modèle », in *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp 43-49.

• **Buzan**, (B.), *People, States and Fear. An Agenda for international securities studies in the Post Cold War Era*, Boulder, Lynne Rienner, 1991.

• **Chapleau**, (P.), *Sociétés militaires privées, enquête sur les soldats sans armées*, Paris, Rocher, 2005.

• **Cubero**, (J.), *L'émergence des banlieues au cœur de la fracture sociale*, Paris, Privat, 2002.

• **Dieu,** (F.), *Gendarmerie et modernité. Etude d'une spécificité gendarmique aujourd'hui*, Paris, Montchrestien, 1993.

– *La gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, Complexe, 2002.

• **Emsley**, (C.) « Evolution de la gendarmerie en milieu rural de l'empire à nos jours », *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, novembre 1992-janvier 1933, pp. 25-41.

• **Fabre**, (P.), **Jobard**, (F.), « La police comme objet de science politique », *Revue Française de Science Politique*, 1997, vol. 47, n° 2, pp. 204-210.

• **Fischer**, (D.), *Nonmilitary Aspects of Security*, Aldershot, Dartmouth Publishing Company, 1993.

• **Genieys**, (W.), *Le choix des armes: théories, acteurs et politiques*, Paris, CNRS, 2004.

• **Genieys**, (W.), **Joana**, (J.), **Andy**, (S.), *Professionnalisme et condition militaire: une comparaison France/Grande Bretagne*, Paris, Centre d'Etudes en Sciences Sociales de la Défense, septembre 2000.

• **Gleizal**, (J-J.), **Gatti-Domenach**, (J.), **Journès**, (C.), *La police. Le cas des démocraties occidentales*, Paris, PUF, 1993.

• **Goaziou**, (V.), **Mucchielli**, (L.), *Les banlieues qui brûlent. Retour sur les émeutes de novembre 2005*, Paris, La Découverte, 2005.

• **Herz**, (J.), « Idealist inter Nationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, 1950, pp. 157-180.

• **Huntington**, (S.), *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil Military Relations*, New York, Vintage Books, 1957.

• **Jervis**, (R.), « Security Regims », in Krasner, (S.), (éd.), *International regims*, Ithaca, Cornell University Press, 1983, pp. 173-194.

• **Krause**, (K.), Williams (M.), « Broadening the Agenda of Security Studies: Politics and Methods", *Mershon International Studies Review*, 40, octobre 1997, pp. 229-254.

• **Lafont**, (H.), **Meyer**, (P.), *Le nouvel ordre gendarmique*, Paris, Seuil, 1980.

• **Lagrange**, (H.), *De la civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995.

– *De l'affrontement à l'esquive?* ***violences,*** *délinquance et usages de drogues*, Paris, Syros, La Découverte, 2001.

• **Loubet del Bayle**, (J-L.), *La police: approche socio-politique*, Paris, Montchrestien, 1992.

• **Klockars**, (C.B.), *Thinking about Police*, New York, M.C., Grow-Hill, 1983.

• **Macleod**, (A.), **Masson**, (I.), **Morin**, (D.), « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales, in *Etudes internationales*, vol XXXV, n°1, mars 2004, pp. 5-24.

• **Monjardet**, (D.), *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

• **Mucchielli**, (L.), *Violences et insécurité: fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2001.

• **Nordlinger**, (E.), *Soldiers in Politic: Military Coups and Governments*, Prentice-Hall, Englewood-Cliffs, 1977.

• **Ocqueteau**, (F.), *Polices entre Etat et marché*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004.

• **Erbes**, (J-M.), **Monet**, (J-C.), *Polices d'Europe*, IHESI, Paris, l'Harmattan, 1992.

• **Rey**, (H.), *La peur des banlieues*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1996.

• **Skocpol**, (T.), Protecting Soldiers and Mothers: *The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

• **Snow**, (D.M.), *National Security. Defense Policy in a Changed International Order*, New York, St. Martin's Press, 4e édition, 1998.

Tertrais, (B.), « « La guerre mondiale contre la terreur », 2001-2004 », in *Politique étrangère*, 3, Paris, IFRI, 2004, pp.532-546.

• *The International Institute for Strategic Studies*, "The Military Balance 1998-1999", London.

• **Walt**, (S.), « The Renaissance of Security Studies », *International Studies Quaterly*, 35, septembre 1991, pp. 211-239.

• **Weaver**, (O.), de Wilde, (J.), *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner, 1998.

• **Watin-Angouard**, (M.), le « Nouvel ordre gendarmique », in *Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 11, 1992-1993, pp. 113-123.

• **Welch**, (C.), **Smith**, (A.K.), *Military Role and Rule*, North Scituate, Duxbury Press, 1976.

• **Westley**, (W.A), *Violence and Police: a sociological Study of Law, Custom and Morality*, MIT press, Cambridge, 1950, Mass, 1970

Ouvrages sur l'analyse des politiques publiques

•**Allison**, (G.T.), *Essence of Decision : Explaining the cuban Missile Crisis*, Boston, Little Brown, 1971.

• **Boussaguet**, (L.), Jacquot, (S.), Ravinet, (P.), (éds.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004.

• **Cefaï**, (D.), *Les sens du public, publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, 2003.

• **Dieu**, (F.), *Politiques publiques de sécurité*, Paris, l'Harmattan, 1999.

• **Cobb**, (R.W.), **Elder**, (C.D.), *Participation in American Politics/ The Dynamics of Agenda-Building*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1972.

• **Faure**, (A.), **Pollet**, (G.), **Warin**, (P.), (éds.), *la construction du sens dans les politiques*, Paris, l'Harmattan, 1995.

• **Jobert**, (B.), **Muller**, (P.), *L'Etat en action: politiques publiques et corporatismes*, Paris, PUF, 1987.

• **Jones**, (C.O.), *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

• **Kingdon**, (J.W.), *Agendas, Alternatives and Publics Policies*, Boston (Mass.), Little, Brown and co, 1984.

• **Laborier**, (P.), **Trom**, (D.), (éds.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003.

• **Meny**, (Y.), **Thoenig**, (J.C.), *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.

• **Muller**, (P.), *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 1990.

– « Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde », in Faure (A.), Pollet (G.), Warin (P.), (éds.), *La construction du sens dans les politiques publiques: débat autour de la notion de référentiel*, Paris, l'Harmattan, 1995.

– « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », in *Revue française de science politique*, n° 2, 2000, pp. 189-207.

• **Muller**, (P.), **Surel**, (Y.), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998.

• **Padioleau**, (G.), *L'Etat au concret*, Paris, PUF, 1982.

• **Petiteville**, (F.), **Smith**, (A.), «Analyser les politiques publiques internationales », *Revue Française de Science Politique*, vol. 56, n° 3, juin 2006, pp. 357-366.

• **Réjean**, (L.), *Introduction à l'analyse des politiques*, Québec, Presses de l'université de Laval, 1980.

• **Sabatier**, (P.A.), **Schlager**, (E.), « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », in *Revue Française de Science Politique*, vol, 50, n°2, avril 2000, pp. 209-234.

• **Smith**, (A.), « La régulation du commerce extérieur au prisme de l'analyse des politiques publiques: une démarche de recherche incontournable », communication au colloque sur *Les politiques publiques internationales*, avril 2005.

Ouvrages sur l'Afrique

•**Ango Ela**, (P.), « La coopération militaire franco-africaine », *Relations Internationales et Stratégiques*, automne 1996.

– « Menaces sur l'équilibre régional en Afrique centrale: le conflit frontalier camerouno-nigérian », in *Défense Nationale*, n° 4, avril 1997.

• **Ayissi**, (A.), « Défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, vers la diplomatie préventive et la sécurité collective », Travaux de recherche de l'UNIDIR, New York et Genève, n° 27, 1994.

– « La prolifération des armes légères et de petit calibre. Un défi majeur de paix et de sécurité », in *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, n° 1, 2001, pp. 167-207.

• **Azam**, (J.P.), « L'Etat autogéré en Afrique », in *Revue d'Economie du Développement*, n° 4, pp. 3-13.

• *Badie, (B.*), L'Etat importé: l'occidentalisation de l'ordre politique, *Paris, Fayard, 1992.*

• Bach, (D.), « Dynamique et contradictions de la politique de la France : les rapports avec le Nigeria (1960-1981) », *Politique africaine*, n° II (5), février 1982, pp. 47-74.

– « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne: les mythes du hors-jeu », in *Revue Française de Sciences Politiques*, 1995, pp.1023-1038.

• **Bangoura**, (D.), « L'Etat et la sécurité en Afrique », in *Politique Africaine*, n° 61, 1996, pp 39-53.

• **Basso**, (J.A), « Les accords de coopération entre la France et les Etats africains francophones : leurs conséquences au regard des indépendances (1960-1970), in « La France et les indépendances des pays d'Afrique noire et de Madagascar », colloque international, Aix en Provence, 26-29 avril 1990.

• **Bawao**, (Z.), « Le « Pacte de Brazzaville » enfin adopté », in *Géopolitique africaine*, n° 18, printemps 2005, pp.11-14.

• **Bayart**, (J-F.), « La revanche des sociétés africaines », *Politique africaine*, n° 11, 1983, pp. 95-127.

– *La politique africaine de François Mitterrand*, Paris, Karthala, 1984.

– *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

• **Bayart**, (J-F.), **Mbembé**, (A.), **Comi Toulabor**, (M.), *Le politique par le bas : contributions à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.

• **Bayart**, (J-F.), « Fin de partie au sud du Sahara? La politique africaine de la France », in Michailof, (S.), *La France et l'Afrique: Vade-mecum pour un nouveau voyage*, Paris, Karthala, 1993, pp. 112-129.

– « L'historicité de l'Etat importé », in *Les Cahiers du CERI*, n°15, 1996, pp. 3-49.

• **Bayart**, (J-F.), **Hibou**, (B.), **Ellis**, (S.), *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Bruxelles, Complexes, 1997.

• **Bayart**, (J-F.), « L'Afrique dans le monde: une histoire d'extraversion », in *Critique Internationale*, 1999, pp. 97-120.

–"Le crime transnational et la formation de l'Etat", in *Politique africaine*, n° 93, mars 2004, pp. 93-104.

• **Bennafla**, (K.), *Le commerce frontalier en Afrique centrale: acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002.

• **Borgis**, (C.), « Le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique », colloque de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Lisbonne, 1998.

• **Boukongou**, (J.D.), « Le projet de Pacte de Non-Agression: une négociation difficile », in *Géopolitique africaine*, n°15-16, été-automne 2004, pp.23-35.

• **Bourmaud**, (D.), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, 1997.

• **Brooks**, (D.), **Renou**, (X.*), Peacekeeping or pillage***?** *private military companies in Africa*, Pretoria, Africa institute of South Africa, 2001.

• **Césaire**, (R.), « Mythes et réalités du pétrole en Afrique », in *Géopolitique*, n° 63, 1998, pp.115-122.

• **Chabal**, (P.), **Daloz**, (J-P.), *L'Afrique est partie! : Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, 1999.

• **Chaffard**, (G.), *Les carnets secrets de la décolonisation*, Calmann-Lévy, Paris, tome I, 1965.

• **Chaigneau**, (P.), *La politique militaire de la France*, Paris, Cheam, 1984.

« Accords de défense. Si la France pouvait rester…, *L'autre Afrique*, 1998.

• **Champin**, (C.), « Les Etats d'Afrique centrale face à la privatisation de la sécurité », in *Enjeux*, n° 3, avril-juin 2000, pp. 9-11.

• **Comfort Ero**, **Ferme**, (M.), « Libéria, Sierra Léone, Guinée, la régionalisation de la guerre », in *Politique africaine*, n° 88, décembre 2002, pp. 5-12.

• *Critique Internationale*, « Les guerres civiles à l'ère de la globalisation. Nouvelles réalités et nouveaux paradigmes », n° 18, janvier 2003.

• **Dagut**, (J-L.), « L'Afrique, la France et le monde dans le discours giscardien », in *Politique africaine*, n° II (5), pp. 19-27.

• **Daloz**, (J-P.), **Quantin**, (P.), *Transitions démocratiques africaines dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997.

• **Darbon**, (D.), « L'Etat prédateur », *Politique africaine*, n° 39, septembre 1990, pp. 37-45.

– « Administrations, Etats et sociétés » in Bach, (D.), Kirk Greene (A.A.), *Etats et sociétés en Afrique francophone*, Paris, Economica, 1993, pp. 53-69.

• **De Lestapis**, (J.), **Viaud**, (P.), *Afrique: les souverainetés en armes*, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1987.

• **Deslaurier**, (C.), **Roger**, (A.), « Mémoires grises. Pratiques politiques du passé colonial entre Europe et Afrique », in *Politique africaine*, n° 102, juin 2006, pp. 5-27.

• **Djillali Hadjadj**, **Médard**, (J-F.), *Transparency International, combattre la corruption. Enjeux et perspectives*, Paris, Karthala, 2002.

• **Dumoulin**, (A.), *La France militaire et l'Afrique*, Bruxelles, Complexes, 1997.

– « La France et la sécurité en Afrique subsaharienne », in *Problèmes politiques et sociaux*, n° 825, août 1999.

• **Eboe Hutchful**, *Les militaires et le militarisme en Afrique ; projet de recherche*, Dakar, Codesria, 1989.

• **Eboussi Boulaga**, (F.), *Les conférences nationales en Afrique noir : une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, pp. 102-103.

• **Ela Mvomo**, (W.), « Pétrostratégie et appels d'empire dans le golfe de Guinée », in *Enjeux*, n°22, janvier -mars 2005, pp.7-11.

• **Gaulme**, (F.), « « Gabon 2000 » et le maintien de la paix en Afrique centrale », in *Afrique contemporaine*, n°194, 2000, pp.67-76.

• **Geschiere**, (P.), « Le politique en Afrique : le haut, le bas et le vertige », in *Politique africaine*, 39, septembre 1990, pp. 155-160.

• **Glaser**, (A.), **Smith**, (S.), *Ces messieurs Afrique. Le Paris-Village du continent noir*, T.1, Paris, Calmann-Lévy, 1992

– *Ces messieurs Afrique. Des réseaux aux lobbies*, T. 2, Paris, Calmann-Lévy, 1997.
– *Comment la France a perdu l'Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2005.

• **Gourévitch**, (J-P.), *La France en Afrique, cinq siècles de présence: vérités et mensonges*, Paris, Le pré aux clercs, 2004.

• **Hachez-Leroy**, (éd.), *Jacques Foccart entre France et Afrique*, Paris, Centre de recherches Historiques, 2002.

• **Hibou**, (B.), « « La décharge », nouvel interventionnisme » in *Politique africaine*, n° 73, mars 1999, pp. 6-23.
– « La privatisation de l'Etat », in *Critique internationale*, 1, automne 1999, pp.128-194.
– « l'Etat en voie de privatisation », in *Politique africaine*, 73, mars 1999, pp. 6-121.
– *La privatisation des Etats*, Paris, Karthala, 1999.

• **Hyden**, (G.), *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdeveloppement and uncaptured Peasantry*, London, Heinemann, 1980.

• **Kamto**, (M.), *L'urgence de la pensée, réflexions sur une précondition du développement en Afrique*, Yaoundé, Mandara, 1994.

• **Klare**, (M.T.), **Volman**, (D.), « Africa's oil and American national Security », Current History, mai 2004, cité par Schraeder, (P.), « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », in *Politique africaine*, n° 98, juin 2005, pp. 42-62.

• **Isoart**, (P.), « Le Général de Gaulle et le tiers-monde: 1958-1962 », in *de Gaulle et le tiers-monde*, Pedone, Paris, 1980.

• **Labou Tansi**, (S.), *La vie et demie*, Paris, Seuil, 1979.

• **Lanotte**, (O.), *L'opération turquoise au Rwanda*, Louvain la neuve, 1996.

• **Latouche**, (S.), *L'autre Afrique entre don et marché*, Paris, Albin Michel, 1998.

• **Lavroff**, (D.G.), « régimes militaires et développement politique en Afrique noire », in *Revue française de science politique*, vol. 22, n° 5, octobre 1972, pp. 973-991.

• **Lecoutre**, (D.), « Le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique? in *Afrique contemporaine*, été 2004, pp. 131-162.

• **Leriche**, (F.), « La politique africaine des Etats-Unis, une mise en perspective », in *Afrique Contemporaine*, n° 207, automne 2003, pp. 7-23.

• **Luckham**, (R.), « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine*, n° 2, février 1982, pp. 95-110.

• **Mabileau**, (A.), **Quantin**, (P.), « L'Afrique noire dans la pensée politique du Général de Gaulle », in « La politique africaine du Général de Gaulle », CEAN, Bordeaux, colloque 19-20 octobre1979.

• **Merle**, (M.), « La politique africaine dans la politique étrangère générale de la France », in « La politique africaine du Général de Gaulle (1958-1969), colloque de Bordeaux 19-20 octobre 1979.

• **Magnard**, (F.), **Tenzer**, (N.), *La crise africaine: quelle politique de coopération pour la France?* Paris, PUF, 1988.

• **Marchal**, (R.), « Anatomie des guerres en Afrique », in *Questions internationales*, n° 5, janvier-février 2004, pp. 25-34.

• **Mbembé**, (A.), postface, in Joseph, (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun: les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1987, pp 363-374.

– *Afriques indociles: christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 1988.

– « Désordres, résistances et productivité », in *Politique africaine*, n° 42, juin, 1991.

– *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 1999.

• **Médard**, (J-F.), *L'Etat sous-développé en Afrique noire : clientélisme politique ou néopatrimonialisme*, CEAN, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1981.

– « L'Etat néopatrimonialisé », *Politique africaine*, 1990, 39, pp. 25-36.

– « L'Etat néopatrimonial en Afrique noire » in Médard, (J-F.), (éd.), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crise*, 1991, pp. 355-365.

– « Autoritarismes et démocratie en Afrique noire », *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, pp. 92-104.

– « L'Etat », in Coulon (C.), Martin, (D.C.), (éds.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte, 1991, pp. 213-230.

– *Patrimonialisation des relations franco-africaines : échanges politiques, échanges économiques et échanges sociaux*, 1994.

• **Messmer**, (P.), *Les blancs s'en vont. Récits de décolonisation*, Paris, Albin Michel, 1998.

• **Niagalé Bagayoko-Penone**, « La politique américaine de sécurité en Afrique subsaharienne sous le président Clinton », in *Afrique contemporaine*, n° 197, janvier-mars 2001, pp. 12-23.

– *Afrique : les stratégies françaises et américaines*, Paris, l'Harmattan, 2003.

• **Ntuda Ebodé**, « Les enjeux pétroliers dans le golfe de Guinée », in *Diplomatie*, n° 7, février-mars 2004, pp.44-47.

• **Ogoulat Roboti**, (A.D.), « Les richesses maritimes dans le golfe d Guinée : ressources d'un espace stratégique et polémogène », in *enjeux*, juillet-septembre 2002, n°12, pp.26-28.

• **Oyono**, (J-B.), « Les enjeux de défense et de sécurité en Afrique centrale: géopolitique descriptive et prospective stratégique », *Enjeux*, n°1, octobre-décembre 1999.

• **Pascallon**, (P.), (éd.), *La politique de sécurité de la France en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004.

• **Péan**, (P.), *Affaires africaines*, Fayard, Paris, 1983.

– *L'Homme de l'ombre, éléments d'enquête autour de Jacques Foccart, l'homme mystérieux et le puissant de la cinquième République*, Fayard, Paris, 1990.

• **Perrot**, (S.), « Les nouveaux internationalismes militaires africains, une redéfinition des conditions de la puissance au sud du Sahara », in *Politique africaine*, n° 98, juin 2005, pp. 111-130.

• **Petiteville**, (F.), « Quatre décennies de « coopération franco-africaine » : usages et usure d'un clientélisme » in *Etudes internationales*, vol XXVII, n°3, septembre 1996.

• **Porteous**, (T.), « L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne », in *Politique Etrangère*, n°2, printemps 2003, pp. 307-320.

• **Quantin**, (P.), *Les méandres d'un discours- fleuve* : *le cas de la représentation de l'Afrique noire dans les discours de Charles de Gaulle*, CEAN, Bordeaux, 1978.

– « La vision gaullienne de l'Afrique noire, permanences et adaptations », in *Politique africaine*, II (5), février 1982, pp. 8-18.

• **Quilès**, (P.), « La France et la sécurité en Afrique », *Revue internationale et stratégique*, printemps 1999.

• **Rivet**, (D.), « Le fait colonial et nous: histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, n° 33, 1992.

• **Roitman**, (J.), **Roso**, (G.), « Guinée Equatoriale: être « off-shore » pour rester « national » », in *Politique Africaine*, n° 81 mars 2001, pp.121-142.

• **Roitman**, (J.), « Les recompositions du bassin du lac Tchad », in *Politique Africaine*, n° 94, juin 2004, pp. 7-22.

• **Ropivia**, (M-L.), “L’Afrique centrale embrasée: pour une géopolitique de pacification régionale” in Ango Ela (P.), (éd.), *La prévention des conflits en Afrique centrale ; prospectives pour une culture de la paix*, Paris, Karthala, 2001, pp 143-158

• **Sada**, (H.), **Champin**, (C.), « l’Afrique subsaharienne », in *L’Année stratégique*, 1998.

• **Saïbou**, (I.), « L’embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », in *Politique Africaine*, n° 94, juin 2004, pp. 82-104.

• **Sassou N’guesso**, (D.), « Un Pacte panafricain contre l’agression » in *Géopolitique africaine*, n° 10, avril 2003, p.13, pp. 11-34.

– « L’assistance mutuelle assurée est un pilier de l’avenir africain », in *Géopolitique africaine*, n° 15-16 été- automne 2004, pp.11-15.

• **Schraeder**, (P.J.), « La guerre contre le terrorisme et la politique américaine en Afrique », in *Politique Africaine*, juin 2005, pp.42-62.

• **Servant**, (J-C.), « Une priorité géostratégique : offensive sur l’or noir africain », in *Le Monde diplomatique*, janvier 2003.

• **Shaun**, (G.), « The French Military in Africa: Past and Present”, *African Affairs*, vol 99, n° 396, juillet 2000.

• **Stora**, (B.), *La gangrène et l’oubli : la mémoire de la guerre d’Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

• **Tessy Bakary**, (D.), « Transition politique et succession en Côte D’Ivoire », Momar Coumba Diop, Mamadou Diouf, (éds.), *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Dakar, Codesria, Paris, Karthala, 1999, pp. 103-138.

• **Tshiyembe Mwayila**, *L’Etat post colonial facteur d’insécurité en Afrique*, Dakar, Présence africaine, 1990.

• **Verschave**, (F-X.), *La françafrique: le plus long scandale de la République*, Stock, Paris, 1998.

– *Noir silence: qui arrêtera la françafrique*, Paris, Les Arènes, 2000.

– *La françafrique, le crime continu*, Lyon, Tayin Party, 2000.

• **Verschave**, (F-X), **Labrousse**, (A.), *Les pillards de la forêt : exploitation criminelles en Afrique*, Marseille, Agone, 2002.

• **Verschave**, (F-X), **Hauser**, (P.), *Au mépris des peuples: le néocolonialisme franc-africain*, Paris, La fabrique, 2004.

• **Vircoulon**, (T.), « Ambiguïtés de l'intervention international en République Démocratique du Congo », in *Politique africaine*, n° 98, juin 2005, pp 79-95.

• **Wauthier**, (C.), *Quatre présidents et l'Afrique : de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand*, Paris, Seuil, 1995.

• **Yannapoulous**, (T.), **Martin**, (D.), « Régimes militaires et classes sociales en Afrique », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 22, n° 4, août 1972.

Ouvrages sur le Cameroun

•**Abé**, (C.), « Conflit, violence et gestion/régulation de la transition politique en milieu rural au Cameroun : les autorités traditionnelles à l'épreuve des élites politiques dans le lamidat de Rey Bouba », Association Africaine de Science Politique, Ouganda, mars 2006, à paraître.

• **Abwa**, (D.), *Commissaires et hauts-commissaires de la France au Cameroun (1916-1960): les hommes qui ont façonné politiquement le Cameroun*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 1998.

– *Sadou Daoudou parle…*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001.

• *Afrique contemporaine*, « Cameroun-Nigeria: incidents frontaliers », n° 117, septembre-octobre 1981, pp. 24-25.

• **Ateba Eyene**, (C.), *Le Général Semengue : toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Clé, 2002.

• **Balencie**, (J-M.), **De la Grange**, (A.), *Mondes rebelles, acteurs, conflits et violences, tome I, Amérique, Afrique*, Paris, Michalon, 1996.

• **Barbier**, (J-C.), « Tu es devant et nous sommes derrière… », *Politique africaine*, n° 22, juin 1986, pp. 101-110.

• **Bayart**, (J-F.), *L'Etat au Cameroun*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1985.

– Préface de Joseph, (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987.

• **Behalal**, (A.), « Le Cameroun et la problématique des armes légères », deuxième séminaire national sur la mise en œuvre du droit international, Yaoundé, mars 2000.

• **Belomo Essono**, (P.C.), « La perception de l'Etat par le citoyen camerounais : le cas des vendeurs à la sauvette de la poste centrale et les paysans de Nkolbisson », in *Les Cahiers de l'UCAC*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, pp. 199-221.

– « Etat et logiques citoyennes de déconstruction et reconstruction au Cameroun », communication au congrès de l'Association Africaine de Science Politique, Yaoundé, juin 2001, inédit.

• **Benjamin**, (J.), *Les camerounais occidentaux: la minorité dans un Etat bicommunautaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972.

• **Bityeki**, (B.), *Tcholliré la colline aux oiseaux*, 1986.

• **Chouala**, (Y-A.), Criminalité organisée et insécurité au Cameroun », in *Enjeux*, n° 9, octobre-décembre 2001, pp. 11-13.

– « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale: fondements, enjeux et perspectives », in *Polis*, numéro spécial 2004 -2005, pp. 155-175.

• **Comi Toulabor**, (M.), « Déclaration de Buéa », *Politique Africaine*, n° 51, 1993, pp. 139-151.

• **Duval**, (E-J.), *Le sillage militaire de la France au Cameroun, 1914-1964*, Paris, l'Harmattan, 2004.

• **Ebolo**, (M.), « L'implication des puissances occidentales dans les processus de démocratisation en Afrique : Analyse des actions américaine et française au Cameroun (1989-1997) », Yaoundé, GRAPS, inédit.

• **Eboua**, (S.), *D'Ahidjo à Biya : le changement au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

• **Eboussi Boulaga**, (F.), *La démocratie de transit au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997.

– *Ligne de résistance*, Yaoundé, Clé, 1999.

• **Ela**, (P.), *Dossiers noirs sur le Cameroun, politique, services secrets et sécurité nationale*, Paris, Pyramide Papyrus Presse, 2002.

• *Encyclopédie de la République unie du Cameroun*, tome 2, Douala, Eddy Ness, 1982.

• **Eyinga**, (A.), *Introduction à la politique camerounaise*, Paris, L'Harmattan, 1984.

• **Fogui**, (J.P.), *L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, Paris, LGDJ, 1990.

• **Gaillard**, (P.), *Le Cameroun*, tome 1, tome 2, Paris, l'Harmattan, 1989.

– *Ahmadou Ahidjo 1922-1989*, Paris, Jalivres, 1994.

• **Joseph,** (R.), *Le mouvement nationaliste au Cameroun*, Paris, Karthala, 1987.

• **Kamto**, (M.), « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », in Conac, (G.), (éd.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica, pp.209-236.

• **Kengne Pokam**, (E.), La problématique de l'unité nationale au Cameroun : dichotomie entre discours et pratique dans un système monolithique, Paris, l'Harmattan, 1986.

• **Kobou**, (G.), « Ajustement structurel et exclusion sociale: Une analyse fondée sur le marché du travail », in Sindjoun, (L.), (éd.), *La révolution passive au Cameroun: Etat, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999, 101-155.

• **Konings**, (P.), « « Le problème anglophone » au Cameroun dans les années 1990 », *in Politique Africaine*, n° 62, juin 1996, pp. 25-34.

• **Levine**, (M.), *La guerre buissonnière*, Paris, Solar, 1970.

• **Malaquais**, (D.), « Arts de feyre au Cameroun », *Politique Africaine*, n° 82, juin 2001, pp. 101-118.

• **Mbembé**, (A.), « La palabre de l'indépendance: les ordres du discours nationaliste au Cameroun (1948-1958) », in *Revue française de Science Politique*, vol. 35, (3), juin 1885, pp. 459-487.

– « Le Cameroun après la mort d'Amadou Ahidjo », in *Politique africaine*, n° 37, Paris, Karthala, mars 1990, pp. 117-122.

– *Naissance du maquis dans le sud du Cameroun : 1920-1960, histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996.

• **Mehler**, (A.), « Cameroun: une transition qui n'a pas eu lieu » in Quantin, (P.), Daloz, (J-P.), (éds.), *Les transitions démocratiques africaines*, Karthala, Paris, 1997.

• **Mkoum-me-Tseny**, « A propos de la naissance du Cameroun, 1884-1914 d'Adalbert Owona », in *Polis*, vol, 3, 1, 1997, pp. 125-129.

• **Monga**, (C.), « La recomposition du marché politique au Cameroun (1991-1992), de la nécessité d'un aménagement du monitoring électoral », GERDES Cameroun, 1992, pp. 3-52.

• **Mongo Beti**, *Main basse sur le Cameroun: autopsie d'une décolonisation*, Rouen, Peuples noirs, 1984.

• **Mouelle Kombi**, (N.), *La politique étrangère du Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1996.

• **Mveng**, (A.), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, Ceper, tome 2, 1985.

• **Ndembou**, (S.), « La question de souveraineté nationale dans la partie septentrionale du Cameroun », in *Enjeux*, n°6, janvier-mars 2001.

• **Ndi Mbarga**, (V.), *Ruptures et continuités au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1993.

• **Ngayap**, (P.F.), *L'Opposition au Cameroun, les années de braise, villes mortes et tripartite*, Paris, l'Harmattan, 1999.

• **Nguiffo**, (S.), « Le projet pétrolier Tchad-Cameroun entre risques et retombées », in *Enjeux*, n°12, juillet-septembre 2002.

• **Olinga**, (A.D.), « La question anglophone dans le Cameroun d'aujourd'hui », in *Revue Juridique et Politique*, 1994, 3, pp. 292-308.

• **Oumaroudjam Yaya**, *L'ordre public : mission principale de la gendarmerie nationale (Cameroun)*, Paris, Karthala, 1998.

• **Owona**, (A.), « Le nationalisme camerounais », in « Etude comparative des nationalismes contemporains », table ronde, 25-26 mai 1962.

– *La naissance du Cameroun, 1884-1914*, Paris, l'Harmattan, 1996.

• **Owona**, (J.), « L'institutionnalisation de la légalité d'exception dans le droit public camerounais », in *Revue juridique et politique indépendance et coopération*, n°1, mars-avril 1975, pp. 3-48.

– **Owona Nguini**, (M.E.), **Oyono**, (J-B.), « Le commandement opérationnel: solution durable à l'insécurité ou régulation passagère ? in *Enjeux*, n°3, avril-juin 2000, pp. 12-16.

– « Intérêts américains, tensions sous-régionales, Cameroun-Guinée Equatoriale et manœuvres dans le golfe de Guinée », in *Enjeux*, n° 18 janvier-mars 2004.

• **Oyono**, (D.), *Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960*, Paris, l'Harmattan, 1990.

– *Colonie ou mandat international : la politique française du Cameroun 1919 à 1946, Paris*, l'Harmattan, 1992.

– « La seconde guerre du Golfe et les résurgences des « malentendus transatlantiques » : le dilemme camerounais », in Pondi, (J.E.), (ed.), *Une lecture africaine de la guerre en Irak*, Paris, Maisonnneuve et Larose, 2003.

• **Oyono**, (J-B.), « La forêt camerounaise, un enjeu stratégique ? », in *Enjeux*, n° 5, octobre-décembre 2000.

• **Pondi**, (P.), *La police au Cameroun, naissance et évolution*, Yaoundé, Clé, 1988.

• **Sah**, (L.), « Activités allemandes et germanophilie au Cameroun (1936-1939) », *Revue Française d'Outre-mer*, T.LXIX, 2e trimestre 1982, n°155, pp. 130-139.

• **Sindjoun**, (L.), « Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat », *Politique africaine*, n° 62, juin 1996, pp. 57-67.

– *Le président de la République au Cameroun (1982-1996). Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique*, CEAN-Bordeaux, 1996.

– *La révolution passive au Cameroun: Etat, société et changement*, Dakar, Codesria, 1999.

Thèses

• **Ela Ela**, (E.), « la politique de défense du Cameroun depuis 1959: contraintes et réalités », thèse de doctorat, Université de Nantes, octobre 2000.

• **Mballa Owono**, (F.), « Des trajectoires d'une mobilisation durable: gestion des ressources et construction identitaire dans le séparatisme anglophone au Cameroun depuis 1990 », thèse en cours, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux.

• **Thiriot**, (C.), "Démocratisation et démilitarisation du pouvoir. Etude comparative à partir du Burkina Faso, Congo, Ghana, Mali et Togo », thèse de doctorat, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, 1999.

• **Owona Nguini**, (M. E.), « La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) les régimes politiques et économiques au gré des conjonctures et des configurations socio-historiques », Thèse de doctorat, Université Montesquieu- Bordeaux IV, Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, CEAN, 1997.

• **Sindjoun**, (L.), « Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun : la sociogenèse de l'Etat », Thèse de doctorat, Université de Yaoundé, 1993-1994.

Rapports, décrets et discours

• Biya, (P.), *Messages du Renouveau*, tome 1 « triomphe de la promotion Vigilance de l'E.M.I.A », Yaoundé, 13 juillet 1984.

• Cazeneuve, (B.), Avis n° 1114 présenté au nom de la commission de la défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1999 (n° 1078), tome 1, Affaires étrangères et Coopération, Paris, Assemblée nationale, 8 octobre 1998.

• Cour Internationale de Justice, communiqué de presse du 10 octobre 2002.

• Décret n° 61-877 du 31 juillet 1961 portant publication des traités et accords conclus entre la France et le Cameroun le 13 novembre 1960, *Journal officiel de la République française*, 9 août 1961.

• Décret n° 83/539 du 5 novembre 1983 portant création d'un Etat-major particulier du président de la République.

• La constitution de la République du Cameroun, loi n° 96-06 du 18 janvier 1996.

• « Le Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale: Mobilisation des Nations Unies pour la paix et la sécurité en Afrique centrale », Nations Unies, New York, 1997.

• *Les forêts du bassin du Congo, évaluation préliminaire*, document inédit.

• Loi n° 67 /LF/9 du 12 juin 1967.

• Projet de loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 1995-1996, Assemblée Nationale, 5e législature, année législative 1995/1996, 1e session ordinaire.

• Rapport d'information n°1271 déposé en application de l'article 145 du Règlement pour la mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994, tome 1, Paris, Assemblée nationale, 15 décembre 1998.

• Rapport de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Cameroun): « le point sur le commandement opérationnel », 9 avril 2001, Communiqué n° 2001/08 ACAT-Littoral, 21 avril 2001.

Journaux

• *Africa International*, mars 2006.

• *Afrique Education*, 16-31 août 2006.

• *Afrique Express*, 15 octobre 2001.

• *Afrique Express*, 17 décembre 2001.

•*Cameroun Profond*, n° 77, janvier 2006.

• *Cameroun Tribune*, 13 avril 1984.

• *Cameroun Tribune*, 28 septembre 1990.

• *Cameroun Tribune*, 25-26 décembre 1990.

• *Cameroun Tribune*, 20 décembre 1990.
• *Cameroun Tribune*, 28 juin 1991.
• *Cameroun Tribune*, 14-15 Juillet 1991.
• *Cameroun Tribune*, 19 décembre 1991.
• *Cameroon Tribune*, 28 juin 1997.
• *Cameroon Tribune*, 12 décembre 2003.
• *Cameroun Tribune*, 23 février 2004.
•*Cameroon Tribune*, 18 août 2005.
• *Cameroon Tribune*, 27 août 2004.
• *Cameroon Tribune*, 7 mars 2005.
• *Cameroon Tribune*, 13 décembre 2005.
• *Cameroon tribune*, 3 février 2006.
• *Cameroon tribune*, 3 février 2006.
• *Cameroon Tribune*, 10 février 2006.
• *Cameroon Tribune*, 16 février 2006
• *Cameroon Tribune*, 14 mars 2006.
• *Chronique Hebdo*, 01 février 2000.
• *Eco finance*, n° 48, octobre 2004.
• *Equinoxe 2005*, ambassade de France au Cameroun.
• *Frères d'armes*, revue de liaison de la coopération militaire et de défense, ministère des affaires étrangères, Paris, n°235, second trimestre 2002.
• *Jeune Afrique*;
– Foccart, (J.), *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard*, Tome I, Paris, Fayard, /Jeune Afrique, 1995.
– *Foccart parle. Entretiens avec Philippe Gaillard.* Tome II, Paris, Fayard, /Jeune Afrique, 1997.
– *Tous les soirs avec de Gaulle. Journal de l'Elysée, I, 1965-1967*, Paris, Fayard, /Jeune Afrique, 1997.
–*La France pompidolienne. Journal de l'Elysée-IV, 1971-1972*, Paris, Fayard, / Jeune Afrique, 2000.
–*La fin du gaullisme. Journal de l'Elysée-V. 1973-1974*, Paris, Fayard / Jeune Afrique, 2001.
• *Jeune Afrique*, 27 août -2 septembre 2006.
• *Gouvernance Alert*, numéro 6, décembre-janvier 2001.
• *Institut Panos, Les attentats du 11 septembre leurs suites : Regards du sud, Analyse de la presse du monde arabe et de l'Afrique centrale*, inédit, 2002.
• *Jeune Afrique l'Intelligent*, 26 -1er novembre 2003.
• *Jeune Afrique l'intelligent*, 5-11 décembre 2004.
• *La Lettre du continent*, juillet 2004.
• *Le mois en Afrique*, n° 235-236, août-septembre 1985.
• *Le Monde*, 7 décembre 2002.

• *Le Monde*, 12 février 2003.
• *Le Monde*, 25 décembre 2003.
• *Le Monde*, 25 mars 2004.
• *Le Monde*, 21 août 2004.
• *Le Monde*, 9 novembre 2006.
• *Le Monde diplomatique*, juillet 1999.
• *Le Monde diplomatique*, janvier 2001,
• *Le Monde diplomatique*, juin 2002.
• *Le Monde diplomatique*, novembre 2002.
• *Le Monde diplomatique*, janvier 2003.
• *Le Monde diplomatique*, mars 2003.
• *Le Monde diplomatique*, juillet 2004.
• *Le Messager*, 6 avril 1995.
• *Le Messager*, n° 104, 1999.
• *Le Messager*, n° 107.
• *L'œil du Sahel*, n° 36, 28 août- 4 septembre 2000.
• *L'œil du Sahel*, n°196, 10 avril 2006.
• *Le Nouvel Afrique-Asie*, n° 57, juin 1994.
• *Le Nouvel Observateur*, 10-16 juin 2004.
• *Le Point*, 2 janvier 2004.
• *Le quotidien du peuple*, 25 juin 2001.
• *Les Echos*, 9 novembre 2006.
• *Mutations*, n° 293.
•*Mutations*, 1er août 2005.
• *Mutations*, 6 décembre 2005.
• *Mutations*, lundi 13 mars 2006.
• *Panapress*, 18 juillet 2005.

Sites Internet

• http://www.ambafrance.cm.org
• http://www.african-geopolitics.org
• http://www.fri.fr/actufr/ articles/
• http://www.greenpeace.org.
• http://message.worldbank.org/www-external/fra
• http://www.imf.org/external/fra/privacy.htm
• http://www.*Irisnews.org*
• http://www.obsarm.org/obsarm/transfertarmes/
• http://www.rfi.fr/actufr/articles/073/article40908.asp

- http://www.senat.fr
- http://www.sdfparty.org/french/infos
- http://www.strategic-road.com

ANNEXE 1

Carte du Cameroun

ANNEXE 2

Histoire du Cameroun

Avant 1884, Cameroun était le nom de Douala et sa région. En 1884, il devient un protectorat allemand. De 1919 à 1960 il est confié comme territoire sous mandat de la Société des Nations (SDN) pour être administré dans sa partie occidentale (ses ¾) par la France et par le Royaume Uni (1/4). Après le régime de mandat, il sera confié aux deux puissances sous la tutelle des Nations Unies. Ainsi, depuis l'accord de tutelle signé à New York le 13 décembre 1946 jusqu'au 16 avril 1957, le pays va recevoir le statut de « territoire associé » et fera partie prenante de l'Union Française; ceci l'amène à suivre l'évolution des territoires d'outre-mer.
A ce titre, la loi N° 56-619 du 26 juin 1956 autorise le gouvernement français à mettre en œuvre les reformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Le statut de 1957 fait du Cameroun un « Etat sous tutelle » soumis au régime de la démocratie parlementaire. Il créait également une citoyenneté camerounaise et prévoyait le transfert des compétences en de nombreuses matières à l'exception (de la monnaie, de la défense, des douanes, du commerce extérieur, de la diplomatie). Ce statut va entrer en vigueur le 9 mai 1957 et A. M. Mbida sera désigné le 12 mai 1957 comme le tout premier chef de gouvernement camerounais et Ahidjo sera son vice Premier ministre. A la suite, le statut du 30 décembre 1958 demande au gouvernement français de modifier le statut du Cameroun de façon à reconnaître à l'Etat son option en faveur de l'indépendance lors de la cessation de la tutelle internationale et lui transmettre les compétences relatives à la gestion des affaires intérieures. L'assemblée législative vote le 20 octobre 1958 une résolution proclamant la volonté du peuple camerounais d'accéder à la pleine indépendance le 1er janvier 1960 et demande ainsi l'abrogation de la tutelle. Le 5 décembre 1959, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution fixant au 1er janvier 1960 la levée du régime de tutelle du Cameroun. A cette date, le 1er Ministre et chef du gouvernement camerounais Amadou Ahidjo proclame l'indépendance.

Pour ce qui est de la tutelle anglaise, le Cameroun septentrional « Northern Cameroons » comprenait des territoires qui avaient appartenu autrefois au vieux royaume de Bornou et de l'Adamaoua, avant qu'on ne les partageât entre l'Angleterre et l'Allemagne en 1893. A la suite du partage franco-britannique en 1916, ces territoires furent rattachés à la

région septentrionale du Nigeria, en raison de la communauté de culture, d'histoire et de l'économie.

Le Cameroun méridional « Southern Cameroons » quant à lui n'avait jamais été sous la domination des empires du nord. Le Cameroun sous tutelle britannique était donc administré comme partie intégrante du Nigeria avec lequel il partageait les systèmes politique, législatif, administratif et financier en vertu de la constitution Richards de 1946, de l'accord de tutelle du 13 décembre 1946 et de la constitution Macpherson de 1951.

Toutefois la constitution Lyttelton de 1954 fixe le statut d'autonomie du Cameroun méridional. Il a été détaché de la région de l'est du Nigeria, doté d'un statut régional distinct dans le cadre de la fédération nigériane. Le 11 février 1960, le Cameroun sous tutelle anglaise opte par référendum pour le rattachement au Nord du Nigeria (60 %) et pour l'union avec la république du Cameroun au Sud (71 %). Dès lors, des négociations s'engagent avec le Premier Ministre de la république du Cameroun Amadou Ahidjo et celui du territoire sous tutelle anglaise John Ngu Foncha. Le 5 mai, Amadou Ahidjo est élu président de la République par l'Assemblée Nationale et Charles Assalé devient Premier Ministre[1].

[1] *Encyclopédie de la République du Cameroun*, Tome II, Eddy Ness, Douala, 1982.

ANNEXE 3

Archives Nationales du Cameroun 1AA415

EXTRAIT du Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun n°1 du Ier Octobre I96I (page 8)

ORDONNANCE N°6I-OF-5 du 4 octobre I96I relative à l'état d'urgence.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

VU la Constitution de la République Fédérale et notamment ses articles 5;I5 et 50.

O R D O N N E:

Article Ier: L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire de la République Fédérale:
- Soit en cas d'événements présentant par leur nature et leur gravité le caractère de calamité publique;
- Soit en cas de troubles répétés portant atteinte à l'ordre public ou à la Sûreté de l'Etat;
- Soit en cas d'agression étrangère.

Article 2: L'état d'urgence est déclaré par décret, après consultation du Premier Ministre de l'Etat fédéré dans lequel il doit prendre effet.

Article 3: Le décret instituant l'état d'urgence devra fixer le temps de sa durée qui ne pourra excéder six mois.

L'état d'urgence prendra fin:
- Soit automatiquement à l'expiration du délai fixé par le décret l'ayant institué ou prorogé;
- Soit par décret, aussi bien au cours de la première période qu'au cours d'une période de prorogation;
- Soit, mais seulement en cas de prorogation, par une loi votée par l'Assemblée Nationale Fédérale.

Article 4: Les autorités administratives qui y seront habilitées par décret proclamant l'état d'urgence, pourront, par arrêtés immédiatement exécutoires dont elles rendront compte dans les moindres délais au Gouvernement Fédéral et au Gouvernement Fédéré intéressé:

1° Soumettre la circulation des personnes et des biens à des mesures restrictives et éventuellement à une autorisation administrative;

2° Ordonner la remise des armes, munitions, effets militaires d'habillement ou de campement et postes de radio, ainsi que faire procéder à leur recherche et à leur enlèvement;

3° Interdire toutes réunions et publications de nature à entretenir le désordre;

4° Eloigner les repris de justice et les individus qui n'ont pas leur résidence habituelle dans les lieux soumis à l'état d'urgence;

5° Instituer les zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé;

6° Interdire le séjour dans tout ou partie de la circonscription administrative à tout individu cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics;

7° Requérir les autorités militaires de participer en permanence au maintien de l'ordre public dans les formes légales;

....2...

8° Autoriser, par tout officier de police judiciaire, civil ou militaire, des perquisitions à domicile, de jour comme de nuit;

9° Ordonner la garde à vue dans tous les locaux y compris dans un quartier spécial des établissements pénitentiaires, pendant une durée d'une semaine au maximum, des individus jugés dangereux pour la sécurité publique. A l'expiration de ce délai, l'élargissement sera de droit si la mesure n'a pas été confirmée dans les conditions prévues à l'article 5.

Artcle 5: Dès la proclamation de l'état d'urgence et pendant la durée de celui-ci, le ministre fédéral compétent pourra, par arrêté immédiatement exécutoire:

I° Ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boisson et lieux de réunion de toute nature;

2° Organiser le contrôle de la presse et des publications de toute nature, ainsi celui des émissions radiophoniques et de représentations théâtrales ou artistiques;

3° Dissoudre toutes associations ou groupements de fait qui provoqueraient à des manifestations armées ou présenteraient par leur forme et leur organisation militaire ou paramilitaire le caractère de groupe de combat ou de milices privées, ou auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national, à l'unité nationale ou à la forme républicaine de la fédération;

4° Prononcer l'assignation à résidence, dans une circonscription territoriale ou localité déterminée, de tous individus résidant dans la zone soumise à l'état d'urgence qui s'avéreraient dangereux pour la sécurité publique;

L'autorité administrative devra en cas de nécessité, prendre toutes dispositions pour assurer la subsistance des personnes astreintes à résidence;

5° Autoriser la réquisition des personnes et des biens dans les formes légales;

6° Ordonner, soit de sa propre initiative, soit à la demande des autorités chargées de l'administration des circonscriptions soumises à l'état d'urgence, que les individus jugés dangereux pour la sécurité publique soient gardés à vue pour une durée de deux mois renouvelable.

Article 6: Toute décision d'assignation à résidence ou de garde à vue supérieure à une semaine est immédiatement communiquée à une commission consultative, dite "commission de vérification".

Cette commission comprendra un magistrat, président, et quatre fonctionnaires de l'ordre administratif, tous désignés par le Président de la République Fédérale.

La commission dispose de tous moyens d'information qu'elle juge nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

La commission de vérification exprime un avis motivé sur les décisions précitées dans le mois de la saisine. Au cas où cet avis ne concluerait pas au bien fondé de la décision prise, le ministre compétent statuera à nouveau et pourra passer outre à l'avis de la commission.

La commission pourra, à tout moment, procéder à un nouvel examen des dossiers.

.....3...

Article 7: Dans les parties du territoire où l'état d'urgence a été déclaré, la compétence de la juridiction militaire est étendue selon les règles fixées par la loi fédérale portant organisation judiciaire militaire.

Article 8: Toute infraction aux dispositions de la présente ordonnance et à ses mesures d'application sera punie d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de trois cents mille à un million de francs.

L'interdiction de séjourner dans une ou plusieurs parties du territoire national pourra en outre être prononcée pendant cinq ans au plus.

Toutefois, les autorités administratives habilitées à prendre les mesures prévues à l'article 4, 1er paragraphe, pourront stipuler que les arrêtés réglementaires pris dans ce domaine, ne seront sanctionnés que de peines de simple police.

Article 9: Les mesures administratives prises en application de la présente ordonnance cesseront d'avoir effet en même temps que prendra fin l'état d'urgence, sauf en ce qui concerne la compétence des juridictions militaires qui demeurera déterminée par l'ordonnance fixant l'organisation judiciaire militaire.

De même demeurent applicables après la cessation de l'état d'urgence, les décisions administratives individuelles prises pendant l'état d'urgence en vertu de l'article 4 sous les n°s 4,5 et 6 et de l'article 5 quatrièmement et sixièmement.

Article IO: La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun, l'exemplaire rédigé en français faisant foi./-

YAOUNDE, le 4 octobre I96I

Ahmadou AHIDJO

Pour copie certifiée conforme
Yaoundé, le 8 Octobre I962

Le Directeur de l'Administration
Territoriale Fédérale

DOUMBÉ-MOULONGO

ANNEXE 4

Archives nationales du Cameroun 1AAA415

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
MINISTERE D'ETAT CHARGE DE LA JUSTICE

Paix - Travail - Patrie

ORDONNANCE N°62/OF/I8 du I2.3.I962
Portant repression de la subversion,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

V U la Constitution, notamment en son article 50;

O R D O N N E :

Article 1.- Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, incité à résister à l'application des lois, décrets, réglements ou ordres de l'autorité publique, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Article 2.- Quiconque aura, par quelque moyen que ce soit, porté atteinte au respect dû aux autorités publiques ou incité à la haine contre le Gouvernement de la République Fédérale ou des Etats Fédérés ou participé à une entreprise de subversion dirigée contre les autorités et les lois de ladite République ou des Etats Fédérés, ou encouragé cette subversion sera puni d'un emprisonnement de 1 à 5 ans et d'une amende de 200.000 à 2 millions de francs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice, s'il y a lieu, des peines plus fortes prévues par les lois et décrets en vigueur.

Article 3.-Quiconque aura soit émis ou propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongers, soit assorti de commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques sera puni des peines prévues à l'article 2.

Article 4.- Les infractions prévues aux articles 1,2,3 de la présente ordonnance sont déférées aux tribunaux correctionnels. La poursuite est obligatoire en cas de dénonciation émanant du Préfet. Les dispositions de l'article 463 du Code Pénal et de la loi du 26 Mars 189I ne sont pas applicables. En cas de récidive la peine de prison sera toujours prononcée. Si l'auteur de l'infraction est fonctionnaire, agent ou employé d'un service public ou militaire, le tribunal pourra le déclarer à jamais incapable d'exercer aucune fonction publique.

..../....

Article 5.- La présente ordonnance recevra application jusqu'à une date qui sera fixée par décret fédéral. Les infractions commises avant la date prévue à l'alinéa précédent continueront cependant à être poursuivies et jugées conformément aux dispositions de la présente ordonnance. Demeureront de même en vigueur les décisions individuelles prises en application de l'article 4.

Article 6.- La présente ordonnance qui sera exécutée comme loi d'Etat sera publiée selon la procédure d'urgence au Journal Officiel de la République du Cameroun en français et en anglais, les textes français et anglais faisant également foi; le premier au Cameroun Oriental le second au Cameroun Occidental.

YAOUNDE, le 12 Mars 1962

(é) A. AHIDJO

Pour Ampliation
Le Directeur de Cabinet
(é) Christian-Tobie KUOH

ANNEXE 5

Archives nationales du Cameroun 1AA415

RÉPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN — PAIX - TRAVAIL - PATRIE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

archives nat 1AA415

L O I FEDERALE N°63/30 DU 25 SEPTEMBRE 1963 complétant l'Ordonnance N°61/OF/4 du 4 Octobre 1961 fixant l'organisation judiciaire militaire de l'Etat et modifiant l'Organisation N°62/OF/18 du 12 Mars 1962 portant repression de la subversion.

L'Assemblée Nationale Fédérale a délibéré et adopté :

Le Président de la République Fédérale promulgue la LOI dont la teneur suit :

ARTICLE I.- Les articles 10, 11, 12 et 13 de l'Ordonnance 61/OF/4 du 4 Octobre 1961 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes ;

Art. 10 (nouveau) : En temps de guerre, ou si l'état d'exception ou d'urgence a été proclamé par décret, des Tribunaux Militaires Temporaires peuvent être créés par décrets qui en fixent le ressort;

La composition des Tribunaux Militaires Temporaires, la procédure qui y est applicable et leur administration sont celles du Tribunal Militaire Permanent de l'Etat Fédéré où il siège.

Art. 11 (nouveau) : Dans les situations visées au présent titre, les Tribunaux Militaires Permanents et les Tribunaux Militaires Temporaires sont compétents pour connaître :

a) des infractions prévues à l'article 2 de la présente ordonnance;

b) des infractions où est impliqué un militaire ou assimilé commises dans une région où l'état d'urgence ou d'exception est proclamé;

c) des infractions à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat;

d) des infractions à la législation sur les armes;

e) des infractions prévues et réprimées par les articles 1, 2, 3 et 4 de l'ordonnance N°62/OF/18 du 12 Mars 1962 portant repression de la subversion;

f) des infractions connexes.

En outre sur revendication expresse du Ministre des Forces Armées, les Tribunaux Militaires Permanents et Temporaires connaissent des infractions d'homicides volontaires ou coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort ou incendies volontaires.

Cette revendication peut intervenir en tout état de la procédure avant intervention d'une décision ayant l'autorité de la chose jugée. Elle peut intervenir préalablement à toute poursuite. Au cas contraire, elle dessaisit immédiatement et de plein droit la juridiction saisie.

..../....

Le juge d'instruction militaire est saisi du dossier en létat sans ordre d'informer et continue l'information en cours. Si une juridiction de jugement est déjà saisie, l'affaire est portée directement devant le Tribunal Militaire compétent.

Artu 12 (nouveau) : L'exercice de l'action publique devant les juridictions militaires visées au présent Titre appartient au Ministre des Forces Armées qui peut délivrer soit un ordre d'informer, soit, s'il estime l'affaire en état d'être jugée, un ordre de mise en jugement direct, soit un ordre de poursuite si l'affaire relève des juridictions militaires siègeant au Cameroun Occidental.

Par dérogation aux règles de l'alinéa précédent, le Président de la République Fédérale peut, sur proposition du Ministre des Forces Armées, habiliter les Préfets et Inspecteurs Fédéraux à délivrer en matière de sûreté de l'Etat et subversion des ordres d'informer.

Les jugements rendus par les Tribunaux Militaires Permanents ou Temporaires ne sont pas susceptibles d'appel.

Les pourvois devant les Cours Suprêmes des Etats Fédérés sont irrecevables à l'égard des condamnations prononcées en matière de Sûreté de l'Etat, de subversion, infractions à la législation sur les armes et infractions connexes à toutes les infractions précitées.

Les dispositions de l'alinéa qui précède ne portent pas toutefois préjudice aux pouvoirs reconnus au Garde des Sceaux de former, sur l'avis conforme du Ministre des Forces Armées, le pourvoi prévu par l'article 39 de l'ordonnance N°59-86 du 17 Décembre 1969 fixant l'organisation judiciaire de l'Etat.

En outre, s'il estime opportun, le Garde des Seaux, Ministre de la Justice peut, après avis conforme du Ministre des Forces Armées, ordonner qu'il soit statué à nouveau par un autre Tribunal Militaire ou par le même Tribunal autrement composé si le jugement a été rendu par le Tribunal Militaire Permanent de Buéa.

Art.13 (nouveau) : Sans préjudice aux dispositions de l'article 4 de l'Ordonnance N°62/OF/18 du 12 Mars 1962, les Tribunaux Militaires peuvent assortir les condamnations qu'ils prononcent en matière de Sûreté de l'Etat, de subversion, d'infractions à la législation sur les armes ou infractions connexes de la privation pour une période qui ne peut être inférieure à 5 ans ou supérieure à 10 ans des droits ci-après :

a) de vote et d'élection;

b) d'éligibilité;

c) d'être appelé ou nommé aux fonctions de juré ou autres fonctions publiques, ou aux emplois de l'administration ou d'exercer ces fonctions ou emplois;

..../....

d) du port d'armes;

e) de vote et de suffrage dans les délibérations de famille;

f) d'être tuteur, curateur, si ce n'est de ses enfants et sur l'avis seulement de la famille;

g) d'être expert ou employé comme témoin dans les actes;

h) de témoignage en justice, autrement que pour y faire de simples déclarations.

Dans les cas visés à l'alinéa qui précède :

a) Les Tribunaux Militaires prononcent obligatoirement la confiscation au profit de la Nation des biens du condamné de quelque nature qu'ils soient, divis ou indivis dont le condamné ne peut établir l'origine légitime.

b) Les Tribunaux Militaires peuvent en outre ordonner la confiscation des biens légitimement acquis et des biens à venir de quelque nature qu'ils soient. Cette confiscation peut cependant porter seulement sur une partie du patrimoine discrétionnairement fixée par le tribunal si le condamné a à sa charge des enfants légitimes de moins de 2I ans.

En matière de sûreté de l'Etat, les peines applicables sont celles prévues pour le temps de guerre.

Art. 2.- L'Art. 4 de l'Ordonnance N°62/OF/I8 du 12 Mars 1962 portant répression de la subversion est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 4 (nouveau) : En cas de récidive, la peine de prison est toujours prononcée.

Si l'auteur de l'infraction est fonctionnaire, agent ou employé d'un service public ou militaire, le tribunal pourra le déclarer à jamais incapable d'exercer aucune fonction publique.

Art. 3.- Les dispositions des 2 avant derniers alinéas de l'art. I2 (nouveau) de l'ordonnance N°6I/OF/4 du 4 Octobre 196I sont applicables dès la promulgation de la présente loi aux procédures en instance devant les deux Cours Suprêmes qui se trouvent de plein droit dessaisies, quelleque soit la juridiction qui ait rendu le juegement attaqué.

Les dispositions du dernier alinéa du même article 12 (nouveau) sont applicables aux procédures non frappées de pourvoi à la date de promulgation de la présente loi.

...../....

Les procédures de subversion en cours ou en instance de jugement ou d'appel lors de la promulgation de la présente loi sont déférées de plein droit et en l'état aux Tribunaux Militaires.

ARTICLE 4.- Les Préfets habilités par décision présidentielle N°74 du 8 Décembre 1961 modifiée par décision N°27 du 28 Novembre 1962 à exercer l'action publique devant les Tribunaux Militaires conservent, jusqu'à décision contraire, les seuls pouvoirs visés à l'art. 12, alinéa 2 (nouveau) de l'Ordonnance N°61/OF/4 du 4 Octobre 1961.

ARTICLE 5.- Les dispositions de l'article 13 (nouveau) de l'Ordonnance N°61/OF/4 du 4 Octobre 1961 relatives à la confiscation obligatoire des biens dont le condamné ne peut établir l'origine légitime sont applicables aux faits commis antérieurement à la promulgation de la présente loi et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision définitive.

ARTICLE 6.- Aucune modification n'est apportée par la présente loi aux ressorts territoriaux des juridictions militaires actuellement existantes.

ARTICLE 7.- Les modalités d'exécution de la peine de confiscation prévues à l'article 13 (nouveau) de l'Ordonnance N°61/O du 4 Octobre 1961 feront l'objet d'un décret d'application.

ARTICLE 8.- La présente loi applicable suivant la procédure d'urgence sera publiée en français et en anglais au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun.

YAOUNDE, le 25 OCTOBRE 1963

POUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE
ET PAR DELEGATION

LE VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

(é) J.N. FONCHA

Pour ampliation
Le Chef de la Division Administrative,

(é) Z. MONGO SOO

ANNEXE 6

Archives Nationales du Cameroun 1AA 115

Administration Territoriale
Federale

Region Administrative du
Cameroun Occidental

Confidentiel

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

SOIT TRANSMIS No. 203/CF ST/IFA/Coc.

a M. onsieur le Ministre Délégué Chargé de l'Administration Territoriale Yaoundé

Copie d'un rapport N° SC/CF de la Sureté de Kumba (Agent de liaison) concernant les colonies de vacances organisées par le Gouvernement Fédéral

POUR INFORMATION

MINDELEGUE ATF /FPF
ARRIVEE LE 14/5/63
SOUS LE N° 67

Buea, le 11 Avril 1963

L'Inspecteur Federal:
p.o

ORIGINE : Liaison Sûreté Fédérale KUMBA
Jeune élève
B/1

18 Avril 1963

COPIE

CONFIDENTIEL

a/s Colonies de vacances organisées par le Gouvernement Fédéral

Un jeune adolescent (d'une quinzaine d'années) au cours d'une causerie, d'ailleurs indiscrète, a spontanément laissé entendre que le Président de la République venait d'organiser des colonies de vacances en faveur des élèvres primaires du Cameroun Occidental.

Ce jeune élève indique que des garçons de Victoria, Bamenda, etc... étaient invités à passer leurs congés de Pâques à N'GAOUNDERE OU ailleurs, par avion partant de TIKO.

Alors qu'il était à Bamenda, le Premier Ministre FONCHA aurait envoyé un message à BUEA annulant le déplacement des élèves, tandis qu'un grand avion attendait à l'aéroport de TIKO. Les quelques élèves de Victoria qui étaient déjà prêts à TIKO ont été transportés, joyeux, vers N'Gaoundéré, affirme le jeune garçon.

Notre jeune informateur précisequ'il s'agit des élèves primaires de moins de quinze ans, ignorant encore tout de la politique, mais qui seraient très heureux de se connaitre mieux et connaitre leur pays par des occasions de ce genre.-

NOTE DU POSTE

Les présents renseignements ont été communiqués au Poste en présence des parents du jeune informateur. Ceux-là ont manifesté leur mécontement de voir leur Premier Ministre agir avec autant d'incongruité.-

estinataires :
irecteur Sureté Yaoundé
I.F.A. Buea

Copie certifiée conforme à :
- Présidence République Ydé
- Mindélégué Adm. Terr. "
- Com.Gale Jeunesse & Sp. "

POUR INFORMATION

BUEA 9 Avril 1963

ANNEXE 7

Archives Nationales du Cameroun n°1AA 415

M.N.M./-

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN — PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N°65/DF/146

prorogeant l'Etat d'Urgence au Cameroun Occidental.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

VU la Constitution du Ier Septembre 1961 ;

VU l'Ordonnance n°61/OF/5 du 4 Octobre 1961 relative à l'Etat d'urgence et notamment son article 2 ;

VU le Décret n°62/DF/125 du 17 Avril 1962 proclamant l'état d'urgence dans une portion du Territoire du Cameroun Occidental ;

VU les Décrets n°62/DF/373 du 8 Octobre 1962, n°63/DF/131 du 24 Avril 1963, n°64/DF/134 du 13 Avril 1964 et n°64/DF/410 du 10 Octobre 1964 ;

Après consultation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Occidental ;

D E C R E T E :

Article Ier.- L'état d'urgence proclamé dans une protion du Territoire du Cameroun Occidental par Décret n°62/DF/125 du 17 Avril 1962 susvisé est, pour compter du 14 Avril 1965, prorogé d'une nouvelle période de six mois dans les portions des départements de BAMENDA, MANFE, KUMBA et VICTORIA définies ci-après :

Département de BAMENDA : partie au Sud de la route MANFE-BAMENDA-KUMBA de la limite Ouest du Département jusqu-à Bamessi, cette localité et celles traversées par la route incluse.

- Département de MANFE : partie de l'Est d'une ligne jalonnée par Sabes, Stetong, Etawang, Beka, ces localités incluses, le Centre Urbain de MANFE.

.../...

- Département de KUMBA : de la limite du Département à KOMBON, partie à l'Est de la route Manfé-Mambanda, la route incluse ainsi que les villages qui la jalonnent, puis partie à l'Est d'une ligne allant de Kombon à l'extremité Nord du Lac de Marombi-Mbo, le Lac et le village de Marombi-Mbo inclus, ensuite partie intérieure d'un enclave de forme trapézoïdale ayant pour axe la route Kumba-Nake et s'étendant de huit à trois kilomètres au Nord et au Sud de cette route : partie à l'Est d'une ligne allant de BOPO en direction d'Ekona, le village de Bopo, enfin la région de Mbonge.

- Département de Victoria : de la limite du département prise à l'intersection d'une ligne Bopo-Ekona jusqu'à un point situé à 3 Km 500 au Nord de cette ville, partie à l'Est de la ligne, puis partie à l'Est et au Nord d'une ligne courbe enveloppant Ekona, le carrefour des routes de Lysoka et Bolifamba et venant aboutir à la rivière Mungo à 2 Km 500 de Moundu, le Centre Urbain de Victoria, la plage de Victoria y compris le port (Dock-Yard), les villages de Tiko-Mutengene-Likomba, en un mot la bande comprise entre la mer, la rivière Mungo et la route Buéa-Victoria, y compris les plages.

Article 2.- Dans les départements visés à l'article précédent l'Inspecteur Fédéral de l'Administration et les Préfets sont habilités à prendre, par arrêtés immédiatement exécutoires, les mesures, énumérées à l'article 4 de l'Ordonnance n°61/OF/5 du 4 Octobre 1961.

Article 3.- Le Présent décret sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence en français et en anglais, au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun./-

Yaoundé, le 17 Avril 1965

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE ;

(é) A. AHIDJO

Pour ampliation
LE DIRECTEUR DU CABINET CIVIL,

Z. MONO SOO

ANNEXE 8

Archives Nationales du Cameroun 1AA 552

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 68/DF/390 du 27 SEPTEMBRE 1968
prorogeant l'état d'urgence dans certaines parties de l'Etat Fédéré du Cameroun Occidental.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

VU la Constitution du 1er Septembre 1961 ;

VU l'Ordonnance n° 61/OF/5 du 4 Octobre 1961 relative à l'Etat d'urgence et notamment son article 2 ;

VU le Décret n° 62/DF/125 du 17 Avril 1962 proclamant l'état d'urgence dans une portion du Territoire du Cameroun Occidental ;

VU le Décret n° 66/DF/133 du 17 Mars 1966 étendant l'état d'urgence à certaines parties du Cameroun Occidental ;

VU le Decret n° 68/DF/123 du 29 Mars 1968 prorogeant l'état d'urgence dans certains départements du Cameroun Occidental ;

VU le Décret n° 66/DF/431 du 26 Août 1966 portant réorganisation de l'Administration Territoriale des départements de BAMENDA, KUMBA, MAMFE et VICTORIA ;

APRES consultation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Occidental ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- a) L'état d'urgence proclamé dans une portion du Territoire du Cameroun Occidental par décret n° 62/DF/125 est, pour compter du 13 Octobre 1968, prorogé pour une nouvelle période de six mois dans les portions des départements de Bamenda, Gwofong, Mamfé, Kumba, Ndian et Victoria.

b) Les limites des localités ci-dessus énumérées sont celles prévues par les décrets n°s 66/DF/133 et 66/DF/431 des 17 Mars et 26 Août 1966.

ARTICLE 2.- Dans les départements visés à l'article précédent, l'Inspecteur Fédéral de l'Administration pour le Cameroun Occidental et les Préfets sont habilités à prendre, par arrêtés immédiatement exécutoires, les mesures énumérées à l'article 4 de l'Ordonnance n° 61/OF/5 du 4 Octobre 1961 et les textes qui l'ont modifiée.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence en français et en anglais au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun.

YACUNDE, le 27 SEPTEMBRE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

(é) EL HADJ AHMADOU AHIDJO

Pour Ampliation

LE MINISTRE SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE

P. BIYA

ANNEXE 9

Synthèse bi-mensuelle de sûreté, N° 1679/PS/2
Yaoundé, 26 août 1963
Archives nationales du Cameroun 1AA7

- CHAPITRE II -

ACTIVITES SUBVERSIVES

Les commentaires sur l'arrestation du chef rebelle TANKEU Noé et une reprise des exactions terroristes dans le MUNGO et le BAMILEKE ont dominé les activités rebelles pendant la période sous rubrique.

De leur côté, les élus de la SANAGA-MARITIME poursuivent une campagne de ralliement général qui a obtenu des résultats très satisfaisants.

A.- DE L'ARRESTATION DE TANKEU Noé -

L'opinion publique réagit de diverses façons devant l'arrestation du chef rebelle TANKEU Noé. En général, la masse souhaite l'exécution immédiate, sur une place publique, de ce tueur professionnel dont les crimes ont endeuillé plusieurs familles Camerounaises.

On affirme que TANKEU Noé n'est pas un rallié et par conséquent ne doit pas bénéficier des circonstances atténuantes accordées à cette catégorie de maquisards. Chef militaire fait prisonnier, il doit être jugé selon la rigueur de la loi militaire.

D'autres personnes souhaitent que l'intéressé soit interné dans une enceinte fortifiée.

Les intellectuels pensent, quant à eux, que le Gouvernement commettrait une erreur en refusant de prendre une mesure de clémence en faveur de ce chef rebelle.

La clémence ainsi accordée à TANKEU pourrait faire réfléchir ceux des terroristes qui craignent de se rallier par crainte de représailles.

B.- ACTIVITES REBELLES -

La période du 1er au 15-8-63 a été marquée par la reprise des actes terroristes dans le MUNGO et le BAMILEKE en dépit du harcèlement des Forces de l'Ordre. Il est donc probable que l'accalmie actuelle soit une tactique stratégique tendant à déjouer la vigilance des responsables du maintien de l'Ordre.

.../...

ANNEXES